



L'ÉDUCATION MORALE

DANS LES

COLLÈGES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS EN FRANCE

SOUS L'ANCIEN RÉGIME (XVIe XVIIe, XVIIIe SIÈCLES)

(*Avec notes et pièces justificatives*)

L'ÉDUCATION MORALE

DANS LES COLLÈGES

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS EN FRANCE

SOUS L'ANCIEN RÉGIME (XVIe, XVIIe, XVIIIe SIÈCLES)

(*Avec notes et pièces justificatives*)

PAR

André SCHIMBERG



Puerilis institutio est renovatio mundi.

(Le P. JEAN BONIFACIO.)

Précieuse alliance de l'éducation et de l'instruction, hors de laquelle celle-ci ne serait qu'un instrument de ruine. Les mœurs naissent de l'éducation; l'éducation seule les crée et les perfectionne, parce que, seule, elle enseigne véritablement le devoir en le réduisant en pratique.

(ROYER-COLLARD.)

PARIS

HONORÉ CHAMPION, LIBRAIRE

QUAI MALAQUAIS, 5

—

1913



DU MÊME AUTEUR :

ROYER-COLLARD. Les Fragments philosophiques, réunis et publiés pour la première fois à part, précédés d'une Introduction sur la philosophie écossaise en France au XIXe siècle. Librairie de philosophie contemporaine, F. Alcan (collection historique des Grands Philosophes) 108, faubourg Saint-Germain.

En préparation : **Une Congrégation enseignante sous l'Ancien Régime : les Pères de la Doctrine chrétienne** (les **Doctrinaires**). Histoire, Doctrines, méthodes.

NOS SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

MANUSCRITS [1]

A. Archives nationales.

Mss. 240. Les Jésuites dans nos possessions de l'Inde au xviiie siècle. — Rapport du P. Maury et attestation du gouverneur général, etc.

Mss. 649. Registre de la Congrégation des Messieurs.

B. Bibliothèque nationale.

Cabinet des Estampes. Plans des maisons et églises de la Compagnie de Jésus, nos 3752-56.

Fonds latin (nouv. acq.). 788-825 (37 vol.). Listes des élèves du collège de Caen avec leurs notes.

Fonds latin :

10.170-10.171. Emblèmes, poésies latines et grecques composées par les rhétoriciens du collège de Bruxelles (xviie s.).

10.374. Catalogue de la bibliothèque du collège d'Ensisheim.

10.781. Cahiers de classe de Jacques de Tilly, élève du collège de Caen en 1646.

10.902. Actes de la VIIIe Congrégation générale.

10.903. Perfectus Societatis scholasticus.

10.988. Registre du noviciat au xviiie siècle (Noms et notes).

10.989. Registre des visites faites au collège de Clermont, de 1562 à 1593. Règlements du pensionnat [2].

10.990-10.991. Listes des élèves du collège de Caen avec leurs notes.

10.992. Journal et thèses d'Achille-P.-Dionis du Séjour, élève de Louis-le-Grand de 1743 à 1751.

11.021. Vie manuscrite du P. Charles de Lorraine.

13.831. Jésuitographie (satire).

18.209. Liber noviciatûs (xviie siècle). Instructions sur l'Institut, son but, son origine, ses moyens, etc.

841-842 (Coll. Moreau). Lettres des PP. Brun, Grillet, Hallay, Motel, etc., en mission dans nos colonies de Cayenne, de la Martinique...

1. Très abondants pour tout ce qui touche à la vie extérieure de la Compagnie (établissement en France; démêlés avec l'Université, le clergé, les Ordres religieux; querelles du jansénisme; arrêts de 1762), les documents manuscrits sont relativement rares en ce qui concerne l'éducation et le régime intérieur des collèges (exception faite pour l'enseignement de la théologie). Nous ne faisons état, ici, bien entendu, que de ces documents *d'ordre pédagogique.*

2. Étant donné l'importance de ce manuscrit, nous en publions de très larges extraits aux Pièces justificatives, avec un fac-similé.

1419. (Nouv. acq.) Lectures du réfectoire (Vies édifiantes de Pères Jésuites).
2760. Sur le meurtre des rois (f. 404).
5812. Articles proposés en 1626 à la signature des Jésuites de Paris.
6282. (Nouv. acq.) Poésies composées sur des sujets de circonstance par les Pères de La Flèche et de Caen.
13.863. Lettre du général Thyrsus Gonzalès à Dame Marie de Bellefont, abbesse de Montmartre, sur les casuistes (1703).
19.700. Sur une pastorale jouée au collège des Jésuites de Reims. Les Jésuites et les Jacobins à Rodez. Lettre au P. Ménestrier, etc.
20.057. Thèses soutenues au collège de Tours contre le jansénisme (1730). Pièces de théâtre (en entier) des collèges d'Hesdin et d'Arras. Plaidoyers, discours de rentrée, ballets.
20.154. Extraits du livre de Santarelli, f. 1377.
20.155. Attestation de M. de Paris en faveur des Jésuites (1610).
20.784. Permission de rétablir les cours au collège de Clermont (1609).
22.108. Thèses soutenues en 1661 au collège de Clermont (f. 51 et suiv.). Poème sur le collège, par un ancien élève (f. 58).

Mss. 74 (fonds Dupuy). Extraits de Sanchez. Les Cas de conscience du P. Gordon, professeur à Bourges, etc.

Mss. 582 (*id.*). Discours d'un écolier de la Compagnie contre Henri IV (f. 54 et suiv.).

Mss. 490 (Coll. de Lorraine). Lettre du Préfet des études du collège de Pont-à-Mousson, f. 106.

Mss. 545 (*id.*). Certificat du Préfet des études du collège de Nancy (f. 34).

C. Bibliothèque Mazarine.

N° 1713. Instructions pour le noviciat des Jésuites (210 pages).

N° 4016. Discours français d'Ét. de Montigny, élève du P. Porée et du P. de la Sante (1731).

A. 10.799, 15.454, 16.019 } Pièces de théâtre et thèses.

D. Bibliothèque de la ville de Reims. Cabinet de Reims, 289 et 290. Thèses et séances littéraires.

IMPRIMÉS

Institutum Societatis Jesu. Prague, 1757.

Ratio Studiorum atque institutio Studiorum S. J. superiorum permissu. Neapoli, 1599. Cette édition, imprimée sur l'ordre de la cinquième Congrégation générale, annula les éditions de 1586 et de 1591.

Magistris scholarum inferiorum S. J. de ratione discendi et docendi ex Decreto Congr. gen. XIV. Auctore Josepho Juventio ; S. J., Florentiæ, 1703.

La première édition du *Ratio discendi* est de 1691. Deux autres suivirent en 1692 et, en 1696. Sur l'invitation de la quatorzième Congrégation géné-

rale tenue en 1696-97, Jouvancy remania son traité et en donna en 1703 la première édition *officielle.*

Monumenta Germaniæ pædagogica. Schulbücher und pædagogische Miscellaneen aus den Ländern deutscher Zunge, unter Mitwirkung einer Anzahl von Fachgelehrten herausgegeben von Karl Kehrbach. Berlin, Hoffman, 1887-88. Volumes II, V, IX, XVI. — Ces quatre volumes se rapportant aux seuls Jésuites constituent un ouvrage distinct intitulé : *Institutiones scholasticæ S. J. per Germaniam olim vigentes collectæ, concinnatæ, dilucidatæ a G. M. Pachtler, S. J.* Nous les désignerons par la notation I, II, III, IV. Ils renferment les différentes éditions du *Ratio Studiorum* et toutes les ordonnances scolastiques édictées par les Supérieurs majeurs de 1541 jusqu'à nos jours.

Sacchini, *Parænesis ad magistros scholarum inf. Soc. Jesu.* Romæ, 1625.

— *Protrepticon ad magistros scholarum inf. S. J.* Romæ, 1625.

Kropf, *Ratio et via recte atque ordine procedendi in litteris humanioribus ætati teneræ tradentis.* Munich, 1736.

Bibliothek der Katholischen Pædagogik herausgegeben von F. X. Kunz. Freiburg-im-B., 1898. Tome IX. *Die Studienordnung der Gesellschaft Jesus,* mit einer Einleitung von B. Duhr, S. J.

Tome X. *Der Jesuiten Sacchini, Juvencius und Kropf Erläuterungsschriften zur Studienordnung der Gesellschaft Jesu,* übersetzt von J. Stier, etc.

Nota bene. — La bibliothèque publiera prochainement *Institutio pueri christiani et de sapiente fructuoso*, de J. Bonifacius (S. J.), et le *De Cultura ingeniorum.*, de A. Possevin.

Ignace de Loyola, *Exercices spirituels*, traduits par le P. Jennesseaux, 3e édition, Paris, 1861.

Ribadeneira, *De ratione Instituti S. J.* Romæ, 1865. La première édition de cet ouvrage, dû à la plume d'un des amis de saint Ignace, est de 1605.

Suarez, *Opera omnia,* éd. Vivès, Paris, 1860.

Les tomes XVI, XVI *bis* sont le commentaire des *Constitutions* écrit par le premier théologien de la Compagnie.

Apologie générale de l'Institut et de la doctrine des Jésuites, Lausanne, 1763.

André, *Œuvres philosophiques*, édition Cousin. Paris, 1843.

Auger (Edmond), *Catechismus.* Lutetiæ, 1568.

Bauny, *Somme des péchés qui se commettent en tous états, de leurs conditions et qualités et en quelle occurrence ils sont mortels ou véniels.* 5e édition, revue et corrigée par l'auteur. Paris, 1639. Bibl. nat. D. 4732.

Buffier, *Cours de sciences sur des principes nouveaux et simples pour former le langage, l'esprit et le cœur dans l'usage ordinaire de la vie.* Paris, 1732. Bibl. nat., Z. 173.

Canisius, *Petri Canisii Catechismus.* Flexiæ, 1605.

Carrez, *Catalogi sociorum et officiorum provinciæ Campaniæ S. J.* (8 vol.). Châlons-sur-Marne, 1897.

Celot, *De hierarchiâ et hierarchis.* Rouen, 1641.

Crasset (le P.), *Histoire des congrégations de N.-D. érigées dans les maisons des Jésuites.* Paris, 1694

CROISET (le P.), *Règlement pour MM. les pensionnaires des PP. Jésuites qui peuvent leur servir de règle de conduite pour toute leur vie.* Lyon, 1715.

DELBREL, *Les Jésuites et la pédagogie au* XVIe *siècle.* Paris, 1894. Étude sur Jean Bonifacio[1].

DUCHESNE (le P.), *La science de la jeune noblesse.* Paris, 1729. Bibl. nat., Z. II, 313.

ESCOBAR, *Liber theologiæ moralis viginti et quatuor S. J. doctoribus reseratus quem Antonius de Escobar in examen confessariorum digessit.* Lyon, 1646. Cote de la Bibliothèque nationale. Inventaire D. 33.787.

JOUVANCY, *L'élève de rhétorique (candidatus rhetoricæ) au collège Louis-le-Grand de la Société de Jésus au* XVIIIe *siècle.* Traduction Ferté, Paris, Hachette, 1892.

GARASSE (le P.), *Mémoires*, édit. Charles Nisard. Paris, 1860.

GENELLI (le P.), *Vie de saint Ignace de Loyola*, traduit de l'allemand par Charles Sainte-Foi. Paris, 1857, 2 vol.

GUIDÉE, *Manuel des jeunes professeurs* (renfermant l'instruction pour les jeunes professeurs qui enseignent les Humanités, par le P. Judde). Paris, Poussielgue, 1842.

LAGUILLE (le P.), *Préservatif pour un jeune homme de qualité contre l'irréligion et le libertinage.* Nancy, 1739.

LEBRUN (le P.), *Institutio juventutis christianæ.* Paris, 1653.

LEJAY (le P.), *Bibliotheca rhetorum.* Paris, 1725.

MARIANA, *De rege et regisinstitutione.* Toleti, anno 1599. Bibl. Nat., E. 892.

NIEREMBERG (le P.), *Le prix de la grâce*, traduit de l'espagnol par A. Gaveau. Paris, Plon, 1880.

PALLU (le P.), *Du saint et fréquent usage des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie.* Paris, 1751, 3e édition.

PASQUIER (Étienne), *Le catéchisme des Jésuites.* Villefranche, 1602.

PERPINIANI *Orationes.* Rothomagi, 1611.

DIONYSII PETAVII *Aurelianensis E. S. J. Orationes.* Paris, 1653. Bibl. nat., X. 2265.

POSSEVIN, *Bibliotheca selecta qua agitur de ratione studiorum in historia, in disciplinis, in salute omnium procuranda.* Romæ, ex Typographiâ Apostolicâ Vaticanâ, 1593.

PORÉE, *Orationes*, édition Griffet. Paris, 1747.

Litteræ annuæ.

Bibliothèque de la Compagnie de Jésus. Ire partie : *Bibliographie*, par les PP. Augustin et Aloys DE BACKER.

IIe partie : *Histoire*, par le P. A. CARAYON. Nouvelle édition par le P. Carlos SOMMERVOGEL. Paris, Picard, 1890.

SANCHEZ (T.), *Summa casuum conscientiæ.* Coloniæ Agrippinæ, 1614. Cote de la Bibl. nat. D. 2422.

1. Nous aurions vivement désiré nous procurer l'ouvrage fondamental du P. Bonifacio : *Institutio pueri christiani.* Il n'est pas à la Bibliothèque nationale et l'indication du *Répertoire des ouvrages pédagogiques du* XVIe *siècle* par M. F. Buisson (Paris, 1886) est fautive.

Annales de la Société des soi-disant Jésuites, ou Recueil historique et chronologique de tous les actes, écrits, dénonciations, avis doctrinaux, requêtes, ordonnances, etc., contre la doctrine, l'enseignement, les entreprises et les forfaits des soi-disant Jésuites depuis 1552 jusqu'à 1763. Paris, 1764, 2 vol. Cote de la Bibliothèque nat., Ld 39 506.

Extraits des assertions soutenues et enseignées par les soi-disant Jésuites. Paris, 1762, 4 vol. Cote de la Bibliothèque nat., Ld. 39 399.

Monographies de Collèges.

Abram (le P.), *L'Université de Pont-à-Mousson.* Histoire extraite des manuscrits du P. Nicolas Abram, publiée par le P. Carayon. Paris, 1870.

Arnoux, *Le collège de Digne.* Digne, 1888.

Azaïs (Abbé), *Le collège de Nîmes.* Nîmes, 1879.

Bardon, *Les Écoles à Alais sous l'Ancien Régime.* Nîmes, 1889.

Barret, *Les études classiques au collège royal des Jésuites d'Alençon, au* xviiie *siècle.* Bibl. nat., 8° R. pièce 11.972. (Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne.*)

Bénétrix (Paul), *Les origines du collège d'Auch, 1540-1590.* Paris, Champion, 1908.

Boissonnade et Bernard, *Collège et Lycée d'Angoulême, 1516-1895.* Angoulême, 1895.

Bouchard, *Histoire du collège de Moulins.* Moulins, 1872.

Boutillier (F.), *Les exercices publics dans le collège de Nevers avant la Révolution.* Nevers, 1887. Mémoire lu à la Sorbonne dans la séance du 29 avril 1886.

Boysse, *Le théâtre des Jésuites.* Paris, 1880 (Vaton éd.).

Bréard, *Histoire du collège d'Eu.* Eu, 1879.

Butel, *L'éducation des Jésuites autrefois et aujourd'hui. Un collège breton.* Paris, 1890. (Collège de Vannes.)

Canron, *Les Jésuites à Avignon.* Avignon, 1875.

Carayon (le P.), *Fondation du séminaire de la marine à Brest.* Paris, 1864.

Charmasse (A. de), *Les Jésuites au collège d'Autun, 1618-1763.* (Champion, éditeur.) 1884.

Chossat, *Les Jésuites à Avignon.* Avignon, 1896.

Darsy, *Les écoles et collèges du diocèse d'Amiens.* Amiens, 1881.

Delfour, *Les Jésuites à Poitiers.* Paris, 1902.

Denais, *Le collège du Puy-en-Velay.* Paris, 1876.

Drevon (J.-M.), *Histoire d'un collège municipal aux* xvie, xviie, xviiie *siècles.* Agen, 1889. (Collège de Bayonne.)

Droz, *Histoire du collège de Besançon.* Besançon, 1868.

Emond, *Le collège Louis-le-Grand.* Paris, 1845.

Faucillon, *Le collège des Jésuites de Montpellier, 1629-1762.*

Feuvrier (J.), *Le collège de l'Arc à Dôle.* Dôle, 1887.

Fierville, *Le collège de Quimper.* Paris, 1864. (Hachette, éd.)

Gauthier, *Notice historique sur le collège de Langres.* Langres, 1856.

Joseph Gény, *Die Jahrbücher der Jesuiten zu Schlestadt* (2 vol.). Strasbourg, 1896.

Gigord (le P. de), *Les Jésuites à Aubenas* (Picard, éd.). Paris, 1910.

Godard, *Histoire de l'ancien collège de Gray, 1557-1792.* Gray, 1887.

Gofflot, *Le théâtre au collège du moyen-âge à nos jours.* Paris, 1907.

Hamy, *Documents pour servir à l'histoire des domiciles de la Compagnie de Jésus.* Paris, 1892. Cote de la Bibl. nat., fol. H. 40.

— *Les Jésuites anglais expulsés de Boulogne en 1752.* Paris, 1904.

— *Les Jésuites à Caen.* Paris, 1899.

— *Le collège d'Alençon.* 1899.

— *La politique de Louis XIV en pays conquis. Mission des PP. Boutault et Bouhours à Dunkerque, 1663-1669.* Paris, 1899.

— *Les prix au collège de Saint-Omer.* Saint-Omer, 1899.

Huart (d'), *Le collège de Luxembourg.* Recueil de Mémoires publiés à l'occasion du troisième centenaire de l'Athénée grand-ducal de Luxem-Bourg. Luxembourg, 1904.

Kremp (G.), *Essai sur l'histoire du collège Jean-Bart.* Dunkerque, 1904.

Lefèvre, *Le théâtre des Jésuites et des Augustins dans leurs collèges de Lille du* XVIe *au* XVIIIe *siècle.* Nancy, 1907.

Lunet, *Le collège de Rodez.* Rodez, 1881.

Martin (Abbé E.), *L'Université de Pont-à-Mousson, 1572-1768.* Paris, 1891.

Massip, *Le collège de Tournon.* Paris, 1890.

Méchin (Abbé), *Annales du collège royal Bourbon d'Aix.* Paris, 1892 (4 volumes), Picard, édit.

Outhenin-Chalandre, *Notes historiques sur le collège des Jésuites de Dôle.* Besançon, 1885.

Paris (L.), *Le théâtre au collège des Bons-Enfants et chez les Jésuites de Reims.* Paris, 1883.

Perot, *Souvenirs de l'ancien collège de Moulins. Les Jésuites, 1606-1762. Les Doctrinaires, 1762-1789.* Moulins, 1901.

Pionnier, *Le collège de Verdun, 1762-1803.* Verdun, 1906.

Plion, *Le collège de Compiègne.* Compiègne, 1891.

Prarond. *Les grandes écoles et le collège d'Abbeville, 1384-1888.* Paris, Picard, 1888.

Prat, *Les Jésuites à Grenoble.* Paris, 1901.

Puiseux (Abbé J.), *Le théâtre au collège de Châlons-sur-Marne au* XVIIe *siècle.* Châlons, 1892.

Quicherat, *Histoire du collège Sainte-Barbe.* Paris, 1864.

Rance, *Une thèse de rhétorique au collège des Jésuites d'Arles* (*26 août 1683*). Marseille, 1887.

— *Une fête scolaire au collège d'Aix en 1713.* Paris, 1887.

Rochemonteix (le P. de), *Les Jésuites et la Nouvelle-France au* XVIIe *siècle.* Paris, 1896.

Rochemonteix (le P. Camille de), *Un collège de Jésuites au* XVIIe *et* XVIIIe *siècles. Le collège Henri IV de La Flèche.* Le Mans, 1889 (4 volumes).

Sée, *Mémoires des RR. PP. Jésuites de Colmar, 1698-1750.* Paris, 1872 (Sandoz, édit.).

Serbat, *L'architecture gothique des Jésuites au* XVIIe *siècle.* Caen, 1903.

Servière (le P. de la), *Un professeur d'Ancien Régime, le P. Porée.* Paris, 1899. (Oudin, édit.).

Soullier (le P.), *Les Jésuites à Marseille.* Marseille, 1899.

Tranchau, *Étude sur les représentations théâtrales, les exercices publics et les distributions des prix du collège d'Orléans au* XVIIIe *siècle.* Orléans, 1887.

Viansson-Ponté, *Les Jésuites à Metz.* Strasbourg, 1897.

Xambeu, *Le collège de Saintes.* Saintes, 1886.

Quelques-unes de ces monographies donnent aux Pièces justificatives des thèses soutenues dans les collèges; citons particulièrement celles du P. de Rochemonteix, de Bouchard, de l'abbé Méchin.

Ouvrages généraux.

Alembert (d'), *Destruction des Jésuites en France.*

Allut, *Recherches sur la vie et les œuvres du P. Menestrier.* Lyon, 1857. Bibl. nat. Cote L n27 13967.

Argenson (d'), *Mémoires* publiés pour la Société de l'Histoire de France. Paris, 1859.

Aumale (d'), *Histoire des princes de Condé.* Paris, 1886.

Barbier, *Journal de la Régence et du règne de Louis XV*, publié pour la Société de l'Histoire de France. Paris, Renouard, 1847.

Bausset (cardinal de), *Histoire de Bossuet.* Paris, 1830, 5e édition.

— — *Histoire de Fénelon.* Paris, 1808.

Beaune (Henri), *Voltaire au collège, sa famille, ses études, ses premiers amis.* Lettres et documents inédits. Paris, 1867.

Bernis (de), *Mémoires et lettres* publiés par M. Frédéric Masson. Paris, Plon, 1878.

Bézy, *Le Père de Neuville.* Paris, 1904.

Bouchot, *Notice sur la vie et les œuvres d'Étienne Martellange.* Bibliothèque de l'École des Chartes, 1886.

Brou, *Les Jésuites de la Légende*, Ire partie. Paris, 1906.

Brunetière, *Introduction aux Provinciales.* Paris, 1894.

Bury (de), *Essai historique et moral sur l'éducation française.* Paris, 1777.

Carré (G.), *L'enseignement secondaire à Troyes du moyen âge à la Révolution.* Paris, Hachette, 1888.

Cauly, *Histoire du collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims.* Reims, 1885.

Cherot (le P. Henri), *Trois éducations princières au* XVIIe *siècle : le grand Condé, son fils le duc d'Enghien, son petit-fils le duc de Bourbon.* Desclée à Lille, 1896.

Chevalier, *Essai historique sur le diocèse et la ville de Die.* Valence, 1909.

Compayré, *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France depuis le* XVIe *siècle.* Paris, 1879.

Crétineau-Joly, *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus composée sur les documents inédits et authentiques*, par J. Crétineau-Joly, 3e édition. Paris, 1851.

DAUBENTON (le P.), *Vie de saint Jean-François Régis*. Paris, 1826.

DIDEROT, *Œuvres complètes*, éd. Assézat. Paris, 1875.

DONCIEUX, *Le Père Bouhours*. Paris, Hachette, 1886.

DORIGNY (le P.), *Vie du P. Edmond Auger*. Lyon, 1716.

DOUARCHE, *L'Université de Paris et les Jésuites au* XVIe *et au* XVIIe *siècles*. Paris, 1898.

DUPIN, *Manuel du droit ecclésiastique français*. Paris, 1844.

FERTÉ (H.), *Rollin, sa vie, ses œuvres et l'Université de son temps*. Paris, Hachette, 1902.

FLEISCHMANN, *Encyclopædisches Handbuch der Pædagogik herausgegeben von Rein*. (Iéna) Langelsalza, 1897. T. III, p. 882 et suiv. Article JÉSUITES.

FOUQUERAY (le P.), *Histoire de la Compagnie de Jésus en France*. Paris, 1910, t. I.

FRANKLIN, *Écoles et collèges*. Paris, 1892.

GASSENDI, *Viri illustris Nicolaï Claudii Fabricii de Peiresc senatoris Aquisextiensis Vita per Petrum Gassendum præpositum Ecclesiæ Diniensis*. Parisiis, 1641.

HAMON, *Vie de saint François de Sales*. Nouvelle édition par Gonthier et Letourneau. Paris, 1909, 2 vol.

HAUDECŒUR (A.), *Histoire du Collège anglais. Douai, 1568-1578. Reims, 1578-1599. Douai, 1593-1793*. Reims, 1898.

HÉNAULT (le Président), *Mémoires*. Dentu, 1855.

HÉRELLE, *Documents inédits sur le protestantisme à Vitry-le-François*. Paris, Picard, 1903, 3 vol.

HERMANT-GODEFROY, *Vérités académiques*. Paris, 1643.

HUET (Daniel, évêque d'Avranches), *Mémoires*, traduits par Ch. Nisard. Paris, Hachette, 1853.

HUGHES, *The great educators. Loyola and the educational system of the Jesuits*. London, 1892.

JACQUIER (E.), *Le collège de Vitry-le-François*. Vitry-le-François, 1897.

JOLY (Henri), *Saint Ignace de Loyola*. Paris, 1905.

LA CHALOTAIS, *Compte rendu des Constitutions des Jésuites*. Paris, 1826.

LALLEMAND (Paul), *Essai sur l'histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France*. Paris, 1887.

LANTOINE (Henri), *Histoire de l'enseignement secondaire en France au* XVIIe *siècle*. Paris, 1874.

MACAULAY, *The history of England from the accession of James the second*. Volume II. London, 1885.

MARMONTEL, *Mémoires*, publiés par Maurice Tourneux, Paris, 1891.

MAURY, *Œuvres choisies*. Paris, 1827. Tome III. Éloge de Radonvilliers.

MÉNORVAL (DE), *Bourdaloue. Vie d'un Jésuite de la maison professe de la rue Saint-Antoine au* XVIIe *siècle*. Paris, 1897.

MÉNORVAL (DE), *Les Jésuites de la rue Saint-Antoine*. Paris, 1872.

PASCAL, *Les Provinciales*.

PERRAULT, *La morale des Jésuites*, extraite fidèlement de leurs livres par un docteur de Sorbonne. Mons, 1669. (3 vol.)

PIAGET, *Histoire de l'établissement des Jésuites en France, 1540-1640.* Leiden, 1893.

PIERRON (A.), *Voltaire et ses maîtres.* Paris, Didier, 1866.

RAVIGNAN, *De l'existence et de l'Institut des Jésuites.* Paris, 1855. — *Clément XIII et Clément XIV*, 1854.

ROCHET (Abbé), *Deux siècles d'instruction publique dans une petite ville de province, 1697-1877. Collège-séminaire de Belley.* Lyon, 1898.

ROLLAND (le président), *Plan d'éducation et autres ouvrages.* Paris, 1783.

SAINT-PRIEST, *Histoire de la chute des Jésuites au* XVIIIe *siècle (1750-1782).* Nouvelle édition, Paris, 1846.

SAINTE-BEUVE, *Port-Royal.* Paris, 1860.

SICARD (Abbé), *L'éducation morale et civique avant et pendant la Révolution, 1700-1808.* Paris, 1884.

TRESSAY (Abbé DU), *Histoire des moines et des évêques de Luçon.* Paris, 1869 (le tome III).

VOLTAIRE, *Correspondance générale.*

WEISS (Ch.), *Histoire des réfugiés protestants de France.* Paris, 1853.

Nous citerons toujours dans le corps de l'ouvrage et les *sources indiquées ci-dessus* et les *autres témoignages* auxquels nous pourrons avoir recours.

AVANT-PROPOS

C'est le Père Lacordaire qui, parlant un jour des Jésuites, laissait tomber cette boutade : « Ces gens-là sont terribles; ils rendent fous et ceux qui les aiment et ceux qui les haïssent. »

L'auteur de ce modeste *Essai* a cru que l'on pouvait parler de la Compagnie de Jésus avec sang-froid et, partant, avec mesure. Parce qu'il traite les diverses parties de son sujet, non pas seulement en historien, mais en pédagogue et en moraliste, il porte des jugements. Toutefois, il ne croit pas s'être départi de la sérénité que lui commandait la gravité de sa fonction. Lorsqu'il lui arrive de louer, de reprendre — au besoin, avec sévérité — ce sont toujours des faits précis ou des textes qui motivent ses appréciations et légitiment — du moins il le pense — ses conclusions. Il livre, avec la plus entière bonne foi, les idées et les sentiments qu'une étude patiente et réfléchie a précisés chez lui. Le lecteur qui douterait du bien-fondé de l'éloge ou de la critique est prié de se reporter aux *Sources Bibliographiques,* aux *Notes* et aux *Pièces Justificatives,* à la feuille des *Additions* et *Errata* renvoyée tout à la fin du volume, après la Table des Matières et où l'auteur, par un dernier souci de vérité et de justice, tenant compte de remarques bienveillantes, a consigné quelques observations complémentaires destinées à éclairer, à étayer, à mettre au point plusieurs de ses allégations.

C'est dire que, loin de redouter les critiques, l'auteur les sollicite; il les accueillera avec reconnaissance. Dans des matières aussi complexes et aussi délicates, personne qui ait plus que lui horreur du dogmatisme étroit et péremptoire. Les Jésuites ne sont pas au-dessus des Papes et ceux-ci, a dit de Maistre « n'ont besoin que de la vérité, et on ne leur doit que la vérité ».

Au reste, dans ce travail rétrospectif, nulle incursion dans le présent. L'auteur n'a jamais devant les yeux que les hommes et les choses du passé. D'avance, il décline toute compétence en ce qui concerne les méthodes actuelles de la Compagnie qui doivent être fort différentes de ce qu'elles furent autrefois, étant donné les profondes transformations qu'a subies la Société et la nouvelle organisation de l'enseignement public. Aussi bien, croit-il sage d'avertir ses lecteurs de ne faire état — qu'avec discrétion — de telle de ses constatations ou de tel de ses jugements dans les discussions pédagogiques contemporaines.

Il ne s'excuse pas de s'être servi d'expressions comme celles-ci : « Nos collèges, nos maîtres... » Mais il se doit de déclarer que, sous sa plume, ces formules sont purement littéraires, qu'elles n'impliquent aucun lien avec la Compagnie et lui laissent la pleine indépendance de ses appréciations.

Enfin, des spécialistes autorisés ont bien voulu lui assurer que la partie théologique de son travail ne contenait rien qui fût contraire à la vérité dogmatique et morale.

André Schimberg

Paris, 90, boulevard Malesherbes.

INTRODUCTION

COUP D'ŒIL HISTORIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES FONDATIONS SCOLAIRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS EN FRANCE

Sommaire : Les projets de saint Ignace en matière d'éducation. — Guillaume du Prat. — Billom.— Oppositions du Parlement, du clergé, de l'Université. — Le procès de 1565. — Les écoles séculières, foyers d'hérésie. — Accueil fait aux Jésuites par les populations. — Hostilité des protestants. — Le procès de 1594. — L'attentat de Châtel. — Le bannissement. — L'édit de 1603. — Fondations nouvelles : Poitiers , — Reims; — Caen; — Carpentras; — Saintes; — Aix; — Réouverture du collège de Clermont; — Pontoise; — Bayonne; — Metz; — La Rochelle. — Les Jésuites et la monarchie de Louis XIV. — Comment nous procéderons dans l'exposé et la discussion du système d'éducation morale conçu et pratiqué par les Jésuites.

Puerilis institutio mundi renovatio est. Il n'est personne peut-être qui se soit appliqué et qui ait réussi au même degré que saint Ignace et ses fils à faire passer cette vérité dans le domaine de la pratique et des faits. Et cependant il ne paraît pas que le saint ait eu tout d'abord des vues précises à cet égard; il se laissa faire par les circonstances, disons mieux, par la Providence. Ce gentilhomme qui sait tout juste lire et écrire comprend seulement confusément, lorsqu'il suspend sa vaillante épée à l'autel de Notre-Dame de Montserrat, au printemps de 1522, que l'idée est devenue l'épée des âges nouveaux et qu'elle est, par excellence, l'arme de l'apôtre. Apôtre, Ignace veut l'être. Il rêve d'aller travailler en Palestine à l'évangélisation des infidèles. Puis, son séjour dans les Universités d'Alcala, de Salamanque, surtout dans celle de Paris, fait de lui un intellectuel. Il voit de près les désordres qui désolent l'Église et les écoles; la foi périclite plus encore que les mœurs.

Les progrès étonnants du protestantisme l'affligent et l'exaltent. Ses relations avec un de ses compatriotes, Louis Vivès, professeur à Louvain et pédagogue, la rencontre qu'il fait en

Italie d'un ordre nouveau, celui des Théatins, particulièrement préoccupé de la régénération du clergé, orientent et fixent ses idées. Au reste, la question de l'éducation est à l'ordre du jour; le monde des écoles est en fermentation; les programmes et les méthodes se transforment. Faut-il s'étonner dès lors si la bulle de Paul III qui approuve en 1540 les grandes lignes de l'Institut d'Ignace fait une large part à l'instruction chrétienne de la jeunesse dans les travaux de la nouvelle Compagnie. Pourtant il n'est pas encore parlé de collèges.

Ignace songe uniquement à fonder des maisons d'études pour ses religieux, à Rome et à Paris. Ce dernier centre est de sa part l'objet d'une prédilection particulière. Quelques-uns de ses fils viennent donc, dès 1540, prendre place parmi les boursiers du collège des Trésoriers. Leur nombre s'accroît; ils émigrent au collège des Lombards. Ils ne forment pas une communauté séparée; ils ne sont pas revêtus de l'habit de leur profession et ne se distinguent des autres étudiants de l'Université dont ils suivent les cours que par la régularité de leur conduite, leur assiduité aux leçons et leurs succès.

A ce moment, le pieux évêque de Clermont, Guillaume du Prat, dont le diocèse est ravagé par l'hérésie, cherche des maîtres pour les Universités de Billom et d'Issoire qu'il voudrait restaurer. Or, il se trouve qu'en 1545 Guillaume du Prat représente la France au concile de Trente qui vient de s'ouvrir. Il y entre en rapports avec des Jésuites du mérite le plus distingué, Claude Le Jay, Laynez et Salmeron, ces deux derniers théologiens du Saint-Siège. Il leur confie son projet d'établir à Paris un collège-séminaire et propose de mettre un local à la disposition des élèves de la Compagnie. Claude Le Jay en écrit à saint Ignace. Rentré en France, Guillaume du Prat songe à réaliser ses desseins; dans un voyage à Paris, il lie personnellement connaissance avec les étudiants du collège des Lombards et, finalement, les installe dans une maison indépendante de la rue de la Harpe qui n'est autre que l'hôtel des évêques de Clermont.

Nous sommes en 1550. C'est ici que les difficultés commencent. Le bienfaiteur et ses protégés voudraient convertir ce local en une maison d'enseignement proprement dite, mais il faudrait auparavant que les Jésuites fussent français ou tout au moins naturalisés; et l'opinion commence à s'agiter au sujet de ces

étrangers qu'on appelle *clercs de Clermont* ou *Jésuites* et qu'on sait appartenir à une société étrangère. Le cardinal de Guise, qui espère trouver dans les nouveaux religieux des auxiliaires dans la lutte contre le protestantisme, obtient facilement de Henri II les lettres patentes qui confirment leur établissement; les préventions du Parlement, les défiances et les jalousies du clergé séculier et de l'Université opposent une résistance invincible. Désespérant d'aboutir à Paris, Guillaume du Prat fait passer des Jésuites en Auvergne et leur confie en 1556 l'Université de Billom. Il meurt en 1560, laissant à la Compagnie une dotation magnifique destinée à la fondation d'un collège dans le quartier Latin.

Hors de France, les circonstances s'étaient prêtées, comme chez nous, au développement des projets de saint Ignace. Ici, comme à Messine et à Palerme en 1548, des collèges-séminaires se transforment en collèges mixtes à la demande des princes et des familles; là, comme à Goa en 1542, des collèges organisés passent, sur le désir formel des fondateurs, sous l'administration et la direction de la Compagnie. Pendant ce temps, saint Ignace élaborait ses Constitutions et il y pouvait insérer un chapitre intitulé : *De scholis collegiorum Societatis*[1].

Nous n'avons pas à retracer l'histoire de la Compagnie de Jésus en France. Elle existe. Nous y renvoyons le lecteur[2]. Nous nous contenterons d'esquisser, dans une vue rapide, les progrès de ses fondations scolaires et de noter au passage l'accueil fait aux nouveaux venus.

A Paris, la résistance du Parlement et du clergé dure dix ans. Après le compromis de Poissy où, grâce à la protection du haut clergé et de la cour, les Jésuites furent mis, sous toutes sortes de réserves, en possession du legs de G. du Prat, s'ouvre le procès de 1565 : les Pères avaient obtenu des lettres de scolarité qui permettaient aux écoliers du dehors d'assister à leurs leçons et l'Université les déclarait subreptices. Heureusement pour eux, la cause fut appointée.

1. Fouqueray (le P. H.), *Histoire de la Compagnie de Jésus en France*, Paris, 1910, t. I, p. 128 et suiv.

2. Pour l'histoire générale, citons Crétineau-Joly, et l'ouvrage de l'abbé Piaget, *Histoire de l'établissement des Jésuites en France (1540-1640)*, Leiden, 1893.

Sur les démêlés de la Compagnie avec l'Université, le clergé séculier et le Parlement, voir : Douarche, *l'Université de Paris et les Jésuites au* XVIe *et au* XVIIe *siècles*, Paris, 1888 ; Emond, *Histoire du lycée Louis-le-Grand*, Paris, 1845.

Ils mettent à profit l'armistice et prennent leurs premiers pensionnaires. La gratuité et la qualité de leurs leçons font le vide dans les établissements universitaires [1]. Forts de l'autorisation royale, ils se répandent librement dans les provinces. Ils se font applaudir comme prédicateurs avant de se faire recevoir à titre d'éducateurs. Les chaires retentissent des accents éloquents des Possevin, des Maldonat, des Edmond Auger. La situation religieuse du pays offre à leur zèle un champ immense. Le succès de la Réforme est dû en partie à l'ignorance et à la vie scandaleuse d'un trop grand nombre de ministres de l'Évangile. Dans quelques diocèses, une bonne partie du clergé lâche pied et passe aux dissidents. Mais c'est principalement dans les collèges et les Universités que se recrute le protestantisme. A Lyon, en 1565, un jour de Fête-Dieu, les huguenots troublent la procession de Saint-Nizier, arrachent des mains du prêtre officiant la sainte hostie qu'ils jettent à terre; le peuple court au collège et tue le principal Barthélemy Anneau regardé comme l'instigateur de la profanation [2]. Le cardinal de Tournon avait établi dans sa ville épiscopale une sorte de séminaire qui devait être, dans sa pensée, le boulevard de la foi. « *J'en ai formé*, écrivait-il tristement, *le berceau de l'erreur.* » Le mal est si grand que le bon cardinal pense sérieusement à le transformer en grenier pour les pauvres [3]. Les facultés de droit de Poitiers, d'Orléans, de Bourges, sont des foyers d'hérésie. Montpellier fait venir ses professeurs de Genève.

Faut-il s'étonner si les bons catholiques reçoivent avec enthousiasme les Jésuites éducateurs. Des collèges de la Compagnie s'ouvrent à Mauriac, à Tournon, à Rodez, à Chambéry, à Lyon, à Avignon, à Verdun, à Pont-à-Mousson, à Dôle, à Embrun,

1. « Jesuitæ docere incipiunt, idque gratis ! quod vehementer placuit pluribus ... Hinc frequentantur eorum scholæ magno numero scholarium et academicæ depopulantur magno quidem detrimento splendoris academici at magno certe bono catholicæ religionis. Id quippe non potest dici quam brevi tempore ordo iste in immensum excreverit. » Du Boulay, *Histoire de l'Université*, 1673, t. VI, p. 916.

2. Barthélemy Anneau était un humaniste distingué ; il avait étudié, à Bourges, sous le professeur luthérien Melchior Volmar, dont Calvin et Bèze auraient été également les disciples. Sur ce personnage et la marche de l'hérésie à Lyon principalement dans l'ancien collège de la Trinité, voir le P. de Colonia, *Histoire littéraire de la ville de Lyon*, Lyon, 1728, t. II, p. 664 et suiv.

3. Massip, *Le Collège de Tournon*, Paris, 1890, p. 25. A son retour de Rome, le cardinal avait été hué par les écoliers qui l'appelaient *papiste*.

à Auch, à Besançon, etc. Le collège séculier de Rodez était devenu franchement calviniste. « *Le venin de l'erreur*, écrit un vieil annaliste, *avait envahi la ville des Ruthènes, grâce aux manœuvres et à la complicité des maîtres de l'enfance. C'est à peine si quelques écoles étaient à l'abri de la contagion* [1]. » Même danger et mêmes appréhensions à Besançon. Le collège séculier inspire les plus vives inquiétudes. Le corps de ville s'adresse au Provincial des Jésuites, le P. Gentil. Par un accord survenu le 26 mai 1597, les Pères s'engageaient à ouvrir quatre classes et à y ajouter des cours de philosophie dans la mesure des libéralités de S. S. et des MM. de l'Empereur et du Roi catholique. La ville devait donner trois mille livres annuelles et cinq cents francs pour chaque nouvelle classe [2].

L'accueil que les Pères reçoivent à Rouen mérite une mention particulière à cause de son caractère exceptionnel. Ce furent Messieurs du Parlement eux-mêmes qui, satisfaits des prédications de Possevin, demandèrent au cardinal de Bourbon d'établir les Jésuites dans la ville. Quand les échevins eurent donné leur consentement et que le cardinal eut fait don de l'hôtel de Mauleuvrier, le Parlement ordonna une assemblée générale de la ville pour délibérer des moyens d'établir un collège. Il fut résolu que les échevins écriraient aux Jésuites de Paris : « Pour accommoder l'hôtel de Mauleuvrier à l'usage du collège, MM. du Parlement se cotisèrent ; MM. les Présidents à vingt écus et les conseillers à dix. Ils eurent après cela la bonté de se partager entre eux et d'aller dans toutes les paroisses de la ville où ils firent une quête qui monta à trente mille livres qu'ils apportèrent eux-mêmes au collège et ils exhortèrent tous leurs officiers d'en faire autant chacun dans leur ressort [3]. »

Comme on le pense bien, cette unanimité est rare. En général, l'opinion est fort partagée à l'endroit des nouveaux venus. La minorité protestante en particulier est remuante et entend que ses droits soient respectés. « Ces sortes de gens, dit-on hautement

1. Lunet, *Le Collège de Rodez*, Rodez, 1881, p. 9. Le grand protecteur des Jésuites à Rodez est Hugues Caulet, sieur de Cadars et de Combret, qui a vu ses deux fils perdus par des maîtres qu'il tenait pour bons catholiques. *Ibid.*, p. 12.

2. Droz, *Histoire du collège de Besançon*, Besançon, 1868, t. I, p. 30.

3. (Dom Ignace), *Histoire de la ville de Rouen*, 3e édition, Rouen, 1731, t. II, 6e partie, p. 98 et suiv. Le contrat entre la ville et les Pères ne fut pourtant passé qu'en 1604.

à Pamiers, ne nous conviennent nullement; l'on nous avait promis des professeurs qui puissent instruire nos enfants dans la jurisprudence et dans la médecine, et non de ces prêtres aveuglément dévoués aux intérêts du pape de Rome.» Et en l'absence de l'évêque, Auger et ses compagnons avaient été contraints de loger « dans une cabane qui ne représente pas mal l'étable de Bethléem [1]». Mêmes récriminations à Lyon. « Le collège étant fondé, disent les huguenots, des deniers de la ville et pour le bien du public, il doit être commun à tout le monde. Comment donc a-t-on pu prendre la pensée de le donner aux Jésuites? Et n'est-ce pas vouloir en exclure l'entrée à nos enfants que de le confier à des gens qu'on sait être les adversaires les plus déclarés de la nouvelle réformation [2] ? » En vingt autres endroits, c'est un refus catégorique de les recevoir, notamment à Chalon-sur-Saône, à Mâcon [3]. De fait, les jésuites étaient « les plus fins limiers du temps à la queue des hérétiques». La guerre des trois Henri les trouve à la tête du parti catholique. A Lyon, ils déjouent les manœuvres des huguenots qui tentent de s'emparer de la ville. A Paris, pendant le siège, ils montent à leur tour la garde sur les remparts et leur maison est le quartier général des Seize. Reconnaissons toutefois qu'ils travaillent pour les Guise et non pour Philippe II. Fidèles aux instructions de Rome, ils subordonnent leur soumission au Béarnais à l'absolution solennelle que celui-ci sollicite de Clément VIII. Il est vrai encore qu'ils s'entremettent activement dans la personne d'un des leurs, le P. Tolet, afin de l'obtenir. Si les Jésuites, en un mot, ont témoigné du zèle le plus ardent, ils semblent s'être moins compromis que l'Université et le Parlement. La première avait déclaré Henri de Valois déchu du trône et ses sujets déliés du serment de fidélité. Le second avait ordonné des prières publiques pour remercier Dieu de la mort miraculeuse de Henri III. Ces deux corps regrettaient-ils de

1. Dorigny, *Vie d'Edmond Auger*, p. 35, 36.

2. Dorigny, p. 130.

3. Drevon, *Histoire d'un collège municipal aux* XVIe, XVIIe *et* XVIIIe *siècles*, Agen, 1889, p. 165. Sur les difficultés des jésuites à Chalon-sur-Saône, voir l'*Histoire ecclésiastique et civile de Chalon-sur-Saône*, par le jésuite Perry, Chalon-sur-Saône, 1659, p. 457 et suiv. Sur les difficultés de la fondation d'Avignon, voir Chossat, *Les Jésuites à Avignon, 1553-1768*, Avignon, 1896, p. 29 et suiv. Les Pères durent fermer leurs classes et rester cachés dans leurs maisons, et cela, en territoire pontifical.

s'être trop avancés; avaient-ils hâte de faire oublier leurs violences, toujours est-il qu'ils n'hésitèrent pas à faire porter à leurs alliés de la veille le poids des exagérations commises. Le roi venait à peine d'entrer dans sa bonne ville de Paris [1] que le 18 avril l'Université demandait l'expulsion des Jésuites. C'est le deuxième procès. Il s'ouvrit le 12 juillet. Arnaud remplaçait Étienne Pasquier dans la défense des droits de l'Université. Comme, l'année précédente. Henri IV avait été l'objet d'une tentative d'assassinat de la part de Barère et qu'un Jésuite, le P. Varade. s'était trouvé, fortuitement, mêlé à l'affaire, Arnaud n'eut garde de laisser échapper cette bonne aubaine. Après une invocation à Henri III qui du haut du ciel l'assistera, il n'hésite pas à représenter le collège de la rue Saint-Jacques comme une boutique de Satan où se sont forgés tous les assassinats exécutés ou attentés en Europe depuis quarante ans. Après une pareille sortie, il était inutile d'ajouter : « Il faut que je confesse que la colère et la juste indignation me font sortir hors de moi. » Arnaud était davantage dans la vérité quand il reprochait aux Jésuites ces promesses de Poissy qu'ils n'avaient jamais eu la pensée de tenir; en souscrivant aux conditions et réserves mentionnées plus haut. ils avaient simplement « cédé au temps [2] ». Par peur du tumulte, les Pères avaient demandé le huis-clos; le scandale n'en fut que plus grand. Néanmoins l'avocat de l'Université les avait servis par ses exagérations et la cause fut appointée une seconde fois le 6 septembre 1594. Soudain le 27 décembre éclate l'attentat de Châtel qui vient d'achever au collège de Clermont son cours de philosophie. Le Parlement eut vite fait de statuer. Deux jours plus tard, un même arrêt condamnait le régicide à la peine capitale et tous les Jésuites de France au bannissement, *neque servato juris ordine*, *neque partibus auditis*.

Le 8 janvier 1595. « sur les deux heures de l'après-midi, les Jésuites sortirent de Paris conduits par un huissier de la Cour. Ils étaient trente-sept. desquels une partie était dans trois

1. Mars 1594.

2. Douarche, *op. cit.*, p. 114. Notons en passant que le père d'Arnaud avait été huguenot. « Ce coin voilé le plus possible par ses petits-fils de Port-Royal, relevé malignement par les Jésuites, doit être, a dit Sainte-Beuve, indiqué de loin au fond du tableau et y tient plus peut-être que les Arnaud eux-mêmes ne croyaient. » Sainte-Beuve, *Port-Royal*.

charrettes, le reste à pied, leur procureur était monté sur un petit bidet [1] ». Ce bannissement, qui allait durer huit ans, n'était qu'un prélude.

Les proscrits, condamnés sans débat, trouvèrent un refuge sur la terre de Lorraine, dans les États pontificaux ou encore dans les ressorts des parlements de Bordeaux et de Toulouse qui refusèrent énergiquement de souscrire à une sentence dénuée de toute justice [2].

L'expulsion des jésuites mettait Henri IV dans un grand embarras, occupé qu'il était à négocier en cour de Rome son absolution solennelle. En gage de sincère réconciliation, le pape demanda le rappel immédiat des bannis. Généreusement le Général de la Compagnie insista pour que cette condition fût écartée et l'absolution fut accordée le 17 septembre 1595. Henri IV se montra reconnaissant. Pourtant, il ne sut d'abord à quel parti s'arrêter. Tout entier à ses rancunes, le Parlement de Paris entrait en conflit avec celui de Toulouse, requérait contre les Jésuites sécularisés qui s'avisaient d'ouvrir des écoles. Dans la masse du public encore toute frémissante des guerres religieuses, les pamphlets succédant aux pamphlets trouvaient un écho favorable. Le vieux Pasquier publiait son *Catéchisme des Jésuites* et s'attachait à prouver que l'éducation de la Compagnie était marquée d'une triple flétrissure, antichrétienne, antimonarchique, antifrançaise [3]. Les Jésuites Richeome et Garasse se donnaient le tort de riposter sur un ton inconciliable avec la mansuétude et la sérénité évangéliques. Cependant la Société ne restait pas inactive; elle faisait jouer de hautes influences. Plusieurs des conseillers du roi lui étaient dévoués et la modération du P. Coton la servait mieux dans l'esprit du monarque que la violence des polémistes. D'autre part, Clément VIII rendait à Henri IV d'inappréciables services; il l'aidait à conclure la paix de Vervins et annulait son mariage

1. Douarche, p. 131.

2. Sur les démêlés du Parlement de Paris avec celui de Toulouse au sujet des Jésuites de Tournon, voir Massip, *Le Collège de Tournon*, Paris, 1890, p. 49 et suiv.

3. « Répertoire général, a dit M. Lenient, de toutes les attaques dirigées alors et depuis contre les Jésuites, l'arsenal où Saint-Cyran, Arnaud, Pascal et plus tard Voltaire et d'Alembert viendront chercher des armes qui ne semblent pas trop rouillées même aujourd'hui. » C. Lenient, *La Satire en France ou la littérature militante au* XVI[e] *siècle*, Paris, Hachette, 1886, t. II, p. 194 (3[e] édition).

avec Marguerite de Valois. Le roi qui avait promulgué l'Édit de Nantes n'était pas fâché de donner aux catholiques des gages de sa loyauté. Pour toutes ces raisons que lui dictaient une conduite habile et un sincère désir de la paix, il donna le 1er septembre 1603 des lettres patentes qui rappelaient la Compagnie de Jésus. A vrai dire, ce n'était pas sans d'importantes restrictions. D'abord, il n'était pas question du collège de Clermont. Tous les membres de la Société devaient être Français. On leur demandait un serment de fidélité. Ils ne pouvaient accepter de biens immeubles sans l'autorisation royale. Enfin, un Jésuite demeurerait auprès de la personne de Sa Majesté pour y répondre du loyalisme de ses confrères.

Sans doute, le roi espérait faire taire par ces réserves les réclamations du parti protestant et apaiser les ressentiments du Parlement. Celui-ci n'en crut pas moins de son devoir de venir au Louvre présenter par la bouche d'Achille de Harlay de très fermes remontrances. Il ne consentit du reste à enregistrer les lettres patentes de 1603 que sur des lettres de jussion le 2 janvier 1604. Nous inclinons à croire que les défiances de Henri IV étaient plus apparentes que réelles, car les clauses restrictives furent à peu près de nul effet. Sous son règne, la Compagnie de Jésus prend pied définitivement en France et a toute facilité de multiplier ses fondations. La bourse royale est mise aussi largement que possible à la disposition des Pères. Ils ont profité du bannissement pour s'établir à Besançon. A peine rentrés, ils ouvrent des collèges à Rouen, à Moulins, à Vienne, à Poitiers. Un peu plus tard, nous les trouvons à la tête de maisons florissantes à Reims, à Caen, à Amiens, à Vesoul, à Saintes, à Aubenas. Dans le même temps, ils se développent sur nos frontières, dans l'Artois, dans les Flandres, en Alsace, à Lille, à Arras, à Haguenau. Henri IV dote magnifiquement le splendide collège de la Flèche [1]. Il subventionne ceux de

1. Par l'édit de septembre 1603, Henri IV permettait aux Jésuites de se loger dans sa maison de La Flèche, en Anjou. Ce devait être, dans la pensée du roi, un noviciat de la Compagnie et une Université complète. Cent jeunes gentilshommes seraient entretenus aux frais de Sa Majesté. Les Jésuites arrivèrent à La Flèche en novembre 1603. En attendant que fût prête l'habitation royale, ils logèrent chez le marquis de la Varenne dont l'intervention avait grandement contribué à leur rappel.

Rochemonteix (le P. de), *Un Collège de Jésuites aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles : le collège Henri IV de La Flèche*, Le Mans, 1889, t. I. Excellente et copieuse monographie dont la documentation nous a été des plus précieuses.

Rouen et de Rennes. Le P. Coton, relatant ces libéralités du prince, ajoutait : « Dieu nous le conserve et accroisse ses bénédictions ! »

Néanmoins l'empressement royal ne suffisait pas à vaincre la défiance dans les bonnes villes du royaume. A Poitiers, les Jésuites voyaient enfin aboutir des efforts demeurés infructueux depuis trente-cinq ans. Leurs premières tentatives remontaient à 1570. Par des lettres patentes du 7 août 1604 que le P. Coton adressait directement au corps de ville, Henri IV, « sur la demande de messire Geoffroy de Belin, évêque de Poitiers, et des maires, échevins et autres nobles, bourgeois et manants et habitants de la dite ville permettait aux Pères Jésuites d'y avoir un collège composé de tel nombre de personnes de leur Compagnie qu'ils verront être nécessaires pour le service divin, instruction de la jeunesse aux bonnes lettres tant d'humanités, philosophie que théologie, aux clause, règle et forme dont ils ont accoutumé user aux collèges déjà établis aux autres villes... sans avoir besoin d'autre vérification que celle qui déjà a été faite de notre édit du mois de septembre 1603 en notre Parlement de Paris ». Et Henri IV n'estimait pas inutile d'ajouter qu'il se réservait et à son conseil « le jugement de toutes les oppositions qui pourraient être faites à l'établissement des Jésuites à Poitiers ». De fait, malgré les affirmations des lettres officielles, le corps de ville ne dut pas mettre dans son accueil l'enthousiasme qu'on pourrait croire, puisque, en mars 1605, le roi réprimandait les habitants de « n'apporter la ferveur et l'affection que requièrent le bien public et l'utilité d'une si louable entreprise » et leur enjoignait d'exécuter ses ordres [1].

Ce fut la haute protection du chancelier Brûlart de Sillery et celle de Louis de Lorraine, petit-neveu du grand cardinal, qui introduisirent les Jésuites à Reims. L'Université présenta des objections, il y eut même une protestation de la municipalité. Henri IV, dans les lettres patentes, s'était exprimé comme suit : « ...Et parce que notre cher et bien-aimé neveu Louis de Lorraine, premier pair de France, duc et élu archevêque de Reims, tant avec le clergé de son Église métropolitaine qu'autres nobles, bourgeois, manants et habitants de notre dite ville

1. Delfour, *Les Jésuites à Poitiers*, Paris, 1902, c. I.

de Reims, nous ont instamment supplié et requis leur vouloir octroyer l'établissement d'un collège des dits Jésuites en notre dite ville de Reims... » L'échevinage rémois crut devoir remettre les choses au point. « Les lieutenants et gens du conseil de la ville de Reims, après avoir ouï la lecture des lettres patentes du roi, déclarent qu'ils ne veulent ni doivent contredire à la volonté de Sa Majesté, et néanmoins d'autant que, par les dites lettres, il est porté que des nobles, bourgeois, manants et habitants de la dite ville ont instamment supplié et requis Sa dite Majesté pour le dit établissement, déclarent que jamais ne leur a été rien proposé en public de cet établissement, n'en ont fait aucune supplique ni réquisition; protestent que les dites lettres d'établissement ne leur peuvent nuire ni préjudicier, dont et de laquelle déclaration demandent acte pour leur servir en temps et lieux ainsi que de raison [1]. »

La fondation de Caen résolue par Henri IV dès l'année 1603 ne s'exécute qu'en 1609. La ville avait donné son consentement, mais les protestants interviennent, « remontrant qu'on avait été trop vite dans la première délibération, qu'il fallait en faire une seconde où se trouverait un plus grand nombre d'habitants et qu'alors à la pluralité des voix l'on déterminerait ce qu'il y aurait à faire sur le projet qu'on avait mis sur le tapis ». A la suite de cette seconde délibération où les protestants dominèrent, il fut convenu qu'on enverrait au roi trois notables pour le prier de ne pas envoyer de Jésuites. Comme le monarque s'étonnait de voir un changement si subit, ils répondirent qu'étant Normands, ils se pouvaient servir du droit du pays et changer d'avis. « Et moi, repartit Henri IV, n'étant pas Normand, je ne peux pas manquer à ma parole ni changer d'avis comme vous; j'ai voulu qu'il y eût à Caen un collège de Jésuites, je le veux encore et il y en aura un. Qu'on ne me réplique pas [2]. »

Conformément aux ordonnances édictées par le pouvoir civil, nombre de villes ont érigé des collèges dans la seconde moitié du XVIe siècle, malheureusement avec un personnel de fortune et dans des conditions très défectueuses du point de vue de l'organisation. Les maîtres n'y sont pas comme un

1. Cauly, *Histoire du collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims*, Reims, 1885, c. V, p. 316.
2. Hamy (le P.), *Les Jésuites à Caen*, Paris, 1899, p. 39 et 40.

demi-siècle plus tôt les propagandistes de la religion nouvelle; mais force est de reconnaître que la plupart du temps les municipalités elles-mêmes les trouvent inférieurs à leur tâche; finalement on recourt aux bons offices de la Compagnie qui ne se fait pas prier.

La petite ville de Carpentras obéit à ces considérations d'ordre pratique. Elle avait des régents laïcs qu'il était difficile de remplacer en cas de mort, de départ ou de maladie. De plus, la dépense était lourde pour les finances municipales. Aussi demande-t-elle qu'on lui envoie des Pères : « on n'avait plus à craindre d'être à court de maîtres, la dépense en serait notablement diminuée; trois ou quatre régents séculiers coûtant plus que douze Jésuites et ceux-ci présentant en outre l'avantage de rendre des services spirituels fort appréciés [1]. » A Saintes, depuis longtemps l'administration du collège laisse fort à désirer. A la date du 12 décembre 1587, le principal Clavier est réprimandé par le corps de ville : « il n'a pas assez de régents, il n'a pas donné les noms des enfants qu'il reçoit, il fait payer les pauvres comme les riches, il prend dix et vingt sols par mois, ce qui est excessif... » Les plaintes se renouvellent le 24 décembre 1598. Une délibération porte que le collège de la présente ville est mal administré et que les parents des « escholliers » sont contraints d'envoyer leurs enfants ailleurs. Les calvinistes soutiennent Clavier et ne veulent pas des Jésuites. De son côté, le corps de ville hésite; il sait que les Pères une fois établis, il n'aura plus à intervenir dans l'administration du collège. L'entrée en scène du gouverneur de la province, le duc d'Épernon, adroitement provoquée par les Pères, leur donne gain de cause [2]. Les mêmes motifs les favorisent à Montpellier [3], à Vannes [4], à Aix. L'annaliste du collège de Bourbon écrit : « Deux choses fomentèrent toujours dans le cœur des habitants le désir de nous avoir. La première fut le peu de progrès que faisaient les enfants tant en bonnes mœurs qu'en lettres humaines sous la discipline séculière, ce qui obligeait plusieurs des parents d'envoyer leurs enfants hors de la Provence ès collèges de notre

1. Chossat (le P.), *Les Jésuites à Avignon*, Avignon, 1896, ch. v, p. 111.
2. Xambeu, *Le Collège de Saintes*, 1886, 1er fascicule, p. 19, 20, 21.
3. Faucillon, *Le Collège des Jésuites de Montpellier*, 1858.
4. Butel, *L'Éducation des Jésuites autrefois et aujourd'hui. Un collège breton* Paris, 1890, p. 7.

Compagnie quoique non sans de grandes et notables dépenses. Et certes, ce n'était pas merveille que la jeunesse profitât si peu sous la conduite des Messieurs susdits puisque entre eux et leur principal il n'y avait point de bonne intelligence, en preuve de quoi il se trouve parmi nos papiers une plaisante requête qui fut présentée à MM. les intendants du Bureau de l'Université par un Jacques Amiot, professeur de philosophie en ce collège, à l'encontre d'un principal qui était lors. Elle contenait douze articles et à la fin il conclut que MM. feraient bien d'appeler les Pères Jésuites pour leur bailler la direction du collège et remédier à tous les désordres qui s'y voyaient pour lors... [1] »

En 1610, la Compagnie comptait en France environ trente-cinq collèges. L'année précédente, Henri IV avait voulu rétablir les lectures de théologie au collège de Clermont. Le Parlement et la Sorbonne conduite par Richer s'y opposèrent victorieusement. Ce fut la manifestation dernière de la bonne volonté du roi à l'égard des Jésuites. Le 14 mai 1610, il succombait sous le fer de Ravaillac.

Le Parlement prend prétexte du régicide pour redoubler de rigueur à l'endroit de la Compagnie. Il condamne en 1610 le livre de Mariana, et quelques années après deux ouvrages, l'un de Bellarmin, l'autre de Suarez. Éludant la clause restrictive de l'édit de 1603, les Pères du collège de Clermont avaient reçu des élèves à titre de pensionnaires, les faisant instruire par des maîtres salariés. La Cour ordonna le licenciement des élèves [2]. Sur ces entrefaites s'ouvrirent les États généraux de 1614. Les Jésuites comptaient un grand nombre de partisans dans les deux ordres privilégiés; ce qui explique qu'un arrêt du conseil royal daté du 15 février 1618 se reférant au vœu des États ordonnait la réouverture du collège de Clermont sans qu'il fût donné empêchement au contraire, à la charge pour les Pères de se soumettre aux lois et règlements de l'Université [3]. Le 20 février suivant, deux maîtres des requêtes accompagnés de grands seigneurs, de hauts prélats, du nonce Bentivoglio, procédaient à l'exécution de l'arrêt. Les PP. Sirmond et Petau

1. Méchin (abbé), *Annales du collège royal Bourbon d'Aix*, Marseille, 1890, t. I, p. 11.
2. Douarche, *op. cit.*, p. 223.
3. *Ibid.*, p. 242.

reçurent les délégués royaux et, après lecture des pièces officielles, la cloche sonna la classe.

L'Université ne désarme pas : elle cherche à fermer aux élèves de la Compagnie l'accès des grades. Les Jésuites eurent une malencontreuse idée, celle de tirer parti de la fameuse bulle de 1552 qui leur permettait à eux aussi de conférer les grades, et ils érigent en Université leur collège de Tournon. Ils n'avaient fait que grossir le nombre de leurs adversaires.

Aussitôt se forme une ligue où, après les Universités de Valence et de Paris plus directement mises en cause, entrent celles de Bordeaux, de Reims, de Poitiers, de Caen, de Bourges, d'Orléans, d'Aix, d'Angers. Battus une première fois devant le parlement de Toulouse, les Jésuites évoquent la cause au conseil privé qui, pris de scrupule en face de l'émotion générale, n'ose décider et renvoie l'affaire devant le même parlement de Toulouse où les Universités triomphent définitivement [1]. A supposer que les Jésuites l'eussent emporté, leur situation dans le royaume fût devenue prépondérante. En effet, leurs collèges s'élèvent comme par enchantement. Citons parmi les principales fondations de cette époque Roanne, Châlons-sur-Marne, Nancy, Aurillac, Sens, Alençon, Auxerre, Quimper, Angoulême, Blois, Orléans, Aix, Arles, Montpellier, Vannes, Metz, Fontenay-le-Comte, Compiègne.

S'il n'est pas rare de voir les municipalités confier volontiers aux Pères la direction du collège local pour les mêmes raisons que nous avons dites plus haut, à savoir pour y faire rentrer le bon ordre et de meilleures études, à Blois par exemple [2], l'hostilité parfois irréductible des milieux catholiques eux-mêmes révèle en maint endroit un état d'esprit caractéristique à nos yeux du tempérament et de la religion nationale — on redoute je ne sais quelle domination cléricale. Sainte-Menehould [3], Troyes [4] refusent de les recevoir

1. Massip, *Le Collège de Tournon*, p. 79 et sq.

2. Bergevin, *Histoire de Blois*, Blois, 1847, p. 300.

3. A. Buirette, *Histoire de la ville de Sainte-Menehould*, Sainte-Menehould, 1882, t. I, p. 291.

4. Carré, *L'Enseignement secondaire à Troyes du moyen âge à la Révolution*, Paris, 1888. c. IV, François Pithou et les Jésuites. — François Pithou est jurisconsulte et gallican comme son frère Pierre. Il est l'Achille de ce nouveau siège de Troyes suivi attentivement par les contemporains. François Pithou avait été élevé dans le calvinisme.

en dépit de la protection royale dont on les sait entourés. La ville de Pontoise accepte leur ministère spirituel « sans que toutefois les dits religieux de la dite Société y puissent tenir école pour l'instruction de la jeunesse en lettres humaines ou en la philosophie [1] ». La ville de Guéret est exactement dans les mêmes dispositions [2]. L'opposition de la ville de Bayonne est particulièrement digne de remarque. Ville de mouvement et de commerce, à la limite de deux grands royaumes, sympathique par la sincérité de ses convictions religieuses et l'amabilité de ses habitants, Bayonne excite vivement les convoitises de la Compagnie. Un Jésuite de Bordeaux, le P. Bayle, commence en 1608 les travaux d'approche, il y prêche une station; mais il laisse transparaître ses desseins et tout est à recommencer. Le P. Boort, le P. Coton reviennent reprendre la tâche interrompue, appuyés par le maréchal de Grammont, par le duc de Guise; ils ne sont pas plus heureux.

La Société sollicite d'Élisabeth de France, qui passe par Bayonne pour aller épouser le roi d'Espagne, la permission de desservir la chapelle de Saint-Thomas, près du collège. Ce premier établissement en ferait espérer d'autres. Les magistrats éconduisent respectueusement Sa Majesté et donnent la chapelle aux Capucins. En 1653, nouvelle tentative du P. Dufresne : nouvel échec. Irrité d'une aussi opiniâtre résistance, le bouillant religieux menace les notables de lettres de cachet et appelle la ville une seconde Constantinople. Cette fois, le sang coule dans les rues où l'on crie : « Vive le Roi sans les Jésuites ! » — Ni les instances de la jeune reine d'Espagne, Marie-Louise, fille du duc d'Orléans qui tente une nouvelle démarche à la prière de son confesseur, ni les propositions de l'évêque Mgr de Prielé n'auront plus de succès. Pendant cent cinquante ans, ce sera de la part des Bayonnais catholiques le même refus obstiné [3].

La ville d'Aix apporte au contrat des clauses désavantageuses que l'intervention du P. Arnoux, confesseur du roi, fait annuler [4]. A Autun, l'autorité royale doit également intervenir [5].

1. Rolland (le Président), *Recueil de plusieurs ouvrages...* Paris, 1783, p. 703.
2. *Ibid.*, p. 533.
3. Drevon, *Histoire du collège de Bayonne*, p. 166 et suiv.
4. Méchin (abbé), *op. cit.*, t. I, p. 28.
5. Charmasse, *Les Jésuites au collège d'Autun*, Paris, 1884, p. 47.

Louis XIII continue aux Pères la bienveillance de Henri IV. La cour les tient pour les meilleurs agents de sa politique de pacification nationale et d'unité religieuse. Des lettres patentes de 1621 autorisent la fondation d'un collège à Metz. Le fait est de conséquence à cause de l'influence prise par les huguenots dans ce pays d'extrême frontière où ils sont considérés comme les alliés naturels de l'Allemagne. Ils y possèdent vingt et une écoles et un collège qui compte quatre-vingt-trois élèves. Louis XIII, de son côté, veut y voir prospérer l'influence catholique et française et y établit les Jésuites « à la charge que les dits Pères instruiront et enseigneront aux bonnes lettres les enfants des dits habitants de Metz tant catholiques que de la R. P. R. sans les contraindre et empêcher dans l'exercice de leur religion ou de faire chose contraire à icelle [1] ».

A La Rochelle, après le siège, le roi, considérant les fruits que les Jésuites y pourraient faire pour la conversion des âmes, les invitait à fonder une résidence avec promesse que s'il établissait un collège, il leur en donnerait la direction. Ce qui fut exécuté l'année suivante. Les catholiques rochelais ayant adressé un placet au roi pour obtenir une maison d'éducation dirigée par eux, celui-ci s'empressa de leur abandonner l'ancien collège de la ville; « afin que les dits Jésuites ayent moïen de se nourrir et entretenir au dit collège suivant leur institut qui ne leur permet pas de prendre aucun sallayre de leurs écolliers, Sa Majesté leur accorde présentement et à toujours deux mille

1. Voici un extrait du procès-verbal assez curieux de l'installation : « Nous, Michel Charpentier, président pour Sa Majesté... nous nous sommes transportés en l'église de la dite abbaye où entrés par la grande porte d'icelle avons fait entrer le dit P. Bouvet (provincial des Jésuites) et en présence du dit Bazoilles (substitut et exerçant la charge de procureur général du Roy au dit Metz) et des sieurs Grosjean et Bontemps chanoines, cy-devant et derniers administrateurs de la dite abbaye, avons mis icelui P. Bouvet en réelle et actuelle possession de la dite église, abbaye et collège en signe de laquelle possession il a fait sa prière au-devant du grand autel et iceluy baisé, a allumé et éteint les cierges, sonné les cloches et aspergé d'eau bénite, et en sortant de la dite église avons mis ès mains du dit P. Bouvet les clefs de la dite, puis dans les classes où le R. P. s'est assis dans la chaire, dans les chambres où il alluma du feu et, en signe de possession, lui avons baillé les clefs de la maison et mis en possession de tous les revenus de la dite abbaye et collège.

« Arrivés en la grande chambre basse, sont comparus les sieurs Simon la Hière et Jacques Bachelée, licenciers ès lois, bourgeois de Metz, et nous ont dit être députés de l'assemblée extraordinaire de ceux de la R. P. R... et avoir charge de la dite assemblée de nous déclarer au nom d'icelle qu'elle proteste... et avons passé outre. » Viansson-Ponté, *Les Jésuites à Metz*, Strasbourg, 1897, p. 23, 24.

livres de rente annuelle à prendre sur les premiers et plus clairs deniers du domaine royal [1] ».

Les Jésuites connaîtront la même faveur sous la régence d'Anne d'Autriche. En 1653, elle les introduit à Compiègne, témoignant avoir « plus agréable l'établissement des Jésuites au collège que de tous les autres [2] ». Elle inspirera à Louis XIV les meilleurs sentiments d'estime et d'affection pour la Compagnie.

Entre temps, grâce à la bienveillance de la cour, les Pères étaient sortis indemnes d'une situation difficile. C'était en 1624. Les Mémoires de Garasse nous avouent qu'il fut alors sérieusement question d'un second bannissement [3].

Mais Richelieu ne voulait pas l'expulsion de la Compagnie; il lui suffit que les Jésuites désavouassent les doctrines ultramontaines de leur confrère italien Santarelli — ce qu'ils firent en termes enveloppés; — après quoi le cardinal calma l'Université et arrêta les entreprises du Parlement.

Le règne de Louis XIV marque l'apogée de la Compagnie de Jésus en France. Presque tous ses collèges sont fondés. C'est le temps de ses querelles avec le jansénisme, querelles purement doctrinales d'abord et qui revêtiront, au déclin du grand règne, un caractère politique. Le zèle de la Compagnie la sert dans l'esprit du prince. Le roi prodigue aux Jésuites les témoignages d'amitié; il est volontiers l'hôte du collège de Clermont où sa statue fait face à la cour des classes et qui échange son nom vénérable plein du souvenir d'un insigne bienfaiteur contre celui plus pompeux de Louis-le-Grand. L'établissement porte les armes royales. Louis s'en déclare le protecteur officiel. Il s'empresse d'établir les Pères dans les

1. *Éphémerides de la Rochelle*, par J.-B. E. La Rochelle, 1871, t. I, p. 37.
2. Plion, *Le Collège de Compiègne*, Compiègne, 1891, p. 48.
3. Le P. Garasse, *Mémoires*, édition Ch. Nisard, Paris, 1860, p. 205. Voir également Douarche, *op. cit.*, c. XVI.

« Nos Pères qui allaient par la ville, écrit Garasse, étaient accueillis de toutes sortes de contumélies; de sorte qu'on trouva bon, par l'avis du Révérend Père Supérieur, de défendre à tous nos Pères et Frères de sortir de la maison, excepté les prédicateurs et les acheteurs qui étaient contraints de sortir par pure nécessité, et encore fûmes-nous réduits à cette extrémité de faire acheter nos provisions par des personnes interposées; parce que l'acheteur de la maison professe pensa être assommé par des personnes de néant qui lui déchargèrent cinq ou six coups de bâton sur les épaules et lui dirent en reniant le nom de Dieu que, s'ils nous trouvaient le lundi suivant dans Paris, on nous jetterait tous du Pont-Neuf dans la Seine. »

provinces nouvellement conquises [1]. Il y asseoit plus solidement leurs anciennes fondations [2]. Il fait plus. Il eut toujours un confesseur pris chez eux; il les impose comme directeurs de conscience aux membres de la famille royale. Enfin, suprême faveur, le confesseur du roi détient la feuille des bénéfices et l'on conçoit que, de ce chef, la situation de la Compagnie ait été considérable dans le royaume. C'est que les Jésuites aident le roi dans son œuvre d'absolue domination. En même temps que les confesseurs royaux placés auprès du trône comme de vigilantes sentinelles dénoncent les dissidents de toute nuance, Cartésiens, Jansénistes et Protestants, sur tous les points de territoire les collèges de la Compagnie battent en brèche les éléments dangereux pour l'Église et pour l'État.

Ce rapide exposé suffit à nous révéler les grands courants d'idées qui présidèrent à l'éclosion et au développement de nos collèges. Notre caractère individuel se ressent toujours plus ou moins des circonstances qui entourèrent notre berceau et des conditions au milieu desquelles se déroule notre vie; ceci est encore plus vrai des Congrégations religieuses qui, fondées pour répondre à des besoins précis, ne peuvent être comprises qu'à la condition de les replacer dans le milieu qui les vit naître et grandir. L'éducation morale dans les collèges de la Compagnie de Jésus sera le moyen de propagande de la Réforme catholique et le contrepied de la Réforme protestante. A l'heure où Calvin recrute dans les Universités ses plus brillants porte-parole et fonde des Académies savantes, Ignace couvre la France de collèges avec plus d'ardeur que les fidèles du XIIIe siècle n'en avaient mis à la parer de blanches églises.

La Compagnie de Jésus était née pour la lutte et force est de reconnaître que les événements s'étaient prêtés de la manière la plus heureuse au développement de sa destinée et à l'exercice de ses qualités militantes. Elle donne des coups; elle en reçoit plus encore. Pour conquérir pied à pied ses positions, pour s'y maintenir, pour les reprendre, elle déploie des qualités merveilleuses, elle fait assaut de science, d'habileté insinuante, de

1. A Strasbourg en 1682.
2. A Luxembourg en 1686. Nous donnons aux Pièces justificatives la carte des collèges de la Compagnie.

patience, de ruse. Mais ce n'est pas des Jésuites prédicateurs, controversistes, diplomates, hommes politiques, confesseurs des rois qu'il est ici question. Notre tâche est moins dispersée et à certains égards moins bruyante. Nous avons à nous enfermer dans nos collèges pour demander aux fils de saint Ignace comment ils conçurent et pratiquèrent cet art merveilleux et difficile de former des hommes.

Quelques mots sur la marche que nous entendons suivre. Pour ces « modeleurs d'âmes ». l'éducation morale n'est pas un pur enseignement, une sorte de cours plus théorique que pratique. Elle est conçue par eux d'une manière très particulière, elle est le but qu'ils poursuivent avant tous les autres et où ils font converger tous les moyens dont ils disposent. Mieux que personne, ils se sont rendu compte de la malléabilité de l'enfance; mieux que personne aussi, ils ont prétendu en tirer parti, s'adressant à la fois et dans le même temps aux sens, à l'esprit, au cœur, à la volonté. C'est une *suggestion* — en prenant ce mot dans son acception la plus haute — que les Pères pratiquent sur les âmes en psychologues consommés. Tout leur effort tend à créer autour de l'enfant une *atmosphère* où il vive et qui le pénètre. C'est cette atmosphère qu'il faut reconstituer. Le lecteur ne sera donc pas surpris si nous prenons la vie du collège dans son ensemble, si nous entrons dans les classes et dans la chapelle, si nous assistons à une explication littéraire et à une leçon de catéchisme, si nous nous intéressons tour à tour à une thèse de théologie, aux exercices de la Congrégation, aux disputes de l'Académie, aux jeux, à la promenade, aux caravanes de vacances, aux pièces de théâtre, si la personne de l'humble surveillant revêt à nos yeux autant d'importance que celle du *rhétoricien*. Nous aurons fait un grand pas d'ailleurs si, suivant la marche de la Compagnie elle-même qui a demandé d'abord à ses maîtres une préparation sérieuse et *profonde*, nous recherchons en commençant quelle fut la formation religieuse, morale et pédagogique de nos éducateurs. « Qui connaît le sol, connaît la plante. »

CHAPITRE PREMIER

LES MAÎTRES. — LEUR FORMATION MORALE ET PÉDAGOGIQUE

Sommaire : Les « épreuves » par lesquelles passe le jeune religieux. — Le noviciat : travail de la vie intérieure. — Le scolasticat : études littéraires et philosophiques; la régence; la théologie. — Le noviciat de troisième an. — La profession solennelle.

Le « vade-mecum » du professeur : le *Ratio discendi et docendi* du P. de Jouvancy.

L'importance donnée par saint Ignace à la formation de ses fils est une innovation féconde. — Il réagit contre le laisser-aller de la vie religieuse et de la carrière professorale au XVIe siècle. — Hiérarchie puissante : le général, les provinciaux, le recteur, les régents, le principal et le ministre du pensionnat. — L'obéissance, marque caractéristique des fils de saint Ignace.

On sait avec quel soin saint Ignace recruta ses premiers collaborateurs. Tous étaient de condition honorable, pieux, instruits dans les lettres humaines, docteurs des plus célèbres Universités. Le saint avait pu les étudier à son aise, puisqu'ils avaient été ses condisciples ou ses maîtres. Il exigea d'eux l'habileté dans les affaires, la fermeté de caractère, un extérieur qui leur conciliât la sympathie. Ces premiers disciples en amenèrent d'autres, des intellectuels comme dom Antoine de Cordoue, recteur de Salamanque, des gentilshommes de la première noblesse comme François de Borgia et Claude Aquaviva. Dans la suite, la Compagnie se recruta tout naturellement dans ses collèges. Et les Jésuites n'étaient pas hommes à négliger leur propre recrutement [1]. Quelques-uns ne furent pas sans y apporter une ardeur excessive [2]. Des familles se plaignirent

1. Le collège de Luxembourg avait été inauguré en 1603. Dès 1606, l'annaliste de la maison écrit : « Ut venturis annis operarii non deessent, summi patrisfamilias cura vigilabat qui ex hoc novali cœpit insignes adolescentes his temporibus in Societatem evocare, quorum exemplum plures, etiam præcipuarum familiarum postmodum secuti sunt. » D'Huart, *L'Ancien Collège de Luxembourg*, Luxembourg, 1904, p. 120.

2. *Les Constitutions*, pars IV, ch. IV, n. 6. — *Ratio Studiorum*. Reg. com. prof. cl. inf., 6 (édition de 1599).

et le *Ratio Studiorum* dut recommander la discrétion. Souvent il arriva que des milieux hostiles envoyèrent de brillantes recrues; les Coton, les Petau avaient entendu proférer des diatribes contre les Jésuites à la maison paternelle; ils allèrent à la Compagnie, séduits par son ardeur militante et aussi par l'auréole que lui mettait au front l'injustice des adversaires.

Saint Ignace commença de travailler à la formation morale de nos maîtres le jour où, emmenant ses disciples au pied de la colline de Montmartre et les liant par serment au service de Dieu, il fit de la religion le principe et le centre de leur vie. Élever les âmes — le mot l'indique — c'est les soulever de terre, c'est leur donner un idéal, et la religion, lorsqu'elle est sincère, reste l'idéal par excellence.

La Société de Jésus admet les postulants à partir de quatorze ans. Arrivés à la maison du noviciat, ils y demeurent une quinzaine de jours à titre d'hôtes. Ils font une retraite destinée à jeter la lumière sur leur démarche et subissent ce que les Constitutions appellent l'« Examen général ». Le maître des novices s'informe si le but du postulant est bien la gloire de Dieu et le salut des âmes. Il lui représente les épreuves pénibles auxquelles il devra se soumettre s'il persévère dans sa résolution. Le postulant n'est-il pas effrayé par ce tableau que la Compagnie a tout intérêt à faire ressemblant, d'autre part satisfait-il aux conditions de l'Ordre, il devient novice [1].

Le noviciat dure deux ans. Alors que le concile de Trente n'exigeait des ordres religieux qu'un an de noviciat à peine de nullité, saint Ignace voulut pour les siens une épreuve plus longue.

Le noviciat est l'apprentissage de la vie religieuse; aussi toute étude y est interdite. « La prière, les oraisons prolongées, l'étude pratique de la perfection et surtout de la plus entière abnégation de soi-même, la réforme courageuse des penchants de la nature, la lutte journalière et fidèle contre l'amour d'un vain honneur et des fausses jouissances, l'usage familier des exercices spirituels et de la conversation avec Dieu, la connaissance de tout un monde caché au fond de l'âme et d'une vie

1. On renvoie immédiatement celui qui aurait été déjà revêtu de l'habit d'un autre ordre. N'y a-t-il pas dans ceux qui changent de « religion » une marque d'inconstance? La Compagnie craint aussi que sa précieuse unité ne soit troublée par des religieux qui auraient reçu ailleurs une formation différente.

tout intérieure : voilà ce qui remplit les heures du noviciat [1]. »
Généralement le noviciat s'accomplit dans une maison spécialement appropriée.

Ainsi donc le novice s'imprègne de la vie de foi, dans la prière et la méditation. Il lit des ouvrages ascétiques, la *Vie des Saints*, qui est l'ascétisme en action et qui fut l'instrument de la conversion d'Ignace. L'étude sérieuse, approfondie des « Constitutions » le fait entrer chaque jour davantage dans l'esprit du saint fondateur, lui révèle le véritable sens, la raison d'être, la portée des règles et lui en inspire le respect et l'amour. Le livre célèbre des *Exercices spirituels* est mis entre ses mains [2].

Mais saint Ignace n'entend pas que son disciple s'oublie dans les douceurs de la contemplation. Le *vince te ipsum* est, à toute heure du jour, sur les lèvres du maître des novices. La journée est coupée d'examens de conscience généraux et particuliers : corps à corps spirituels d'où les défauts sortent sinon terrassés, du moins meurtris. Les premiers ont pour objet la vie chrétienne et religieuse prise dans son ensemble ; l'obéissance à ces prescriptions de détail dont est tissue la vie du noviciat ; les seconds organisent une stratégie savante autour de tel défaut pris isolément au nom du vieil adage : *Divide et impera.*

Et pour empêcher la fatigue de l'esprit, le Père Maître a soin d'appliquer chaque jour ses novices à un travail manuel ; ils balayent les corridors, ratissent le jardin [3].

Mais ces épreuves sont encore trop générales. Saint Ignace voulut qu'il y en eût d'autres plus en rapport avec les travaux ordinaires de la Compagnie, comme les pèlerinages, la visite des hôpitaux, l'œuvre des catéchismes.

Figurons-nous ce jeune homme quittant les splendeurs d'un palais comme François de Borgia ou les murs du collège comme

1. Ravignan (le P. de), *De l'existence et de l'Institut des Jésuites*, Paris, 1855, 7e éd., p. 81, 82.

2. Est-il besoin de dire que les *Exercices* ne contiennent rien de machiavélique ? Les Jésuites le mettront entre les mains du simple peuple. En 1757, pendant le Carême à Schlestadt, les « Exercices » sont suivis par la foule, à l'église paroissiale. J. Gény, *Die Jahrbücher der Jesuiten zu Schlestadt*, Strasbourg, 1896, t. II, p. 513.

3. La bibliothèque Mazarine possède sous la cote 1793 un manuscrit qui nous renseigne sur les travaux manuels du noviciat et la direction intérieure pour les bien faire, p. 54 et suiv.

Bourdaloue; les épreuves pratiques constituent un excellent moyen de l'initier aux difficultés de la vie apostolique. Nos novices partent deux par deux, n'ayant pas un écu en poche, demandant l'aumône en chemin. Les mœurs d'autrefois admettaient ces usages; on révérait le pèlerin à l'égal du prêtre. Par ainsi, nous voyons en 1597 des novices d'Avignon prendre la route dela Sainte-Baume, d'autres aller jusqu'à Notre-Dame du Puy et quelques-uns pousser jusqu'à Saint-Claude en Franche-Comté, jusqu'à Saint-Sernin de Toulouse [1]. Quelle provision charmante d'aventures gaies ou tristes, toujours pittoresques, les novices devaient rapporter !

Après les pèlerinages, la visite des hôpitaux, visite sérieuse, sorte d'école d'infirmiers. Ces jeunes gens entrent pendant quelques semaines en contact intime avec la souffrance et la pauvreté. Le gentilhomme lave la vaisselle, borde le lit, panse les plaies, fait effort pour trouver une parole pieuse et réconfortante, adoucir les peines morales tout en calmant la douleur physique.

Les catéchismes faits, en plein vent, aux enfants et aux gens du peuple, dans les rues et par les villages, habituaient ces grands écoliers à exprimer leurs pensées, à communiquer leurs sentiments et, en même temps, leur faisaient apprécier l'aumône de la doctrine plus précieuse que celle du pain [2].

Grands prédicateurs, les Jésuites paraissent avoir cultivé, dès le noviciat, la parole publique; ils faisaient faire aux novices de petites instructions dans l'église : après quoi le Père Maître ne manquait pas de faire la « critique », relevant les vices du fond, les défectuosités de la forme [3].

1. Chossat (le P.), *Les Jésuites à Avignon*, p. 86.

2. Deux ou trois fois par an, ils allaient aux Halles avec le jardinier; et dès qu'ils avaient reçu leur charge, ils reprenaient en silence la route du noviciat. Mss. 1793, p 195 et 196.

Les premiers Jésuites le faisaient très souvent et dans des conditions encore plus humiliantes ; ils conduisaient une charrette de fumier, allaient chercher les provisions avec une bête de somme (p. 197). Excellente pratique pour vaincre l'orgueil et mépriser ce que le monde estime (p. 198).

3. Ces exercices oratoires avaient lieu tous les vendredis de deux heures à trois heures; on les appelait les « tons ». Mss. 1793, p. 166. Les novices devaient cultiver leur mémoire. Tous les jours, ils consacraient un quart d'heure à apprendre par cœur la valeur de dix vers hexamètres. *Tantum scimus quantum memoria retinemus.* On meublait leur esprit des plus beaux textes de la sainte Écriture; p. 68, 69, 70. — Tous les jours encore pendant trois quarts d'heure ils copiaient un livre français moderne apprenant du même coup l'écriture et l'orthographe, p. 135, 136.

Ce manuscrit, précieux pour ce qui concerne l'histoire de la formation intérieure

Au noviciat, les récréations même étaient sanctifiées. Voici ce qui s'y passait en 1584 : « En ce temps, les novices, principalement le matin, après s'être un peu promenés, s'asseyaient sur des bancs posés en rond ou en carré; et lors un qui en avait la charge portait une grande boîte ou une petite canestre (corbeille) dans laquelle il y avait des étoffes pour faire des agnus ou des filets pour apprendre à faire les disciplines en devisant par ensemble. Cependant venait ou le maître des novices ou son compagnon; et s'asseyant avec les novices, le plus souvent leur faisait quitter leur besogne; et quelqu'un d'entre eux proposait une vertu demandant ce qu'il faudrait pour l'acquérir, ou au contraire quelque remède pour quelques imperfections; et, par rond, chacun disait son sentiment. Ou bien, le Père ou quelqu'un d'entre les novices racontait quelque histoire et sur la fin de la récréation, le plus souvent se jetant tout à genoux devant le Père, chacun demandait quelque pénitence ou mortification[1]. » Années bénies qui ont la fraîcheur des fiançailles et vers lesquelles le religieux fatigué du poids de la chaleur et du jour aimera toujours à se reporter pour se retremper dans le souvenir de sa première ferveur !

François Bordin, prêtre de l'Oratoire, écrivait dans un rapport officiel sur l'état du clergé dans son diocèse : « Au noviciat des Jésuites, des jeunes gens instruits et de bonne maison jettent

chez les Jésuites de l'ancien régime, renferme d'un bout à l'autre un enseignement, spirituel de la plus haute élévation morale. La fin intérieure de l'ordre du jour, y lisons-nous (p. 17 et 18), est que toutes choses se fassent avec règle et d'une manière uniforme. Cette suite d'actions, coupées et variées, sert beaucoup à empêcher l'ennui. Mais la fin *principale* est qu'on apprenne à rompre sa propre volonté et que l'on s'accoutume de bonne heure à faire *ce que l'on doit* et non pas *ce que l'on veut*. On peut se promettre que ceux qui y seront fidèles le seront de même dans la suite à faire exactement tout ce qui sera de leur obligation et à ne pas perdre un seul moment de temps. Les autres étudieront quand il faudra prier, veilleront quand il faudra dormir, liront toute sorte de livres sans se fixer à rien, seront à la porte quand il faudra garder leur chambre, et *leur classe sera aussi dérangée que leurs études et leur dévotion*. Ils ne sauront rien et ils enseigneront mal...

Les moindres bagatelles sont d'une valeur infinie quand on s'y applique par devoir. Il importe donc autant de se bien régler qu'il importe de plaire à Dieu, de se rendre maître de ses passions et de réprimer un certain libertinage si naturel à la plupart des hommes et qui est la source de tout le mal qu'ils font. Enfin ceux qui sont naturellement les plus vifs et les moins arrangés doivent se persuader que l'ordre du jour et des actions leur est plus nécessaire qu'à qui que ce soit; ne fût-il que pour une seule personne, il serait pour eux.

1. Chossat (le P.), *op. cit.*, p. 88. — Les Exhortations doivent être le sujet ordinaire de nos entretiens dans les récréations et dans les collèges. Les gens qui veulent devenir habiles dans certaines professions ne parlent presque jamais d'autres choses avec ceux du même métier. Mss. 1793, p. 50.

un tel éclat par la sainteté de leur vie qu'à les voir on les prendrait pour des anges [1]. »

Les deux ans écoulés, le novice, s'il remplit les conditions requises, est admis aux vœux simples et perpétuels de pauvreté, d'obéissance et de chasteté. Ce triple lien a dans la Société de Jésus des caractères très particuliers.

Premièrement, il lie l'individu, mais n'engage pas la Société. Alors que dans toutes les autres « religions » ce premier contrat est bilatéral, ici l'Institut reste libre de renvoyer le sujet pour une cause raisonnable. Le novice, lui, est devenu religieux et il serait « apostat », au sens canonique du mot, s'il quittait l'ordre sans s'être au préalable fait relever de ses vœux par le Pape. Cette situation est une force pour la Société qui se donne tout le temps d'éprouver ses membres. Elle connaît la faiblesse de la nature humaine, si prompte dans ses retours. Elle estime avec raison que le novice est bien jeune et elle attend; ces vœux simples n'ont de valeur qu'autant que le Supérieur le voudra.

Deuxièmement, par un privilège unique [2], ces profès de vœux simples sont assimilés aux profès des vœux solennels des autres Ordres, à ce point que leurs vœux constituent un empêchement dirimant au mariage et entraînent l'interdiction de passer dans une autre religion, « à l'exception toutefois de celle des Chartreux [3] ».

Notre novice prend le titre de « scolastique approuvé » et reprend ses études interrompues. Deux années sont consacrées à la littérature, deux autres à la philosophie et aux sciences, il n'est pas encore question de théologie.

Le temps du scolasticat se passe dans les grands collèges,

1. Le P. Chossat, *op. cit.*, p. 90.

2. Accordé par Grégoire XIII : « *quiddam novissimum admirabile concessum.* » *Institutum Societatis Jesu*, Prague, 1757, I, p. 75 et 78.

3. La Bibliothèque nationale conserve sous le n° 10988 fonds latin le registre du noviciat au XVIIIe siècle. Nous y lisons les motifs pour lesquels les Pères refusaient à la profession. Voici ceux qui reviennent le plus fréquemment : « Dimissus ob infirmam valetudinem; ob inconstantiam; ob singularem mysticitatem; ob agendi rationem moribus nostris et hujus domus ædificationi omnino contrariam; ob pertinacem et inflexibilem in suis scrupulis obstinationem; ob maximam animi levitatem et inconstantiam, ob tædium; quia tædio victus; ob indolem non facilem flecti. » Beaucoup de novices n'ont que seize ans. En regard de quelques noms la mention : « s'est offert pour le Canada. » Parfois un regret à l'occasion d'un départ : « propter oculorum debilitatem invitum inviti dimisimus. »

à Paris, à Lyon, à La Flèche, et ces écoliers de la Société sont appelés *nostri scolastici*, par opposition aux écoliers du dehors, *externi*. Il va de soi qu'ils sont l'élite du collège. Des bancs réservés les signalent à l'attention de tous. Ils entrent en lice dans les disputes scolaires [1]. C'est à eux que la modestie extérieure est particulièrement recommandée; ils se rendent en classe et en reviennent dans un groupe édifiant. Toute communication leur est interdite avec le dehors, sauf permission, et l'entretien doit être court et pieux. L'obligation de parler latin leur incombe plus qu'à tous les autres et aux dates où la floraison littéraire est de rigueur, ils payent vaillamment de leur personne [2]. Toutefois ils éviteront le surmenage et ne travailleront pas plus de deux heures consécutives [3].

Cette entrée en ligne de compte des scolastiques formait un appoint de premier ordre tant pour la solidité des études que pour la discipline; cela explique en outre le nombre parfois considérable des élèves dans les classes supérieures : à Avignon, en 1596, sur treize cents écoliers, il y a cent philosophes et cinquante théologiens.

Le scolasticat est une sorte d'école normale. Les jeunes religieux sont l'objet de soins particuliers; ils ont une académie à eux qui tient séance trois fois par an et où des conférences pédagogiques leur sont données par un vétéran de l'enseignement [4]. Au temps des vacances, ils ont toute facilité de se livrer à des travaux personnels. Des examens sérieux les tiennent en haleine et ils ne passent en philosophie qu'après avoir achevé leurs deux années d'études littéraires. Les meilleurs

1. « Ut ea ratione et ingenia magis exerceantur et difficilia quæ in his facultatibus occurrent, magis ad Dei gloriam elucidentur. » Pachtler, t. I, c. VI, p. 31.

Remarquons l'emploi fréquent que fait saint Ignace du verbe *exercere*. Bien entendu; l'entraînement spirituel du noviciat, les catéchismes, les prédications populaires se continuent au scolasticat, *ut in hoc armorum genere spiritualium tractando dexteritatem habere possint.*

2. *Ratio Studiorum. Regulæ rectoris*, 8.

3. Pachtler, t. I, p. 22.

4. Voir les *Constitutions*, pars IV, c. VI : *Quomodo juventur scholastici ad has facultates bene addiscendas.*

Voir également Jouvancy, *Ratio discendi*, pars II, c. II, § 8, où il est traité des études littéraires des scolastiques.

Le *Ratio Studiorum*, *Regulæ rectoris*, n° 9, sous le titre *Academia ad magistros instituendos*, s'exprime ainsi : « Ne magistri classium inferiorum docendi rudes ad docendum accedant, Collegii, ex quo humaniorum litterarum et grammaticæ magistri

sujets font trois ans. Un examen de passage devant le Provincial décidera de leur entrée en théologie scolastique, à moins que l'inaptitude pour les études spéculatives ne soit rachetée par d'autres qualités éminentes [1].

Vient la régence, c'est-à-dire l'enseignement dans les collèges, ce que nous appellerions « le stage ». A dire vrai, ce n'est pas toujours l'enseignement qui attend le scolastique. Souvent il débute par les modestes et importantes fonctions de surveillant d'étude et de dortoir. Vivant au milieu des élèves du matin au soir et du soir au matin, il étudie à loisir l'âme de l'enfant et du jeune homme, il fait de la pédagogie appliquée. Que si le scolastique est immédiatement dirigé vers le professorat, il commence par une classe de grammaire, *ab eâ scholâ quâ superiores sint scientiâ*, et, suivant les mêmes échelons que ses élèves, il monte jusqu'à la philosophie.

Les années de régence sont terminées; le Jésuite est envoyé en théologie. Cette science avec ses annexes, Écriture sainte, droit canon, histoire ecclésiastique, va l'occuper au moins quatre années. C'est après les études théologiques que le religieux est ordonné prêtre, ordinairement vers trente-deux ou trente-trois ans.

Nous sommes à la veille de la profession solennelle.

Un dernier examen au scrutin secret où les quatre examinateurs sont tenus, sous la foi du serment, de juger selon leur conscience. Trois suffrages sont requis pour l'admission. Alors, avant d'accomplir cette suprême démarche, le religieux va revivre l'épreuve initiale qui l'accueillit au seuil de l'Institut : c'est le noviciat dit de troisième an [2]. Plus d'études; la prière, le

solent educi, Rector deligat unum aliquem docendi peritissimum, ad quem sub finem studiorum ter in hebdomada per horam conveniant proxime futuri præceptores ad novum instituendi magisterium, idque vicissim prælegendo, dictando, scribendo, emendando, aliaque boni præceptoris obeundo. »

1. « Nostros tamen non ante ad philosophiam mittat, quam biennium in rhetoricâ consumpserint nisi ratio ætatis, aut aptitudinis aut aliquid aliud obstare in Domino judicetur. Quod si aliqui indole ingenii ad magnos progressus in his potissimum studiis faciendos præditi sint, ut solidius fundamentum jaciant, videndum erit an operæ pretium sit triennium impendere. » *Regulæ provincialis*, n° 18.

« Ad theologiam vero scholasticam sive ad quadriennium nemo admittetur qui mediocritatem in universâ philosophiâ non superaverit... nisi forte præclara in mediocri aliquo ad gubernandum aut concionandum talenta eluceant. » *Reg. provinc.*, 19.

2. Voici, à titre d'exemple, le *curriculum vitæ* de saint François Régis : « Entré au noviciat de Toulouse dans sa dix-neuvième année, le 8 décembre 1616, il est envoyé

silence, la méditation. Enfin, le Général porte un jugement définitif et la profession solennelle consomme l'union du religieux et de l'Institut qui l'adopte irrévocablement pour son enfant [1]. Le nouveau profès reçoit sa destination, à la libre volonté du Provincial.

Grave question toujours sérieusement débattue dans la Compagnie que le placement du personnel. N'embrasse-t-elle pas les ministères les plus divers depuis les missionnaires des peuplades huronnes jusqu'aux prédicateurs des cours et aux confesseurs des rois? Il importe de faire cadrer aussi exactement que possible l'homme et la fonction. L'intérêt supérieur de la religion et l'honneur de l'Institut demandent que l'on tire du religieux tout l'effort dont il est capable. Montre-t-il des dispositions pour écrire, composer des livres de piété, les supérieurs lui en faciliteront le temps et les moyens. Ils enverront de préférence un tempérament robuste sous les latitudes où les fatigues sont surtout matérielles, un esprit délié là où il faut lutter contre des difficultés d'ordre moral.

Ils ne laisseront pas dans le professorat un orateur distingué. A chaque Provincial revient la tâche de juger devant Dieu de la meilleure utilisation de ses subordonnés [2]. En ce qui con-

deux ans après à Cahors pour y achever ses études littéraires. Un an plus tard, il est à Tournon faisant sa philosophie. De 1621 à 1628, il professe à Billom, à Auch, au Puy. Après quoi, il revient à Toulouse faire sa théologie. En 1630, à l'âge de trente-trois ans, il est ordonné prêtre. En 1631, au sortir de la théologie, il accomplit son noviciat de troisième an. Après un court séjour à Pamiers comme professeur, le saint est appliqué sur sa demande à la vie apostolique. » Le P. Daubenton, *Vie de saint François Régis*, Paris, 1826.

Maury a écrit non sans exagération : « Cette colonie perpétuelle de cinquante professeurs, qui retournaient sur les bancs dans la même maison à leur vingt-cinquième année pour s'y dévouer à l'étude scolastique de la religion après avoir terminé leur cours d'enseignement public, formait un centre de réunion auquel se ralliait chaque jour l'élite de nos écrivains et des personnages les plus distingués de tous les états, espèce de tribunal toujours en permanence, que Piron appelait la chambre ardente des réputations, et toujours redouté des gens de lettres comme le principal foyer de l'opinion dans la capitale. » *Œuvres choisies du cardinal Maury*, t. III, p. 468. Éloge de Radonvilliers.

1. En réalité, le nombre des profès liés par les vœux solennels est peu considérable. La plupart des membres de la Société n'ont que le titre canonique de « coadjuteurs spirituels ». Dans la pratique, la différence est peu sensible. Grâce à cette fiction juridique, la Compagnie garde une plus grande liberté d'action. Ajoutons qu'il n'y a pas de Tiers-Ordre, comme beaucoup l'ont cru. Les affiliations des laïcs à la Société n'entraînent qu'une participation aux suffrages et aux mérites spirituels des membres, elles n'impliquent aucun vœu; c'est à quoi se réduit, selon nous, la qualification de jésuites de robe courte dont il a été tant parlé.

2. Aux jours où la peste décimera les populations, l'esprit pratique de la Compagnie perdra le moins possible de ses droits. « La gloire de Dieu, le salut des âmes,

cerne les professeurs, il a dû prendre note, dès le noviciat, de ceux dont les dispositions moyennes ne permettaient pas d'envisager un autre emploi [1]. Il s'est préoccupé de constituer dans sa province un groupe solide d'humanistes qui fût comme une pépinière de maîtres et de former pour les classes élémentaires, rhétorique comprise, des professeurs de carrière, *magistri perpetui*, qu'on n'enlèverait à leurs chaires que pour des raison graves [2].

Où la responsabilité du Provincial est plus particulièrement engagée, c'est quand il s'agit de nommer les professeurs des classes supérieures tant à cause de l'objet de leur enseignement que de la formation qu'ils impriment aux scolastiques de la Compagnie. Les prescriptions du *Ratio* sont catégoriques. Le Provincial doit écarter les religeux suspects de tiédeur à l'égard de saint Thomas ou portés aux nouveautés [3].

Retenons ces prescriptions, elles sont capitales. La soumission intellectuelle des maîtres rentre dans la vertu d'obéissance. D'ailleurs, dès avant le premier noviciat, dans l'examen général, les Supérieurs se sont enquis si le postulant « avait eu ou avait

l'honneur de la Compagnie demandent qu'on se dévoue, mais il faut se souvenir que la contagion passe et que nos collèges ne passent point; que pour assister de pauvres gens qui ne savent presque plus ce qu'ils font ni ce qu'ils disent, il ne faut pas de grands talents, il suffit d'avoir du courage et de la vertu; qu'ainsi on ne saurait trop soigneusement conserver ceux des nôtres qui paraissent nécessaires pour le rétablissement de nos maisons et qui sont dans un âge et dans un état à pouvoir servir longtemps et avec honneur. Nous voyons à présent la difficulté infinie et pour ne pas dire l'impossibilité absolue de remplacer plusieurs de ceux que nous avons perdus. Méchin, *Annales du collège Bourbon d'Aix*, Marseille, 1890, t. II, p. 255.

1. Voir les déclarations de saint Ignace sur le chap. v de la quatrième partie des *Constitutions*. Pachtler, t. I, p. 26. « Proderit etiam in ipso Societatis ingressu aliquos, qui ad id accommodati viderentur, quique propter ætatem vel ingenium in gravioribus studiis profecturi non essent, hâc conditione recipere, ut vitam suam in his litteris docendis divino obsequio dicare velint. » *Rat. Stud., Regulæ provincialis*, 25.

2. « Perpetuos grammaticæ ac rhetoricæ magistros quam potest plurimos paret. » *Regulæ provinc.*, 24. « Ad conservandam humaniorum litterarum cognitionem et magistrorum veluti seminarium fovendum, binos minimum, aut ternos habere studeat in provincia his litteris et eloquentia præstantes. Quod consequetur, si ex iis qui ad hæc studia idonei propensique sunt nonnullos subinde huic rei dicare studeat, ceteris facultatibus quantum satis est excultos, quorum opera ac sedulitate bonorum professorum genus quoddam ac tanquam seges ali ac propagari possit. » *Ibid.*, 22.

3. « Illud autem imprimis meminerit non esse ad cathedras theologicas promovendos nisi qui erga S. Thomam bene affecti fuerint... » *Ibid.*, 9, § 2.

« Si qui autem fuerint ad novitates proni aut ingenii nimis liberi, hi a docendi munere sine dubio removendi. » *Ibid.*, 16.

des opinions différentes de celles communément admises par l'Église et ses docteurs autorisés; s'il était prêt, au cas où il s'y serait abandonné, à soumettre son jugement et à penser sur ces matières conformément aux règles de l'Institut [1] ». Et les *Constitutions* ne manquent pas de rappeler au religieux sa promesse. « On ne doit pas admettre d'opinions nouvelles et s'il arrivait que quelqu'un fût en dissentiment avec l'Église et ses docteurs, son devoir serait de se soumettre aux décisions de la Société, comme le déclare l'Examen général. Dans les matières où il y a divergence et même contradiction parmi les docteurs catholiques, on devra faire en sorte d'avoir dans la Société la même manière de voir [2]. »

La formation pédagogique du jeune professeur est loin d'être achevée; l'union très étroite qu'il trouve dans le corps professoral, les échanges de vues que la règle ménage fréquemment entre le Recteur et le Régent apporteront avec l'expérience personnelle le complément de formation désirée. Et puis la Compagnie a songé à tout. Elle remet au jeune maître un petit livre substantiel où se trouvent condensées les théories du Jésuite éducateur. C'est le commentaire officiel des *Constitutions* de l'Ordre et du *Ratio Studiorùm* [3]. Nous voulons parler du chef-d'œuvre exquis du P. de Jouvancy dont le titre exact est celui-ci : *Christianis litterarum magistris de ratione discendi et docendi.* Beaucoup d'écrivains avant lui avaient travaillé pour les maîtres; il résume tous ceux de ses confrères qui avaient été ses devanciers; il est le fidèle écho du plus éminent d'entre eux, le P. Sacchini; il inspira tous ceux qui vinrent après lui. Nous pouvons, à bon droit, le considérer comme un type représentatif des idées et des méthodes qui furent de tout temps en honneur dans la Compagnie [4].

L'ouvrage se divise en deux parties : la première indique au

1. « Interrogetur an habuerit vel habeat conceptus aliquos vel opiniones ab iis differentes, quæ communius ab Ecclesiâ et doctoribus ab eâdem approbatis tenentur; et si quando hujusmodi opiniones animum subierint, num paratus sit ad judicium suum submittendum sentiendumque ut fuerit constitutum in Societate de hujusmodi rebus sentire oportet. » *In generali examine Societatis*, c. III, 2.

2. *Constitutiones*, p. III, c. I, § 18.

3. Nous citerons toujours largement le *Ratio Studiorum*. Nous dirons un mot à la page 47 de son histoire.

4. Voici les écrivains dont Jouvancy recommande les ouvrages (2e partie, ch. III, § 2) : Plutarque. — J. Sadolet : *De pueris recte ac liberaliter instituendis.* — Sacchini :

maître la manière d'apprendre, *ratio discendi*; la deuxième le familiarise avec l'art d'enseigner, *ratio docendi*. La première se subdivise en trois chapitres dont le premier (*De linguarum cognitione*) traite de la connaissance des trois langues, la grecque, la latine, la langue vulgaire; le deuxième (*De scientiarum perceptione*), de l'étude des sciences, et par là Jouvancy entend la rhétorique, la poétique, l'histoire, la chronologie, la géographie, la polymathie ou philologie; le troisième (*De variis doctrinæ parandæ adminiculis*), des différents moyens d'acquérir la science.

Dans ce dernier chapitre [1], notre auteur recommande au maître de bonnes méthodes de travail ; il lui donne la manière de prendre des notes, car la Compagnie réclame des maîtres savants. Il importe à la plus grande gloire de Dieu et au bon renom de notre Société que par un labeur intellectuel aussi intense que possible nous avancions dans les sciences, selon l'esprit de notre Institut [2]. Remarquons ce rapprochement entre la gloire de Dieu et celle de la Compagnie, cet appel au

Parænesis ad magistros scolarum infer. S. J.; *Protrepticon ad magistros scolarum infer. S. J.* — Pontanus (*S. J.*) : *Progymnasmata latinitatis.* — Lebrun (S. J.) : *Juventus Sancta*, — Bonifacius (S. J.) : *Christiani pueri institutio*, qui paraît au XVIe siècle dix ans avant le *Ratio Studiorum.* — Claude de Bussey (S. J.) : *Jésus en son bas âge.* — Philippe Oultreman (S. J.) : *Le pédagogue chrétien.* — Alphonse de Andrada (S. J.) : *Le parfait étudiant.* — Horace Combardelli : *L'Étudiant.* — Annibal Roerus : *L'écolier bien élevé.*

Signalons encore au nombre des écrivains pédagogiques de la Compagnie : Possevin, dont la *Bibliotheca selecta quâ agitur de ratione studiorum* paraît en 1593 à Rome, avec une dédicace à Clément VIII ; — le P. Tournemine; — le P. Judde; — le P. Kropf, qui s'inspire directement de Jouvancy dans son ouvrage publié à Munich en 1736 : *Ratio et via recte atque ordine procedendi in litteris humanioribus ætati teneræ tradendis*; — le P. Wagner. Sur ces auteurs et leurs ouvrages, consulter la *Bibliothèque des Écrivains de la Compagnie de Jésus.*

Nos voisins d'outre-Rhin ont traité avec le même respect Sacchini, Jouvancy et Kropf dont les écrits traduits en allemand forment le tome X de la *Bibliothèque de Pédagogie catholique*, Fribourg, Herder. 1898. Le lecteur nous saura gré de lui signaler les passages intéressants de Sacchini, qui a été, pendant les quatre-vingts ans qui s'écoulèrent avant l'apparition du livre de Jouvancy, le manuel de nos maîtres français. Quoique Kropf ait écrit pour les pays de langue allemande, nous n'hésiterons pas à faire appel à son témoignage toutes les fois qu'il nous paraîtra revêtir un caractère général et jeter plus de lumière sur les doctrines et les applications pédagogiques de la Compagnie.

Le décret X de la XIVe Congrégation générale, qui demandait que fût rédigé un *Ratio discendi et docendi*, se trouve dans l'*Institutum S. J.*, t. I, p. 671. Et l'édition officielle du *Ratio* qui paraissait en 1703 était la conséquence de ce décret, ainsi qu'en témoigne l'Avant-Propos.

1. Partagé en trois articles : *De notis et excerptis — Ordo studendi — De studentium erratis.*

2. Pars I, c. III, 3.

sentiment de l'honneur et à l'esprit de corps. Cependant, pas de surmenage et Jouvancy reprend sévèrement ceux de ses confrères qui ne prennent le temps de rien et qui volent à leurs livres en sortant de table. Ses reproches vont encore à ceux-là qui ne savent pas mettre d'ordre dans leurs études, qui vont et viennent à travers les livres, laissant les bons auteurs pour les médiocres, gaspillant leur peine et leur temps. Le souci du style, la culture de la mémoire rentrent dans leurs devoirs d'état; ce ne sont pas des détails qu'il soit permis de dédaigner et le religieux soucieux de satisfaire aux obligations de sa conscience se gardera de ces négligences professionnelles dont il devra rendre à Dieu un compte sévère[1].

Comment enseigner? La réponse à cette question fait l'objet de la seconde partie[2].

Le Maître enseignera la piété d'abord. Il faut donc qu'il en soit rempli lui-même. Aussi bien, doit-il sans cesse entretenir et aviver en lui la flamme de l'amour de Dieu. La vertu est encore plus nécessaire au Maître que la science, et toutes les vertus ne découlent-elles pas de la piété comme de leur source? Que le Maître se garde de retrancher quoi que ce soit de ses exercices spirituels. C'est le grand écueil. Avec les meilleures intentions, on se laisse absorber par les travaux professionnels et la vie intérieure que n'alimente plus la piété se perd goutte à goutte. L'orgueil est un autre danger; la science enfle, et qui ne sait que la superbe conduit aux chutes les plus lamentables? Elle est touchante, la prière que Jouvancy met sur les lèvres du Maître, dans l'instant qui précède la classe : « Seigneur Jésus, qui n'avez pas hésité à souffrir la mort la plus douloureuse pour ces petits enfants, vous qui les aimez si tendrement, qui

1. Pars I, c. III, 3.
2. Principales divisions :
Ch. I : *De pietate discipulorum.*
Ch. II : *De discipulorum eruditione,*
Ch. III : *Præcipua quædam bene docendi præsidia*, avec les subdivisions :
De præceptoris pietate.
De piis sermonibus qui haberi cum discipulis possunt.
De variis artibus fovendæ adolescentum pietatis.
De æmulatione.
De privatis discipulorum studiis.
De publicis scholæ exercitationibus.
De auctoritate præceptoris.
De modestia et attentione discipulorum.
De frequentioribus docentium vitiis.

leur demandez de venir à vous et qui regardez comme fait à vous-même ce que l'on fait à l'un de ces tout petits, je vous en en prie et vous en conjure, gardez-les, car si vous me les avez confiés, ils sont toujours vôtres. Mettez vos propres paroles sur mes lèvres et ouvrez leur cœur; qu'ils apprennent à vous aimer et à vous révérer. Détournez les yeux de mes péchés de peur qu'ils ne soient un obstacle à votre grâce. Ce soin d'élever la jeunesse que vous avez remis entre mes mains, faites que je m'en acquitte avec tact, saintement, vaillamment, pour votre gloire, le seul but qu'il me soit permis de poursuivre. Et vous, très auguste Reine du Ciel, qui avez reçu du Christ votre premier-né ces chers petits en dépôt, montrez-vous leur mère. Saints patrons, bienheureux protecteurs de ces enfants, vous à qui la divine Providence a voulu que fût spécialement recommandée la jeunesse studieuse, je vous le demande, bénissez mes travaux, venez en aide à mon labeur [1]. » Et le Maître offrira le saint sacrifice pour ses élèves, il invoquera leurs bons anges au milieu des occupations de la classe, il saura garder la patience en puisant dans une oraison jaculatoire, jaillie silencieusement de son cœur, la lumière, la force nécessaire à l'accomplissement de sa tâche.

Nous nous réservons d'exposer et de discuter ailleurs la manière dont le Maître doit développer les sentiments de piété dans le cœur de ses élèves comme aussi les explications relatives à l'étude des belles-lettres, à l'émulation, à la discipline. Arrivons tout de suite au chapitre III : *Præcipua quædam bene docendi præsidia*, où Jouvancy traite successivement de l'autorité du Maître, de la bonne tenue et de l'attention des élèves, enfin des défauts les plus communs de ceux qui enseignent.

Trois choses principalement confèrent l'autorité au religieux éducateur : le respect dont il jouit auprès de ses élèves, l'affection qu'il leur inspire, la crainte qu'il sait leur inculquer [2].

Il aura l'estime des écoliers s'il est pieux et instruit, si ses classes sont toujours parfaitement préparées, si sa tenue est digne, imposante, s'il est véritablement distingué ; en un mot, s'il apparaît au milieu de son petit monde comme un homme détaché des réalités inférieures et seulement épris des choses élevées.

1. Pars II, c. I, 1.
2. § 1. Voir sur le même sujet Kropf, c. VI, § 2.

Ne voilà-t-il pas, en un raccourci admirable, l'image du Maître tel que nous le rêvons, un esprit élevé et un noble cœur qui éclairent, animent une physionomie grave et douce et dont le rayonnement impose, dès le premier abord, aux plus légers et aux plus turbulents.

Il est nécessaire que le Maître soit aimé et il le sera, s'il désire sincèrement et vivement le progrès de ses élèves, s'il est juste et tout à la fois indulgent, aussi aimable dans un entretien particulier qu'il est ferme en classe [1], restant maître de lui-même, sachant remettre une punition, surtout ne châtiant que quand la faute est certaine et, autant que possible, avouée par le coupable.

Jouvancy n'ignore pas que la patience — une patience d'ange — est indispensable. Aussi, comme il y insiste ! Pas de colère, pas d'arrogance, pas d'épithètes malsonnantes; rien qui puisse offenser la nationalité de l'enfant ou renferme une allusion blessante à quelque infirmité corporelle. Le Maître gagnera le cœur des écoliers par sa sollicitude pour leur santé, leur réputation, leurs intérêts matériels et moraux. Il aura de la condescendance pour les plus humbles, visitera les malades, éprouvera pour tous et particulièrement pour les étrangers et les pauvres les sentiments d'une maternelle piété [2]. Que son zèle ne dégénère jamais en sévérité chagrine. Qu'il se garde d'exiger de tous le même niveau; il louera l'effort là où il ne lui sera pas donné de pouvoir louer les résultats.

1. « Tam comem se ac facilem privatim quam serium et gravem publice ostendat. In schola proinde paulo propior sit severiori, extra vero quodammodo alius, ex clementiâ totus atque humanitate factus; sic oblitus delicta scholæ ut consuetudinem suam perinde gratam amabilemque reddat iis qui pœnis fuerint mulctati, atque aliis qui nihil offenderint. » Kropf, *ibid.*

2. Les recommandations abondent au sujet des écoliers pauvres. Saint Ignace est, sur ce point, d'une délicatesse extrême. C'est ainsi qu'il ne veut pas que dans la collation des grades le prix des taxes constitue un obstacle pour les moins fortunés. *Constit.*, pars IV, c. VI. Cité par Pachtler, t. I, p. 33.

« Contemnat neminem, pauperum studiis æque ac divitum bene prospiciat profectumque uniuscujusque e suis scholasticis speciatim procuret. » *Ratio Stud. Reg. com. prof. clas. inf.*, 50.

« Quando juventutem instituunt in scholis, semper illius veri soliusque perfecti magistri Christi Domini meminisse debent ut nimirum ejus erga idiotas, piscatores, tardosque sustinentiam benignamque supportationem imitentur... » Règles données en 1560. Pachtler, I, 159. L'ordonnance du P. Oliverius Manareus de 1583 défendait au Maître de rien recevoir des écoliers. Pachtler, t. I, p. 274.

« Seduli patris ac piæ matris viscera in omnes expromat præsertim in advenas et egentes. » Sacchini, *Parænesis*, c. XIX.

Enfin le Maître se fera craindre; il faut que les élèves le sachent ferme et viril; il commandera à propos, en peu de mots, et exigera l'obéissance. Les plus âgés eux-mêmes seront retenus par une crainte efficace, s'ils savent notamment que leurs faits et gestes seront portés à la connaissance des parents.

Toutefois ces trois grands moyens d'action, le respect des écoliers, leur affection, une crainte salutaire, n'auront tout leur effet et ne répondront aux espérances de l'éducateur que s'il s'applique à connaître parfaitement tous et chacun, que s'il les traite selon leur condition, leur degré d'intelligence, leur âge, leur caractère

Ce n'est pas tout : homme de métier, Jouvancy sait fort bien que les détails les plus minimes importent à la bonne tenue d'une classe et il fait bénéficier ses jeunes confrères de sa vieille expérience. Piété et intelligence ne suffisent pas. Toute l'éloquence du P. Lejay non plus que son incontestable bonne volonté n'a pu empêcher ses élèves de lui causer les pires désagréments. Le tour de main est nécessaire. Voici quelques-unes des recettes que propose Jouvancy [1]. Pas de familiarité déplacée [2], couper le mal dans sa racine. Dès le commencement de l'année, sans donner l'éveil, placer les écoliers de mœurs suspectes auprès de ceux dont on répond, les indisciplinés à côté des plus sérieux. Punir, en entrant en classe, les mutins de la veille ou de la matinée, ce qui produira l'effet d'une douche. Est-ce un groupe qui cause du désordre? En rechercher silencieusement les auteurs, en frapper deux ou trois d'une punition exemplaire, éviter les punitions collectives; ce serait se mettre toute la classe à dos. Ne pas abuser non plus des punitions exceptionnelles. L'idéal est d'arriver à maintenir l'ordre par la seule fermeté de l'attitude. Que si l'agitation est futile,

1. C. III, § 2.

2. Ce point a toujours tenu fort à cœur aux écrivains de la Compagnie. Voir Sacchini, c. VI; Kropf, c. VI, § 2. Celui-ci écrit : « Masculam quamdam agendi rationem, vim atque efficacitatem adsciscere sibi omnino studeat. Ne sit plus justo cum discipulis familiaris. Nimia quippe familiaritas contemptum parit; contemptus verecundiam et frænos excutit. A blanditiis autem temeris affectatisque atque ab illecebrâ quâdam sordidâ et quasi plebeiâ familiaritate multo magis abstineat. Paternam ubique gravitatem cum maternâ benignitate, religiosamque maturitatem cum comitate et humanitate copulet. Nunquam plane cum pueris jocetur liberius cavilletur vel cachinnetur. Sæpe illud secum reputet : qui pueri nunc sunt, eosdem viros postea fore; neque etiam nunc ita esse pueros, quin, quid recte, quid secus fiat, probe intelligant. »

se contenter d'un geste, d'un regard, tout au plus d'une simple parole, et continuer comme si de rien n'était. Ne tolérer entre élèves aucune communication. Qu'ils prennent des notes, de cette façon leur attention sera toujours présente. Au besoin, leur faire sentir que ce qu'on leur dit est le fruit de laborieuses recherches et mérite toute leur application. Développer en eux le désir de savoir et le zèle d'apprendre. Enfin, le Maître verra les parents, il leur écrira, il les tiendra au courant des progrès, de l'assiduité, du travail des enfants.

Jouvancy en arrive aux défauts les plus fréquents de ceux qui enseignent: la négligence d'abord, qui fait qu'on ne prend plus les choses à cœur, on se relâche de son zèle, l'esprit n'est plus tenu en éveil et ne s'arrête plus sur ces menus détails dont la sauvegarde est le meilleur frein contre l'indiscipline.

Autre défaut : l'on s'adonne à des études à côté; le vers latin est délaissé pour la poésie française; on travaille en vue de la prédication en manquant à des devoirs de justice.

C'est encore l'excès de familiarité. Au lieu de garder avec les enfants la dignité qui sied à un maître, on se laisse aller à des libertés qui les étonnent et qui les choquent.

On ne sait pas garder l'égalité d'humeur. Avec les années le professorat devient à charge; on souffre d'une mauvaise santé, les élèves donnent peu de satisfaction; bref, on se laisse accabler par l'ennui et le dégoût, on explique les auteurs en bâillant, on débite des choses quelconques; que peut être une classe dans ces conditions?

Et pour retremper les cœurs, Jouvancy exalte la dignité, l'excellence du professorat.

« Le Maître chrétien doit penser souvent à l'importance de ses fonctions, aux obligations que lui imposent le service de Dieu, celui des enfants qui lui sont confiés, celui de l'État et de la la cité où il enseigne. Qu'il envisage les ruines qu'entraînerait sa négligence, sa paresse, la terrible sentence dont le menacent les Saintes Lettres au cas où il scandaliserait un seul de ces petits. Qu'adviendra-t-il en effet de celui-là qui aura refusé de prendre soin d'eux et, au lieu d'être le berger de ces agneaux, ce qu'à Dieu ne plaise, aura fait l'office du loup ? Tenez pour certain que l'éducation des enfants, comme on l'a dit avec beaucoup de justesse, est la régénération du monde. O Maîtres,

vous donnez aux hommes ce qu'il y a de plus beau, puisque vous éclairez les intelligences, vous élevez des enfants de Dieu. Hommes, ayez le respect de l'homme et ne méprisez jamais cette nature que le créateur du monde a faite sienne. Ces enfants ont la dignité des rois. Voyez en eux le Christ qui les a rachetés par sa croix.

L'institution des enfants n'a pas moins d'utilité que de dignité. Quel bien peut être imaginé qui soit aussi nécessaire, qui ait plus de portée, plus de durée? On vante la mission des orateurs sacrés qui parlent au peuple et qui répandent la semence de la divine doctrine.

Mais trop souvent les prédicateurs sèment en vain la parole de Dieu, parce que leurs discours vont échouer contre les oreilles fermées de leurs auditeurs, sol battu par les pieds des passants, parce que leur auditoire change sans cesse, parce qu'ils s'adressent à des hommes mal préparés, maîtrisés par leurs passions et entravés par elles comme par des épines... Au contraire, le Maître chrétien peut infuser longtemps la même doctrine salutaire aux mêmes disciples; ceux à qui il parle lui prêtent une oreille bienveillante et ils sont comme suspendus à sa parole et à sa volonté Ajoutez que l'œuvre du prédicateur est rongée par un ver secret, cause intime du mal, à savoir par la vaine gloire et la joie des applaudissements : charme et péril qu'ignore l'obscurité des travaux voués à l'enfance... Le plus saint des hommes s'estime heureux, s'il peut, à force de soins, empêcher une seule offense contre Dieu, mais le Maître zélé préserve d'une infinité de fautes non seulement les enfants confiés à ses soins, mais aussi par l'entremise de ses enfants leurs parents et leur famille entière... Jadis une couronne civique était due à quiconque avait sauvé la vie d'un citoyen. Que de couronnes ne mérite pas celui qui arrache tant d'enfants à la mort ! Comme le dit saint Jean Chrysostome, si celui qui élève des athlètes pour les cités ou qui dresse des soldats pour le service du roi jouit des plus grands honneurs, quels dons et quelles couronnes n'aurons-nous pas à recevoir, nous qui élevons pour Dieu des hommes si grands et si parfaits !

Que si le dévouement du Maître est utile aux autres, il est pour lui-même dans le même temps un principe de sanctification. Enseignant, il exerce toutes les vertus, la charité, l'humilité, la patience, il expie ses péchés, intercède pour l'Église

et entasse mérite sur mérite. Certes, il est pénible de consumer sa santé et la fleur de ses plus belles années dans la poussière d'une classe, de ressasser les mêmes choses pendant des années entières, d'être obligé de supporter les enfants ; mais ne sommes-nous pas nés pour le travail? Et si les gens du monde se donnent tant de peine pour un peu d'or, pourrions-nous ne pas accepter les mêmes sacrifices pour l'amour de Dieu?... « Et Jouvancy cite, en terminant, l'exemple d'un vieux centurion rappelé au service après vingt-deux campagnes: «Tant qu'on me trouvera bon pour la guerre, disait-il, je ne refuserai pas la place dont les tribuns me jugent digne [1]. »

Telle est sommairement esquissée la conception que se fait du Maître la Compagnie de Jésus. La hauteur des idées s'y allie avec un grand sens pratique; la fermeté y est sans rigueur, la bonté sans faiblesse, la gravité sans raideur; le Maître, auxiliaire dévoué des familles, se donne à tous et à chacun [2]. Les Jésuites répondirent à l'idéal que leur traçait l'Institut et un écrivain autorisé a pu écrire : « Les Jésuites, sur un point, n'ont rien eu à envier à personne et se sont quelquefois rapprochés de l'idéal; je veux parler de l'abnégation, du dévouement, de ce zèle professionnel qui supplée souvent à l'insuffisance des méthodes, de même que sans lui le maître le plus habile et le plus distingué est impuissant à faire le bien [3]. »

1. C. III, § 3.

Jouvancy dans cette page égale peut-être, mais ne dépasse pas en élévation et en chaleur le P. Sacchini, dont le chapitre V : « Quo loco habenda sit schola religioso magistro », accumule les comparaisons les plus hautes et met l'éducateur sur un piédestal.

D'ailleurs le *Protrepticon* du même auteur n'est qu'un magnifique éloge du professorat.

Le 28 juillet 1646, le général Caraffa rappelait à ses fils que l'éducation de la jeunesse était le *proprium Societatis ministerium*, et il ajoutait : « Quamobrem genuini Societatis nostræ Filii non solum non aversari deberent hoc tam utile ministerium, sed eo avidius appetere id ac ambire, quo magis est proprium Matris suæ et veluti tessera gentilitia. Non ignoro arduam quidem hanc esse Provinciam et multis difficultatibus implicatam, sed spem mihi injicit bonus Deus, cum tot certatim se offerant ad fundendum suum sanguinem in Indiis, non defuturos qui ultra appetant rigare scholas suis sudoribus, ut productiore martyrio acquirant sibi coronam, si non æque speciosam in oculis hominum, non minus fortasse pretiosam in conspectu Angelorum. » Pachtler, t. III, p. 65.

2. « Joseph Jouvancy a eu le mérite obscur d'écrire en latin aussi bien qu'on le puisse de nos jours; son livre *De ratione discendi et docendi* est un des meilleurs qu'on ait en ce genre et des moins connus depuis Quintilien. Voltaire, *Siècle de Louis XIV*. Catalogue des écrivains français qui ont paru dans le siècle de Louis XIV.

3. *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France depuis le seizième siècle*, par G. Compayré, Paris, 1879, t. I, p. 204.

M. Compayré cite à la page précédente le long extrait de Jouvancy que nous

Est-ce à dire que toutes les idées de Jouvancy soient irréprochables? Non, et nous nous réservons de les discuter en temps et lieu. Ce que nous venons de dire suffit pour démontrer toute l'importance que la Compagnie de Jésus ne cessa d'attacher à la formation de ses maîtres [1].

Sous ce rapport, elle fit faire un progrès énorme à l'éducation et devança son siècle. Reportons-nous au temps où vécut saint Ignace. La promotion des jeunes gens au sacerdoce se fait avec peu ou point de préparation. Dans les cloîtres, les novices avancent à la profession religieuse qui leur impose de si redoutables devoirs avec une facilité déplorable. Les longues initiations que notre Saint exige de ses fils étaient autant d'actes sauveurs. Il était dans le vrai quand il répondait à certaines critiques : « Quelques-uns trouvent étrange que, nous destinant à devenir utiles, on nous arrête deux ans entiers dans les maisons d'épreuves à l'âge de la vie le plus propre pour s'avancer; ils se trompent, le noviciat est très nécessaire à des gens d'études pour plusieurs raisons. On apprend ici le prix du temps et le compte qu'il en faut rendre à Dieu; on apprend à combattre ses mauvais penchants et tout le mal de ceux qui ne travaillent point est dans leurs inclinations mal mortifiées. Je ne craindrai pas, moi, d'attribuer les grands progrès que firent dans les sciences plusieurs personnages illustres à l'habitude qu'ils prirent d'accoutumer leur imagination à plier sous quelque sorte de joug qu'on voulût leur imposer et de ne jamais faire ici leur volonté propre. »

Ajoutons que la pratique de la vie intérieure contribue à donner à ceux qui s'en nourrissent, en même temps que des habitudes de recueillement et la maîtrise de soi-même, une connaissance approfondie du cœur humain. N'est-ce pas à cette source que Massillon puisait ses fines analyses de nos passions? Il n'est peut-être pas exagéré de faire remonter jusqu'à saint Ignace la culture psychologique si profonde du XVII[e] siècle qui coïncida avec une poussée de vie chrétienne dont notre

venons de mettre sous les yeux du lecteur. Nous lui avons emprunté une partie de son élégante traduction.

1. « Den Jesuiten gebührt das Verdienst erstmals etwas für die Pædagogische Vorbildung Künftiger Lehrer an höheren Schlulen gethan, dem Probe und Seminarjahr unserer Tage prælucdirt zu haben. » Ziegler, *Geschichte der Pædagogik*, s. III.

Saint avait été l'un des promoteurs. Un éducateur est nécessairement un psychologue. Comment travailler sur une âme d'enfant si l'on n'en connaît les ressorts, les défauts et les merveilleuses ressources ? A cet égard, la vie religieuse est une école de premier ordre et saint Ignace, en s'efforçant de la ramener à sa pureté primitive, avait servi la cause de l'éducation.

En attendant que les congrégations enseignantes vinssent apporter leur pierre à l'œuvre de la préparation pédagogique des maîtres et faire à la Société de Jésus une concurrence souvent victorieuse, celle-ci restait seule en face de l'Université, sa jalouse rivale, qui, il faut bien le dire, se trouvait dans une infériorité manifeste. Elle est, au XVIe siècle, en pleine effervescence littéraire; malheureusement la valeur morale de ses régents est fort au-dessous de leur niveau intellectuel. Ils sont un peu des vagabonds qui vont et viennent d'une Université à l'autre, offrant leurs services, médiocrement rétribués. Les principaux des collèges prennent ce qui se présente. Nous l'avons dit plus haut, c'est au sein de l'Université que le protestantisme recrute ses militants. La réforme de 1600 fut pratiquement insuffisante. Il faut arriver jusqu'à Rollin pour constater des tentatives sérieuses en vue d'organiser fortement le corps professoral [1]. Le « bon recteur » exigea de ceux qui ouvriraient des écoles une autorisation dûment accordée et des candidats à l'examen de maître ès arts un certificat de moralité. En 1720, nouveau décret qui resta lettre morte; les candidats professeurs devaient non seulement produire leurs diplômes, mais encore subir un examen devant une commission spéciale. En 1766 seulement eurent lieu les premiers concours d'agrégation.

L'obligation du célibat était devenue avec le temps une autre source de désordres. Le cardinal d'Estouteville avait bien, à la fin du XVe siècle, permis le mariage aux membres des Facultés de décret et de médecine, mais la Faculté des arts avait été laissée en dehors de cette mesure libératrice, et, cinquante ans plus tard, elle se composait en grande partie de célibataires en rupture de ban, ainsi que le prouvèrent de nombreux mariages secrets et les doléances que les victimes prirent la liberté de porter jusqu'au pied du trône.

1. Ferté, *Rollin, sa vie, ses œuvres et l'Université de son temps*, Paris, Hachette, 1902, p. 28.

Encore un coup, du fait du recrutement et de la formation des maîtres, la supériorité des Jésuites fut, tout de suite, écrasante.

Cependant, même dans la Société de Jésus, il se glissa des imperfections. Si elle fut toujours inattaquée du côté des mœurs, on lui reprocha fréquemment la jeunesse de ses maîtres. Déjà en 1611, La Martelière lui faisait grief de n'employer pour l'instruction de la jeunesse « que des personnes peu entendues qui auraient plus besoin d'être instruites que d'enseigner ».

Les rapports recueillis en 1762 par le Président Rolland, au cours de sa fameuse enquête, relèvent les mêmes plaintes à Auxerre, à Montbrison, par exemple : « des jeunes gens à peine sortis du noviciat remplissaient les chaires, enseignaient aux autres ce qu'ils eussent dû apprendre par eux-mêmes. » — « On demande qu'on ne confie pas les classes à des personnes qui sortent elles-mêmes des classes. »

Évidemment, les Pères durent être débordés plus d'une fois par des demandes auxquelles ils ne purent faire face que très imparfaitement [1]. Et puis ils cédèrent à la tentation de pousser le plus tôt possible hors du professorat des talents qui leur semblaient plus utilement employés dans le ministère de la prédication ; n'en rejaillissait-il pas un lustre sur l'Ordre? Du moins, reconnaissons qu'ils remédièrent dans la mesure de leurs moyens à l'inexpérience des régents en ne confiant aux débutants que les classes les plus modestes. Rappelons-nous aussi qu'une formation sévère mûrissait les sujets de bonne heure. C'est ce que constatait un Premier Président à une rentrée de la Saint-Luc. Lui aussi avait trouvé les maîtres un peu jeunes; après les avoir entendus, il dut avouer « qu'il ne fallait pas mesurer les hommes à leur barbe, mais bien à leur esprit et à leur adresse ».

Mais nous ne connaissons encore qu'imparfaitement nos maîtres. De l'organisation puissamment centralisée de la Compagnie, le corps professoral reçoit, dans l'exercice de son activité, l'impulsion, la vie.

1. A Schlestadt, nous voyons des professeurs octogénaires, le même professeur chargé de plusieurs classes. — Les premiers professeurs du collège de Billom sont improvisés et médiocres. Fouqueray, *op. cit.*, p. 188.

Saint Ignace et après lui Laynez et Aquaviva donnent à l'Ordre le caractère d'une monarchie où le gouvernement personnel est fortement accentué. A une époque où la discipline fléchissait dans les cloîtres, il fallait restaurer, affermir l'autorité et, de peur que l'ambition, la cabale, l'intrigue n'en paralysassent les efforts, l'armer souverainement [1].

Donc, à la tête de la Compagnie, le Général, dont descend toute autorité. Il réside à Rome; il dispose de tous les emplois, nomme et révoque qui il veut.

Le Général veille sur les Constitutions, il peut les interpréter, il ne les change pas. Bien plus, ses interprétations n'ont pas force de loi universelle, mais n'ont qu'une valeur directive [2]. On pourrait dire que toute l'autorité du Général ne lui est remise que pour assurer la stabilité de l'Ordre et empêcher les autorités subalternes d'y porter atteinte [3].

1. A cette question : « Cur superiores in Societate creentur nutu præpositi generalis, » Ribadeneira répond : « Historiarum monumentis docemur, in more quondam hoc positum fuisse, ut reges populorum suffragiis crearentur... Sed temporibus nostris, reges hæreditariæ successionis jure plerumque instituuntur; existimantibus videlicet reipublicæ rectoribus longe minus periculosum esse, negotium tum magnum tantique momenti naturæ transigendum committere, quam hominum arbitrio, nec in civili solum gubernatione, sed in ecclesiasticâ etiam, forma electionum mutationem subiit... Non equidem nego hoc principes voluisse, ut potestatem suam amplificarent. Affirmo tamen nunquam fortasse id evicturos fuisse, nisi prisca electionum forma tam pestiferos fructus progenuisse. » Ch. XXIX. Ribadeneira, *De ratione Instituti S. J.*, Romæ, 1865.

2. « Præpositus generalis auctoritate sua ordinaria Constitutiones et Decreta generalia declarare potest. Hæ tamen declarationes non habent vim legis universalis, sed valent tantum ad praxim bonæ gubernationis. » Congreg. IV, canon 21.

3. La Chalotais s'est plus d'une fois laissé emporter par son imagination dans son fameux réquisitoire, notamment lorsqu'il traite du gouvernement de la Compagnie. « Les Constitutions des Jésuites, affirme-t-il, sont fondées sur deux principes, le pouvoir absolu du pape et la communication faite à la Société d'un pouvoir absolu. Vous allez voir que le régime de la Société, son gouvernement extérieur et intérieur et les dispositions particulières des Constitutions découlent naturellement de ces principes; que le pape a un pouvoir absolu et qu'il l'a communiqué à la Société. » Comment oser assimiler deux autorités aussi différentes, celle du pape et celle du général des Jésuites? La Chalotais va plus loin; il cherche à démontrer que le pape s'est donné un maître dans la personne du général, « puisqu'il pourrait se rétablir dans tous ses droits sans l'intervention du pape et même malgré lui, que les lois et les Constitutions de la Société ne font attention ni à la juridiction épiscopale, ni aux droits des curés », etc... La Chalotais se méprend. Est-ce que la Société de Jésus n'existe pas en vertu de l'approbation pontificale? Les événements ont montré qu'elle pouvait être supprimée et que le pape seul avait autorité pour la rétablir. Si les Jésuites, comme beaucoup d'autres religieux, sont exempts de la juridiction épiscopale, c'est seulement en ce qui concerne le gouvernement intérieur de l'ordre qui déborde un diocèse et à ce titre relève directement du pouvoir central. Pour ce qui regarde les fonctions du saint ministère, les jésuites sont bel et bien soumis au contrôle des évêques qui ne se sont pas fait faute de le leur rappeler.

Le grand défaut de La Chalotais est l'imprécision. Il confond les Constitutions et

Au-dessous du Général et nommés par lui viennent les « Provinciaux ». Ils ont dans leur administration le personnel et les biens de la province. La durée de leur pouvoir est de trois ans. Les provinces se répartissent sur toute la surface du globe. En ce qui concerne nos collèges, le Provincial y a la haute main. Il nomme le recteur, le ou les préfets des études, les professeurs. Ainsi que nous l'avons fait remarquer, il veille au recrutement de la Compagnie, à la bonne marche des études des scolastiques, se rend compte de la valeur des sujets et dispose d'eux au mieux de tous les intérêts. Au collège, il lui revient de savoir si les classes sont divisées conformément aux prescriptions du *Ratio Studiorum*, si les programmes sont fidèlement suivis, si chacun se tient dans les limites de ses attributions et exécute consciencieusement sa tâche [1]. Observons ici qu'une certaine latitude lui est laissée dans l'application des règlements relatifs aux heures de classe, aux exercices scolaires, aux vacances. Il en réfère au Général dans les cas majeurs, comme il est tenu de lui adresser à des dates régulières des rapports circonstanciés [2]. Le Provincial est à la Province ce que le Général est à l'Ordre. Lui aussi est placé sous la surveillance spirituelle d'un moniteur et pourvu d'un conseil de quatre assistants [3].

Au-dessous des Provinciaux s'échelonnent les supérieurs des divers établissements : maisons professes, noviciats, collèges. Ne nous occupons que de ces derniers. Le Recteur y règne et y gouverne. Il visite les classes, préside les exercices littéraires, surveille de près les études des scolastiques, tient la main au bon fonctionnement de l'académie des régents des

les Déclarations qui les expliquent. « Quand je parle des Constitutions, j'y joins toujours les Bulles qui les ont autorisées,... les déclarations et les ordonnances des généraux, les décrets des Congrégations générales. » Ce sont là des choses qu'il est impossible de ranger sous la même dénomination. Les historiens ont commis bien d'autres méprises, confondant les règlements donnés aux scolastiques avec ceux donnés aux écoliers du dehors, c'est un exemple entre mille.

1. Les provinciaux sont les visiteurs indiqués des collèges. La Compagnie entend que les visites soient moins fréquentes et plus sérieuses. Au besoin, les supérieurs locaux seront repris publiquement de leur inobservation des règles. Instruction du général Oliva du 18 mars 1662. Pachtler, t. III, p. 104.

2. Tous les trois ans le catalogue de chaque province parvient au Général, avec l'âge des membres de l'Institut et les indications jugées nécessaires sur leurs aptitudes, leurs progrès, etc...

3. *Ratio Studiorum. Regulæ provincialis.*

classes inféri... Tous les deux mois, il réunit le corps professoral dans un conseil où se débattent toutes les questions relatives à la vie scolaire. Sa tâche est de stimuler le zèle de chacun, élèves et maîtres [1]. Aussi bien, lorsque le collège est florissant, ses fonctions ne sont pas une sinécure. Voilà pourquoi il est entouré d'un état-major de dévoués auxiliaires. Son « bras droit » est le « préfet des études », vraie cheville ouvrière de la maison, car le Recteur est souvent appelé au dehors par les devoirs de sa charge. Professeurs, scolastiques, élèves, tous relèvent de son autorité. Il a l'œil sur chaque classe et sur chacun des régents. Il règle dans le détail ce qui regarde les actes, les thèses et assume la responsabilité de ce qu'il laisse imprimer. Il dresse chaque année la liste des auteurs à expliquer. Dans les collèges importants où le Provincial a nommé deux préfets des études, le premier prend le titre de « Préfet général [2] ».

Citons encore le préfet de discipline, *præfectus atrii*, sorte de surveillant général dont l'autorité s'arrête au seuil des classes.

L'administration financière est confiée à un procureur qui, tous les ans, conjointement avec le Recteur rend ses comptes au Provincial.

La surveillance est exercée par des religieux de la Compagnie, en grande partie par des scolastiques. Nous reviendrons sur cette grave question de la surveillance, supérieurement résolue du reste par la Compagnie.

Enfin, des frères appelés encore « coadjuteurs temporels », véritables religieux qui font les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, avaient le soin des besognes matérielles; ils vont au marché, tiennent la lingerie, la sacristie, font la cuisine, perçoivent la dîme. Quelques-uns rendent

1. *Ratio Studiorum. Regulæ rectoris.*
Voici l'idéal que tracent du recteur les Constitutions, pars IV, c. IV, ch. X (cité par Pachtler, t. I, p. 45 et 46) : « Curandum est autem ut ille cui rectoris officium imponitur, magni sit exempli, magnæ ædificationis, magnæ etiam mortificationis in omnibus pravis inclinationibus et in obedientia præcipue ac humilitate probatus qui donum etiam discretionis habeat, ad gubernationem idoneus, in rebus agendis versatus, in spiritualibus exercitatus sit; qui severitatem suo tempore et loco cum benignitate miscere noverit, qui sollicitus, qui patiens laborum, qui etiam in litteris eruditus sit; et demum ejusmodi, cui confidere, cuique suam potestatem tuto communicare præpositi superiores possint : quando quidem quo hæc potestas major rit, eo melius regi collegia ad majorem Dei gloriam poterunt. »

2. *Regulæ provincialis.*

aux Pères des services exceptionnels. Tous, par leur travail, leur esprit d'économie, leur attachement à l'Institut, leur dévouement obscur, sont de précieux collaborateurs.

Lorsqu'un pensionnat était annexé au collège, il avait pour chef un Principal, « *Primarius* », qui dépendait du Recteur et le représentait auprès des internes. Chaque semaine, le Principal confère avec une partie des surveillants de manière à les voir tous dans la quinzaine, envisage avec eux les améliorations à apporter au régime intérieur, se fait rendre compte de la discipline, note les remarques intéressantes et adresse son rapport au Recteur ou au Provincial.

Il doit être le père de ses collaborateurs, qui de leur côté n'hésitent pas à s'ouvrir à lui de leurs dispositions intérieures. Un ministre ou syndic est l'*alter ego* du Principal comme le Préfet des études, au collège, l'est du Recteur.

Chaque mois, le Principal prend la parole devant les pensionnaires ; il agit de même tous les vendredis du carême.

Il veille à ce que les préfets des chambrées prennent soin, dans la mesure prescrite, des études des élèves. Il règle les exercices littéraires du pensionnat. Pas plus que ses inférieurs, il ne peut sortir de la maison sans la permisson du Recteur

Un Procureur est attaché au pensionnat comme au collège ; les deux administrations financières sont distinctes. Le Procureur relève du Père Principal et tous les mois lui soumet sa comptabilité. Il lui est particulièrement recommandé de faire convenablement les choses et de mettre les pensionnaires à un régime uniforme [1].

Telle est la répartition des offices dans un collège de la Compagnie. Ne pourrait-on pas la comparer à ces machines puissantes où les rouages sont innombrables, où chaque pièce est à sa place solidement vissée, soigneusement huilée aussi et qui produit son travail sans heurt, sans secousse, presque sans bruit ? Nos collèges présentent un avantage merveilleux. Le travail de rendement est demandé à des êtres intelligents qui, de propos délibéré, renoncent à leur manière de voir, font taire

1. Bibliothèque nationale, nouveau fonds latin, mss. 10989 .Règles du principal. Ce manuscrit renferme les procès-verbaux des visites faites au collège de Clermont de 1562 à 1593. Les Instructions du P. L. Maggio surtout légifèrent sur les pensionnats de la Compagnie ; elles sont d'autant plus précieuses que le *Ratio* ne s'est pas occupé des internats. Nous en donnons une bonne partie aux Pièces justificatives.

leurs préférences et n'aspirent qu'à faire converger les efforts et à se dévouer au bien commun.

Cette organisation nous semble banale, aujourd'hui que nous l'avons copiée ; mais, au XVIe siècle, elle apparut comme un chef-d'œuvre du génie centralisateur de saint Ignace, épris d'autorité, d'ordre et de discipline.

Néanmoins, ce ne fut pas du premier coup que la Compagnie atteignit à cette perfection. Il y eut des tâtonnements, des essais. La preuve en est dans la lente élaboration du *Ratio Studiorum*. L'Institut attendit, avant de l'écrire, qu'une expérience de cinquante années en eût mûri les décisions. Il fut enfin rédigé sous Aquaviva quelque temps avant la réforme de l'Université par Henri IV. Six Jésuites éminents furent officiellement attachés à ce travail. Ils puisèrent dans les statuts des Universités les plus justement renommées, demandèrent aux collèges les plus florissants de la Compagnie les règles pratiques qui leur parurent le mieux convenir au cadre tracé par saint Ignace dans la quatrième partie des *Constitutions*.

Ce travail de rédaction dura plus d'un an et la première édition du *Ratio* parut en 1586, avec l'approbation du Général. La Compagnie y avait dépensé les efforts de son génie et les trésors de son expérience [1].

Mais nous n'avons pas encore saisi, par delà l'autorité des supérieurs et la hiérarchie des fonctions, l'esprit qui anime, en dernière analyse, ces libres ressorts si parfaitement agencés. La qualité maîtresse dont saint Ignace a déclaré à maintes reprises qu'elle était comme l'essence de la Société, c'est l'obéissance : « Voilà, disent les *Constitutions*, la vertu qui fait acquérir les autres et nous les garde une fois acquises. Tendons

1. Cette première édition ayant suscité des mécontentements parmi les théologiens, à cause du chapitre *De opinionum delectu*, où les Jésuites étaient accusés de se mettre trop à l'aise avec la doctrine de saint Thomas, l'édition de 1591 y fut substituée. L'édition de 1599, imprimée par ordre de la cinquième Congrégation générale, annula celle de 1591 et parut sous ce titre : *Ratio atque institutio Studiorum Societatis Jesu superiorum permissu*. Neapoli, apud Tarquinium Longhum, 1599.

Les éditions qui suivirent furent celles de Mayence 1600, celle de Naples 1603, celles de Rome en 1606 et 1616, etc.

L'histoire du *Ratio Studiorum* existe. Voir *Die Studienordnung der Gesellschaft Jesu von B. Duhr, S. J.* Freiburg in Breisgau, Herder, 1896.

D'ailleurs le *Ratio* ne fit que consacrer officiellement les règlements et ordonnances édictés depuis l'origine des fondations et remaniés au fur et à mesure des temps et des besoins.

toutes les forces de notre énergie sur cette vertu d'obéissance. » Quand le saint fondateur compare l'Institut aux autres Ordres, il est plus explicite encore : « Laissons volontiers les autres religions nous surpasser par les jeûnes, les veilles, par la sévérité du régime et de l'habit. C'est par la vraie et parfaite obéissance, par l'abdication de leur volonté et de leur propre jugement que je désire surtout que se fassent remarquer tous ceux qui dans cette Société se consacrent au service de Dieu, et les vrais et sincères enfants de cette Société se reconnaîtront à cette marque qu'ils ne regarderont jamais la personne à qui ils obéissent, mais verront en elle Notre-Seigneur Jésus-Christ en vue duquel ils obéiront. Si le Supérieur manque de prudence et de sagesse, il ne faut pas pour cela se relâcher en rien de l'obéissance qui lui est due en tant que Supérieur, puisqu'il représente Dieu et qu'il est investi de l'autorité divine [1]. » Ainsi donc, rien de plus clair : l'obéissance est la marque du Jésuite. D'accord avec ce principe, saint Ignace exige de ses fils l'obéissance sous toutes ses formes. Nul n'a multiplié comme lui les vœux et les engagements.

La perfection évangélique est le but, l'obéissance est le moyen d'y atteindre plus rapidement, plus sûrement; elle ne lui tourne pas le dos. Elle ramasse toutes les forces de l'individu, elle les concentre sur un objet déterminé qui est précisément le bien à faire, la perfection à réaliser. C'est le ressort que l'on tend, non certes pour le briser, mais bien pour lui donner le maximum d'action et d'intensité. Le Jésuite s'est approprié la définition de saint Augustin : *Homines sunt voluntates*, et il fait effort pour en donner, avec le secours de l'obéissance, la réalisation la plus parfaite [2].

Élever les âmes, disions-nous, c'est leur donner un idéal; mais c'est d'abord leur apprendre à obéir aux saintes lois de la morale. Voilà pourquoi saint Ignace fait de l'obéissance le nerf de son Institut.

Piété solide, habitude de l'obéissance et de la vie intérieure, connaissance approfondie du cœur humain et particulièrement

1. Lettre aux Jésuites portugais (1553). *Institutum S. J.*, t. II, p. 161.
2. Suarez a discuté en théologien l'obéissance du Jésuite. Suarez, *Opera omnia*, Paris, 1860, éd. Vivès, t. XVI *bis*, liv. IV, c. xv § 14. « Quâ ratione ad perfectionem obedientiæ pertineat in superiore præcipiente Deum considerare eique ut Deo obedire. »

de l'enfant, telles sont les vertus caractéristiques de nos maîtres. Unité, hiérarchie, centralisation seront les qualités maîtresses de ce corps professoral[1]. Ces vertus et ces qualités, nous allons les retrouver dans nos collèges.

1. Dans les communautés religieuses, le supérieur est un père, toute liberté lui est donnée de lire dans le cœur de ses fils comme dans un livre ouvert. Tous les six mois, le religeux jésuite doit en toute humilité et franchise lui révéler son âme : c'est ce qu'on appelle le *compte de conscience*. Le supérieur devient le confident des peines, des difficultés, des épreuves intérieures de ses fils, leur guide, leur ami Il en est de même dans les visites du Provincial, le religieux a toute facilité de dénoncer, s'il y a lieu les abus d'autorité du supérieur local, les défauts de son administration. Dans un collège, frères coadjuteurs, professeur et recteur passent ainsi successivement devant le provincial qui interroge avec la même sollicitude le frère portier et le professeur de théologie et laisse, en témoignage de sa visite, des instructions toujours précises, au besoin minutieuses. Souvent l'éloge de la maison ressort de ces confidences. Le P. Balthazar terminant une visite au grand collège de Pont-à-Mousson se félicitait de pouvoir proclamer en face de la communauté que sur les cent religieux dont il avait reçu les ouvertures, il n'avait pas entendu la moindre critique contre l'administration rectorale. Le mss. 10989 (de la Bibliothèque nationale) nous révèle ce qu'étaient ces comptes de conscience. Les pages 37 et suivantes nous donnent l'examen de conscience usité dans la Compagnie pour les confessions *Modus confitendi generaliter in Societate ;* le mss. 1793 (Bibliothèque Mazarine) nous parle à la page 171 des comptes de conscience du noviciat.

CHAPITRE II

L'ÉDUCATION MORALE ET LES ÉTUDES THÉOLOGIQUES ET PHILOSOPHIQUES.

Sommaire : Les controverses sur la grâce : Luther et Calvin. Le dogme farouche de la prédestination. L'hérésie protestante et les exagérations de la secte janséniste. — Les Jésuites, champions de la nature humaine, de la raison et de la liberté. — Les deux écoles aux prises.

La morale relâchée. — Au rigorisme janséniste, les Jésuites opposent le probabilisme. — Ils ont souvent l'avantage de mettre les choses au point. — Le laxisme de quelques-uns. — La doctrine du meurtre et la question du duel. — Les responsabilités.

Les doctrines ultramontaines. — Constitution de la république chrétienne sous la double égide du pape et de l'empereur. — Le gallicanisme parlementaire et théologique au XVIe siècle. — Les Jésuites tiennent pour l'infaillibilité pontificale. — L'indépendance du pouvoir civil. — Le droit de révolte et la théologie catholique. — La doctrine du régicide. — Gallicanisme de commande des jésuites de la dernière période.

La philosophie traditionaliste des Jésuites mérite les éloges de Descartes. — Sévérité de la Compagnie à l'égard du cartésianisme et de ceux de ses membres que séduisent les nouveautés. — Le P. André.

Les études scientifiques en grand honneur dans nos collèges. — Souci de l'orthodoxie.

Le premier devoir du maître qui regarde l'éducation morale comme la raison d'être de sa vocation est de veiller à la pureté de son enseignement. C'est Rousseau qui a dit : « Je hais les mauvaises maximes plus encore que les mauvaises mœurs. Les Jésuites se devaient à eux-mêmes d'être particulièrement irréprochables de ce côté. Prêtres, ils représentaient l'Église; religieux de la Compagnie de Jésus, ils s'étaient constitués les champions, les chevaliers de l'orthodoxie.

L'esprit qui anima les hautes disciplines intellectuelles de la Compagnie touche de trop près à la vie morale pour ne pas faire partie intégrante de notre étude. D'ailleurs, l'inspiration générale de la théologie et de la philosophie dans nos col-

lèges eut une influence de premier ordre sur les habitudes de vie d'innombrables générations et tint une place considérable dans l'éducation de la pensée et de l'âme française. Bien entendu, nous laissons de côté les méthodes et les programmes pour n'en prendre que la substance nutritive. Ce qui importe ici, ce ne sont ni les fictions théologiques ni les attitudes proprement spéculatives, mais les directions morales.

L'étude de la théologie dans ces collèges de l'Ancien Régime est un des traits par où ils se distinguent le plus profondément des établissements secondaires d'aujourd'hui. Sans doute la plupart des écoliers quittaient les bancs après la rhétorique, mais un nombre encore respectable montait en philosophie scolastique et même en théologie. Ces sciences ecclésiastiques ouvraient des carrières. Les grades conduisaient à des bénéfices enviés. En outre, la médecine, le droit supposaient une culture théologique; les matières n'étaient pas séparées comme de nos jours. Enfin, à une époque où la Société recevait de l'Église ou tout au moins de la Révélation chrétienne ses principes d'existence et de direction, où les questions théologiques étaient débattues avec une acuité dont n'approchent pas nos discussions politiques et sociales, ces cours étaient suivis par piété, par goût et aussi par mode [1]. Si nous ajoutons que l'enseignement de la Compagnie fut invoqué comme l'une des causes principales de son expulsion, on ne sera pas surpris de nous y voir consacrer d'assez longs développements. Au reste, nous ne traiterons que les questions les plus débattues qui se trouvèrent être les plus vitales et encore n'étudierons-nous que le retentissement qu'elles eurent dans les classes.

Il y a des questions qui ne vieillissent pas; la liberté humaine est de celles-là. L'aspect du débat change avec les préoccupations de l'époque, les progrès de la science; les formules varient avec la langue; le fonds reste identique. Donc, ce problème de

1. Dans le contrat passé en 1604 entre la ville de Rouen et les Pères, ceux-ci s'engageaient à entretenir au collège neuf régents, six de grammaire et de rhétorique, deux de philosophie, un de théologie. Dom Ignace, *Hist. de la ville de Rouen*, t. II, p. 100.

Tous les grands collèges ont la théologie. En 1689, au commencement des cours, on remarquait à Marseille parmi les élèves de théologie J.-B. Bertrand, qui fut docteur en médecine et écrivit une relation de la peste de 1720. Soullier, *Les Jésuites à Marseille*, Marseille, 1899, p. 71.

la liberté, Luther l'avait repris après beaucoup d'autres pour lui redonner une nouvelle actualité, car il faut remonter jusqu'au père de la Réforme pour comprendre les controverses sur la grâce. Rappelons en peu de mots la théorie de la justification telle que la présentait le moine de Wittemberg.

Dès l'origine du monde, la nature humaine a été viciée radicalement par le péché et la chute du premier homme. La raison est devenue tout à fait imbécile, incapable de nous guider; la volonté, fatalement inclinée au mal, ne mérite plus que l'appellation déshonorante de *serf arbitre*. Plus de vérité, plus de vertu possible sans le secours de la grâce divine que le Christ nous a méritée par sa miséricordieuse Rédemption. Et encore faut-il s'entendre. S'il est vrai qu'Il nous obtient par ses souffrances et par sa mort la grâce qui rachète, qui justifie, cette justification est, à parler rigoureusement, purement extérieure et ne s'applique que par le dehors à la façon d'un manteau qui cacherait nos misères. Elle ne transforme pas le dedans irrémédiablement mauvais, telle la robe nuptiale de l'Évangile qui permet l'entrée dans la salle des noces, mais nous laisse au fond tels que nous sommes, aveugles et corrompus. Que si nous nous demandons quelle peut être, après la Passion du Christ-Jésus, la cause de cette justification, si précieuse encore, en dépit de son caractère extrinsèque, il va de soi que ce ne sont pas nos œuvres; rien de bon ne peut sortir de notre corruption et nos œuvres sont toutes mauvaises. La « foi » dans le Christ, voilà l'unique cause de l'application qui nous est faite de ses mérites; la foi seule éclaire et sauve. Il faut entendre avec quelle véhémence Luther s'indigne, s'emporte contre la raison humaine et ses protagonistes. La scolastique n'est l'objet de sa haine que parce qu'elle est le monument de cette raison stupide.

Tout ce qu'on donne à la raison est un vol fait à Dieu, une usurpation sur la foi, un blasphème, un sacrilège[1]. Au reste, à défaut de lumières naturelles, l'Écriture n'est-elle pas notre guide, l'Écriture commentée par cette parole intérieure que tout chrétien porte en lui-même et qui n'est autre que le Verbe divin. Oui, tout chrétien est inspiré, et à l'exclusion des œuvres

1. On sait que Luther tombe facilement dans l'ordure; ses épithètes sont intraduisibles. La *Nouvelle Biographie générale* de Firmin-Didot (Paris, 1860), à l'article LUTHER, donne quelques-uns des qualificatifs dont il accable *la raison*.

impuissantes et stériles, croyons dans le Christ; l'acte de foi est l'acte sauveur [1].

Religieux augustin, Luther avait particulièrement étudié la doctrine du Docteur de la grâce, saint Augustin. Jadis, l'évêque d'Hippone avait dû se mesurer avec les rationalistes de son temps, dont Pélage était le chef et il avait combattu si vigoureusement que ses arguments paraissaient détruire l'ordre naturel pour mieux affirmer l'existence et l'efficacité de la grâce divine.

Les exagérations du moine saxon provenaient d'une autre source, encore : son propre tempérament, ardent, impressionnable à l'excès et qui le prédisposait à une piété sombre, tourmentée par le scrupule. Des visions hallucinatoires hantaient son imagination. Le diable tient une grande place dans sa vie. Sa cellule du couvent de Wittemberg retentissait de sanglantes flagellations. Dieu lui était toujours apparu comme un maître terrible: Enfin la réforme que Luther avait entreprise le portait à exalter à outrance la puissance et l'action de Dieu. Les scandales, les abus qui désolaient la sainte Église avaient révolté son âme fervente et ingénue. Ne fallait-il pas désespérer des hommes quand la chaire de Pierre elle-même était abominablement souillée. La Rome des Papes, croyait-il, avait failli à sa mission; elle était Babylone, la grande prostituée. Dans cette extrémité, Dieu tout seul pouvait sauver ses malheureux enfants.

Les événements prouvèrent que le fanatisme de Luther, loin de discréditer sa doctrine, n'en était que plus propre à soulever les multitudes imprégnées jusqu'aux moelles d'un sentiment religieux ardent et, il faut bien le dire, acquises aux idées de réforme par le spectacle des vices des hommes d'Église et des désordres du sanctuaire:

C'est aussi la puissance et l'action de Dieu qu'exalte dans la même mesure le fils français de Luther, Jean Calvin. Même le dogme qu'il prêche est encore plus sombre. Lui aussi, il a lon-

1. « In omni opere bono justus peccat.

« Nemo est certus se non semper peccare mortaliter propter occultissimum superbiæ vitium.

« Liberum arbitrium post peccatum est res de solo titulo et dum facit quod in se est peccat moraliter. »

(Propositions de Luther condamnées en 1520 par Léon X.)

guement réfléchi sur les textes redoutables de saint Paul [1] et sur les commentaires qu'en a donnés Augustin. Lui aussi est convaincu qu'il n'y a plus à compter avec l'Église de Rome et il se réfugie, farouche, dans la terrible doctrine de la prédestination. Tout ce qui est en dehors de la foi est péché. Ceux-là seulement vivent de la foi qui sont prédestinés, c'est à-dire qui, de toute éternité, sans aucun mérite de leur part, ont été choisis de Dieu. C'est Lui qui, selon son bon plaisir, prédestine les uns au bonheur céleste et damne impitoyablement les autres. Ne disons pas que c'est injuste. Est-ce que la volonté divine ne crée pas la justice? « Voilà l'idée centrale du calvinisme, idée sombre, l'idée qu'il voulut faire entrer dans le catéchisme des enfants, dans la prédication de tous les dimanches, le sujet devant lequel les plus grands génies sont restés comme frappés de terreur. La *Confession des Escholiers*, sorte de formulaire strict que devaient signer tous les étudiants de l'Académie de Genève, contenait un article exprès pour affirmer que l'on n'est sauvé que par la foi et que la foi est un don spécial qui n'est communiqué sinon aux élus qui sont prédestinés devant la création du monde à l'héritage du salut, sans aucun égard de leur dignité ni vertu [2]. »

L'œuvre du concile de Trente fut d'abord de définir la doctrine catholique sur les deux grandes questions de la justification et de la prédestination.

Toutefois, si les grandes lignes de la doctrine catholique avaient été rétablies, il restait encore dans des matières aussi difficiles assez de points obscurs pour perpétuer les divisions. Il restait surtout l'esprit des grands réformateurs, la tendance à faire de l'anéantissement de l'homme un indispensable hommage à la souveraineté de Dieu.

L'école de Louvain s'inspira le plus fortement de cet esprit. Ce fut un de ses professeurs, Baïus—un des théologiens du concile de Trente — qui fut le trait d'union entre l'hérésie protestante à tout jamais condamnée et le jansénisme qui allait en être comme un rameau de seconde pousse. Entendant mal

1. « Cujus vult miseretur et quem vult indurat. » Epist. aux Rom., c. IX. « Nam quos præscivit et prædestinavit conformes fieri imagines Filii sui ut sit ipse primogenitus in multis fratribus, quos autem prædestinavit hos et vocavit, quos vocavit hos et justificavit; quos autem justificavit, illos et glorificavit. » *Id.*, ch. VIII.
2. Lavisse, *Histoire générale*, t. IV, p. 524, article de M. Buisson.

l'expression du concile : *Attenuatum tantum fuit liberum arbitrium*, Baïus continua de soutenir que la nature avait été viciée et corrompue au jour de la chute et il apportait en preuve la disparition de ces glorieuses immunités, telles que l'exemption de la douleur, de l'ignorance, de la concupiscence et de la mort, qui d'après lui faisaient partie intégrante de l'humanité primitive. Le théologien de Louvain soulevait une question des plus intéressantes et que le concile n'avait pas directement abordée. L'existence des misères de la vie dont l'origine exerce, depuis toujours, la sagacité des philosophes rentre-t-elle oui ou non dans l'ordre naturel ? Se pouvait-il faire que Dieu créât l'homme dans l'état où nous le voyons, sujet à la douleur à l'ignorance, à la concupiscence et à la mort ?

Rome répondit oui. Si l'homme, ajoutait-elle, avait été soustrait à l'origine aux misères actuelles, s'il avait joui de ce qu'on est convenu d'appeler, en langage théologique, l'intégrité de la nature, cette exemption constituait un privilège et comme une sorte de complément tout à fait gratuit à la vie surnaturelle dont il avait été bénévolement orné[1].

Tant était fort le courant de dogmatisme farouche qui emportait les âmes que la condamnation de Baïus ne parvint pas à modifier l'orientation des idées. Les « Augustiniens » reprirent pour leur compte les théories du docteur de Louvain, en prenant garde toutefois d'en modifier les termes pour éviter une nouvelle censure. Ils soutenaient que si Dieu avait pu, en droit et à parler absolument, nous créer avec les misères de la vie présente,

1. « Deus non potuisset ab initio talem creare hominem qualis nunc nascitur.

« Integritas primæ creationis non fuit indebita humanæ naturæ exaltatio, sed naturalis ejus conditio.

« Concupiscentia sive lex membrorum et prava ejus desideria quæ inviti sentiunt homines sunt vera legis inobedientia.

« Omnia opera infidelium sunt peccata et philosophorum virtutes sunt vitia.

« Liberum arbitrium sine gratiæ Dei adjutorio nonnisi ad peccandum valet.

« Quod voluntarie fit etiamsi necessario fiat, libere tamen fit.

« Homo peccat etiam damnabiliter in eo quod necessario facit. »

(Propositions de Baïus condamnées par Pie V en 1567, par Grégoire XIII en 1579 et par Urbain VIII en 1641.)

L'expression « intégrité de la nature » est, disons-le en passant, tout à fait amphibologique, puisque les immunités dont il s'agit n'appartiennent pas aux conditions essentielles de la nature humaine. Les théologiens l'ont choisie à défaut d'autre pour distinguer un privilège que l'on peut parfaitement concevoir comme étant l'attribut « naturel » d'une créature supérieure à l'homme, de la grâce proprement dite qui est une participation à la vie divine et d'une essence telle qu'aucune créature ne peut y atteindre par ses seules forces.

en fait, sa justice et sa bonté le lui interdisaient. Il se dégageait de la thèse cette conclusion que notre condition actuelle prouvait péremptoirement la déchéance primitive : argument apologétique qui devait avoir une illustre fortune. Pascal, Bossuet, Joseph de Maistre l'exploiteraient avec éloquence sans s'apercevoir qu'ils allaient plus loin que l'Église en attribuant à la faute originelle une portée qu'elle ne lui a jamais donnée.

Le sentiment des Augustiniens rajeunissait les attaques de Luther contre la liberté. L'homme restait, dans l'ordre du salut, un blessé, un malade. A quoi bon lui demander une coopération dont il était incapable? La toute-puissance de la grâce ne suppléait-elle pas d'ailleurs à ses infirmités?...

A vrai dire, l'écrasement de la liberté au profit de la souveraineté de Dieu n'était pas chose nouvelle. Ç'avait été, aux termes près, la conception courante de la vieille scolastique. Les docteurs de la première moitié du XVIIe siècle, en sollicitant adroitement les textes, n'eurent pas de peine à faire éclore des spéculations de l'École sous l'influence des idées alors dominantes [1] le jansénisme lui-même qui, délayé dans l'*Augustinus*, se trouva clairement condensé par l'Université de Paris dans les cinq propositions suivantes :

1. Il y a des commandements que l'homme juste ne peut observer, Dieu ne lui accordant pas une grâce suffisante.

2. Dans l'état de nature et de péché, la grâce est irrésistible.

3. Pour acquérir quelque mérite devant Dieu, il n'est pas besoin que l'homme soit affranchi de la nécessité d'agir, il suffit que l'homme ne soit pas contraint d'agir.

4. Dire que l'homme dans l'état de nature peut résister à la grâce prévenante ou y céder est semi-pélagien.

5. Dire que le Christ est mort pour tous les hommes est semi-pélagien [2].

A la date où parurent les cinq propositions, depuis longtemps déjà la Compagnie de Jésus avait engagé la bataille contre

1. N'oublions pas que Jansénius se rattache directement à l'école de Louvain et que Saint-Cyran avait étudié dans cette ville sous le docteur baïaniste Jacques Janson. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, 1840, t. I, p. 290.

2. Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Égl. cath.*, Paris, 1859, 3e éd., t. XXV, p. 461, 462. On trouvera de longs développements sur l'Augustinianisme et les Augustiniens dans le *Dictionnaire de Théologie catholique*, publié sous la direction de M. A. Vacant, Paris, Letouzey, 1899, t. I, p. 2485.

les théologiens qui se réclamaient des idées et de l'autorité de Baïus. Dès le premier jour et avec décision, elle attaqua en face les opinions où se manifestait l'influence des chefs de la Réforme, se tenant aux déclarations de l'Église romaine, les dépassant même toutes les fois que la controverse fut permise, dans le sens de la liberté, au grand scandale des adversaires. Nous allons entendre nos régents soutenir par la bouche de leurs écoliers les thèses qui leur étaient chères, les défendre avec véhémence contre les assauts de la maison voisine, dirigée par les Oratoriens ou les Doctrinaires, dénoncer sans merci les propositions hétérodoxes. Du collège ces controverses se répandent dans la ville et dans le royaume. On prend parti pour ou contre l'état de nature pure, la prémotion physique, la grâce efficace. Les arts, la littérature, les salons retentissent de ces discussions. Finalement le pouvoir pontifical et le gouvernement du roi se mêlent directement au conflit.

Avec l'Église, les écoliers de La Flèche soutiennent que Dieu aurait pu créer l'homme, abstraction faite de la grâce sanctifiante dans l'état de nature pure, ainsi que s'exprime la théologie [1]. Les écoliers de Moulins précisent avec soin ce qu'il faut entendre par l'état de nature pure : c'est celui où l'homme serait né tout à la fois exempt de péché originel, privé de la vie surnaturelle et sujet en même temps à la mort et à toutes les autres misères de la vie [2].

En revendiquant le caractère naturel des multiples imperfections de la vie présente, nos maîtres réhabilitaient du même coup la nature humaine. En se plaçant en dehors de la révélation et de la notion de la chute originelle, l'homme naissait bon, Dieu ne pouvant pas faire œuvre mauvaise. Il y avait bien en nous la concupiscence dont les penchants nous inclinent au mal; mais ne sommes-nous pas en possession du contrepoids de la liberté? La concupiscence ne constituait donc pas un mal en soi; tout au contraire, elle apparaissait comme une occasion de mérite. Il fallait encore en conclure que les païens et les infidèles honnêtes, pour qui l'état de nature pure est, en fait, la réalité, n'étaient pas damnables du seul chef de leur naissance.

1. Rochemonteix (le P. de), *op. cit.*, t. IV, p. 360. Thèses de l'année 1700.
2. Bouchard, *Hist. du collège de Moulins*, Moulins, 1872, p. 259. Thèses de 1707. — *Ibid.*, p. 271. Thèses de 1761.

La bonté de Dieu s'étendait sur tous ses enfants de quelque époque et de quelque pays qu'ils fussent; l'Église du Christ s'agrandissait pour recevoir dans son sein toutes les âmes de bonne volonté [1].

Venant à la définition du péché originel, les Jésuites affirmaient, avec l'Église, l'existence de la faute comme une vérité de foi; sur la nature même de cette faute ils se montraient extrêmement réservés : « En quoi consiste le péché originel est une question difficile et obscure entre toutes. Il est certes plus aisé de réfuter la plupart des opinions courantes que d'établir sa vraie nature [2]. » Où les Pères reprenaient l'offensive, c'est quand il s'agissait de déterminer les effets de la faute. S'ils reconnaissaient que nos premiers parents y avaient perdu la grâce sanctifiante et les prérogatives de fait que Dieu avait gracieusement attachées à une création privilégiée, ils niaient que le péché eût entamé nos puissances *naturelles*. Avec quelle sollicitude ils s'efforcent de ramener à de justes proportions les blessures à nous causées par la déchéance primitive, mettant au-dessus de toute atteinte les deux facultés qui constituent essentiellement l'homme et sont, à leurs yeux, inséparables du concept d'humanité : la *raison* et la *liberté*. La liberté, disent-ils, est le pouvoir de choisir entre deux biens; elle nous est naturelle, le péché originel ne nous l'a pas fait perdre, il n'est pas vrai que la concupiscence soit irrésistible [3].

Une série de thèses soutenues au collège de La Flèche est consacrée à établir que la cause efficiente de nos péchés à nous, des péchés personnels ne peut être qu'une créature raisonnable et maîtresse d'elle-même [4]. Le péché n'est commis que dans la mesure où subsiste la liberté et cette liberté ne doit pas être un « vain titre ». Elle a sa racine dans la raison qui nous caractérise et n'a pas été touchée. Aussi bien est-il téméraire de prétendre que toutes les œuvres des infidèles sont mauvaises. C'est une idée sur laquelle les Pères aiment à insister — ils sont capables d'aimer Dieu d'un amour naturel et souverain, de vaincre les tentations les moins fortes, de s'abstenir de cer-

1. Sur cette question de la bonté native de l'homme, les Jésuites ne sont pas loin de donner la main à Rousseau : ce n'est pas le seul point de contact.
2. Rochemonteix, *op. cit.*, t. IV, p. 323.
3. Bouchard, *op. cit.*, p. 252, 253, 259
4. Rochemonteix, *op. cit.*, t. IV, p. 322.

tains péchés, quoiqu'il leur soit moralement impossible de résister à toutes les sollicitations mauvaises et de se préserver de toute souillure [1].

Large était la part que faisaient nos maîtres à la raison et à la liberté. Leurs doctrines concordaient avec celles de l'Église et l'on peut dire que le dernier concile du Vatican ne faisait que reprendre contre le fidéisme et le traditionalisme exagéré les conclusions de nos collèges [2].

Les Jésuites ne se contentaient pas de dégager le libre arbitre des obscurités théologiques qui enveloppent le mystère de la chute, ils le défendaient contre les systèmes vénérables qui, sous prétexte d'en expliquer le fonctionnement, en compromettaient l'existence ou tout au moins la juste notion. C'est ainsi que, ne comprenant pas comment la prémotion physique laissait intacte la liberté, ils n'hésitent nullement à soustraire à l'action divine le fait de la *détermination* pour ne lui laisser qu'une coopération morale, le strict nécessaire pourrait-on dire. D'après eux, la liberté se détermine elle-même de son propre mouvement, sur des motifs puisés dans le milieu environnant; ces motifs qui agissent du dehors, comme par suggestion, qui sont l'œuvre des circonstances et la nôtre, constituent la part de Dieu : c'est là le « molinisme ».

Un critique contemporain a écrit que de la morale relâchée et du molinisme était sorti le jansénisme : « Quelques âmes ne pouvaient et ne voulaient voir dans ces doctrines complaisantes avec le renouvellement des erreurs de Pélage que la corruption prochaine de la morale. Le jansénisme est sorti de là. Deux points paraissaient inacceptables à ces chrétiens plus rigides. Ils n'admettaient pas que l'homme fût libre d'une liberté qui rendît la grâce inutile et qui le fît lui-même le seul et souverain

1. Et nos maîtres reprendront ces conclusions théologiques en tête des éditions des classiques païens : « Verus animarum post mortem status christianâ fide destitutos homines latuit. Habuerunt illi quidem naturalem cognitionem futuri alicujus judicii, inferorum et paradisi, hanc tamen veritatem multis fabulis obscurare conatus est Dæmon. Nec ideo rejicienda quæ ab illis dicuntur. » Stephanus Mocquot, *Luciani Dialogi mortuorum*, préface, édition de Paris, 1629, ou celle de Lyon, 1649.

2. Sainte-Beuve, dans son *Port-Royal*, t. III, p. 170 et suiv., n'a pas compris l'attitude théologique de la Compagnie de Jésus. Il ressasse cette idée que les misères de la vie prouvent la corruption foncière de l'homme et donnent ainsi raison aux jansénistes pour qui le péché originel a ravagé la nature. — Le péché originel est, aux yeux des Jésuites et de l'Église, une entité « surnaturelle » et dont nous ne pouvons inférer l'existence de l'observation « philosophique » des tristes réalités de ce bas monde.

arbitre de ses destinées. Mais ils admettaient moins aisément encore que l'on rendît la pratique de la vertu facile et que l'on expulsât de son idée les deux notions qui la déterminent : celle de l'effort de l'homme et celle de la nécessité du concours de la grâce d'en-haut... Quoi que l'Église en puisse dire, voilà l'honneur du jansénisme que de n'avoir pas voulu transiger avec le monde et d'avoir mis toute la morale dans la victoire de la grâce sur la concupiscence [1]. » Laissons de côté pour le moment ce qui regarde la morale relâchée. Nous en demandons pardon à l'ombre de l'éminent critique, mais il est impossible de soutenir que le jansénisme soit sorti des controverses sur la grâce. Quelques ouvrages — les *Provinciales* entre autres — ont vu le jour au cours de la polémique, mais avant Pascal il y avait longtemps déjà que le jansénisme était né. Il est en germe dans Luther et dans Calvin. La parenté étroite qui relie ces deux grands noms avec les doctrines de Jansénius est indéniable [2]. Le jansénisme existe donc avant Molina, avant les casuistes, et c'est le molinisme, tout au contraire, qui jaillit des efforts et des travaux par lesquels la Compagnie de Jésus résiste à son influence.

Il y a plus qu'une erreur de date dans les allégations que nous

1. Introduction aux *Provinciales*, par F. Brunetière, Paris, Hachette, 1894, p. XVIII, XIX.

2. Dans son ouvrage : *Documents inédits sur le protestantisme à Vitry-le-François* (Paris, Picard, 1903), M. Hérelle publie une lettre extrêmement curieuse écrite aux environs de 1655 à un ministre de Vitry-le-François par un ministre hollandais. Celui-ci bénit la mémoire de Jansénius, se déclare janséniste non moins que calviniste et luthérien, raconte qu'il prépare son prêche dans l'*Augustinus* et établit théologiquement que les propositions de Jansénius sont celles de Calvin.

N'affirme-t-il pas : 1° que Dieu ne pousse pas nos volontés, *comme on a cru depuis plusieurs siècles*, par une grâce que notre liberté puisse suivre ou rejeter, mais qu'il n'est pas en son pouvoir de consentir ou de ne pas consentir à la grâce qui lui est offerte, et que celle-ci est tellement victorieuse que partout où elle se trouve elle fait tout plier sous son empire et fléchit *nécessairement* le cœur à ce qu'elle veut ;

2° Que les commandements de Dieu sont impossibles non seulement aux aveugles et aux endurcis, mais encore aux fidèles et aux prédestinés, et que pour cela celui qui ne les garde pas n'est pas exempt de péché, d'autant qu'il s'est rendu incapable de les garder, affaiblissant son franc arbitre par le premier péché originel;

3° Que l'ignorance invincible n'excuse pas le péché;

4° Que toutes les actions qui ne sont pas émanées du seul motif de l'amour de Dieu sont péchés;

5° Que la douleur des fautes commises en vue des peines de l'enfer est elle-même un péché;

6° Que Dieu n'a pas une volonté générale de sauver tous les hommes, mais qu'il

venons de rapporter; elles renferment une erreur de doctrine. Où a-t on pris que les Jésuites expulsent de la notion de vertu celle de la nécessité du concours divin? Ils prétendent donner à Dieu sa juste part et le répètent en maint endroit.

Cette raison et cette liberté, ils ont beau les défendre avec ténacité, jamais ils n'ont paru soutenir que ces facultés avaient le pouvoir d'atteindre, d'elles-mêmes, par leurs seules forces, à l'ordre de la grâce. Ils ne pouvaient tomber dans une erreur aussi grossière. Ils savent bien que l'abîme entre les deux ordres est infranchissable. Sans la grâce surnaturelle, déclarent nos écoliers de théologie, rien qui soit utile pour le salut (entendez le bonheur que couronne la vision béatifique), rien même qui soit une disposition positive à la vie surnaturelle [1]. Et au même titre que leurs adversaires protestants et jansénistes, nos maîtres se croient autorisés à combattre tous ceux qui, plus ou moins imbus de pélagianisme, attribueraient le commencement de la foi ou du salut (surnaturel) à la seule bonne volonté, *solis naturæ viribus*. Bien plus, dans la crainte de paraître faire des concessions à l'erreur, ils affirment que ces théologiens ne leur semblent pas assez sûrs qui soutiennent que Dieu accordera toujours et infailliblement sa grâce. la grâce surnaturelle, au païen honnête. Évidente est leur intention de mettre en relief l'inhabilité des vertus naturelles à se créer un droit à des faveurs qui les dépassent [2]. Tout au plus, voient-ils dans l'honnêteté païenne une invite à la bonté et à la pitié de Dieu [3].

en a destiné plusieurs aux flammes éternelles, ayant égard *au seul péché originel* dans les ordures duquel ils se sont trouvés en naissant;

7° Que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes, mais seulement pour les prédestinés;

8° Qu'il n'y a point de grâces suffisantes, mais seulement des efficaces qui ne se donnent qu'aux prédestinés et dont ceux-ci se servent nécessairement.

9° Enfin que tous les docteurs qui se disent catholiques sont de vrais pélagiens qui veulent faire un partage ridicule du franc arbitre avec la grâce, pour évacuer la croix et les mérites de Jésus-Christ.

Le ministre applaudit aux résistances des jansénistes et conclut : « Le royaume de Babylone est divisé, il ne durera pas. » T. I, p. 114-119.

1. Rochemonteix, t. IV, p. 328.

2. *Ibid.*, p. 326.

3. Les Pères contestent donc la vérité théologique de beau vers du Corneille :

« Elle a trop de vertus pour n'être pas chrétienne. »

Un des livres les plus clairs et les plus touchants qui aient été écrits sur ces matières de la grâce est celui du P. Nieremberg, recteur du collège de Madrid et mort en

Au reste, les explications des Pères avaient des chances de n'être pas entendues. La cause de la liberté humaine avait alors une mauvaise presse et les Jésuites étaient à peu près les seuls qui se fussent faits ses chevaliers. La plupart des ordres religieux ont passé à l'ennemi : Jacobins, Bénédictins, Doctrinaires, Oratoriens, Universitaires, et l'enseignement dans leurs collèges s'inspire fortement des doctrines censurées ou suspectes. Deux jeunesses grandissent déjà dans cette France d'autrefois. La société se sépare en deux camps, qui ne se ménagent ni les attaques ni les injures.

A Aix, nous voyons les Jésuites dénoncer un livre : *Miroir de la piété chrétienne*, qui, imprimé à Liège sans nom d'auteur, « jette témérairement des troubles dans les consciences sur le sujet de la prédestination et de la grâce qui sont des mystères que Dieu a voulu cacher aux hommes et ne leur en donner autre connaissance que celle qu'ils en doivent avoir par la foi [1] ».

En 1727, le recteur du collège fait changer la position des thèses que leurs rivaux les Doctrinaires s'apprêtaient à faire soutenir [2].

Nos maîtres ont le tort de se laisser entraîner par la chaleur de la lutte; ils oublient que le système de la prémotion physique est un objet de libre discussion et le qualificatif d'hérétique est trop vite sur leurs lèvres. Ils commettent la faute, grave à nos yeux, d'appeler au service de leur orthodoxie la force gouvernementale et l'influence des confesseurs royaux. Les lettres de cachet, les incarcérations interviennent dans la polémique et l'on accuse les Pères de cacher sous le couvert d'un beau zèle d'odieuses rivalités. Force est de reconnaître que nombre de congrégations enseignantes constituent un véritable danger. C'est au sein de l'Oratoire et à l'usage de la jeunesse que le P. Quesnel compose ses *Réflexions morales*, qui ravivent la dis-

1658. L'ouvrage intitulé : *Le prix de la grâce*, a été traduit de l'espagnol par M. l'abbé Gaveau et édité par la librairie Plon en 1880.

1. « Nous avons obtenu deux arrêts contre les jansénistes. Par le dernier on condamne deux livres au feu : *le Miroir de la piété chrétienne*, où l'on considère avec des réflexions morales l'enchaînement des vertus catholiques de la prédestination et de la grâce de Dieu en leur alliance avec la liberté de la créature. » Méchin, t. II, p. 60.

2. Le texte portait : *Libertas est immunitas a necessitate naturali.* Les Pères font biffer ce dernier mot comme suspect. Méchin, t. II, p. 285.

cussion plus furieusement que jamais [1]. Ajoutons que les Jésuites ne sont pas moins sévères pour ceux des leurs qui donnent des gages au camp adverse. C'est sous l'inculpation de jansénisme que des hommes comme le P. André sont, à la suite d'admonestations infructueuses, jetés à la Bastille [2].

De leur côté, les jansénistes haïssent les Jésuites d'une haine qui ne désarmera pas. A Reims, l'archevêque Le Tellier condamne leurs thèses sans merci, les qualifiant de fausses, téméraires, scandaleuses, captieuses, induisantes en erreur... Bref, le molinisme est le mauvais levain [3].

A Grenoble, les Jésuites sont appelés impies, infidèles, idolâtres, dans une séance publique tenue chez les Jacobins en présence de l'évêque [4].

En 1737, à Aix, raconte l'annaliste du collège, « le P. Antoine, Carme déchaussé, assistant à des thèses qui se soutenaient chez les grands Carmes au mois de mai dernier, donna à l'assemblée une scène scandaleuse par un violent emportement. Il fit, avant d'argumenter, une vive et sanglante déclaration contre ceux qui dernièrement avaient osé avancer dans des thèses que la prédestination semblait détruire la liberté. Il les traita d'ignorants, d'impies, d'hérétiques et de semi-pélagiens. Les Jésuites, qui avaient effectivement fait soutenir cette thèse étaient trop clairement désignés pour ne pas reconnaître que ces flétrissantes qualifications les regardaient et que c'était à eux qu'en voulait le moine furieux. Le R. P. Prieur des grands, Carmes vint au collège témoigner du chagrin qu'il avait de l'insulte qu'on nous avait faite chez eux et qu'ils condamnaient. On se plaignit à MM. les Vicaires généraux qui firent signifier au Supérieur de cet emporté un interdit et un ordre de sortir du diocèse pour le coupable, une menace de révoquer tous les pouvoirs aux religieux du même ordre si dans la quinzaine il n'était pas hors du diocèse. Mgr l'Archevêque, qui était alors à Paris, a approuvé la conduite de MM. les grands vicaires [5]. »

1. Sur le jansénisme dans l'Oratoire, consulter Lallemand (Paul), *Essai sur l'histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France*, Paris, 1887, c. V et VI.
2. Nous aurons l'occasion de reparler du P. André lorsqu'il s'agira de la philosophie.
3. Le P. Daniel riposta dans la *Lettre d'un théologien* à Mgr l' archevêque de Reims. Bibl. de l'Arsenal, mss. 3893, 227 H. F., f. 186.
4. Pra, *Les Jésuites à Grenoble*, p. 231.
5. Méchin, t. III, p. 64.

Il n'est pas rare que des injures on passe aux voies de fait. A Rodez, les Jésuites ont attaqué les PP. Gaillardy et Couderc, dominicains. Les élèves de ces derniers, prenant fait et cause pour leurs maîtres, vont casser les vitres au collège de la Compagnie pendant une séance dramatique [1].

Les Jésuites ne manquèrent pas d'être frappés pour leurs doctrines théologiques sur la grâce par les jansénistes des Parlements et les arrêts de 1761 portèrent qu'ils renouvelaient les erreurs de Pélage et des Marseillais. Les gens du roi étaient impuissants à arrêter l'évolution des idées. La Compagnie de Jésus avait déterminé une orientation décisive de la pensée religieuse, déjà si accentuée à la fin du XVII[e] siècle que Bossuet s'en inquiétait : « Je dis donc en général que ce livre (le livre de M. Coulau, docteur de Sorbonne, dans lequel l'auteur défendait les ouvrages des PP. Comte et Gobin, jésuites, sur la religion des Chinois) est fait pour appuyer l'indifférence des religions qui est la folie du siècle où nous vivons. Cet esprit règne en Angleterre et en Hollande trop visiblement; mais, par malheur pour les âmes, il ne s'introduit que trop parmi les catholiques. Ce livre autorise ce sentiment en faisant tous les hommes, de quelque religion qu'ils soient, capables de salut. L'auteur fait servir à cette doctrine la volonté générale de sauver tous les hommes, d'où il conclut que la religion véritable a pu être dans tous les peuples ; et comme cette volonté subsiste toujours, il doit tirer la même conséquence du temps présent comme il a fait de celui qui a préparé l'Évangile [2]. » Au temps où Bossuet écrivait ces lignes, Massillon prononçait son fameux discours sur le petit nombre des élus. Environ un siècle et demi plus tard, un fils de saint Dominique, un héritier de ces moines qui avaient mené sous l'étendard janséniste une si rude guerre contre la Compagnie, montait dans la chaire de Notre-Dame et, donnant libre cours aux aspirations nouvelles, il développait une thèse qu'eussent désavouée à coup sûr les vieux maîtres de son Ordre vénérable, celle du grand nombre des élus.

Pour nous, nous admirons l'effort d'intelligence et de volonté que déployèrent les fils de saint Ignace. Certes, la doctrine

1. Lunet, *Le Collège de Rodez*, Rodez, 1881, p. 81.

2. *Lettre de Bossuet à M. Brisacier, supérieur du séminaire des Missions Étrangères* (30 août 1701). Citée par M. Lanson, *Revue des cours et conf.*, Paris, Lecène, 6 févr. 1908.

de l'absolue souveraineté de Dieu avait sa grandeur : elle imprimait dans les âmes une foi aussi inébranlable que farouche, qui s'emparait de toutes les puissances, marquant d'une tristesse tragique les protestants de la première heure et provoquant au cœur de Pascal des anathèmes de génie, mais aussi que de côtés lugubres et désolants ! Ce Dieu, qui, froidement, de gaieté de cœur, condamne aux flammes vengeresses la majeure partie de l'humanité et n'épargne même pas les petits enfants que n'a pas régénérés l'eau baptismale, n'est-ce pas une résurrection du Moloch antique et a-t-il rien de commun avec le Jésus de paix et d'amour du saint Évangile? Quoi de plus désespérant que des conclusions comme celles-ci : « La vraie et unique vertu est de se haïr. — Nous ne trouvons en nous que de véritables malheurs ou des plaisirs abominables [1]. » Massillon se demande avec angoisse si, dans tout son auditoire, il y a dix justes, si même il s'en trouvera un seul ! La damnation des hommes importe peu à Malebranche; il se préoccupe avant tout d'établir que Dieu ne donne pas sa grâce par des volontés particulières; sa sagesse l'en empêche. Avec quelle dureté le bon Rollin traite ses héros favoris ! Régulus est le martyr de la vanité, de l'amour-propre, c'est-à-dire d'un vain fantôme. Comment meurt Socrate?... Au sein de l'idolâtrie, il ne méritait pas de connaître la grâce du médiateur. La Compagnie de Jésus se refusa à condamner la nature humaine, cette fille de Dieu, sœur cadette de la grâce; elle s'efforça d'interpréter dans un sens bienveillant les textes si durs parfois des saints Pères [2]: aussi bien, elle obtint le résultat qu'elle ambitionnait, elle tranquillisa les âmes les plus pures que tourmentait la peur de Dieu [3]. Nous en avons un exemple illustre

1. Pascal, *Lettre à M. du Périer sur la mort d'Ét. Pascal.*

2. « Quæ paulo durius videtur Augustinus dixisse benignius accipienda sunt. » Rochemonteix, t. IV p. 324.

Voir dans le *Ratio Studiorum* de 1586 le chapitre *De delectu opinionum*, Pachtler, t. II, *passim*, et au t. III, p. 21 et suiv., l'ordonnance d'Aquaviva (1613), p. 124 l'ordonnance du général Tamburini (1706). On retrouve partout la même préoccupation de tenir un juste milieu.

3. « Quoiqu'il soit très vrai que personne ne puisse se sauver sans être prédestiné et sans avoir la foi et la grâce, il faut s'observer beaucoup dans la manière de parler et de discourir sur ce sujet. Si on en dit parfois quelque chose, que l'on évite de donner au peuple l'occasion de tomber dans quelque erreur et de lui faire dire ce que l'on entend quelquefois. — Si je dois être damné ou sauvé, c'est une affaire déjà décidée : nos actions bonnes ou mauvaises ne feront pas qu'il en arrive autrement. — Et sur ce raisonnement on tombe dans l'indolence et on néglige les œuvres utiles au

dans François de Sales, une des gloires du collège de Clermont. Son historien raconte qu'il voulut savoir par lui-même ce qu'il fallait penser de ce problème de la prédestination qui préoccupait tous les esprits, faisant revivre le cauchemar de l'an mille. « Dans cette sublime étude, saint Augustin et saint Thomas lui présentèrent Dieu prédestinant ses saints à la gloire uniquement par son bon plaisir, indépendamment de la prévision de leurs œuvres et en vertu de ce décret *a priori* leur conférant les grâces nécessaires pour qu'ils pussent mériter cette gloire. Ce sentiment, au lieu de le calmer, n'ayant fait qu'accroître ses troubles, il passa de là à l'étude d'autres théologiens et il en trouva plusieurs professant au contraire qu'en Dieu le décret de prédestination à la gloire a pour premier considérant non pas le pur bon plaisir divin, mais la prévision des mérites de la sainteté des élus. Dieu prévoit leurs mérites et, en conséquence de cette prévision, il les prédestine à la gloire. Ce sentiment lui plut et le consola; il en étudia et en approfondit les preuves, et plus il les approfondit, plus elles lui parurent péremptoires. Ce fut alors qu'après être tombé à genoux aux pieds de saint Augustin et de saint Thomas pour leur demander pardon d'oser embrasser un sentiment contraire au leur, il composa cette protestation si touchante qu'il aimait à redire souvent pour relever son courage et consoler ses angoisses [1]. »

Ce n'était pas seulement du point de vue strictement théologique que ces doctrines devaient être rejetées; prises dans toute leur rigueur, elles entraînaient d'autres conséquences qui ne tendaient à rien de moins qu'à condamner, au nom d'un nouveau manichéisme, la civilisation entière, les sciences, les lettres, les arts, le progrès de l'humanité. La philosophie valait-elle donc une heure de peine? Les diverses disciplines qu'enseignent les hommes, n'est-ce pas le péché qui les a fait naître?

profit de l'âme et nécessaires au salut. Ne nous arrêtons pas et n'insistons pas tellement sur l'efficacité de la grâce que nous fassions naître dans les cœurs le poison de l'erreur qui nie la liberté. Il est permis sans doute de parler de la foi et de la grâce autant qu'il est possible avec le secours divin pour la plus grande louange de la divine majesté, mais non de telle manière, surtout en des temps si difficiles, que les œuvres et le libre arbitre en reçoivent quelque préjudice ou soient regardés celui-ci comme un vain mot et celles-là comme inutiles ». *Exercices spirituels*, édit. Jennesseaux, Paris, 1861, 3e édit., p. 393, 394.

1. Hamon, *Vie de saint François de Sales*, nouvelle édit., Paris, 1909, t. I, p. 58 et suiv.

« L'étude est une suite des misères de la vie présente, un exercice d'humiliation qui provient de la dégradation de la nature [1]. » Toute la tradition de l'Église protestait contre ce faux mysticisme; elle avait toujours honoré les créations de l'esprit humain comme un reflet de la vérité et de la beauté éternelles. L'impulsion qu'elle venait de donner à la Renaissance des lettres et des arts en était le plus éclatant témoignage. La France, terre des idées claires et lumineuses, pays de joie et de liberté, ne pouvait accepter les conclusions extrêmes des doctrinaires de la Réforme. Nous sommes reconnaissants à la Compagnie de Jésus de les avoir repoussées de notre sol [2].

***

C'est une vérité triviale que les systèmes qui ont nié la liberté ont été les plus rigoristes. Les Jansénistes furent les stoïciens du christianisme. L'austérité de l'école de Zénon lui venait de sa physique; elle tâchait à faire passer dans l'âme humaine l'harmonie et la rigidité des lois du *Kosmos*. La morale janséniste découle du même impitoyable dogmatisme. La foi seule nous sauve : donc, c'est de foi seulement qu'il faut vivre. L'incertitude de notre destinée est redoutable. Accepter nos misérables puissances naturelles comme règles de connaissance ou comme principes de conduite, c'est vivre en « païen », c'est courir à une épouvantable catastrophe.

1. Du P. de Condren, cité par M. Compayré, *op. cit.*, t. I, p. 243.

2. Taine n'a pas su faire une distinction essentielle entre le mysticisme authentique approuvé par l'Église et l'autre, lorsqu'il a écrit : « Le christianisme est une religion de seconde pousse qui contredit l'instinct naturel; on peut le comparer à une contradiction violente qui a infléchi l'attitude de l'âme humaine... Pascal ne voit pour l'incrédule d'autre attente que l'horrible alternative d'être éternellement anéanti ou éternellement malheureux. La perspective d'une éternité bienheureuse ou malheureuse a rompu l'équilibre de l'âme humaine jusqu'à la fin du moyen âge. Sous ce poids incommensurable, elle a été comme une balance affolée et détraquée; au plus bas, au plus haut, toujours dans les extrêmes. Encore aujourd'hui, la discorde subsiste. Il y a en nous et autour de nous deux morales, deux idées de la nature et de la vie, et leur conflit incessant nous fait sentir l'aisance, l'harmonie du jeune monde où les instincts naturels se déployaient intacts et droits, sous une religion qui favorisait leur pousse au lieu de les réprimer. » *Phil. de l'art.*

Le vrai christianisme contient la nature, il ne la contredit pas. Cette opposition entre le jeune monde et les âges chrétiens ne dénote-t-elle pas une vue très superficielle de la réalité ? Est-elle autre chose qu'une fantaisie de dilettante ?

Et l'impure laideur est la reine du monde
Et nous avons perdu le chemin de Paros !...

Le conflit qui s'était produit entre la Compagnie de Jésus et ses adversaires coalisés sur le terrain de la doctrine ne pouvait manquer de se poursuivre dans la direction des consciences. Écoutons un pressant dialecticien de l'école de Port-Royal indiquer cette opposition irréductible. « La foi n'est pas moins élevée et au-dessus de la raison que la raison l'est au-dessus des sens et ce n'est pas un moindre désordre de vouloir régler la vie des chrétiens qui doivent vivre de la foi par les axiomes de la raison humaine et encore de la raison corrompue, comme elle l'est maintenant par le péché, que de vouloir juger des choses spirituelles par les sens. Ce serait traiter les hommes en bêtes que de les assujettir à suivre les sens dans le règlement de leur vie et ce serait traiter les chrétiens en païens de ne leur donner point d'autre règle de leur conduite et de leurs actions que des maximes de la philosophie et de la raison humaine. C'est toutefois ce qu'ont fait les jésuites, et tous ceux qui liront leur théologie et principalement celle qui traite de la morale n'y trouveront presque d'autres principes que ceux de la plus basse philosophie et de la raison humaine et corrompue. Ils ne savent presque ce que c'est de citer l'Écriture Sainte, les Conciles; et s'ils rapportent quelque passage des saints Pères, c'est plutôt pour la forme ou pour les réfuter que pour s'en servir comme de fondements et de preuves solides de leurs opinions [1]. »

Le vice qui est au cœur du jansénisme dogmatique se retrouve dans sa morale; c'est toujours une rupture d'équilibre, une confusion malheureuse de la nature et de la grâce et l'écrasement par celle-ci de celle-là. D'un autre côté, les Jésuites, qui jusqu'ici avaient évolué avec aisance, perdirent le bel avantage de leur sagesse doctrinale; l'aplomb leur manqua comme à leurs adversaires, quoique ce fût dans un sens tout opposé, et le probabilisme, qui n'avait en soi rien de répréhensible, versa dans la morale relâchée. Qu'est-ce que le probabilisme? On s'y est étrangement mépris. N'a-t-on pas cru et écrit que les Jésuites prétendaient par là qu'il n'y a en morale que des proba-

1. *La Morale des Jésuites extraite fidèlement de leurs livres*, par un docteur de Sorbonne, Mons, 1669, t. I, p. 255.

L'ouvrage est de Nicolas Perrault avec une préface d'Alexandre Varret (*Dict. des anonymes* de Barbier).

bilités? On les a considérés comme les pyrrhonistes de l'action, des manières de sophistes soutenant également le oui et le non sur les questions les plus hautes, celles qui intéressent la société, la famille, le salut de l'individu. S'évertuer contre un probabilisme de ce genre, c'est tourner ses armes contre un système de fantaisie qu'on a imaginé de toutes pièces. Le probabilisme théologique est tout autrement sérieux.

Dans la vie morale, à côté de situations nettement tranchées où nous voyons immédiatement notre devoir, il arrive assez souvent que nous sommes embarrassés sur la conduite à tenir. Dans quelle mesure, par exemple, m'est-il permis de dérober à la justice qui m'interroge un coupable qui s'est réfugié sous mon toit? Quel conseil donner à un domestique qui nous consulte et que son maître emploie à des besognes illicites, à la transmission de messages adultères, à la négociation d'intrigues criminelles [1] ? L'art de débrouiller ces difficultés s'appelle la Casuistique. Tous, tant que nous sommes, eussions-nous l'âme la plus honnête et la plus loyale, nous avons parfois besoin d'y recourir. Plus notre vie se complique, plus aussi les principes de la morale laissent indéterminée et sujette à des interprétations contradictoires la solution anxieusement attendue.

Or, nous sommes dans des âges de foi où la pratique des sacrements est générale. Selon la doctrine de l'Église, la Pénitence est le moyen institué par Jésus-Christ pour nous rendre la grâce sanctifiante perdue par le péché mortel; c'est comme un second baptême infiniment précieux, puisqu'il est indéfiniment renouvelable. Du moins, la grâce n'opère qu'autant plus la contrition est vraie, qu'autant que l'aveu est sincère et l'Église entend par là non une énumération quelconque, mais une confession aussi précise que possible de nos péchés graves, de leur nombre et « des circonstances qui en changent la nature du en aggravent considérablement la malice ». Le confesseur doit être à même de juger de la culpabilité, du pénitent et les responsabilités encourues. Et toutes les classes sociales vien-

1. Pour prendre un exemple dans l'histoire contemporaine, pouvait-on, après le coup d'État de 1851, signer une adhésion au nouveau régime, ce qui était une approbation implicite de la violation flagrante et malhonnête du droit ? J. Simon, professeur de morale, pensa que non.

nent se régénérer dans ce bain mystique depuis l'artisan jusqu'au roi et au pontife; chacun s'accuse et des péchés généraux qui peuvent nous être communs à tous et des péchés particuliers commis contre ses devoirs d'état. Il y a plus, ces foules ne se contentent pas d'une confession annuelle, elles réclament un traitement chronique, une direction spirituelle suivie. Le confesseur est attitré comme le médecin. Chacun a le sien et tout confesseur est casuiste. Le confessionnal n'est pas une sinécure. Qui dira la complexité, l'étrangeté, la délicatesse des problèmes soumis à l'arbitrage, à la prudence du prêtre? Il n'y a pas à éluder la difficulté, il faut répondre tout de suite, les nécessités de la vie ne permettent aucun délai. Aussi bien qu'on ne s'étonne pas de voir dans nos collèges les professeurs de théologie morale s'appeler simplement « professeurs des cas de conscience ». Personne ne songe à discuter le précepte; mais on veut au contraire savoir exactement à quoi l'on est obligé, à quelle sorte d'accusation on doit se soumettre au saint tribunal, car le péché véniel — la remarque est importante — n'est que matière facultative du sacrement; quelle est enfin la nature de la réparation à consentir pour la validité de l'absolution. La faute est envisagée dans ses rapports avec les conditions précises du tribunal de la Pénitence. En pouvait-il être autrement dans une société lentement pétrie par des siècles de foi chrétienne et de pratique religieuse?

Rappelons-nous encore que parmi nos « théologiens » se trouvent beaucoup de futurs avocats, de futurs médecins, des séminaristes qui auront à résoudre les cas de conscience les plus divers. En même temps qu'on les instruit des principes, il est nécessaire de former leur jugement — pièce maîtresse chez un casuiste. Pour cela, il faut parler une langue claire, s'assujettir à une méthode scolastique où les difficultés sont triées, coupées jusqu'à la minutie; d'autres fois, pour atteindre tous les cas possibles et imaginables, tournées, retournées, compliquées à plaisir jusqu'à la subtilité et la bizarrerie.

La Compagnie attachait une grande importance à ces cours; elle en établissait même à l'usage des ecclésiastiques proprement dits et des gens du monde [1].

1. « Collatio casuum. — Bis in hebdomadâ in domibus professis; in collegiis bis aut semel ut melius esse in D° judicaverit sive in iis aliqua sit, sive nulla publica

Il va de soi que le tempérament du professeur pèsera dans ces décisions où il est moins question de faire son devoir que de le connaître. Ou bien, c'est un homme austère qui s'occupe secondairement des intérêts du pénitent et pense avant tout à requérir au nom de la loi dont il veut coûte que coûte assurer l'exécution : cet homme qui entend que la loi soit respectée adoptera le parti le plus sûr, il est *tutioriste.* Ou bien notre casuiste est d'un tempérament doux et conciliant, qui voit d'abord le pénitent à genoux à ses pieds et se dit que les lois — les lois positives particulièrement — sont faites pour les hommes, qu'elles sont des garde-fous et non des fétiches, qu'une décision sévère risquera de décourager au lieu de corriger; dans le doute, il penchera du côté du pénitent. Il est probable que la loi oblige, mais ce n'est pas certain et du moment où une raison sérieuse plaide en faveur du pénitent, il n'hésite pas à l'en faire bénéficier, cette raison sérieuse constituât-elle une probabilité moindre. Voilà le probabilisme. Pour plus de clarté, représentons les choses sous une forme arithmétique. Le tutioriste négligera les neuf raisons qui favorisent le pénitent pour ne considérer que le parti le plus sûr, celui de la loi, quoiqu'il ne puisse mettre en avant qu'une raison seulement. Le probabiliste, au contraire, oppose aux neuf raisons qui militent pour la loi l'unique encore, fortement appuyée, derrière laquelle se retranche son client. Nous pouvons imaginer un casuiste adoptant une position intermédiaire, celui qui tient la balance à peu près égale entre l'intérêt du pénitent et le respect de la loi et qui exige en faveur de celui là une probabilité plus forte, une proportion de six raisons sur dix. Ce sera le probabiliorisme. Or, quelle était au XVIe et au XVIIe siècle l'opinion préférée des confesseurs? Le lecteur a sans doute déjà répondu. Sous l'influence de la Réforme protestante et de la renaissance reli-

casuum seu theologiæ moralis lectio, sacerdotes nostri conveniant ad habendam inter se de casibus collationem aliquo præside a se constituto, qui prudenter ac tuto possit hanc provinciam sustinere; atque is præses regulas professoris theologiæ moralis in quibus modus hujus collationis præscribitur, legat ac servet.

« Ab his omnibus collationibus præter theologiæ ac philosophiæ professores, si quos alios excipiendos superior judicaverit nulli præterea theologiæ moralis auditores nullique sacerdotes qui ex instituto vel interdum confessiones audiant, eximantur : imo superior, ipse non raro et graves ob causas absit. » *Regulæ Provincialis*, 13, 15.

« Eo omnem operam atque industriam conferre studeat ut peritos parochos seu sacramentorum administratores instituat. » *Regulæ professoris theologiæ moralis*, 1.

gieuse qui suivit le concile de Trente, le vent était à la rigueur, tellement que l'Église se vit obligée de condamner le tutiorisme. D'une façon générale, on peut dire que le probabiliorisme fut en dehors de la Compagnie de Jésus l'opinion courante. Les Jésuites, eux, se prononcèrent résolument en faveur du probabilisme. Ils ne l'inventèrent pas, ils n'étaient pas absolument les seuls à le répandre, mais il est hors de conteste qu'ils le généralisèrent [1].

Tant qu'ils se tinrent dans les limites raisonnables et entendirent par opinion probable celle qu'appuient de sérieuses autorités, l'Église laissa dire et faire, en mère indulgente. Jamais elle ne condamna, quoiqu'on en ait dit, un probabilisme discret et judicieux. Mais quand les théologiens de la Compagnie en vinrent à soutenir qu'un seul écrivain, un régent de collège suffisait à rendre une opinion probable, « alors toutes les digues furent rompues et rien ne peut être comparé aux prodiges d'extravagance et d'immoralité que quelques casuistes osèrent proposer comme règles de conduite et de morale [2] ». Ce n'était plus du probabilisme, c'était le relâchement de la morale que l'Église condamna comme elle avait fait précédemment le tutiorisme.

Il ne rentre pas dans notre plan de relever toutes les maximes relâchées échappées aux écrivains de la Compagnie. Le sujet a été traité et les *Provinciales* ne sont plus à refaire. Nous avons à donner une idée de la part que prirent aux débats les maîtres de nos collèges. A vrai dire, leur contribution fut modeste. Le laxisme est une plante d'importation espagnole et italienne. Nos régents se bornèrent en général à utiliser les travaux de leurs confrères en les atténuant. Celui de tous qui donna la plus ample matière à la critique fut le P. E. Bauny, professeur au collège de Clermont, que Pascal compara ironiquement au Sauveur : *Ecce qui tollit peccata mundi!* Signalons encore parmi ceux dont les *Provinciales* ont immortalisé les noms : le P. Hereau, qui professa également à Paris; le P. Louis Cellot, qui avait été recteur à Rouen et à La Flèche avant d'être

1. Le dominicain Barthélemi de Médina est communément cité comme l'un des pères du probabilisme qu'il soutenait en 1577. Au rapport de l'augustin Salonius, la doctrine ralliait en 1592 les suffrages d'un grand nombre de théologiens. Le cardinal de Bausset, *Histoire de Bossuet*, Paris, 1830, 5e éditon, t. III, p. 267.

Le tutiorisme était frappé dans cette proposition que condamnait Alexandre VIII, 7 décembre 1690 : *Non licet sequi opinionem vel inter probabiles probabilissimam.*

2. Bausset, *Histoire de Bossuet*, t. III, p. 269.

provincial; le P. Desbois, de Rouen, lui aussi; les PP. Flachaut, Le Court, Érard Bille, de Caen; le P. Antoine Sirmond, le neveu du célèbre érudit; le P. Caussin, confesseur de Louis XIII, et le P. Annat, confesseur de Louis XIV.

Tout d'abord nombreuses sont les opinions que nous n'hésitons pas aujourd'hui à faire nôtres en dépit des protestations qu'elles soulevèrent jadis dans le clan janséniste. Donnons quelques exemples :

Les Jésuites établirent que l'ignorance non coupable excuse du péché et que le pénitent une fois éclairé n'est pas tenu de déclarer en confession une faute qui n'est plus que matérielle. La comparaison qu'on leur opposait d'un malade qui ne voudrait pas faire connaître au médecin un mal secret ne portait pas, puisque l'ignorance a justement empêché qu'il y eût mal, c'est-à-dire péché formel [1].

Le P. Annat et le P. Bauny avaient raison contre Pascal lorsqu'ils exigeaient une responsabilité pleine et entière avant de tenir un pénitent pour gravement coupable. La chose n'était-elle pas de conséquence au regard du dogme catholique? « Pour pécher et se rendre coupable devant Dieu, il faut savoir que la chose qu'on veut faire ne vaut rien ou au moins en douter, craindre, ou bien juger que Dieu ne prend plaisir à l'action en laquelle l'on s'occupe, qu'il la défend et nonobstant la faire franchir le saut et passer outre; car pas une action n'est imputée

1. Bauny, *Somme*, XL, p. 991, et *La Morale des Jésuites*, t. I, p. 184 et suiv.

La fameuse querelle du péché philosophique se rattache à la question de l'ignorance. Les Jésuites imaginaient le cas d'un homme qui aurait été totalement étranger à l'idée de Dieu; et dont les fautes — quelque graves qu'elles eussent été, — n'auraient ni constitué une offense au Créateur ni entraîné la damnation. Le cas était de pure spéculation, et les Pères n'admettaient pas qu'il pût pratiquement se rencontrer. Toutefois quelques professeurs allaient jusqu'à soutenir que même l'oubli momentané de Dieu ou le fait d'ignorer que la transgression lui déplut pouvaient peut-être empêcher qu'il n'y eut autre chose qu'un péché philosophique.

Le P. Béon, à Marseille, dut signer une rétractation entre les mains de l'évêque Vintimille du Luc, « déclarant qu'en réalité, dans l'ordre providentiel naturel, il ne peut pas y avoir de péché purement philosophique soit parmi les fidèles, soit parmi les infidèles enfants ou adultes, mais que tout acte qui est contraire à la raison naturelle est en même temps et toujours une offense de Dieu. » Soullier, *Les Jésuites à Marseille*, Marseille, 1899, p. 73.

Alexandre VIII en 1690 condamna cette proposition-ci : « Peccatum philosophicum seu morale est actus humanus disconveniens naturæ rationali et rectæ rationi : theologicum vero et mortale est transgressio libera divinæ legis. Philosophicum quantumvis grave in illo qui Deum vel ignorat vel de Deo actu non cogitat est grave peccatum, sed non est offensa Dei neque peccatum mortale dissolvens amicitiam Dei neque æternâ pœnâ dignum. » — Voir sur cette question *Extraits des assertions*, t. I,

à l'homme à blâme si elle n'est volontaire, et pour être telle, il faut qu'elle procède de l'homme qui voie, qui sache, qui pénètre ce qu'il y a de bien et de mal en elle [1]. »

Avec beaucoup de raison, les Jésuites tenaient compte, pour apprécier la bonne volonté du pécheur d'habitude, de « la vitesse acquise » qui supprimait en partie et quelquefois complètement la délibération. « La précipitation ou de langue ou d'esprit dans les boutées ou saillies de colère qui font que l'homme n'est pas présent à soi excuse de péché mortel [2]. »

Les jansénistes avaient peine à reconnaître qu'il y eût des actes indifférents, irrépréhensibles quant au fond et rendus seulement nuisibles par l'intention qui s'y mêle; en conséquence, ils condamnaient le luxe des vêtements, les réjouissances mondaines, la coquetterie des femmes, le théâtre comme des gages donnés à la volupté, comme une occasion de chute et de perdition. Très sagement, les Pères distinguaient entre l'abus et la chose en soi. Ils permettaient le prêt à intérêt que les adversaires qualifiaient d'usure avec une dignité d'ailleurs qui ne manquait pas de grandeur [3]. Lorsque le P. Cellot approuvait dans un homme du monde « un désir modéré des honneurs », les jansénistes se récriaient avec des accents tragiques, « c'est à-dire que Dieu permet à ce séculier l'ambition, la vanité, pourvu qu'elle ne soit pas excessive, qu'il lui permet de suivre sa propre volonté, ce qui ne se peut faire sans le délivrer de la dépendance qu'il a de lui et le dispenser de dire avec tous les fidèles : Votre volonté soit faite en la terre comme au ciel; en sorte qu'au lieu de cela il lui soit permis de demander que sa propre volonté soit accomplie. Cet état de disposer de ses volontés a été celui d'Adam devant le péché, mais maintenant ce n'est plus que celui des pécheurs et des damnés et Dieu n'a point de plus grand châtiment en ce monde que d'abandonner une personne à elle-même et lui laisser faire ce qu'elle veut [4]. »

1. Bauny, *Somme*, c. XXXIX, p. 906.

2. *Ibid.*, p. 69.

A Grenoble en 1718, le P. Aussel était attaqué pour avoir dit : « Qui se inebriat nullam habens rationabilem causam conjiciendi secuturum aliquem actum peccaminosum non aliud committit peccatum quam peccatum ebrietatis. » Pra, *Les Jésuites à Grenoble*, p. 255.

3. Nicole, *Traité de l'Usure*, Paris, 1720.

4. Perrault, t. I, p. 168, 169. Le protestantisme rétablissait les pratiques de la primitive Église : les anciens chargés de surveiller le peuple, les confessions et les pénitences publiques.

« Dès 1561, à La Rochelle, le consistoire s'arroge le pouvoir non seulement de de

Parce que les Jésuites faisaient état du tempérament, de l'éducation, des préjugés, du milieu, des coutumes du pays, les rigoristes leur reprochaient de vouloir contenter tout le monde, de répondre à tous ceux qui les consultent selon leurs humeurs et leurs dispositions. Ce qui les oblige à chercher une doctrine qui soit flexible et variable et qui se puisse accommoder à toute sorte de rencontres.

Où les Jésuites ne voient qu'un péché véniel, les Jansénistes en découvrent un mortel. « Ils ne reconnaissent presque point de péché mortel en matière de curiosité, de paresse, d'orgueil, de vanité et d'autres semblables vices spirituels et il faut que ces vices passent dans une matière sensible et différente de la leur propre, dans quelque excès extérieur qui soit notable pour devenir mortel selon eux [1]. »

Où le conflit se montrait le plus aigu, c'était sur les conditions requises pour la réception des sacrements. Si quelques membres de la Compagnie semblaient prendre trop peu au sérieux la Pénitence et l'Eucharistie, les disciples de Port-

cerner des censures, des réprimandes au prêche, mais encore de frapper les dissidents d'amendes pécuniaires considérables et de l'exil. » J.-B. E., *Éphémérides de La Rochelle*, t. I, p. 164.

«En 1592, un synode tenu à La Rochelle proscrit le vertugadin, bourrelet que les femmes mettaient à leurs jupes pour les rendre plus étoffées et donner plus de finesse à leur taille. Quiconque usait de ce raffinement était privé des sacrements : plus de collets faits à confusion, de peccadilles et eslèvement des cheveux et autres habits indécents. Toutes les boutiques devaient être fermées le dimanche... » Corneau, *La Rochelle, disparue*, La Rochelle, 1904, p. 161.

Les ouvrages de polémique entre les Jésuites et les ministres abondent sur les sujets de la danse, du théâtre, du luxe : par exemple, « le procès des danses débattu entre Philippe Vincent, ministre du saint Évangile de l'Église réformée de La Rochelle, et aucuns des sieurs Jésuites de la même ville de la Rochelle », 1646.

Or les jansénistes copiaient les protestants. Petau disait d'Arnaud : « Il tend à faire une entière métamorphose et comme une récorporation de la discipline de l'Église. Il veut rappeler et mettre en vogue toutes les anciennes austérités, remplir tout de cilices, de cendres, de larmes, de jeûnes et autres mortifications, assembler les pénitents par bandes, planter les uns à la porte de l'église pour se prosterner aux pieds de ceux qui entreront, les autres les faire passer de la nef à certaines heures pour, là s'humilier et s'abaisser jusqu'en terre, tandis que l'évêque et son clergé leur imposeront les mains et réciteront sur eux les prières et incontinent après les chassera ignominieusement de l'église... il leur interdira les festins, les danses, les récréations et divertissements et toute la délicatesse de la chair... » Il ajoutait malicieusement : « Il ne réussira pas plus que Platon à établir sa république. »

Le cas du P. Charly condamné pour permettre le spectacle (Lunet, *op. cit.*, p. 73) est un exemple entre beaucoup d'autres.

1. Perrault, t. I, p. 236. Les *Extraits des assertions*, t. III, p. 131, font grief au manuel de la Congrégation de Pont-à-Mousson de permettre aux écoliers d'user de restrictions mentales; l'auteur a cependant posé nettement le cas : les écoliers sont interrogés injustement.

Royal exigeaient des conditions surhumaines. Arnaud voulait que le cœur du communiant fût tellement épuré qu'il ne ressentît aucun fantôme ou image des dérèglements passés, étant entièrement parfait. Pour communier, disait Paul Collard, un ami du diacre Pâris, il faut se rendre témoignage qu'on est à Dieu plus qu'à tout le reste. Conformément à leurs principes, ils s'abstenaient de participer aux Sacrements. De saints prêtres refusaient de dire la messe; de ferventes religieuses restaient des années sans s'approcher de la sainte table. Ces théologiens impitoyables écartaient encore des saints mystères des catégories entières de fidèles considérés par eux comme indignes, les marchands, voire les personnes mariées [1]. Permettaient-ils l'accès des sacrements, ils défendaient qu'on eût recours en certaines occasions à un confesseur extraordinaire. A la vue des confessions et des communions multipliées dont les Jésuites avaient tort de se glorifier si bruyamment, ils dénonçaient avec une indignation sincère « les absolutions précipitées, le pillage des sacrements [2] ».

Dans l'ensemble, c'est la Compagnie de Jésus qui avait raison; elle entrait davantage dans les vues et dans le sens des déclarations de l'Église. La pureté du cœur déborde de chacune des pages du saint Évangile, mais ne s'y mêle-t-elle pas aux accents d'une infinie miséricorde? Le Sauveur ne craint pas d'être appelé l'ami des pécheurs et lorsque ses disciples grossiers lui demandent de faire descendre le feu du ciel sur les villes coupables, ne les reprend-il pas avec sévérité: « Vous ne savez pas de quel esprit vous êtes ! » La mansuétude évangélique inspira les Pères du concile de Trente lorsqu'ils exprimèrent le désir que les fidèles se nourrissent

1. « Arcendi sunt a sacrâ communione quibus nondum inest amor Dei purissimus et omnis mixtionis expers. » Condamné par Alexandre VIII, 7 décembre 1690. Un décret du 12 févr. 1679 de la Congrégation du Concile *Cum ad aures...*, approuvé par Innocent XI, défendit la cause des personnes mariées.

2. « Si vous croyez aussi bien qu'eux que ce pain est réellement changé au corps de Jésus-Christ, pourquoi ne demandez-vous pas comme eux (les jansénistes) que le cœur de pierre et de glace de ceux à qui vous conseillez de s'en approcher soit sincèrement changé en un cœur de chair et d'amour? Si vous croyez que Jésus-Christ est dans un état de mort, pour apprendre à ceux qui s'en approchent à mourir au monde, au péché et à eux-mêmes, pourquoi portez-vous à en approcher ceux en qui les vices et les passions criminelles sont encore toutes vivantes? Et comment jugez-vous dignes de manger le pain du ciel ceux qui ne le seraient pas de manger celui de la terre...

«...Il n'importe que les tables de Jésus-Christ soient remplies d'abominations, pourvu que vos églises soient pleines de monde. » *Provinciales*, lettre XVI[e].

du corps du Sauveur toutes les fois qu'ils assisteraient au saint sacrifice, à l'exemple des premiers chrétiens, réquérant l'état de grâce comme disposition nécessaire et suffisante et pour la communion quotidienne un sincère détachement du péché véniel.

Ainsi donc, souvent nos maîtres ont l'avantage de mettre, comme on dit, les choses au point, et leur juste milieu est presque toujours la vérité. L'exagération n'est pas le seul reproche à faire aux jansénistes. Dans leur acharnement à poursuivre leurs ennemis, ils commettent des méprises qui ont lieu de surprendre chez des théologiens avertis. Ne s'avisent ils pas, en se basant sur une misérable équivoque, d'accuser le P. Sirmond de détruire de fond en comble le premier commandement de Dieu; rien que cela. Le Père, après avoir proclamé bien haut qu'encore que ce soit un bonheur d'aimer Dieu actuellement plus que tout, n'hésite pas, en homme pratique, à faire consister l'amour dans l'obéissance. Pourvu que nous ne l'offensions pas, Il ne nous damne pas, déclare-t-il en parlant de Dieu. Quoi qu'en ait dit Port-Royal, qui aurait voulu plus d'effusions, plus de mysticité, en quoi l'argumentation du Jésuite est-elle défectueuse? Il s'est borné à soutenir qu'il y a satisfaction au précepte, obéissance en rigueur au commandement d'aimer Dieu, dès là que nous accomplissons les œuvres : ce qui est juste[1].

Traitant de la charité et de l'obligation où nous sommes de pardonner même à nos ennemis, Bauny écrivait : « Par charité, nous sommes obligés de témoigner à celui qui nous peut avoir offensé qu'il ne nous reste aucune animosité contre lui et, selon l'occurrence des temps et des personnes, lui donner des preuves de l'amour que nous avons pour lui... Je crois néanmoins qu'à manquer à ces choses, il n'y a point de péché mortel, sinon en cas de scandale, ce qui arriverait si, par la faute de le faire ou de témoigner à l'extérieur au prochain quelque signe d'amour, l'on croyait que nous le haïssions; ou bien que la nécessité tant du corps que de l'âme en laquelle le malheur l'a réduit exigeât de nous des témoignages d'affection et d'amour que comme l'on ne lui peut refuser en sa grande et extrême nécessité, sans violer notablement la charité, aussi ne lui peut-on point rendre qu'en lui parlant. » Sur quoi l'écrivain janséniste

1. *La Morale des Jésuites*, t. II, p. 234 et suiv.

se livre à des réflexions qui travestissent la pensée du Jésuite. « Dans le langage de ce bon homme, pourvu que les hommes ne s'offensent point de ces choses », le violement de la charité et de la loi de Dieu sera peu considérable. » Bauny a seulement dit qu'il n'y a pas péché mortel au sens précis que la théologie attache à ce mot [1].

Enfin, c'est la doctrine de la probabilité elle-même — doctrine libre, avons nous dit — que prenaient à partie les théologiens plus ou moins pénétrés de l'esprit protestant et janséniste. Bossuet n'échappe pas à cette influence. A l'assemblée du clergé tenue en 1700, les collègues de l'évêque de Meaux estiment qu'il va trop loin et biffent un certain nombre des propositions qu'il prétendait soumettre à leur condamnation [2].

Les jansénistes et Bossuet tournaient le dos à une évolution curieuse dans l'histoire de la théologie morale et que nous considérons comme un progrès. Les fils de saint Ignace avaient défendu la liberté humaine et la bonté de Dieu dans les controverses sur la grâce. Dans les discussions qui s'ouvrirent sur la question de la morale relâchée, il apparut qu'ils persévéraient dans leur libéralisme et que c'était eux, en définitive, qui avaient le mieux compris les exigences de la nature humaine. A voir disparaître l'idéal des solitaires de Port-Royal, une âme généreuse est attristée sans doute. Ne rêve-t-on pas que les hommes soient ainsi [3] ? Mais les Jésuites ont la supériorité que donne l'expérience : ils sont confesseurs, ils voient leurs sem-

1. Bauny, *Somme*... c. 7, p. 124 et suiv. *La morale des Jésuites*, t. II, p. 265.
Ailleurs Bauny, déterminant dans quelles conditions pouvait s'appliquer la qualification d'hérétique, s'était exprimé en ces termes : « Qui avancerait une proposition hérétique sans la croire, qui ferait la Cène ou entendrait le prêche sans y avoir le cœur, mais par pure raillerie ou pour s'accoutumer au temps et faire ses affaires il ne devrait pourtant pas être censé huguenot pour ce que son intellect n'est infecté d'erreur, ce qui toutefois est nécessaire au for de conscience pour en porter le nom avec la qualité. Pour porter cette qualité deux choses sont requises, erreur en l'intellect, et en la volonté arrêt et pertinacité. » Bauny parle en canoniste à une époque où l'hérésie juridiquement reconnue entraînait après soi les sanctions de l'Église et celles de l'autorité civile. L'auteur de la *Morale des Jésuites*, citant une partie seulement du texte ici rapporté, crie au scandale laissant entendre que le casuiste met sur le même pied catholicisme et calvinisme pour s'accoutumer au temps et faire ses affaires. Bauny, c. III, p. 70. Cf. *la Morale des Jésuites*.

2. Bausset, *Hist. de Bossuet*, t. III, p. 258. Bossuet prétendait condamner 162 propositions ; l'assemblée en écarte 35.

3. Voir dans les *Mémoires pour servir à la vie de M. Collard* la physionomie d'une paroisse janséniste au XVIIIe siècle, p. 24, 25, 26, 27, *Lettres spirituelles*, Avignon, 1784.

blables à la lumière de la réalité et savent qu'il faut se contenter d'une moyenne appropriée à la vie de tous les jours où les enthousiasmes et les ferveurs passagères malheureusement ne durent pas. Ici encore nous tenons à y insister, les Jésuites ont hérité des traditions de leur fondateur; ils sont réalistes, ils sont psychologues, ils ont devancé notre époque dont l'idéal est une justice tempérée de l'humanité la plus large et la plus miséricordieuse. Il y a des courants qu'on ne remonte pas. La moralité a, comme tout ce qui vit, des formes désuètes que le temps condamne et emporte. L'essentiel est que le fond demeure et que les âmes soient de plus en plus séduites et gagnées par la beauté spirituelle du devoir [1]. En envisageant dans le détail, comme ils l'ont fait, les circonstances au milieu desquelles se meut notre liberté, en faisant état des réalités multiples et complexes qui en modifient le jeu, telles que les nécessités économiques, les transformations sociales, les devoirs d'état, la tyrannie du tempérament et de l'habitude, la force de l'opinion et de la coutume, on peut dire que nos casuistes ont accumulé des trésors d'observation, qu'ils ont fait œuvre scientifique, dégagé avant nous la part de contingence et de relativité que comporte pour chacun de nous le problème de la responsabilité et qu'impliqueront toujours les variations infinies des espèces morales.

Malheureusement les Jésuites se laissèrent aller à des condescendances mille fois regrettables.

La morale la plus élémentaire nous fait un devoir d'éviter les occasions du péché dans la mesure même où elles constituent des dangers. Nous sommes tenus en conscience de réparer un dommage injustement causé auquel nous avons coopéré efficacement. En ces matières, les solutions du P. Bauny tombaient directement sous le coup des censures de l'Église [2].

1. La morale chrétienne n'échappe pas à cette loi et il n'est pas permis de soutenir que l'abandon des pénitences canoniques, les mitigations apportées au précepte du jeûne, la théorie moderne touchant le prêt à intérêt, aient amoindri le christianisme; évolution ne signifie pas décadence. La thèse de Sainte-Beuve que les Jésuites ont introduit dans notre société chrétienne ce qu'il appelle *la morale des honnêtes gens* est, selon nous, très exagérée. Voir l'*Histoire de Port-Royal*, t. III, c. XV.

2. Perrault, t. I, p. 429, 430.

Bauny, *Somme des péchés*, c. XLVI, p. 1075, 1083, et suiv., Paris, 1639, 5e édition. Citons à titre d'exemple : « L'occasion n'est prochaine et ne doit être évitée que lorsqu'elle est péché mortel et qu'elle est de telle nature qu'elle fasse ordinairement

Mais la doctrine du meurtre est celle qui tient le plus de place dans l'enseignement de nos casuistes de collège. Lessius l'avait développée tout au long. Il commençait par énumérer les cas où il est permis de tuer un agresseur, puis posait la question de savoir s'il est légitime de tuer pour défendre son honneur, pour se venger d'un soufflet ou d'une médisance. Oui, répondait-il, cela est permis, au moins théoriquement. Car l'honneur vaut plus que la vie. Toutefois Lessius réservait la pratique à cause des inconvénients. Il envisageait encore le cas où l'on défend son bien. « Il n'y a pas d'apparence que pour un petit sujet il soit permis de se défendre avec une si grande perte de son prochain et il serait fort déraisonnable et injuste d'ôter la vie à un homme pour conserver une pomme ou même un écu. » Il ajoutait cependant :« Si toutefois, faute de retirer la chose des mains du larron, on devait recevoir un affront, on pourrait faire effort et tuer même, s'il est nécessaire [1]. »

Le P. Lami examinait l'hypothèse où il serait permis à des religieux de tuer, pour défendre leur honneur, l'homme qui leur imputerait des crimes supposés ou menacerait simplement de découvrir des crimes véritables. Sans aucune hésitation, il soutenait l'affirmative. Le religieux pouvait tuer, tout comme un séculier, pour conserver sa réputation et le Jésuite

tomber dans le péché. —Ceux qui, en leur trafic, en leur commerce, leurs discours, leurs hantises, sont obligés de voir, de parler, de traiter avec filles et femmes dont la vue et la rencontre les fait souvent choir dans le péché sont capables, dans ce danger perpétuel, d'être en grâce et de la recevoir au sacrement, d'autant que la cause qui les porte et les induit lors à mal *non est de se peccatum mortiferum*, n'est de soi mauvaise ni contraire à aucun précepte ou décret ecclésiastique, *neque hujusmodi ut faciat peccare mortaliter eos qui eo utuntur*, ni de soi et de sa nature telle que moralement elle oblige et nécessite à pécher ceux qui s'en serviraient, et partant on ne peut tenir en qualité d'occasion prochaine et disposante à mal, telle que le pénitent la doive nécessairement éviter, pour posséder et recevoir la grâce au sacrement. C'est pourquoi l'on ne peut le contraindre à abandonner le dit trafic qui lui est périlleux ni au refus qu'il en ferait lui refuser l'absolution pourvu que tant lui que les autres avec qui il a coutume de pécher fondassent le dit refus sur quelque bonne et légitime cause : comme serait de ne pouvoir s'en dispenser *sans bailler sujet au monde de parler* ou *qu'eux-mêmes en reçussent de l'incommodité*; car lors on ne peut pas leur refuser l'absolution *dummodo firmiter proponant non peccare*, etc... »

Ce passage donne un aperçu de la manière des casuistes évaluant, d'une part, l'imminence du péché et supputant, de l'autre, les raisons qu'on peut avoir de s'y exposer. Dans le cas présent, il apparaît que la proportion n'existe pas entre l'occasion *quasi certaine* et la légèreté des motifs qui se dissimule mal sous la vague expression d'incommodité.

Sur la coopération à un dommage injuste, voir Bauny, *op. cit.*, XIII, q. 10, p. 307, 308.

1. Perrault, II, 318.

prenait hautement la responsabilité de son opinion [1]. Bien entendu, il fut condamné par le Saint-Siège. Dès 1649, la Faculté de Louvain avait censuré sa doctrine. Cela n'empêcha pas le P. Desbois de la reprendre quelques années plus tard au collège de Rouen. « Il est permis, disait-il, à un religieux de défendre l'honneur qu'il a acquis par sa vertu, même en tuant celui qui attaque sa réputation, *etiam cum morte invasoris* [2]. » Ce fut pour avoir développé les mêmes idées que le P. Hereau fut l'objet d'une sanction disciplinaire de la part de l'autorité civile. Il s'exprimait en ces termes : « Si quelqu'un tâche de me décrier auprès d'un prince, d'un juge ou des personnes d'honneur par des faux rapports et que je ne puisse pas par autre voie l'empêcher de me faire perdre ma réputation qu'en le tuant secrètement, je puis le faire en conscience. » Il continuait : « Bannès le croit et il ajoute de plus qu'il faut dire la même chose encore que le crime soit véritable pourvu qu'il soit caché en sorte que selon les règles de la justice légale il ne puisse pas le découvrir. » Le P. Hereau entendait étayer la doctrine sur des raisons solides : « parce que si vous témoignez vouloir m'ôter l'honneur ou la réputation en me frappant d'un bâton ou me donnant un soufflet, je puis vous en empêcher avec armes et par conséquent si vous tâchez de le faire avec la langue, je puis me servir de la même voie lorsque je ne puis me sauver qu'en vous ôtant la vie. Car il importe peu en quelle de ces deux manières on nous attaque puisqu'on nous peut faire autant de mal avec

1. Le P. Lami était encore dépassé par le cistercien Caramuel : « Legistis hanc doctrinam (*doctrinam Amici*) et inquiris an homo religiosus qui fragilitati cedens feminam vilem cognovit, quæ honori ducens se prostitutam esse tanto viro rem narrat et eumdem infamat, possit illam occidere. Quid scio? At audivi ab eximio P. N. S. Theologiæ Doctore magni ingenii et doctrinæ veræ : potuisset Amicus hanc resolutionem omisisse; at semel impressam debet illam tueri et nos eamdem defendere. Doctrina quidem est probabilis, sed quâ posset uti religiosus, et pellicem occidere ne se infamaret. » Perrault, II, 333.

Propositions condamnées : « Est licitum religioso vel clerico calumniatorem gravia crimina de se vel de sua religione spargere minantem, occidere quando alius modus defendendi non suppetit, uti suppetere non videtur si calumniator sit para tus vel ipsi religioso vel ejus religioni publice et coram gravissimis viris prædicta impingere nisi occidatur. » Alexandre VII, 1665.

« Regulariter occidere possum furem pro conservatione unius aurei.

« Fas est viro honorato occidere invasorem qui nititur calumniam inferre si aliter hæc ignominia vitari nequit, idem quoque dicendum, si quis impingat alapam vel fuste percutiat et post impactam alapam vel ictum fustis, fugiat. » Innocent XI, 1679.

2. « Ce qui a causé un tel scandale en cette ville-là que tous les curés se sont unis pour lui faire imposer silence et l'obliger à rétracter sa doctrine par les voies canoniques. L'affaire en est à l'officialité. » Pascal, 13e lettre.

la langue qu'avec un autre instrument. Le droit de me défendre s'étend à tout ce qui est nécessaire pour se mettre à couvert de toutes sortes d'injures. « Il conclut qu'auparavant de tuer ce détracteur il serait bon de l'avertir qu'il eût à se départir de sa mauvaise volonté et s'il ne le voulait pas faire pour éviter le scandale il ne faudrait pas le tuer publiquement, mais en secret [1] ».

Les PP. Flachaut et Le Court à Caen font écho à leur confrère de Paris [2].

1. Je dis qu'il est permis probablement à toute sorte de personnes, même aux ecclésiastiques et aux religieux parlant absolument et hors le scandale, de tuer un larron qui s'enfuit, encore qu'il ne fasse point de résistance lorsqu'il leur emporte quelque chose de prix comme un cheval, particulièrement si c'est du bien d'Église et qu'il ne puisse recouvrer par une autre voie.

2. Je dis de plus qu'il est permis de tuer un voleur qui s'enfuit, si cela est nécessaire pour conserver, notre honneur qui est notablement intéressé; comme aussi de tuer simplement pour défendre l'honneur.

3. Enfin il est permis particulièrement aux gentilshommes de tuer celui qui les voudrait frapper quoique légèrement si l'injure, le déshonneur qu'ils en reçoivent est remarquable; comme, après avoir reçu un soufflet, ils peuvent aussitôt donner un coup d'épée pour éviter l'ignominie et conserver leur honneur. C'est le sentiment de plusieurs hommes savants.

Un de nos professeurs de Rouen agitait la question de savoir si on peut tuer une personne de qui on n'a jamais reçu aucun déplaisir comme un enfant, quand on ne peut pourvoir à la sûreté de sa propre vie que par sa mort. « Plusieurs, disait-il, ne sauraient approuver une action si barbare, mais, selon le sentiment de quelques autres qui est aussi le mien, il est pro-

1. *La Morale des Jésuites*, t. II, p. 375, 376. Pascal, 13e lettre.
Au tome III de la *Morale des Jésuites*, p. 355, 356, il est question de la théorie du P. Hereau sur l'avortement. « Une femme qui ne serait pas heureuse dans ses couches, disait-il, et qui se serait vue quelquefois au péril de sa vie dans ces rencontres peut prévenir le danger où elle pourrait se trouver à l'avenir en prenant quelque breuvage pour s'empêcher de concevoir. » Voir également *Extraits des assertions*, t. III, p. 451.

2. *La Morale des Jésuites*, t. II, p. 370, 371. « Les écrits des deux professeurs ont été vérifiés par autorité publique à la diligence de M. le Recteur de l'Université de Paris. »

bable que cela est permis; parce que ce commandement : « Tu ne tueras point, » ne défend pas absolument de tuer un innocent, mais avec cette exception, de ne le tuer pas sans y être obligé et sans juste sujet, ainsi que dit saint Thomas. Or, en ce cas, celui qui tue ne le fait pas sans une juste et très pressante raison comme est la conservation de sa propre vie [1]. »

Il y a bonne apparence que les Pères seront indulgents sur le chapitre de duel. Ne s'agit-il pas de venger son honneur et les plus titrés de leurs élèves ne sont-ils pas mis directement en cause? Aussi, les professeurs de Caen ne font aucune difficulté d'enseigner que « si un homme était en tel état qu'il se vît en danger de perdre quelque grande dignité ou la faveur d'un prince s'il n'acceptait le duel, il pourrait aller sur le pré pour maintenir son honneur. Les gentilshommes qui refusent le duel passent d'ordinaire pour infâmes et, n'y ayant point d'autre voie pour conserver leur honneur que d'accepter le duel, pourquoi ne leur sera-t-il point permis de l'accepter? Vous me direz que cet honneur qui passe est vain, et non véritable et solide. Je réponds que la noblesse en est si passionnée et si jalouse que tel qu'il est elle ne saurait vivre sans lui. Et ce n'est pas assez de dire que ce n'est pas un véritable honneur, puisqu'il est aussi véritable honneur que les richesses humaines sont véritables richesses [2] ». Nos casuistes, on le voit, appuient leur thèse. Pourtant ils ajoutent : « Certainement ces raisons seraient, à la vérité, très puissantes si les princes n'avaient pas défendu tous les duels. Mais après leurs défenses, cet honneur n'est plus un véritable honneur, parce que ce n'est jamais déshonneur d'obéir aux lois du prince. » On ne pouvait pas être, semble-t-il, plus conciliant. Néanmoins nos casuistes croient pouvoir s'enfoncer plus encore dans la voie où ils ne se sont déjà que trop engagés. Ils nous apprennent la manière d'éluder la loi des princes : « Celui qui est appelé peut dire à celui qui l'appelle qu'il ne veut pas s'aller battre parce que Dieu et les princes le défendent.

1. *La Morale des Jésuites*, t. II, p. 373.

2. *Ibid.*, III, p. 266 et suivantes. « C'est le point d'honneur que je veux défendre, ce n'est pas la vie que j'attaque. *Je ne suis pas homicide.* — « Celui qui n'irait sur le pré que pour maintenir son honneur qu'on aurait blessé pourrait être excusé. » Filiutius et Escobar avaient soutenu la légitimité de certains duels. « Le gentilhomme peut accepter le duel si en refusant de se battre il court fortune de perdre l'honneur ou quelque charge. » Perrault, I, p. 16. Nous devons reconnaître qu'il ne nous a pas été possible de retrouver ce dernier texte d'Escobar.

Mais s'il eût eu du cœur, il l'eût attaqué en un lieu où il lui fût permis de se battre sans blesser sa conscience ni l'édit du roi; qu'il tient toujours un certain chemin, que s'il l'y ose attaquer il lui fera voir son courage, qu'il n'appartient qu'à des désespérés et à des gueux d'abandonner leur fortune et leur famille, qu'il trouve donc un moyen de se battre sans se mettre en danger de faire une si grande perte. » Nos professeurs réfutent d'avance les objections. « Ceux qui n'approuvent pas ces réponses ne savent pas comme on vit dans le monde, car il est permis de maintenir son honneur en cette manière [1]. » A entendre les Jésuites revendiquer si fièrement les droits du point d'honneur, on serait tenté de croire que ce sont eux qui ont appris à Corneille à faire parler don Diègue.

Malheureusement, Rome avait des motifs plus pressants encore que Richelieu de désapprouver ce langage [2].

Où était donc le point de départ de ces interprétations équivoques et quelquefois scandaleuses [3]? Nous l'avons signalé plus haut, il résidait dans l'abandon des vrais principes du

1. Perrault, III, p. 270, 271.

2. « Vir equestris ad duellum provocatus potest illud acceptare ne timiditatis notam apud alios incurrat. » Cond. par Alexandre VII, 1665.

« Vir militaris qui nisi offerat vel acceptet duellum, tanquam formidolosus, timidus, objectus et ad officia militaria ineptus, haberetur, indeque officio quo se suosque sustentat privaretur vel promotionis alias sibi debitæ ac promeritæ spe perpetua carere deberet, culpa et pœna vacaret sive offerat, sive acceptet duellum. » Cond. par Benoît XIV, 1752.

3. Accommodants avec les commandements de Dieu, les casuistes relâchés devaient, en bonne logique, l'être un peu plus avec ceux de l'Église. Ils dispensent du jeûne pour des raisons qui font jeter les hauts cris aux jansénistes. Bauny en exempte successivement toutes les classes de la société. La loi finit par manquer de sujet. Qui ne rentrait pas dans la raison générale, que le bienveillant casuiste mettait en avant? « Ceux qui se plaignent du mal de tête, de cœur, d'estomac ou qui l'ayant vide et sans nourriture ne peuvent s'endormir ne sont pas compris dans l'obligation. L'Église n'entend nous obliger avec cette rigueur qu'il nous faille au préjudice de notre santé ou de la diminution de nos forces suivre ses volontés. » Bauny, *Somme*, c. XVI, p. 399 et suiv.

Bauny facilitait de même la pratique de la confession n'exigeant que la simple attrition : la peur de l'enfer, et c'était tout. Bauny, *Somme*, c. XLII, p. 1046. Il ne fallait pas insister sur les circonstances aggravantes. Le Père tâchait à diminuer la confusion du coupable. *Somme*, c. XXXIX, p. 938. Dans les moments de presse, il simplifiait l'aveu, c. XL, p. 991. Enfin il poussait la bénignité jusqu'à ses limites extrêmes avant de reconnaître qu'un pécheur fût réellement attaché à ses criminelles habitudes. *Dignus est absolutione toties quoties quantumcumque nulla notetur emendatio*, s'ils sont touchés d'une vraie repentance, p. 1090 et suiv.

Comme bien on pense, dans toutes les villes où les Jésuites enseignaient la théologie, les jansénistes se tenaient aux aguets. A Rodez, en 1721, le terrible P. Boyer, de l'Oratoire, dénonce le *Traité des actes humains* du P. Cabrespine.

En 1722, dans la même ville, le P. Charly est dénoncé à l'évêque qui condamne vingt propositions. Le Père se rétracte. Lunet, *op. cit.*, p. 57, 58 et 73.

probabilisme. Après avoir dit que l'autorité d'un seul docteur qui est savant et homme de bien rend une opinion probable, Sanchez ajoutait : « En ce qui concerne les mœurs, un homme se peut tenir à l'opinion qu'il a apprise de son maître de classe et la suivre [1]. » Et les Jésuites d'exalter cette facilité de leurs casuistes à l'égal d'une découverte de génie et d'un service inappréciable rendu à la chrétienté ! « Quand je vois tant de diverses opinions dans la morale chrétienne, s'écriait Escobar, il me semble que je vois reluire avec éclat la Providence divine, parce que dans cette variété d'opinions on peut porter plus doucement le joug de Jésus-Christ. N'est-il pas plus commode à un gentilhomme qui veut aller de Valladolid à Madrid qu'on lui puisse enseigner plusieurs chemins, que s'il n'y en avait qu'un seul. Car il faudrait ou qu'il fût trop large, ou que ceux qui y marcheraient s'empêchassent les uns les autres et eussent tous beaucoup de peine à le tenir. C'est donc par une conduite manifeste de la Providence de Dieu qu'on peut présenter aujourd'hui aux hommes plusieurs manières de régler leurs actions et leurs mœurs en sorte qu'ils feront toujours bien soit qu'ils suivent l'une ou l'autre des deux opinions contraires [2]. »

Le P. Cellot renchérissait sur Escobar : « Un homme agité des remords de sa conscience et tout déchiré des blessures qu'ils lui ont faites s'adresse à vous. Il reconnaît qu'il faut faire ce qu'il craint plus que la mort; il le désire aussi, mais il n'aura jamais la force de s'y résoudre. Il voudrait se sauver et sauver son bien tout ensemble, mais cela est impossible. Le désir de sauver son âme le presse d'un côté, celui de conserver son honneur, ses biens et sa famille le presse de l'autre. Que deviendra sa femme, que deviendront ses enfants et toute une famille grande et honorable pour un particulier? Les jésuites arrangent cela...

1. R. P. Thomæ Sanchez Cordubensis, S. J., *Theologi... Summa casuum conscientiæ*, Coloniæ Agrippinæ, 1614, p. 31. Cote de la Bibliothèque nationale, D. 2422.

Une opinion probable est celle qui est fondée sur l'autorité d'un homme habile Ainsi les écoliers peuvent suivre l'opinion de leur maître comme probable. Propositions du P. Poignant à Amiens, 1656-1657. *Extraits des assertions*, t. I, p. 111.

Un confesseur peut absoudre ses pénitents en suivant leur opinion probable contre la sienne propre; bien plus, il y est même obligé. Propositions du P. de Lessau, professeur des cas de conscience à Amiens, 1655-56. *Extraits des assertions*, t. I, p. 109.

2. Perrault, I, p. 334.

Un confesseur peut absoudre ses pénitents en suivant leur opinion probable contre la sienne propre ; bien plus, il y est même obligé. Le P. Simon de Lessau à Amiens, 955-656. *Extraits des assertions*, t. I, p. 109.

Le moyen de ne pas baiser leurs livres, de ne pas faire monter jusqu'au ciel des cris de joie !... »

Le P. Cellot ne s'en tenait pas à ce seul exemple : « Nous savons qu'un homme portait une grande somme d'argent pour la restituer par l'ordre de son confesseur, mais passant par la boutique d'un libraire qui était son ami, il s'y arrêta et demanda s'il n'y avait rien de nouveau. On lui présenta un livre de théologie morale imprimé depuis peu, lequel feuilletant négligemment et sans aucun dessein, il rencontra par hasard son propre cas et apprit qu'il n'était point obligé de restituer. Alors, se déchargeant de son scrupule et retenant son argent, il s'en retourna plus léger qu'il n'était venu ; il est vrai que cela est arrivé par hasard, mais ce hasard n'est autre chose que la Providence de Dieu. Je vous prie et je vous conjure par les entrailles de Jésus Christ qu'étant riche comme vous êtes et n'ayant besoin de rien, vous n'enviiez point aux pauvres un livre qui leur a été préparé de toute éternité par l'amour que Dieu a pour eux et qui leur a été acquis par le sang de Jésus-Christ [1]. »

Avec quelle désinvolture le même Père déclare que c'est sans remords qu'il se sépare des anciens. « La résolution des difficultés qui touchent la foi doit se tirer des anciens, mais celles qui regardent les mœurs et la vie chrétienne doivent se prendre des auteurs nouveaux et *quidem recentiorum*. Qu'y feriez-vous? Toutes les choses humaines vont de la sorte, les anciens ont vécu selon leurs règles et nous vivons selon les nôtres. Et qui nous dira qu'elles sont les meilleures [2] ? »

Dégageons de ce rapide aperçu la part de responsabilité qui échut à nos maîtres. Tout d'abord mettons hors de cause, dans la plus large mesure, la pureté de leurs intentions, à laquelle Pascal lui-même a rendu hommage. Personne n'a sérieusement prétendu qu'ils aient écrit pour corrompre [3]. De leur propre

1. Cellot, *De Hierarchia*, Rouen, 1641, p. 717, 718.
2. *Ibid.*, p. 240.
3. « A lire les étranges casuistes dont les *Provinciales* ont à jamais flétri les aberrations morales ridicules et quelquefois criminelles, on serait tenté de croire que la Compagnie de Jésus était une société d'hommes pervers, conjurés pour corrompre secrètement l'humanité. Il n'en est rien d'après nous et ces singuliers docteurs étaient en réalité des hommes de mœurs régulières qui désiraient seulement, dans l'intérêt de la religion et surtout de ses défenseurs, s'accommoder à la faiblesse humaine. »

Compayré, *op. cit.*, t. I, p. 250.

aveu, fidèles ici encore aux méthodes d'apostolat de leur fondateur, ils voulaient attirer, retenir à la pratique chrétienne les foules hésitantes, craignant par-dessus tout de rompre le roseau brisé et d'éteindre la mèche qui fume encore. Néanmoins, il est aussi incontestable que des motifs humains se mêlèrent au zèle véritable. La foule se portera toujours vers les directeurs les plus faciles. Les Jésuites se complurent aux succès du confessionnal. L'instinct de la conservation personnelle au milieu d'une société pleine de défiance, le désir d'éclipser des rivaux, un amour-propre exagéré les poussaient à multiplier les efforts pour s'emparer de la direction des consciences. Ils aimèrent à voir leurs églises pleines et plus d'un se fit illusion sur la nature et la solidité d'une influence acquise au prix de regrettables concessions. Certains d'entre eux endormirent les âmes au lieu de les réveiller. Les riches, surtout les personnes considérables, trouvèrent auprès d'eux des trésors de mansuétude. Les heureux du monde se retiraient tranquillisés par les théories de Vasquez sur l'aumône qui réduisaient le superflu à si peu de chose. Les gros bénéficiers furent rassurés dans leurs scrupules, les gentilshommes flattés dans leurs instincts guerriers et leurs habitudes de féodaux. Il n'est pas jusqu'aux filles de joie qui ne pussent se dire qu'après tout leur lamentable profession avait son excuse. Moins que personne, au double titre de religieux et d'éducateurs, les Pères eussent dû sacrifier à l'intérêt particulier du corps les grands principes de morale dont l'Église est la suprême gardienne. N'avaient-ils pas sollicité l'honneur d'en être les défenseurs irréprochables, au besoin les vengeurs intrépides? Mais il y a plus. Le laxisme pouvait encore s'expliquer comme une réaction maladroite contre les excès du rigorisme. Ce qu'il est impossible d'admettre, c'est que l'erreur dénoncée, reconnue, condamnée, n'ait pas été immédiatement et sévèrement désavouée par les Supérieurs. La morale relâchée eut la vie dure. Après les casuistes vinrent leurs apologistes, à coup sûr, moins excusables. Selon nous, il y eut de la part de l'autorité compétente dans une corporation religieuse remarquable par son unité et sa discipline une faiblesse coupable et dont la Compagnie tout entière devait tôt ou tard supporter les funestes conséquences [1].

1. Citons parmi les apologistes le P. Caussin, *Apologie pour les religieux de la Compagnie de Jésus*, 1644; le P. Lemoine, *Mémoire apologétique sur la doctrine des*

On a prétendu que les ouvrages de nos régents étaient en latin et d'une vulgarisation difficile. C'est le contraire de la vérité. Bauny a écrit en français [1]. Qu'on n'oublie pas qu'au nombre des pièces du procès figurent des cahiers de classe. Ceux-là mêmes qui n'usaient pas de la langue française pouvaient, tout aussi bien que les autres, prétendre à faire œuvre de vulgarisateurs, à une époque où la langue latine était le véhicule international des idées. On se rappelle Nicole traduisant les *Provinciales* dans la langue de Juvénal pour aider à leur diffusion. Le titre, la composition des ouvrages de théologie morale ne laissent aucun doute à cet égard. Escobar, à lui seul, eut quarante-deux éditions. Encore une fois, le laxisme de quelques-uns, survivant à toutes les condamnations ecclésiastiques et plus ou moins ouvertement

Jésuites, 1644; le P. Pirot, *Apologie des jésuites contre les calomnies jansénistes, condamnée en 1657;* le P. Daniel, *Entretien de Cléandre et d'Eudoxe sur les Lettres provinciales, condamné à Rome le 17 janvier 1703.*

A ceux qui s'étonnaient que les livres des casuistes sujets à caution circulassent aussi librement et parussent imprimés avec permission des Supérieurs et approbation des principaux de la Société, le P. Caussin répondait que « les livres tombent quelquefois en des mains fort douces de certains Pères qui, par un préjugé qu'ils ont de la capacité des auteurs, laissent passer facilement leurs ouvrages. » Perrault, I, 404.

La Chalotais a dit fort justement : « Il est inconcevable qu'après les reproches fréquents et publics qui leur ont été faits, après les censures de leurs propositions par le Pape et par le clergé de France le régime se soit obstiné à ne pas porter dans la morale la réformation et la correction qui y étaient si nécessaires. Il devait le faire par religion et même par intérêt. »

L'autorité centrale était en effet dûment avertie. En 1657, le Général rend une ordonnance où il rappelle l'avis de Paul V aux Pères de la septième Congrégation générale : « Ut ea diligentiâ in librorum editione et eorumdem recognitione adhiberetur, ne plura facile ad probabilitatem revocarentur; id quod videtur incommodare posse Ecclesiæ Dei et bono publico. » Il constate que des condamnations ont été portées : « Metus quidem a novis et laxis opinionibus (quarum vulgo amantes credimur) non parum deterruit. Mitto dicere ob hujusmodi sententias nonnullos librorum multorum annorum vigiliis elaboratos, *non sine dedecore nostro* proscriptos fuisse a S. Congregatione Indicis, quia omnibus id notissimum est. Et hinc non paucos aiunt timoratæ conscientiæ viros non audere concredere suas conscientias nobis, quos tanquam medicos mallent salubriter severos, quam periculose blandos. » Pachtler, t. III, p. 102.

Le décret XXII[e] de la 11[e] Congrégation générale (1661) signale le danger « Complurium Provinciarum postulatio fuit, ut cum societas ita nunc passim male audiat et traducatur, quasi nimis laxas in moralibus opinionibus doceat et in praxi sequatur, aliquod adhibeatur efficax, tanto malo remedium... » Pachtler, I, 94.

Un décret XXVIII de la 13[e] Congr. gén. (1682) revint sur la question. Pachtler, I, 99. Voir également dans le même auteur, t. III, p. 104, 108, 118.

1. Il déclarait dans sa dédicace au lecteur qu'« il écrivait à dessein en langue commune et vulgaire ». Il donnait « les résolutions en fait de conscience qu'il convient tenir pour vivre en paix ».

défendu par l'esprit de corps de leurs confrères est une tache sur l'enseignement moral de la Compagnie de Jésus [1].

Mais c'est dans une affaire de cette importance qu'il faut craindre d'exagèrer. Aussi, à tout bien considérer, le laxisme fut une exception dans l'enseignement théologique de la Compagnie de Jésus et la morale chrétienne ne fut pas recouverte par cette végétation parasite [2]. Même dans Escobar, il y a assez de principes, assez de commandements pour exercer notre vertu, régler nos rapports avec Dieu, avec autrui, avec nous-même, et nous poursuivre jusque dans le retranchement intime de nos désirs et de nos pensées. Et s'il arrive qu'ici et là Escobar amoindrisse la vérité, disons-nous que la théologie morale de Tolet, son confrère, faisait les délices de saint François de Sales et de Bossuet et que Bourdaloue nous venge des docteurs relâchés de sa Compagnie. Nous devons croire que nos professeurs firent beaucoup de bien, puisque nous voyons les évêques, en maint endroit, fonder des conférences de cas de conscience pour leurs prêtres et leur en confier la direction. Des gens du monde — et des plus graves — sollicitent et obtiennent la faveur d'y assister, de prendre part aux discussions.

Enfin, la casuistique n'est pas tout l'enseignement religieux et moral des collèges; c'est la minorité qui suit ces cours. Il y a encore la philosophie dont nous aurons bientôt à parler; il y a toute une vie chrétienne intense puisée aux sources les plus saines et qui étouffe le bruit des subtilités et des arguties hétérodoxes, discipline, élève par milliers les âmes d'élite, forme des saints, attestant magnifiquement que le laxisme de quelques-uns — pour regrettable qu'il ait été — n'a pas causé dans la pratique les ravages que l'on pouvait craindre [3].

1. Saint Charles ne s'expliquait pas le mauvais vouloir des supérieurs au milieu de ses propres démêlés avec des membres de la Compagnie. « Ils devraient, disait-il, quand ils sont avertis ou quand ils apprennent par d'autres voies que quelqu'un des leurs est d'un caractère différent, y mettre ordre au plus tôt, « *en laissant là tout respect humain* ». Lettre du 9 avril 1579. *Annales des soi-disans Jésuites*, Paris, 1764, t. I, p. 138. On sait que saint Charles se vit obligé de sévir lui-même et d'enlever aux Jésuites la direction des séminaires et collèges de son diocèse.

2. L'historien de l'Université de Pont-à-Mousson ne trouve parmi les professeurs des cas de conscience qui se succédèrent pendant près de deux cents ans (1574-1768) à Pont-à-Mousson qu'un casuiste dont quelques propositions avaient été incriminées, le P. Maucervel. Martin (l'abbé E.), *op. cit.*, p. 355.

Par contre, la théologie morale du P. Antoine est une des gloires de l'Université mussipontaine, p. 365.

3. « La réforme et la *direction* donnée à la vie religieuse par la Compagnie de Jésus, écrit M. Seignobos, ont eu des conséquences considérables. Le clergé catho-



De toutes les institutions du catholicisme, la papauté est celle qui fut le plus constamment et le plus furieusement attaquée par les réformateurs. Luther et Calvin dénoncent le successeur de Pierre comme l'Antéchrist et, à la suite des chefs, les huguenots ne se lassent pas de courir sus « à la bête romaine ». Par contre, la primauté du Souverain Pontife apparaît à saint Ignace comme la clef de voûte du christianisme; elle est, pour lui, la cause sacrée par excellence et il revendique pour ses fils le glorieux honneur de la servir et de la défendre. Aussi, dès le premier jour, les Jésuites sont enveloppés dans la même haine dont on poursuit le vicaire de Jésus-Christ et les qualificatifs de papistes, d'ultramontains leur sont jetés à la face comme une injure. Pour comprendre les doctrines qui affirmèrent la double autorité spirituelle et politique du Pontife de Rome et en entendre exactement le contenu, il nous faut en rappeler brièvement la genèse historique; car, ici, les faits précédèrent et engendrèrent la théorie.

C'est en l'an 800, par le couronnement de Charlemagne empereur d'Occident, que Léon III inaugura cette République chrétienne qui devait atteindre sous Grégoire VII et sous Innocent III son plein développement. Il n'y en eut jamais de constitution écrite; la foi des peuples et la coutume y suppléèrent. Le pape se donnait un protecteur dans la personne du chef des Francs qui prenait la place dont les indignes successeurs de Constantin, les empereurs de Byzance se voyaient exclus. Charlemagne devenait « l'évêque du dehors », et ce furent les Césars allemands qui héritèrent, après lui, du Saint-Empire. L'Europe se considérait alors comme un seul peuple où la religion fondait les nationalités. Français, Anglais, Allemands, combattent pendant des siècles, côte à côte, sous les mêmes enseignes; ensemble ils repoussent les ennemis de la chrétienté, le Turc et l'hérétique; les grands monastères, les centres universitaires réunissent toutes les races. Ces peuples sont frères;

lique a, *sur le modèle des Jésuites*, observé une discipline stricte... son autorité *morale* a grandi de plus en plus. » La contre-Réforme, *Revue des Cours et conférences* 4 mai 1905.

le pape est le père de cette immense communauté. L'empereur est, en quelque sorte, investi, lui aussi, de fonctions spirituelles. N'a-t-il pas reçu l'onction sainte au tombeau des saints apôtres et solennellement juré de protéger envers et contre tous l'Église, épouse du Christ [1]?

On ne peut nier les admirables services rendus à l'Europe par cette alliance et cette collaboration des deux pouvoirs. Elle aida les peuples barbares à monter à la civilisation; la force brutale apprit à se courber sous l'influence moralisatrice de l'Évangile.

Il va de soi que cette situation dut donner à la papauté une autorité politique considérable qui venait s'ajouter à une primauté spirituelle incontestée. Cette dernière, en effet, n'avait jamais été mise en doute. Rome avait statué, en dernier ressort, dans toutes les grandes querelles doctrinales. L'autorité politique du pape constituait, à certains égards, une sorte de suprématie même dans l'ordre temporel. Lorsque l'Église condamnait l'hérétique opiniâtre, elle s'adressait au pouvoir civil pour l'exécution de ses sentences et elle exerçait ce recours en vertu d'un droit que les peuples lui reconnaissaient, sans songer un instant à le discuter. L'hérétique, en déchirant l'unité de la foi, ne prêchait-il pas contre l'Église et contre l'ordre social? Il y a plus. Le roi chrétien, l'empereur lui-même pouvaient prévariquer. Or, ils étaient soumis comme leurs plus humbles sujets aux censures du pouvoir spirituel. Le pape a le droit et le devoir de retrancher de la communion les membres indignes, fussent-ils des têtes couronnées.

La sublimité de la fonction, loin de préserver des foudres pontificales, les rend plus terribles encore puisqu'elle aggrave le scandale. Aussi, le jugement qui fulminait l'excommunication avait sa répercussion dans l'ordre civil. Le prince ne devenait-il pas inhabile à gouverner le peuple chrétien et la déposition n'apparaissait-elle pas comme le châtiment nécessaire du chef d'État que l'excommunication était impuissante à amener à

1. Dans les premières années du XVIe siècle, un pieux auteur pouvait encore représenter par l'image le pape assis au centre de l'Europe chrétienne et en bénissant tous les peuples, y compris ceux qui allaient se détacher de son obédience : l'Allemagne, l'Angleterre, la Norvège, le Danemark. Un peu de la vérité de ce symbole subsiste au XVIIe siècle; la diplomatie pontificale n'a qu'un objectif pendant la guerre de Cent ans, réconcilier les princes chrétiens et les opposer à la Turquie toujours menaçante. Cf. *le Grand Voyage de Hiérusalem*. Paris, 1517 (dédié à la reine de France).

résipiscence? Toutefois, parce que les choses étaient poussées à cette extrémité, il était à désirer qu'il n'y eût pas de contestation possible sur la culpabilité du monarque. Certes, lorsqu'il s'agissait de la violation flagrante des lois sacrées du mariage, le péché ne faisait aucun doute; mais il n'en était plus de même quand la faute du prince portait sur des matières mixtes où les deux pouvoirs vivaient de concessions réciproques. Les immunités relatives aux biens et aux personnes d'Église, l'investiture des bénéfices ecclésiastiques, par exemple, faisaient partie de ces questions de frontières mal délimitées et toujours fertiles en conflits. La solution à intervenir dépendait évidemment de l'esprit chrétien de l'époque et, sous ce rapport, la doctrine des canonistes reflétait les préoccupations sociales elles-mêmes, s'élargissant de plus en plus dans le sens du libéralisme et de la sécularisation au fur et à mesure qu'on avance vers les temps modernes et que la vieille foi diminue. C'est ainsi que les vieux maîtres en droit canon soutenaient que le pape, en tant que représentant du Christ sur la terre, possède sur les couronnes un pouvoir direct et absolu, que les rois sont justiciables de la puissance des clés à raison de leurs fonctions, le pape étant juge du péché. Cette thèse, qui correspondait aux conceptions des XI[e] et XII[e] siècles, ne fut plus celle des théologiens qui suivirent et l'opinion finit par prévaloir qui, séparant les deux puissances, affirmait que le roi, comme tel, échappait à la juridiction du Pasteur suprême; que celui-ci ne pouvait frapper que le chrétien, n'atteignant le roi que par contre-coup, et pour cause d'indignité morale manifeste. C'est la thèse du pouvoir indirect imaginée, non pas tant pour éclairer l'avenir que pour expliquer, à l'aide d'une théorie commode, des faits intervenus dans le passé. Fréquentes en effet sont les sanctions disciplinaires qui émanent, au moyen âge, du pouvoir spirituel. Le pape et les conciles déposent non seulement de la dignité impériale, mais encore de leur couronne héréditaire les princes récalcitrants, déliant leurs sujets du serment de fidélité [1].

Néanmoins, c'est un fait digne de remarque, les rois de France eurent toujours, à cet égard, une situation privilégiée, non pas que la cour de Rome craignît de les frapper, au besoin, de ses

1. Le III[e] concile de Latran délie les vassaux des seigneurs engagés dans le parti des Albigeois. Le concile de Lyon en 1249 dépose Frédéric II. Henri IV, Henri V avaient été l'objet de la même sentence sous Grégoire VII et Calixte II.

censures [1], mais parce que leurs relations avec le Saint-Siège furent généralement empreintes de cordialité et de ménagements. La France était la fille aînée et la fille chérie de l'Église. Sur son sol, les papes trouvaient un abri aux jours de la persécution. C'est en France que la vie chrétienne se manifestait avec le plus d'intelligence, de spontanéité et de dévouement. Et puis, la fermeté de nos monarques, — qui savait prendre à l'occasion la forme de la résistance — imposait à la papauté. Ils virent toujours d'un mauvais œil ce qui ressemblait à une confusion des deux pouvoirs et, au temporel, le roi très chrétien prétendait bien ne reconnaître aucune vassalité. Toute la piété de saint Louis ne l'empêcha pas de maintenir les droits de la couronne, à l'égal de ses prédécesseurs. Le gallicanisme politique se trouve donc en germe chez nous avant Philippe le Bel-seulement ce fut lui qui l'érigea en doctrine et eut la suprême habileté d'associer à son œuvre le Tiers État et le clergé. En appelant au futur concile, lors de ses démêlés avec Boniface VIII, en proclamant bien haut l'indépendance de la royauté, le petit-fils de saint Louis élargissait singulièrement le débat. Il ne s'agissait plus simplement des annates et de ces immunités, plus ou moins arbitraires, dont les biens d'Église jouissaient en France; le roi posait, en face de l'Europe, une question de droit, à savoir : dans quelles limites le chef spirituel de la chrétienté pouvait exercer le contrôle sur les couronnes qu'il tenait de sa suprématie religieuse? Il faisait brèche dans le vieil édifice de la chrétienté tel que nos pères l'avaient lentement élaboré au fur et à mesure des circonstances et des besoins et il brisait, en partie, l'harmonie des deux pouvoirs. A partir de ce moment, l'autorité politique de la papauté ne cessa de décliner. Le séjour des pontifes à Avignon — où ils apparaissaient comme les protégés de nos rois — l'influence grandissante des légistes, les mécontentements que soulevaient les empiètements de la juridiction ecclésiastique dans une société où la foi perdait en profondeur; surtout, les désordres lamentables du grand schisme furent les causes qui achevèrent de la ruiner. L'excommunication ne perdait-elle pas de son prestige lorsqu'on voyait plusieurs compétiteurs au souverain pontificat user et abuser contre leurs concurrents des armes spiri-

1. Robert le Pieux, Philippe I[er], Philippe-Auguste furent excommuniés.

tuelles? Et la nécessité d'un pouvoir nouveau, d'une juridiction suprême, celle du concile général ne se faisait-elle pas sentir au milieu de difficultés inextricables, dans une situation que les plus sages jugeaient sans issue? C'est alors que sur le gallicanisme parlementaire de Philippe le Bel vint se greffer un gallicanisme d'un nouveau genre, un gallicanisme *doctrinal* et *théologique*. Lorsque les conciles eurent déposé les papes à Pise et à Constance, l'idée que ceux-ci étaient subordonnés à l'Église universelle représentée dans ses comices entra profondément dans les esprits. Martin V eut beau condamner les principes nouveaux, les Pères de Bâle les adoptèrent, la France les fit siens et la Pragmatique Sanction de Bourges, en 1438, leur donna force légale. On y protestait contre la multiplicité des bénéfices conférés en France par la cour de Rome, contre les taxes exorbitantes levées dans le royaume au profit du trésor pontifical, surtout on y affirmait la prééminence du concile œcuménique. Au même temps, le sentiment de la catholicité diminuait en Europe; les nationalités modernes parvenues à l'âge adulte prenaient conscience d'elles-mêmes. La République chrétienne se morcèle. Déjà, au concile de Florence, Martin V avait permis aux Pères de délibérer par nations : l'italienne, l'allemande, la française, l'anglaise. Nous voici au XVIe siècle. Alexandre VI et Jules II ne relèveront pas l'antique prestige de la papauté. La France a tout particulièrement à se plaindre du dernier. Quelques années encore, et l'hérésie en Allemagne, le schisme en Angleterre porteront le dernier coup au vieil ordre des choses inauguré par Charlemagne et Léon III, en séparant de l'Église romaine les filles qu'elle avait élevées, les grandes nations du Nord de l'Europe. Quoiqu'elle restât profondément attachée à la foi de la Chaire de Pierre, la France n'en formulait pas moins, à la même époque, les principes qui depuis longtemps lui étaient chers et que ses juristes résumaient dans ces deux propositions :

I. Pour ce qui est de l'ordre temporel, les papes n'ont aucune juridiction ni générale ni particulière en France.

II. Leur puissance spirituelle est limitée en France par les canons et règles des anciens conciles reçus dans le royaume [1].

1. Ces propositions furent codifiées pour la première fois par Guy Coquille dans son *Traité sur les libertés de l'Église de France*, qui servit de base aux Articles de Pithou. Voir le *Manuel du droit public ecclésiastique français*, par M. Dupin, Paris, 1844, Introd., p. IX.

Pour nous résumer, lorsque parut la Compagnie de Jésus, contre l'autorité du pontife romain se réunissaient deux sortes d'adversaires : les *théologiens* de l'école de Gerson, élèves de la vieille Sorbonne plaçant résolument le concile œcuménique au-dessus du pape; les *parlementaires*, héritiers des légistes et auxiliaires inlassables de la royauté dans la revendication de son indépendance.

***

Tout de suite Ignace et ses fils entrent en lice pour reconquérir, si possible, les positions perdues[1]. Ils affirment la suprématie doctrinale du Saint-Siège et aussi la légitimité du bienfaisant contrôle qu'il exerce sur les couronnes[2]. Au sein de l'Europe agitée, les occasions de soutenir ces deux thèses, à commencer par celle de l'infaillibilité pontificale, ne manqueront pas à nos maîtres.

La Réforme nie le magistère de l'Église et déclare s'en tenir au libre examen et à l'inspiration privée dans l'interprétation des saintes Écritures, désormais seule règle de foi; saint Ignace ne veut croire que par le magistère de l'Église qu'il concentre dans le Vicaire de Jésus-Christ[3].

Dès le milieu du XVIe siècle, les élèves du collège de Clermont affirment, dans les « Actes » de théologie, l'infaillibilité dogmatique du pape[4]. En dépit des protestations des adversaires dénonçant « la nouvelle hérésie », c'est la thèse fondamentale que les Pères aimeront le plus à développer, en ne cessant d'y apporter toutes les précisions nécessaires.

1. Les *Exercices spirituels* renferment un chapitre intitulé : « *De la soumission à l'Église.* Règles à suivre pour ne nous écarter jamais des véritables sentiments que nous devons avoir dans l'Église militante. »

2. Quelques Jésuites vont plus loin et « se laissent éblouir par la prétendue destinée de la Compagnie d'aider à soumettre tous les peuples au souverain pontife ». Fouqueray, *op. cit.*, p. 182-183.

3. Les profès de la Compagnie font le vœu spécial d'obéissance au souverain pontife: c'est le quatrième vœu. Le rôle de la Compagnie est de répandre la parole de Dieu à travers les différentes nations, *ex obedientia sanctissimi vicarii Christi Domini. Declaratio in præmium.* Pachtler, I, p. 10.

Saint Ignace recommande de tenir aux cérémonies romaines.

Au nombre des conditions imposées aux élèves qui sollicitent leur admission au Collège germanique nous lisons : « Omnes promittant sub obedientia S. Pontificis et sacræ Romanæ Ecclesiæ etiam in religione catholica se quamdiu vixerint futuros. » Pachtler, I, 376.

4. Emond, *op. cit.*, p. 154

Hommes de gouvernement, ils ne peuvent avoir que de la répugnance pour les conceptions religieuses d'un Jurieu englobant indistinctement dans la dénomination d'« Église du Christ » toutes les sectes chrétiennes qui acceptent « les points fondamentaux »; ils demandent avec raison quelle est l'autorité qui fera le départ entre ces points fondamentaux et ceux qui ne le sont pas [1]. Qu'on ne réponde pas que c'est l'Écriture; les perpétuelles disputes des protestants prouvent, jusqu'à l'évidence, l'inefficacité de ce critérium. Ce ne sera pas même la Tradition qui a besoin d'un commentaire tout comme la révélation écrite. Sera-ce le sens privé? Outre que la plupart des fidèles sont dans l'impossibilité d'en faire usage faute du minimum d'instruction nécessaire, n'est-ce pas ouvrir la porte à une licence de pensée monstrueuse et autoriser toutes les folies? Il est indispensable qu'il y ait un *juge de la foi*, une autorité extérieure visible à laquelle tous puissent recourir, qui soit permanente et d'une sécurité absolue. Le Christ y a pourvu. Ce n'est pas à la multitude inexpérimentée des laïcs ni même aux curés ou aux docteurs qu'il a confié le dépôt et l'interprétation de la parole révélée, c'est au Souverain Pontife et aux seuls évêques, en communion avec le Saint-Siège. Ainsi donc, comme il est certain que le jugement doctrinal de Rome est infaillible, nous devons y acquiescer d'un assentiment intérieur. D'où il suit que, la définition une fois portée, l'hésitation du véritable enfant de l'Église n'est plus possible. L'infaillibilité s'étendra encore aux faits dogmatiques qui étayent la doctrine ou s'y rattachent et l'Église est pleinement en droit d'exiger des fidèles la signature d'un formulaire avec la soumission de l'esprit et du cœur [2].

1. « Quam modo ostendimus in Ecclesia Christi fidei unitatem, ea aperte destruit Tolerantismum quem his extremis sæculis inter ipsos Christianos invehere conatus est Juriæus. Voluit ille scilicet nobis obtrudere Ecclesiam Christi, sinu suo comprehendentem societates omnes, quæ non errant in articulis, ut vocat, fundamentalibus. At quis, admissa semel christianæ religionis veritate, tale monstrum non horreat? nam præter quam quod vera fides, verus Dei cultus haberi non potest in sectis, quæ contradictoria sentiunt, et sequuntur in praxi, arbitraria est ac proinde futilis distinctio inter articulos fundamentales et minus præcipuos; et in sensu Juriæi aliorumque cum eo sentientium a nullo homine vere christiano admissa, aut admittenda. Verum etiam si, quod tamen falsum est, talis distinctio admitti potest, saltem Tolerantibus disquirendum superest quænam regula articulos illos fundamentales a non fundamentalibus discernat. » Thèses du collège de La Flèche, 1751. Rochemonteix (de), t. IV, p. 392.

2. « Scriptura Sacra certe infallibilis est in his quæ clare continet. Sed solam non sufficere, in multis quippe obscuram probant ipsa Protestantium de vero ejus

Dans les querelles du jansénisme, les Jésuites ne furent que conséquents avec leurs principes théologiques; et on ne saurait apprécier équitablement leur conduite, si l'on n'a pas devant les yeux la conception qu'ils se font de l'autorité dans l'Église. Lorsqu'ils condamnent les cinq propositions, lorsqu'ils combattent la distinction du fait et du droit, qu'ils repoussent la théorie équivoque du silence respectueux et poursuivent dans leurs derniers retranchements les appelants au futur concile, la logique et le bon sens se trouvent de leur côté. Du moment où l'on accepte la Révélation, l'existence d'un magistère infaillible est une nécessité [1]. Nos maîtres usaient d'un argument sans réplique. « Vous vous autorisez, disaient-ils aux jansénistes, de la doctrine de saint Augustin; fort bien. Mais qui donc l'a consacrée, cette doctrine, sinon l'approbation de l'Église? Et si l'Église mérite notre créance quand elle fixe le sens des enseignements de l'évêque d'Hippone, pourquoi refuserait-on de la suivre quand elle condamne la doctrine de

sensu altercantium, perpetua dissidia. Traditiones admittendas et *pari pietatis affectu* ac reverentia suscipiendas declaravit Concilium Tridentinum. At ubi de verbo Dei tum scripto, tum tradito lis oritur, quis ejus arbiter, quis judex? Non certe privatus cujusque spiritus, quem qui credit fanaticam inducit quidvis sentiendi licentiam, tot religiones quot hominum deliria consecrat, non examen doctrinæ multis absolute impossibile, nulli certa judicandi regula.

« Est igitur aliquis fidei judex necessarius. Judex iste debet esse visibilis, ut omnes ab eo responsa petant; perpetuus, ne unquam deficiat Ecclesia; infallibilis, ne unquam erret. Talem Ecclesiæ providit Christus. At quibus hanc authoritatem credidit? non imperitiæ laïcorum multitudini unanimi clamore judicium ferenti; non simplicibus presbyteris, parochis etiam, aut doctoribus, sed summo pontifici solisque cum eo episcopis quos *Spiritus sanctus posuit regere Ecclesiam Dei...*

« Quam certum est supremi illius judicii sententiam decretoriam esse et infallibilem, tam certum est quod ei semel latæ et cognitæ, interno mentis assensu esse acquiescendum. Hinc sequitur quod lata semel definitione sive a Concilio generali sive ab Ecclesia dispersa, jam non sit disquirendum an aliqua ex conditionibus necessariis tali judicio defecerit. Hanc enim disquirendi licentiam permittere, quid aliud esset, quam ipsas supremi judicii definitiones labefactare, et ipsam Christi per Ecclesiam docentem pronuncianti Providentiam in dubium revocare?... At nunc subit quæstio his temporibus sæpe agitata, an hæc Ecclesiæ infallibilitas se quoque extendat ad facta, quæ ideo dicuntur et sunt dogmatica, quod sint connexa cum dogmate... Hanc quæstionem affirmative definit tum ipsa Ecclesiæ praxis... tum valida rationum momenta ex ipsis adversariorum argumentis aut concessionibus petita. Jam vero probata et admissa tali infallibilitate, quis a nobis quærat quo jure Ecclesia possit exigere formulariorum subscriptionem etiam juramento firmatam, et cum assensu nostræ mentis interno conjunctam. » Thèses de La Flèche. Rochemonteix, *ibid.*

1. Auguste Comte voyait dans la concentration même du pouvoir spirituel dans l'infaillibilité du pape un très grand progrès intellectuel et moral, sans parler de son évidente nécessité pour le système théologique.

Quant à l'organisation sociale du système catholique au moyen âge, Comte y découvrait « jusqu'ici dans son ensemble le plus grand chef-d'œuvre politique de la sagesse humaine ». Gruber, *Auguste Comte*, p. 135, 136.

Jansénius [1]? D'ailleurs, nos maîtres ne sont-ils pas encore dans le vrai, en soutenant que le concile œcuménique n'est en soi nullement nécessaire ? Est-ce là un moyen pratique de résoudre les difficultés doctrinales et de fermer la bouche à l'hérésie? N'est-il pas toujours possible d'en contester la formation et l'autorité? Est-ce que Luther s'est soumis au concile de Trente? En toute rigueur, la parole de Pierre suffit [2].

Comme bien on pense, les Jésuites ne s'en tiennent pas à la défensive, ils déploient au service de leur cause leur ardeur combative. Ils pourchassent les thèses gallicanes avec la même énergie qu'ils dénoncent les thèses jansénistes [3]. S'ils sont en termes excellents avec les prélats gagnés aux doctrines romaines, ils ont à souffrir mille difficultés de la part des évêques gallicans qui se réservent d'examiner les thèses, écartent les élèves des Ordres et vont jusqu'à interdire les Maîtres [4].

Hâtons-nous de dire que la bonne foi des adversaires de l'infaillibilité est indéniable. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les protestations que Rollin voulut consigner à l'heure dernière dans son testament et qui respirent l'accent de la plus entière sincérité [5]. Les Jésuites avaient pour eux le bon droit et le bon sens, c'est entendu [6] ; mais ne fallait-il pas ménager les

1. « Quæritur an circa quæstiones facti Dogmatici Ecclesia infallibilis est? affirmamus contra Jansenianos qui hanc Ecclesiæ infallibilitatem negando systematis sui fondamenta subvertunt. Peto enim ab illis quam doctrinam defenditis? respondent Augustini. Unde vero tanta Augustinianæ doctrinæ auctoritas? A solemni Ecclesiæ approbatione. Præclare omnino. Infallibilis et ergo Ecclesia in approbando Augustini sensu? Non est infallibilis in damnando sensu Jansenii? Mentita est iniquitas sibi. » Thèses du collège de Reims, 1727. Bibliothèque de la ville de Reims.

2. *Concilium œcumenicum nunquam esse absolute necessarium*. Thèse du collège d'Aix, 1730.

3. Ils font remplacer ces mots qui figuraient en tête d'une thèse des doctrinaires : *Sponsam clavibus dotanti* (Christo), par ceux-ci : *Petrum Ecclesiæ principem constituenti*. Aix, 1727. Méchin, t. II, p. 284, 285. A Pont-à-Mousson, où dominent les Jésuites, la Faculté de théologie ordonne de dénoncer aux supérieurs ceux qui seraient infectés des doctrines gallicanes. Martin, p. 127 et suiv.

4. Les élèves des Jésuites de Metz refusés aux ordres par l'évêque vont se faire ordonner à Trèves. Viansson-Ponté, *op. cit.*

5. Ferté, *op. cit.*, p. 87.

6. Décidément, disait Calvin en voyant se multiplier les explications de la Bible il serait mieux de laisser là l'étude de la langue hébraïque pour revenir simplement à la vieille version usitée jusqu'à ce jour. Que le monde dure encore quelque temps, et il deviendra nécessaire, pour conserver l'unité de la foi, au milieu de ces interprétations diverses de l'Écriture, d'accepter les décrets du concile. *Calvini præfatio ad novissima verba David*. Cité par A. Haudecœur, *Histoire du collège anglais*, Reims, 1898, p. 170.

Le même auteur cite des exemples des falsifications que les protestants anglais firent subir au texte de la Bible et qui nécessitèrent une correction de la version officielle.

personnes, dissiper les malentendus, éviter jusqu'à l'apparence de l'exagération, se souvenir, en un mot, que la thèse des adversaires s'abritait sous des préjugés respectables et que, jusqu'à un certain point, la controverse était libre?. Ils allèrent à l'ennemi avec trop de fougue. Les évêques se sentirent blessés dans leur dignité de premiers pasteurs. Il était si facile, à force d'insister sur les droits du Saint-Siège, de paraître amoindrir ceux non moins incontestables de l'épiscopat et de laisser croire que l'on considérait les chefs des diocèses comme des délégués et de simples vicaires du Souverain Pontife [1].

Quoi qu'il en soit, malgré toutes les oppositions — qu'elles vinssent du camp des docteurs ou du corps des fidèles [2] — la doctrine de la Compagnie de Jésus — qui renouait une longue tradition — fournit une brillante carrière. Les Jésuites maintinrent ou ramenèrent dans notre pays la foi dans l'infaillibilité en y ajoutant, selon l'expression de Fleury, une idée de piété. « La dévotion au pape » germa, grandit dans leurs collèges. Par là, ils rendirent possibles les actes vraiment exceptionnels d'un Pie VII supprimant d'un trait de plume tous les évêques de France pour les remplacer par des titulaires de son choix, changeant à son gré les circonscriptions des anciens diocèses, enfin signant seul le Concordat de 1802. Les Jésuites furent, à distance, les meilleurs artisans de la définition de 1870.

Il n'est pas téméraire d'ajouter que depuis le XVIe siècle la Compagnie de Jésus, plus qu'aucune autre société religieuse, fut la cheville ouvrière de la centralisation que nous voyons régner aujourd'hui dans l'Église et qui n'est pas sans présenter, à côté d'avantages incontestables, des inconvénients dont la gravité n'a pas échappé aux esprits clairvoyants. Car, si la vie a reflué à Rome, si plus que jamais l'impulsion part de la Cour pontificale et des Congrégations romaines, n'est-ce pas au détriment d'une activité locale parfois intense qui s'alimentait principalement dans les conciles provinciaux, assises vénérables

1. S'il faut en croire Fleury, quelques-uns formulaient ainsi la deuxième maxime ultramontaine : « Toute l'autorité ecclésiastique réside principalement dans le Pape, qui en est la source, en sorte que lui seul tient immédiatement son pouvoir de Dieu et les évêques le tiennent de lui et ne sont que ses vicaires. IIe discours. Aussi les évêques, comme celui de Grenoble, croyaient-ils devoir protester en face de leurs diocésains contre ces exagérations. » Pra, *Les Jésuites à Grenoble*, p. 219 et suiv.

2. La thèse d'Aix qui niait la nécessité absolue du concile œcuménique provoqua une dénonciation des avocats. *Journal de Barbier*, année 1730. Il arriva que des Sermons où il était question du pouvoir pontifical mirent des villes en ébullition.

dont l'action, pour être plus restreinte, n'en était pas moins vigoureuse et qui ne manquaient pas d'être pour chaque province ecclésiastique une source de rajeunissement dans la vie spirituelle ?

Les combats livrés pour la cause de l'infaillibilité n'étaient que des escarmouches auprès des batailles engagées sur l'autre question, à savoir la dépendance des rois catholiques à l'égard du Saint-Siège. Les guerres de religion ramenèrent au grand jour de la discussion et de l'actualité de vieux et irritants débats où s'entrechoquèrent la religion et le patriotisme, le droit caduc du moyen âge et de modernes conceptions touchant les rapports des deux pouvoirs.

On sait que Henri III, trop mou, au gré de la France catholique, fut débordé par le mouvement de la Ligue et après le double assassinat du duc de Guise et du cardinal son frère excommunié par le pape, puis déposé par la Faculté de théologie de Paris. Uni à Henri de Navarre, Henri III marche contre ses sujets révoltés qui refusent de le reconnaître et se donnent un autre maître. C'est alors que le roi tombe sous le poignard de Jacques Clément. Ardents ligueurs, les Jésuites obéissent aux instructions de Rome; ils attendront même, pour se rallier au Béarnais devenu catholique, l'absolution solennelle du Chef de l'Église.

Que le pape eût le droit d'excommunier Henri III, la réponse ne fait aucun doute : le péché était évident. L'assassinat des Guise s'aggravait d'un sacrilège ; l'acte du souverain révolta toutes les âmes. Mais allons plus loin : l'autorité religieuse en déposant le prince et les sujets en se proclamant déliés du serment de fidélité ne faisaient-ils pas revivre, au déclin du XVIe siècle, un droit depuis longtemps périmé ?

Si nous consultons les traditions du royaume, nous voyons que la monarchie du moins à l'origine avait été élective. Massillon le rappelait à Louis XV [1]. Le consentement libre des sujets

1. « Sire, c'est le choix de la nation qui mit d'abord le sceptre entre les mains de vos ancêtres, c'est celle qui les éleva sur le bouclier militaire et les proclama souverains. Le royaume devint ensuite l'héritage de leurs successeurs; mais ils le durent originairement au consentement libre des sujets. Leur naissance seule les mit ensuite en possession du trône, mais ce furent des suffrages publics qui attachèrent d'abord ce droit et cette prérogative à leur naissance. En un mot, comme la première source de leur autorité vient de nous, les rois n'en doivent faire usage que pour nous... Ce n'est donc pas le souverain, c'est la loi, Sire, qui doit régner sur les peuples vous n'en êtes que le ministre et le premier dépositaire; c'est elle qui doit régler

crée la puissance du chef et celui-ci n'est que le serviteur de la loi pour le service du peuple. C'est en vertu de cette conception que les Mérovingiens incapables avaient été remplacés par les maires du palais et que les descendants de Charles Martel avaient à leur tour cédé le pas à Hugues Capet. L'Église sanctionna de son autorité la translation de la couronne; elle consacrait le droit élémentaire du peuple français. Ce droit d'ailleurs empruntait aux idées chrétiennes une force particulière. La cérémonie du sacre comporte chez nous un véritable contrat. Le roi est, lui aussi, une sorte d'*évêque du dehors*; la dalmatique dont on le revêt indique le caractère quasi sacerdotal de ses fonctions. Un roi de France hérétique ou apostat est une antinomie et, le cas échéant, en vertu du caractère électif de la royauté et du contrat qui la lie au service du peuple chrétien, il est évident que la multitude des sujets reprend ses droits. Telle se présente la situation dans le cas qui nous occupe. Ce qui se passait de l'autre côté du Rhin et au delà de la Manche, où des peuples entiers se voyaient contraints de suivre la religion nouvelle imposée par le prince, démontre tout ce qu'il pouvait y avoir de conviction et d'opportunité dans les dispositions farouches des Ligueurs. Devant leur foi menacée, les Français d'alors faisant taire leurs préjugés gallicans se retrouvèrent ce qu'ils étaient au fond du cœur : les fils des Croisés.

La théologie catholique par l'organe de saint Thomas d'Aquin avait hautement revendiqué les droits du peuple. « Le peuple ne manque pas à la fidélité s'il dépose un tyran même à qui il aurait juré fidélité perpétuelle, parce que ce prince, ayant lui-même dans son gouvernement manqué à la fidélité envers le peuple, a le premier rompu le pacte qui le liait à ses sujets. Le séditieux alors n'est pas le peuple, mais le prince. Il y a pourtant une restriction à faire, au cas où la déposition du roi en-

l'usage de l'autorité, et c'est par elle que l'autorité n'est plus un joug pour les sujets, mais une règle qui les conduit, un secours qui les protège, une vigilance paternelle qui ne s'assure leur soumission que parce qu'elle s'assure leur tendresse. *Petit Carême. Sermon du dimanche des Rameaux : Des écueils de la piété des grands.*

Aux États généraux de 1484, Philippe Pot, seigneur de la Roche, déclarait aux applaudissements de tous que la royauté est une fonction, non un héritage, que la souveraineté réside dans le peuple qui la délègue aux rois, qui la reprend aux interrègnes des minorités royales, que ceux qui arrivent au trône sans le consentement du peuple sont usurpateurs et tyrans, etc... *Documents inédits sur l'histoire de France.* 1835, p. 147, 157.

Les États généraux semblèrent sanctionner ces maximes en demandant à être convoqués régulièrement tous les ans, *Hist. générale de Lavisse et Rambaud*, t. III, p. 200.

traînerait plus de troubles que n'en cause sa tyrannie : il faut s'abstenir [1]. » Or, qui donc alors était mieux qualifié que le pape pour interpréter la volonté d'un peuple chrétien opprimé ? Sixte V le comprit ainsi et l'on peut dire qu'il avait exactement traduit la pensée populaire, car la Sorbonne et le Parlement lui-même renchérirent sur la condamnation pontificale.

Chose étrange, lorsque deux Jésuites illustres, Bellarmin et Suarez, voulant expliquer les interventions du pouvoir spirituel, présenteront la théorie relativement modérée du pouvoir indirect, leurs ouvrages feront renaître tous les préjugés et encourront les foudres de Messieurs les gens du roi. L'illogisme des parlementaires était flagrant. Ne connaissaient-ils pas, eux, des crimes d'hérésie, en vertu de l'alliance des deux pouvoirs, et cette alliance une fois admise, ne fallait-il pas qu'il y eût subordination de l'un à l'autre? La religion et aussi l'intérêt des peuples indiquaient dans quel sens cette subordination devait se faire [2].

Le Parlement eût fait preuve de sens historique et de largeur d'esprit en s'inclinant devant des principes dont il bénéficiait, en ne se réservant que le droit d'en condamner les applications abusives, telle que la théorie du régicide sous la forme que lui dnnèrent quelques membres de la Compagnie [3].

Cette question se rattachait à celle de l'indépendance du pouvoir temporel et avait été traitée par les maîtres de la théologie. Envisageons en effet l'attitude du peuple en face d'un

1. *Summa Theol.*, 2ª 2ªᵉ, q. 47, art. 1 et 2.

2. Citons encore A. Comte : « Le rôle du pouvoir spirituel est l'éducation au moyen de l'influence qui lui appartient naturellement, le rôle du pouvoir temporel est l'action. Chacune des deux puissances doit être souveraine dans son domaine spécial. On a accusé l'Église catholique d'usurpation ; l'accusation est injuste; jamais, au contraire, même au temps de sa plus grande splendeur, l'Église n'a pu obtenir la liberté convenable au déploiement de son influence éducatrice. Sous la direction morale du pouvoir spirituel, la politique a atteint un haut degré de sagesse, d'intelligence et de force. Les petits étaient soutenus, protégés; les puissants étaient maîtrisés. Au point de vue de l'ordre international, le pouvoir spirituel a une grande importance parce qu'il unit entre elles les différentes nations, etc... » Gruber, *op. cit.*, p. 175.

3. Santarelli peut être considéré comme reprenant la thèse des vieux canonistes, au dire desquels « le pape, entrant dans les droits de Jésus-Christ en qualité de son vicaire, a tout pouvoir sur le temporel aussi bien que sur le spirituel des rois ».

Santarelli, *De schismate et hæresi deque potestate Pontificis in puniendis erroribus*, 1625, c. xxx et xxxi.

Les mémoires de Garasse donnent le récit très curieux du désaveu des Pères de Paris et le texte de leur déclaration touchant la souveraineté des papes et des rois. Il est visible que les Jésuites font des concessions à l'adversaire. *Cedendum est tempori*, avait dit le Provincial. Il fallait signer ou sortir du royaume, p. 208, 258.

prince usurpateur; car le souverain, devenu tyran et déposé par l'autorité compétente, n'est plus considéré que comme tel. La nation réunie, enseignaient les docteurs, dans le cas où la tyrannie est intolérable, avertira ou menacera le prince coupable ; elle le déposera, s'il est sourd au monitoire ; s'il prétend résister par la force, on lui déclarera la guerre ; s'il le faut, on le condamnera à mort. L'autorité publique déléguera le bras chargé d'exécuter la sentence. Le concile de Constance avait appuyé cette doctrine en condamnant dans une déclaration fameuse le meurtre sans délégation [1].

Ainsi donc, avant le XVIe siècle, le droit de révolte était affirmé dans l'Église; toutefois ce droit était entouré, dans la pratique, d'une série de restrictions destinées à prévenir les abus.

Les principes du protestantisme ne tendaient pas à atténuer la doctrine, bien au contraire. L'illuminisme se donne plus que jamais libre carrière. Tout chrétien n'est-il pas sous l'influence directe de l'Esprit-Saint? Les souvenirs antiques remis en honneur par la Renaissance exaltent encore les imaginations et donnent la main aux réminiscences bibliques. Les noms de Judith, d'Armodius et d'Aristogiton se retrouvent sans cesse sur les lèvres des huguenots. La mort de François de Guise ouvre la liste des assassinats [2].

Selon sa manière, Suarez se contenta de résumer l'opinion de ses devanciers : « Nous disons que le prince, ni pour la tyrannie de son gouvernement, ni pour quelque crime que ce soit, ne peut licitement être mis à mort par un particulier agissant de son autorité privée. L'assertion est commune et certaine [3]. Au cas où le prince serait déposé par l'autorité légitime, il devient un tyran, un usurpateur et doit être traité comme tel. Mais il faut encore pour le mettre à mort une délégation spéciale [4].

Malheureusement, le Jésuite Mariana ne devait pas se tenir

1. « Quilibet tyrannus potest et debet licite et meritorie occidi per quemlibet vasallum suum vel subditum, etiam per clanculares insidias et subtiles blanditias vel adulationes, non obstante quocumque præstito juramento seu confœderatione factâ cum eo, non expectatâ sententiâ vel mandato judicis cujuscumque. » Prop. condamnées par le Concile. Mansi, *S. Conc. nova coll.*, XXVII, 765.

2. Théodore de Bèze glorifia Poltrot de Méré. Le *Réveil-Matin* déclara sainte sa mémoire... Voltaire remarque que ce furent les protestants qui, au XVIe siècle, justifièrent les premiers l'assassinat politique.

3. Suarez, *Defensio fidei catholicæ*, lib. VI, c. IV.

4. *Ibid.*

dans cette sage réserve. Rappelons au lecteur que Mariana avait enseigné au collège de Clermont, où il avait suppléé Maldonat en 1569.

En 1590, il composait pour le propre fils de Philippe II son *De rege et regis institutione*, qu'il publiait en 1599 et dédiait à son élève [1]. De l'Espagne que l'Inquisition protégeait contre l'hérésie protestante, Mariana donnait des leçons aux tyrans des autres pays. Il s'occupait des affaires de France et, tout en traitant de l'éducation d'un prince, en venait à la fameuse question : *An tyrannum opprimere fas est?* Il répond par l'affirmative, énumérant les différents stades mentionnés plus haut : le consentement populaire, la sanction de l'autorité publique, etc. [2]. Puis il va plus loin et se demande si, dans l'impuissance où serait l'autorité publique de faire entendre sa voix, un particulier pourrait exécuter la sentence. Sa réponse est d'abord enveloppée de restrictions. « La voix publique lui tient lieu d'autorité publique; ainsi, il n'agit pas dans cet attentat criminel comme particulier. Car nous ne remettons pas cela à la discrétion d'aucun particulier ni à celle de plusieurs : si ce n'est aussi le sentiment et la voix du peuple, il faut prendre l'avis de personnes considérables [3]. » La part faite à la sagesse et à la prudence, Mariana, qui suit des yeux les événements de France, ajoute : « Je ne pourrais regarder cet homme comme un malfaiteur. Les assassins des tyrans ont été illustres dans tous les âges. »

1. Devenu Philippe III. « Joannis Marianæ Hispani e Societate Jesu *De rege et regis institutione* libri III ad Philippum III Hispaniæ Regem catholicum anno 1599. Toleti.

2. « Monendus in primis princeps erit atque ad sanitatem revocandus; si medicinam respuat, neque spes ulla sanitatis relinquatur, sententia pronunciata, licebit reipublicæ ejus imperium detrectare primum; et quoniam bellum necessario concitabitur, ejus defendendi consilia explicare, expedire arma pecunias in belli sumptus imperare populis; si res feret, neque aliter se respublica tueri possit, principem publicum hostem declaratum, ferro perimere. » Livre I, c. VI.

3. « Roges quid faciendum si publici conventus facultas erit sublata, quod sæpe potest contingere. Par profecto, mea quidem sententia, judicium erit cum Principis tyrannide oppressa republica, sublata civibus inter se conveniendi facultate, voluntas non desit delendæ tyrannidis, scelera Principis manifesta modo et intoleranda vindicandi, exitiales conatus comprimendi; ut si facta patria pessumdet, publicosque hostes in provinciam attrahat; qui votis publicis favens eum perimere tentarit haud quaquam inique eum fecisse existimabo... Neque est periculum ut multi eo exemplo in Principum vitam sæviant quasi tyranni sint neque enim id in cujusquam privati arbitrio ponimus; non in multorum nisi publica vox populi adsit, viri eruditi et graves in consilium adhibeantur. Præclare cum rebus humanis ageretur, si multi homines forti pectore invenirentur pro libertate patriæ, vitæ contemptores et salutis; sed plerosque incolumitatis cupiditas retinet magnis sæpe conatibus adversa. » *Ibid.*

Visiblement l'auteur pense à Jacques Clément dont le nom d'ailleurs revient volontiers sous sa plume. « Beaucoup regardent l'action de Clément comme un sujet d'éternelle gloire pour la France et pensent qu'elle l'a rendu digne de l'immortalité. D'autres éminents en science et en sagesse le blâment. » Mariana ne fait nulle difficulté de déclarer son sentiment. « Il est utile aux princes, continue-t-il, de se convaincre que, dans la situation qu'ils occupent, il est non seulement équitable, mais encore louable et glorieux de les mettre à mort, lorsqu'ils oppriment le peuple et se rendent intolérables par des vices odieux. La crainte les empêchera certainement de s'abandonner tout entiers au mal et d'écouter les flatteurs qui les mènent à leur perte; elle mettra un frein à leurs passions désordonnées. Telle est mon opinion, elle part sans contredit d'une âme sincère; mais je suis homme et je puis me tromper. Que l'on m'ouvre un avis meilleur, j'en serai heureux [1]. » Il est de toute évidence que Mariana outrepasse les déclarations du concile de Constance; cette substitution de la voix populaire à l'autorité publique constitue une théorie nettement subversive. » Il se laisse exalter par le milieu, par les événements. Nous n'oserions dire qu'il travaille pour les affaires d'Espagne, mais tout au moins c'est un fanatique du sentiment religieux, d'autres furent des fanatiques de la liberté politique; car, qu'il s'agisse d'un Brutus, de Charlotte Corday, de Jacques Clément, l'acte est aussi odieux. Cependant s'il y avait une indulgence à avoir, c'est dans l'acte du fanatisme religieux, puisque Jacques Clément ne combattait pas au nom d'intérêts

1. « Cæso Rege, ingens sibi nomen fecit, cæde cædes expiata ac manibus Guisani Ducis perfide perempti regio sanguine est parentatum. Sic Clemens periit æternum Galliæ decus, ut plerisque visum est... De facto monachi non una opinio fuit; multis laudantibus atque immortalitate dignum judicantibus, vituperant alii prudentiæ et eruditionis laude præstantes, fas esse negantes cuiquam privata auctoritate Regem consensu populi renunciatum sacroque oleo de more delibutum sanctumque adeo perimere, sit ille quamvis perditis moribus atque in tyrannidem degenerarit quod multis argumentis exemplisque confirmant... Et tamen salutaris cogitatio, ut sit principibus persuasum si rempublicam oppresserint, si vitiis et fœditate intolerandi erunt, ea conditione vivere ut non jure tantum sed cum laude et gloria perimi possint. Fortassis is metus aliquem retardabit, ne se penitus vitiis atque adulatoribus corrumpendum tradat; frenos injiciet furori. Quod caput esse, sit principi persuasum totius reipublicæ majorem quam ipsius unius auctoritatem esse; neque pessimis hominibus credat diversum affirmantibus gratificandi studio; quæ magna pernicies est... Hæc nostra sententia est a sincero animo certe profecta, in quâ cum falli possim ut humanus, si quis meliora attulerit gratias habeam. » *Ibid.*

Voir sur cette question Alexandre Brou, *op. cit.*, c. v, Les fauteurs du régicide, et c. vi, Autour de Mariana.

purement matériels, mais au nom d'intérêts éternels qu'il croyait gravement compromis pour un peuple entier. »

Quelle fut la responsabilité de la Compagnie dans l'acte de Mariana? D'abord, elle avait eu le tort d'accorder l' « imprimatur ». Puis ce n'est qu'en 1605 que l'ouvrage encourt la censure d'une congrégation provinciale. Aussi, lorsqu'en 1610 la Compagnie fut accusée de complicité morale avec Ravaillac, le général Aquaviva eut beau interdire sous les peines les plus sévères d'enseigner la licéité du tyrannicide et ramener la doctrine dans les termes du concile de Constance, cette protestation officielle, toute sincère qu'elle fût, venait dix ans trop tard et fit l'effet d'une déclaration arrachée par la crainte à des Supérieurs embarrassés[1]. L'autorité compétente devait d'autant plus se hâter d'intervenir que les maîtres de nos collèges n'avaient pas attendu que les idées de Mariana se répandissent chez nous pour se laisser gagner, eux aussi, par l'effervescence générale et perdre avec le sang-froid la claire notion de la saine doctrine. En pleine guerre civile, les murs et les cours du collège de Clermont avaient retenti plus d'une fois de harangues meurtrières et il est probable que l'effet de ces prédications ne fut pas sans troubler les organismes prédisposés des Barrière et des Jean Châtel[2]. La guerre civile avait trop longtemps et trop profondément bouleversé le royaume pour que l'apaisement fût l'œuvre d'un jour. La France ressembla pendant quinze années à un volcan mal éteint ; les nombreux attentats dont la personne d'Henri IV fut l'objet, le crime de Ravaillac,

1. Voir le texte latin dans Pachtler, III, p. 47, et la trad. française dans le P. Brou, *Les Jésuites de la légende*, 1re partie, p. 191.

2. Toutefois que les assassins aient reçu des Jésuites des conseils directs, c'est une supposition très discutable. Le P. Varade paraît avoir éconduit Barrière. Le P. Guéret, qui avait été le professeur de Châtel, fut relâché faute de preuves.

Les écrits trouvés dans la chambre du P. Guignard sont au diapason des prédications de l'époque. « Le Néron cruel a été tué par un Clément et le moine simulé dépêché par la main d'un vrai moine. Le plus bel anagramme qu'on trouva jamais sous le nom du tyran defunct estait celuy par lequel on disait : O le vilain Hérode. — L'acte héroïque fait par Jacques Clément, comme doué du Saint-Esprit, a été justement loué. — Si on ne peut le déposer (le Béarnais) sans guerre, qu'on guerroye ; si on ne peut faire la guerre, qu'on le fasse mourir, etc... » Devant les supplices, le P. Guignard ne voulut pas se rétracter, disant qu'il avait parlé d'Henri IV avant son abjuration et n'avait entendu parler que contre les hérétiques. Il exhorta la foule à prier pour le triomphe de la foi et pour l'union du royaume comme lui-même, depuis la réduction de la ville, a toujours prié pour le roi en ses *memento*.

Sur le rôle des Jésuites qui ne fut pas pire que celui des autres ligueurs pendant le siège de Paris, consulter l'intéressant chapitre IIIe d'Alexandre Brou intitulé : *Séditieux et sans patrie, 1576-1594.*

révélèrent toute l'agitation qui fermentait encore au fond des cœurs [1].

L'éclat de la condamnation du livre de Mariana devait donner à penser aux membres de la Compagnie.

Au moins, le décret d'Aquaviva eût dû imposer silence aux plus imprudents [2]. Il n'en fut rien. Le P. Hereau, au lieu de renvoyer simplement ses élèves au concile de Constance, ralluma les anciennes querelles. A cette question : « Est-il permis à toute personne de tuer celui qui a la puissance légitime de régner, mais qui en abuse à la ruine du peuple? » le professeur répondait par la négative et allait jusqu'à dire que celui-là serait hérétique qui le voudrait soutenir opiniâtrément. Le P. Hereau aurait dû s'en tenir là. Par malheur, les développements qu'il donne à sa pensée vont donner lieu à des interprétations équivoques. « Parce que, disait-il, il n'est permis de tuer les coupables qu'autant que l'on juge que leur mort est utile au public et par conséquent cela n'appartient qu'à celui qui est établi pour avoir soin du bien public, c'est-à-dire à celui-là seul qui a l'autorité publique et non à chaque particulier. » A parler strictement, la doctrine du Père restait dans le sens de la tradition théologique. Énoncée quarante ans après les événements de la Ligue, au moment où les discussions pour et contre la morale relâchée commençaient à surexciter les esprits, elle soulève les protestations générales. On la dénature. On veut croire que le Jésuite abandonne la vie du tyran à la volonté de ses fonctionnaires, « puisqu'il ne trouve pas mauvais qu'un homme de justice et un magistrat entreprenne de le condamner à mort et qu'ensuite un particulier se rende exécuteur de ce jugement. Ce qui est soumettre les princes non seulement à la puissance de leurs officiers et de leurs sujets, mais à la passion de tous ceux qui voudront être leurs bourreaux [3] ».

Hereau prétendait justement s'opposer à la passion des sujets et remettait le soin de condamner non à tout fonction-

1. On ne peut guère attacher d'importance à la conversation que le P. d'Aubigny aurait eue avec Ravaillac quelques mois avant la mort d'Henri IV. J. Loiseleur, *Ravaillac et ses complices*, Paris, 1873. — Selon l'auteur, la seule cause du crime de Ravaillac fut son aveugle fanatisme, le vieux levain de la Ligue qui fermentait dans cet esprit troublé et qu'exalta la croyance à une entreprise politique dirigée par Henri contre le catholicisme en Europe.

2. D'autant qu'il avait été renouvelé en 1614. Pachtler, *op. cit.*, t. III, p. 47.

3. *La Morale des Jésuites*, t. III, p. 235, 236.

naire, non à un détenteur quelconque de l'autorité, mais à celui-là seulement qui a la charge du bien public [1].

Eût-elle été exactement présentée, la doctrine du P. Hereau n'en fût pas moins allée au-devant de la désapprobation générale. La monarchie absolue n'est pas loin, l'œuvre des légistes était couronnée de succès; elle aboutissait au despotisme. Écoutons un des contradicteurs du P. Hereau : « Un autre principe des Jésuites qui autorise le parricide des rois est qu'ils ne veulent pas que les rois soient absolus et indépendants, c'est-à-dire qu'ils soient rois dans leurs royaumes... Qui sont donc ceux de qui les rois dépendent à présent et à qui ils doivent rendre compte de l'administration de leurs États?... Ils ne mettent les États et la vie des rois entre les mains de Jésus-Christ et de l'Église que pour les faire tomber dans les leurs, comme si Jésus-Christ était venu en ce monde pour y régner temporellement par eux et par leur ministère contre la parole expresse de Jésus-Christ même, qui dit dans l'Évangile que son royaume n'est pas de ce monde... [2]»

Nous le regrettons pour l'Église gallicane; mais cette théorie de la monarchie absolue, du roi ne relevant que de sa conscience, n'avait jamais été celle de l'Église. Le droit chrétien du moyen âge défendait la cause de la liberté; le pouvoir des papes était alors l'unique frein libérateur et l'Assemblée de 1682 eût été mieux inspirée à ne vouloir toucher que d'une main discrète à des traditions vénérables sur les débris desquelles elle ne trouvait à élever qu'une théorie monstrueuse, celle de la souveraineté absolue d'un prince chrétien.

Le droit moderne a donné raison au XIIIe siècle et aux grands docteurs de la Compagnie de Jésus : les Suarez et les Bellarmin. Oui, il n'y a pas loin de Mariana à Rousseau. Sans doute, nous

1. « Ratio est quia mors malefactorum solum licita est quatenus judicatur bono communi conveniens. Ergo ad illum tantum pertinet cui boni communis cura commissa est et proinde eum tantum qui publica auctoritate fungitur qualis non est quilibet particularis. » *La Morale des Jésuites*, *ibid.*

2. *La Morale des Jésuites*, III, p. 247.

En 1677, l'assemblée du clergé osait censurer les propositions suivantes dictées à Angers par le P. Pelaud, oratorien, « comme injurieuses à la royauté ». « In Gallia, princeps suam a subditis potestatem accipit. Licet enim principes et legislatores potestatem a populo acceperint, potestas non dependet a populo quia populus in eos transtulit jus omne dominii sui, qua propter amplius non pendent a populo suamque, ut placuerit, exercere potestatem possunt. » Le P. Pelaud fut exilé par arrêt du conseil d'État à Brive-la-Gaillarde. Lallemand, *Histoire de l'Éducation dans l'ancien Oratoire de France*, p. 127-128.

ne songeons plus à limiter le pouvoir des rois par l'autorité des papes, mais, d'autre part, la monarchie de droit divin — telle que la concevait l'Ancien Régime et qui l'a perdu — a fait son temps. Nous l'avons remplacée par le dogme de la souveraineté du peuple; mais qu'était-ce donc que le pape, dans le système politique d'un Thomas d'Aquin, sinon, en même temps que le représentant de Dieu, l'interprète autorisé des aspirations légitimes des peuples [1]?

La grande faute de nos maîtres, ce fut non pas de soutenir les doctrines dites ultramontaines, mais de les abandonner, nous dirions presque de les trahir. L'adulation eut une grande part dans les déclarations de l'Assemblée de 1682; le clergé de France fait, lui aussi, sa cour au grand Roi. Nous traiterons la question plus au long lorsque nous parlerons du patriotisme de nos maîtres. Contentons-nous de rappeler, ici, qu'ils allèrent jusqu'à désavouer les doctrines de la Société, qui étaient, après tout, celles de l'Église. Ils signent ou tout au moins se disposent à signer les quatre articles [2]. Au moment où l'orgueil de

1. Nous admirerons toujours, quant à nous, ces papes du moyen âge qui défendirent avec intrépidité la sainteté du mariage et n'hésitèrent pas à répondre par l'excommunication au scandale public que donnaient leurs fils spirituels « les rois très chrétiens ».

2. I. Saint Pierre et ses successeurs, vicaires de Jésus-Christ et toute l'Église elle-même n'ont reçu puissance de Dieu que sur les choses spirituelles et qui concernent le salut et non point sur les choses temporelles et civiles : en conséquence les rois et les princes ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique par l'ordre de Dieu dans les choses temporelles; ils ne peuvent être déposés ni directement ni indirectement par l'Église et leurs sujets ne peuvent être soustraits à leur obéissance ou déliés du serment de fidélité.

II. Les papes vicaires de Jésus-Christ ont pleine puissance en matière spirituelle sous la réserve que les décrets rendus dans les sessions IV et V du concile œcuménique de Constance sur l'autorité des conciles généraux demeurent dans leur force et vertu.

(L'assemblée ignorait-elle que les sessions IV et V n'avaient pas été approuvées par Martin V ?)

III. On doit observer à l'égard de la puissance apostolique les canons inspirés de Dieu et consacrés par le respect du monde entier, et aussi les règles, coutumes et constitutions admises dans le royaume de France et dans l'Église gallicane.

IV. Quoique le pape ait la principale part dans les questions de foi et que ses décrets s'adressent à toutes les églises et à chacune d'elles, cependant son jugement n'est irréformable que si le consentement de l'Église s'y ajoute. Lavisse, *Histoire générale*, t. VI, p. 255.

L'auteur fait remarquer que sur les quatre articles deux au moins n'étaient pas conformes à la doctrine commune de l'Église. Nous ajouterons que les Jésuites souscrivent à des propositions qu'ils tiennent pour fausses, ainsi que le prouvent les thèses soutenues dans leurs collèges et citées plus haut. Au reste, un des historiens de nos collèges appelle cette assemblée une révolte contre l'autorité du pape. De Gigord, *Les Jésuites à Aubenas*, p. 232. Le Supérieur de Saint-Sulpice, M. Tronson, refusa de signer les quatre articles.

Louis XIV se dresse contre le pape, alors que les évêques jansénistes s'honorent par leur résistance, les fils de saint Ignace, oublieux de leurs serments, se rangent du côté du roi, lui obéissent en désobéissant au Saint-Père, renonçant même, sur les injonctions du pouvoir civil, à correspondre avec leur Général : la faveur royale les a gâtés. Leur complaisance s'accentue au XVIII[e] siècle. Les historiens de la Compagnie paraissent ne pas comprendre ce qu'il y eut de foi, de générosité, d'héroïsme même dans le mouvement de la Ligue [1]. Quels services n'eût pas rendus la Société de Jésus en se montrant fidèlement attachée à l'esprit de ses grands docteurs ! Sans doute il était nécessaire d'adapter leurs principes de politique chrétienne à des temps et à des besoins nouveaux; mais qui donc pouvait mieux réussir que les héritiers de leur piété et de leur science dans cette œuvre de transposition ? Il fallait conserver jalousement l'âme de vérité et de libéralisme qui se dégageait des doctrines ultramontaines, à savoir la responsabilité du pouvoir non seulement à l'égard de Dieu, mais encore à l'égard des hommes et son caractère essentiellement provisoire, « le roi n'étant élu par le libre consentement des sujets que pour le service du peuple ».

Il est pénible d'avoir à constater qu'à mesure que les idées libérales gagnent du terrain et recrutent des adhérents chez les Oratoriens et les Doctrinaires, les Jésuites tournent le dos à ces mêmes idées dont ils avaient été, en somme, les représentants. Lorsque sonna l'heure de l'expulsion, les Pères ne rougirent pas de rappeler avec ostentation leur volte-face de 1682 [2], accumulant les déclarations tapageuses, signant tout ce qu'on leur présenta [3]. Peine inutile; ils ne trompèrent personne, leur cause

1. Dorigny (le P.), *Vie d'Edmond Auger*, p. 341, 342. « Malheureux temps où l'on croyait rendre obéissance à Dieu en violant celle qu'il a expressément ordonné de rendre aux Puissances établies par sa Providence; c'était là le funeste effet de ce charme qui sous l'apparence de piété fascinait toutes sortes de personnes et leur faisait oublier une des principales maximes du christianisme.

« Quelques Jésuites assez considérables par leur mérite, par les emplois qu'ils avaient dans leur province se trouvèrent je ne sais comment enveloppés dans le même malheur. »

Saint-Simon, appréciant l'*Histoire de France* du P. Daniel, écrit : « Sur les matières de Rome, puis de la Ligue, c'est un plaisir de le voir courir sur ces glaces avec ses patins de Jésuite. » T. X des *Mémoires*, éd. Chéruel, p. 40.

2. *Apologie générale de l'Institut et de la doctrine des Jésuites*, Lausanne, 1763, II[e] partie, p. 170, 171.

3. Crétineau-Joly, *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*, Paris, 1851, 3[e] édit., t. V, p. 211, 212, 213. L'auteur donne la déclaration du provincial Étienne de la Croix du 19 décembre 1761. On trouvera dans Fierville,

en parut encore moins défendable[1]. Les exagérations des casuistes pouvaient être mises sur le compte d'un zèle mal entendu; ici, c'est la fermeté de caractère qui donne prise à de graves reproches : fait d'une portée trop considérable chez des religieux éducateurs pour que nous omettions de le signaler. La vie privée des casuistes valait mieux que leurs principes; est-ce trop sévère de penser que les Jésuites, en affichant un gallicanisme de commande, n'eurent pas le courage de mettre leur conduite d'accord avec leurs principes?

Les trois ou quatre grandes questions que nous venons de soumettre à un trop rapide examen ne furent pas seulement des riens, comme l'ont cru des observateurs superficiels. Elles divisèrent profondément le pays le plus idéaliste qui soit au monde, après la Grèce antique. Après tout, faut-il le regretter? Nous ne le croyons pas; ce que nous devons déplorer, c'est l'âpreté que d'aucuns apportèrent dans la discussion. La lutte pour les doctrines et les idées atteste l'ardeur des convictions et témoigne de la santé intellectuelle d'un peuple. L'absence de toute controverse est la mort des intelligences et la cessation du progrès.

Avant de prendre congé de nos jeunes théologiens, indiquons quel fut le trait caractéristique de leurs études : l'amour de la tradition catholique. Le Christ n'a pas dit aux Apôtres : *Allez et écrivez*, mais il leur a ordonné d'*aller* et de *prêcher*. La première règle de la foi n'est pas la sainte Écriture, mais la *Tradition*, c'est-à-dire la parole de Dieu transmise d'âge en âge et défendue par l'infaillibilité du magistère suprême. Quand le pape promulgue un dogme, il n'invente pas, il ne fait que prendre dans ce dépôt traditionnel, il choisit une vérité qu'il met en relief, qu'il *définit*, qu'il propose solennellement à la croyance de la catholicité. Or, les jésuites firent de la Tradition catholique

Le Collège de Quimper, p. 145 et suiv., la protestation de fidélité du recteur et des Pères du collège. Cette lecture est pénible.

1. Pour M. Crétineau-Joly, « les Jésuites en 1682 placés entre le pape et le roi ne balancèrent pas au risque de faire éclater l'indignation du pape, ce qui arriva en effet; ils voulurent se montrer tels qu'ils étaient ». Leur conduite en 1762 fut encore, d'après le même auteur, « l'expression de leurs convictions ». Crétineau-Joly écrivait sous Louis-Philippe, à une époque où il était utile d'arborer le drapeau du gallicanisme. Encore une fois, l'enseignement théologique de nos collèges *contredit ces affirmations*. Le gallicanisme du P. Maimbourg fut une exception, d'ailleurs il dut quitter la Compagnie.

dont les Pères, les Docteurs, la pratique constante et universelle de l'Église sont les témoins et les organes, l'objet particulier de leurs labeurs. A côté de la théologie scolastique qui ratiocine sur le dogme et en déduit des conclusions, ils fondèrent la théologie positive. Les Jacques Sirmond, les Petau, les Labbe, les Cossart — professeurs dans nos collèges — furent les critiques de l'antiquité ecclésiastique, les historiens des dogmes. Ils eurent le goût des textes précis et des faits exacts. Ils mirent au jour de magnifiques et savantes éditions des œuvres des Pères de l'Église et des délibérations des conciles. Il y avait là pour nos étudiants des garanties sérieuses d'orthodoxie — l'erreur dans l'Église est toujours une rupture avec le passé, une solution de continuité [1].

***

La philosophie des Jésuites se rattache étroitement à leur théologie; elle s'y subordonne. La philosophie fournissant les bases de la foi chrétienne est une préparation, une initiation aux études théologiques. Il arrive que la classe de philosophie empiète parfois, qu'on y démontre la possibilité de l'état de pure nature, qu'on y combat la prémotion physique, en un mot qu'on y fait œuvre d'apologie catholique; ces préoccupations sont un trait de l'époque.

La philosophie est encore une culture de l'intelligence et de la volonté; en un temps où la vie n'avait rien de notre fièvre actuelle, où les examens ne pressaient pas les écoliers, nos aïeux prenaient le loisir de donner à la jeunesse une formation philosophique solide [2].

Le cours complet était de deux ou trois ans, à la volonté du Provincial. Dans la province de Paris, seuls les deux grands collèges de Louis-le-Grand et de La Flèche avaient les trois années. La première année était consacrée à la logique, à la

1. Courantes sont les thèses dans le genre de celles-ci soutenues à Avignon (11 septembre 1683) : « Theses theologicæ ex sacrorum conciliorum sanctorumque Patrum doctrina expressæ et præcipuis de historia ecclesiastica controversiis illustratæ. » Canron, *Les Jésuites à Avignon*, p. 69.

2. « Quoniam artes vel scientiæ naturales ingenia disponunt ad theologiam et ad perfectam cognitionem et usum illius inserviunt, et per se ipsas ad eumdem finem juvant, eas qua diligentia par est, præceptor in omnibus sincere honorem et gloriam Dei quærendo ita tractet, ut auditores suos, ac præsertim nostros ad theologiam præparet maximeque ad cognitionem excitet sui creatoris. » *Regulæ professoris philosophiæ*, 1.

métaphysique et aux mathématiques; la seconde, à la physique et à la morale. Une revision et une étude plus approfondie de certaines questions occupaient les élèves de troisième année. Les deux grands maîtres étaient Aristote et saint Thomas.

Voici quel était le programme des cours :

« *En Logique, on parcourra le deuxième livre de l'Interprétation et les deux livres des Premiers Analytiques ;... pour préparer à la Physique, on établira à la fin de la première année une grande dispute sur la science. Elle se composera en majeure partie des Prolégomènes de la Physique, savoir : les divisions des sciences, les abstractions, les questions spéculatives et pratiques et leurs dépendances, les diverses manières de procéder en Physique, en Mathématiques* (voir *Aristote*, livre II : *Physique*) *et tout ce qui est dit relativement à la définition* (*De l'Ame*, livre II).

« *Dans la Logique encore, on expliquera les lieux communs tirés des Topiques et les Sophismes d'après ce que dit Aristote dans les réfutations des Sophistes.*

« *Pendant la deuxième année consacrée complètement à la Physique, on expliquera huit livres de Physique, les livres du Ciel, le premier livre de la Génération... Le professeur ordinaire de philosophie, si la chose est possible, ou à son défaut le professeur extraordinaire parcourra ce qui se rapporte à la météorologie, pendant l'été et dans la dernière heure de la classe du soir.*

« *En troisième année, on expliquera le troisième livre de la Génération, les livres de l'Ame et de la Métaphysique. Dans le premier livre de l'Ame, on verra sommairement les opinions des anciens philosophes. Dans le second livre, après avoir parlé du siège de la sensibilité physique, on passera sous silence l'anatomie et ce qui est du ressort de la médecine.*

« *En Métaphysique, on expliquera avec soin la préface et une grande partie du septième et du douzième livre. On choisira ce qu'il y a de plus important dans chacun des autres livres et ce qui constitue la base des questions relatives à la Métaphysique.*

« *En Philosophie morale, le professeur expliquera rapidement, sérieusement, savamment, les principaux chapitres de morale renfermés dans les dix livres de l'Éthique d'Aristote*[1]. »

1. « Intelligat sui instituti nequaquam esse, ad theologicas quæstiones digredi, sed progrediendo in textu breviter, docte et graviter præcipua capita scientiæ mo-

— Les élèves devaient apporter en classe le texte d'Aristote[1]. La classe comprenait une lecture et un commentaire. Les commentateurs auxquels on faisait appel étaient l'objet d'un contrôle sévère. Cependant les hétérodoxes n'étaient pas absolument écartés. On leur prenait ce qu'il y avait chez eux d'excellent. Le professeur les citait, tout en ayant soin de ne pas faire leur éloge et montrait, s'il y avait lieu, où ils avaient eux-mêmes puisé[2].

« Ni le professeur ni ses élèves, poursuivait le *Ratio*, ne s'attacheront à une secte quelconque, qu'il s'agisse d'Averroës, des Alexandrins ou de philosophes du même genre. On montrera leurs erreurs, on en tirera parti pour abaisser leur autorité[3]. »

« Tolet et Fonseca serviront de guides en Logique[4]. »

L'étude du *texte* d'Aristote était l'objet de recommandations pressantes. « En résumé, on s'efforcera de bien interpréter le texte d'Aristote et l'on n'y mettra pas moins de soins que dans les questions dont il a été parlé. On persuadera aux élèves que toute philosophie serait incomplète et manchotte si elle ne reposait sur ces études[5]. Toutes les fois que l'on tombera sur un texte célèbre donnant lieu à discussion, on le commentera avec un soin particulier. On comparera les interprétations les plus remarquables pour pouvoir comprendre laquelle il faut choisir d'après le contexte, l'original grec, l'observation d'au-

ralis, quæ in 10 libris Ethicorum Aristotelis habentur, explicare. » *Reg. prof. phil. mor.*, 1.

1. « In logicâ et philosophiâ naturali et morali et metaphysicâ, doctrina Aristotelis sequenda est. » « Huic constitutioni vix potest satisfieri, nisi Nostri strenue conentur Aristotelem bene interpretari : qua in re non optime audimus, quod, Aristotele contextu posthabito, in cogitationibus et inventis nostris pene evanescimus... Eam ad rem conferet non parum si professores et scholastici ipsum Aristotelis textum ferant in scholam. » *Ratio* de 1586, 5e déclaration relative à la philosophie.

2. « Si quid boni ex eis proferendum est sine laude proferat, etsi fieri potest id eos aliunde sumpsisse demonstret, caveat ne erga illos afficiantur discipuli. » *R. prof, philos.*, 4.

3. « Nulli sectæ ut Averroistarum, Alexandræorum et similium, vel se, vel suos addicat. » *R. prof. phil.*, 5.

« ...Nec Averrois aut ceterorum errata dissimulent, sed inde acrius eorum auctoritatem deprimant. » Congrégation V. Décret XLI, cité par Pachtler, I, p. 80.

4. « Explicet primo anno Logicam, ejus Summa primo circiter bimestri tradita, non tam dictando, quam ex Toleto seu Fonseca, quæ magis necessaria videbuntur. explicando. » *Reg. prof. phil.*, 9.

5. « Summopere conetur Aristotelicum textum bene interpretari; in eoque nihilominus sapere, quam in quæstionibus collocet. Auditoribus etiam persuadeat mutilam valde ac mancam futuram Philosophicam eorum, quibus id studii in pretio non sit. » *Reg. prof. phil.*, 12.

tres passages, l'autorité des commentateurs et l'importance des raisons [1]. »

Nous nous excusons, auprès du lecteur, de cette sèche et arde nomenclature qui a le grand avantage de constituer le meilleur des arguments en faveur des études philosophiques de la Compagnie.

Faisons tout d'abord une remarque qui est loin d'être inutile. Comme le programme des différents professeurs était rigoureusement délimité, ils devaient prendre garde de ne pas franchir les bornes de leur domaine respectif. Le bon ordre, la clarté de l'enseignement l'exigeaient. Le professeur de physique ne devait disserter ni sur le nombre des intelligences, ni sur la liberté, ni sur l'infini du premier moteur; on traitera ces questions en Métaphysique. En Métaphysique, on passera les questions sur Dieu et les Intelligences qui se rattachent en tout ou en grande partie à la révélation. Le professeur de Logique à son tour avait la recommandation de ne pas entreprendre sur la théologie en expliquant les Analytiques : « Il traitera très rapidement la question des Contingents, il ne dira rien du libre arbitre. » On ne saurait croire dans quelles méprises énormes ces dernières prescriptions si simples, mal comprises ou mal lues, ont fait tomber plus d'un historien et à quelles imputations elles ont donné lieu [2].

1. « Quoties incidit in textus aliquos admodum celebres et jactari sæpe solitos in disputationibus, eos accurate perpendat, illustrioribus aliquot interpretationibus, inter se collatis, ut, quæ quibus anteferenda sit, ex antecedentibus et consequentibus possit intelligi, vel ex vi græci sermonis, vel ex aliorum locorum observatione, vel ex insigniorum interpretum auctoritate, vel denique ex momentis rationum. » *Reg. prof. phil.*, 13.

2. M. Compayré écrit : « Dans la métaphysique, on supprime quelques-unes des questions les plus intéressantes et les plus essentielles comme par exemple tout ce qui concerne l'existence de Dieu et la nature de ses attributs. Et il cite : *In metaphysica quæstiones de Deo et intelligentiis prætereantur*, *op. cit.*, t. I, p. 196.

Il oublie simplement de rapporter la proposition incidente relative : « *In metaphysica quæstiones de Deo et intelligentiis quæ omnino aut magnopere pendent ex veritatibus divina fide traditis*, prætereantur. » *R. prof. phil.*, 11, § 2.

Avant M. Compayré, Quinet s'était écrié : « Devineriez-vous jamais de qui, d'abord, il est défendu de parler dans la philosophie du jésuitisme? Il faut premièrement ne s'occuper que le moins possible de Dieu et même n'en pas parler du tout : *Quæstiones de Deo... prætereantur.* Les points de suspension tronquent et dénaturent la citation au point de la rendre invraisemblable.

N'importe ! Quinet continue : « Que l'on ne permette pas de s'arrêter à l'idée de l'être plus de trois ou quatre jours (et le cours de philosophie est de trois ans). Quant à la pensée de Substance, il faut absolument n'en rien dire (*nihil dicant*), surtout bien éviter de traiter des principes et par-dessus tout s'abstenir, tant ici qu'ailleurs (*multo vere magis abstinendum*), de s'occuper en rien ni de la Cause première, ni de la liberté, ni de l'éternité de Dieu, qu'ils ne disent rien, qu'ils ne fassent rien, parole

Ainsi donc, la Compagnie de Jésus met entre les mains de ses écoliers les principaux traités d'Aristote, les ouvrages des meilleurs commentateurs du Stagyrite, sans en exclure les Arabes. Elle demande que l'on fasse une étude sérieuse et savante au besoin du *texte grec*. Autant que possible, le maître s'abstiendra de dicter son cours ; en tout cas, il devra fournir les éclaircissements nécessaires, entremêlant l'exposition et l'explication proprement dite [1]. D'ailleurs, le grand ressort des études philosophiques étant la dispute, il est indispensable que l'écolier se soit assimilé la doctrine. La dispute ne laisse pas que d'être prise très au sérieux. Elle est mise au même rang que la classe. C'est un véritable champ clos où chacun des adversaires cherche le défaut où il pourra atteindre et ruiner l'argumentation adverse. Les maîtres multipliaient ces joûtes où la présence d'esprit, la promptitude, la perspicacité de la pensée, la facilité de l'élocution étaient les principales qualités requises [2].

Bien entendu, la forme syllogistique est de rigueur [3]. On

sacramentelles qui reviennent sans cesse, et forment tout l'esprit de cette méthode philosophique... »

MM. Michelet et Quinet, *Des Jésuites*, Paris, 1843, 4e édit., p. 265, 266.

Nous n'aurions pas exhumé ces commentaires — que nous nous abstiendrons de qualifier — si un ancien ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts, M. Georges Leygues, ne les avait reproduits récemment et, à peu de chose près, dans les mêmes termes : « Le *Ratio Studiorum* écarte tous les problèmes qui depuis l'origine des temps sont le tourment et l'orgueil de l'âme humaine : Dieu, la cause première, la liberté, les principes de la métaphysique. Les maîtres sont avertis que, sur ces sujets, il faut glisser : *nihil dicant, nihil agant*. Même silence sur les matières qui sont sans danger pour la foi. Il ne faut poser aucune question nouvelle. Le désir de connaître est un mal. » *L'École et la vie*, Paris, Calmann-Lévy, p. 40.

Le lecteur nous excusera de glisser à notre tour et de passer outre.

1. « E dignitate autem magistri est nullum fere auctorem proferre quem ipse non legerit. Si quis citra dictationem ita docere potest ut quæcumque scribenda sunt, commode valeant ab auctoribus excipi, is ne dictet, optandum... Nec totam quæstionem dictent, mox explicent; sed identidem dictent atque explicent vicissim. » *R. com. prof. sup. facultatum*, 8, 9.

2. « Existimet, disputationis diem non minus esse laboriosum fructuosumque quam lectionis, omnemque disputationis utilitatem ac fervorem, a se pendere. Cui ita præsit ut ipse videatur esse qui in utroque concertatore concertet; collaudet, si quid afferatur boni et attendere omnes jubeat; cum gravior aliqua proposita fuerit difficultas, suggerat subinde breve aliquid, quo vel fulciat respondentem, vel argumentantem dirigat, neque diu taceat, neque semper loquatur ut ipsi etiam discipuli promant quod sciunt... imo augeat ipse difficultatem, nec dissimulet si is, qui argumentatur, prorepserit ad aliud argumentum; non patiatur, vel argumentum pene solutum longius urgeri, vel responsionem non bene constantem diu sustineri... Si quid denique aliud uspiam in usu est, quo disputationes reddi soleant frequentiores ac ferventiores, id sedulo retinendum. » *R. com. prof. sup. facultatum*, 18. Voir également *R. com. prof. sup. f.*, 16.

3. « Sic ab ipso Logicæ initio juvenes instituantur nihil ut eos magis pudeat in disputando, quam a formæ ratione deflexisse, nihil ab illis severius exigat Professor quam disputandi leges ac statutas vices. » *R. prof. phil.*, 20.

pressent quel sera l'esprit dominant dans l'enseignement philosophique.

La philosophie chrétienne s'inspire, avons-nous dit, des données de la théologie ; elle évolue dans un domaine dont celles-ci sont en quelque sorte les bornes et qu'il n'est pas permis de dépasser. Or, il y a dans l'Église une philosophie traditionnelle authentique, celle de saint Thomas d'Aquin, admirable synthèse où l'Ange de l'École, adaptant aux vérités révélées le plus grand génie philosophique de l'antiquité, a marqué d'une main sûre les étapes que doit parcourir sur la route de la vérité la raison humaine éclairée des lumières de la foi.

Incontestablement, il existe une solidarité étroite entre la théologie et le système philosophique de Thomas d'Aquin. On a pu dire que la philosophie thomiste était la *base nécessaire* de la théologie. N'affirme-t-elle pas le caractère absolu et réaliste de la vérité, l'existence de certitudes légitimes à l'abri de toute discussion, ne relevant que de la seule évidence, certitude de l'existence des objets extérieurs et substantiels, certitude de l'existence d'un moi-substance; caractères évidents et objectifs des principes premiers, en particulier du principe de causalité, possibilité d'acquérir de vraies certitudes par la déduction, par l'induction, par le témoignage. C'est assez pour établir, en partant des faits, la spiritualité, la liberté et l'immortalité de l'âme, Dieu et l'ordre moral. Substance et accidents, puissance et acte, matière et forme, tiennent à ces principes et n'en sont qu'une application. La philosophie de saint Thomas est celle du sens commun au service de la théologie. La haine dont le protestantisme poursuivit non seulement la scolastique décadente et vieillotte, mais l'Ange de l'École lui-même, met en pleine évidence et ne souligne que plus fortement les services éminents rendus au catholicisme par les Maîtres du XIIIe siècle. D'ailleurs le concile de Trente répondit aux sarcasmes et à la haine en déposant à dessein sur la même table, dans la grande salle de ses séances, la *Bible* et la *Somme*.

Le devoir de la Compagnie était tout tracé; le programme des matières, les circulaires qui de temps à autre fournissent des indications et au besoin des ordres sur la direction à suivre, les thèses soutenues dans les classes et en fin d'études, nous prouvent qu'elle ne songea qu'à le remplir. Elle suit fidèlement les grands maîtres, sans toutefois que cette fidélité dégé-

nère en servilisme. Au-dessus de son admiration et de son respect pour Thomas d'Aquin, la Compagnie place la foi catholique telle qu'elle lui apparaît au regard de la Tradition de l'Église [1]. Que dès la fin du XVIe siècle, sous l'influence de la Renaissance platonicienne et anti-scolastique, quelques Pères se laissent séduire au point de prendre avec la philosophie traditionnelle certaines libertés compromettantes, et le général François de Borgia de rappeler à l'ordre les imprudents :

« *Qu'on ne défende ni n'enseigne rien qui soit opposé ou qui déroge ou qui soit moins favorable à la loi tant en philosophie qu'en théologie.* »

Recommandation fondamentale, la philosophie est toujours la servante de la théologie. La foi est le garde-fou de la raison. Le plus sûr est donc de se tenir dans le grand courant et d'éviter les nouveautés.

Suit l'énumération des opinions que les Nôtres doivent soutenir, enseigner et tenir pour vraies [2].

Moins de dix ans plus tard, Aquaviva envoie une circulaire dont les prescriptions sont tout aussi conservatrices. Cependant elles n'excluent pas une certaine indépendance à l'égard de saint Thomas.

Le Général s'exprimait ainsi :

« 1. *Sans doute, nous ne jugeons pas qu'on doive interdire aux Nôtres, dans l'enseignement de la théologie scolastique, les opinions des autres auteurs quand elles sont plus probables et plus communément reçues que celles de saint Thomas; pourtant son autorité, sa doctrine si sûre et plus généralement approuvée,*

1. La quatrième partie des Constitutions (c. XIV) recommande expressément de suivre saint Thomas. La cinquième congrégation générale (décret LVI) renouvelle la recommandation en ajoutant que le souverain pontife Clément VIII a exprimé un désir formel : « Id se cupere significavit. » Pachtler, I, 82.

Le *Ratio* de 1586 s'exprime ainsi qu'il suit : « In opinionum delectu generales regulæ theologis præscriptæ quatenus ad philosophos pertinere possunt observentur. Illud proprie caveant, ne ab Aristotele recedant, nisi in iis, quæ vel fidei derogent aliqualiter, vel doctrinæ cuipiam, quæ ubique fere recepta sit, repugnant. Enixe quoque studeant, communiores magisque nunc approbatas philosophorum sententias tueri. » *De studio philosophiæ*, 20.

Les professeurs de philosophie devaient avoir fait de bonnes études théologiques. « Philosophiæ professores (nisi gravissima necessitas aliud exigat) oportet non modo cursum theologiæ absolvisse, sed eamdem biennio repetiisse ut eorum doctrina tutior esse possit magisque theologiæ deserviat. » *Regulæ provincialis*, 16.

Nous prions le lecteur de se rappeler ce que nous avons dit, au chapitre « des Maîtres », des garanties d'orthodoxie exigées tout particulièrement des professeurs de philosophie, p. 30.

2. Bibl. nat. f. latin mss., 10989. Et dans l'ouvrage du P. de Rochemonteix, *Le Collège royal de La Flèche*, t. IV, p. 5, 6.

les recommandations de nos Constitutions nous font un rigoureux devoir de le suivre ordinairement. C'est pourquoi toutes ses opinions, qu'elles qu'elles soient (excepté celle qui touche à l'Immaculée Conception de la sainte Vierge), pourront être défendues, mais encore on ne devra les abandonner qu'après mûr examen et pour de graves raisons. Aussi, quand on lira son texte dans les classes, il faudra suivre son ordre, expliquer ses questions et ses articles, excepté ceux qu'on croira devoir omettre, à cause de leur facilité ; et, dans ce dernier cas encore, le professeur indiquera brièvement le sujet des articles et des questions et invitera les auditeurs à les lire en leur particulier.

« II. *Que dans l'enseignemment on ait principalement à cœur l'affermissement de la foi et le développement de la piété. Personne donc n'enseignera rien qui ne soit conforme à la pensée de l'Église et aux traditions reçues, ou qui puisse diminuer la vigueur de la foi et l'ardeur d'une solide piété.*

« III. *Tâchons même quand il n'y a aucun danger à craindre pour la foi et la piété, qu'on ne puisse pas nous soupçonner de vouloir innover quelque chose ou créer une doctrine nouvelle. Que personne donc ne défende d'opinion qui aille contre les axiomes reçus en philosophie ou en théologie, ou contre ce que la majorité des hommes compétents jugerait être le sentiment commun des écoles théologiques.*

« IV. *Quant aux opinions d'un auteur quelconque, que l'on saurait devoir offenser beaucoup de catholiques instruits (nationaux ou étrangers) dans une province ou dans une ville, que personne ne les enseigne ou ne les défende en cet endroit, quoiqu'on les enseigne ailleurs sans offense du prochain.*

« V. *Dans les questions déjà traitées par d'autres auteurs, que personne n'adopte des opinions nouvelles; de même aussi dans les matières qui touchent par quelque côté à la religion ou qui ont une certaine importance, on n'introduira pas de questions nouvelles sans consulter le Préfet des études ou le Supérieur. Dans le cas où ceux-ci hésiteraient à permettre la chose, il sera bon, pour que tout se fasse avec plus de suavité, que le Supérieur s'informe aussi du sentiment de ceux des Nôtres qui sont compétents sur cette question ; après quoi, il prescrira ce qui lui semblera être le plus avantageux pour la plus grande gloire de Dieu.*

« VI. *On veillera à ce que les professeurs de philosophie ne*

perdent jamais de vue ce qui est prescrit par le huitième canon de la troisième Congrégation.

« *Pour mieux assurer l'observation de ces prescriptions :* 1° *Qu'on mette un grand soin à choisir les professeurs de philosophie et de théologie parmi ceux qui, à une bonne intelligence, joignent surtout la maturité du jugement, dont l'obéissance et la docilité sont reconnues et qu'un esprit superbe et le désir de la nouveauté n'attachent pas à leur propre sens.* 2° *Si, dans l'exercice même de leurs fonctions, on s'aperçoit que ces qualités manquent à quelques-uns, qu'on les avertisse sérieusement, et si, malgré cela, leur conduite ne s'inspire pas de l'obéissance et de l'esprit de la Compagnie, qu'on les retire de l'enseignement pour les appliquer à d'autres ministères, comme il est prescrit au sujet des prédicateurs dans les règles du Provincial, et que les Provinciaux n'oublient pas que, par rapport à l'observation d'un point si important et qui touche de si près à la conservation de notre Institut, ils auront à rendre un compte rigoureux à Dieu et à la Compagnie* [1]. »

Le même esprit qui avait dicté ces ordonnances présida à l'élaboration des éditions successives du *Ratio Studiorum* à commencer par celle de 1586.

On ne peut s'empêcher de reconnaître que ces règles sont la sagesse même si l'on considère qu'elles sont adressées à un corps religieux voué à l'enseignement et à l'apostolat et qui ne se propose rien de moins que de ramener, dans une époque troublée entre toutes, les âmes chrétiennes à la pureté de la foi. Il est évident que l'orthodoxie d'une pareille société doit être au-dessus de tout soupçon.

D'autre part, la Compagnie de Jésus fait profession d'une discipline particulièrement rigoureuse. Or, quoi de plus propre à relâcher l'obéissance et à jeter la désunion parmi ses membres que la diversité des opinions sur des matières aussi graves que celles agitées par la théologie et la philosophie ? C'est à dessein que nous insistons sur l'alliance de ces deux disciplines; nul ne songeait encore au XVIe siècle à les séparer. Qu'on ne s'étonne pas non plus du rôle subordonné et en apparence humilié auquel semble condamner la libre recherche et des limites assez étroites où on l'enferme. Ces hommes d'un autre âge n'avaient

1. Bibl. nat. mss. f. latin, n. 10989, et P. de Rochemonteix, t. IV, p. 11 et suiv.

pas à s'enquérir de la vérité, ils la possédaient dans le dépôt sacré de la Révélation. La raison leur servait seulement à synthétiser, à organiser la croyance et ils se fussent gardés comme d'un crime de lui reconnaître les privilèges, nous dirions presque l'impunité dont elle se prévaut aujourd'hui. Remarquons enfin que les prescriptions que nous venons de rappeler précèdent Descartes. Quand, dans un instant, nous apprécierons la conduite de la Compagnie à l'endroit de son illustre élève, force sera de convenir que si elle fit grise mine à ses idées philosophiques, ce ne fut en aucune façon par animosité personnelle, mais bien par fidélité à la ligne de conduite qu'elle s'était depuis longtemps imposée. Aussi bien ne relève-t-on dans l'enseignement de nos collèges, pendant le XVIe siècle et la première moitié du XVIIe, aucune trace des philosophies dissidentes; nos maîtres s'appliquent à nourrir leurs écoliers du meilleur de la doctrine péripatéticienne et thomiste.

La riche psychologie du Stagyrite, son impeccable logique, sa morale si profonde, si judicieuse, si parfaitement équilibrée, voilà qui fournit à nos écoliers le plus substantiel des enseignements[1]. D'ailleurs nous en avons un bon juge, Descartes consulté, en 1641, par un ami qui manifestait l'intention d'envoyer son fils dans une université de Hollande, décernait à l'esprit et à la méthode philosophique de ses maîtres d'autrefois ce précieux et irrécusable témoignage : « Encore que mon opinion ne soit pas que toutes ces choses qu'on enseigne en philosophie soient aussi vraies que l'Évangile, toutefois à cause qu'elle est la clef des autres sciences, je crois qu'il est très utile d'en avoir étudié le cours entier de la manière qu'on l'enseigne dans les écoles des Jésuites avant qu'on entreprenne d'élever son esprit au-dessus de la pédanterie, pour se faire savant de la bonne sorte. Je dois rendre cet honneur à mes maîtres de dire qu'il n'y a lieu au monde où je juge qu'elle s'enseigne mieux qu'à La Flèche[2]. »

Nous avons nommé René Descartes. Sorti du collège de La Flèche en 1612, après y avoir passé huit ans et demi, Descartes publie en 1637 son *Discours de la Méthode*. Les *Méditations* suivent en 1641 et les *Principes de philosophie* en 1644. Depuis

1. Avec quel succès Maldonat commente en 1564 le traité « de l'Ame » d'Aristote au collège de Clermont ! Il a cent élèves. On se presse aux portes, sous la pluie, deux ou trois heures avant le cours afin de choisir une place commode. H. Fouqueray, *op. cit.*, p. 369.

2. A. Baillet, *Vie de Descartes*, Paris, 1691, t. I, p. 32.

quelque cent ans, une certaine scolastique — celle de Janotus de Bragmardo — avait subi de rudes assauts. Descartes lui portait le dernier coup. La première règle de la méthode nouvelle était « de ne recevoir jamais aucune chose pour vraie que je ne la connusse évidemment être telle, c'est-à-dire d'éviter soigneusement la précipitation et la prévention et de ne comprendre rien de plus en mes jugements que ce qui se présenterait si clairement et si distinctement à mon esprit que je n'eusse aucune occasion de le mettre en doute[1] ». Les commentaires dont le philosophe accompagnait l'énoncé de la formule ne laissaient aucun doute sur sa pensée : c'était la guerre déclarée aux vérités dites d'autorité ou de témoignage ; il ne devait plus y avoir d'autre critérium de la vérité que l'*évidence intrinsèque* des idées elles-mêmes. Or, ce principe ne ruinait pas seulement la mauvaise philosophie. A une époque où la saine philosophie et la théologie sacrée marchaient la main dans la main, comme deux sœurs, où la première empruntait à la seconde ses données et ses méthodes, se laissant guider par Aristote et saint Thomas, s'appuyant au besoin sur l'autorité des Pères et les décisions des conciles, heureuse et fière de collaborer à l'œuvre de son aînée, c'est-à-dire à la diffusion des idées chrétiennes qui avaient renouvelé la face du monde, Descartes apparut, dans l'ordre de la pensée philosophique, comme l'interprète ou mieux encore le rejeton de ce libre examen jeté par le protestantisme au sein de la chrétienté pour la corrompre à la façon d'un mauvais levain. Il représentait la raison humaine pleine de superbe, humiliée au moyen âge dans la personne d'audacieux novateurs et plus que jamais assoiffée d'idées claires et d'émancipation. Au reste, Descartes ne se faisait pas d'illusion sur la portée du principe qu'il posait puisqu'il faisait d'expresses réserves en faveur des vérités morales et religieuses. Mais ces vérités elles-mêmes réservées provisoirement ne sombraient-elles pas à la fin dans la tourmente[2] ? Le philosophe, en effet, faisait table rase de toutes les connaissances acquises jusqu'à lui : données des sens et de la mémoire, principes premiers, synthèses péripatéticienne et thomiste, tout cela gisait à terre en atten-

1. *Discours de la Méthode*, IIe partie.

2. « Je me formai une morale par provision qui ne consistait qu'en trois ou quatre maximes. La première était d'obéir aux lois et aux coutumes de mon pays, retenant constamment la religion à laquelle Dieu m'a fait la grâce d'être instruit dès mon nfance. » *Discours de la Méthode*, IIIe p.

dant qu'on reconstruisît sur une base entièrement nouvelle qui fût quelque chose d'absolument inébranlable. Ne seraient acceptés dans les constructions à venir que les matériaux passés au crible de la stricte évidence personnelle et qui auraient la valeur de l'axiome fondamental : *Je pense, donc je suis.*

Les partisans de la philosophie nouvelle se trouvèrent être légion vers la fin de la première moitié du XVIIe siècle.

Les littérateurs n'avaient qu'une très médiocre estime pour la scolastique ennuyeuse et barbare. Les controverses sur la grâce, les discussions autour de la casuistique, le mouvement scientifique qui se fortifiait chaque jour davantage, ralliaient, pour des raisons diverses, des partisans au cartésianisme. La politique, elle aussi, entrait en lice et groupait en un faisceau tous les partis d'opposition. Néanmoins, si l'enthousiasme fut grand, l'animosité des adversaires ne fut pas moins vive. Descartes fut accusé de scepticisme et d'athéisme tant qu'à la fin la Faculté de théologie mit ses ouvrages à l'Index [1]. Sans l'arrêt burlesque de Boileau, le Parlement prêtait à l'Université l'appui du bras séculier. Dans le même temps, la Sorbonne excluait le grand Arnaud du nombre de ses docteurs. Il y avait là plus qu'une coïncidence.

Chose étrange, Port-Royal s'était déclaré pour Descartes. Ces hommes qui faisaient profession ouverte de couvrir de ridicule et de mépris nos puissances naturelles applaudissaient aux audaces du philosophe. « Le respect que l'on porte à l'antiquité, écrivait Pascal, est aujourd'hui à tel point dans les matières où il doit moins avoir de force que l'on se fait des oracles de toutes ses pensées et des mystères mêmes de ses obscurités ; que l'on ne peut plus avancer de nouveau sans péril et que le texte d'un auteur suffit pour détruire les plus fortes raisons. Quelque force qu'ait cette antiquité, la vérité doit toujours avoir l'avantage et quoique nouvellement découverte, puisqu'elle est toujours plus ancienne que toutes les opinions qu'on en a eues et que ce serait ignorer sa nature que de s'imaginer qu'elle a commencé d'être aux temps où elle a commencé d'être connue... Ceux que nous appelons anciens étaient véritablement nouveaux en toutes choses et formaient l'enfance des hommes proprement. C'est en nous que l'on peut trouver cette antiquité que nous révérons dans les autres. »

1. En 1663, avec la formule : *Donec corrigantur.*

Certes, les intentions de Descartes étaient excellentes et il eût été loyal de le reconnaître publiquement ; mais, outre que le but apologétique qu'il se proposait n'était pas atteint, il compromettait par l'excès même de sa rigueur critique les vérités capitales qu'il avait entrepris de démontrer. Évidemment la chose était de conséquence et Descartes devait s'y tromper moins que personne. Il reconnaissait l'alliance étroite qui unissait la philosophie et la théologie. Ne prétendait-il pas être utile à celle-ci par ses découvertes? Il ne cessa de solliciter l'avis des théologiens [1]. Quoi d'étonnant qu'ils aient cru de leur devoir de ne pas lui cacher leur sentiment? Fallait-il donc abattre le vieil arbre scolastique qu'alimentait la sève de deux puissants génies parce qu'il y avait des branches parasites sur son beau tronc fatigué? Du point de vue de la foi chrétienne, c'eût été l'entreprise la plus dangereuse [2]. Voilà pourquoi la Compagnie de Jésus s'opposa à la philosophie nouvelle.

Les Pères eurent pour l'homme des égards et des prévenances [3]; ils combattirent le philosophe; ils furent les adversaires déclarés de son plus illustre disciple, Malebranche, et n'épargnèrent aucune peine pour réduire à l'impuissance ceux des leurs qui donnaient dans les nouveautés.

Dans sa théorie de la Connaissance, Descartes avait fait très large la part du Créateur : c'est Dieu qui devient, en somme, la *seule garantie* de la véracité de nos facultés. Malebranche continua dans cette voie et aboutit à la *Vision en Dieu*. Il n'hésita pas à sacrifier la liberté dont Descartes avait étendu démesu-

1. Lire l'épître à MM. les doyens et docteurs de la Sacrée Faculté de théologie de Paris imprimée en tête des *Méditations métaphysiques* touchant la philosophie première, dans lesquelles on prouve clairement l'existence de Dieu et la distinction réelle entre l'âme et le corps.

Descartes « obéit à l'invitation du concile de Latran tenu sous Léon X, sess. VIII, qui ordonne expressément aux philosophes chrétiens de répondre aux arguments de ceux qui ne croient à l'immortalité que par la foi, et d'employer toutes les forces de leur esprit pour faire connaître la vérité ». — « Il veut établir contre les impies et les athées qui sont pour l'ordinaire plus arrogants que doctes et judicieux « l'existence de Dieu et de l'âme. » Ses raisons sont telles qu'il ne pense pas qu'il y ait aucune voie par où l'esprit humain en puisse jamais découvrir de meilleures... » Il appelle les critiques, il y va de la cause de Dieu et de la religion.

Voir la VI[e] partie du *Discours de la Méthode*.

Jamais la foi n'avait été si fort appuyée par les raisons humaines et particulièrement le dogme de la transsubstantiation, telle était la conviction de Descartes.

2. Les protestants de Hollande furent encore plus sévères pour Descartes que les catholiques de France. Le philosophe dut se réfugier en Suède.

3. Sur ces relations de courtoisie et de bonne amitié, voir Rochemonteix, t. IV p. 50 et suiv.

rément le domaine. Dieu devenait la Cause unique dont nous n'étions plus que des activités subordonnées et occasionnelles. La théologie ne se contentait plus de pousser des reconnaissances dans le champ philosophique, elle y faisait invasion et, qui plus est, cette théologie était nettement janséniste. L'auteur du « Traité de la nature et de la grâce » non seulement prétendait expliquer la Transsubstantiation en mettant dans l'Eucharistie de petits corps de Jésus-Christ, il apportait encore la solution des problèmes qui agitaient ses contemporains, tels que le mystère du concours divin et celui de la prédestination.

Les questions étaient abordées et traitées avec un souverain mépris pour la scolastique — quelle qu'elle fût — un culte enthousiaste pour la raison abstraite, exaltée au détriment des « puissances trompeuses », dans une langue claire, élégante, imagée, relevée par les accents d'une piété et d'une conviction profondes. Il n'en fallait pas davantage pour conquérir les sympathies et les suffrages en un temps où les élégantes raffolaient de Nicole et faisaient leurs délices de Bourdaloue.

Les Jésuites gardèrent leur sang-froid en face des chimères et de la mysticité de Malebranche. A la demande de la quatrième Congrégation générale [1], le P. Tamburini instruisit le procès de l'occasionalisme et de la vision en Dieu et dressa à nouveau le catalogue des opinions qu'il était défendu d'enseigner [2].

Pour peu qu'on veuille réfléchir sur la nature des propositions frappées d'interdit [3], on se rendra compte que la Compagnie

1. Tenue en 1696.

2. Il fut adressé en 1706 aux supérieurs locaux. Le texte latin est dans Pachtler, t. III, p. 122. Le général Retz envoya deux ordonnances qui confirmaient celle du P. Tamburini, le 8 novembre 1732. Pachtler, III, p. 125.

3. En 1823, les Jésuites observèrent la même attitude en face du système de Lamennais.

Ils défendent d'enseigner dans les Maisons de la Compagnie les sept propositions suivantes :

1° Il n'y a pas d'autres critériums de la vérité que le sens commun (entendu ici dans un sens particulier).

2° La foi seule engendre la certitude.

3° L'existence de Dieu est la première vérité que nous connaissons.

4° De l'existence d'un être contingent on ne saurait déduire l'existence d'un être nécessaire; en d'autres termes, c'est faire un raisonnement vicieux que de dire : J'existe, donc Dieu existe.

5° L'intelligence finie, par cela même qu'elle est finie, est toujours et en tout sujette à l'erreur.

6° Dans les écoles catholiques ont prévalu de faux systèmes qui conduisent à l'athéisme et au renversement de la religion.

7° L'homme ne saurait être certain, si ce n'est par le sens commun ni de son existence ni de sa pensée. Cité par Crétineau-Joly.

de Jésus, en combattant Descartes et son brillant disciple, servait tout simplement la cause de la raison et du sens commun. Elle réhabilite en effet nos facultés, condamnées à l'impuissance, et ne veut pas laisser dire que la foi divine est l'unique refuge de notre intelligence désemparée. Elle revendique l'indépendance, l'autonomie de notre libre arbitre, repousse ici encore les hypothèses qui la menacent, refusent de donner la main au panthéisme par l'intermédiaire de l'harmonie préétablie. Elle tient résolument aux principes fondamentaux de la vieille philosophie péripatéticienne sans se soucier des sarcasmes dont on accable les formes substantielles, maintenant la définition de l'École : *Homo est animal rationabile*, la meilleure encore qu'on ait donnée de l'espèce humaine parce qu'elle cadre avec les faits et qu'elle représente le mieux la compénétration qui est l'explication de nos misères et aussi de nos grandeurs. La Compagnie garde jalousement l'intellectualisme, le réalisme d'Aristote et de saint Thomas. Les événements lui donnèrent raison. Berkeley et Hume sont les disciples et les héritiers des deux grands philosophes français. Si le premier plus timide, tout en anéantissant le monde matériel, laisse encore subsister des esprits, le second, poussant la déduction jusqu'aux dernières conséquences, révoque en doute l'existence des êtres spirituels aussi bien que celle des corps, ne laissant plus flotter sur un simulacre de monde que des phénomènes épars et imprécis, sans consistance, sans permanence, sans lien d'aucune sorte. Sans le vouloir, Descartes avait ouvert tout grand « l'abîme du scepticisme ».— Tant il est vrai qu' « on ne fait pas au scepticisme sa part. Une fois introduit dans l'entendement, il l'envahit tout entier [1] ».

Aussi bien, les Pères furent impitoyables pour ceux des leurs qui se laissèrent prendre aux charmes des idées nouvelles. Lorsqu'on ne jura plus que par Descartes, il arriva que de jeunes maîtres subirent l'influence de l'atmosphère environnante, surtout dans ces collèges où le mouvement intellectuel était le plus florissant, à La Flèche, à Caen, à Amiens, à Reims, à Lyon. Celui qui personnifia au sein de la Compagnie l'attachement à la jeune philosophie fut le célèbre P. André [2]. Disons tout de suite qu'il est excessif dans ses récriminations. C'est

1. « Et ceux-là y sont descendus le plus avant qui ont raisonné avec le plus de rigueur et d'exactitude. » Royer-Collard.

2. Sur le Père André, consulter le P. de Rochemonteix, *op. cit.*, t. IV, p. 82 et suiv.,

un atrabilaire. Parlant des manuels mis entre les mains des écoliers, il écrit : « Qu'est-ce qu'un Barbé, un Chanevel, un Gautruche, un Duhamel, surtout le Duhamel second de nom, et cent autres encore ? J'estime assez Pourchot pour ses sentiments, mais il est si superficiel que l'on n'y apprend rien. Enfin, en cette matière, on peut dire que, dans les collèges, *non est qui faciat bonum, non est usque ad unum*. Personne n'examine, personne n'approfondit, personne même ne s'y donne la peine d'écrire un peu passablement ce que l'on y dicte. La manière est aussi mauvaise que le fond et il semble que l'on n'y soit payé que pour y gâter l'esprit de la jeunesse [1]. » Le P. André, on le voit, ne mâche pas les mots. « Je vous plains, mande-t-il au P. Larchevêque, non pas tant d'être un écho que d'être un écho de sottises... Est-ce que jamais on n'ouvrira les yeux sur l'éducation de la jeunesse et, au lieu de leur donner une philosophie sensée, ingénieuse, chrétienne, leur donnera-t-on toujours des rapsodies mal cousues où il n'y a ni esprit, ni bon sens, ni religion [2] ?» Ni religion !... Le P. André laisse passer le bout de l'oreille, il n'est pas seulement cartésien, il n'est pas seulement fervent admirateur de Malebranche, il est encore fortement imbu de jansénisme. Il voudrait expulser des écoles cette philosophie païenne qu'est le péripatétisme, n'en déplaise à saint Thomas d'Aquin et à saint Ignace de Loyola. « Je suis touché au dernier point quand je vois ce nombre infini de jeunesse chrétienne qui ne vient au collège que pour se former l'esprit au bon goût et le cœur à la vertu n'en sortir qu'avec un esprit faux, superficiel et souvent ou plutôt presque toujours avec un cœur perverti par les maximes toutes païennes qu'ils y ont apprises [3]. » Or, la discussion entre le P. André et ses supérieurs porte sur des points où la Compagnie, en tant que responsable devant l'Église de la doctrine de ses professeurs, était évidemment en droit d'exiger leur obéissance.

Il s'agit de la théorie des accidents absolus qui touche de près

et les *Œuvres philosophiques du P. André*, avec notes et introduction, par V. Cousin, Paris, 1843.

MM. Charma et Mancel ont donné également *Le P. André jésuite. Documents inédits.* Hachette, 1856.

1. V. Cousin, *op. cit.*, Introduction, p. CXCIV.

2. *Ibid.*, p. CXCIII.

3. V. Cousin, *op. cit.*, p. CXC. L'abbé Fleury se scandalise, lui aussi, de l'engouement dont Aristote jouit chez les peuples chrétiens. Il voit une liaison entre la morale des casuistes et la philosophie d'Aristote.

au dogme eucharistique, de l'essence de la matière, de l'union de l'âme et du corps, de l'origine des idées, de la part d'activité libre qui nous est propre. Sur toutes ces questions nous avons les réponses du P. André [1]. Il ne tombe pas, il est vrai, dans les témérités de pensée, disons plus, dans les erreurs des maîtres qu'il vénère, mais c'est précisément à la prudence et à la fermeté de la Compagnie qu'il est redevable de son orthodoxie. Nous sommes ici, qu'on ne l'oublie pas, dans ce que nous appelons aujourd'hui l'enseignement secondaire où le professeur, comme on l'a fort bien dit, est *le maître de la vérité démontrée*, pour qui la réserve en matière de discussion métaphysique est un devoir élémentaire. Que les Pères se soient laissé obséder par les préoccupations dogmatiques au point de manquer parfois de largeur de vues et de générosité [2], qu'ils aient cédé à leur malheureuse tendance de recourir contre leurs adversaires aux foudres gouvernementales [3], nous en convenons volontiers ; néanmoins notre sentiment est qu'à tout bien considérer, ils estimèrent à leur juste mesure les constructions métaphysiques de Descartes et de Malebranche et qu'un peu de prudence, un peu de réflexion aurait évité au P. André les désagréments et, si l'on veut, les persécutions que ne méritaient ni sa belle intelligence ni son âme généreuse.

Mais nous n'avons pas fini avec la philosophie. La *physique*

1. Voir dans Cousin le formulaire que le P. André dut signer en 1712 avec les explications que celui-ci crut devoir fournir. Introd., p. CXXXIII et suiv.

Une thèse de physique de 1751 soutenue à Louis-le-Grand par Achille-Pierre-Dionis du Séjour, traitant de l'essence de la matière, rejette et les conclusions de Descartes et celles de l'*école péripatéticienne* pour les mêmes motifs théologiques.

« Circa essentiam materiæ gravis est philosophorum controversia : hæc ne in extensione actuali aut in partium impenetrabilitate reponatur, obstat sacro-sanctum Eucharistiæ sacramentum, quod non videtur posse feliciter explicari quin admittatur tum accidens absolutum, tum penetratio saltem aliqualis partium corporis Christi. Rejectis itaque sententiis Cartesii et Gassendi *nec non Peripateticorum*, essentiam materiæ reponimus *in multiplicitate partium substantialium.* » Bibl. nat. f. latin, mss. 10902.

2. « Comprenez, je vous prie, que dire que vous les estimez (Descartes et Malebranche) et qu'ils ont des opinions bien raisonnables, c'est comme qui dirait : j'ai de l'estime pour Calvin et il a des opinions très raisonnables. » Lettre du P. Hervé Guymond au P. André, 1707. Cousin, p. LXXXVI.

3. Les Pères de la Doctrine font soutenir par le fils de M. de Saint-Jean, conseiller au Parlement, des thèses de la philosophie de Descartes (23 mai 1711) en cinq langues, latine, grecque, française, italienne et espagnole. L'assemblée y fut nombreuse et nous ne pûmes pas les empêcher à cause que dans l'éloignement public des esprits contre nous, excité par les novateurs, nous n'y aurions pas réussi; et nous nous serions encore attiré la haine publique, surtout du Parlement, dont la plupart assistèrent à ces thèses et dont le P. Recteur envoya un exemplaire au R. P. Le Tellier, confesseur du roi. Méchin, *Annales du collège d'Aix*, II, 198, 199.

ne laisse pas que de rentrer, pour sa part, dans le domaine de l'éducation morale. Sans doute aujourd'hui des cloisons étanches séparent ces deux compartiments. Il n'en était pas de même au XVI[e] siècle. Les conclusions des thèses de physique exhalent un vénérable arome, péripatéticien et théologique : « Le monde qui, comme la foi nous l'enseigne, n'existe pas de toute éternité, mais a reçu son commencement du Créateur, aurait pu cependant être éternel. Les astres et le firmament ne sont pas mus par quelque principe interne, mais par des Intelligences... L'autorité de l'Apôtre établit qu'il y a trois cieux. Le premier est celui des planètes dont la fluidité est démontrée par les observations astronomiques ; l'autre est le firmament, dont le nom indique la consistance ; le troisième, l'Empyrée, spécifiquement distinct de tous les astres [1]. » L'Écriture sainte apporte son autorité dans les discussions scientifiques et les problèmes n'en étaient que plus délicats. D'où la timidité ou plutôt la réserve de nos maîtres dans des questions brûlantes comme celle de Galilée. N'oublions pas que nous sommes à une époque où le libre examen touche aux saintes Écritures d'une main indiscrète. Rendons justice aux professeurs de la Compagnie de Jésus. Dès avant Descartes, ils vont de l'avant sur le terrain purement scientifique [2]. Ils font effort pour séparer les deux domaines de la nature et de la foi [3] et les sciences physiques et naturelles sont cultivées dans nos collèges avec amour, disons plus, avec une religieuse ferveur. Éclectiques, positifs, rationalistes par tempérament, les confrères de Clavius, « l'Euclide du XVI[e] siècle », de Grégoire de Saint-Vincent que Leibniz mit sur le même pied que Descartes et Fermat, de Kircher et de Boscowich prouvèrent qu'ils étaient en disposition de faire aux sciences le plus honorable accueil. A la fin de leurs traités d'algèbre et de leurs ouvrages d'astronomie, ils tracèrent d'une main enthousiaste leur chère devise

1. Thèses de La Flèche, 1642. Rochemonteix, IV, p. 365.

2. L'histoire de Descartes ne fait aucune difficulté d'attribuer aux Pères « l'honneur d'avoir produit le plus grand mathématicien que Dieu eût encore mis au iour ». Baillet, *Vie de Descartes*, I, p. 27.

3. Nous donnons en appendice, aux Pièces justificatives, les résultats d'une étude à laquelle nous nous sommes livré au sujet de la culture des sciences dans les collèges de la Compagnie; nous avons pensé que ces quelques pages intéresseraient le lecteur. Nous disons un mot de l'attitude des « mathématiciens et des physiciens » à l'égard de Galilée.

Ad majorem Dei gloriam et pensèrent avec Bacon que si peu de science éloigne de Dieu, beaucoup de science ramène à Lui.

La foi du moyen âge était naïve, enfantine si l'on veut, comme la conception astronomique que les hommes de ce temps-là se faisaient du monde. Les fils de saint Ignace, en prenant leur large part des travaux scientifiques contemporains, sentent la vieille foi non pas s'ébranler, mais s'agrandir avec les découvertes : leur piété devient plus ardente parce qu'elle est plus éclairée. L'esprit sacerdotal échauffe et vivifie leurs leçons. Les matières apparemment les plus indifférentes s'imprègnent sur leurs lèvres d'un parfum de piété. Nos astronomes, en expliquant l'ordre et le mouvement du ciel, se prennent à paraphraser le chant du psalmiste : *Cœli enarrant gloriam Dei.* Le firmament est à leurs yeux un spectacle d'un prix incomparable, l'étude en est sainte : n'y suit-on pas les empreintes des doigts de Dieu [1] ?

Il n'est pas jusqu'à nos mathématiciens qui ne retrouvent sous la sécheresse des chiffres les Idées de l'Intelligence éternelle [2].

1. *Cœlum est res pretiosissima et sacratissima... imago Dei.* Dédicace de l'*Opus astronomicum* du P. de Billy (Dijon, 1661). Le livre était offert au maréchal Fabert, dont le fils étudiait au collège de Reims.

2. « Ad has igitur æternæ mentis ideas contemplandas, juvenes ornatissimi, vos invito, si quos veri contemplatio si quos scientiæ pulchritudo delectat.

Charles Malapert, S. J., oratio habita Duaci (*Douai*) dum lectionem mathematicam auspicaretur. Douai, 1620.

CHAPITRE III

L'ÉDUCATION MORALE ET LA CULTURE CLASSIQUE

Sommaire : Part de la Compagnie dans l'organisation des études classiques. — L'humanisme s'unissant à l'hérésie pour accabler le passé et la tradition, saint Ignace détache l'humanisme de la coalition et en fait un auxiliaire de la Réformation catholique. — Dans quel esprit les Pères mettent leurs écoliers à l'école de l'antiquité. — La prélection. — La leçon morale. — Les Jésuites donnent le goût et l'amour de toutes les vertus, celles de la nature et celles du christianisme. — Ils n'ont pas su faire servir l'antiquité païenne à la formation civique des Français. — Quelle part réservent-ils, dans l'enseignement, à l'histoire et à la langue nationales ? — Cours d'histoire de France organisés seulement au XVIII[e] siècle. — Un certain enseignement historique fleurit cependant au XVI[e] et au XVII[e] siècles : fêtes scolaires, discours de rentrée ; il ne laisse pas d'être suggestif.

Les Pères, au XVI[e] siècle, traitent le latin comme une langue vivante ; le français est la langue de l'hérésie. — Malheureusement ils maintiennent l'ostracisme. — Ici encore, la pratique corrige en partie les vices de la théorie.

En résumé, le souci de l'éducation morale vivifie l'enseignement des Pères ; les lacunes des programmes elles-mêmes soulignent leurs intentions.

Les classes dites inférieures allaient jusqu'à la Rhétorique inclusivement. Elles étaient au nombre de cinq : la Rhétorique, les Humanités, et les trois classes de grammaire, la première, la moyenne et la dernière qui correspondaient, à peu près, à nos classes de troisième, de quatrième et de cinquième [1]. La sixième n'était pas officiellement reconnue par le *Ratio*. Les Jésuites refusaient d'accepter dans la dernière classe les enfants trop jeunes, leur intention n'étant pas de donner l'enseignement élémentaire [2]. Les cinq classes étaient graduées de telle sorte

1. Nos écoliers sont appelés quelquefois : *infimistæ*, *secundarii*, *syntaxistæ*, *poetæ*, *rhetores*.

2. Omissis propter rationes quæ afferuntur in parte 4° Constitutionum abecedariis.

Voici comment s'exprimait saint Ignace : « In legendo et scribendo alios instituere opus etiam caritatis esset si is personarum numerus societati suppeteret ut omnibus vacare posset; propter eorum penuriam hoc ordinarie docere non consuevimus. » Const., IV[e] partie, c. 12.

En bien des localités cependant les Pères furent contraints d'ouvrir une sixième. A

que chacune répondait à une partie du programme minutieusement déterminée, suivant un plan méthodique et progressif dont les maîtres devaient se garder de troubler l'ordonnance[1]. A chaque nouvel arrivant on assignait sa classe après un sérieux examen[2].

Nous dirons ailleurs comment était réglé l'emploi du temps, à l'aide de quelles méthodes efficaces et ingénieuses, les Jésuites animaient le travail de leur petit monde. En ce moment, nous n'avons à nous occuper que des matières du programme et de la façon dont les maîtres présentaient à leurs écoliers l'aliment des lettres classiques.

Les lettres classiques constituent, en effet, l'enseignement de fond des classes inférieures, et il faut entendre par là l'étude des langues et des littératures grecque et latine dans toute leur splendeur.

Le *Ratio* énumère pour chaque classe les auteurs à expliquer.

En Rhétorique, les écoliers puiseront les préceptes de l'art de bien dire dans Aristote, dans Cicéron, dans Quintilien. Cicéron

Avignon, en 1604, à raison de la multitude des écoliers qui encombrent la cinquième, les Pères la divisent en deux sections, ce qui leur permet d'accueillir les enfants qui savent au moins lire et écrire pour leur apprendre les rudiments. La ville s'engage à donner 440 écus au lieu de 160. Les Jésuites n'observèrent pas le contrat. Ils suppriment la sixième par un moyen détourné en exigeant de la part des enfants des connaissances plus avancées et la ville dut intervenir. « Depuis quelque temps disent les consuls, les jésuites entreprennent de ne recevoir aucun enfant qu'il ne sache entièrement son *Rudiment* et une partie de son *Pratéol*, ainsi que plusieurs des assistants au conseil ont rapporté et en ont fait plainte. Ce qui est au grand préjudice de ceux qui n'ont moyen de tenir maître, dans leur maison et contre l'institution du contrat de 1604. Pouvoir est donné aux consuls de mettre ordre à cet abus. » La sixième fut rétablie.

A Aix, nous trouvons également une « classe des marmots dont le soin est pénible et qui est confiée au P. David, directeur de la Congrégation des Pensionnaires ». A Paris et à La Flèche, il y a dans la maison une chambre où l'on instruit les enfants qui ne sont pas encore en état d'aller en classe. Le duc de Bourbon entre, en 1676, dans cette classe enfantine; en octobre 1677, il passait en cinquième. Chérot, p. 237.

A Auch les Pères cherchent à se débarrasser, comme à Avignon, des petites classes. P. Bénétrix, *Les Origines du collège d'Auch (1540-1590)*, Paris, Champion, 1908, p. 176. Sur les classes d'abécédaire au collège de Bordeaux, cf. Fouqueray, *op. cit.*, p. 523-524.

1. « Hi enim sunt quinque gradus ita apte inter se connexi ut permisceri aut multiplicari nullo modo debeant, tum ne ordinarios etiam magistros frustra multiplicare necesse sit; tum ne multitudo scholarum et ordinum longiore quam par sit tempore egeat ad hæc inferiora studia decurrenda. » *Regulæ Provincialis*, 21, § 2.

2. « La fête de saint Luc étant venue, quoique le contrat du collège ne fût encore passé avec la ville, on ne manqua pas pourtant d'ouvrir les classes et bailler quelque commencement aux études du mieux qu'on peut. Les écoliers y étaient aucunement disposés parce que le R. P. Claude Suffren, assisté du P. Balthazar Dumaine et du P. Jean Broquin, qui étaient venus exprès d'Avignon pour examiner les écoliers, avaient déjà fait l'examen et jugé en quelle classe ils devaient aller. » Méchin, t. I, p 25. (Octobre 1621.)

est le modèle du style par excellence, *quanquam probatissimi etiam historici et poetæ delibantur, ex uno fere Cicerone sumendus stylus.*

C'est dans le grand orateur de Rome que se fera de préférence la prélection. Les auteurs grecs sont Démosthène, Platon, Thucydide, Homère, Hésiode, Pindare, saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Chrysostome.

Cicéron reste encore l'auteur préféré en Humanités; seulement ce sont exclusivement ses ouvrages de morale qui sont mis entre les mains des élèves. Puis viennent César, Salluste, Tite-Live, Quinte-Curce, l'Énéide, les Odes d'Horace. En grec, à côté d'Isocrate, de Platon et des Pères de l'Église, nous voyons prendre place Théognis, Synésius et Phocylide.

Naturellement, à mesure qu'on descend, les ouvrages deviennent plus faciles. Les lettres de Cicéron à Atticus et Quintus, les traités de l'Amitié et de la Vieillesse figurent au programme de la première classe de grammaire, en compagnie des poètes légers et gracieux, Ovide, Catulle, Tibulle, Properce, des Géorgiques, d'Ésope et d'Agapet.

Dans les deux dernières classes, enfin, les Églogues, le catéchisme grec ou tableau de Cébès, les lettres les plus faciles de Cicéron, les fables de Phèdre qui délectent les petits cinquièmes comme aujourd'hui celles de notre La Fontaine charment nos écoliers de huitième [1].

1. Jouvancy donne une liste plus complète que voici :

En Rhétorique. — Auteurs latins : Discours choisis de Cicéron, Panégyrique de Pline ou de Pacatus, Tite-Live, Cornélius Tacite, Velléius Paterculus, Valère Maxime, Suétone, Virgile, Horace, Sénèque le Tragique, Claudien, Juvénal, Perse, Martial.

Auteurs grecs : Démosthène, opuscules choisis de Lucien comme les Contemplateurs, Timon, le Songe, Toxaris, Les vies et les traités de Plutarque, Hérodien, Homère, Sophocle, Euripide.

Humanités. — Choix de dialogues des morts de Lucien, Le jugement des voyelles, etc... Les Caractères de Théophraste, les Hymnes d'Homère et la Batrachomyomachie, Cicéron : De natura deorum, Quæstiones, Tusculanæ, les Paradoxes, quelques discours courts et faciles ; par exemple : Pro Marcello, Pro Archia poeta, In Catilinam, Post reditum.

Historiens : César, Salluste, Florus.

Poètes : Virgile, Horace; Odes et Art poétique. Lettres choisies d'Ovide.

Troisième (1re classe de grammaire). — Isocrate : Discours à Nicoclès et à Demonicus. Homélies choisies de saint Chrysostome et de saint Basile.

Cicéron : De Amicitia, De Senectute, Dialogues, Libri de officiis.

Les 5e, 7e et 9e livres de l'Énéide. Les Métamorphoses expurgées d'Ovide, Les Tristes, les Pontiques.

Quinte-Curce, Justin, César.

Quatrième (2e de grammaire). — Fables d'Ésope, Épictète, le tableau de Cébès. Saint Jean Chrysostome.

Remarquons que, contrairement à un certain préjugé assez généralement répandu, l'antiquité grecque n'est nullement sacrifiée par les Jésuites à la langue et à la littérature de Rome. On compose dans leurs collèges en grec aussi bien qu'en latin. Il y a des prix de thème et de poésie grecque. Le grec apporte sa large part contributive aux thèses et aux fêtes scolaires[1].

C'était une nouveauté dans l'Église que l'institution d'un Ordre religieux qui mettait au nombre de ses destinations

Lettres de Cicéron à son frère Quintus; le songe de Scipion. Livres I et IV de Géorgiques.

Quelques métamorphoses ou quelques lettres d'Ovide.

Aurélius Victor, Eutrope.

Cinquième (3e classe de grammaire). — Quelques lettres de Cicéron, les plus longues et les plus difficiles. Les Bucoliques, Pensées choisies d'Ovide, Pensées choisies d'autres poètes. Quelques fables de Phèdre.

Dernière classe (jointe quelquefois à la précédente). — Les lettres les plus faciles de Cicéron, fables de Phèdre, Distiques de Caton, Sentences de Stobée.

Jouvancy, IIe partie, c. II, § 7.

On consultera avec intérêt sur cette question du choix des auteurs : Pachtler t. IV, Ire partie.

1. M. Egger a pu dire en toute vérité : « Les Jésuites ont contribué, comme les Jansénistes, à faire aimer chez nous les lettres grecques : c'est un mérite qu'on ne peut leur refuser sans injustice. »

En 1555, Perpinien, inaugurant un collège de la Compagnie, s'exprimait ainsi « Ut ab humanioribus litteris quibus primum juvenes erudiri solent exordium sumamus, quoniam omnis doctrina Latinorum quod nunquam illi negaverunt a græcorum litteris, quasi fontibus profecta manavit, solent in collegio Societatis græcæ litteræ cum latinis cum primum fieri commode utiliterque potest, conjungi, crebræ utriusque linguæ exercitationes instituuntur atque magnæ, gravissimique oratores, poetæ, historici tum ex græcis quam ex latinis explanantur, ratioque a singulis quod fieri potest omnium rerum exigitur. » Perpiniani *Orationes*, oratio I, p. 46.

Le *Ratio* de 1586 développe longuement les raisons qui militent en faveur de l'enseignement du grec : *An cum primis ferme latinæ grammaticæ elementis, græcæ etiam litteræ discendæ sint.*

La huitième congrégation générale (1645-1646) insiste sur l'étude du grec. Pachtler, I, p. 90.

Voir dans le P. Duhr, p. 86, le refus opposé par les supérieurs à certaines demandes tendant à dispenser du grec des catégories d'élèves, par exemple les nobles. — Consulter Sacchini, c. IX : *Quia ratione græcarum litterarum studia promovenda.*

Sait-on qu'il y eut dans nos collèges des Académies de grec? Le P. de Gigord, *Les Jésuites à Aubenas*, p. 253.

Un devoir d'un élève de cinquième au collège de Quimper en 1640 porte l'accentuation grecque. Au même collège, René de Carné obtient en 1642 un prix d'enseignement religieux récité en grec, et un prix de discours grec (*solutæ orationis græcæ*). Il reçut les œuvres de saint Épiphane et un Hérodote de 708 pages (édition Paul Étienne).

A Quimper encore, un prix de discours grec en 1652. Fierville, *Le collège de Quimper*, p. 81.

On donne également des prix de discours grec dans le petit collège d'Hesdin. Meunier, *Histoire d'Hesdin*, p. 166.

Ce qui est vrai, c'est qu'à mesure qu'on s'éloigne de la Renaissance le grec fut moins généralement cultivé. « Comme l'étude du latin fait notre principale occupation, nous nous y sommes appliqués avec plus de soin qu'à tout le reste. » Méchin, *Annales d'Aix*.

essentielles la distribution de l'enseignement littéraire. Aussi bien, les censeurs, tant protestants que catholiques, ne ménagèrent pas les critiques. Les apologistes de la Compagnie n'eurent pas de peine à trouver des arguments victorieux et à établir que, de tous les travaux auxquels elle se livrait, il n'en était pas de meilleur pour servir la sainte Église et promouvoir le règne de Dieu [1].

En se jetant dans le plein courant de la Renaissance, en faisant résolument de la littérature de Rome et d'Athènes un instrument capital de culture intellectuelle et morale, on ne peut nier que saint Ignace n'ait pris une décision tout à la fois hardie et féconde pour la civilisation européenne.

Au temps où il vint s'asseoir sur les bancs de Sainte-Barbe, la prépondérance s'était déjà déplacée dans les programmes au détriment de la philosophie et à l'avantage des disciplines littéraires.

La Rhétorique y compte deux professeurs. Nous sommes à la veille de la thèse retentissante de P. Ramus : *Quæcumque ab Aristotele dicta essent commentitia esse.* L'humanisme, fier de sa jeunesse et de sa vigueur, se venge de longs siècles d'oubli sans prendre garde que le protestantisme s'insurgeait, lui aussi, contre la vieille scolastique et lui portait, pour son propre compte, des coups furieux. L'Église se trouvait avoir en face d'elle deux adversaires : la *Réforme* huguenote et la *Renaissance* littéraire. La tactique de saint Ignace — très habile — fut de détacher l'humanisme de la coalition et d'en faire un auxiliaire de la Cause catholique. En agissant ainsi, notre Saint rentrait bel et bien dans les traditions ecclésiastiques. Si le moyen âge avait, en fait, peu cultivé les lettres, c'est que les instruments de travail avaient manqué à sa bonne volonté. Dès la clôture de l'ère des persécutions, ne voyons-nous pas l'Église, sitôt qu'elle eût commencé à respirer à l'aise et à prendre part à la vie publique et sociale, s'éprendre, dans la personne des plus

1. « Haud scio an ulla alia re majus servitium divinæ Majestati ipsa exhibuerit quam litteraria adolescentes ætatis educatione. » Ribadeneira, *De ratione Instituti S. J.*, p. 517.

« Dicimus munus explicandi pueris ipsa etiam rudimenta grammaticæ minime professionem religiosam dedecere cum sancti ac præclari homines hoc fungi officio dedignati non sint. » *Ibid.*, p. 517.

Suarez a toute une dissertation sur ce sujet. « Utrum Societas convenienter susceperit puerorum institutionem. » Suarez, *Opera*, Paris, Vivès, 1860, t. XVI *bis*, p. 824 et suiv.

brillants de ses fils, d'un culte enthousiaste pour la belle antiquité? Les lettres sacrées empêchent-elles les Augustin, les Jérôme, les Origène, de se nourrir du suc des lettres profanes? Dans la nuit des xe et xie siècles, Alcuin et Gerbert continuent cette glorieuse tradition tandis que dans les monastères, sur toute la surface de la chrétienté, des légions de moines, enfants de saint Benoît, de Pierre de Cluny, de saint Bernard, copient, avec une application religieuse les chefs-d'œuvre qui ont survécu aux désastres des invasions. Elle est touchante, l'exhortation dans laquelle Cassiodore, pour soutenir le courage de ses moines, leur montre toute la grandeur de leur tâche et les services inappréciables qu'ils rendent aux siècles à venir [1].

Au reste, qu'avait fait l'Ange de l'École, sinon transplanter en pleine civilisation chrétienne le plus profond génie philosophique de la Grèce païenne? Même au xve siècle, la chaîne de la tradition n'est pas tout à fait brisée et c'est un futur pape, Æneas Sylvius, qui s'emploie à en souder les anneaux. En 1451, il publie un petit livre : *De liberorum educatione*, où, dressant un plan d'études, il n'hésite pas à y faire entrer Plaute et Térence, Lucain et Stace, Perse et Juvénal, à côté d'Horace et de Virgile. D'où l'humanisme enfin recevait-il son impulsion la plus vive, sinon de la Rome des papes, encouragé — peut-être à l'excès — par le haut patronage de Jules II et de Léon X?

Saint Ignace était donc fort de l'autorité de la tradition et des exemples que les Souverains Pontifes mettaient sous ses yeux. Une autre raison le décida : son propre tempérament qui le disposait à accueillir avec empressement tout ce qui lui paraissait susceptible de servir ses desseins. Or, il ne sépare pas dans la formation de la jeunesse la haute culture intellectuelle de la piété. D'autre part, notre saint a vite compris ce que renferme d'excellent pour l'éducation générale les disciplines nouvelles qu'il appelle d'un beau nom : *les Humanités*. Ne pouvant être le créateur de l'enseignement secondaire classique, il résolut du moins de l'organiser et on peut dire qu'il y réussit, puisque depuis près de quarante ans déjà le nouvel ensei-

1. Cassiodore. *De Institutione divinarum Scripturarum*, lib. I, 27, 28, 30. Cité par Ozanam, *Œuvres complètes*, 4e édit., t. IV, p. 469, 470, 471. « O glorieux spectacle à qui sait le contempler !

« Un roseau taillé en volant sur l'écorce y trace la parole céleste comme pour réparer l'injure de cet autre roseau dont fut frappée, au jour de la Passion, la tête du Sauveur. »

gnement fonctionnait régulièrement au collège de Clermont et dans les autres établissements de la Compagnie, quand il fut officiellement introduit — en 1598 seulement — dans les programmes universitaires.

On a prétendu que saint Ignace et ses fils n'avaient pas aimé les lettres classiques pour elles-mêmes, « qu'ils avaient été forcés par le goût du temps de les faire entrer dans leur plan d'éducation. Accaparer les lettres grecque et latine au profit de la foi, tel fut le but avoué de la Compagnie de Jésus [1] ».

Il est évident que le Saint fit tous ses efforts pour combattre les adversaires du catholicisme sur leur terrain et avec leurs propres armes et qu'il chercha à mettre au service de l'Église les ressources intellectuelles et morales qu'eux-mêmes puisaient dans l'étude des grands écrivains de la Grèce et de Rome. Ce faisant, il remplissait le devoir d'un bon fils [2]. Mais nous croyons aussi que les Jésuites aimèrent sincèrement, et avec désintéressement, si l'on peut dire, les lettres antiques. Il ne leur appartenait pas d'avoir, à l'égard du paganisme, les scrupules, les défiances des Réformés et des Jansénistes, pour qui toutes les œuvres des infidèles étaient mauvaises. Pas un prêtre, pas un religieux qui fût moins prévenu que nos maîtres contre la civilisation gréco-latine ou qui en ait célébré les gloires avec plus d'enthousiasme. La raison humaine, elle est véritablement pour eux, elle est, théologiquement, la lumière dont parle saint Jean, qui éclaire tout homme venant en ce monde, la lumière même du Verbe. A entendre le jésuite Perpinien préluder dans un discours de rentrée à l'explication de M. Tullius Cicéron par l'éloge magnifique de la faculté humaine par excellence, celle qui constitue notre supériorité et que nous devons cultiver comme le plus précieux des dons de Dieu, on emporte la conviction que de tels accents sont sincères : « Parce que tous nous devons faire en sorte d'orner et de développer cette excellence que l'homme, seul entre tous les êtres vivants, a reçue de la libéralité divine. au lieu de paraître la rejeter ou la rabaisser, il vous faut consacrer vos études et votre application à cultiver ce présent de Dieu, le plus beau et le plus grand de tous; que si

1. Compayré, *op. cit.*, t. I, p. 173.
2. Suarez, *Opera*, t. XVI *bis*, p. 830. « Esset absurdum et insolens si hæretici pro tuendo mendacio puerorum animos præoccupare studerent et Ecclesia pro veritate et animarum salute defendenda in eo negotio negligens inveniretur...

les hommes négligeaient ce travail, je ne vois pas quelle différence il y aurait entre eux et les animaux privés de la parole. Car nous avons en nous deux prérogatives divines également utiles, également élevées : la raison et le langage, celui-ci messager et interprète de celle-là. »

Et Perpinien, passant en revue ce que font les hommes pour développer l'agilité de leurs pieds, la force de leurs muscles, la beauté de leurs avantages physiques, se demande s'il est possible de moins faire pour ce qui demeure notre marque distinctive et caractéristique. Et qu'on ne croie pas qu'il s'agisse ici simplement d'ingéniosité, de bel esprit. Ce que Perpinien a en vue, c'est bien ce que les modernes appellent la faculté de l'absolu, la puissance de saisir l'universel, le nécessaire, les rapports essentiels des choses, d'organiser scientifiquement le monde des phénomènes, de découvrir les choses cachées, de les embrasser toutes une fois découvertes, principe de synthèse et d'analyse, liant le passé, le présent et l'avenir, réunissant les extrémités opposées, enchaînant les faits et leurs conséquences [1].

Autre chose est de concevoir, autre chose d'exécuter. Comment, dans la pratique, les Jésuites présentèrent-ils à leurs écoliers l'antiquité païenne? Ne se laissèrent-ils pas arrêter par je ne sais quelle réserve timide, par un zèle malencontreux qui leur fit travestir et dénaturer la pensée antique?

Tout d'abord, les Pères expurgèrent les auteurs profanes. Moins que personne ils pouvaient se dispenser d'entourer l'enfance de ce respect souverain auquel elle a droit et que réclamaient pour elle les païens eux-mêmes. La Compagnie de Jésus, parce qu'elle se proposait d' « édifier » les âmes, se fût grossièrement contredite en présentant dans leur intégrité les écrivains anciens. Voici quelle était la pensée de saint Ignace : « Quand je considère que la jeunesse reçoit et garde si facilement les premières impressions bonnes ou mauvaises et que les premières notions, les exemples bons ou mauvais qu'on lui donne, sont d'une si grande importance pour tout le reste de la vie ; quand je considère, d'autre part, que les livres, surtout les classiques qu'on a coutume d'expliquer aux jeunes gens, Térence par exemple, Virgile et d'autres, avec beaucoup de choses utiles

1. *Perpiniani orationes*, p. 263.

pour l'enseignement et pour la vie en renferment d'autres qui sont très mauvaises et très dangereuses, et qu'on ne peut entendre sans préjudice, car le sens et la pensée du cœur humain, comme dit la sainte Écriture, sont inclinés au mal dès la jeunesse, bien plus encore lorsque ces choses leur sont présentées dans les livres qu'ils lisent où ils étudient et qu'ils ont continuellement entre leurs mains; quand je considère cela, il me semblait, comme il me semble encore aujourd'hui, qu'il serait très bon que l'on retranchât des auteurs classiques tout ce qui peut scandaliser et nuire et qu'on le remplaçât par des choses édifiantes ; ou, si l'on tient à ne rien ajouter, que l'on gardât simplement ce qui est bon, en laissant de côté ce qui est mal. Ce moyen s'est présenté à moi pendant ces dernières années comme une chose très utile pour la vie chrétienne et la bonne éducation de la jeunesse [1]. »

Il n'est personne qui ne donne raison, en principe, à notre Saint. « Y a-t-il beaucoup d'églogues, beaucoup de satires d'Horace, beaucoup de dialogues de Platon qu'on puisse expliquer aux jeunes gens sans en passer une ligne [2]? »

Peut-être les Pères poussèrent-ils un peu loin le scrupule. C'est ainsi qu'ils prohibèrent le quatrième livre de l'Énéide, les Comédies de Térence : « quant aux livres qui ne peuvent être expurgés en aucune façon comme les Comédies de Térence, il vaut mieux les exclure absolument [3]. » Ils exagèrent encore lorsqu'ils remplissent par un texte de leur invention les coupures qu'ils ont cru devoir pratiquer. Ces légères critiques admises, on ne peut que louer les Jésuites, et les humanistes outranciers du XVIe siècle ne nuisaient qu'à eux-mêmes lorsqu'ils élevaient des protestations injustifiées contre « ces nouveaux venus qui faisaient grand tort aux Lettres, châtiant, retranchant et diversifiant les auteurs anciens ».

D'ailleurs, les séances littéraires nous font voir avec quelle largeur les Pères interprétaient le règlement. Ce sont des morceaux de longue haleine, des ouvrages entiers que nos écoliers récitent et expliquent publiquement au bon plaisir de l'assistance qui se presse pour les entendre : « M. l'abbé de Piolenc, fils du pré-

1. P. Genelli, *Vie de saint Ignace de Loyola*, trad. Sainte-Foy, Paris, 1857, t. II c. VII. La 4e partie des Constitutions revient à plusieurs reprises sur cette nécessité de l'expurgation des auteurs, voir *Institutum S. J.*, t. I, p. 385 et 397.

2. Compayré, *op. cit.*, t. I, p. 189.

3. « Si omnino purgari non poterunt, quemadmodum Terentius, potius non legantur. » *Ratio Stud. Regulæ provincialis*, 34.

sident, donna, à la fin de la Rhétorique, une preuve publique et singulière de sa mémoire et de sa capacité : il expliqua Horace, Perse et Juvénal, une grande partie de l'Énéide de Virgile et plusieurs harangues de Cicéron. On l'interrogeait à tort et à travers du livre, il récitait par cœur l'endroit qu'on lui proposait et l'expliquait ensuite sans avoir besoin du livre latin [1]. »

A Avignon, en 1753, le programme d'un exercice littéraire avec explication de textes s'exprime ainsi : « Les meilleurs auteurs du siècle d'Auguste qu'on nous met entre les mains, en nous apprenant la langue latine, ne contribuent pas peu à nous former le goût. Nous répondrons sur les trois premiers livres des fables de Phèdre, les Bucoliques de Virgile, le Traité de l'Amitié de Cicéron, le recueil des Histoires choisies des ouvrages du même auteur, le Traité des divinités de la Fable, l'Élégie d'Ovide *De nuce* [2]. »

En juillet 1728, l'annaliste du collège d'Aix écrit : « Thèse des plus belles, la chronologie et l'histoire dans un grand détail, le caractère des auteurs anciens et modernes, la rhétorique, la fable, la poésie, l'explication des vingt-quatre harangues de Cicéron, de tout Horace, Juvénal, Perse, Térence et Velléius Paterculus [3]. »

Les prescriptions du *Ratio* s'accommodaient donc de certains tempéraments. En fait, les Jésuites évitaient, dans la mesure du possible, de mutiler leurs chers auteurs et ils ne redoutaient pas plus le comique élégant de Térence que le « Carpe diem » d'Horace [4].

1. Méchin, III, 63, année 1735.
2. Chossat, *Les Jésuites à Avignon*, p. 355.
3. Méchin, t. II, p. 317. A Nevers en 1735 : « In solemnibus affixorum ludis explicabunt in collegio Niv. S. J. Secundarii Augusti diebus 19°, 20°, 1735 : Q. Horatii Flacci Opera omnia. » Boutillier, *Le Collège de Nevers*, Nevers, 1887.

Peiresc, étudiant à Avignon en 1590, savait par cœur tout Justin et toutes les Métamorphoses *ad unguem*, nous dit Gassendi. *Vita Fabricii de Peiresc*, Paris, 1641, p. 20-21. — A Alençon, en 1743, Jacques Duperron de Vassy, du diocèse de Séez, élève de troisième, présenta dans un exercice littéraire les *Bucoliques de Virgile*, les *quatre* premiers livres de l'Énéide; les treize livres des Métamorphoses d'Ovide, le premier livre des Tristes, etc., etc...

Barret, *Les Études classiques du collège royal des jésuites d'Alençon au* XVIIIe *siècle*,

4. On sait que Molière étudia particulièrement Térence au collège de Clermont et qu'il y puisa, s'il faut en croire M. Abel Lefranc (*Revue des cours et conf.*, 5 déc. 1907), l'idée de l'*École des Maris*.

Jouvancy d'ailleurs édita Térence : « Terentii comediæ ab omni obscenitate expurgatæ cum interpretationibus et annotationibus. » Rouen, 1686.

Les jésuites n'attendirent donc pas que « Térence eût été réhabilité par l'admiration de tout le XVIIe siècle, surtout par celle de Bossuet », ainsi que l'affirme M. Compayré, t. I, p. 189. Si nous insistons sur ce point, c'est que l'auteur de l'*His-*

Nous nous en voudrions de ne pas placer sous les yeux du lecteur l'exercice fondamental des classes littéraires : nous voulons parler de la prélection. Voici le modèle qu'en trace Jouvancy à l'usage du professeur de Rhétorique. La longueur de la citation sera rachetée par l'intérêt qui s'y attache. Le lecteur saisira sur le vif le lien qui rattache l'enseignement à l'éducation morale.

C'est dans la plus haute classe, en Rhétorique, que je place l'exemple d'une prélection et je choisis l'exorde de la seconde Philippique, depuis les mots : Quoniam meo fato, *jusqu'à :* cui priusquam. *Je partage la prélection en cinq parties. La première partie, la plus courte de toutes, est le sujet.*

I. Sujet. *Peu de jours après que Cicéron eut prononcé la première Philippique, M. Antoine se déchaîna contre lui et c'est dans la deuxième Philippique que Cicéron lui répond et montre dans tout son discours que les invectives de M. Antoine sont d'autant plus injustes, qu'il mérite, avec raison, d'être accusé lui-même des crimes les plus graves. Cette partie du discours que nous allons expliquer constitue l'exorde. Cicéron avoue qu'il a suscité contre lui de nombreuses inimitiés, mais que, de tous ses ennemis, M. Antoine est le plus acharné et le plus insensé, vu que Cicéron ne l'a jamais blessé même en paroles. La cause de cette haine injuste vient de ce que M. Antoine a pensé qu'on ne pouvait mieux prouver qu'il était l'ennemi de la patrie qu'en montrant qu'il était celui de Cicéron.*

L'orateur prépare ainsi ses auditeurs à ce qu'il développera dans le reste du discours, ce qui est le propre de l'exorde, en alléguant les motifs les plus louables de son accusation contre M. Antoine, qui, de son côté, l'a accusé à tort, et dont il est l'ennemi, parce qu'il défend les intérêts de la République.

Vous voyez ici sommairement les trois points qui constituent l'exorde; on

toire critique des doctrines de l'Éducation s'est mépris lorsqu'il a écrit : « Les Jésuites ne mettaient le plus souvent entre les mains de la jeunesse que des *excerpta*, des morceaux choisis... ils multipliaient les versions détachées. Ils redoutaient la méthode que Bossuet ne craignit pas de pratiquer avec le Dauphin, je veux dire l'étude d'un auteur poursuivi d'un bout à l'autre de ses ouvrages. Dans la mesure du possible, ils démarquaient les écrits de l'antiquité, ils dépaysaient les écrivains. Ils voulaient en quelque sorte effacer dans le livre ancien tout ce qui est la marque de l'époque, le cachet du temps, tout ce qui donne un caractère propre, une allure profane. S'ils avaient pu, ils auraient supprimé jusqu'au nom de l'auteur et tout ce qui trahissait dans ses écrits l'accent d'une société antérieure au christianisme. » Compayré, t. I, p. 189, 190.

1° N'avons-nous pas aujourd'hui nos « morceaux choisis » d'auteurs français? Où est le mal?

2° Nous avons montré que les Pères pratiquaient la méthode de Bossuet. Cette méthode, n'est-ce pas Bossuet qui la leur avait empruntée?

3° M. Compayré ignore-t-il que les jésuites collaborèrent aux magnifiques éditions *ad usum Delphini*?

4° Enfin, lorsque M. Compayré reproche aux Pères de déguiser assez les auteurs pour que l'élève n'y reconnût pas le vieil esprit humain, *l'esprit de la nature*, ne commet-il pas une lourde confusion en prêtant aux jésuites la théologie des Messieurs de Port-Royal?

doit partager le sujet en autant de parties qu'il y a d'idées principales dans le passage à expliquer.

II. L'interprétation (explanatio). *Cette interprétation est la seconde partie de la prélection. Je propose la suivante : en Rhétorique, elle doit être plus ornée et plus étendue.* Quoniam meo fato fieri, dicam (*Je dirai par quelle fatalité se fait-il, etc.?*) *Cette incise peut s'entendre de deux manières. La première est celle-ci : Suis-je donc né sous une si mauvaise étoile que tous les traits dirigés par les ennemis de la République ne frappent que moi seul ? La seconde peut s'exprimer ainsi : Combien mon sort est heureux et digne d'envie, puisque tous ceux qui déclarent la guerre à la République pensent que c'est contre moi qu'il faut la diriger ! Les deux interprétations sont propres à concilier les esprits et à les pénétrer d'amour ou de pitié.* His annis viginti (*depuis vingt ans*), *c'est-à-dire depuis que j'ai été consul, ce qui remet la date à la 690e année de la fondation de Rome.*

Nec vero necesse est a me quempiam nominari vobis, cum ipsi recordamini (*Je n'ai pas besoin de vous citer des noms, vous vous les rappelez*). *Il entend parler certainement des Catilina, des Clodius, des Pisons, des Gabinius, etc.* Mihi pœnarum illi plus quam optarem dederunt (*Ils ont expié leurs crimes plus que je ne le désirais*). *La République a été vengée plus que je ne l'aurais demandé, la haine dont ils m'ont poursuivi, leurs complots criminels ont été plus punis que mon humanité et ma douceur ne l'auraient demandé.* Te miror, Antoni, quorum facta imitere, eorum exitus non perhorrescere ! (*Je suis étonné, Antoine, que tu ne trembles pas d'avoir le même sort que celui des criminels dont tu imites les méfaits !*) Quorum facta imitere (*dont tu imites les méfaits*), *c'est-à-dire que tu imites leur violence, leur haine, leurs crimes à mon égard;* exitus (*le sort*), *c'est-à-dire les décrets portés contre eux par le Sénat, décrets qui les ont couverts d'infamie, leur mort déplorable et funeste, etc.* Atque hoc in aliis, minus mirabar (*Leur conduite m'étonnait moins*), *c'est-à-dire la guerre qu'ils m'avaient déclarée, leur hostilité évidente, leurs voies de fait ouvertement dirigées contre moi, etc.* Nemo illorum mihi inimicus fuit voluntarius (*Aucun d'eux n'a été volontairement mon ennemi*), *c'est-à-dire poussé par sa volonté, de gaieté de cœur, comme cela arrive quelquefois, soit par suite d'une nature vicieuse ou dans l'espoir de quelques avantages.* Lacessiti a me omnes (*Je les avais attaqués tous*) *en dévoilant leurs funestes projets contre la République.* Tu ne verbo quidem violatus (*Mais toi, je ne t'ai pas blessé même en paroles*), *c'est-à-dire en t'adressant un mot blessant.* Tuam a me alienationem commendationem tibi ad impios cives fore putavisti (*Tu as pensé qu'en t'éloignant de moi, tu te recommanderais auprès des mauvais citoyens*), *c'est-à-dire tu as pensé qu'en me mettant à l'écart, ce serait une recommandation auprès des mauvais citoyens, tu as pensé augmenter ta gloire auprès des méchants en te montrant mon ennemi, en t'éloignant de moi ; tu as cru que tu serais d'autant mieux accueilli par eux que tu me témoignerais plus d'inimitié.* Quid putem ? (*Que dois-je penser?*), *à quelle cause dois-je attribuer cette haine?* Contemptumne me ? (*Est-ce parce que tu me méprises ?*), *c'est-à-dire faut-il penser qu'Antoine est amené à me haïr et à être mon ennemi parce qu'il me méprise?* An decertare mecum voluerit contentione dicendi (*Ou bien a-t-il voulu faire avec moi assaut d'éloquence ?*), *c'est-à-dire en venir avec moi à une sorte de combat singulier, dont l'éloquence*

serait la cause et dans lequel on verrait quel est celui de nous deux qui l'emporte sur l'autre ?

Vous trouverez des modèles de ces sortes de développements dans les PP. Abram et Lacerda qui ont donné des explications et des commentaires excellents, l'un sur Virgile, l'autre sur Cicéron.

III. La rhétorique, *c'est-à-dire la partie où l'on expose ce qui se rapporte à l'éloquence. C'est proprement l'objet de la première classe. En seconde, on observe ce qui regarde la poésie, en troisième ce qui regarde la grammaire et dans les autres classes ce qui se rapporte à la syntaxe et à la construction du discours. La rhétorique est la troisième partie de la prélection. Voici comment je la conçois : Puisque nous en sommes à l'exorde d'un des plus beaux discours et que l'exorde n'est autre chose que la première partie où l'orateur dispose l'auditeur à l'écouter et où il cherche à se concilier sa bienveillance, son attention et sa docilité, il est utile d'examiner comment Cicéron s'y est pris.*

Il y a trois manières, pour l'orateur, de se concilier la bienveillance de l'auditeur : 1° *montrer qu'il a, lui orateur, des mœurs irréprochables et qu'il est homme bien élevé, modeste et modéré dans les éloges qu'il se donne ;* 2° *donner à entendre aux auditeurs qu'il n'a en vue que leurs intérêts;* 3° *exciter habilement contre ses adversaires la haine et le mépris.*

Sur le premier point, Cicéron se montre supérieur en faisant preuve de douceur ; en se montrant étranger au désir de la vengeance, en disant qu'il n'y a dans sa vie et dans ses actions rien qui puisse donner lieu au blâme ou au mépris; en invoquant le témoignage et l'assentiment du Sénat au sujet de son consulat. Il est encore supérieur en affirmant qu'il n'y a aucun ennemi de la République qui ne soit son ennemi ; en parlant de l'emportement d'Antoine, de sa haine contre la patrie, de ses liaisons avec les méchants. Il attire l'attention par l'importance du sujet et de sa cause, en disant qu'il entreprend une lutte contre un ennemi de la République et qu'il n'a rien de plus à cœur et qui lui paraisse plus important que de plaider contre Antoine. Il se conciliera la docilité de l'auditoire, en indiquant qu'il dira peu de chose pour lui-même et beaucoup contre Antoine, deux points qu'il traite très distinctement. On pourrait expliquer plus longuement pourquoi un exorde quelconque doit remplir ces trois conditions, comment l'âme ayant trois facultés principales, la première l'intelligence, la deuxième la mémoire et la troisième la volonté, on fixe l'intelligence par l'attention, la mémoire par l'exposé de la situation, et la volonté par la bienveillance. On pourrait citer quelques exemples d'exordes remarquables et l'on mentionnerait, en passant, les défauts et les erreurs des mauvais exordes, à moins qu'on ne préférât peut-être traiter ce point dans l'explication des règles de la Rhétorique.

La subjection qui commence par ces mots : quid putem? (*que penser ?*), *appartient aussi à cette partie-ci. On enseignera ce que c'est que cette figure, quelle est sa place, dans quelle mesure elle peut être employée. On apportera les exemples pris dans les orateurs grecs et latins. Un autre maître zélé les trouvera dans les différents ouvrages sur l'éloquence, dans Fabius, dans Vossius, dans le « Palais de l'Éloquence ».*

IV. L'érudition. *Vous donnerez la signification qu'il faut chercher au mot* Fatum, *destin, chez les païens, et quel sens il a chez les chrétiens.* His viginti annis (*depuis ces vingt ans*). *Vous donnerez la date de la naissance*

de Cicéron, de son consulat, de sa mort. Bellum indixerit (*il m'ait déclaré la guerre*); *vous chercherez dans Rosin, Abram et Cantel de quelle manière les Romains déclaraient la guerre. Le mot* maledictis (*reproches*) *vous offrira l'occasion de faire connaître la différence qu'il y a entre* maledictum (*reproche*), convicium (*injure*), contumeliam (*outrage*), *et cette autre phrase*, mihi pœnarum illi plus quam optarem dederunt (*ils ont été punis plus que je ne le désirais*), *vous donnera lieu de parler de la vengeance, de montrer combien elle est indigne d'un homme, etc. La satire XIII de Juvénal vous fournira une ample matière de réflexions ; les proverbes d'Érasme, les Anthologies, les philologues, commentateurs des classiques, augmenteront votre érudition. Vous éclairerez encore votre sujet en produisant quelque trait de morale chrétienne ou de l'histoire ecclésiastique.*

V. La latinité. *C'est la dernière partie de la prélection.*

Vous discuterez cette locution métaphorique : bellum mihi indixerit (*m'ait déclaré la guerre*). *Vous ajouterez, si vous le trouvez bon, quelques significations peu connues de ce mot, et de ceux qui ont avec lui quelque affinité. Vous apprendrez aux élèves ce qu'étaient les funérailles annoncées par le crieur public, et les jours fériés.* Perhorrescere (*avoir peur*), *vous montrerez par quelques exemples quelle est l'éloquence des mots composés.* Verbo violatus (*blessé par un mot*). Violare *entre dans des locutions très latines :* corpus violare vulnere (*outrager le corps par des blessures*); violare ebur ostro (*altérer par la pourpre la blancheur de l'ivoire*); fidem, fœdus, jura, sacra violare (*violer la foi, l'alliance, les droits, les choses sacrées*). *Je ne veux pas expliquer ici les autres mots qui se rencontrent dans ces quelques lignes* [1].

Une sixième partie facultative pouvait être ajoutée à la prélection. Le professeur y insinuait les leçons de piété et de morale que comportait le texte et il lui était recommandé de les amener, fût-ce d'un peu loin, si elles ne se présentaient pas d'elles-mêmes. Le spectacle d'Énée miraculeusement sauvé par Vénus et recevant son fils dans ses bras prêtait à des développements faciles sur l'affection paternelle. S'agissait-il du *De Senectute*, du *De Amicitiis* ? le professeur n'avait à craindre que l'embarras du choix et la prolixité. Les fables de Phèdre offraient aux tout petits des leçons de prudence et de sagesse pratique [2]. Jouvancy y tient tant, à cette conclusion morale, qu'il demande au maître de la donner en français, afin que son jeune auditoire en tire plus de profit. Gardons-nous de croire pourtant que la prélection tournât à l'homélie. Nous verrons dans un instant qu'une érudition de meilleur aloi y élargissait les horizons intellectuels des écoliers.

1. Jouvancy, IIe partie, c. II, § 4, où l'on trouvera d'autres exemples de prélection.

2. *Ibid.* Un traducteur allemand nomme cette sixième partie : *Charakterbildung.*

Évidemment, la prélection ainsi conduite ne peut s'étendre que sur une matière fort restreinte, à chaque fois sur quelques lignes; mais comme nous regagnons en profondeur ce que nous perdons en étendue, comme elle épuise le texte, comme elle en extrait la sève, tout ce qui peut être un aliment pour l'esprit, le cœur et la volonté ! Que l'on se représente Homère, Tacite, Juvénal, saint Chrysostome expliqués de la sorte ; cette conversation avec les plus grands génies reprise deux fois par jour et poursuivie pendant quatre et cinq années, en allant d'un poète à un historien, d'un historien à un orateur, de l'Agora au Forum, de la République romaine à l'Empire, de l'antiquité païenne aux Pères de l'Église, et l'on comprendra que les Jésuites aient formé des hommes d'un goût exquis, des esprits éminemment cultivés, tout pénétrés au dedans de la vie intellectuelle et morale « des grandes âmes des meilleurs siècles ». Car Jouvancy n'a fait que codifier ce qui se pratiquait dans les collèges de la Compagnie depuis leur fondation et les Perpinien, les Possevin, les Sacchini n'avaient pas entendu moins intelligemment l'explication des auteurs[1].

On a reproché à nos maîtres les recommandations qui leur sont fréquemment adressées d'éviter l'érudition proprement dite[2]. L'objection vaut qu'on y insiste ; elle nous permettra de mettre en relief la conception que se faisaient, de la culture générale de l'esprit, les pédagogues d'autrefois.

On sait que le pédantisme gréco-latin avait remplacé à la Renaissance celui de l'École. Certains Pères eussent donné volontiers dans le travers à la mode. La Compagnie estima fort sagement que l'adolescent au sortir du collège devait avoir « la tête mieux faite que bien pleine ». — « Enseignez peu, mais bien, recommandait Jouvancy, et de telle sorte que ce que vous aurez appris aux enfants demeure dans leur esprit. Le maître se souviendra que leur intelligence est un vase étroit qui laisse retomber la liqueur versée en trop grande abondance, mais qui

1. On trouvera des exemples de ce genre d'explication littéraire et morale des auteurs dans l'éloge de l'abbé de Radonvilliers, *Œuvres du cardinal Maury*, t. III, et dans l'*Essai historique et moral sur l'éducation française*, par de Bury, Paris, 1777, p. 25. De Bury, ancien élève de Louis-le-Grand, raconte ses souvenirs.

2. *Regulæ prof. rhet.*, 1, 2, 13. — *Regulæ prof. hum.*, 1. — *Regulæ comm.*, 28.

reçoit celle qu'on verse goutte à goutte[1]. » Les Jésuites ne se laissèrent pas émouvoir par les récriminations de leurs concurrents leur reprochant d'ignorer le secret des langues et d'avoir « une philologie faible et stérile », et ils firent bien. Pour eux, l'érudition n'avait d'utilité qu'autant qu'elle éclairait davantage la pensée antique. Un coup d'œil rapide jeté sur les séances littéraires nous initiera à la méthode des Pères qui n'exigeaient, on va le voir, ni trop, ni trop peu.

C'était à Aix en 1710. Des écoliers de troisième avaient à répondre aux questions suivantes qui portaient sur le *De Senectute* de Cicéron : Que fut Cicéron? quel est le sujet de livre qu'il a composé sur la vieillesse? quelle est la raison du choix que ce grand homme avait fait de Caton pour le faire parler sur la vieillesse? quels furent les motifs qui le portèrent à écrire quelque chose sur la vieillesse? Qui était Atticus et d'où avait-il tiré ce nom? Qui était Flaminius? La victoire qu'il remporta sur Philippe, roi de Macédoine? Qui furent Titon et Ariston? Ce que dit la fable du premier? Que prétendaient les stoïciens en disant qu'il fallait suivre en tout la nature? Qui était Thémistocle, et quel est le beau mot qu'on rapporte de lui?... Qui était ce Cyrus dont parle Cicéron et par qui fut-il élevé et nourri ? La fondation du royaume des Perses, le temps de son règne, sa défaite par Tomiris. Que lit-on dans l'histoire de plus mémorable, touchant Lælius Métellus? Quelle fut la dignité de souverain pontife chez les Romains ?... Qui était Architas ? sa science et sa vertu? Qu'était-ce chez les Romains que se dévouer pour la République ? Quelles étaient les fêtes que Cicéron appelaient *Sacra idæa magnæ matris* ? Quelle était cette espèce de magistrature, *magisteria*, qui se voyait dans les festins des Romains[2] ? »

On raconte que Bonaparte, au cours d'une visite au collège de Juilly où étudiait son frère Jérôme, heureux d'obtenir à la première interrogation la date de la bataille de Marathon, récompensa sur-le-champ l'écolier d'une gratification princière. Les élèves des Jésuites n'eussent pas été au-dessous de ceux de l'Oratoire. Le Premier Consul aurait pu pousser assez loin

1. IIe partie, c. II, § 3, n. 1. — Sacchini, au chapitre VII intitulé : *Quomodo promovebit litterarum profectum*, avait dit : « Potius ut pauciora clare distincteque percipiant, quam obscure atque confuse pluribus imbuantur. »

2. Chossat, *op. cit.*, p. 337 et suiv.

l'épreuve : témoin ce petit quatrième, le jeune marquis de Tourves, qui soutint un exercice public sur la Mythologie « indispensable pour connaître les ouvrages des poètes ». Comme la fable est « pleine de moralités propres à inspirer l'horreur du vice », c'est une excellente étude et l'écolier se déclare prêt à répondre aux questions que l'assistance voudra bien lui poser « sur les quatre classes de Dieux, ceux du ciel, ceux de la terre, ceux de la mer, ceux des enfers, et sur une cinquième classe, les demi-dieux ». Les divinités païennes n'effarouchaient pas les Jésuites. On se contentait, il est vrai, de rapporter « leurs qualités et leurs belles actions [1] ». Jouvancy n'avait-il pas facilité à ses chers élèves l'étude des généalogies compliquées de l'Olympe et la connaissance discrète des faits et gestes de ses habitants en publiant son *Appendix de Diis* ?

Le même marquis de Tourves, grandi d'une année, développe en troisième un autre sujet : *les Antiquités romaines*, où il est question des cérémonies qui accompagnaient les funérailles soit des empereurs, soit des particuliers. Le programme ajoutait : « On s'est appliqué avec encore plus de soin à étudier le gouvernement politique des Romains. Il n'est personne qui ne veuille connaître ce fameux Sénat qui gouvernait l'univers avec tant de gloire, les principaux magistrats de Rome, l'autorité qu'ils avaient dans la République, les marques d'honneur qui les distinguaient du reste des citoyens, le temps et les lieux destinés à rendre la justice. On ne veut point ignorer l'ordre qu'ils gardaient dans leurs assemblées et comment ils décidaient des affaires les plus importantes. L'art militaire surtout, par lequel les Romains sont parvenus à ce haut degré de gloire, a toujours été l'étude des plus grands capitaines, et les auteurs semblent avoir recueilli avec une exactitude scrupuleuse tout ce qui regarde la manière d'armer les soldats, d'établir les camps, de faire les sièges et de ranger les armées en bataille. Nous ne nous en sommes pas tenus à ces circonstances sur lesquelles personne n'oserait aujourd'hui s'avouer ignorant, et qui sont une partie de l'éducation que l'on donne aux jeunes gens. Nous avons cherché certains usages particuliers que les Romains observaient dans leur domestique, les différents habits qu'ils portaient en temps de paix et de guerre, les différents règlements

1. Méchin, III, p. 428.

qui furent en vigueur pour les alliances, les monnaies qui avaient cours à Rome, et la manière dont Romulus, Numa et Jules César réglèrent successivement le cours de l'année. Ceux qui s'adonnent à la lecture des auteurs anciens savent combien il est nécessaire d'être instruit sur les mœurs des Romains : sans cela l'on se trouve arrêté à chaque pas, et les livres deviennent ennuyants dès qu'on ne les entend plus [1]. »

N'y a-t-il pas dans ces lignes comme un écho du *Discours sur l'Histoire universelle* ? ou plutôt n'est-ce pas le contraire qui est vrai ? Bossuet et Montesquieu n'avaient si bien parlé du monde antique et de ce « fameux Sénat qui gouvernait l'univers avec tant de gloire » que parce qu'ils avaient puisé dans la prélection et dans les exercices scolaires leur magnifique enthousiasme. C'est aux Jésuites, en définitive, que nous devons les chefs-d'œuvre les plus purs de notre littérature nationale, puisque ce sont eux qui ont eu le mérite non seulement d'organiser chez nous l'enseignement classique, mais surtout de l'envisager sous son vrai jour, dans sa souveraine utilité qui est d'être essentiellement la culture profonde de l'âme humaine.

La sensibilité des tout petits ne s'imprègne-t-elle pas d'une délicieuse fraîcheur à la lecture lente, au commentaire méthodique des Églogues et leur imagination ne s'y colore-t-elle pas des plus gracieuses peintures ? La volonté apprend à se connaître, le jugement s'affermit alors qu'on suit César et ses vétérans dans les Gaules, Xénophon et ses Spartiates dans leur retraite à travers l'Asie Mineure. La Mère Angélique déclarait qu'elle s'était préparée au gouvernement de son abbaye en lisant Plutarque, et Macdonald enfant s'écriait, en refermant son Homère, qu'il voulait être Achille. L'adolescent grandit. Les harangues de Cicéron et de Démosthène le transportent en pleine vie publique. Il prend parti contre Catilina, contre Verrès ; il apprend à affirmer le *Civis romanus sum* ; il regrette et déplore avec l'orateur d'Athènes que le peuple artiste coure aux frivolités et aux nouvelles, au lieu de se préoccuper des projets du roi de Macédoine. Les problèmes philosophiques, pour être traités avec plus de calme, ne sont pas moins captivants et nous apprenons, dans les *Tusculanes*, dans les Traités de Sénèque, à

1. Méchin, III, p. 430.

réfléchir, à méditer sur les problèmes les plus élevés et les plus graves que puisse se poser une âme humaine... Et que dire de la forme toujours si merveilleusement adaptée à la pensée chez les grands classiques, enjouée, gracieuse dans Horace et Catulle, concise et sévère dans Tacite, violente et emportée dans Juvénal, étincelante et épique dans Homère comme les armures des guerriers ?

Pour notre part, nous ne pouvons nous rappeler sans une douce et profonde émotion ces heures — déjà lointaines — où passaient, sous nos yeux d'enfants, ces figures si vivantes d'Horatius Coclès, de Scévola, de Cincinnatus, de Léonidas, de Cléarque, de Philopœmen, le dernier des Grecs. Avec quels tressaillements d'effroi ou d'espérance nous participions aux travaux, aux angoisses, à la victoire ou à la fin glorieuse de nos héros !... Alors, un peu de leur âme passait dans la nôtre et leur vertu n'était pas épuisée, puisque, à deux mille ans d'intervalle, le simple récit de leurs exploits, de leur dévouement à la République, allumait encore les plus nobles ardeurs [1].

Ainsi donc, les Jésuites ont offert à leurs élèves la fleur de l'antiquité païenne, avec respect pour des hommes qui n'avaient pas connu le Christ, mais qui néanmoins avaient été des sages et dont les vertus honoreront toujours l'humanité. Et les Pères avaient su éviter l'écueil auquel les exposaient et le fond même des idées du paganisme et la forme prestigieuse qui en avivait la séduction. Ils risquaient, en effet, de faire aimer plus qu'il ne convenait l'idéal païen au détriment de la civilisation chrétienne. Si les vertus naturelles sont infiniment respectables, les vertus chrétiennes ont je ne sais quoi de plus tendre, de plus humble, de plus achevé. Le dernier mot de la philosophie stoïcienne fut le devoir impératif et farouche, pour le chrétien c'est l'amour de Dieu et des hommes poussé jusqu'à l'abnégation de soi-même; le suprême refuge du stoïcisme fut le suicide, alors que la foi chrétienne nous demande d'espérer contre toute espérance et de répondre aux coups de l'adversité par la résignation sublime et l'abandon entre les mains du Père qui est dans les cieux. A force de se polir au contact des écrivains an-

1. « Que d'exquises leçons morales on rencontre dans Cicéron... que de choses à puiser dans le trésor de l'histoire ! La matière des devoirs écrits ne doit pas consister dans les phrases vides de sens, mais dans de bonnes et belles maximes que les enfants se rappelleront dans un âge avancé et qui contribueront autant à la formation du cœur qu'à la culture de l'esprit... » Jouvancy, II, c. II, § 3, n. 2.

tiques, nos écoliers couraient le danger de laisser s'insinuer dans leurs cœurs, ouverts à toutes les impressions, une sensualité d'autant plus dangereuse qu'elle est plus vague, plus imprécise et qui, à la longue, énerve la volonté, la rend plus accessible aux molles excitations et y réveille parfois telle semence de mort qui sommeillait en nous. Les Jésuites parèrent à ce danger ; ils commentèrent les païens avec des lèvres chrétiennes, avec un cœur sacerdotal. Les mêmes maîtres qui expliquaient Horace et Virgile éditaient saint Grégoire de Nazianze et saint Basile. « L'interprétation des auteurs doit être faite de telle sorte, disait Jouvancy, que, quoique profanes, ils deviennent tous les hérauts du Christ [1]. » Les régents stigmatisaient au passage les fables ridicules ou honteuses, l'esclavage et l'athéisme déprimant d'un Lucrèce. « Que tout dans les explications littéraires tende à louer la vertu et à blâmer le vice [2]. » Les mœurs passaient avant la littérature. « Que le bien soit exalté, que le mal soit flétri. Inculquez aux petits enfants des maximes salutaires qui plus tard leur reviendront à la mémoire et les stimuleront à bien vivre. La formation chrétienne est le but, les études littéraires ne sont qu'un moyen d'y atteindre [3]. »

En matière d'éducation morale, n'est-ce pas réaliser l'idéal que de réunir toutes les vertus, celles de la simple nature et celles que découvre une lumière plus haute. Le christianisme ne détruit pas les premières, il les met seulement à leur place, au-dessous des autres, ou, si l'on veut, à la base. Il hiérarchise, il harmonise, en se gardant de toucher — autrement que pour les maintenir dans la règle — aux instincts profonds et providentiels de la nature. Il ne veut pas, il ne peut pas condamner l'œuvre de Dieu ; le chrétien fait sien le mot de Térence : « Je suis homme et rien de ce qui touche à l'homme ne m'est étranger. »

Sans doute, dans la pratique, il arrive que le prêtre et le religieux sont exposés, en vertu de leur formation, à passer avec quelque dédain à côté des vertus naturelles comme la bravoure, le respect de la parole donnée, la justice, la loyauté, pour exagérer d'autant les vertus évangéliques, l'amour de Dieu, la piété, l'humilité chrétienne, la pureté du cœur, la charité.

1. II, c. I, § 3. Jouvancy reproduit les termes mêmes de Sacchini (Sacchini, c. XVII).
2. *Ibid.*
3. *Regulæ communes prof. clas. inf.*, 1.

L'éducation classique présente ce grand avantage de nous forcer à arrêter nos regards et notre sympathie sur les simples vertus humaines, les vertus fondamentales et dont la chaire chrétienne parle trop peu [1]. En un mot, un peu de paganisme ou, si le mot est trop fort, un peu de « naturalisme » a sa place marquée dans l'éducation morale de la jeunesse : il est à la formation du cœur ce qu'est la culture physique au développement des membres et des muscles. Pour prendre un exemple, il est des sujets que le prédicateur n'aborde que de très loin ; l'amour, principe de la vie universelle et que divinisaient les païens, est difficilement le thème d'un sermon. Le professeur a cette supériorité, en commentant avec délicatesse, avec un tact souverain les Églogues ou le IVe livre de l'Énéide, de pouvoir procéder à une initiation discrète, initiation nécessaire pour les adolescents qui l'écoutent, à certaines heures de trouble, d'angoisse, de désespérance, qui éclairera sans offusquer, charmera et rassurera sans avilir.

En entendant avec l'esprit que nous venons de dire, le culte des lettres anciennes, les Jésuites ont contribué dans une large mesure à réaliser un système d'éducation harmonieux, équilibré, dans lequel naturalisme et christianisme se donnent la main ; les *Humanités*, au sens où les entendait le grand siècle, furent le fruit de cette union féconde. C'est, en effet, à cette double école que s'est formée la pléiade de nos écrivains classiques, sans en excepter François de Sales et Bossuet. Les Romains de Corneille, les héroïnes de Racine sont nés en pleine civilisation chrétienne. C'est avec un cœur chrétien et même quelque peu janséniste que Boileau trace à l'homme de lettres ses devoirs.

Que votre âme et vos mœurs, peintes dans vos ouvrages,
N'offrent jamais de vous que de nobles images.
Je ne puis estimer ces dangereux auteurs
Qui de l'honneur, en vers, infâmes déserteurs,
Trahissant la vertu sur un papier coupable,
Aux yeux de leurs lecteurs rendent le vice aimable.

1. Nous voudrions citer intégralement le plaidoyer du P. Étienne Mocquot, du collège de Nevers, en faveur de Lucien et de ses *Dialogues des morts*. Lucien est enjoué, dit-il en substance, et sous cet enjouement il fait passer les leçons les plus solides. Se peut-il sujet plus grave que la brièveté des choses humaines, la vanité des richesses et des biens terrestres, la certitude de la mort aussi bien pour les riches que pour les pauvres? On néglige d'y appliquer son esprit lorsque ces vérités nous sont offertes par de pieux commentateurs. Cette lecture nous ennuie. Les mêmes choses dites par Lucien nous plaisent et se gravent dans nos mémoires.

Stephanus Mocquot, Nivernensis, e Societate J. *Luciani Dialogi Mortuorum*, Préface, l'une quelconque des éditions, Paris, 1629 ; Lyon, 1649.

Pour l'honnête Boileau, l'écrivain remplit une sorte de sacerdoce, il a charge d'âmes :

L'amour le moins honnête, exprimé chastement,
N'excite point en nous de honteux mouvement.
Didon a beau gémir et m'étaler ses charmes;
Je condamne sa faute en partageant ses larmes.

. . . .

Aimez donc la vertu, nourrissez-en votre âme
En vain l'esprit est plein d'une noble vigueur,
Le vers se sent toujours des bassesses du cœur.

Ces sentiments élevés furent non seulement formulés, mais encore éprouvés avec une conviction profonde ; la conscience de leur responsabilité, les écrivains de notre admirable XVIIe siècle la poussèrent jusqu'au scrupule, jusqu'au remords.

On dira, il est vrai, que cette noblesse des pensées est l'expression générale d'une société travaillée par une réforme chrétienne qui n'eut son analogue qu'aux âges de foi les plus florissants; mais qu'on veuille bien remarquer aussi que, lorsque se constitue l'Académie française, il y avait près de cent ans déjà que nos maîtres d'Humanités préparaient et nos écrivains et le public capable de les goûter et de les comprendre [1]. Grâce à eux surtout, l'antiquité classique fleurit magnifiquement sur notre sol, séduisant le génie national. Les qualités de la race y trouvèrent leur développement naturel, nos grands auteurs y apprirent à traiter avec une mesure parfaite et un respect absolu de la réalité les sujets les plus élevés et les mystètères les plus variés de l'âme humaine, jusqu'aux passions les plus tumultueuses et les plus exaltées.

La part faite aux justes éloges, il nous sera permis de faire

1. Nous décrirons plus loin ces petites villes de province où le collège de la Compagnie entretenait un centre de vie intellectuelle intense. C'est ainsi que les sept cents externes qui fréquentaient les classes du collège d'Auch faisaient ressembler la ville à « quelque petite cité universitaire d'Allemagne ou d'Angleterre ». Ajoutons que, sous l'impulsion des Jésuites, le théâtre scolaire prit une place considérable dans les programmes de l'enseignement, théâtre nourri de christianisme et d'antiquité. On a pu dire en toute vérité que « pour la province le goût dramatique chez les masses date des représentations données dans l'enceinte des collèges. Le collège est, à cette époque, dans les villes éloignées de la capitale et dépourvues de scènes permanentes, le seul foyer de l'art théâtral. »

L.-V. Gofflot, *Le Théâtre au collège du moyen âge à nos jours*, avec préface de J. Claretie, Paris, 1907, p. XVIII. « La tragédie et la comédie classiques, nous dit le même auteur, sont nées sur la scène des collèges, p. 83. » Nous traiterons amplement, au chapitre VI, cette question du théâtre dans nos collèges.

entendre la voix de la critique, du point de vue particulier qui nous préoccupe.

Alors que les Jésuites extrayaient avec un art consommé le meilleur des lettres antiques pour le faire servir à la formation morale de leurs écoliers, chose qui peut paraître étrange, ils ont négligé, selon nous, d'utiliser les ressources précieuses qui y étaient renfermées et qui tendaient à ce que nous appellerions, en langage moderne, la formation civique.

C'était une chose excellente de faire connaître les institutions politiques de Rome et d'Athènes et les Pères n'y manquèrent pas. Du même coup, ils les faisaient aimer, mais cette fois sans le vouloir. La sympathie naissait, pourrait-on dire, du sujet par un rayonnement naturel, en dépit bien souvent de l'opposition du Maître. Oh ! sans doute, tout n'est pas admirable dans la démocratie athénienne, légère, jalouse, mesquine et injuste. A Rome aussi, la République connaît de mauvais jours : les querelles fratricides, les batailles à main armée ensanglantent le Forum, préparant la dictature militaire; mais aussi ne sont-ce pas là les ombres d'un tableau d'une incomparable grandeur? Quoi de plus beau que le spectacle de ce petit peuple grec, que cette poignée d'hommes libres délibérant sur le Pnyx, résistant victorieusement aux millions d'esclaves d'un tyran asiatique, faisant resplendir sur leur sol étroit les arts, les lettres, la philosophie, cultivant d'un même amour le vrai, le beau, la liberté ! Quoi de plus grandiose que de voir Rome marcher à la conquête du monde, non pour le détruire, mais pour se l'assimiler, pour le civiliser, et cette œuvre de civilisation jaillir des délibérations du sénat et du peuple, ce peuple nommant ses magistrats, ses généraux, faisant en un mot ses propres affaires, chacun gérant la chose publique, avec la gravité et l'ardeur d'un citoyen conscient de la dignité de ses fonctions et de la grandeur de la patrie !

Il y avait à déposer dans le cœur des jeunes gens de l'Ancien Régime un amour pratique pour ces vertus du citoyen. A la vérité, les Jésuites formèrent des patriotes, ils firent aimer le roi dans un temps où l'amour du souverain se confondait avec celui de la France. Ajoutons encore que le citoyen avait alors un rôle très restreint. Néanmoins il existait, quoique ce fût sous une forme différente d'aujourd'hui. Est-ce que les parlemen-

taires ne furent pas au XVIIIe siècle, à certaines heures tout au moins, les champions de la liberté politique? Loin de nous la pensée qu'il eût fallu développer au cœur des enfants des germes dangereux ou exposer devant eux des théories politiques d'un libéralisme à coup sûr inopportun et peut-être contestable : tel n'est pas le rôle de l'éducateur. Pourtant, son devoir est de cultiver les idées fécondes inhérentes à l'âme humaine que le christianisme est venu, selon nous, renforcer, à savoir : la haine de l'arbitraire, le respect de la personne humaine, l'égalité de tous devant la loi, le dévouement sincère et désintéressé à la chose publique, le droit de vivre conformément à notre conscience dans les limites imposées par le respect de la liberté des autres. N'est-ce pas l'esprit qui règne dans les écrits pédagogiques de Fénelon, dans les *Dialogues des Morts*, dans le *Télémaque* surtout où Louis XIV nous est représenté sous les traits d'Idoménée, où les Constitutions de Salente dénoncent les dépenses ruineuses, placent le droit de conquête au-dessous du droit de l'humanité, proclament la nécessité de lois écrites, consacrées par la nation et qui s'imposent à ceux-là mêmes qui gouvernent? Quels services n'eussent pas rendu les Pères s'ils eussent présenté, avec leur dextérité coutumière, ces mêmes leçons aux grands seigneurs de l'Ancien Régime, s'ils se fussent résolument inspirés de ces mêmes idées au lieu de les combattre ! Le P. Porée personnifie assez bien l'état d'esprit des professeurs de la Compagnie, de ceux de la dernière période. Il aime l'antiquité, mais avec quelle étroitesse de vues, quel conservatisme borné !

Comme il met ses élèves en garde contre la séduction possible des souvenirs anciens, discutant avec eux « sous quelle forme de gouvernement, monarchique ou républicain, peuvent le mieux se former les hommes de guerre » ! Il se plaît à montrer, par des exemples nombreux tirés de notre histoire, comment un souverain, descendant d'une longue série d'aïeux respectés, libre pour l'action et la décision, maître de toutes les grâces et sachant payer à leur prix les meilleurs services, identifiant sa gloire et ses intérêts avec ceux du pays, peut exciter chez ses fidèles tous les dévouements, toutes les initiatives fécondes. Par contre, il signale avec un malin plaisir ce sentiment d'égalité jalouse, qui, dans les républiques antiques, cause la perte de tant de citoyens devenus importuns dès que leur talent ou leurs services commençaient à s'imposer. Et la conclusion se dégage

obéissante et soumise : « Gardez-vous, enfants, d'envier la destinée des républicains, soit anciens, soit modernes. Ce que n'aurait pu ou ne pourrait jamais vous donner aucune république, vous le trouverez dans ce royaume [1]. »

Porée attaque la monarchie élective, telle qu'elle existe en Pologne, le partage des pouvoirs tel qu'il fonctionne en Angleterre. Le droit d'aînesse n'a pas de plus chaud partisan. « L'autorité sans contrôle du roi de France lui semble l'image la plus parfaite qui soit au monde de l'empire de Dieu sur les êtres qu'il gouverne. » Les institutions du règne de Louis XV sont jugées par lui bonnes et solides.

Les anciens élèves de Porée, Voltaire, Helvétius, Turgot, Malesherbes, ne doutèrent jamais de sa bonté. Tout de même, leur professeur de rhétorique dut leur apparaître, dans le lointain du souvenir, quelque peu étranger aux mouvements profonds qui secouaient la vieille société. C'est à ces heures difficiles qu'on eût aimé voir, dans les chaires de nos collèges, en face de si intéressants auditoires, des professeurs plus judicieux, plus ouverts, qui, à l'occasion de l'explication des auteurs antiques, eussent pensé qu'il y avait autre chose à faire que de bénir obstinément le présent. De ce point de vue, l'Oratoire, la Congrégation des Doctrinaires, l'Université furent les concurrents heureux de la Compagnie de Jésus ; c'est dans leur sein que se recrutèrent les libéraux de 1789 [2]. Si les Jésuites avaient su diriger l'attention de leurs nobles élèves « sur ces pensées où se manifestent la fierté, l'indépendance et la dignité humaines », ceux-ci y eussent gagné de mieux comprendre la Révolution ; à coup sûr, ils se fussent gardés de la maudire [3].

Que ces réserves toutefois ne nous fassent pas oublier la belle audace dont saint Ignace et ses fils avaient donné l'exemple en orientant résolument les esprits sur les pas de l'antiquité classique.

Cependant ici une nouvelle question se pose.

1. De la Servière, *Le P. Ch. Porée*, p. 175 et 362. — Dans la tragédie de *Brutus*, les tirades du P. Porée, nous dit-on, sur la gloire d'un peuple libre et l'humiliation de servir sont déclamation pure et toute la sympathie du professeur va aux fils de Brutus risquant leur vie pour les princes détrônés. *Ibid.*, p. 363 et suiv.

2. Est-il besoin d'ajouter que nous ne pensons pas que 93 soit nécessairement le fils de 89 ? Nous sommes de ceux qui croient qu'avec un peu plus d'habileté, plus de bonne volonté aussi de la part de la cour et des privilégiés, les événements auraient pris une allure moins précipitée, moins tragique, moins désolante.

3. « La Révolution, a dit J. de Maistre, est satanique dans son essence. »

En théologie, les Pères se refusent à damner les infidèles, de gaieté de cœur, sans les entendre, pour ainsi dire. En philosophie, ils commentent la morale du païen Aristote; dans l'étude des chefs-d'œuvre profanes, ils concentrent l'attention de leurs élèves sur l'histoire de Rome et d'Athènes. Encore une fois, félicitons-les de leur largeur d'esprit, de leur sympathie généreuse. Mais cet enseignement, à cause de sa généralité même convient à tous les adolescents, quelle que soit leur nationalité, et nous voudrions, à côté, un aliment intellectuel plus particulier. Les élèves des Jésuites étaient des Français. Voyons-nous que dans leur enseignement les maîtres aient tenu compte des exigences que leur imposait, de ce chef, une clientèle d'élite ? Ils avaient, semble-t-il, de quoi y répondre : ne trouvaient-ils pas à leur disposition ces études complémentaires mentionnées par le *Ratio* : l'histoire et la langue maternelle, disciplines d'une haute portée morale[1]; l'histoire qui peut être facilement une leçon continue de patriotisme puisqu'elle est le journal, tenu siècle par siècle, de cette grande famille qui s'appelle la patrie, où sont relatés ses joies, ses revers, où se reflètent les qualités qui, l'ont faite grande, les vices qui l'ont perdue; la langue, qui, loin d'être une sèche nomenclature de vocables, est le trésor des idées et des sentiments de cette famille, qui exprime son âme avec des mots qui ne sont pas seulement des sons, mais qui sont les voix des ancêtres tour à tour naïves, terribles, héroïques, religieuses, attendrissantes.

Sans doute les Pères ont fait la part la plus large à des disciplines d'une valeur éducatrice si considérable ? C'est ce qu'il nous reste à déterminer pour mener à bien notre enquête sur le caractère moral de leur enseignement.

Disons-le en commençant : le lecteur éprouvera quelque déception dans les pages qui vont suivre.

Que les Jésuites n'aient pas été le moins du monde antipathiques à l'histoire de notre passé, le grand nombre des historiens et des érudits qu'ils comptèrent dans leurs rangs et qui furent les pionniers de la science historique française

1. « Curet quoque, ut in scholis inferioribus tradantur accessoria, quæ sunt *historiæ*, geographiæ, matheseos elementa, assignando quid et quantum in singulis classibus fieri debeat pro regionum et temporum varietate. » *Reg. provincialis*, 23, § 3. « Illud etiam sibi valde commendatum existimet ut in scholis discipuli in lingua vernacula solide instituantur, et quid in unaquaque classe præstandum sit, provideat. » *Reg. provincialis*, 23, § 2.

le prouve péremptoirement. Le sPetau, les Labbe, avaient ouvert le sillon que creusèrent après eux les Maimbourg, les Longueval, les Malbrancq, les Laguille, les Bougeant, les Daniel, les Berthollet, les Griffet [1]. Néanmoins, quelque nombreuses et quelque honorables qu'aient été ces vocations historiques, il faut reconnaître, non sans surprise, que nos collèges n'eurent pas de cours d'Histoire de France régulièrement organisés avant le XVIII[e] siècle. Ce fut le P. Buffier, un jésuite d'avant-garde, qui donna l'impulsion pratique. Ses *Nouveaux Éléments d'histoire et de géographie*, parus en 1702, comprenaient un cours complet distribué par ordre de classe. En cela, les Jésuites donnaient l'exemple à l'Université qui ne trouva jamais le temps d'étudier l'histoire nationale; mais eux-mêmes suivaient, à un trop long intervalle, l'Oratoire qui, dès 1634, ouvrait dans ses établissements des cours d'Histoire de France avec des professeurs spéciaux [2].

Chose curieuse, la géographie jouit, chez les Jésuites, d'un traitement privilégié. « Un cours de rhétorique dicté, de l'année 1611 et du P. Bonvalot, professeur à Avignon et à Dôle, contient tout un cours de géographie divisé en deux livres : le Continent de l'Europe est l'objet d'un chapitre particulier où la géographie ancienne est mêlée à la topographie moderne et à l'exposé

1. Labbe nous révèle les Assises de Jérusalem. Le P. Maimbourg est l'auteur d'une *Histoire des Croisades*, d'une *Histoire de la Ligue*, de la *Décadence de l'Empire après Charlemagne*. Le P. Longueval composa l'*Histoire de l'Église gallicane*.

Le P. Malbrancq dépouille les archives de la Flandre et de l'Artois et publie dans la première moitié du XVII[e] siècle les *Annales de la Morinie*. Le P. Laguille fut le premier et le meilleur historien de l'Alsace, le P. Berthollet donna l'*Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et du comté de Chimai-Luxembourg*, 1741-1743. On connaît les travaux du P. Bougeant sur les traités de Westphalie et l'*Histoire de France* du P. Daniel continuée par le P. Griffet.

2. Lallemand, *op. cit.*, p. 246.

En 1630 paraît le *Florus Francïscus* du P. Berthault, oratorien.

Le grand Arnaud partageait les vues de l'Oratoire.

On est étonné d'entendre Rollin, qui a si bien compris le rôle éducateur de l'histoire ancienne, s'exprimer sur le compte de l'histoire de France de la manière suivante : « Je ne parle point de l'histoire de France parce que l'ordre naturel demande qu'on fasse marcher l'histoire ancienne avant la moderne et que je ne crois pas qu'il soit possible de trouver du temps pendant le cours des classes pour s'appliquer à celle de France. » *Traité des Études*, l. VI.

Le bon recteur avoue qu'il l'a peu apprise lui-même, qu'il est un peu honteux de se trouver en quelque sorte « étranger dans sa propre patrie ».

Jouvancy, dans son *Ratio docendi*, demande pourtant qu'on consacre à l'histoire un temps déterminé. Il indique aux maîtres les sources où ils doivent puiser : le *Rationarium* du P. Petau (1632), qui retrace l'histoire de France jusqu'au XVII[e] siècle, l'abrégé du P. Tursellin, les *Annales* du P. Briet, les travaux du P. Donat, du P. Cantel, les *Annales* de Salian, celles de Baronius, etc. (I, c. II, § 3, 1, 2, 3). Dans cette énumération, l'antiquité profane et sacrée, l'histoire moderne elle-même sont largement représentées. Pourquoi Jouvancy, un Français, ne mentionne-t-il pas

des mœurs des habitants et de leur mode de gouvernement. Le second livre renferme des notions générales sur les Turcs et sur les îles de la Méditerranée et de la mer du Nord. L'Afrique, l'Asie dont la Moscovie fait partie, l'Amérique sont ensuite passées en revue. Un chapitre curieux sur la flore du Nouveau Monde termine le cours.

Le P. Bonvalot s'était, paraît-il, conformé à un usage assez répandu. « On ne trouve guère de cahiers de rhétorique écrits avant le milieu du XVIIe siècle aux collèges de Tournon, de Lyon et d'Avignon qui ne soient terminés par des leçons de géographie [1]. »

Cette prédilection s'explique assez facilement. A une époque où les grands voyages étaient fréquents et difficiles, ces leçons d'un caractère pratique rendaient d'inappréciables services. De plus, les collèges comptaient beaucoup d'étrangers, venus quelquefois de très loin, de nos colonies des Antilles, de la Chine. Les Pères étaient, de par leur vocation, d'intrépides voyageurs; les missionnaires sillonnaient l'Ancien et le Nouveau Monde et restaient en relations avec leurs confrères des collèges. Sans cesse les écoliers entendaient parler de ceux de leurs anciens maîtres, qui évangélisaient dans les Indes, au Canada, dans l'Amérique du Sud. Toutes ces raisons suffisent à expliquer la vogue dont jouissait la géographie [2]. L'Histoire de France n'eut pas à son service le même concours heureux de circonstances. Ce n'est pas à dire toutefois que, avant d'être introduite officiellement dans les classes, elle fût complètement bannie de l'éducation. Non. Les sujets d'histoire nationale apparaissent de bonne heure dans les fêtes scolaires. Les Pères ont visiblement le souci d'entretenir leurs élèves de nos gloires françaises. Ils procèdent

explicitement l'histoire nationale ? Il se rendait parfaitement compte de l'utilité moralisatrice de l'histoire. « Soit que vous lisiez l'histoire pour vous-même ou que vous l'appreniez aux enfants, attachez-vous surtout à ce que la connaissance des faits serve à former les mœurs. Il faut examiner la vie d'autrui comme dans un miroir qui nous montre la laideur du vice et la beauté de la vertu, les funestes effets des passions et des troubles de l'âme, la droiture dont il faut faire preuve dans les affaires (I, c. II, § 3, 2).

Le Jésuite Possevin avait déjà au XVIe siècle, dans sa *Bibliotheca selecta* (IIe partie), mis en relief les avantages d'une étude sérieuse de l'histoire et commenté le mot de Cicéron : *Historia magistra vitæ*.

1. Chossat, *op. cit.*, p. 317, 318.

2. Les Jésuites ont accumulé les découvertes géographiques. Citons, à titre d'exemple, l'ouvrage du P. Philippe Avril, mathématicien du roi : *Voyage en divers pays d'Europe et d'Asie entrepris pour découvrir un nouveau chemin à la Chine*,

en quelque sorte par « leçons de choses » et il faut avouer que ce mode d'enseignement qui participait de l'éclat de la cérémonie dont il était entouré ne manquait pas d'agir puissamment sur les esprits et sur les cœurs.

Dès l'an 1580, les écoliers de Pont-à-Mousson jouent, en présence des princes de la maison de Lorraine, une tragédie dont l'héroïne est notre Jeanne d'Arc. Les jeunes acteurs donnaient dans le prologue la raison de leur choix :

L'on prétend vous montrer dans une tragédie
Un spectacle plus grave afin que gravement
L'esprit se nourrissant se forme sagement.
Or, on n'a point choisi un argument étrange
Sachant que tel est fol lequel ayant sa grange
Pleine de grains cueillis emprunte à son voisin
Laissant pourrir chez soi son propre magasin [1].

A Pont-à-Mousson encore, en 1593, on représente la « Prise de Jérusalem par les Croisés ». Quelques années plus tard le discours de rentrée traite « Des Illustrations littéraires de la Lorraine [2] ». Les Jésuites éprouvent une préférence marquée pour les souvenirs et les gloires locales ; c'était le sûr moyen d'intéresser l'auditoire. Ainsi le P. Valladier, à la fin du XVIe siècle, retrace dans une série de conférences au collège d'Avignon toute l'histoire du Comtat Venaissin depuis les invasions des Barbares [3]. A Aix, il est souvent parlé de la Provence. « Le jour de la Saint-Luc, lisons-nous dans les Annales du collège, l'ouverture des classes fut fort célèbre par la bonne compagnie qu'il y avait. Messieurs du Parlement et Messieurs des Comptes nous honorèrent de leur présence ; ils sortirent fort satisfaits de la harangue que M. J.-B. Picart, rhétoricien, prononça ; aussi méritait-elle cette approbation commune ; le sujet était fort plausible, puisque c'était le panégyrique de la Provence avec de très belles pensées et bien débitées [4]. » L'enthousiasme méridional qui dut accueillir le conférencier transparaît à travers ces lignes.

Paris, 1692, et celui du P. J. Villotte, *Voyage d'un missionnaire en Turquie, en Perse, en Arménie, en Arabie, en Barbarie*, Paris, 1730.

1. *Université de Pont-à-Mousson*, histoire extraite des manuscrits du P. Nicolas Abram et publiée par le P. Carayon, Paris, 1870, p. 151.

2. L'orateur était le P. Jean Pérard, originaire de Vitry-le-François. Abram, p. 372.

3. En 1598. Chossat, p. 341.

4. Méchin, *Annales du collège Bourbon*, t. I, p. 207, année 1652.

A Aix d'ailleurs, comme à Pont-à-Mousson, les Pères glanent les plus beaux faits de notre histoire, la défaite d'Abdérame par Charles Martel, la prise de Constantinople par Baudouin. A la rentrée de 1662, l'humaniste prend pour thème de sa harangue : « l'Histoire[1]. »

Citons au nombre des tragédies qui mettent sur la scène des personnages et des événements historiques : « Boémond rétabli dans ses droits et sur le trône » ; « Sigismond, roi des Bourguignons », pour lesquelles les Pères mettent à contribution Grégoire de Tours, les Annales de Normandie, Guillaume de Tyr : Charlemagne, Cromwell, Marie Stuart, Maurice de Nassau[2].

Dans une séance littéraire donnée au collège d'Arles en 1683 sur les cent billets à tirer au sort qui renfermaient chacun une question curieuse et difficile que le soutenant s'engageait à développer au pied levé, une place est faite à notre histoire. Puis on discourut sur *les caractères des rois de France* d'après M. de Mézerai[3].

Nous ne sommes encore qu'au XVIIe siècle. A partir du XVIIIe, alors que les cours d'histoire proprement dits se généralisent, les exercices scolaires attestent les progrès réels de l'enseignement.

C'est un élève de quatrième — déjà cité — le jeune marquis de Tourves qui, après avoir esquissé les quatre périodes de l'histoire du peuple de Dieu, se déclare prêt à indiquer sur la carte les villes principales des provinces de France. Il peut encore répondre sur la géographie de nos frontières, celle des Pays-Bas, des Provinces-Unies, de la Suisse avec ses treize cantons, de la Savoie. Il s'étendra, si l'on veut, sur les particularités de nos provinces. Quoique l'Europe lui soit familière, on comprendra qu'il s'est attaché surtout à la France, « le plus florissant et le plus redoutable royaume sans contredit[4] ».

A Arles, en 1752, les petits quatrièmes offrent une fête littéraire aux grands prieurs, baillis, commandeurs et chevaliers de Malte de la vénérable langue de Provence.

Au programme figurent à côté de la mythologie et de l'inter-

1. Méchin, I, p. 262.
2. Nous prions le lecteur de se reporter au chapitre VI : *Le théâtre*.
3. Rance, *Une thèse de rhétorique au collège des Jésuites d'Arles le 26 août 1683*, Marseille, 1887.
4. Méchin, III, p. 428 (année 1739).

prétation des auteurs, l'histoire sainte, l'histoire de France de Pharamond à Louis XIV et, comme de juste, l'histoire de Malte[1].

Ce sont encore de petits quatrièmes qui, en 1753, à Avignon, offrent à Son Excellence Mgr Pascal Aquaviva d'Aragon, vice-légat du pape, un exercice dont la matière embrasse la chronologie, la sphère, la géographie, l'histoire du règne de Louis XIV, les hommes illustres de la maison d'Aquaviva, l'histoire de la ville d'Avignon et du Comtat[2].

A Reims, on ne craint pas d'aborder l'histoire contemporaine. Les écoliers devaient répondre aux questions suivantes : « Quel royaume est la Pologne? Quelles sont les prérogatives des rois de Pologne? quel est l'ordre de succession à la couronne de Pologne? quel est le gouvernement de la Pologne pendant les interrègnes? Quels sont ceux qui ont droit de prétendre à l'élection? Comment se fait l'élection du roi? Qu'appelle-t-on en Pologne la capitulation ou les *acta conventa*, dont on fait jurer l'observation au nouveau roi? Quels sont les principaux articles qu'ils contiennent? Quel est le sénat de Pologne? Les sénateurs peuvent-ils sortir du royaume sous quelque prétexte que ce soit? Combien peut-on distinguer d'États en Pologne? Quelles sont les prérogatives de la noblesse en Pologne? Quelles sont les choses qui peuvent déroger à cette noblesse? Quel est le second état qui est celui des bourgeois? Quel est enfin le troisième état qui est celui des paysans? Quels sont les droits des gentilshommes sur leurs domestiques et sur leurs paysans? Qu'y a-t-il de plus remarquable dans les Salines qui sont près de Cracovie? Quel est le souverain actuellement régnant en Pologne? Le roi de Pologne a-t-il pris part à la dernière guerre comme roi de Pologne ou comme électeur de Saxe? Quelles ont été les opérations des Saxons durant le cours de la guerre? Quelle alliance y a-t-il eue récemment entre la cour de Pologne et celle de France? » Après quoi venaient des questions plus générales : « Quel est le gouvernement le plus utile, le républicain ou le monarchique? Sans décider cette question, quelles remarques pouvez-vous faire sur ce sujet? Qu'est-ce qui fait principalement les forces et les richesses d'un État? Quels sont les rap-

1. Chossat, p. 355.
2. *Id.*, p. 352 et suiv.

ports qu'entretiennent entre eux les princes? Qu'est-ce qu'un ambassadeur? Qu'est-ce qu'un ambassadeur extraordinaire? Qu'est-ce qu'un envoyé? N'y a-t-il pas des envoyés extraordinaires comme il y a des ambassadeurs extraordinaires? Quelles différence y a-t-il entre envoyé et résident? Qu'entend-on par le droit des gens? Quels titres se donnent entre eux les princes de l'Europe? Pourquoi ne voit-on plus en Europe dans les dfférentes guerres des conquêtes de royaumes entiers comme on nə voyait autrefois? N'est-ce pas là ce qu'on appelle l'équilibre dont on parle tant dans toutes les cours de l'Europe? Donnez-nous des idées plus particulières et plus circonstanciées de cet équilibre. Quel profit peut-on tirer de tout ce que nous venons de dire [1] ? »

Les livres de prix constituent un autre témoignage en faveur du développement des études historiques dans nos collèges.

Un élève de Louis-le-Grand, Achille-Pierre-Dionis du Séjour, nous a conservé la liste des siens : la *Vie du Cardinal d'Amboise*; l'*Histoire de l'Italie*, par Guicciardin ; l'*Histoire d'Henri III*, par Varillas; l'*Histoire de France*, par Dupleix; l'*Histoire de la maison de France*, par de Sainte-Marthe; l'*Histoire de France*, par Le Gendre; les *Antiquités de Montfaucon*; l'*Histoire de France*, par Cordemoy ; l'*Histoire d'Espagne*, celle *d'Angleterre*, par Duchesne; la *Description de l'Europe* [2]. Si ces ouvrages ne présentaient rien d'enjoué, l'Histoire avait du moins l'avantage

1. *Exercice sur la géographie universelle et l'état présent des affaires de l'Europe*, par J.-B. Alliot, de Lunéville, pensionnaire au collège de la Compagnie de Jésus, de Reims. Bibliothèque de la ville de Reims. Cabinet de Reims, 289, 290.

En 1712, nous trouvons un autre exercice de géographie, en 1713 une thèse de chronologie nuiverselle accompagnée d'exégèse ou de discussion de dates. On y faisait usage de cartes.

On trouvera dans Méchin, t. II, p. 477, un exercice d'histoire soutenu à Aix en 1726. C'est un abrégé de l'histoire universelle depuis la naissance du Sauveur jusqu'à la division de l'Empire sous Arcadius et Honorius, puis l'histoire des croisades. Enfin le même auteur rapporte à la page 483 un exercice de 1727 qui embrasse tous nos rois : ceux de la première race (481-751), ceux de la deuxième (751-987), ceux de la troisième, subdivisés en quatre maisons, Valois, Orléans, Angoulême, Bourbon. M. Tranchau relève également au collège d'Orléans, au XVIII[e] siècle, des exercices publics de géographie et d'histoire, notamment en 1751, en 1761; mais, contrairement à ses insinuations, ce n'est pas seulement à cause des critiques dirigées contre leur enseignement que les Pères modernisent les programmes. D'eux-mêmes, quoique trop lentement, ils se mettaient à aller de l'avant. Les dates des exercices publics de Reims et d'Aix le prouvent suffisamment.

Tranchau, *Études sur les représentations théâtrales, les exercices publics et les distributions de prix du collège d'Orléans au* XVIII[e] *siècle*, Orléans, 1887.

2. Mss. Biblioth. nat., fds. latin, n. 10992.

de reconquérir largement, au jour des prix, la place que les études classiques lui disputaient dans l'année avec acrimonie. Car, quoiqu'elle fût venue fort tard figurer au programme, grammairiens, humanistes, rhétoriciens osent encore la poursuivre comme une intruse et la rendre responsable de la ruine imminente des vieilles études. C'est afin d'apaiser ces alarmes et de réfuter ces invectives que les amis de l'histoire s'efforcent d'établir dans les thèses publiques et avec beaucoup de précautions oratoires que leur cliente non seulement ne portait pas atteinte à la littérature, mais était un auxiliaire indispensable de l'éducation. Ils ne gagnèrent pas toujours leur procès et jusqu'au bout l'enseignement de l'histoire nationale présenta dans nombre de nos collèges des lacunes incontestables [1]. Reconnaissons cependant que les méthodes des Pères durent être éminemment suggestives et que les conversations individuelles, les lectures du réfectoire, l'explication des auteurs, les tragédies et les séances littéraires exercèrent, plus d'une fois, une influence décisive, à en juger par le nombre de nos écoliers qui s'éprirent d'enthousiasme pour l'histoire et la cultivèrent avec honneur. Après Bossuet et Montesquieu, qu'il nous suffise de citer Du Cange, Nicolas Sanson, Peiresc, Baluze, les deux Valois, l'abbé Vertot, Mézerai, le président Hénaut, Velly, Voltaire [2]. Bossuet apprit-il, au collège de Dijon, à utiliser l'histoire dans l'éducation? Il est permis de le supposer. On ne saurait croire, nous dit son

1. Huet, de son propre aveu, ne savait pas un mot de géographie à quatorze ans, *Mémoires*, p. 16. L'histoire n'est introduite officiellement au collège de Schlestadt qu'en 1752. « Gaudium cumulavere præmia decem quæ prima vice, sic volente D. Magistratu ex historia ii retulere qui præ cæteris in hoc studio excelluere et sic pro reliquis annis, annuente R. P. Provinciali studium historicum etiam in scholas nostras introductum est, postquam studiosi in singulis classibus, in exercitationibus publicis specimina scientiæ historicæ, geographicæ, arithmeticæ et artis heraldicæ in mense Julio ediderant. » *Die Jahrbücher der Jesuiten zu Schlestadt* (année 1752), II, 495.

2. Ce que nous venons de dire de l'enseignement de l'histoire dans nos collèges suffit, pensons-nous, pour tenir en garde contre les généralisations hâtives facilement injustes. M. Ferté a écrit : « Les Jésuites, n'étant pas plus attachés de cœur à la France qu'à l'Angleterre et à l'Allemagne, n'avaient aucune raison pour admettre dans leurs programmes notre histoire nationale... Cette exclusion de l'histoire qui est non une omission réfléchie, mais une proscription systématique, jette à elle seule un jour sur l'inspiration générale des études jésuitiques. Les faits historiques, comme tout ce qui constitue un enseignement positif, répugnaient à un système de formalisme factice et d'éducation à la surface. » *Rollin, sa vie, ses œuvres*, p. 173, 175.

De son côté, M. Compayré affirme que « l'histoire moderne et l'histoire de France qui ne sont pas nécessaires à l'explication des auteurs sont entièrement laissées de côté ». I, p. 188.

Un auteur, très sympathique à l'enseignement classique des Jésuites, écrit :

historien, avec quelle ardeur, devenu précepteur du Grand Dauphin, il s'adonna à cette étude. Il extrayait des vieux auteurs ce qu'il y trouvait de meilleur; il annotait Commines, Guichardin, de Thou, de Monstrelet, Christine de Pisan. Il démêlait la vérité, car ce n'est pas la suite des faits qui l'occupe, mais une critique exacte, impartiale. Il se souvient qu'il est l'ami de Mabillon. Il réunit ce qui peut servir à l'instruction du prince sur les points les plus curieux de la législation, des mœurs, des usages et de l'esprit général de chaque siècle. Le point de vue moral lui tient plus à cœur que l'érudition. Il fait entendre à son royal élève les leçons de justice et de sagesse, de prudence et de piété que tous les hommes, pense-t-il, doivent chercher dans l'étude de l'histoire. Il lui donne en thèmes des passages où l'on voit une âme ferme et intrépide, un grand caractère et la hauteur du génie, il s'arrête avec complaisance devant ces monuments honorables de la dignité humaine. Voici comment il conclut le récit de la mort de Charles IX : « La manière dont il mourut fut étrange. Il eut des convulsions qui causaient de l'horreur et les pores s'étant ouverts par des mouvements si violents, le sang lui sortait de toutes parts. On ne manqua pas de remarquer que c'était avec justice qu'on voyait nager dans son sang un prince qui avait si cruellement répandu celui de ses sujets [1]. »

Il est aisé de concevoir de quelle importance eût été l'enseignement de l'histoire, généralisé et présenté selon l'esprit du grand évêque de Meaux. La formation intellectuelle et morale des classes supérieures de nos collèges y eût certainement gagné en profondeur.

Trop mince était le bagage de connaissances positives qu'emportait d'ordinaire la jeune noblesse, pressée d'entrer dans le monde ou de courir aux armes, la Rhétorique terminée. On dira peut-être que Jouvancy ne passe pas tout à fait sous silence l'histoire nationale, puisqu'il énumère avec une certaine complaisance certaines sciences qui s'y rattachent et qui sont dignes

« Des dix-huit siècles de civilisation chrétienne et d'histoire de France il n'apparaissait pas *la moindre trace* dans les programmes des examens publics. » Barret, *Les Études classiques au collège royal des Jésuites d'Alençon au* XVIIIe *siècle*, p. 6.

Encore une fois, nous prions le lecteur de se reporter à notre chapitre : *Le théâtre*.

1. Bausset (le cardinal de), *Histoire de Bossuet*, t. II, p. 19.

d'un homme bien élevé; il les range sous le nom de Polymathie, c'est la science du blason, l'épigraphie, la diplomatique, la numismatique [1]. Mais n'était-ce pas remplacer par des enjolivures les graves et fortes leçons qui eussent suppléé, dans une certaine mesure, au défaut de connaissances philosophiques de ces brillants et superficiels écoliers ? Beaucoup d'entre eux étaient placés, en quittant les bancs, à la tête des compagnies, voire des régiments. L'histoire et la géographie rentraient dans leurs études professionnelles ; ils y eussent trouvé, en même temps que de glorieux souvenirs de famille, le goût des travaux intellectuels sérieux.

L'immobilité, la lenteur de la Compagnie s'expliquent d'autant moins que les Pères, dans certaines éducations particulières, attachèrent à l'Histoire l'attention qu'elle méritait. Le grand Condé en est un illustre exemple. Sorti du collège de bonne heure, il continue ses études sous la direction du P. Pelletier. « Nous avançons en histoire qui est de longue haleine, écrit celui-ci, en la lecture de laquelle il prend plaisir; c'est une belle école où se font les hommes. » La méthode du Jésuite rivalise avec celle de Bossuet : « C'est chose merveilleuse comme il opine judicieusement quand, pendant l'histoire, je lui propose ce qu'il pourra dire au conseil de la guerre ou des autres affaires. » Le Père ajoute : « C'est un esprit auquel il faut de l'emploi. » — De son côté, le duc écrit à Monsieur le Prince : « Je lis constamment les héroïques actions de nos rois dans l'histoire. J'écris tous les jours sous le P. Pelletier qui me dicte un deuxième entretien de la prudence d'un prince, avec les exemples de ceux qui ont été grands et prudents capitaines afin que j'apprenne de leur conduite à me rendre tel que vous désirez et digne de la continuation de vos bonnes grâces [2]. »

Ainsi donc, outre que de sérieuses connaissances historiques étaient particulièrement utiles à notre esprit français, facilement enclin à l'idéologie, jamais époque n'en eut un plus pressant besoin que la France de l'avant-dernier siècle. A la lumière de l'histoire, la royauté eût gagné de se remettre devant

1. Jouvancy, I, c. II, § 4, n. 1.

Le P. Croiset, dans son Règlement pour MM. les pensionnaires du collège de Lyon, ne s'élève pas jusqu'aux raisons morales et philosophiques qui militent en faveur de l'enseignement de l'histoire : « L'histoire de France n'est pas moins nécessaire à un honnête homme français. Ignorer l'histoire de son pays, c'est être comme étranger dans son pays. Ignorer ce qui lie et nourrit le commerce de la vie civile, c'est être à charge pour ainsi dire aux gens d'esprit et aux honnêtes gens » (p. 82)

2. Le duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, Paris, 1886, t. III, p. 325 332.

les yeux le caractère démocratique de l'ancienne monarchie, la noblesse se fût expliqué l'origine et la raison d'être de ses privilèges; le Tiers-État, mieux préparé au rôle difficile de législateur, n'aurait probablement pas rencontré une résistance insensée qui allait tout perdre. Les Français d'alors ignoraient à peu près leur histoire. Quelques-uns paraissaient en dédaigner l'étude [1]. Rien ne nous fut plus funeste qu'un pareil état d'esprit. Nos pères allaient élaborer des Constitutions comme leurs ancêtres du moyen âge échafaudaient leurs constructions syllogistiques, sans avoir égard à l'expérience, je veux dire, sans tenir compte des habitudes d'un long passé. Nourris d'une culture générale un peu trop creuse, ils se préoccuperaient moins de la France et de ses conditions de vie que de l'humanité. A la veille du mois de mai 1789, les mêmes hommes, qui savaient dans le détail comment avait gouverné le sénat romain, ignoraient jusqu'aux pouvoirs des États généraux que l'on convoquait, jusqu'au mode de votation qui prédominerait dans cette assemblée appelée à se prononcer sur un programme de réforme immense et où se joueraient les destinées du pays et celles d'une monarchie vieille de quatorze siècles.

Le latin, nous avons eu l'occasion de le dire plus haut, était considéré par les Jésuites comme une langue vivante, et traité comme tel. Les grammaires en latin, le thème prenant le pas sur la version, les compositions latines, les exercices mécaniques destinés à graver dans les mémoires les mots, les tournures, les phrases, le pillage en règle des auteurs, l'obligation de se servir du latin même en récréation, sont autant de méthodes ingénieuses dont on ne saurait nier l'efficacité. Les Pères étaient conséquents avec eux-mêmes; « ils voulaient qu'on sût le latin; ce but une fois admis, il était naturel que tous les moyens véritablement pratiques fussent employés pour y parvenir. Dans

1. Un ancien de Louis-le-Grand, de Bury, écrivait en 1777 : « Lorsque notre élève sera suffisamment instruit de l'histoire de France, il faudra le conduire dans les sentiers agréables de l'histoire grecque et romaine, car il faut convenir qu'elles sont infiniment plus belles, plus intéressantes et plus instructives que les histoires modernes de notre Europe. Elle a si longtemps langui dans les entraves de l'ignorance qu'on y trouve peu de princes qui se soient distingués par des actions grandes, nobles, sages et prudentes et qui aient fait le bonheur de leurs peuples. » De Bury, *Essai historique et moral sur l'éducation française*, 1777, p. 58.

Est-ce cette ignorance et ce dédain qui firent dire à de Maïstre que les Français ne sont pas fiers d'être Français.

nos collèges universitaires, on est beaucoup moins logique [1]. »

Disons plus, il était impossible que la Compagnie de Jésus envisageât l'enseignement du latin autrement que de ce point de vue utilitaire. Au XVIe siècle, la langue de Cicéron est la langue scientifique internationale, la langue des Universités aussi bien que celle de l'Église. Dans les règlements des collèges est inscrite l'obligation de parler latin et les Jésuites ne font que se conformer aux usages et à l'esprit de la société [2].

D'autres raisons militent en faveur de la langue latine dans le siècle de la Renaissance. Quels chefs-d'œuvre de notre littérature les fils de saint Ignace auraient-ils pu mettre entre les mains des écoliers ? Le français sort à peine de l'enfance. Les Jésuites s'établissent à Paris un peu après Marot et Rabelais, et dans le temps que fleurit la Pléiade. Ce serait trop exiger de nos éducateurs que de leur reprocher de n'avoir pas inscrit au programme tel chapitre de Gargantua ou les sonnets de Ronsard. Enfin rappelons-nous quel fut, à l'origine, le but capital poursuivi par nos maîtres ? Un but de conservation et de préservation sociale. La guerre est partout, dans les idées plus encore que sur les champs de bataille. Sur les ruines du moyen âge, identifié avec la suprématie spirituelle et politique du Pontife romain et la conception de la République chrétienne, s'établit un ordre social nouveau. Or, les Jésuites ne pouvaient pas ne pas être les champions du vieil état de choses dans lequel les nationalités et leurs langues respectives n'avaient qu'une place de second rang et où l'Église et sa langue vénérable jouaient le premier

1. Compayré, *op. cit.*, I, p. 184.

2. Le Règlement du collège de Grenoble (1520) porte : « Les écoliers ne devront parler que la langue latine... Ceux qui seront surpris parlant dans leur langue maternelle seront notés; deux fois par mois, les notes seront réglées par une amende et ceux qui ne paieront pas l'amende seront fouettés de verges. » Pra, *Les Jésuites à Grenoble*, p. 88.

Même règlement au collège séculier d'Autun (1587) : «Celui qui sera repris par trois fois d'avoir parlé en langage français sera puni et corrigé selon sa faute, etc. » Charmasse, *Les Jésuites au collège d'Autun*, p. 27.

« Dans les statuts universitaires de 1598, remarque M. Compayré, manquer la messe et s'être exprimé en langue vulgaire sont deux fautes de même ordre, châtiées de même façon. » T. I, p. 137.

« Budé ne regarde-t-il pas le français tout au plus comme bon pour décrire l'art de la chasse ? » T. I, p. 136.

Crévier écrira encore au XVIIIe siècle : « Il ne faut pas que le français, nouvel hôte, empiète trop de terrain sur l'ancien propriétaire. En vain alléguerait-on qu'il ne fait que rentrer dans son domaine, que le pays lui appartient, que le latin est un étranger. Le latin est la langue des savants, il est une langue universelle qui fait la communication de toutes les parties de l'Europe; il est la source de tout notre

rôle. Il était d'ailleurs dans la logique des faits que les réformés donnassent aux langues nationales la préférence sur le latin liturgique. C'était d'une stratégie habile. Luther imprima l'élan; Calvin suivit. Le français fut chez nous une machine de guerre entre les mains des dissidents, le signe de ralliement des huguenots. On sait le succès des psaumes de Marot et le ton dégagé dont la sœur de François Ier déclarait que la messe en français n'était pas pour lui déplaire. De son côté, l'humanisme, qui, sur plus d'un point, avait partie liée avec l'hérésie, s'empressait d'écouler ses nouveautés, ses obscénités aussi, par le canal de la langue vulgaire. La défiance des Jésuites leur fait honneur. Les évêques les plus pieux, les plus lettrés partagent sur ce point leur manière de voir. Le cardinal de Tournon prohibe dans son collège sous des peines sévères, au nom de la religion et des bonnes mœurs, les ouvrages en français [1]. Aussi bien, ne nous étonnons pas de la rigueur du *Ratio* qui ne permet l'usage du français en récréation que les jours de fête [2]. Tous les livres classiques sont en latin, excepté le premier livre de la grammaire d'Emmanuel, afin de faciliter aux commençants l'étude des éléments.

Malheureusement, les Pères maintiennent leur ostracisme, alors que les raisons qui le motivaient avaient disparu depuis longtemps, et ce n'est que dans la seconde moitié du XVIIe siècle que nous voyons apparaître des grammaires en français [3]. Les Pères se sont immobilisés dans la défense de l'édifice ecclésiastique du moyen âge. On dirait qu'ils ferment les yeux à ce qui se passe autour d'eux. Et pourtant, dès l'année 1549, Du Bellay a publié sa « Défense et Illustration de la langue française » et la jeune littérature répondait superbement à ces appels. Les années

savoir et ce n'est que par l'influence continuelle de la source que les plus grands fleuves s'entretiennent. *Hist. de l'Univ.*, t. VII, p. 65, 66.

1. Massip, *op. cit.*, p. 69, 70.

2. *Ratio* de 1586, c. 5, § 7. Le règlement a une portée générale. Les mêmes raisons qui proscrivent le français chez nous proscrivent l'allemand dans le pays d'outre-Rhin :

« Adhibendam esse diligentiam ut sermo latinus inter discipulos vigeat; neque liceat eis libere et assidue germanice loqui. Hanc ob causam, nec ipsi præceptores cum illis germanice loquentur, nec germanice loquentes audient etiam in scholis grammaticæ, exceptâ subinde infimâ ». Ordonnance pour le collège de Dillingen (1609). Pachtler, t. III, p. 190.

Ajoutons que le *Ratio* prescrivait l'usage d'un latin correct : « eosque non solum a sermone vulgari avocet, sed a barbara quoque latinitate, quam affectare videntur interdum. »

3. Celle de Pajot, mi-latine, mi-française, est de 1650.

Le P. Chiflet fait paraître la sienne en 1659. La grammaire du P. Buffier date du XVIIIe siècle.

passent. Descartes compose son *Discours de la Méthode* dans la langue du grand Corneille. L'Académie française tient ses premières séances. Nos écrivains donnent coup sur coup leurs chefs-d'œuvre; notre langue est à la veille de devenir la première de l'Europe. Or, que dit Jouvancy en 1692 : « Les jeunes maîtres doivent prendre garde de ne pas se complaire à l'excès dans les ouvrages de notre littérature particulièrement des poètes où ils perdraient le meilleur de leur temps et peut-être leurs mœurs [1]. » Le français sent toujours le fagot. Pourtant Jouvancy ne va pas jusqu'à proscrire l'étude de la langue maternelle, il la recommande même à l'attention des maîtres. « Quoique la principale occupation des professeurs de la Société doive être l'étude approfondie des langues grecque et latine, il ne faut nullement négliger pour cela la langue française. » Néanmoins, la liste des auteurs ne subit aucune modification et ne témoigne d'aucun progrès; aucun ouvrage de notre littérature n'y est mentionné. Disons cependant, que dans les classes, la version prend place à côté du thème [2]. Dans un article intitulé *De interpretatione vernaculâ*, Jouvancy donne d'excellents conseils sur la manière dont le maître comprendra cet exercice. Il insistera sur le sens exact du mot français, fera ressortir les ressemblances ou les différences qu'il présente avec le mot latin; de cette façon, l'écolier apprendra une langue par l'autre, d'autant plus vite et d'autant mieux que la vraie traduction fera l'objet de discussions intéressantes. Toutefois il est bien entendu que le thème garde la primauté et que la version ne s'y adjoint qu'à titre supplémentaire [3].

Ici encore, il arriva que les Pères corrigèrent dans la pratique ce que les programmes officiels présentaient de trop absolu et de trop exclusif. Recteurs et provinciaux s'autorisent de la latitude que leur laissait le *Ratio*, pour développer l'étude et l'amour de notre langue.

Les Jésuites de Pont-à-Mousson ne se contentent pas de faire représenter, au XVIe siècle, une *Jeanne d'Arc* en vers français, ils poussent l'audace et presque le défi jusqu'à donner des concertations philosophiques dans la langue de Malherbe

1. I, c. I, § 3.

2. Le 12 avril 1680, le duc de Bourbon remporte à Paris le premier prix de version, « une grande journée pour lui ». Chérot, 258. Il s'agit d'un « petit prix » et non de la distribution solennelle de la fin de l'année.

3. II, c. II, § 3, 3.

et de Ronsard. Ce fut, il est vrai, à titre exceptionnel et à l'occasion d'une visite du duc de Lorraine qui sans doute se fût trouvé incapable de s'intéresser à une dispute latine [1].

En 1610, toujours à Pont-à-Mousson, un drame en français rehausse l'éclat des fêtes de la béatification de saint Ignace. En 1614, les écoliers y complimentent le duc de Lorraine en vingt et une langues différentes. Pont-à-Mousson, pays frontière, réunissait à peu près toutes les nationalités. européennes [2]. Les Jésuites avaient un faible pour ces cérémonies où les prédications et les compliments à l'adresse du héros de la fête trouvaient un interprète dans les langues les plus disparates [3].

Au reste, la littérature française, en tant que telle, n'est pas regardée à Pont-à-Mousson d'un œil moins sévère qu'ailleurs. Le recteur de l'Université, le P. Léonard Perrin, ancien boursier du collège de Clermont, était fort amateur de beau style, qu'il écrivît en latin ou en français, « la seule chose, nous confie un vieux chroniqueur, pour laquelle il semblait sentir un attrait naturel ». Si fort que fût l'amour de beau style, il ne put jamais décider le recteur à ouvrir un livre suspect. Le Jésuite avouait même à l'un de ses amis qu'il n'avait pas osé lire un seul vers de Ronsard « le prince des poètes [4] ».

A mesure que nous nous éloignons du XVIe siècle, le mouvement en quelque sorte nationaliste s'accentue dans les représentations dramatiques. Les Pères de Grenoble donnent, dans notre langue : *Gratian, empereur* (1655); *Boèce* (1658); *La victoire de la paix* (1659); *Procope, martyr* (1661); *Le Travail*, comédie (1664) [5].

Ailleurs, l'argument de l'action est composé dans les deux langues. Vers la fin du XVIIe siècle, les comédies françaises en cinq actes font leur apparition au collège de La Flèche. Visiblement les Muses latines perdent du terrain. A Arles, en 1683, elles implorent même la protection des Muses françaises et, dans les

1. Abram, *Histoire de l'Université de Pont-à-Mousson.*

2. *Ibid.*, p. 446.

3. « A une fête donnée au collège d'Avignon en 1596 en l'honneur du cardinal Tarugi et à laquelle assistaient huit prélats, on prêche en huit langues les huit béatitudes : en syriaque, en hébreu, en grec, en latin, en italien, en espagnol, en allemand, en flamand. Le P. Antoine Suffren prêche en français. » Chossat, p. 109.

« A La Rochelle, en 1632, dix-huit élèves étrangers venus chez nous pour apprendre notre langue peuvent complimenter Anne d'Autriche dans dix-huit idiomes différents. » Conneau, *La Rochelle disparue*, La Rochelle, 1904, p. 286.

4. Abram, *op. cit.*

5. Pra, *Les Jésuites à Grenoble*, passim.

premières années du XVIIIe siècle, le P. Porée, obligé d'introduire des vers français dans sa tragédie de *Sephebus Myrsa*, s'en excuse auprès du public : « Nous devons prévenir le lecteur que les actes de cette tragédie sont séparés par des vers français, écrits pour le chant, et qui rappellent assez exactement les chœurs de l'ancienne tragédie. On ne saura pas mauvais gré au poète d'avoir, dans un spectacle destiné à former la jeunesse française, introduit les muses de ce pays afin que par leur concours elles apportassent à ces jeux un agrément national [1]. »

A peu près au même temps, nous trouvons dans les cours de rhétorique dictés des extraits de nos auteurs. Seulement, le goût des maîtres n'est pas des plus purs; ils choisissent des sonnets qui n'ont de remarquable que le faux bel esprit. Il arrive aussi que se glissent à la fin des cahiers des abrégés des règles pour bien faire les vers français, d'ailleurs au grand scandale des conservateurs obstinés. Dans l'énoncé des règles de la composition classique, les vers de « Monsieur Boilot » se hasardent à remplacer, du vivant même de l'auteur de l'*Art poétique* les hexamètres d'Horace [2]. Enfin, le français acquiert droit de cité dans les exercices scolaires proprement dits. Ce ne sont plus seulement les membres du Bureau qui sont accueillis, dans l'obscurité des classes, par les odes latines et françaises, récitées par des écoliers de rhétorique, d'humanités et de troisième [3]; c'est publiquement, devant une assistance considérable que dès 1668 une thèse française figure, en bonne place, à côté d'une thèse grecque et d'une thèse latine. Le sujet, qui portait sur *Les fortifications*, était dédié à MM. les Généraux de France [4]. Bientôt, le français triomphera définitivement dans les séances solennelles avec « le plaidoyer ». Les Pères, désirant avant tout plaire au public élégant des fêtes scolaires, ferment les oreilles aux plaintes des Muses latines.

Le XVIIIe siècle couronne et consacre l'innovation en intro-

1. J. de la Servière, *op. cit.*, p. 250.
2. Chossat, p. 320, 321.
3. Comme en 1653 à Aix. Méchin, I, 209.
4. « Le P. de Cellières eut quatre actes à la fin du cours. Le premier fut soutenu par un religieux servite, dans leur église. Le dernier eut quelque chose nouvelle ce qui réussit bien. Il y eut des thèses en grec, en latin et en français. Celles-ci étaient : « Des fortifications ».

« On argumenta bien en grec et l'écolier nommé Poncet de Paroy répondit avec grande satisfaction. Elles furent dédiées à MM. les Généraux de France. » Méchin, II, p. 21.

duisant dans les classes l'explication de nos auteurs et en instituant le prix de version latine (*latini sermonis gallice redditi præmium*).

« Nous nous sommes mis en état, disaient les élèves de troisième du collège de Marseille, d'expliquer le deuxième et sixième livre de l'Énéide, les deux premières harangues de Cicéron contre Catilina, une partie du livre de la Vieillesse, quelques vies des grands capitaines de la Grèce par Cornélius Nepos, six odes d'Anacréon. Pour rendre l'explication de ces auteurs moins sèche et moins insipide, nous l'accompagnerons de quelques notes choisies et nous ferons remarquer la manière dont nos poètes français ont traduit ou imité les plus beaux endroits [1]. »

Un exercice scolaire donné à Aix en 1726 traitait de « l'histoire critique du Parnasse français » étudié dans ses origines, dans ses progrès, dans sa perfection. La première époque — celle des origines — embrassait les questions suivantes : « Quelle est l'ancienne origine de la poésie française ? Les fatistes, les trouvères, les jeux floraux institués à Toulouse. Quelle forme donna à la poésie Octavien de Saint-Gelais sous Charles VII, Villon sous Louis XI et enfin Marot sous François Ier, temps auquel nous plaçons la véritable origine de la poésie française [2] ? »

L'année suivante, au même collège, nouvelle séance littéraire où nos écoliers discourent de la poésie française, de la structure des vers, de la rime, des différents ouvrages en vers français [3].

Une chose nous gâte le progrès réel, le rajeunissement des études dans les collèges de la Compagnie, c'est que, dans l'ensemble, nos maîtres n'apprécient pas avec équité nos grands auteurs; ils transportent dans la république des Lettres leurs préventions religieuses et politiques.

C'est ainsi que, traitant de la tragédie dans son *Ratio discendi*, Jouvancy recommande l'*Art poétique* d'Horace et les *Commentaires* du P. Membrun, la *Pratique du Théâtre et les observations* de P. Corneille, poète français, mises en tête de ses tragédies dont on ne saurait trop faire l'éloge. Racine n'est pas nommé. Une allusion transparente le frappe même d'interdit. Jouvancy condamne les pièces où il entre de l'amour profane. « Cette

1. Soullier (le P.), *Les Jésuites à Marseille*, p. 162 (année 1742). Méchin, II, p. 21. Le duc de Bourbon dit des vers latins et des vers français dans une déclamation le 2 mars 1680. Chérot, p. 262.
2. Méchin, II, p. 478.
3. *Ibid.*, p. 483.

précaution, ajoute-t-il, aura pour un maître religieux l'avantage de le dispenser de lire certains poètes français qui se sont appliqués à donner à un tendre amour la première place dans leurs drames : rien de plus funeste que cette lecture [1]. »

Porée ne goûte dans le théâtre de Racine qu'*Esther* et *Athalie ;* il est vrai qu'il décerne à ces deux chefs-d'œuvre un hommage mérité. « O *Esther*, ô *Athalie*, œuvres divines dont l'unique ou le plus bel éloge est de vous demander, Messieurs, si le problème que j'ai proposé aurait lieu, supposé qu'on en composât d'égales ou du moins de semblables. Ah ! il faudrait demander alors non plus si le théâtre peut être utile aux mœurs, mais s'il serait possible qu'il leur devînt pernicieux [2]. » Le croirait-on ? Bossuet n'est pas apprécié plus équitablement que Racine, et c'est à peine si le P. Porée réserve une place à l'Aigle de Meaux dans ses *Entretiens sur l'Orateur*, alors qu'il cite et exalte le P. Gaillard, le P. Cheminais, Houdar de la Motte, « aussi grand poète qu'orateur et maître en tous genres d'écrits ». Nos maîtres ne savent pas mettre en relief les grands noms et les grandes œuvres qu'ils noient dans la masse des auteurs de troisième et de quatrième ordre [3].

Il en est donc de la langue et de la littérature nationales comme de notre histoire. Les Jésuites n'accordent pas à ces disciplines la valeur qu'elles méritaient ; quel bénéfice moral et patriotique n'eussent pas recueilli leurs écoliers de la méditation des *Oraisons funèbres*, de la lecture d'*Andromaque* et de *Britannicus* ! Les quelques timides concessions dont témoignent les programmes des solennités scolaires paraissent plutôt imposées par le goût du public que par les convictions personnelles des maîtres. Peut-être que la faveur dont le français jouissait à Port-Royal et à l'Oratoire fut la cause qui empêcha les Pères

1. Ire partie, c. II, § 2, n. 3 et 4.
2. J. de la Servière, *op. cit.*, p. 372.
3. J. de la Servière, p. 375.

Voir dans Méchin, II, p. 478, le tableau des auteurs français de la troisième époque, perfection de la poésie française. Nous y cherchons en vain le nom de Molière. Par contre, les inconnus sont légion : la comtesse de Suze, d'Aceilly, de Charleval, Saint-Pavin, etc., etc...

Les Pères s'oublièrent un jour jusqu'à soutenir à Louis-le-Grand, dans une harangue publique, que Racine n'était ni poète ni chrétien. Les supérieurs désavouèrent le régent maladroit et s'excusèrent auprès du poète par l'entremise du P. Bouhours. « Quand l'offense qu'on a voulu me faire serait plus grande, répondit noblement Racine, je l'oublierais en considération de tant d'autres Pères dont j'honore le mérite. » Emond, *op. cit.*, p. 158.

de revenir sur de vieilles préventions. Après avoir été la langue des réformateurs protestants, le français ne se présentait-il pas comme le porte-parole éloquent des idées jansénistes? Les Pères gardaient rancune aux *Provinciales*.

Quoi qu'il en soit, ce fut une grosse faute que de s'attacher exclusivement à l'étude des littératures anciennes; c'était rester en dehors du grand mouvement nationaliste qui se poursuivait en France depuis le XVIe siècle pour aboutir à la centralisation, à l'homogénéité de 1789. Richelieu, Mazarin, Colbert sont les artisans vigoureux de l'unité française. L'Académie répond, dans la pensée du grand cardinal, à un dessein politique autant qu'à des fins littéraires [1]. Louis XIV impose notre langue à la Faculté de droit en 1679 et dans l'éducation du Dauphin. L'Université entre dans ces vues patriotiques que Rollin secondera de tous ses efforts : « Nous est-il permis, disait-il, de négliger absolument le soin de notre langue dont nous devons faire usage tous les jours et de donner notre application à des langues mortes et étrangères? » Au collège de Beauvais, les actes publics se célèbrent en français et l'on ne craint pas de faire de larges emprunts à notre littérature. Est-ce sympathie janséniste? Les tragédies de Racine ont les honneurs du programme. En 1738, les rhétoriciens dissertent sur les *Corinthiennes* de Démosthène, sur les *Philippiques* et les *Verrines*, sur les *Oraisons funèbres de Turenne et de Condé*, sur l'*Iphigénie* et l'*Athalie* de Racine; ils instituent un parallèle entre Horace et Boileau [2].

En 1741, la Faculté des Arts impose le français pour la rédaction des procès-verbaux des visites. Le discrédit où tombe le latin est poussé si loin que, s'il faut en croire Mercier, sur cent écoliers qui sortent aux environs de 1785 des collèges de plein exercice après avoir passé sept ou huit ans à l'étude de la langue de Cicéron, quatre-vingt-dix ne la savent pas.

Au surplus, si les Jésuites firent grise mine au français pour cette raison qu'il était le véhicule des idées d'opposition, il faut avouer qu'ils furent bien mal inspirés, surtout lorsque l'opposition s'appela la philosophie. L'oratorien Houbigant — leur élève — voyait plus loin que ses maîtres quand il poussait à

1. Richelieu rêvait de fonder, paraît-il, un collège à Richelieu. Il en avait déjà tracé le plan. On devait s'y livrer à une étude approfondie de notre langue et toutes les matières devaient y être enseignées en français.

2. Ferté, *op. cit.*, p. 439 et suiv. — Pourtant c'est un Jésuite, le P. Bouhours, qui dit : « La langue française est une grande passion. »

l'étude du français au nom des services qu'on pouvait rendre à l'Église[1]. Dans le combat furieux que les écrivains philosophes allaient mener contre les dogmes de la religion révélée, la défense catholique accusa une infériorité évidente; elle ignore le maniement de cet engin que les adversaires utilisent avec une dextérité merveilleuse : la prose française. Chose étonnante, les Jésuites, qui se sont faits humanistes au XVIe siècle pour défendre l'Église et le Saint-Siège, se sont attardés dans des positions vieillies ; ils n'ont pas compris, semble-t-il, la nécessité de se déplacer, de suivre les opérations du champ de bataille ; ils n'ont pas su continuer l'intelligente initiative dont l'un des leurs avait donné l'exemple, le P. Coyssart, composant des hymnes en langue vulgaire pour répondre aux psaumes de Marot.

N'exagérons pas cependant les conséquences d'une lacune dont nous n'avons pas cherché à dissimuler la gravité. Les lettres classiques restent un admirable moyen de parler et d'écrire, et elles préparaient excellemment les écoliers de jadis à manier la langue nationale. C'est une des raisons pour lesquelles au XVIIIe siècle, comme au XVIIe, les meilleurs de nos écrivains sortent des collèges de la Compagnie, et à une malice de Voltaire le P. Porée pouvait répondre que si la langue française ne lui devait pas de beaux vers, elle lui était bien un peu redevable, après tout, de quelques bons poètes et d'incomparables prosateurs.

De cette enquête sur l'esprit des disciplines intellectuelles de la Compagnie se dégage cette conclusion qu'une haute inspiration morale anime toutes les branches de l'enseignement. L'orthodoxie chrétienne et catholique demeure le constant objet des préoccupations de ces religieux voués par état à la

1. « Enfin, si nous croyons savoir assez le français, ne suffit-il pas que nous puissions le savoir encore mieux pour tâcher de nous y rendre plus habile? Et faut-il plaindre le temps et les soins dans une étude qui nous rend propres à mieux servir l'Église? ... Je compte le français, parmi les langues qu'il faut apprendre. C'est une étude qu'on néglige un peu trop parmi nous. » Houbigant écrivait en 1720. Lallemand, p. 287, 288.

Voici les pures considérations mondaines que le P. Croiset trouve à faire valoir : « Notre langue est arrivée aujourd'hui à un point de perfection que c'est être barbare parmi les honnêtes gens, que de ne pas parler avec politesse. L'attention qu'on apporte à vous reprendre dans la conversation et à relever les moindres barbarismes : la loi que vous avez de ne jamais parler le patois, la conversation d'un si grand nombre de jeunes gens qui parlent bien, leurs expressions, leur accent, leurs bons termes tout vous apprend sans peine le français; vous devez seulement y faire beaucoup d'attention. » P. 87.

propagation de l'Évangile ; c'est une loi générale dont certaines défaillances partielles n'infirment pas la vérité.

Si l'école est une préparation à la vie, elle doit répondre à la double nécessité à laquelle est soumise cette dernière, développer dans l'enfant, dans le jeune homme, dans l'homme de demain, tout à la fois le respect de la tradition et un amour judicieux du progrès.

Les Pères sont traditionalistes en théologie, l'histoire de la croyance catholique est un domaine qu'ils cultivent avec une prédilection particulière. Ils repoussent, en philosophie, les innovations dangereuses. Pourtant, même sur ce terrain qui touche de si près à la foi, ils ne s'enchaînent pas à des formules. Ils ne craignent pas de rompre en visière avec la prémotion physique et avec d'autres opinions de l'Ange de l'École. Ils mettent les enfants à l'école de l'antiquité, insérant la greffe chrétienne sur le vieil arbre du bien et du mal pour en faire exclusivement un arbre de vie. Sur deux points cependant leur coutumière habileté est en défaut. Ils ont négligé de prendre le vent : le français, l'histoire nationale, occupent dans les programmes une place trop parcimonieuse. On voudrait les voir marcher d'un pas plus ferme avec leur temps. Les programmes de la Compagnie paraissent figés dans leur moule. Édifié avec effort, le *Ratio* ne bouge plus [1]. Telle la phalange antique dont la mobilité ne répondait pas à la force. Ajoutons que l'Ordre, en réunissant dans ses conseils supérieurs toutes les nationalités, excellait à embrasser les intérêts généraux, mais éprouvait plus de peine à comprendre et à satisfaire les besoins particuliers. L'unité et la centralisation furent poussées à l'excès. Sous ce rapport, peut-être que saint Ignace eût su conserver à ses troupes plus de souplesse. Disons enfin que les vices, les lacunes des programmes ne font que souligner des dispositions infiniment respectables puisque c'est par un souci exagéré de l'orthodoxie, par une fidélité trop intransigeante aux croyances bienfaisantes du passé que les Jésuites se condamnent, ici et là, à l'immobilité. En un mot, ils ne séparent jamais la formation de l'esprit de celle du cœur et de la volonté, leur enseignement tâche à être

1. Sacchini nous dit assez naïvement parlant du *Ratio* : « Res erat novissima et in omnen parabatur æternitatem. » *Hist. Societ. Jes.* Cité par Duhr, *Die Studien ordnug der gesellschaft Jesu*, p. 17.

ce que l'Église voulait qu'il fût, le commentaire vivant de la parole éloquente : Toute science est stérile qui ne tourne pas à aimer [1].

1. L'esprit des maîtres passait dans l'âme des disciples. Les cahiers d'élèves que nous avons eu la bonne fortune de consulter sont émaillés de pieuses maximes, de courtes prières, de dévotes invocations. Citons à titre d'exemple le recueil des discours français et latins d'Étienne de Montigny (Bibliothèque Mazarine, mss. 4016). On lit dans le haut des pages ou à côté de la signature de l'écolier : « Ad majorem Dei gloriam Virginisque Mariæ — Vanitas vanitatum et omnia vanitas præter amare Deum et illi sol servire — Felix qui soli Deo laborat et vivit, » etc...

CHAPITRE IV

LES DISCIPLINES DE LA VOLONTÉ
LA RELIGION ET LES VERTUS CHRÉTIENNES

§ 1er. — La religion.

Sommaire : 1. *But et ambition de saint Ignace.* — Il veut former de vrais chrétiens. — Le christianisme entendu au sens de l'Église catholique : c'est un ensemble de croyances très précises auxquelles nous adhérons par la foi; un assujétissement de notre volonté aux commandements de Dieu et de l'Église, une vie surnaturelle que nous avons l'obligation de conserver et de faire fleurir. — Nos pères font passer la vie chrétienne ainsi définie avant leurs plus chers intérêts.

2. *Organisation d'un système d'éducation, dont la religion est l'ossature.* Saint Ignace veut un enseignement religieux substantiel : les catéchismes, les sermons des dimanches et fêtes. — Les prédications du carême. — Les critiques du P. Judde. — Faiblesse doctrinale de l'enseignement religieux au XVIIIe siècle.

Les pratiques de piété pour chaque jour, pour chaque mois. Les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. — Les sentiments du P. Pallu. — Les Congrégations : origine, fonctionnement, fêtes, influence. — Les Congrégations secrètes de Notre-Dame. — Les retraites : retraites de rentrée, retraites particulières dans les classes, retraites de fin d'études.

3. *Les caractères de la piété dans nos collèges.* — Les Pères, ennemis de la contrainte. — Aucune place à la fausse mysticité. — Piété complète qui fait prier tout l'homme : les cérémonies, les fêtes religieuses, la première communion. Piété tendre, filiale, joyeuse. Piété profonde, qui sera la source des vertus personnelles et sociales.

Ad majorem Dei gloriam : telle avait été la devise de saint Ignace lorsqu'il avait fondé son Institut et érigé des collèges. On l'eût fait sourire en lui prêtant la pensée de former d'abord de bons humanistes ou même de subtils et profonds théologiens. Il regarde plus haut. Donner à l'Église de vrais chrétiens, c'est-à-dire de fidèles disciples du divin Propagateur de la Bonne Nouvelle, de Celui qui a dit : « Je suis la Voie, la Vérité, la Vie, » voilà quelle était la sainte et ardente ambition d'Ignace.

Essayons de préciser ce que signifie aux yeux de l'Église ce nom de chrétien. Les données théologiques exposées plus haut ne nous seront pas inutiles.

Le catholicisme est une foi d'abord, un ensemble de croyances, basées, en dernière analyse, sur des *raisons* métaphysiques historiques et morales. Le chrétien croit que Jésus-Christ, le Fils de Dieu, est venu sur la terre pour expier la faute originelle qui privait à tout jamais Adam et sa postérité de la vie « surnaturelle » dans laquelle avait été créée l'humanité. Le chrétien croit aux enseignements dogmatiques et moraux du Verbe Incarné et il fait profession d'obéir, avec la même soumission de l'esprit et du cœur, à l'Église romaine qu'il considère, sur la foi de la parole du maître et d'une tradition de dix-huit siècles, comme chargée divinement, infailliblement, de continuer, jusqu'à la fin des temps, le magistère de Jésus-Christ parmi les hommes.

Le catholicisme n'est pas seulement une foi : « *Ce ne sont pas ceux qui disent : « Seigneur, Seigneur! » qui entreront dans le royaume des cieux, mais bien ceux-là qui auront fait la volonté de mon Père.* » Est requise encore l'obéissance effective aux commandements de Dieu et de l'Église : ceux-là rappelant solennellement, précisant les grands préceptes de la conscience humaine ; ceux-ci y ajoutant certaines prescriptions positives, telles que la participation aux sacrements, l'assistance au saint sacrifice de la messe, dans le double but de nous aider à remplir les obligations de la morale naturelle et de nous soutenir dans l'accomplissement des vertus évangéliques.

De plus, le catholicisme est une vie intérieure, une vie de la grâce superposée à la vie simplement raisonnable et qui nous constitue les amis de Dieu. « *Je ne vous appellerai plus mes serviteurs, mais mes amis* » ; c'est une participation à la vie de la Très Sainte Trinité. Le Maître ne s'est-il pas comparé au cep de vigne dont les chrétiens sont les branches : union merveilleuse où gît tout le mystère, toute la grandeur, toute la beauté, toute la fécondité du christianisme. « *Ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi.* » Tant qu'on n'a pas saisi ce dogme central de la vie surnaturelle autour duquel, en raison même de son importance, ont roulé tant de controverses passionnées, on n'a pas compris le christianisme. La vie de la grâce qui commence en nous au saint baptême s'entretient, s'enri-

chit par la digne réception des sacrements, par les prières, les sacrifices, les bonnes œuvres jusqu'à son épanouissement normal dans la vision béatifique de Dieu. Elle est le « talent » par excellence que nous avons le devoir de faire fructifier; malheur à qui le perd, il devient le figuier stérile, bon tout au plus à être coupé et jeté au feu.

Tous les efforts de l'éducateur chrétien tendront à conserver, à augmenter dans l'enfant cette vie surnaturelle qui est sa dignité, sa force, le gage de son bonheur éternel, et à écarter tout ce qui pourrait l'altérer, la diminuer, l'anéantir.

Et qu'on le remarque bien, ce ne sont pas seulement les faiblesses, les chutes de la chair et du sang, les péchés proprement dits qui la ruinent ; l'*infidélité*, dont, par négligence, par orgueil, nous nous rendons coupable à l'égard des vérités dogmatiques, aboutit aux mêmes résultats. Elle est pis encore. « La foi, dit saint Paul, est le substrat, le fondement de la vie surnaturelle : le juste vit de la foi. » Otez la foi, la vie surnaturelle est coupée à sa racine; laissez la foi, les mœurs peuvent, hélas ! péricliter, démentir la croyance de l'esprit; du moins la racine demeure toujours vivante, susceptible de refleurir et de pousser de nouveaux rameaux.

Enfin, le catholicisme est une immense société, un vaste corps dont Jésus-Christ est le chef et dont les chrétiens répandus sur toute la surface de la terre sont comme les membres mystiques. Du Christ aux membres, des membres au Christ, il se fait une circulation incessante de la sève divine, de la grâce qui se distribue, qui se ramifie dans toutes les directions pour vivifier, guérir, consoler, aider dans la lutte quotidienne. Et lorsqu'on dit que ce corps est répandu par toute la terre, on est encore au-dessous de la vérité; il déborde dans le ciel, au purgatoire; seuls, les « maudits » de l'enfer en sont exclus; c'est le dogme admirable de la communion des Saints. Ainsi s'expliquent le culte des bienheureux et la dévotion aux âmes souffrantes. A tout instant, le bon chrétien peut vivre en communion intime avec ceux qu'il a perdus et dont l'absence est momentanée; priant pour eux, les implorant s'ils sont au ciel, recevant par leur entremise les grâces dont lui-même a besoin. Toutes les pratiques qui font sourire ou qui étonnent l'incrédule s'éclairent à cette doctrine; la messe pour les défunts, les pèlerinages, le chapelet, le port du scapulaire, les médailles, l'eau bénite;

ce sont comme les actes, comme les respirations de la vie surnaturelle, aussi « naturelle» au chrétien que les manifestations de la vie physique ou de la vie intellectuelle.

Ces convictions étaient celles de nos pères. La vie terrestre qui tend à être tout pour un grand nombre de nos contemporains n'avait qu'une valeur relative et secondaire pour les laïcs comme Pascal, Descartes, Galilée, Corneille, Racine [1]. Tout chrétien adoptait comme un axiome la parole évangélique : « Que sert à l'homme de gagner le monde entier s'il vient à perdre son âme ? » Un attentat contre la vraie religion était considéré comme le plus grand des crimes. Qui n'était pas religieux n'était pas moral, puisqu'il manquait au premier de ses devoirs : le respect et l'amour de Dieu, son Créateur, son Rédempteur et son Maître [2].

Le rapport des commissaires enquêteurs chargés d'instruire l'affaire de Louis Berquin s'exprimait dans les termes suivants : « La foi étant la base de toutes les vertus, la société civile s'écroule aussitôt que cette base est ébranlée; c'est donc pour la Sorbonne, le Parlement, un devoir commun que de veiller au maintien de la foi [3]. »

Jean Sleidan jette, dans son *Histoire de l'état de la religion*, cette remarque sur la France de 1535 : « En ce pays, le commun du peuple estime qu'il n'y a pas de gens plus méchants et plus criminels que les hérétiques, et ordinairement, tandis qu'ils sont en proie aux flammes du bûcher, le peuple autour d'eux s'agite avec frénésie et les maudit même au milieu des tourments. »

Qu'on ne croie pas que le protestantisme ait aboli ces principes; il en modifia seulement l'application. Calvin écrivit un traité pour prouver que la société a le droit de brûler l'hérétique.

Prêtres et religieux, les Jésuites se devaient à eux-mêmes d'être des apôtres au sein de leurs collèges; ils n'y faillirent pas.

1. Les admirables prières des agonisants par lesquelles l'Église accompagne ses enfants jusque dans la mort mettent en un sublime relief la sérénité de l'âme chrétienne qui s'en va, presque joyeuse, pour renaître et ne plus mourir.

2. « Ceux qui nient l'existence de Dieu ne doivent pas être tolérés, attendu que les promesses, les contrats, les serments et la bonne foi qui sont les principaux liens de la société civile ne sauraient engager un athée à tenir sa parole et que si l'on bannit du monde la croyance en Dieu, on ne peut qu'y introduire aussitôt le désordre et une confusion générale. » Locke, *Lettre sur la tolérance*, 1681.

Sur ce point comme sur beaucoup d'autres. Rousseau se contenta d'être l'écho de Locke.

3. D'Argentré, *Collect. judicio de novis erroribus*, t. I, p. 2 p. 404.

Ils tinrent à honneur que leurs maisons fussent des foyers de piété fervente, de vie religieuse et morale. La religion était à la base de l'enseignement et de la discipline dans toutes les Écoles et Universités créées par l'Église au cours des siècles, en particulier pendant le moyen âge; mais il y avait eu, dans la période qui précéda immédiatement la Réforme, un fléchissement notable de la piété catholique et le principal mérite de saint Ignace fut de la relever dans l'éducation de la jeunesse, de l'ordonner, de la systématiser en lui imprimant ses marques à lui, caractéristiques de son esprit et de son âme [1].

L'ignorance religieuse était une des causes profondes des succès prodigieux de la Réforme. Les Jésuites instituèrent d'abord un enseignement substantiel de la religion à l'usage de leurs écoliers. Les premiers ils comprirent toute l'importance du *catéchisme*, cette *grammaire du Christ*.

Dès 1554 — douze ans avant la publication du catéchisme du Concile de Trente — parut un petit livre appelé à une fortune merveilleuse, œuvre du P. Canisius, l'apôtre de l'Allemagne, et qui avait pour titre : *Summa doctrinæ christianæ*. L'auteur en donna un résumé, sorte de manuel de la jeunesse : *Parvus catechismus catholicorum* [2]. C'est ce catéchisme de Canisius que les Pères adoptèrent dans leurs maisons d'éducation. Ils le traduisirent dans presque toutes les langues; il y en eut jusqu'à quatre cents éditions. La traduction grecque servit de texte aux prélections. Des collèges de la Compagnie, ce petit livre passa dans l'Université, dans les Congrégations enseignantes. On avait son « Canisius » comme on avait son Virgile et son Homère [3].

1. Le P. de Rochemonteix écrit : « Dans les universités et les collèges libres, on faisait presque complètement abstraction de la religion ; elle entrait dans le programme classique quand elle pouvait et comme elle pouvait, heureuse d'occuper la dernière place lorsqu'elle parvenait à en avoir une. Le maître ne se croyait obligé ni de former le cœur du disciple, ni de le pénétrer de ses devoirs, ni de l'instruire de sa foi. » T. II, p. 104.

L'auteur oublie-t-il que c'est une pensée chrétienne, bien plus, ecclésiastique et monacale, qui inspirait les fondateurs des plus anciens collèges. Pour ne citer qu'un exemple, en plein XIII[e] siècle, en 1245, les statuts de Juhel, archevêque de Reims, à l'usage du collège des Bons-Enfants sont, « à part quelques austérités près, le règlement que l'Église adoptera pour ses séminaires quand le concile de Trente en aura prescrit l'institution. » Cauly, *Histoire du collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims*, Reims, 1885, c. VI.

2. Dans les instructions pour les collèges allemands, nous voyons que le Grand Catéchisme était mis entre les mains des élèves de classes supérieures ; le Petit Catéchisme était réservé aux classes élémentaires. Pachtler, I, p. 254. Instructions de 1580.

3. De 1554 à 1667, 137 Jésuites, dit Sotwell, composèrent des catéchismes.

C'est que ce modeste opuscule répondait admirablement à son but. L'auteur s'attachait à tous les points de doctrine et de morale attaqués par l'hérésie, réfutait brièvement, solidement les allégations des réformateurs, citait ses sources puisant dans l'Écriture, plus encore dans la Tradition, les preuves de ses propres affirmations. Écoutons-le rétablir l'existence de la Tradition qui est, nous l'avons vu, la principale source de la croyance dans l'Église :

D. *Ne serions-nous pas assurés de la vraie parole de Dieu sans la Tradition de la sainte Église ?*

R. Non.

D. *On dit bien plus que Jésus n'a pas commandé d'écrire, mais de prêcher l'Évangile ? Est-il vrai ?*

R. Il est vrai : vous ne trouverez pas qu'il a dit : Écrivez, mais prêchez.

D. *Si donc l'Évangile n'était pas écrit, serions-nous obligés de le croire ?*

R. Assurément, comme ceux qui l'entendaient prêcher par les Apôtres longtemps avant qu'il fût écrit, y étaient obligés.

D. *Est-il vrai que l'Église catholique défend de lire la Bible ?*

R. Elle ne défend point de lire la Bible catholique, mais elle défend de la prendre en un sens pervers.

D. *Sans la Tradition se peut-on servir de l'Écriture comme il faut ?*

R. Non; car la Tradition nous doit dire quels sont les vrais livres, la vraie version, le vrai sens de l'Écriture.

D. *Peut-on aussi dire : que ce qu'il faut croire pour être sauvé est assez clairement écrit pour l'entendre sans la Tradition ?*

R. Non; car il n'y a presque pas un article que nous puissions rendre incontestable par la seule Écriture sans la Tradition, l'explication de l'Église.

D. *N'est-ce pas de là que viennent toutes les hérésies ?*

R. Sans doute; de ce que chacun peut mal entendre l'Écriture, s'il se sépare du sens commun de l'Église.

D. *Mais les traditions ne sont-elles pas seulement inventions des hommes, comme disent les séparés ?*

R. Les Traditions de l'Église, des Apôtres et de Jésus-Christ qui sont la parole de Dieu non écrite ne sont pas inventions des hommes, mais c'est tout ce que les séparés tiennent contre l'Écriture et l'Église qui n'est que de l'invention des hommes [1].

Canisius veut montrer que l'Église romaine est la vraie Église de Jésus-Christ parce qu'elle possède les quatre marques, unité, sainteté, catholicité, apostolicité, indiquées dans le saint Évangile. Il ne lui était pas difficile de convaincre ses lecteurs des divisions de la Réforme ; voici ce qu'il dit de la « sainteté » de l'hérésie.

1. C. I, *De la Foi*, § v. Nous empruntons ces citations à la traduction du R. P. J. D. H. Paris, chez Michallet, 1696.

D. *Quelle sainteté se trouve parmi les séparés de l'Église romaine?*

R. Leur doctrine rejette tous les moyens de la sainteté; comment la pourraient-ils posséder?

D. *Comment dites-vous cela, puisqu'ils s'appellent les Réformés et veulent passer pour plus parfaits que nous?*

R. Ils rejettent les bonnes œuvres, disant qu'elles ne sont pas néces saires au salut et qu'elles ne sont qu'ordure qui souille l'âme. Luther, *Refol. contra Eckium. Assert.*, art. 29, 31, 32, 33. *l. de libert. christ. Sermo in dom.* 4. *post Pasch.*, c. XVI ; Joann. Calv., l. III, *Instit.*, c. XII, § 4, c. XIV, § 9.

D. *Que disent-ils des conseils évangéliques, comme de la chasteté et des autres?*

R. Ils disent qu'il est impossible de vivre chastement; que c'est une impiété d'en faire vœu, que l'œuvre de la chair est aussi nécessaire à chacun que le boire et le manger ou le sommeil. Luther, *l. de vit. cuj.*

D. *Que disent-ils des commandements de l'Église, des œuvres de pénitence et autres choses pénibles?*

R. Que ce sont des superstitions, que la contrition et les œuvres satisfactoires sont des actions impies et contraires aux mérites de Jésus-Christ. Luth., *Assert.*, art. 5, 6. Serm. in cit., c. XVI. Joann. Calv., l. III, c. IV, § 38.

D. *Quel état font-ils des commandements de Dieu ?*

R. Ils disent qu'il est impossible de les garder, qu'ils ne nous obligent non plus que la loi de la circoncision et les autres cérémonies anciennes.

D. *Luther dit-il que ce n'est pas péché que de transgresser les commandements de Dieu?*

R. Il le dit, en termes exprès, en son sermon du quatrième dimanche après Pâques imprimé de son temps à Wittemberg.

D. *Si cela était vrai, que s'ensuivrait-il?*

R. Que ce ne serait pas péché de blasphémer, d'adorer les idoles, de tuer, de voler, de faire toutes sortes d'actions impures, de déshonorer son père et sa mère et de commettre tous les crimes qui sont contre les commandements.

D. *Mais les disciples de ces deux docteurs suivent-ils une doctrine si scandaleuse ?*

R. Les plus honnêtes gens d'entre eux en ont horreur et honte; d'autres ne laissent pas de la suivre et de l'enseigner.

D. *Qu'en disent les docteurs de Helmstett contre ceux de Wittemberg et ceux-ci contre ceux-là ?*

R. Ceux de Wittemberg reprochent à ceux de Helmstett qu'ils ont renversé la Confession d'Augsbourg et ceux de Helmstett à ceux de Wittemberg qu'ils ont détruit tout le christianisme.

D. *Mais prouvent-ils ce qu'ils se reprochent?*

R. Lisez Calixtus, Calovius, Hulsenan et autres : vous trouverez leurs propositions impies qui en sont preuve.

D. *Que disent-ils touchant les Saints Sacrements?*

R. De sept que Jésus-Christ a institués pour notre sanctification, ils en rejettent cinq.

D. *Est-ce ainsi qu'ils prétendaient réformer l'Église ?*

R. Ce fut après cette réforme que Luther disait à ses disciples : « Le monde devient tous les jours plus méchant; les hommes sont maintenant plus

vindicatifs, avares, durs, immodestes et dissolus qu'ils étaient dans le papisme. » Luther, Post. il. Dom. I. Advent. [1].

Veut-on savoir comment Canisius justifie les institutions et les pratiques bruyamment abolies par les Réformateurs ?

D. *Comment prouvez-vous qu'il y a un Purgatoire?*

R. Par les paroles de saint Paul qui dit : « Il sera sauvé, mais comme par le feu. » I Cor., v, 15.

D. *Qui vous a dit que saint Paul parle là du Purgatoire?*

R. Les saints Pères et nommément saint Augustin.

D. *Cela ne paraît-il pas aussi dans le texte même?*

R. Il est clair qu'il parle d'un feu qui suit après le jour du Seigneur, c'est-à-dire après le jugement de Dieu. I Cor., v, 13.

D. *N'est-ce pas du feu d'enfer qu'il parle ?*

R. Non, car par le feu on n'est pas sauvé; il parle donc d'un feu autre que les saints Pères appellent le Purgatoire.

Canisius explique qui sont ceux qui vont au Purgatoire, et comment ils y restent jusqu'à ce qu'ils aient satisfait à la justice de Dieu.

D. *Comment les peut-on arracher du Purgatoire ou abréger leurs peines?*

R. Par le jeûne, la prière, l'aumône et les autres bonnes œuvres; mais principalement par le saint sacrifice de la messe.

D. *Prouvez-moi cela par quelques exemples de l'Écriture?*

R. Les Israélites jeunèrent sept jours pour Saül et ses enfants morts. I Reg., II, 13.

D. *Apportez un exemple de la prière?*

R. C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les défunts afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés, dit le Saint-Esprit. II Macc., XII, 46,

D. *En avez-vous un de l'aumône ?*

R. Mettez votre pain et votre vin sur la fosse du juste; c'est-à-dire donnez l'aumône aux pauvres afin qu'ils prient pour celui que vous enterrez. Tobie, IV, 18.

D. *En trouvez-vous aussi du saint sacrifice?*

R. Judas Macchabée envoie douze mille drachmes d'argent à Jérusalem afin que l'on y offrît le sacrifice pour les péchés des soldats morts. II Macc.. XII, 43.

D. *Quand a commencé parmi les chrétiens l'usage du signe de la croix ?*

R. Dès le commencement de la chrétienté.

D. *De qui sait-on cela?*

R. De Tertullien (*De cor. mil.*, c. III), qui vivait au IIIe siècle, et peu après des saints Éphrem [2] et Ambroise [3], d'Augustin [4] et d'autres.

D. *A quoi sert le signe de la croix que font les chrétiens?*

1. C. I, *De la Foi*, § 3, *De la Sainte Église.*
2. *L. de pœnitent.*, c. III.
3. *L. de Isaac et animâ*, c. VIII.
4. *L. de catech. rud.*, c. XX.

R. A plusieurs choses, particulièrement à chasser les démons et leur tentations.

D. *D'où savez-vous qu'il sert à cela?*

R. Des saints Pères, Basile, Cyrille, Ignace martyr, Éphrem, Origène, Augustin, Paulin et autres [1].

Ces passages — un peu longs — ont le mérite de nous faire voir dans son vrai jour l'enseignement religieux tel qu'il s'est donné dans les collèges au XVIe et au XVIIe siècles. C'est une apologétique que ces réponses directes et savantes aux controverses contemporaines. Les Jésuites rétablissent dans l'estime et la vénération des fidèles ce que le Protestantisme a renversé; ils suivent leurs adversaires pied à pied et les forcent à reconnaître qu'ils se sont mis dans une situation sans issue [2].

Quand se faisait cet enseignement de la doctrine chrétienne? Officiellement, le vendredi ou le samedi de chaque semaine, pendant une demi-heure. Le Maître devait exiger la lettre du catéchisme au moins dans les classes de grammaire [3]. Il avait toute liberté de consacrer un temps plus long à l'enseignement religieux s'il le jugeait indispensable. Les explications étaient graduées selon les classes. Aux petits « on explique, dit le P. Judde, ce que tout chrétien doit savoir nécessairement. Insistez sur les confessions qu'ils doivent faire chaque mois, sur les conditions requises. Après avoir bien expliqué le sens de l'interrogation et de la réponse, l'avoir tourné en diverses manières pour qu'ils comprennent les choses, qu'ils n'en demeurent pas aux simples paroles comme les oiseaux qu'on a sifflés; après qu'on s'est servi de raisonnements aidés de comparaisons, en venir à quelque point de morale ou entrerait la condamnation de leurs fautes les plus ordinaires, finir par une exhortation à mieux faire ou par quelque histoire de l'Écriture ou des Pères en confirmation de l'instruction. Tout cela demande de la préparation et de la méditation. A proportion que les écoliers sont plus formés, il faut que les raisonnements soient plus forts,

1. C. I, *De la Foi*, § 2, *Du purgatoire.*

2. Ainsi le catéchisme d'Edmond Auger, paru en 1568, s'attache à montrer que la Réforme est une coupure misérable dans les croyances et les usages de l'Église. Plus de cent autorités prises dans les quatre premiers siècles sont citées à profusion. Dans la seule ville de Lyon, 38 000 exemplaires du catéchisme d'Auger furent vendus en huit ans. Fouqueray, *op. cit.*, p. 280.

3. « In classe rhetorices doctrina christiana sicut in aliis classibus explicetur, tametsi obligandi non sunt discipuli ut eam memoriter recitent. » Bibl. nat., mss. f. latin, n. 10989, et dans le *Ratio : R. com. prof. cl. infer.*

les explications plus étendues, les exhortations plus pressantes, les histoires plus sérieuses, plus choisies [1]. »

La leçon officielle n'était donc pas toujours réservée à l'explication littérale du texte, surtout dans les hautes classes. A la longue le cours fût devenu fastidieux : ce que les Pères voulaient éviter à tout prix. Au maître il appartenait de se rendre compte des besoins de son jeune auditoire et de faire porter son allocution ou sa conférence sur un point de doctrine ou de morale, sur une pratique de piété. Les pensionnaires avaient l'avantage d'avoir, le samedi, après le souper, une autre instruction plus familière qui se donnait dans les chambrées et qui les préparait à passer pieusement le saint jour du dimanche. « Tous les samedis soir, lisons-nous dans un ordre du jour pour le collège des pensionnaires de La Flèche, les préfets, surtout ceux des basses classes, emploieront le temps de la répétition à instruire les enfants de leur catéchisme et autres devoirs de leur religion en leur inspirant toujours de l'horreur du vice et les exhortant à s'approcher souvent des sacrements de confession et de communion, en leur apprenant le moyen de le bien faire et en leur faisant concevoir le danger qu'il y a de s'en éloigner ou de s'en approcher légèrement. Si cela ne se peut faire le samedi, il faudra prendre pour cela le dimanche ou quelque autre jour de la semaine [2]. » L'enseignement religieux se poursuivait à l'église du collège, dans la chapelle de la Congrégation. Il y avait sermon tous les dimanches et les jours de grandes fêtes.

Nous suivons dans ces prédications et la marche des grandes idées sociales et l'affaiblissement de la vie religieuse et catholique. Au XVI[e] siècle, les Pères insistent, sans se lasser, sur cette considération qu'il faut garder l'antique religion et répudier les nouvelles doctrines. Ils s'attachent à démontrer que les Réformateurs ont détruit l'unité de foi et d'aspirations de la vieille Europe « déchirée à coups de lanières comme autrefois le corps du Christ ». Et quel titre autorisait les novateurs à réformer l'Église? Où sont les miracles qui attestent la divinité d'une

1. Extrait du *Thesaurus spiritualis magistrorum scholarum inferiorum S. J.* Gandavi, 1874.

Sur la manière de préparer la leçon d'instruction religieuse, les jeunes professeurs trouvaient d'utiles indications dans Sacchini, c. XIII, *Christiana catechesis quomodo tractanda*, et dans Jouvancy, pars II, c. I, § 2.

2. Rochemonteix (le P. de), *op. cit.*, t. II, p. 192.

mission que l'on prétend extraordinaire? Cette doctrine qui compte à peine cinquante ans d'âge, comment ose-t-on la présenter comme venant authentiquement de Jésus-Christ [1]?

Au fort de la Ligue, alors que le collège de Clermont passe pour être le quartier général des Seize, la prédication apparaît virulente, toute hérissée de citations bibliques [2]. Puis c'est le jansénisme que nos maîtres prennent à partie, tandis qu'ils prescrivent à leurs écoliers l'obéissance complète et filiale au Saint-Siège.

Au XVIIIe siècle enfin, le philosophisme, l'incrédulité, les mauvaises mœurs constituent les thèmes de nos prédicateurs et un jour Voltaire se plaindra au Père Porée d'avoir été visé dans une allocution de son ancien maître [3].

Pendant le Carême, les sermons étaient plus nombreux. « Notre jeunesse ne manqua point d'avoir ses prédications deux fois par semaine le carême, écrit l'annaliste d'Aix ; ce fut le P. de Barry, recteur, qui leur fit lesdites exhortations, ayant pris pour son sujet : *Les actions héroïques de la jeunesse des Saints*, leur donnant à la fin de chaque exhortation une dévotion à Notre-Dame, l'ayant déjà ainsi pratiqué le carême de l'année passée où il avait pris pour sujet : *Les regrets de la jeunesse de saint Augustin*. L'une et l'autre année il y eut assez bon auditoire, y venant d'autres que les écoliers, selon l'ordinaire coutume du peuple et du voisinage qui témoigna agréer cette bonne coutume que nous avons de prêcher à la jeunesse [4]. »

Bien entendu, les Jésuites ne se croyaient pas quittes avec leur petit monde quand ils lui avaient donné l'enseignement officiel de la religion. L'esprit de la Compagnie demandait aux maîtres de profiter de toutes les occasions favorables pour donner aux écoliers l'instruction chrétienne et morale, en classe, au cours ou à la fin de la prélection, dans un texte de thème, sur le théâtre de la salle des Actes, au réfectoire, en récréation, dans les entretiens particuliers [4]. Tout ce que l'on

1. *Perpiniani orationes*, passim.
2. Rappelons-nous les écrits trouvés dans la chambre du P. Guignard.
3. J. de la Servière, *op. cit.*, p. 393.
4. Méchin, I, p. 89, année 1634.
5. « Feratur autem magistri peculiaris intentio tam in lectionibus cum se occasio obtulerit quam extra eas ad teneras adolescentium mentes obsequio et amori Dei ac virtutum quibus ei placere oportet præparandas. » *Reg. c. prof. c. inf.*, 1.

recommandait, c'était que la chose se fît avec mesure et à propos [1].

Or, il paraît que quelques Pères ne rompaient pas avec l'intelligence et le dévouement nécessaires le pain de la doctrine. Ce reproche fut adressé principalement aux régents des hautes classes ; ils visaient à l'éloquence. Les lauriers de leurs confrères adonnés à la prédication les faisaient rêver d'auditoires élégants et de périodes pompeuses. On sait que Jouvancy conseillait d'ouvrir les portes de la classe, le samedi, à l'heure de l'instruction religieuse, afin que le public pût s'édifier. Ce fut l'écueil où sombra la simplicité de plusieurs : « C'est une pitié, dit le P. Judde, de voir sortir du collège quelquefois après sept ou huit ans des écoliers mal instruits des premiers principes de notre religion. Les régents supposent trop aisément que leurs écoliers savent ce qu'il faut; les autres veulent faire des discours, se préparent à la prédication, c'est bien de quoi il est question; quelques-uns disent ce qui leur passe par la tête. Sacrifiez volontiers l'entre-deux des classes du samedi, s'il est nécessaire, à bien préparer votre catéchisme [2]. » Et Judde indique aux jeunes maîtres les sources où ils devront puiser la substance d'un enseignement solide : le catéchisme du concile de Trente, celui de Canisius, Bellarmin, Turlot, le grand pédagogue chrétien, les livres recommandés par les souverains pontifes.

Il vint un temps où cet arsenal ne constitua plus une apologétique suffisante. Tant qu'il fallut combattre le protestantisme, les Jésuites furent admirablement outillés. Le grec, l'hébreu, n'ont pas de secret pour leurs controversistes. Ils ont appris à comparer les versions originales de l'Ancien et du Nouveau Testament; cent cinquante ans avant Bossuet, ils développent avec une dialectique irréfutable la thèse des *Variations des églises protestantes*. Il en est ainsi jusqu'au déclin du grand siècle et Fénelon s'adresse encore de préférence aux missionnaires jésuites pour convertir les dissidents. Mais bientôt les discussions confessionnelles passent au second plan. Avec le philosophisme, la religion naturelle est mise en cause. Il n'est

1. « Neque cum satietate ac molestia puerorum, » Sacchini, c. XVII. « Ut ars christiana lateat, » Jouvancy, II, c. I, § 3.
2. Extrait du *Thesaurus spiritualis*, etc.

plus question d'inspiration privée ou de transsubstantiation mais bien de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme. En 1698, la Palatine, mère du Régent, remarque qu'on ne voit presque plus maintenant un seul jeune homme qui ne veuille être athée. Encore un peu de temps et les marquises diront de Voltaire : « Il est bigot, c'est un déiste. »

La propagande philosophique donne aux objections métaphysiques et historiques un retentissement considérable.

Elle ne se sert pas seulement d'énormes machines de guerre comme l'Encyclopédie; elle utilise de préférence les brochures d'un maniement facile, écrites d'une plume alerte, vive, spirituelle [1]. C'est alors qu'il eût fallu à notre jeunesse une formation religieuse approfondie qui l'aguerrît et contre les difficultés réelles et contre les sophismes et les sarcasmes. Or, quelle est attitude du P. Porée? Nous le prenons volontiers pour type, parce qu'il occupe à ces heures difficiles et pendant de longues années, le poste le plus en vue du collège Louis-le-Grand. Il est animé des meilleures intentions, il multiplie les pressantes exhortations morales; s'attaquant aux vices de ses brillants écoliers, il met, comme on dit, les points sur les i. Ses allocutions du samedi avaient laissé les plus touchants souvenirs. « Il nous faisait des discours que nous appelions des catéchismes, raconte un ancien élève, qui étaient des exhortations sur les différents devoirs de notre religion et de morale pour nous conduire dans le monde; elles étaient si pathétiques et si touchantes qu'il nous tirait les larmes des yeux [2]. »

Seulement ces exhortations du P. Porée présentaient un grave défaut : « On est surpris, nous dit son biographe, en relisant ses ouvrages variés, de constater l'absence presque totale de toute exposition doctrinale de nos mystères, plus encore de toute controverse. Dans ses exhortations familières, comme dans ses discours d'apparat, il suppose toujours le dogme catholique connu, compris, inattaquable, et il part de ces vérités indiscutées pour en déduire ses conclusions naturelles ou ses développements de piété. Dans ses plaidoyers, où l'on touchait à tant de questions brûlantes, l'occasion était propice de faire le procès aux

1. Sur *le mouvement rationaliste à a fin du* XVIIe *siècle*, voir les comptes rendus u cours de M. Lanson, *Revue des cours et conférences*, année 1908.
2. Bury (de), *Essai historique et moral*, p. 27.

théories de Bayle ou de Fontenelle, aux docteurs de Genève ou d'Utrecht. Pas une seule fois, le professeur n'a cette idée [1]. »

Loin d'initier ses élèves aux objections courantes, le P. Porée redoute d'attirer leur attention sur les points contestés, d'induire en tentation ces jeunes intelligences, et cela, avec une naïveté vraiment surprenante dans un homme qui connaissait la société de son temps : « C'est une folie, ainsi s'exprimait-il, à celui qui, au lieu de prendre un sujet qui intéresse l'auditoire, s'attache pour faire montre de son esprit à des choses stériles et purement fantastiques, quelquefois inutiles et souvent même dangereuses. A quoi bon, par exemple, parler en chaire de la prédestination, de l'existence de Dieu ou de l'immortalité de l'âme ? Tout cela n'est propre qu'à faire naître au cœur des inquiétudes ou des doutes indiscrets; il est bon, à la vérité, d'en parler quelquefois; mais on doit le faire comme en passant et sans faire mine de vouloir prouver. »

Le P. Porée tient visiblement pour la foi du charbonnier. « Vous en trouverez même qui ne veulent point que l'on apporte aucune preuve pour convaincre de la vérité d'un mystère, puisqu'on doit le tenir pour indubitable. Il faut travailler uniquement à faire éclater la gloire de Jésus-Christ ou de la sainte Vierge [2]. »

Le P. Porée se trompait; il n'entendait pas mieux la formation doctrinale de ses élèves que leur éducation civique.

Cet état d'esprit fut malheureusement celui de nos maîtres, d'une façon générale [3]. Les Pères pouvaient-ils donc ne pas s'apercevoir du grand courant *libertin* qui depuis le XVIe siècle se fortifiait de plus en plus? Descartes par l'orientation nettement apologétique donnée à sa philosophie, Bossuet en composant le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, La Bruyère écrivant le chapitre *Des Esprits forts*, Fénelon s'attachant à rassembler comme en un faisceau les preuves de l'existence de Dieu, indiquaient la position que tôt ou tard devrait prendre la défense catholique. A l'aube du XVIIIe siècle, il impor-

1 J. de la Servière, *op. cit.*, p. 356.

2. *Ibid.*, p. 357.

3. M. l'abbé Bézy, dans une thèse sur le P. de Neuville, Paris, 1904, in-8, remarque qu'en général les prédicateurs de la Compagnie sont inférieurs à eux-mêmes lorsqu'ils se mesurent avec l'incrédulité; la méthode philosophique est maladroite ; ils ne comprennent pas suffisamment leurs adversaires (p. 468 et suiv.).

tait de regarder en face les objections soulevées par Spinoza, les doutes que suscitait la critique de Bayle. Çà et là, nous rencontrons dans nos collèges des thèses où l'on se propose d'amener un homme raisonnable à confesser la divinité de l'Église romaine, en établissant successivement les preuves de toutes les vérités intermédiaires, l'existence de Dieu, la possibilité de la Révélation, la réalité des miracles, mais ces thèses apparaissent un peu tard et constituent des cas isolés. Les Jésuites hésitent, dirait-on, à se replier sur les vérités fondamentales; à leurs yeux, c'est avouer qu'on est battu sur les premières lignes de défense, sur les ouvrages avancés; c'est donner le signal de la retraite. Sans doute, mais la retraite est quelquefois d'une excellente stratégie, elle est le moyen d'éviter la déroute. Aussi bien, il y a lieu de s'étonner que la Compagnie de Jésus qui nommait des aumôniers spécialement chargés du ministère spirituel dans les collèges n'ait pas institué des *professeurs de religion* qui eussent enseigné dans les hautes classes et armé les Fontenelle, les Arouet, les Diderot, les Marmontel. Avec un maître comme Buffier par exemple, il est à croire que Fontenelle n'eût pas dit en parlant du catéchisme : « J'avais à peine dix ans que je commençais à n'y rien comprendre [1]. » C'est ici que l'on touche du doigt l'influence, maintes fois décisive, de l'éducation qui, mieux comprise, plus « critique » comme nous dirions aujourd'hui, eût pu prévenir la défection de Voltaire et plus tard, à cent cinquante ans d'intervalle, celle d'un Renan [2]. Les Pères ont commis la faute de se laisser dépasser par le mouvement des idées. C'était une maladresse irréparable. Voltaire demandera pardon à ses maîtres — avec quelque ironie — de l'affection qu'il porte à ceux des philosophes mo-

1. Mme du Deffand se piquait d'avoir éprouvé dans son enfance les mêmes répugnances que Fontenelle. Il paraît que la supérieure du Couvent, étonnée et effrayée de son incrédulité, avait prié Massillon d'avoir un sérieux entretien avec l'enfant. La Supérieure demandant ensuite au prédicateur quel livre il lui fallait donner celui-ci répondit : « Un catéchisme de cinq sous. » Cité par de Lescure, *Correspondance complète de la marquise du Deffand*, Paris, 1865, t. I, p. XIII.

2. « Tentations contre la foi, n'y faites pas attention, allez droit devant vous, » avait dit exactement le sulpicien M. Gosselin à M. Renan confiant à son directeur les doutes angoissants de son esprit critique, déjà tout imprégné des théories de l'école exégétique allemande.

Voir les *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, p. 304. A la page 279, Renan remarque que le cours de dogme était mal fait au séminaire de Saint-Sulpice. Le professeur débutait. Et il s'agissait des traités de la Religion et de l'Église, d'une importance majeure, où sont étudiés les motifs de crédibilité préparatoires à l'acte de foi.

dernes dont on avait eu peur de lui parler. L'enseignement religieux doctrinal eût gagné à être nourri du meilleur de la philosophie contemporaine. Les motifs de crédibilité sur lesquels repose l'acte de foi requièrent un ensemble de connaissances philosophiques, historiques, exégétiques même, qui forment une *science de la religion* à proprement parler et où les difficultés doctrinales — les plus sérieuses et les plus récentes — ont leur place tout indiquée. Cette tactique est la plus loyale en même temps que la plus habile. Pour cette science-là, les maîtres ne s'improvisent pas et les bonnes intentions du P. Porée, sa piété, son pathétique non plus que sa littérature — en présence d'esprits avisés — ne sauraient suffire [1].

A côté de l'enseignement religieux venait la piété ou cet ensemble de pratiques par lesquelles nous rendons à Dieu nos devoirs, nous lui offrons nos hommages, nous lui témoignons notre affection, notre désir sincère de vivre pour son service. Dès le XVIe siècle, le règlement de nos collèges est des plus précis.

Au lever, les élèves feront le signe de la croix, puis ils s'habilleront avec modestie, occupant leur esprit de pieuses pensées.

Les jours de fête, ils consacreront une demi-heure à la prière; un quart d'heure, les autres jours. Le soir, ils prendront l'habitude de faire en plus l'examen de conscience selon la méthode prescrite. Chaque jour, ils entendront la sainte messe avec attention et piété, n'y portant que leur livre de prières. Ils ne liront pas pendant que le prêtre prie à haute voix, sauf avis contraire du préfet ou du confesseur, afin de pouvoir méditer les paroles liturgiques. Tandis que le prêtre prie à voix basse, ils penseront au saint mystère, prieront pour toute l'Église catholique, pour le Souverain Pontife et les autres supérieurs ecclésiastiques pour le roi très chrétien et le royaume, pour la Compagnie et particulièrement pour le collège, pour la conversion des hérétiques, enfin pour les âmes du purgatoire.

1. Signalons cependant l'ouvrage du P. Laguille dont l'opuscule : *Préservatifs pour un jeune homme de qualité contre l'irréligion et le libertinage*, Nancy, 1739, était dédié à « Messieurs de l'Académie de la jeune noblesse établie à Lunéville par Sa Majesté Stanislas Ier, roi de Pologne, seigneur duc de Lithuanie, duc de Lorraine et de Bar ». L'auteur expose : 1° les raisons qui doivent affermir un jeune homme dans la religion catholique, c'est précisément l'exposé des motifs de crédibilité ; 2° il suggère à ses jeunes lecteurs les motifs qui doivent régler leurs mœurs et les engager à vivre comme vit un véritable honnête homme.

Le catéchisme du P. Bougeant parut trop tard et inachevé. Le P. Carayon en a donné une édition en 1873

Chaque mois ils confesseront leurs péchés aux prêtres qui leur auront été indiqués et recevront la sainte Eucharistie selon l'avis de leur confesseur. Tous apprendront à servir la messe et la serviront à leur tour. Ils assisteront aux vêpres et aux sermons, aux lectures pieuses dans le temps et le lieu que leur marquera le Principal. Ils répondront à la bénédiction de la table et aux grâces dites par celui qui préside et profiteront de la lecture ou du discours qui se fera pendant le repas [1].

Ces pratiques de piété franchissaient le seuil de la classe, qui s'ouvrait et finissait par la prière. De temps en temps, le régent interrompait l'explication d'un auteur pour rappeler à ses écoliers la pensée de la présence de Dieu dans une courte oraison jaculatoire. Le passage d'un exercice à un autre, la sonnerie de l'horloge, la « voix grave » des heures s'accompagnaient d'une prière [2]. N'est-il pas logique que l'âme chrétienne vive dans une union aussi étroite que possible avec l'Hôte divin qui habite en elle? « Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, quelque chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu... C'est en Lui que nous vivons, que nous nous mouvons, que nous existons. » Aux âges d'antan, la pensée chrétienne se glissait ainsi dans les moindres démarches de la vie quotidienne ; aussi bien chez le grand seigneur et le bourgeois que chez le paysan et l'homme d'Église. Le juge se rendait au Parlement en récitant le rosaire; Rollin ne prenait pas une drogue sans se signer et la ménagère ne manquait pas de tracer une grande croix sur la miche avant de l'entamer.

Parmi ces pratiques de piété d'usage courant que saint Ignace eut surtout le mérite de coordonner, il en est quelques-unes plus centrales sur lesquelles la Compagnie insista particulièrement. En premier lieu, elle tient à ce minimum de la *confession* et de la *communion mensuelles*; c'est un point capital des Constitutions [3]. Abstraction faite du point de vue surnaturel, il y avait

1. Bibl.. nat., mss. f. latin 10989. Extrait du procès-verbal de la visite faite au collège de Clermont en 1587 par le P. L. Maggio. Voir aux Pièces justif.

2. « Solent alicubi singulis horis aut sæpius etiam caput aperire adolescentes et salutationem angelicam taciti recitare; captabit hujus temporis opportunitatem præceptor ut piam ipsis cogitationem subjiciat... Deum præsentem illis revocet in memoriam. » Jouvancy, pars. II, c. II, § 3, n. 3.

3. « Curetur, quoad ejus fieri potest, ut singulis mensibus ad sacramentum confessionis accedant. » *Constit.*, IV, c. VII, 7, § 2.

« Diligenter curetur, ut qui litteras discendi gratia ad Universitates societatis se conferunt, simul cum illis bonos ac christianos dignos mores addiscant. Ad quod

là un instrument pédagogique d'une valeur morale inappréciable et que saint Ignace, en psychologue consommé, n'eut garde de négliger. Quel est, en effet, chez les enfants et adolescents le grand obstacle à la vie chrétienne? Avant même le défaut d'énergie, c'est l'*inattention.* Nous réalisons tous d'ailleurs, plus ou moins, la parole des saints Livres : *Nemo est qui recogitet.* Pris, absorbés par les réalités extérieures, nous ne nous replions que difficilement sur nous-mêmes d'un mouvement réfléchi, volontaire pour nous étudier, nous connaître, alors que précisément la sagesse la plus élémentaire nous fait une loi de descendre en notre âme afin d'y observer avec attention nos ennemis, de tous les plus dangereux : je veux dire, les penchants de notre cœur, les instincts de la nature.

Or, le sacrement de Pénitence a ceci d'éminemment salutaire qu'il force l'enfant, le jeune homme — plus distraits que personne — à démêler leur vie intérieure, à discerner leurs vices, leurs défauts de caractère, leurs inclinations mauvaises, à en saisir la gravité ; la confession n'est pas une notation rapide des actes répréhensibles, elle nous fait pénétrer jusqu'à la source du mal, jusqu'au désir et à la pensée coupables. Ce regard, jeté en nous-mêmes, pour être d'abord hâtif, superficiel, n'en prend pas moins avec le temps de la fixité, de la clairvoyance. Et de quel secours peut être pour le bon emploi des forces de la volonté une connaissance exacte de notre vie morale ! La confession elle-même, l'aveu, est un autre auxiliaire précieux de l'effort personnel. Elle n'est pas tant l'ensevelissement de la faute dans l'oubli du passé que la ferme résolution de ne plus retomber à l'avenir. Le pardon n'est accordé que sur l'engagement solennel pris à genoux aux pieds du Crucifix que nous travaillerons généreusement à réparer le passé. Sans doute, parfois, à ce moment-là même, il se livre une guerre cruelle dans l'âme que divisent la volonté d'une part et les passions de l'autre — ces passions qui, elles non plus, n'attendent le nombre des années — mais nous ne sommes pas seuls dans l'arène ; il y a aux côtés

multum juverit si omnes singulis saltem mensibus semel ad confessionis sacramentum accedent. » *Constit.*, IV, c. XVI, § 1.

« Confessiones singulis mensibus ut a nemine omittantur efficiat ; jubebit autem eos tradere suum in schedula descriptum nomen, cognomen et classem confessariis ut schedulas postea recognoscens, quinam defuerint, intelligat. » *R. com. prof. cl. inf.*, 9.

de l'écolier le prêtre, à la fois médecin, confident et ami. Oh ! si ce prêtre comprend la sublimité de sa tâche, la grandeur du geste de cet enfant humilié à ses pieds, s'il sait lui dire les paroles divines qui touchent, relèvent et réconfortent au lieu de je ne sais quelle banale exhortation, alors il y a dans ce sacrement, ajoutée à la grâce divine, une force psychologique intense qui reste le meilleur préservatif contre les sept péchés capitaux et qui se trouve être souvent le principe des plus merveilleuses transformations. Cette vertu de la confession chrétienne n'a pas échappé à des apologistes comme de Maistre ; elle a été affirmée de même par des éducateurs étrangers au catholicisme comme Pestalozzi. Marmontel se rappelait avec émotion ses confessions mensuelles au collège des Jésuites de Mauriac : « Quel préservatif salutaire pour les mœurs de l'adolescence que l'usage et l'obligation d'aller tous les mois à confesse ! La pudeur de cet humble aveu de ses fautes les plus cachées en épargnait peut-être un plus grand nombre que tous les motifs les plus saints[1]. »

Il est évident que le sacrement de Pénitence ne conserve toute son efficacité que s'il est reçu dans les conditions de repentir et de ferme propos que requiert une démarche de ce caractère. Nous l'avons dit en parlant de la morale relâchée, il y eut au XVIIe siècle sous l'influence de la réforme protestante et de la rénovation catholique, un courant très accentué de rigorisme dont les Jansénistes se firent chez nous les fougueux représentants. Avec l'Église, les Jésuites pensèrent que les sacrements avaient été institués pour le besoin des âmes et que celles-ci, par conséquent, ne devaient pas être brutalement sacrifiées à l'auguste dignité du sacrement. Le concile de Trente exprimait le désir que les fidèles fussent en état de communier souvent, tous les jours même, selon la pratique de la primitive Église. Nos maîtres s'inspirèrent de cet esprit de mansuétude et de condescendance : « C'est une loi parmi les pensionnaires de se confesser et de communier une fois tous les mois, écrivait le P. Croiset, mais on a la consolation d'en voir communier un grand nombre tous les huit jours et la régularité de leurs mœurs autorise leur dévotion[2]. »

Il est plus que probable que quelques confesseurs, surtout

1. Marmontel, *Mémoires*, I, p. 23.

2. Croiset, *Heures et réglements pour Messieurs les pensionnaires des Pères Jésuites de la Compagnie de Jésus*, 5e édition, Lyon, 1739, p. 29, 30.

à la veille de certaines fêtes, firent rondement les choses, ainsi que le leur permettait le P. Bauny. Il y eut des confesseurs complaisants qui ne prirent pas suffisamment leur tâche à cœur, même à l'intérieur de nos collèges, mais nous savons qu'il ne faut pas croire sur parole les pamphlétaires jansénistes et que les généralisations en pareille matière touchent de près à la calomnie. Les Jésuites ont écrit sur ces questions délicates des pages pleines de piété, de fermeté et de mesure. Nous demandons la permission d'extraire les lignes qui vont suivre d'un opuscule écrit par le directeur de la Congrégation du collège Louis-le-Grand, le P. Pallu, et intitulé : *Du saint et fréquent usage des sacrements.* Écoutons en quels termes notre auteur demande au pénitent la simplicité dans les aveux : « Pour ne pas exposer au grand jour un péché capital, un péché, la source de tant d'autres, en un mot le péché qui fait le plus de honte à découvrir, on détaille exactement tous les autres, on en marque jusqu'aux moindres circonstances, on en fait connaître les motifs et les suites, les causes et les effets; c'est par là qu'on tâche de persuader qu'on use de la même simplicité dans l'accusation du péché qu'on cache avec autant de soin que d'orgueil. Peut-être se trompe-t-on volontairement soi-même, car on veut contenter sa conscience et son amour-propre en ne l'accusant qu'à demi. On veut croire qu'on se confesse simplement quand on passe légèrement et rapidement sur des circonstances sur quoi on craint d'être trop bien entendu et trop bien compris, quoiqu'elles soient nécessaires à expliquer; quand on enveloppe son péché dans des expressions qu'on veut croire plus décentes et qui ne sont en effet que moins honteuses. On ne peut trop respecter la sainteté du sacrement, mais il ne faut rien s'épargner de la confusion qu'on mérite ; les termes les plus décents doivent être mis en usage pourvu qu'ils ne cachent rien de l'énormité du péché [1]. »

Et le P. Pallu, qui sait démasquer la fausse honte, excelle aussi à mettre dans le cœur du pécheur le repentir et la confiance : « Il me semble l'entendre soupirer amèrement et me dire que je ne connais point jusqu'où il a porté son infidélité et son ingratitude envers Dieu. J'ai trop souvent méprisé, dit-il, les

1. Pallu, *Du saint et fréquent usage des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie*, Paris, 1751, 3e édition, p. 69, 70.

richesses de sa bonté, de sa patience, de sa douceur; elle me portait, il est vrai, à faire pénitence; mais, par mon endurcissement et par l'impénitence de mon cœur, je me suis fait un trésor de colère. Non, je ne connais point, pécheur trop désolé, toute l'énormité de vos infidélités, mais vous connaissez encore moins toute l'étendue de la miséricorde de notre Dieu... N'est-ce pas pour vous en particulier, aussi bien que pour tous les autres pécheurs, qu'il a institué le sacrement de Pénitence? N'est-ce pas en son nom et par son ordre que ses ministres vous lavent dans cette salutaire piscine? Que dis-je! n'est-ce pas lui-même qui par leur organe et par leur bouche vous assure du pardon des péchés que vous confessez avec autant de douleur pour le passé et de résolution pour l'avenir que d'humilité, de simplicité et de confiance. Quoi! vous craignez de vous présenter à lui dans le tribunal de la miséricorde, vous oubliez donc qu'il a pris lui-même la figure du Bon Pasteur qui abandonne le reste de son troupeau fidèle pour courir après une brebis égarée ? »

De quel esprit s'inspirera le confesseur pour imposer une pénitence à ceux qui implorent leur pardon ?

« Les prêtres du Seigneur conduits par l'esprit de Dieu et suivant les règles de la prudence, répond le P. Pallu, doivent enjoindre des satisfactions salutaires et convenables, eu égard à la nature des péchés et à la faiblesse des pénitents, de peur que, s'ils se montrent trop indulgents en n'imposant pour des fautes griéves que de légères peines, ils ne se rendent coupables et ne participent aux péchés de ceux qu'ils auront ainsi ménagés. Ce sont les paroles du concile sur lesquelles j'ose dire que les uns ne font pas assez d'attention et que les autres en font peut-être trop; ni les uns ni les autres n'entrent sûrement dans l'esprit du concile, soit qu'une complaisance molle, soit qu'une sévérité outrée dans l'exécution le fasse tomber dans une trop grande indulgence ou dans une trop amère sévérité. »

Enfin, il est piquant de recueillir l'opinion du Père sur les confesseurs complaisants : « Combien d'entre eux ont un double poids et une double mesure selon la qualité et le rang qu'ont dans le monde ceux qui se présentent à eux! Ils semblent craindre d'éloigner ou de rebuter certains pénitents. Ménagent-ils également ceux dont la confiance ne leur est pas également utile ou honorable? Jugent-ils, comme Dieu les jugera eux-mêmes, selon les œuvres d'un chacun sans acception des per-

sonnes ? Ils oublient à l'égard des uns la supériorité et l'autorité que leur. donne leur sacré ministère. Qu'ils doivent trembler s'ils ont la lâcheté de sacrifier les intérêts de Dieu et ceux de leurs pénitents... à quoi? à une indigne, vaine et peut-être mercenaire complaisance ; car n'y sacrifient-ils pas également leurs propres et plus essentiels intérêts [1] ? »

Nous ajouterons que les confesseurs complaisants étaient les plus compromettants défenseurs de la cause qu'ils prétendaient servir. Le catholicisme ne peut que perdre à retenir au nombre de ses fidèles les chrétiens scandaleux. C'eût été bien mal répondre au but poursuivi par le fondateur de la Compagnie de Jésus qui était d'enrôler sous l'étendard du Christ non pas des âmes tièdes, somnolentes ou gâtées, mais des chrétiens virils qui fussent de vrais soldats de Dieu. Ce fut le but auquel tendirent nos maîtres en fondant les Congrégations, institution la plus originale et la plus féconde de nos collèges, dans l'ordre de la piété·

L'idée qui présida à leur création fut la nécessité de faire bloc contre l'hérésie et de grouper en masses serrées les chrétiens d'élite. Instituée en 1569 au Collège romain par le P. Léon, la Congrégation de la Sainte-Vierge se répandit bientôt dans toutes les maisons de la Société, approuvée, bénie, encouragée par les souverains pontifes [2]. Ces pieux groupements franchirent le seuil des collèges en continuant de retenir dans eur sein les anciens élèves. Ce fut l'origine des « Congrégations des Messieurs » qui voulurent avoir leur siège dans l'église ou dans une chapelle du collège. Puis se formèrent, à côté, des congrégations semblables qui englobèrent toutes les classes sociales, jusqu'aux plus humbles. Ces diverses associations étaient unies par des liens spirituels étroits, jouissant des mêmes grâces et privilèges. A Lyon, on ne comptait pas moins de douze congrégations recrutées dans des milieux très différents. La diversité des besoins explique, plus encore que les séparations sociales, le morcellement de ces groupes. Par exemple, la Congrégation des Messieurs et celle des artisans ne pouvaient pas facilement vivre sur le même pied. C'est la raison pour laquelle

1. Pallu, *op. cit.*, p. 106, 107, 108.
2. Quelques-uns, comme Benoît XIV, aimèrent à rappeler qu'ils avaient fréquenté en qualité de membres de la Congrégation de la B. Vierge Marie, ses pieux et instructifs exercices. Crétineau-Joly, t. IV, p. 201.

il y eut, même dans les collèges, plusieurs congrégations, celle des externes et celle des pensionnaires, celle des petits élèves, dite des Saints-Anges, et celle des grands, placée sous le vocable de Notre-Dame. Chacune d'entre elles jouissait d'une organisation autonome. A la tête, un Père Directeur, sous le contrôle de qui un conseil des élèves dignitaires administrait les affaires tant matérielles que spirituelles de la Congrégation. Ces dignitaires comprenaient le Préfet, les deux assistants, six conseillers, un secrétaire et un trésorier. Assistants et Préfet étaient élus par les congréganistes et nommaient à leur tour les autres dignitaires. Le *Manuel de la Congrégation* entrait dans les détails les plus circonstanciés relativement aux attributions de chacun. La fonction la plus importante du conseil était de statuer sur l'admission de nouveaux membres. On distinguait en effet deux sortes d'affiliés : les approbanistes et les congréganistes. Les premiers — à l'instar des novices des ordres religieux — étaient ceux qui subissaient un temps d'épreuves avant leur réception définitive; les seconds, qui avaient participé à la cérémonie solennelle de l'admission proprement dite, avaient l'honneur d'être inscrits au registre officiel ; ils s'étaient spécialement voués au culte de la très sainte Vierge. C'est, en effet, dans la dévotion à la Mère de Dieu que les membres de la Congrégation cherchaient le perfectionnement de leur vie chrétienne. Ils assistaient à des exercices de piété plus répétés, particulièrement appropriés à leurs besoins et se livraient à la pratique assidue des œuvres de charité. De plus, ils devaient avoir le désir d'exercer sur leurs camarades l'apostolat de la parole et du bon exemple. Voici comment saint François de Sales, plusieurs fois préfet de la Congrégation du collège de Clermont, entendait l'exercice de sa charge : « Il parle en public et en particulier à tous les congréganistes, les excite à la ferveur, leur donne de salutaires avertissements. Il ne cultivait pas avec moins de zèle les jeunes gens qui se présentaient pour solliciter leur entrée dans l'association. Il leur faisait envisager cette admission comme une grâce insigne du ciel, leur exposait les vertus d'un bon congréganiste, les engageait à les acquérir et leur en enseignait les moyens; par là , la Congrégation ne recrutait que de dignes sujets et devenait de jour en jour plus fervente [1]. »

1. Hamon, *op. cit.*, t. I, p. 40, 41.

La Congrégation avait ses fêtes patronales : une des plus populaires, à La Flèche, était celle des Saints-Anges que les congréganistes célébraient au mois de mars. Pas de fête sans décorations, chants, illuminations. On y déployait une grande pompe. Les congréganistes en faisaient les frais. Un usage très curieux à mentionner : Dans la grande Congrégation principalement, le discours des jours de fête était parfois prononcé par un congréganiste, en beau latin, composé par lui ou par son professeur : c'était une vive et chaleureuse exhortation. Le P. Petau nous a conservé quelques discours qu'il fit déclamer par ses élèves dans les réunions intimes aux fêtes de la Purification, de l'Annonciation et de l'Assomption. Souvent une pièce de vers latins en l'honneur de la sainte Vierge remplaçait le discours; les jeunes orateurs se montraient peu satisfaits de cette faveur accordée aux poètes, d'autant plus que ceux-ci en abusaient, à ce qu'il semble, et qu'une fois maîtres de la position ils se permettaient de condamner l'éloquence à un trop long silence. Un public délicat était toujours invité à ces pieuses solennités, où Virgile et Cicéron eurent longtemps leurs entrées libres. L'orateur, s'adressant aux invités, les appelait : *Viri ornatissimi, gravissimi* ; il disait plus modestement aux congréganistes : *Sodales carissimi, amantissimi* [1].

A nous en tenir au seul point de vue de la piété, il est avéré que les congrégations eurent dans nos collèges une influence considérable et bienfaisante. Nous essaierons, au prochain chapitre, de faire revivre ces maisons d'autrefois où les écoliers se pressaient par centaines, par milliers. Ils ne ressemblaient que de fort loin, ces collégiens de jadis, aux externes d'aujourd'hui, élevés dans la maison paternelle. Même la population scolaire de nos Universités ne répond que très approximativement à l'idée qu'il se faut faire de ces écoliers éloignés, jeunes encore, de leurs familles, logés chez l'habitant, exposés à tous les dangers, à toutes les séductions. La Congrégation offrait ce précieux avantage de réunir, autour d'une dévotion chère à la jeunesse, les volontés fortes, celles qui pouvaient le mieux entraîner les autres ; car les Jésuites, par une suprême habileté, avaient soin d'admettre, d'attirer dans la Congrégation ceux-là surtout que leur intelligence et leurs succès désignaient à l'ad-

1. Rochemonteix (le P. de), *op. cit.*, t. II, p. 132, 133.

miration de leurs camarades [1]. Aussi, les pédagogies les plus récalcitrantes se transformèrent sous l'influence des congréganistes [2].

Il y eut dans ces modestes groupements de pieux écoliers une vie chrétienne intense. Ils contribuèrent à faire fleurir sur notre sol la dévotion à la Mère de Dieu, qui est une des caractéristiques de la piété française, *regnum Galliæ*, *regnum Mariæ* : ils propagèrent le culte de l'Immaculée Conception de Notre-Dame. Les vocations religieuses s'y épanouirent dans une fertilité merveilleuse. De grands serviteurs de Dieu, François de Sales, le cardinal de Bérulle, Monsieur Ollier, le P. Eudes, y avaient rempli les premières dignités. Nombreuses et intéressantes sont les œuvres de piété et d'apostolat qui se rattachent aux Congrégations de nos collèges. Les fondateurs de la Société des prêtres des Missions étrangères faisaient partie d'une association établie à Paris en forme de Congrégation par le P. Bagot [3]. La Congrégation des écoliers d'Avignon donna naissance à la Société des prêtres du Saint-Sacrement [4].

Ces groupements exercèrent dans les villes elles-mêmes une action souvent prépondérante [5]. Les idées, les doctrines de la Compagnie y rencontraient un moyen de propagande et d'expansion facile et sûr. De leur côté, protestants et jansénistes s'y heurtèrent à des foyers d'opposition irréductible. Aussi bien, ne nous étonnons pas si on chargea les Congrégations de toutes sortes d'accusations. Elles furent la bête noire de ceux qui, par principe, s'insurgeaient contre « les dévotions ». Évêques, et curés « du parti » ne manquèrent pas une occasion d'entrer

1. « Curandum est ut in sodalitia B. Virginis adsciscantur ii qui maxime omnium videbuntur idonei; laudibus efferendi, qui se præcipua pietate commendant, et in pretio palam habendi. » Jouvancy, II, c. I, § 3.

2. Même celle de Me Charabot à Tournon. Massip, p. 58 et suiv.

3. Launay, *Histoire générale de la Société des prêtres des Missions étrangères*, Paris, 1894, t. I, p. 13. — Rochemonteix (le P. de), *Les Jésuites et la Nouvelle-France au* XVII[e] *siècle*, t. II, p. 247.

4. Chossat, *op. cit.*, p. 374.

5. Le cardinal de Bausset, dans son *Histoire de Fénelon*, t. I, p. 23, a écrit : « On se ressouvient encore dans les principales villes de commerce que jamais il n'y eu plus d'ordre et de tranquillité, plus de probité dans les transactions, moins de faillites et moins de dépravations que lorsque les congrégations y existaient. » Ancien élève de La Flèche, le cardinal avait pu voir les choses de près.

On trouvera aux Archives nationales, M. 649, le registre des admissions dans la Congrégation des Messieurs. Au bas de la formule de consécration à la sainte Vierge nous avons relevé les noms de Mgr de Laval, évêque de Québec (1678); de René de Voyer d'Argenson (1650), de La Michodière (1706), etc... La poudre d'or brille encore sur l'encre desséchée.

en conflit avec leurs membres, lorsque ceux-ci s'avisaient de tenir leurs assemblées aux heures des offices paroissiaux. Au XVIIIe siècle, les opposants de toute nuance les dénoncèrent à l'attention et aux rigueurs du pouvoir qui en ordonna la dissolution.

De discuter dans quelle mesure les Congrégations intervinrent dans les luttes politiques — religieuses presque toujours par quelque endroit dans la France de l'Ancien Régime — et jusqu'à quel point elles entravèrent l'action gouvernementale, serait ici hors de propos. Disons seulement que si les Jésuites laissèrent se glisser au sein de ces associations de piété des préoccupations, des manœuvres étrangères à la religion et au perfectionnement moral de leurs membres, on ne peut que déplorer cette déformation imprimée au caractère d'institutions excellentes en elles-mêmes et qui devait tôt ou tard appeler sur elles les représailles des adversaires. Ce dont nous blâmerons ici les Pères, c'est de n'avoir pas fait toutes choses à ciel ouvert et d'avoir créé, au sein de ces congrégations, d'autres groupements mystérieux, plus restreints, qui poursuivaient, à n'en pas douter, un but d'édification, mais en revêtant les apparences d'un pieux espionnage. Nous voulons parler des *Congrégations secrètes de Notre-Dame* dont l'existence nous est révélée par ceux-là qui les organisèrent. « Le P. Recteur, lit-on dans les *Annales du collège d'Aix*, a commencé une Congrégation secrète de Notre-Dame, suivant la pratique de dévotion commencée à Paris et qui s'est étendue presque par toutes les Congrégations de France. Ladite Congrégation a pour fin de remettre l'esprit de la Congrégation ou de le maintenir, par le moyen ou exemple de certains confrères choisis pour la vertu, prudence, zèle de l'honneur de Notre-Dame à secret. Ladite Congrégation a été composée, au commencement, de treize confrères de la Congrégation des philosophes. Pour le bien de ladite Congrégation, il y a un livre où ils sont nommés et où doivent être inscrits toutes les choses qui regardent ladite Congrégation [1]. » Voici quelques-unes des instructions données aux confrères : « Ces saintes assemblées doivent se tenir fort secrètement... Tout ce qui regarde ces pieux exercices ne doit point être communiqué à ceux qui ne sont point associés. S'ils venaient à le découvrir

1. Méchin, t. I, p. 262, année 1662.

il serait à propos de suspendre pour un temps les exercices de l'association : sans quoi on n'en retirerait plus aucun fruit. La fin principale de cette Société est de rendre les écoliers saints et savants. Ceux qui ont le bonheur d'en être doivent se distinguer par leur application à l'étude ou à la piété... Ils s'avertiront charitablement de leurs défauts les uns les autres. Ils tâcheront aussi par leurs entretiens de ramener les autres écoliers qu'ils verraient s'éloigner du chemin de la vertu. S'ils ne peuvent les gagner, ils avertiront le régent de leur conduite [1]. »

Pour raviver la ferveur au sein des Congrégations, les Jésuites disposaient d'une autre voie qui eût dû leur suffire, à savoir les Retraites. Chaque Congrégation avait sa retraite annuelle, faite au grand jour et source d'un renouvellement de foi et de zèle pour tous les associés. Elle consistait en une réduction des « Exercices spirituels » de saint Ignace mis à la portée des écoliers. Tous les ans, d'ailleurs, à la rentrée des classes, c'est tout le collège en entier qui en éprouvait le bienfait. Elle absorbait quatre ou cinq jours passés dans la prière, le recueillement, les pieuses instructions, et se clôturait par la confession et la communion générale. Les élèves s'y remettaient devant les yeux les grandes vérités du salut, les fins dernières, la nécessité de fuir le péché et d'être tout à Dieu.

La retraite du début de l'année s'emparait des nouveaux venus et les faisait entrer tout de suite dans l'esprit de la maison. « On peut dire, écrit le P. Croiset, que l'indévotion des nouveaux ne va guère que jusqu'au temps de la première retraite ; nul de vous qui n'ait vu quelqu'un de ces heureux changements [2]. »

1. Chossat, p. 371.

Les Jésuites trouvent une excuse dans les idées de leur temps. On sait que le secret fut pratiqué au sein d'une Compagnie célèbre : la Compagnie secrète du Saint-Sacrement, sur laquelle des travaux récents ont jeté la lumière. Dans les Annales de la Compagnie par d'Argenson, édition Dom Beauchet-Filleau, 1900, p. 193 et 197, on lit : « La fin de ce secret, c'est de donner moyen d'entreprendre les œuvres fortes avec plus de prudence, de désappropriation, de succès et moins de contradictions. Car l'expérience a fait connaître que l'éclat est la ruine des œuvres et la propriété la destruction du mérite et du progrès en vertu. »

Voir : *La Compagnie secrète du Saint-Sacrement; lettres du groupe parisien, entre autres au groupe marseillais, 1639-1662.* Paris, Champion, 1908;

Et : *Une société secrète au* XVII[e] *siècle : la Compagnie du Saint-Sacrement de l'autel à Marseille.* Documents inédits publiés par Raoul Allier, Paris, 1909.

En 1652, la « Confrairie » de Saint-Louis dite des Marchands se réorganise à La Rochelle sous la direction des Carmes et on jure de garder le secret de tout ce qui regarde la confrérie soit pour le spirituel, soit pour le temporel. *Éphémérides de la Rochelle*, t. II, p. 379.

2. Croiset, p. 52.

Aussi les régents avaient-ils la liberté d'établir dans leurs classes, sans préjudice pourtant du travail, de petites retraites ou, si l'on veut, des récollections. « Il y en a qui choisissent tous les ans une semaine, pour donner une petite retraite à leurs disciples. En voici la méthode. Longtemps avant cette retraite, on les avertit afin qu'ils s'y disposent et qu'ils la désirent avec plus d'ardeur. La veille on les avertit, on leur dicte la distribution du temps pour régler chez eux leurs exercices d'études et de piété; on leur lit les règlements nécessaires qu'ils doivent observer pour en retirer du fruit.

« Le matin, à 7 h. 1/2, le régent étant entré, après la prière ordinaire, l'on fait une lecture spirituelle; à 7 h. 3/4, on explique les leçons; à 8 h., l'exhortation; à 9 h., on corrige ou on donne le thème; à 9 h. 1/4, le régent, à genoux au milieu de la classe, fait une petite méditation à haute voix, après laquelle il donne le sujet de la considération que les exercitants doivent faire chez eux après le dîner.

« Le soir, on fait le même à peu près que le matin, à cela près qu'à la place de l'exhortation, on fait une conférence ou instruction sur la confession, la communion, le règlement de vie, le choix de vie ou sur d'autres sujets semblables. On finit l'exercice en leur assignant le sujet de la méditation qu'ils doivent faire le lendemain au matin et on les avertit de préparer leur confession annuelle.

« Après la retraite, tous s'étant confessés, le jour suivant qui doit être un jour de vacance, ils se rendent dans une Congrégation pour y entendre la lecture et un petit discours sur le paradis. De là, on les doit conduire à l'église, où ils assistent à la messe et font leur communion générale. Un d'entre eux pourra pendant ce temps lire à haute voix des actes propres à disposer les assistants à une si grande action.

« Celui qui donne la retraite ne doit pas oublier, pendant ce temps, de parler à chacun des exercitants en particulier pour l'aider à faire comme il faut un si saint exercice.

« Plusieurs écoliers ont avoué qu'ils doivent leur salut à ces sortes d'exercices et on a vu dans nos collèges des classes, entièrement dérangées, rentrer par ce moyen en peu de temps en leur devoir.

« Ces retraites particulières n'empêchent pas d'entrer dans celles qu'on donne quelquefois à tout le collège; au contraire, les

écoliers qui les auront suivies seront mieux disposés que les autres à profiter des retraites générales [1]. »

Remarquons au nombre des sujets de conférence proposés par le maître à la méditation des écoliers les suivants : le *règlement de vie*, le *choix de vie*. En effet, les Pères entendent que la retraite ne soit pas seulement un feu de paille et ils s'efforcent d'asseoir la piété des exercitants sur des habitudes réfléchies, solides et durables. C'est pour cette raison que les grands, avant de quitter pour toujours le cher collège, faisaient une retraite de fin d'études où la résolution fondamentale devait être précisément de conserver au milieu du monde les pratiques de piété *essentielles*, support indispensable d'une vie chrétienne fervente, alimentation spirituelle où chaque jour l'âme retrempe une foi et une énergie sans cesse exposées à s'affaiblir.

A en juger par le cadre des exercices religieux de nos collèges, le règlement est, à peu de chose près, du point de vue de la piété s'entend, celui de nos petits séminaires actuels. N'en soyons pas surpris. Encore une fois, nous sommes dans un temps où la vie des gens du monde, des séculiers comme on disait, se confond avec celle des ecclésiastiques. Colbert ne récitait-il pas tous les jours son bréviaire? Le cas du jeune Pierre Acarie, élève à Navarre et disant régulièrement, en son particulier, l'office canonial, n'était pas une exception [2].

En outre, nos collèges étaient fréquentés par un grand nombre de jeune gens qui se destinaient ou du moins que l'on destinait au sacerdoce. On pouvait à bon droit les considérer comme des séminaires, si l'on veut, comme des collèges mixtes. En beaucoup de localités, ils constituaient même les seules pépinières cléricales du diocèse [3]. Les fils de saint Ignace, loin de contrevenir, en se chargeant de l'éducation du clergé, aux intentions de leur fondateur, y entraient au contraire plus pleinement; le Saint ne s'était-il pas appliqué, plus qu'à toute autre chose, à la formation des vocations ecclésiastiques aussi bien dans

1. Chossat, p. 369.

2. J.-B. Boucher, *Madame Acarie*, édition Roger et Chernoviz, Paris, 1892, p. 12. C'est sa femme, Marie de l'Incarnation — Madame Acarie — qui devait introduire en France les Carmélites réformées de Sainte-Thérèse (1604). Elles s'établirent au faubourg Saint-Jacques.

3. Ainsi, à Châlons-sur-Marne, le séminaire et le collège réunis depuis 1617 ne sont séparés qu'en 1646. Le plus curieux est qu'il fut convenu dès l'origine qu'on y prendrait des pensionnaires et qu'on accepterait les protestants. — A Quimper,

l'intérêt du clergé séculier que dans celui de son propre Institut [1] »?

Il nous reste à relever les marques caractéristiques dont les Pères entendaient que fût frappée la piété de leurs élèves; la délimitation extérieure des exercices n'est après tout que l'écorce, cherchons à en extraire le fruit.

Tout d'abord les Jésuites avaient trop d'esprit pour exercer sur les enfants une contrainte qui n'est jamais plus odieuse que dans le domaine de la conscience. Le règlement portait que les élèves devaient se confesser tous les mois ; il abondait par ailleurs en recommandations empreintes de la plus large bienveillance et qui empêchaient que la prescription ne fût prise au pied de la lettre. « Que si quelques élèves plus grands ne peuvent pas être amenés à observer ce point de la règle, ce n'est pas une raison pour les renvoyer [2]. »

Les précautions sont prises qui assurent au pénitent la liberté et le confesseur de son choix [3].

Jouvancy redoute le zèle intempestif de quelques-uns. « Surtout, écrit-il, pas de violence. Rien qui soit plus incompatible

l'établissement des Jésuites est de même un séminaire-collège. On y apprend aux jeunes ecclésiastiques à catéchiser, à prêcher. Fierville, *Le Collège de Quimper.*

A Amiens, le séminaire des pauvres clercs ou capettes est incorporé au collège dès que les Jésuites en prennent la direction, le 18 octobre 1608. Il y avait, de ce chef, une fondation spéciale. Darsy, *Les Écoles et les Collèges du diocèse d'Amiens*, Amiens, 1881, p. 66.

Consulter la carte des collèges aux Pièces justificatives.

Les Jésuites avaient intérêt à rivaliser de piété avec les maisons affectées à l'éducation des clercs et à soutenir qu'ils remplissaient le même but, pour donner un titre légitime aux unions de bénéfices qui servaient de dotation aux collèges et n'étaient canoniquement permises qu'en faveur des séminaires.

1. H. Joly, *Saint Ignace de Loyola*, p. 207.

2. Mais qu'on observe seulement ce que prescrivent les Constitutions. « Si qu tamen tam adulti essent ut induci nequirent ad id præstandum, non ideo a scholis ejiciantur, sed servetur quod præscribit constitutio. » (Pars IV, c. xvi, A.)

Ordonnance de 1586 pour les collèges de la province rhénane (Pachtler, I, 272).

La déclaration A de la Constitution visée par l'ordonnance portait : « Qui facile compelli possunt, compellantur ad id, quod de confessione, missâ, concione, doctrinâ christianâ et declamatione dici tur, aliis amanter quidem persuadere convenit sed ad id ne cogantur; nec si id non præstiterint, a scholis expellantur, dum tamen nec dissoluti, nec aliis offendiculo esse videantur. » Pachtler, I, 64.

A Poitiers, cependant, les élèves étaient exclus de la classe jusqu'à ce qu'ils eussent remis le billet de confession mensuel. Delfour, p. 282.

3. « Confessarii non desint. Efficiat (rector) ut in collegiis præsertim primariis in quibus numerus externorum discipulorum copiosior est, plures sint confessarii ne ad unum omnes ire necesse sit; quam etiam ob causam, extraordinarii confessarii interdum exponantur ut magis pœnitentibus satisfaciat.

avec la vertu véritable : cela seul vaut et dure qui est accompli spontanément et de bon cœur [1]. »

Nous avons tout lieu de penser que tel fut l'esprit qui prédomina dans la réalité. Les Pères recourent à des voies insinuantes et persuasives de plus d'une sorte; ils répugnent à la contrainte. Un nombre relativement considérable de familles protestantes envoie leurs fils chez eux, même dans les villes, comme à Metz où se trouve un collège de la « religion ». Dès le jour de l'ouverture des classes, sur cent quarante élèves présents, les Jésuites pouvaient inscrire dix-huit d'entre eux comme appartenant au protestantisme. Plus tard, en 1634, quand fut fermé par mesure administrative le collège des Réformés, il y eut chez les Pères un ministre spécialement chargé de l'instruction religieuse des élèves dissidents, obligés cette fois de suivre les cours du collège catholique. Bien plus, la philosophie était faite aux élèves des deux religions par un Jésuite ; jamais, nous dit-on, il n'y eut de plaintes [2]. Sans doute, il arriva que des protestants se convertirent et entrèrent même dans la Compagnie, mais souvent aussi les jeunes gens attestèrent, à leur manière, que les maîtres avaient respecté leurs convictions et leur belle ardeur, par exemple lorsqu'ils rejoignaient, comme le jeune Jean de Gassion, les bandes de Rohan au sortir du collège [3].

Une maxime favorite de l'Institut ne fut-elle pas qu'il fallait se faire tout à tous? Or, c'est sur le terrain de la piété qu'il importait le plus de la réaliser. A cette fin, nos maîtres multiplièrent les livres de dévotion, les vies de saints, qui pouvaient le mieux parler à la jeunesse son langage, et la séduire, loin de l'effaroucher : « Parlez de Dieu avec discrétion de peur qu'un moyen si efficace perde sa vertu si vous y recourez trop fréquemment. » Ils poussèrent l'artifice jusqu'à faire de l'allocution pieuse, du sermon pour l'appeler par son nom, l'objet des désirs de la gent écolière, naturellement si inattentive et si réfractaire : « Il est bon que ce petit mot de Dieu que vous appellerez *verbum salutis* soit une récompense de leur sagesse et que vous ne leur disiez

1. « Nihil enim æque virtutibus inimicum atque violentia. Ultro ac libenter fiat quod fieri bene ac diu velis. » Jouvancy, II, c. I, § 3.

Saint François de Borgia écrivait en 1568 parlant des pensionnaires : « Nec niti debemus ut nimium eos religiosos efficiamus. » Pachtler, I, 402.

2. Viansson-Ponté, *Les Jésuites à Metz*, p. 38, 39, 40.

3. Duc d'Aumale, *Hist. des princes de Condé*, III, p. 215.

rien sur ce sujet, qu'ils ne s'en rendent dignes par leur application à l'étude et qu'ils ne témoignent la désirer avec empressement[1]. »

S'il est vrai que les Jésuites remirent en honneur les antiques dévotions, s'ils « entraînent » les meilleurs dans les Congrégations, dans les retraites, toutefois ils évitent avec le plus grand soin de tomber dans un mysticisme de mauvais aloi.

Il n'est pas douteux que le catholicisme avec son cortège de croyances surnaturelles en des faits qui nous dépassent, avec son appel incessant au miracle et au mystère ne soit de nature à exalter les imaginations impressionnables, celles des femmes et aussi celles des jeunes gens. Il n'est pas rare de rencontrer des fidèles dont la foi est un mélange bizarre de crédulité et d'exaltation. La cause en est le plus ordinairement dans l'ignorance; on ne sait pas avec exactitude, avec précision ce qu'enseigne l'Église, on se contente de notions très approximatives et de je ne sais quelle vague superstition. Toute une végétation parasite se surajoute aux croyances authentiques ou même en prend la place. C'est, par une voie détournée, le retour aux idées et aux pratiques du paganisme plus vivantes encore qu'on ne le croit. Le danger que nous signalons sévissait particulièrement à une époque où les sciences naturelles n'avaient pas livré leurs secrets et où tout ce qui était inexpliqué était censé se rattacher au monde surnaturel, divin ou démoniaque [2]. La Renaissance en ressuscitant les doctrines de l'antiquité, le protestantisme en développant les théories du libre examen et de l'inspiration privée, contribuèrent indubitablement à orienter la piété chrétienne dans le sens de l'illuminisme [3]. A cet égard, le jansénisme dévie des voies de la piété traditionnelle; en s'affranchissant du frein bienfaisant qu'était le magistère de l'Église pour s'abandonner aux suggestions du sens particulier, il s'en faut de beaucoup qu'il soit indemne de tout reproche. On saisit déjà chez Pascal les traces de ce que Voltaire qualifiera de fana-

1. Chossat, p. 367.

2. En 1619, Merlin, ministre protestant de La Rochelle, écrit : « Le maire a reçu advis qu'on voulait surprendre cette ville par magie et sortilège en ensorcelant l'air et faisant tomber en mêmes maladies tous les habitants. » *Éphémérides de la Rochelle*, t. I, p. 201.

3. Le grand Jurieu peut être pris comme type représentatif de cet état d'esprit presque maladif. Il annonce l'arrivée prochaine de l'Antéchrist, prédit pour 1689 la chute du catholicisme, etc... Il croyait lire dans l'Apocalypse comme en un livre ouvert.

tisme et qui prendra tout son développement avec les Quesnel, les Duguet, pour aboutir aux folies du cimetière de Saint-Médard. Rollin ira, lui aussi, en pèlerinage sur la tombe du diacre Paris.

Autrement équilibrée se manifeste la piété de la Compagnie. Ignace ni ses fils ne sont gens crédules, et pour cause. En effet, le principe du saint fondateur est qu'en matière de piété, comme au reste dans la doctrine, nous devons prendre les sentiments de l'Église. Donc, pas de dévotion chez eux qui ne soit approuvée par l'autorité compétente ou soumise à son contrôle. En Bretagne, en Alsace, dans le Vivarais, les Pères mènent de véritables croisades contre les pratiques païennes et superstitieuses qui parfois, de la meilleure foi du monde, se cachent sous le couvert de la piété et de l'ignorance [1]. Tout au plus trouverait-on chez eux une crédulité excessive en ce qui concerne les saints de la Société et ses origines. Nos hagiographes prodiguent le surnaturel et les faits miraculeux. Toutefois ce n'est pas tant ici leur piété généralement pleine de bon sens qui est surprise que leur esprit de corps, facilement enthousiaste. D'ailleurs, les Jésuites ne sont pas hommes à se laisser entraîner par les puissances trompeuses, telles que l'imagination et la sensibilité. La Société est remarquable par l'organisation et la fermeté. La raison et la volonté y dominent. La piété y est plus forte qu'exaltée. Le tempérament de la Compagnie l'incline de préférence à l'évangélisation des hommes. « La légèreté et l'humeur des femmes donnant aux confesseurs plus de travail que de profit, écrit saint François Xavier, je leur conseillerai toujours de cultiver de préférence les maris aux femmes. Il y a plus de profit à instruire les hommes, car la nature leur a départi plus de force, plus de constance. D'ailleurs le bon ordre des familles, la piété des femmes dépendent communément de la vertu des hommes et, ainsi que le dit le Sage, *qualis est rector civitatis, tales et inhabitantes in eâ* [2].

1. Consulter la *Vie du P. Maunoir, l'apôtre de la Bretagne bretonnante*, par le P. Séjourné, Paris, 1895. — *Die Jarhbücher der Jesuiten zu Schlestadt*. Joseph Gény. Strasbourg, 1896. — Le P. de Gigord, *Les Jésuites à Aubenas*, Paris, Picard, 1910.

2. Crétineau-Joly, t. II, p. 73. L'historien de la Compagnie de Jésus ajoute : « La femme devenant le nerf de la vie intérieure du catholicisme est tout à fait d'invention moderne. » Le recteur du collège d'Aubenas écrit au P. Général le 10 janvier 1698 : « Les exercices de piété se font régulièrement ... il n'y a aucune dévotion superflue... » De Gigord, *op. cit.*, p. 241.

Cependant les Pères firent une large part dans leur piété au côté extérieur et sensible, et en cela encore, ils firent preuve de jugement. Chose étrange ! Ceux-là qui s'égarent dans de mystiques divagations leur reprocheront avec indignation leurs cérémonies et leurs « spectacles » et affecteront pour leur compte dans la liturgie la froideur et la sévérité. N'en déplaise à leurs détracteurs, les Jésuites restent dans l'esprit et les traditions du catholicisme romain lorsqu'ils font prier tout l'homme et qu'ils s'efforcent de pénétrer au plus profond de notre âme par le chemin des puissances sensibles. Les fêtes religieuses n'eurent pas de partisans plus fervents; pour un peu, nous oserions dire, de metteurs en scène plus habiles. C'est à eux que nous sommes redevables de l'institution de la cérémonie, si populaire aujourd'hui, de la première communion. Avant eux, elle était une démarche purement individuelle qui n'intéressait que le confesseur, l'enfant et sa famille. Ils groupèrent les enfants dans les paroisses et dans les collèges et organisèrent la cérémonie pour laquelle nos églises réservent leurs lumières les plus éclatantes, leurs fleurs les plus pures et les plus odorantes. La préparation collective avait pour effet de créer autour des chers petits une atmosphère particulière et de surélever la puissance et l'efficacité de l'idée religieuse. La retraite qui précédait le grand jour, les solennités dont on entourait la cérémonie elle-même ne pouvaient qu'ébranler suavement les âmes en y laissant d'impérissables souvenirs.

Dès la fin du XVIIe siècle, la première communion solennelle est instituée à Pont-à-Mousson. « Tous les jeunes enfants habillés de blanc s'assemblaient dans la plus grande église de la ville et en sortaient deux à deux ayant à leur tête des bannières de soie ouvragées en argent, qu'ils suivaient très modestement dans toutes les rues où ils passaient pour se rendre dans l'église du collège. Toutes les cloches de la ville sonnaient pendant leur marche et la musique se faisait entendre alternativement avec un chœur de voix qui chantaient les hymnes propres à la cérémonie. Huit communiants servaient à l'autel le prêtre officiant (c'était le Père jésuite qui les avait instruits); ils étaient tous bien frisés et poudrés et ils avaient été choisis parmi ceux qui avaient les plus grands cheveux, qu'ils laissaient flotter sur leurs épaules et auxquels on avait attaché des ailes de différentes couleurs; ils avaient ainsi la figure d'un ange.

Un de ces petits ministres avertissait et allait chercher ceux qui devaient approcher de la sainte table ; un autre les reconduisait à leur place lorsqu'ils avaient communié; un troisième encensait la sainte hostie qu'allait recevoir le jeune communiant; cette cérémonie qui se faisait tous les ans ravissait et mettait dans l'admiration tousles assistants[1]. « Dans lapensée des Pères, de telles fêtes s'adressaient en effet presque autant à l'âme des parents qu'à celle de leurs enfants.

Les Jésuites donnent de l'éclat aux offices, aux processions, aux expositions du Saint-Sacrement surtout dans les contrées où l'hérésie nie la présence réelle [2]. Les fêtes sont des manifestations. Ils ne craignaient pas de faire appel au concours des chanteurs en réputation; la pompe est bien un peu théâtrale [3], mais le succès répond à leurs efforts ; la foule envahit leurs églises et proclame que, de tous les religieux, ce sont les Jésuites qui sont les plus habiles. Comme bien on pense, les fêtes qui ont pour objet les Saints de la Compagnie prennent un relief extra ordinaire. Dans ces circonstances, ils font princièrement les choses. La canonisation de saint Ignace et de saint François Xavier en 1622 marque dans tous nos collèges une date inoubliable.

A La Flèche, c'est une série de manifestations grandioses

1. Abram, *Histoire de l'Université de Pont-à-Mousson*, année 1611. Des collèges de la Compagnie, la première communion solennelle se propagea dans les paroisses. Rochemonteix, II, p. 143.

2. Le P. de Gigord, *Les Jésuites à Aubenàs*. Dans le pays du Vivarais où il fallait des soldats pour assurer la liberté du culte catholique, tant les huguenots étaient surexcités, ils organisent des confréries de pénitents bleus et blancs, une confrérie du Saint-Sacrement. La fête-Dieu y est magnifique. Chaque premier dimanche du mois, au collège d'Aubenas, il y a procession du Saint-Sacrement.

3. En 1657, deux gentilshommes hollandais, MM. de Villiers, vinrent visiter Paris. De leur journal édité par Feugère, Paris, 1862, nous détachons ce passage : « Le 5 janvier nous employâmes le matin à faire réponse aux lettres que nous avions reçues de Harlem le soir auparavant, et l'après-dînée nous fûmes à l'église des Jésuites de la rue Saint-Antoine pour y entendre le sermon de l'évêque de Valence (Daniel de Conac). Le roi, la reine, M. le cardinal et la plupart des grands de la Cour y assistèrent. Tout autour de l'église, on voyait plus de quatre mille cierges allumés, outre les chandelles dont l'autel fait en forme de ciel et rempli de figures d'anges était éclairé. Les armes du roi et de la reine y étaient représentées, soutenues de ces petits corps ailés, et par des machines et des ressorts on faisait descendre l'hostie jusque dans les mains de l'évêque, etc... » — Voir le récit de la translation du corps de saint Maxime au collège Louis-le-Grand. Emond, c. XIX.

L'organiste du collège était, paraît-il, Marchand, le maître de Rameau et qui préféra constamment aux offres brillantes de la Cour sa modeste position. Emond, p. 148.

préparées plusieurs mois à l'avance. Plus de cent tableaux à l'huile représentaient la vie des Bienheureux. Les fêtes se prolongent pendant huit jours. « Depuis deux mois, relate un chroniqueur, toutes les places de l'église étaient retenues... De trente lieues à la ronde on est venu fondre dans La Flèche. La Flèche a dépeuplé ses voisins. On ne peut se remuer dans les rues, tant la presse est grande. »

Le dimanche soir, 24 juillet, les fêtes s'ouvrent par le chant des Vêpres. La musique est exécutée par les plus belles voix de Tours, d'Angers et du Mans. Grand nombre de violes, l'orgue, les cornets à bouquins, les violons s'y font entendre en trois chœurs.

Après Vêpres, procession à Sainte-Colombe. En tête marche un capitaine de la ville avec une escouade de soldats pour faire largue. Derrière s'avance un prieur de l'Ordre de Saint-Benoît, étudiant en théologie : « il porte le grand étendard du collège entouré de vingt petits enfants, vêtus en anges, branches de laurier ou d'oranger à la main.

« Puis viennent sur deux rangs les élèves de sixième, de cinquième et de quatrième, précédés de trompettes, de tambours et de fifres; les élèves de troisième, de seconde, de rhétorique, de philosophie et de théologie, précédés d'une compagnie de hautbois; les pensionnaires, fleurs et élite des meilleures maisons du royaume, richement vêtus, chamarrés d'or et d'argent, toque de velours galonnée sur la tête, épée au côté, précédés d'une bande de trompettes, enfin les trois congrégations, précédées chacune d'une troupe nombreuse de violons et de hautbois.

« On compte 1250 externes, 250 pensionnaires, 100 congréganistes de l'Assomption et 100 de la Conception.

« Chaque classe, chaque congrégation, chaque groupe de 25 pensionnaires a ses guidons, ses bannières et ses étendards aux étoffes les plus variées et les plus riches, toutes recouvertes de broderies, d'ornements, d'inscriptions de toutes sortes. Sur les bannières, on a peint les plus belles scènes de la vie des saints Ignace et Xavier.

« Ceux qui ne portent ni guidons, ni bannières, ni étendards, tiennent à la main des flambeaux de cire blanche artistement travaillés. Ils coûtent jusqu'à six écus pièce.

« A la suite des congrégations marchent, toujours sur deux

rangs, les ecclésiastiques et les religieux. En tête, précédé des tambours et de fifres, est le Principal des pensionnaires portant la grande bannière des deux saints, assisté de deux Pères et suivi de vingt anges parés à l'avantage. Viennent ensuite, chacun ayant à la main un superbe flambeau, les Capucins, les Récollets, les Carmes, les religieux des abbayes de Bellebranche et de la Boissière, les religieux de l'abbaye de Fontevrault, le clergé, les chanoines réguliers des abbayes de Mélinais et de Toussaint, puis 25 hommes qui portent un brancard de 15 pieds de haut sur 12 de large, d'ordre corinthien, reposant sur quatre piliers aux cimaises, bases et chapiteaux dorés. Aux quatre coins sont les vertus cardinales, de grandeur naturelle, avec leurs symboles ; au milieu, Notre-Seigneur bénit Ignace et Xavier, humblement prosternés ; au-dessus, dans le dôme, Dieu le Père contemple son Fils, et autour de son trône, quatre anges étendent les bras pour couronner les deux Saints. Le brancard est de cire blanche, les figures également, mais toutes richement habillées d'étoffes de soie, garnies d'or.

« Les religieux de la Compagnie de Jésus, le clergé des églises cathédrales d'Angers et du Mans, le lieutenant du Roi, le maire, les membres du Présidial et de l'Élection, les Échevins, toute la noblesse des provinces environnantes, ferment la marche et escortent l'évêque du Mans : ils portent, les uns des bannières, les autres des flambeaux, d'autres les reliques de saint Placide et de sainte Messine enfermées dans deux magnifiques châsses. Le P. Claude Chambon, recteur du collège, est au premier rang, une bannière à la main et précédé d'un corps de musique de 50 voix, de cornets à bouquins et de violons. »

Et ce n'est que la procession préliminaire, le reste est à l'avenant. La grande messe pontificale chantée à trois chœurs, la distribution de pain blanc aux pauvres, les louanges des saints célébrées en quatorze langues au banquet du soir, après quoi on tire un feu d'artifice dans le parc, voilà pour le lundi 25.

Chaque classe organise, pendant l'octave, des disputes ou des séances littéraires, une exposition de travaux scolaires en vers latins, en grec, en français. On y voit des énigmes, des charades, des inscriptions, des devises, des logogriphes, même des discours et des tragédies.

Les représentations théâtrales ne manqueront pas à la fête.

On joue une tragédie latine, la prise de Tolos, qui retrace les hauts faits de François Xavier, et une pastorale.

Le samedi, la foule augmente, les messes se multiplient, les confessions et les communions ne discontinuent pas. Le soir, nouvelle pastorale, illumination de la cour des pensionnaires. « Vous eussiez dit que c'était la fête des lumières célébrée par les Grecs ou bien cette ville fabuleuse de Lucien où tout n'était que falots, torches et flambeaux. Au milieu de la cour, on a dressé une grande estrade carrée de 25 pieds de haut dont chaque côté mesure huit mètres ; aux quatre coins s'élèvent les statues de l'Idolâtrie, de l'Hérésie, de l'Athéisme, de la Foi; et sur la plate-forme, les pensionnaires ont préparé un beau feu d'artifice. Le feu d'artifice commence par la descente d'un ange qui vient du sommet d'un pavillon, un flambeau à la main, allumer la première pièce d'où se détache distinctement le mot *Sanctus*; et pendant que l'ange se retire, le feu s'étend, il se communique à d'autres pièces, des dragons vomissent des flammes, un char de triomphe porte Xavier, couronné d'une triple couronne de lumière. Puis l'on voit s'avancer 50 pensionnaires magnifiquement vêtus, une compagnie de gens de pied avec capitaine, lieutenants, enseigne et sergents ; ils exécutent des limaçons autour de l'estrade, lisent des vers latins à la louange de Xavier ; enfin les fusées partent, les pièces d'artifice sont allumées l'une après l'autre et tout se termine par l'entière destruction de l'Idolâtrie, de l'Hérésie et de l'Athéisme, la Foi seule reste debout une croix lumineuse à la main. »

Le dernier jour de la fête, un dimanche, est jour de communion générale : « Commencées à la première heure du matin, les communions ne sont pas terminées à midi... Le soir, représentation théâtrale à la salle des Actes, donnée par les congréganistes pensionnaires ; le sujet est : *La Conversion de saint Ignace*. Les décors sont variés, les changements à vue : on voit apparaître successivement une forteresse, un palais, des paysages, des antres, et des grottes, des niches et des arcades, des tableaux de dévotion où un ange montre à saint Ignace les choses magnifiques que ses enfants accomplissent dans l'avenir. Apparitions, batailles, assauts, exercices militaires, parades et défilés, tout cela vient et revient dans la pièce : elle est des plus mouvementées, sinon du meilleur goût. Pas de fin de fête sans feu d'artifice. Une magnifique couronne royale, établie sur la coupe de l'église

et allumée sur les neuf heures du soir, annonce à la ville que la fête est terminée. C'était un suprême hommage et un remerciement au roi de France, Louis XIII[1]. »

Ainsi donc nos maîtres excellent à transformer en auxiliaire de la dévotion la partie sensible de nous-même, la « maîtresse d'erreur et de fausseté », suivant en cela l'exemple de l'Église dont la liturgie n'est si minutieusement ordonnée que pour mieux atteindre les âmes par la vertu symbolique et la pompe de ses cérémonies.

Dès les origines du christianisme, au fond des catacombes étroites et obscures, comme plus tard en face des peuplades germaniques et à travers tout le moyen âge, l'Église du Christ essaiera sur les âmes simples ou rudes, sensibles ou poétiques ses charmes incomparables. Même à l'heure actuelle, elle a perdu moins qu'on ne pense de cette influence extérieure et physique qu'elle exerce sur les esprits et sur les cœurs attentifs ; il suffit de faire appel à notre expérience personnelle pour nous convaincre que ses cérémonies sont toujours prenantes et que ses gestes ont gardé la vertu d'éveiller les plus douces, les plus nobles, les plus consolantes émotions.

La piété des Pères est naturelle en ce sens qu'elle est humaine, à notre taille ; il en résulte encore qu'elle est tendre, joyeuse, filiale. Nos maîtres s'efforcent d'établir leurs élèves dans des rapports d'amitié avec Dieu ; n'est-ce pas la conséquence toute simple de la doctrine de la grâce qui est l'habitation spéciale de la Très Sainte Trinité dans l'âme chrétienne ? N'est-ce pas la conclusion logique des théories particulièrement consolantes de la Compagnie de Jésus qui l'éloignaient de la piété sombre et farouche pour lui faire aimer une « dévotion aisée », c'est-à-dire souriante.

Il est dans le collège un endroit où les régents envoient avec empressement prier les écoliers, c'est le tabernacle que sanctifie la présence divine et où ceux-ci ne laissent pas que de se rendre, non seulement aux heures réglementaires, mais encore dans ces moments que leur laisse l'intervalle des exercices. Les Pères combattent la tristesse qui déprime et finalement amène

1 Rochemonteix, II, p. 156 et suiv.

le dégoût des choses de Dieu [1]. Aussi bien, obtinrent-ils beaucoup de leurs écoliers. Cette piété opère, dirions-nous, dans un collège, dès le moment qu'ils s'y établissent, pour l'édification de la cité. Laissons un instant la parole à notre vieil annaliste : « Pour dire quelque chose de notre jeunesse en ce commencement du collège, ne faut-il pas omettre ce qui donna d'abord de l'admiration aux séculiers et qui leur fit voir à l'œil la force et l'efficace de l'esprit de la Compagnie que Dieu bénit en son Institut et en l'éducation de la jeunesse ? Comme donc les régents séculiers avaient voulu introduire la coutume de faire ouïr la messe tous les jours aux écoliers, et ce à la sollicitation de ceux qui nous étaient plus contraires et qui ne savaient que répondre à nos amis qui leur opposaient cette louable coutume si bien observée à nos collèges; mais ils n'en purent jamais venir à bout, quelle diligence qu'ils y apportassent et quoiqu'ils eussent un prêtre gagé qui se tenait tout habillé et revêtu des habits sacerdotaux pour la fin des classes. Or arriva dès le beau premier jour que notre Compagnie eut ouvert les classes que les écoliers commencèrent tous d'aller à la messe et s'y tenaient avec une si grande modestie et dévotion, leurs livres et leurs chapelets en main, que plusieurs de la ville venaient tout exprès pour voir ce grand changement [2]. »

On n'agit qu'autant qu'on a d'entrain et de bonne humeur. Les Jésuites, avons-nous dit, voulaient former des chrétiens

1. Jamais les Jésuites n'auraient composé le *Catéchisme de la Vie intérieure* de M. Olier, le fondateur de Saint-Sulpice, dont on a dit que « les sombres rêves de Calvin sont presque de l'optimisme pélagien auprès des affreux cauchemars que le péché originel cause à son auteur ».

Imprimis cave tristitiam impatientiamque, disaient les Jésuites. Tout en admettant qu'il est une bonne tristesse, celle qui pleure le passé et le répare, ils adjuraient leurs élèves de ne pas se laisser aller à celle qui décourage. « Eam vero quæ incommodi, cujuspiam aut jacturæ sensu creatur, eum adhiberi remedium non queat, vitari penitus oportet; ne quod usu venire compertum est, indidem mala iis, quorum allevationem optas, longe graviora tibi accersantur. Quippe corporis nervos sic elidit; succumque illius exsugit omnem vix ut ullus valetudini locus relinquatur; frangit, ut ira, indignatio, invidia, rerumque divinarum fastidium succrescat. » Lebrun, *Institutio juventutis christianæ*, Paris, 1653, p. 197.

2. Méchin, t. I, p. 28, année 1621.

Rapprochons de ce trait ce que l'historien du collège des Doctrinaires de Vitry-le-François nous rapporte relativement à la piété : « A dix heures, on va à la messe, mais parce que certains élèves essayaient de se soustraire à cette obligation, l'article 2 du règlement prescrivait qu'avant de sonner le second coup de cloche pour ladite messe, les portes du collège et celles de l'église qui sont en dehors seraient fermées afin qu'aucun écolier ne pût s'évader et s'exempter d'entendre la dite messe. » Hérelle, *Histoire du collège de Vitry*, p. 17.

qui fussent des hommes du monde, mais en même temps des apôtres. La piété de leurs écoliers est aimable parce qu'elle doit être essentiellement agissante.

Loin d'être un sentiment de surface, elle est, en outre, le fruit de convictions sérieuses et profondes, elle est un principe d'action, la source où le chrétien puise l'énergie nécessaire à l'acquisition de toutes les vertus morales tant personnelles que sociales. C'est l'aspect sous lequel nous allons maintenant la considérer.

§ 2. — Les vertus personnelles.

Sommaire : I. *La piété ne vaut qu'en fonction de notre perfectionnement moral.* — Les Pères ne manquent pas d'en faire un instrument pratique et efficace pour l'éducation de la conscience et l'*entraînement* de la volonté : la direction du confessionnal, les livres de piété, le Manuel du P. Lebrun; le Règlement du P. Croiset ; les sermons du P. Lejay.

II. *Le traitement des défauts généraux et particuliers*, la colère, la gourmandise, la chasteté, les péchés de pensée. — Les lectures dangereuses. — Périsse la culture littéraire plutôt que la pureté des mœurs ! — Les mauvaises fréquentations. — Les Pères n'ignorent pas les périls de l'internat. — Les vices des classes élevées : orgueil, arrogance, mollesse, libertinage. — Quelques-uns des procédés de la *thérapeutique* morale chrétienne : la récollection ou l'habitude du recueillement, l'examen particulier. — Les Pères cultivent la volonté avec le même soin qu'ils enseignent et disciplinent la raison.

III. *La maîtrise de soi-même n'est que la partie négative de la formation morale.* — On ne comprime la volonté que pour la tendre, lui donner son maximum de rendement. — Les Pères sont hommes à faire une large place aux vertus conquérantes. — Ils exaltent le moi comme à plaisir par l'*émulation* qu'ils érigent en système pédagogique. — Ils savent flatter de légitimes ambitions. — Ils ouvrent devant leurs écoliers les voies de l'apostolat et des œuvres sociales.

Il est dans l'homme une faculté qui est de beaucoup la plus vénérable parce qu'elle constitue l'unique vraie valeur de notre personnalité et qui est malheureusement celle dont les éducateurs sont le plus exposés à négliger la culture, le travail en est si rude, les résultats apparaissent souvent si problématiques et si lointains ! Nous avons nommé *la volonté*, par quoi nous entendons la subordination réfléchie, incessante de toutes nos activités aux saintes prescriptions de la conscience. Pas de piété véritable, pas de piété, au sens évangélique du mot, si l'on n'apprend pas à l'école de l'amour divin à se faire violence, à mourir à soi-même pour se changer en un homme nouveau. « Aimons Dieu, répétait Vincent de Paul, à la force de nos bras et à la sueur de votre visage. » Cette piété, qui fut celle des saints, fut aussi celle dont nos maîtres s'efforcèrent de pénétrer la jeunesse. A leurs yeux, la piété ne vaut qu'en fonction, pour ainsi parler, de notre perfectionnement moral ; elle doit être un instrument pratique et efficace pour l'éducation de la conscience et l'*entraînement* de la volonté.

Dans ce travail sur les âmes, le plus beau, le plus ardu, le

plus délicat qui soit au monde, il nous est impossible, à notre grand regret, de les suivre comme nous le voudrions, pas à pas. Par exemple, leur action la plus féconde, la plus décisive ne s'exerça-t-elle pas dans l'ombre du confessionnal : « Un sage et zélé confesseur — ce sont les Pères qui parlent — joignant la qualité de médecin à celle de juge et cherchant à précautionner un pénitent par rapport à l'avenir et à l'acquitter devant Dieu par rapport au passé lui fera expier ses intempérances par des jeûnes; ses dissipations par la retraite ; l'oubli des devoirs de sa religion par la prière, les lectures pieuses, l'assiduité à entendre la parole de Dieu et à assister aux offices divins, ses emportements et ses colères par la douceur et la patience à souffrir les disgrâces, les injures, les adversités, les maladies; sa dureté pour les pauvres par l'aumône, ses haines et ses vengeances par la recherche de ceux dont il a lieu de se plaindre; enfin toute la mollesse, tout le libertinage et tous les désordres honteux de sa vie criminelle par des austérités convenables [1]. »

A défaut de documents plus intimes, il nous reste les livres de piété, les manuels mis à la disposition des écoliers, les sermons et surtout ces allocutions du samedi qui, dans les classes supérieures, étaient des conférences morales.

Le petit livre du P. Laurent Lebrun, intitulé : *Institutio juventutis christianæ* et dédié aux « très nobles pensionnaires du collège de Clermont » [2], nous est une source précieuse d'information parce qu'il fut le *vade-mecum spirituel* de milliers de jeunes gens. Pour notre part, nous avons été frappé de l'accent singulièrement énergique qui marque chacune de ses pages. C'est un appel de tous les instants à la force de caractère, à la maîtrise et au gouvernement de soi-même. C'est d'un bout à l'autre le commentaire vigoureux de la maxime de l'*Imitation : Tantum proficies quantum tibi vim intuleris.* Fidèle à l'éclectisme

1. Pallu, *Du saint et fréquent usage des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie*, Paris, 1751, p. 110.

« Præcipuus item confessarius (cela s'entend du confesseur ordinaire, car deux ou trois fois par an les élèves avaient la facilité d aller trouver un autre confesseur) convictorum singularem gerat curam profectus spiritualis omnium et subinde ad eos excurrat, ut cum ipsis benigne ac paterne tractet, consoletur mœstos, instruat rudiores et dissolutos; neque deserantur tanquam incurabiles qui in pietate refrixerint vel minus probatos mores imbiberint, sed juventur; et quo majores magisque, noxii sunt morbi, eo diligentius a medico visitentur et juventur. » Ordonnance du P. Manareus (1583). Pachtler, I, 418.

2. Parisiis, 1653, apud Sebastianum Cramoisy.

plein de bon sens de sa Compagnie, le P. Lebrun invoque toutes les autorités, les Philosophes anciens aussi bien que les Pères de l'Église, et il étale à profusion sous les yeux de ses jeuneslecteurs tous les grands exemples sacrés et profanes. Il connaît par le menu le monde des écoliers; il n'a garde d'oublier une vertu qui rentre dans le cadre de leurs devoirs professionnels; il ne laisse passer aucun vice sans le flétrir. Le Père évite de s'égarer dans de longues et inutiles considérations; il en vient toujours et immédiatement à l'idée centrale qu'il veut enfoncer dans la tête et dans le cœur de l'enfant : *qu'il faut vouloir* [1]. Voyons comme il le suit à travers les différents exercices de la journée.

Avec le lever sonne l'heure du sacrifice et de la première victoire : « Sortez du lit sur-le-champ ; sentez-vous que vous vous en arrachez avec peine, tant mieux; le mérite est en proportion de la difficulté vaincue... Le jeune homme paresseux ne fera jamais rien de grand et c'est en vain que vous vous efforcez vers les grandes choses si vous ne vous accoutumez pas à être matinals [2]. »

Après avoir rappelé que Dieu a droit à notre première pensée, que c'est un pieux usage que de prononcer tout d'abord les noms de Jésus et de Marie, voici dans quel esprit il recommande de faire la prière, à genoux : « Vous prendrez la ferme résolution de vous abstenir de tout péché et de ne rien faire qui puisse offenser tant soit peu la majesté divine [3]. » Conformément à la méthode de saint Ignace, dans l'oraison qui est la réfection de l'âme, Lebrun fait agir principalement la volonté. Sitôt que le sujet de la méditation est embrassé, saisi par l'intelligence, il y applique nos puissances actives et volontaires pour nous faire détester nos chutes ou notre nonchalance, nous faire rejeter nos habitudes vicieuses, dompter les inclinations perverses, réfréner les révoltes des sens, retrancher impitoyablement tout ce qui ne s'accorde pas en nous avec la loi de Dieu. Lebrun accumule les fortes expressions. Rien de plus mâle que cette conception de la méditation chrétienne [4].

« Le repas est une école, une école de tempérance et de virilité. *Cum comedis*, *non totus comede*. Ne laissez errer ni votre esprit,

1. « Denique venale cœlum est, sed quanti? una voluntate vestra, quid autem tam in vestra voluntate quam voluntas vestra. » P. 268.
2. P. 2.
3. P. 10.
4. P. 19.

ni vos regards. Dès que vous avez pris votre place, il vous est facile de fixer votre attention d'une manière à la fois utile et agréable, puisqu'il vous est donné de nourrir votre esprit à la lecture qui vous est faite de telle sorte qu'il n'ait rien à envier à la réfection de votre corps[1]. »

La récréation est indispensable. Ils sont le jouet de leurs illusions et d'une piété inquiète, ceux qui s'y dérobent sous le prétexte qu'ils craignent de ternir leur conscience. — Lebrun parle évidemment pour une minorité infime d'écoliers. — Elle est une condition de santé physique, elle est un exercice de vertu. Ne sommes-nous pas créés pour la vie sociale et n'est-ce pas en récréation que nous nous préparons aux obligations qui nous y attendent[2] ?

Arrive le soir. On peut être sûrs que les Jésuites, grands amateurs, pour leur propre compte, des examens de conscience, les recommanderont à leurs écoliers. Ils ont pris soin de multiplier tout le long du jour ces instants de recueillement appelés « récollections » tant préconisés par saint Ignace au nom de ce principe que dans la connaissance de nous-même et la vigilance réside l'*a b c* de l'avancement spirituel. Mais c'est le soir qu'il nous faut procéder à une revision sérieuse. Lebrun est sans excuse pour tous ceux qui, au collège ou dans le monde, se couchent sans satisfaire au préalable à cette obligation. Il les compare à la bête de somme qui, une fois repue, s'étend pour dormir[3]. S'autorisant des lumières de la simple raison et du conseil des sages comme Caton et Sénèque, il se demande si l'on s'acquitte en agissant de la sorte, non pas de ses devoirs de chrétien, mais des obligations de l'homme, être raisonnable. Est-ce que le soir ne ramène pas avec le silence l'évocation des graves pensées ? N'est-ce pas le moment de repasser en esprit sur cette journée qui s'en est allée et dont les heures ont fui pour toujours? L'habitude de l'examen de conscience entretient la délicatesse du cœur et l'empêche de se durcir au contact répété des réalités de la vie[4].

1. P. 42.
2. P. 48.
3. « Quid autem excusationis potest ab iis prætexi, qui seu e choreis, seu e vespertinis sermonibus congressibusque, interdum etiam e comessationibus ac cœna, statim se in lectum recipiunt, instar jumenti e præsepi confestim se adjicientis in stramen?... » P. 58.
4. « Qui enim sua omnia quotidie velut ad incudem trutinamque revocat, facile

On pense bien que Lebrun entend de la manière la plus rigoureuse l'examen qui précède la confession mensuelle. Commencez par vous mettre en la présence de Dieu, puis apportez à vous connaître le même soin qu'à une affaire de grande importance. Descendez en vous-même, examinez toutes vos actions, toutes vos paroles, toutes vos pensées; relevez les fautes commises, qui ont pu porter atteinte à la chasteté, à l'humilité de l'esprit, violer la tempérance, diminuer l'obéissance, faire brèche à la prudence, retarder vos progrès, dissiper cette paix de l'âme qui est le fruit de la bonne conscience Et le Père renvoie ses lecteurs à ces « examens » du temps passé, détaillés, comme on sait, jusqu'à la crudité [1].

Même solidité dans un autre manuel qui fut le livre de chevet de Messieurs les pensionnaires de la Trinité de Lyon. Nous y lisons : « Le cœur est le principal objet de l'éducation. Il en faut découvrir les erreurs, régler les désirs, modérer les saillies. On veut ici rendre un jeune homme accompli, mais on en veut faire encore un véritable chrétien, un parfaitement honnête homme. L'éducation serait fort imparfaite si elle se bornait au temps de la jeunesse. Les principes qu'on donne sont comme autant de principes qui subsistent dans toute leur vigueur pour tous les âges et toutes les conditions. »

« La piété qu'on demande ici de vous n'est pas une dévotion superficielle et passagère qui, n'ayant rien de solide, ne subsiste que par artifice et par crainte et se perd dès qu'on change de conduite et d'état. — La vertu qu'on a soin de vous inspirer et que vous devez acquérir, c'est un fonds de religion inaltérable, une crainte de Dieu douce, mais efficace, une horreur du péché qui croisse avec la raison et avec l'âge, un amour de Dieu sans réserve, une observation de tous les commandements très exacte, une ponctualité persévérante à remplir tous

duritiam animi exuit et quamdam assequitur teneritudinem, quâ tanquam mollitus conscientiæ illico aculeos sentiat. » P. 64.

1. Pars II, c. II. *Pœnitentiæ sacramentum.* — A son catéchisme Edmond Auger avait annexé un manuel de prières : *Brevis christianorum precum methodus quotidianis vitæ actionibus accommoda*, où nous retrouvons la même compénétration de la piété et de la perfection morale.

Voir en particulier *Oratio vespertina*, p. 281, et les prières préparatoires à la Communion, p. 303. Si Edmond Auger est partisan de la communion fréquente, c'est à la condition que nos efforts nous en rendent digne : « nostra omnis conversatio sit perpetua quædam ad has epulas præparatio, » p. 319.

les devoirs de votre état, un respect, une soumission, une tendresse invariable pour vos parents [1]. » Le P. Croiset ne manque pas de signaler une illusion malheureusement trop fréquente : « Souvenez-vous que les jeunes gens sont sujets à prendre le change en matière de dévotion. Il importe qu'on soit accoutumé, dès le premier âge, à faire consister la véritable dévotion à s'acquitter parfaitement de tous les devoirs de religion, à remplir ceux de son état et à se conserver dans l'innocence [2]. » Trouvera-t-on après une telle insistance que nos écoliers ne sont pas dûment avertis? C'est avec la même gravité que nos maîtres envisagent les grandes fêtes chrétiennes. Elles sont comme des haltes où l'âme reprend une nouvelle ardeur. Elles doivent se passer dans la prière, dans les bonnes œuvres, dans la méditation des vérités du salut : « Celui qui dans ces jours ne garde ni la chasteté du corps ni celle de l'esprit amasse non de quoi se réjouir, mais de quoi s'affliger [3]. »

Parcourons les sermons adressés à nos écoliers : à chaque page nous retrouvons la même hauteur de vues. L'exposé doctrinal d'un mystère s'accompagne d'une exhortation pressante à réaliser en nous l'idéal divin. L'Esprit-Saint, par exemple, est le médecin bienfaisant qui aidera à la guérison de nos langueurs [4].

Au jour de la fête de tous les Saints, ce sont les Bienheureux qui nous invitent de toute la force de leurs exemples à entrer dans la voie étroite [5]. Sans l'intégrité des mœurs, il n'est personne qui puisse se dire le serviteur de la Vierge très pure [6]. Et le P. Lejay place sur les lèvres de la Mère de Dieu cette adjuration : « Ah ! si vous voulez me plaire, mériter ma bienveillance et mon amitié, vous devez d'abord et par-dessus tout corriger votre vie, vous efforcer d'acquérir des mœurs irréprochables. Qu'y a-t-il de commun entre mon culte et l'orgueil arrogant

1. Le P. Croiset, p. 11, 12.
2. *Ibid.*
3. « Qui illis diebus non castitatem custodit in corpore, nec puritatem tenet in mente; in anniversariis festorum religionem materiam gaudii non habet, sed mœroris. » Lebrun, p. 77.
4. Lejay (le P.), *Bibliotheca rhetorum. In sacra die Pentecostes.*
5. *Ibid. In festa Sanctorum omnium.*
6. Oratio VII : « Alterum est obsequii genus quod a suis clientibus B. Virgo sibi vindicat, integritatem morum dico innocentiam vitæ sine quâ nemo gratum præstare servitium confidat. »

et l'ardeur de la concupiscence et l'amour du jeu[1] ? S'agit-il enfin d'allumer dans les cœurs l'amour du travail sous toutes ses formes, nos maîtres en appellent à une piété éclairée; c'est l'huile mystique d'où rayonne toute lumière et toute chaleur : « La pensée de la présence divine vous doit être toujours présente, à quelque moment de la journée que ce soit... Elle est la plus efficace protection contre les suggestions mauvaises... plus tard, dans le tumulte des camps, au milieu des agitations de la vie civile, dans la préoccupation des affaires, elle sera la compagne indéfectible de toutes vos actions[2]. »

Ces considérations générales suffisent à montrer de quelle haute pensée morale se revêt la piété dans nos collèges. Venons à la lutte que les Pères engagent contre les défauts bien définis et caractérisés.

Les Jésuites sont des éducateurs avertis; ils ne le cèdent à personne en clairvoyance, ils connaissent les vices qui sont le lot commun de la jeunesse et ceux qui forment l'apanage des classes sociales où se recrutent leurs nobles écoliers. Sous ce titre : « Défauts qu'il faut ou prévenir ou du moins corriger », le P. Croiset écrit : «Les défauts les plus ordinaires des jeunes gens sont un dégoût du travail, un esprit de liberté, un penchant au plaisir, peu de discernement de ce qui leur est avantageux et de ce qui peut leur être nuisible, beaucoup de présomption dans le danger, un grand fonds d'inconstance et de légèreté dans la pratique du bien, faciles à se laisser éblouir par de faux brillants et à se laisser prendre par tout ce qui flatte; le mauvais exemple entraîne, une vie unie les lasse, toute contrainte leur déplaît ! Quel important service ne rendrait-on pas aux parents et pour les jeunes gens quel avantage si on avait le secret de guérir toutes ces maladies[3] ! »

Si la tâche est dure, ceux-là seuls le savent qui y ont usé leurs peines et leur vie. Le P. Lebrun s'y emploie de son mieux. Son

1. « Ah, si placere voluisses et me benevolam et amicam experiri debueras emendare mores ante omnia et integritatem vitæ æmulari. Nam quid mihi cum insolenti superbia, concupiscentiæ fomite, cum amore ludi... »

2. Oratio VIII.

Parmi les autres sermons du P. Lejay qui corroborent notre thèse, citons : Le XIV[e] : *De promovendis diligenter studiorum laboribus ;* le XV[e] : *De perseverantiâ christianâ ;* le XVI[e] : *De relapsu in peccatum ;* le XVII[e] : *De necessitate bene traducendæ juventutis ;* le XX[e] : *De statu vitæ eligendo.*

3. Le P. Croiset, p. 57.

petit livre est une thérapeutique spirituelle. Il ne se contente pas de dénoncer le vice, il le décrit, ne reculant pas devant une peinture un peu vive ; après quoi, il énumère les moyens tant naturels que surnaturels de s'en guérir, conseils d'ordre éminemment pratique et dont nous avons tous intérêt à tirer parti. Veut-il faire le portrait de l'enfant colère, il lui apporte son miroir: « Quel visage ! qu'il est pâle et bouleversé ! comme il s'enflamme pareil à un homme altéré de sang ! les yeux jettent du feu, agités, comme détachés de leurs orbites, puis immobiles dans la fixité du regard. Qu'ils sont effrayants ! Voyez, les cheveux se dressent... Et quelle démarche ! J'abrège, en disant avec Sénèque : « L'homme colère ne s'appartient plus, il est le jouet de la passion. Pas de chemin qui conduise plus directement à la folie !... [1] »

La colère n'était pas un défaut de mince conséquence, alors que les querelles entre écoliers se terminaient autrement que par un banal pugilat. Les enfants arrivaient au collège l'épée au côté et plus d'une fois des duellistes de quinze ans étendirent leur adversaire raide mort au seuil de la maison [2].

Par quels procédés nous débarrasserons-nous d'un vice si répugnant et si dangereux? De peur que notre esprit ne se laisse surprendre par une émotion imprévue, afin de le placer par avance sous le joug de la raison, soumettons-le à une méditation appropriée. Délibérons avec nous-même, prenons la résolution de ne jamais nous abandonner à la colère... Puis, qu'une commotion surgisse inopinément, vite contenons-la. Si nous ne pouvons le faire entièrement, du moins tant que dure la surexcitation, ne disons et ne faisons rien qui puisse être un indice révélateur de notre emportement [3]. Attendons que s'apaise le feu intérieur.

Voici un échantillon du gourmand: « Vous pourriez voir, sinon ici où tout se passe dans un ordre parfait, mais ailleurs, des enfants qui, à peine assis, révèlent par leur agitation l'excès de leur gourmandise. Ils remuent désagréablement la tête, avancent les mains, les promènent autour des plats, regardent avidement ici et là, comme s'ils allaient tout dévorer. D'autres

1. Pars V, *Scopuli juventutis christianæ*, c. I, *De iracundiâ*, p. 150.
2. Nous relaterons des faits de ce genre au prochain chapitre.
3. P. 151.

font les difficiles comme des femmes enceintes[1], affichent des goûts excentriques, veulent aujourd'hui que les mets soient rôtis, demain ils les voudront grillés. Tout à l'heure, ils aimaient le bouilli, maintenant ils ne l'aiment plus. Ceux qui ont un tel souci des aliments sont des gens à se préoccuper fort peu, au dire de saint Bernard, de leurs progrès dans la vie spirituelle. »

Les Pères ne croient pas superflu de stigmatiser l'ivrognerie. *Imprimis vinolentiam cave, si honestati servis.* Assurément, il était difficile, à l'intérieur du collège, de commettre de pareils excès, mais la tentation guettait les externes à la sortie et même les pensionnaires les jours de congé. On joue à la paume, on entre à la taverne pour se reposer, on y boit, on y joue, pour ne pas dire plus. Que de jeunes gens y ont trouvé leur perte qui donnaient les plus riches espérances[2] !

Dans la libre vie scolaire d'autrefois, les mœurs des jeunes gens couraient les plus grands périls. Aussi, comme les Pères reviennent fréquemment sur ce sujet de l'immoralité! Ils ne se lassent pas de dénoncer les occasions du péché, telles que la lecture des mauvais livres, les fréquentations suspectes.

Le P. Lebrun touche à l'éloquence lorsqu'il flétrit le vice que saint Paul défend de nommer dans l'assemblée des chrétiens et qu'il décrit la grandeur de cette lutte, de ce duel où l'homme, être de chair, ne veut pas vivre charnellement, en dépit des violences tragiques et désespérées de l'instinct brutal et despotique. Alors qu'ordinairement il faut regarder le péché bien en face pour se dégoûter de sa laideur, ici la fuite devient du courage; elle est toujours un devoir ; car, les sens une fois surexcités, il est fort à craindre que notre liberté ne soit compromise et ne finisse par sombrer. Le jeune homme aux passions ardentes fera de la tempérance la gardienne de sa chasteté; il recourra à l'assistance de son confesseur, il aimera Dieu d'une dévotion plus tendre; on se guérit de l'amour en aimant[3]. Un ancien élève de Louis-le-Grand nous raconte que les filles de joie rô-

1. «...alii tanquam prægnantes mulierculæ fastidioso ciborum delectu, gustuque insulso ducuntur. » P. 164.
2. P. 169.
3. « Videndum tibi est connitendumque, ut amor divinus seu castus gloriosum de te triumphum, eluso devictoque adversario deportet. » Pars IV, c. IV, *De castimonia*, p. 174.

daient aux abords du collège et nos riches écoliers avaient particulièrement besoin d'être prémunis contre certaines séductions, « l'amour des femmes étant un défaut dans lequel la nation française réussit mieux que tous les autres par son caractère poli, doux, affable, spirituel, complaisant et libéral [1]. Il paraît qu'en quelques endroits les maîtres n'hésitèrent pas à prescrire les grands remèdes mis en usage par l'ascétisme chrétien; et s'il fallut déplorer plus d'une chute retentissante, ils eurent aussi la consolation de voir des âmes d'élite répondre héroïquement à leurs instances [2].

C'est dans une matière aussi délicate que la simple pensée, la délectation mentale est un péché qui commence. Parlant de l'agonie du Sauveur au jardin des Olives, le P. Porée signale à ses rhétoriciens la cause des tortures divines : « O pure, ô sainte âme de mon Dieu, par ces douleurs dont vous nous avouez l'amertume, vous expiez ces joies honteuses dont se repaît notre âme quand elle pense à son péché et qu'elle en médite l'exécution... Ne vous étonnez plus de cette défaillance, hommes avilis; l'ardent désir de la volupté vous abat, vous fait tomber en langueur, vous jette parfois dans une sorte d'agonie et vous l'avouez hautement. Si la vaine espérance de vos fausses joies a sur vous une telle puissance, pensez quelle dut être l'angoisse de Jésus-Christ dans l'attente certaine de ses cruels tourments, et par vos délices appréciez cette douleur dont vous êtes la cause [3]. » Une autre fois, voici comment il paraphrase la parole des Livres saints : *Et aperti sunt oculi ejus.* « Pour s'instruire du mal, point n'est besoin d'une longue pratique et de longues lectures. Souvent à peine le livre ouvert, en quelques instants, le malheureux enfant connaît tout; et il éprouve ce qu'éprouvèrent Adam et Ève après avoir mangé du fruit défendu. « Leurs yeux s'ouvrirent », et ils connurent la honte. De même l'adolescent s'arrête d'abord interdit devant ce qu'il a lu. Il s'étonne de comprendre pour la première fois ce qu'il

1. De Bury, p. 106.

2. « Non paucis media castitatis conservandæ peropportuna sunt præscripta. Perfectionis amor usum ciliciorum, disciplinarum, humicubationum in hoc collegio inusitatum dulcem et suavem reddidit. In puerulis loculis disciplina peracris qua corpus castigabat reperta fuit; alius genium fraudabat quo sumptus compararet quibus piorum exercitiorum adminicula emeret. » *Die Jahrbücher der Jesuiten zu Schlestadt*, année 1627, t. I, p. 41.

3. J. de la Servière, p. 110.

n'avait auparavant pas même soupçonné et son âme, prenant conscience de cette science nouvelle, est toute troublée; et son visage se teint d'une rougeur inconnue jusque-là, il rougit... dois-je dire trop tôt ou trop tard? *Et aperti sunt oculi ejus.* Ils lui reviennent alors à l'esprit, ces spectacles, ces paroles que jadis il n'avait pas compris; maintenant il réfléchit, il voit, il sent. *Et aperti sunt oculi ejus.* Et si, dans la suite, un objet tombe sous ses yeux qui puisse exciter en lui quelque sensation voluptueuse, cet enfant dont les sens n'avaient jamais reçu jusque-là que des impressions pures et chastes — car, comme dit l'Apôtre, tout est pur pour les purs, *omnia munda mundis* — cet enfant éprouve maintenant les honteuses révoltes intimes, révoltes inconnues jusqu'alors, mais qu'il comprend trop bien. *Et aperti sunt oculi ejus.* O bienheureuse ignorance, que tu as vite fait de périr! Science de malheur, que tu es vite acquise [1]! »

Nos maîtres rappellent de quelle sévérité se montrèrent les peuples de l'antiquité à l'égard des auteurs obscènes; Rome exila Ovide, et Sparte bannit le poète Archiloque, alors qu'elle exaltait Tyrtée, le chantre du courage guerrier et des hauts faits d'armes. Ils mettent en avant les dangers que découvraient les Pères de l'Église jusque dans la lecture de la Bible et les précautions dont ils voulaient qu'on l'entourât. « Alors que l'âge de l'adolescence si impressionnable, si faible, n'accuse que trop de pente à la volupté et s'y sent poussé par une effervescence continuelle et physique, comment espérer que les jeunes gens puissent venir à bout de ces élans, ne fût-ce qu'un instant, si les mauvaises lectures ajoutent le poids de leur influence aux attirances déjà si fortes des joies impures [2]? »

Mais les écoliers sont partout et toujours les mêmes et en ce temps-là, comme aujourd'hui, ils invoquaient le profit intellectuel pour se permettre telle lecture risquée. Les maîtres ont prévu et réfuté l'objection : « Dans ces livres, il se cache un poison partout répandu qui s'attache à l'esprit insensiblement, lui fait perdre sa vigueur et même la vie qui ne réside que dans la vertu. Pourriez-vous, en conséquence, vous appliquer à ces ouvrages de folie sous prétexte qu'il en résulte pour vous un bénéfice littéraire? Pour peu que vous soyez sage, vous estimerez

1. J. de la Servière, p. 120.
2. Lebrun, pars V, c. VI, *Pravorum librorum lectio*, p. 186.

avec moi que s'il fallait s'exposer à perdre ou la science ou la vertu, c'est la science qui devrait périr plutôt que la pureté des mœurs[1]. » Et ils renvoient les écoliers aux chers et grands classiques, à Virgile, à Cicéron qui par une disposition remarquable de la Providence unissent à la perfection de la forme une pureté souveraine de pensée et de sentiment. « Une historiette, une poésie galante, un livre hérétique, poliment écrit, divertissent, mais aux dépens toujours de la religion et des bonnes mœurs. On prétend que cette horreur qu'on doit avoir des mauvais livres soit un des principaux fruits de votre éducation. Il n'est pas vrai qu'il y ait plus d'esprit, ou plus de politesse, dans les mauvais livres. » Ainsi s'exprimait le P. Croiset et il finissait sur cet avertissement : « Ceux qui ont su qu'on avait de ces livres pernicieux et qui n'en ont pas averti le Père Principal ou quelqu'un des préfets sont aussi coupables et ils ne doivent pas être surpris s'ils sont punis avec sévérité. »

Réunir, a-t-on dit, c'est corrompre. Les Pères entendaient que ce fût chez eux le contraire. Ils réunissent pour édifier, accroître par l'exemple réciproque les forces de chacun, agir par l'entremise du milieu sur les natures plus faibles afin de les entraîner au bien. Il est manifeste que cela ne pouvait avoir lieu qu'autant que les brebis galeuses ne se glissaient pas dans le troupeau. « Un des grands avantages que vous avez ici, Messieurs — c'est encore le P. Croiset qui parle — c'est de n'y trouver que des jeunes gens de bonnes mœurs et d'une régularité exemplaire, les autres n'y seraient pas soufferts. Car, fût-on de la première qualité et de la plus haute distinction dans le monde, si un jeune homme a les mœurs corrompues et l'esprit gâté et qu'on s'aperçoive que tous les soins et moyens qu'on prend pour le bien élever sont inutiles,

1. « Si quid paululum sapis, mecum ita senties opinor, si pereundum alterutri aut periclitandum est, scientiæ aut pudori salvus sit pudor, immo pereat illa citius quam hic periclitetur. » Le P. Lebrun, p. 187, 188.

Le P. Sacchini a traité ce sujet de la lecture dans son *De ratione libros cum profectu legendi libros*, dont il existe une traduction française : *Moyen de lire avec fruit*, traduit de l'italien par Durey de Morsan, La Haye et Paris, 1785, in-12 (184 pages).

Un discours prononcé par Sacchini à Rome le 20 septembre 1603 dans sa classe de rhétorique. *De vitanda librorum moribus noxiorum lectione oratio*, fait suite dans l'édition latine au *De ratione libros cum profectu legendi libros*. Comme il cite le témoignage d'Ovide lui-même qui a reconnu l'influence déprimante exercée par les poètes légers, Sacchini fait cette réflexion : « N'est-ce point le diable prêchant pour une fois la vertu? »

il est irrémissiblement congédié [1]. » Nous aurons l'occasion de le constater, ce n'étaient pas des paroles en l'air que cette menace. Toutefois, malgré la surveillance dont ils étaient l'objet, les élèves de Louis-le-Grand étaient exposés particulièrement à rencontrer même au collège, surtout au XVIII[e] siècle, le danger des fréquentations mauvaises. Dans son sermon *De amicorum delectu*, Porée nous peint les enfants vicieux qui croient se relever en faisant des victimes, possédés de l'ignoble désir de corrompre à leur image quelque camarade innocent « comme les milans et les vautours qui ne restent pas toujours posés sur d'affreux et fétides cadavres, mais décrivent parfois leurs orbes légers autour des plus pures colombes [2] ». Les Pères n'ignorent pas les dangers de l'internat. « Le milieu est d'une telle efficacité dans un sens ou dans l'autre que, au rebours de la bonne compagnie, qui est une école de vertu, la mauvaise peut être appelée une école de tous les vices. Or, vous dont la vertu est si chancelante et si gauche, oserez-vous bien présumer à ce point de vos forces et de votre fermeté que vous vous risquiez dans la société des méchants qui a ébranlé la colonne du christianisme [3]? Il est dur, direz-vous, de manquer aux lois de la politesse et de s'arracher à la compagnie de ceux qui nous sont unis par des relations de voisinage, par une sympathie née de la similitude des goûts... mais n'est-ce pas un plus grand malheur et cependant une obligation impérieuse que de rejeter loin de nous, comme l'ordonne le Sauveur, le pied et la main qui nous scandalisent [4] ? »

Nulle part le zèle de nos maîtres ne dégénère en ridicule pudibonderie. Tout au plus pourrait-on relever quelques traits légèrement puérils. Ainsi, le P. Croiset propose sérieusement à l'admiration des écoliers un exemple tiré de la vie de saint Louis de Gonzague, qui, « étant encore jeune, avait une si grande délicatesse pour la pureté, surtout en s'habillant, que, quoiqu'il fût servi à son lever par un grand nombre de domestiques, nul de ses valets ne lui vit jamais le bout des pieds à nu [5] ». Nous sommes tentés de sourire de ces scrupules de nos aïeux ; ces « délicatesses » nous apparaissent comme des exagérations. Avant

1. Le P. Croiset, p. 55.
2. J. de la Servière, p. 118.
3. Allusion au reniement de saint Pierre.
4. Lebrun, pars V, c. II, *Improborum Societas*, p. 156, 157.
5. Le P. Croiset, p. 17.

de reprendre les Jésuites, rappelons-nous que les Pères de la Doctrine chrétienne qui enseignaient à Vitry-le-François n'osaient pas conduire leurs élèves au bain de peur d'encourir le blâme des protestants scandalisés[1].

Le lecteur se rappelle que nous avons fait au P. Porée un reproche grave de la faiblesse doctrinale de ses allocutions. Il faut lui rendre cette justice que sur le terrain proprement moral son âme honnête prend sa revanche et ne ménage pas à son brillant auditoire les plus dures vérités. Personne peut-être qui ait flagellé plus vigoureusement les vices des classes aristocratiques. La tâche était malaisée; les tares de la noblesse de l'Ancien Régime étaient un legs héréditaire. Une veille de Noël, le Père, guerroyant contre l'orgueil de ces descendants des féodaux et des frondeurs, s'exprimait en ces termes : « Que toute arrogance tombe vaincue aux pieds du Christ. A vous surtout cette leçon, jeunes gens auxquels l'illustration de votre race, l'éclat de votre maison, la grandeur de votre fortune ou la conscience flatteuse de quelque valeur personnelle inspire un si fol orgueil. Vous voyez déjà ou vous verrez un jour bien des hommes prêts à vous servir au moindre signe; et pour cela vous vous croyez moins obligés à servir Dieu; et vous lui ménagez parcimonieusement de rares hommages... Nous les remarquons, en effet, et nous les voyons avec une indignation mêlée de pitié, ces jeunes gens trop fiers qui ont une tenue si légère dans la maison de Dieu, qui se courbent si difficilement devant lui. On croirait qu'ils rou-

1. Article VI du règlement de 1679. Hérelle, *Documents inédits*, etc., t. I, p. 195. Touchons un mot d'un reproche qui a été assez souvent adressé à la Compagnie, celui d'avoir proposé à l'imitation et à l'admiration des écoliers des âmes virginales, qui eurent la hantise de la chasteté et dont la pureté confine à l'anomalie.

Voir : *Un Écolier au* XVII[e] *siècle ou l'idéal de l'éducation jésuitique* (Extrait de la *Revue chrétienne*), par Rod Reuss, Dôle, 1901.

L'auteur commente la biographie d'un pieux novice du Collège romain, éditée par les Pères pour l'édification des congréganistes.

Nous nous contenterons de présenter les réflexions suivantes :

1° S'adressant à des écoliers, non à des hommes faits, les Jésuites n'ont-ils pas quelque raison de proposer en exemple des vies d'adolescents où les enfants ne voient, en somme, que des enfants et des jeunes gens comme eux, qui eurent à se mouvoir dans la sphère des mêmes obligations et qui furent des étudiants édifiants ?

2° Présenter ces biographies comme le résumé, comme l'idéal de l'éducation jésuitique est excessif. La mysticité joue un rôle restreint dans nos collèges où la meilleure partie de la journée se passe à commenter l'antiquité classique.

3° Enfin, les Jésuites orientèrent avec juste raison vers le cloître et vers la vie religieuse ces natures dont nous ne contestons pas le caractère exceptionnel et dont l'étude rentre dans la psychologie des mystiques. Nous renvoyons le lecteur aux ouvrages spéciaux qui ont paru, ces dernières années, sur ces délicates matières.

gissent de leurs adorations ou craignent en les rendant de dépasser la mesure... Comprenez-le bien : déjà indolents par nature, votre éducation vous a trop souvent formés à la mollesse dès l'enfance; votre grand souci n'est-il pas de fuir tout ce qui pourrait, je ne dis pas nuire à votre santé, mais faire sentir à votre épiderme si tendre la plus légère douleur?... Votre corps n'a pas de forces, n'est-ce pas? pour souffrir, mais il en a bien pour pécher. D'âge trop faible pour la pénitence, vous êtes robustes pour le vice [1]. » — A une fête de la Pentecôte, développant cette idée qu'il serait nécessaire que l'Esprit-Saint opérât dans l'âme des jeunes gens la même transformation que dans le petit collège apostolique, il s'écriait : « Ils vous font pitié, ces Apôtres, restés jusqu'à un âge si avancé si grossiers, si incultes; vous êtes plus à plaindre qu'eux, vous, corrompus dès la première enfance par une éducation molle et délicate [2]. » La mollesse de l'aristocratie, l'énervement de l'éducation, il n'est pas de sujets sur lesquels il revienne avec plus d'insistance. A la mollesse, le Père préfère encore la rigueur et même la dureté [3], car de la mollesse à la volupté il n'y a qu'un pas et il redoute plus pour ces heureux du monde les séductions du plaisir que pour les chrétiens de la primitive Église la dent des bêtes et les tortures des bourreaux; il en a pour garants leurs propres aveux [4].

Au reste, Porée ne se fait aucune illusion sur les obstacles qu'opposent la famille et le milieu social à l'éducation bienfaisante du collège : « Confiés à nos soins sitôt par vos parents, laissés tant d'années dans cette maison, vous pensez peut-être vous être défaits par les leçons et la pratique quotidienne de ces idées fausses que vous tenez de votre naissance, de votre éducation, de la mode du jour. Ne nous accordez pas une louange que nous refuserions. Nous l'avouons hautement et je ne pense pas que vous nous donniez un démenti; l'on n'épargne ici ni travaux

1. J. de la Servière, p. 108.

2. *Ibid.*, p. 114.

3. « Institutio mollis, mihi credite errorum feracior est quam institutio dura. » *Orationes sacræ*, p. 48. Porée vient de faire allusion aux habitudes et aux conseils déplorables de certaines familles : ... « quorum tenellis auribus hæc instillata sunt præcepta nihil refugere quod animo libeat, nihil admittere quod carni doleat; placere omnibus et quovis pretio placere. »

4. « Prælia quæ vobis parantur minus horroris habent, sed non minus discriminis. Apostolis fuit doloris' mens, vobis voluptatis ensus. Utra victoria fit durior vos ipsi estote judices, qui sæpe vos tyrannorum minas fortius quam voluptatum illecebras superaturos fuisse profitemini. » P. 58.

ni soins pour mettre vos âmes dans la pleine vérité. Mais sommes-nous assez écoutés? A peine échappés de ces murs, n'allez-vous pas chercher, comme parle l'Apôtre, des maîtres d'impureté et de mensonge? Et ces maîtres qui se cachent pour vou-corrompre savent bien ruiner en quelques instants de convers sation tous les fruits de notre bon travail. Sommes-nous toujours écoutés ? Après qu'à certaines époques de l'année, quand il faut vaquer aux exercices religieux, quand il faut être pieux, ou du moins le paraître, vous nous avez prêté une oreille attentive, vous vous hâtez bientôt d'oublier nos avis pour revenir aux premiers conseillers de votre luxure, c'est-à-dire aux livres obscènes et aux impures sociétés [1]. »

Les Pères, avons-nous dit, se proposaient encore de guérir le mal. Les procédés de leur thérapeutique n'ont rien d'original, ils se ramènent à deux principaux : le recueillement habituel et l'examen particulier. On les trouve indiqués ou développés tout au long dans les moralistes païens comme Sénèque, Épictète, dans les écrits des Pères de l'Église, surtout dans les auteurs ascétiques chrétiens; l'un des plus célèbres de ces derniers est précisément un Jésuite, le P. Rodriguez, dont le *Traité de la perfection chrétienne* est classique.

Nous avons vu que le P. Lebrun prescrit aux jeunes gens colères de tenir leur esprit dans une atmosphère permanente de paix, de calme, de maîtrise de soi. Le remède est d'une portée générale et vaut pour tous nos défauts et pour tous nos vices. Ici, comme à la guerre, la première règle est de ne pas se laisser surprendre et de veiller, l'arme au pied. Aussi comme nos maîtres insistent sur la nécessité de ce gouvernement de nous-mêmes par la seule raison, sur l'obligation où nous sommes d'écarter de notre vie spirituelle les émotions violentes qui en compromettraient l'équilibre. On croirait entendre les stoïciens prêchant l'*abstine* et le *sustine*. Nous devons rester calmes, toujours, dans la joie comme dans la tristesse [2]. Parce que celle-ci est tout particulièrement une mauvaise conseillère, les Pères y reviennent fréquemment : « Je ne vous prescris pas la sombre indifférence stoïcienne, non; il est impossible de taire sa douleur, tant parfois l'aiguillon en est acéré; ce que je veux, c'est que

1. J. de la Servière, p. 387.
2. Lebrun, pars III, c. III, *Perturbationes morum urbanitati contraria.*

vous sachiez la modérer et que, s'il vous est permis de céder aux larmes, ce soit encore la raison qui vous guide et non la sensibilité. Je veux que la raison vous donne une notion exacte de la réalité, telle que nous l'apporte un intervalle de quelques jours, de quelques semaines, mais je ne veux pas que comme les âmes vulgaires vous demandiez au temps de vous consoler ; vous devez, à l'exemple des sages, trouver votre consolation dans la force et la patience [1]. » Elles durent toucher plus d'un jeune cœur, ces lignes imprégnées de sagesse antique et de piété chrétienne, sécher plus d'une larme et susciter plus d'un trait de résignation courageuse. D'ailleurs, nos maîtres vantent à l'écolier l'utilité pratique de l'épreuve : c'est l'inexpérience de la vie qui nous exagère le sentiment de la souffrance. A peine si vous avez eu jusqu'ici quelque chose à souffrir. Vous n'avez à citer que de légères douleurs et bien peu nombreuses. Quelle que soit la peine que l'inaccoutumance ou la faiblesse de votre cœur vous fassent éprouver, si ces maux d'importance minime sont tels à vos yeux que vous ne les estimiez pas supportables, quelle constance, quelle fermeté espérer de vous lorsque les tempêtes des calamités et des orages vous accableront dans la vie ? Aguerrissez-vous dès maintenant contre les souffrances légères qui de temps à autre vous arrivent. Soyez convaincus que les événements fâcheux se produisent non par le fait du hasard ou de je ne sais quelle aveugle coïncidence, mais bien par l'effet des desseins de la Providence et qu'ils nous sont envoyés du ciel pour notre plus grand bien [2]. Que de fois nos maîtres durent rassurer contre le souvenir cuisant de leurs fautes les âmes délicates, les prémunir contre un découragement toujours fatal et commenter avec une tendresse toute paternelle la parole réconfortante de saint Paul complétée par saint Augustin : « A ceux-là qui aiment Dieu tout tourne à bien, même leurs péchés. »

L'examen particulier, c'est-à-dire l'examen de conscience plus spécialement dirigé contre notre défaut dominant, complète l'œuvre de la récollection spirituelle. Les Jésuites sont passés maîtres dans cette stratégie qui consiste en quelque sorte à

1. « Nolim enim te tempori cum abjectiore plebecula, et vulgo, sed cum sapientibus rationi illud et sapientiæ debere. » Lebrun, p. 197, 198.
2. *Ibid.*, p. 198, 199.

viser à la tête, en abattant en premier lieu le vice capital de notre personnalité morale pour avoir ensuite plus facilement raison des autres. Mais auparavant, il faut le découvrir, le reconnaître. Pour cela, demandons-nous quelles sont nos préoccupations habituelles. On pense à ce que l'on aime et la passion se reflète dans le cours de nos pensées. Poursuivez-vous en imagination de vains honneurs ou encore la vengeance de légères injures, n'en doutez pas, vous êtes possédé du démon de l'orgueil; que si les désirs coupables obsèdent votre cœur, soyez-en persuadé, votre tempérament vous incline aux plaisirs charnels. Avez-vous mis à nu la source du mal, prescrivez-vous le régime qui prévient les pires conséquences. Allez trouver un directeur expert dans l'art des guérisons spirituelles, abandonnez-vous à ses conseils. Surtout souvenez-vous qu'il faut combattre le péché dans sa racine. Jeunes gens, n'apportez pas d'excuse, ne parlez pas de respect humain, c'est au collège, c'est maintenant qu'il faut s'attaquer à vos inclinations mauvaises. Plus tard il n'est plus temps, les habitudes sont prises et la vie vous entraînera vers d'autres soucis, vers d'autres travaux.

Faisant allusion aux jeunes gens chrétiens chez lesquels le respect de la loi morale ne survit pas à la perte de la foi religieuse, l'abbé Gédoyn a écrit ces lignes judicieuses : « Si on leur avait dit que les mœurs sont de tous les pays et de toute religion, que l'on entend par ces mots ces vertus morales que la nature a gravées dans le fond de nos cœurs, la justice, la vérité, la bonne foi, l'humanité, la bonté, la décence; que ces qualités sont aussi essentielles à l'homme que la raison même dont elles sont une émanation, ces jeunes gens, en secouant le joug de la religion ou en s'en faisant une à leur mode, conserveraient au moins ces vertus morales qui dans la suite pourraient les rapprocher des vertus chrétiennes [1]. » Il nous semble que les Jésuites de l'Ancien Régime étaient exposés moins que d'autres à tomber dans cette erreur pédagogique — car c'en est une — et on en a fait à maintes reprises une arme contre l'éducation cléricale. Les Jésuites ont cultivé la volonté morale autrement que par les moyens proprement surnaturels. Les lettres classiques, la philosophie païenne leur permettaient de rationaliser

1. Cité par M. Lanson, *Revue des Cours*, 17 juin 1909.

l'ascétisme chrétien; leur piété elle-même — nous venons de nous en convaincre — est toute pénétrée des souvenirs et des exemples de l'antiquité. N'apparaît-il pas qu'ils mettent cette idée en relief, à savoir qu'au-dessus des préceptes de la religion positive il y a la morale éternelle dont les prescriptions s'imposent à notre dignité d'êtres raisonnables. Ils ne songent certes pas à séparer la morale et la piété, mais ils les distinguent, celle-ci réglant tout ce qui se rapporte au culte de Dieu, celle-là consistant essentiellement dans l'observation de la règle des mœurs et dans le gouvernement de l'âme. Cicéron et Épictète se fussent reconnus dans des propositions comme celle-ci : « Par l'honnête, nous entendons ce qui est louable en soi, abstraction faite de toute idée d'utilité ou de récompense. » Le devoir vaut par lui-même. D'ailleurs saint Thomas d'Aquin l'avait proclamé avant Kant : *Bonum virtutis moralis consistit in adæquationem ad mensuram rationis.* Et saint Anselme avait dit plus expressément encore : *Libertas arbitrii est potestas servandi rectitudinem voluntatis propter quam rectitudinem.*

Si dans la doctrine des moralistes chrétiens le juste trouve sa raison dernière dans l'intelligence et dans la volonté divines, il a par lui-même une valeur propre, à ce point indépendante, que l'existence de la loi morale est une des preuves sur lesquelles s'appuie la philosophie catholique pour établir l'existence de Dieu.

Ainsi donc, dans leur ardeur à cultiver au cœur des écoliers la piété et les vertus chrétiennes, nos maîtres n'oublient pas qu'ils sont en théologie les défenseurs de la nature humaine, de la raison et de la liberté, et ils n'hésitent pas à entremêler un rationalisme de bon aloi aux accents d'une piété fervente et sincère.

Le gouvernement de nous-même n'est encore que la partie négative de la formation morale. Sans aucun doute, l'éducateur a beaucoup avancé sa tâche lorsqu'il est parvenu à donner à l'adolescent le désir et la volonté d'être le maître incontesté de son propre cœur, mais il lui reste encore à favoriser l'élan des inclinations nobles et généreuses qui s'agitent dans sa jeune âme, y éveillant des rêves de gloire, de pur amour ou de dévouement. Nous ne comprimons certaines tendances que pour mieux agir et plus librement; nos défauts et nos vices sont les pires obstacles à l'action désintéressée, au don de soi-même. N'est-ce

pas pour donner plus d'épanouissement à l'activité de ses fils que la Compagnie de Jésus exige d'eux plus de subordination et d'obéissance? Aussi bien, les Jésuites se garderont de faire des vertus passives l'idéal de la jeunesse; ils la veulent militante, à leur image. Ce n'est pas eux qui déclareront que le moi est haïssable, ils l'exalteront, ce moi, de toutes leurs forces, par la parole et par l'exemple; ils élèveront l'émulation à la hauteur d'un système pédagogique, laissant dire les contemplatifs qui leur reprocheront de consacrer l'orgueil et la vanité [1]; ils apprendront à la jeunesse à ne plus se contenter du vieil idéal monastique ; les premiers ils feront dans l'éducation la place la plus large aux vertus actives et conquérantes. L'émulation, ils en tireront les plus merveilleux effets dans l'ordre de la piété et de la science, dans le maintien de la discipline et dans les récréations scolaires. Elle est l'âme de l'Académie comme de la Congrégation. Par là, les Pères élèvent le niveau des études; ils font aimer le travail, leurs maisons sont des écoles de bonne tenue, de régularité, d'initiative et d'apostolat. Enfin, l'émulation embrasse un champ si vaste que nous devrons y consacrer plusieurs pages du prochain chapitre. Disons seulement, ici, comment les Pères savaient éveiller de légitimes ambitions et de nobles enthousiasmes. Ils avaient du reste l'avantage de s'adresser à l'élite de la jeunesse française, aux fils de cette aristocratie fière, arrogante et frivole, où du moins l'orgueil de la race était un sentiment qu'il eût été impardonnable de ne pas chercher à exploiter : « L'ambition, elle domine dans ces jeunes gens sortis d'une noble famille, qui, nés pour de grandes choses, portent dans leurs faibles cœurs les hautes pensées héritées des aïeux. Eh bien ! faut-il comprimer ces désirs de gloire, les arracher de votre âme, s'il se pouvait ? Non pas. Ce n'est pas l'exemple

1. Est-il besoin d'ajouter que les Pères ne manquent pas de combattre les contrefaçons de l'amour-propre légitime, *vanissimum honoris seu inanis gloriæ studium?* Ils conseillent de fréquents examens de conscience sur ce point de la vanité et de l'orgueil et indiquent tout au long la méthode.

« Nullâne affari te aurâ superbiæ aut leviuscule attentari sentis?

« De putidâ tuimet, quam alere dudum, aut imbibisse ab adolescentiâ potes, existimatione quid dicam? An tu cum moderatores tui privatim, coramve admonent, reprehendunt, increpant, æquo animo id animadversiones sustines? An obsequeris ad nutum? Obloqueris nihil? Argutaris nunquam? Culpam emendas?... Si a te quidquam in eo vel consimili genere peccatur, ne existimes te a superbiæ vitio abesse, quæ, ut Ecclesiastes affirmat, odibilis Deo est et hominibus. » Lebrun, p. 192, 193.

que vous ont donné ces esprits bienheureux, envolés de notre terre à la patrie céleste. Ils ont connu comme vous ces brûlants désirs de gloire; ne les éteignez donc pas, enflammez-les plutôt encore, mais qu'ils s'adressent à cette gloire qu'ont cherchée les Saints : gloire vraie et non pas trompeuse, certaine et non pas douteuse, suprême et non pas légère, éternelle et non pas caduque, la seule digne de vous comme elle le fut d'eux. »

Supposez que j'agisse comme vos parents quand ils veulent vous éprendre d'amour pour les vertus des aïeux. Je vous conduis dans ces galeries où sont exposés vos glorieux portraits de famille, et tandis que vous vous repaissez de tant de fiers souvenirs, je vous dis : « Ces hommes dont la fortune et le glorieux renom font votre orgueil, ils n'ont pas conquis sans grande peine leur rang, leur réputation. Si vous voulez atteindre à leur gloire, ne fuyez pas leurs vertus, leurs travaux. Magistrats, officiers, apprenez à leur exemple l'action. la souffrance la plus rude, la vie dure et, s'il le faut, la mort vaillante. J'en appelle à vous, mes chers élèves; si je vous parlais en ces termes, quel cœur, quelles pensées seraient les vôtres; et lequel d'entre vous oserait, par crainte de labeur, rester indigne de ces ancêtres? Et la vue des lauriers, des lauriers souvent teints du sang de nos bienheureux ne vous fera pas courir joyeux sur leurs traces[1]. » Comme nos maîtres traitent l'écolier avec respect, avec grandeur! Ils sont convaincus que, dans le fond, toutes nos inclinations ont une destination providentielle et que l'éducateur doit se garder comme d'un crime d'étouffer ces énergies, d'autant plus précieuses qu'elles révèlent plus de vitalité. « Quand Dieu veut faire un grand homme, écrit le P. Petau au futur vainqueur de Rocroy âgé seulement de onze ans, il ne se contente pas de le faire sortir d'une race illustre, il le comble de dons qui lui sont particuliers et qui sont accommodés à l'avance à ses desseins sur lui. Est-ce que nous ne savons pas que vous avez été favorisé de ces dons divins? Pourquoi ce génie plein de vivacité et de puissance qui, à l'âge de onze ans, se trouve à l'aise dans la carrière de tous les arts et vous donne pour votre application autant que pour vos succès la première place dans la classe de l'éloquence? L'amour de la gloire stimule votre cœur

1. J. de la Servière, p. 115.

et, toujours en lutte avec vos émules dans les tournois de la science, vous comptez des palmes et des victoires aussi nombreuses que vos combats. Le premier dans toutes les choses de votre âge, que serez-vous plus tard ? Est-ce que les triomphes de l'heure présente ne sont pas les préludes d'autres triomphes que vous remporterez dans l'avenir non sur des émules, mais sur de vrais ennemis [1]? »

Dira-t-on que ces prophétiques accents n'étaient déjà pas en eux-mêmes une excitation puissante à la réalisation de l'idéal qu'ils se complaisaient à présager?

Les Jésuites n'écrivirent tant de vies de saints à l'usage des écoliers que parce que les exemples entraînent. Ils ne proposent les actions belles et grandes que pour en susciter de pareilles; bien plus, pour en rehausser l'éclat, ils les transporteront sur la scène et prodigueront les spectacles où les héros romains et les martyrs chrétiens viennent tour à tour nous crier : *Sursum corda !*

D'aucuns pensèrent que les Jésuites faisaient trop souvent appel aux sentiments naturels, au culte de l'honneur. Devaient-ils donc s'interdire les paroles qui ne restent jamais sans écho dans les âmes françaises? Ils ne maudirent aucune des grandes passions humaines, mais ils rêvèrent de les jeter en hommage aux pieds du Christ. Ils se souvinrent, eux aussi, que si la passion a perdu l'homme, c'est aussi la passion qui a sauvé l'homme au Calvaire. Eux non plus ne voulurent briser la lyre d'Homère parce qu'elle avait chanté les faux dieux, ils estimèrent qu'en la remettant au poète chrétien, celui-ci ferait monter désormais vers le seul vrai Dieu les accents incomparables rendus jadis à l'honneur des idoles. Il n'est pas jusqu'aux solitaires de Port-Royal qui n'aient fini par se persuader en face des réultats obtenus par la Compagnie de Jésus que c'est sa méthode qui est la bonne, puisque Nicole demande timidement que « ceux qui sont chargés de l'éducation des grands, s'ils ne pouvaient leur inspirer les sentiments de charité qu'ils voudraient bien, tâchassent au moins de former leur amour-propre ».

Mais il est temps de voir nos maîtres engager l'amour-propre de leurs écoliers dans la voie de l'apostolat et des vertus sociales.

1. Le P. D. Petau, préface du *Rationarium*. Dans son sermon *De adhibendâ in scholis æmulatione*, le P. Petau s'écriait : « Date hanc operam, adolescentes, ut quam contentionem habent præceptores inter se, ipsi eamdem vobiscum excitati a vobis provocati suscipiant. »

§ 3. — Les vertus sociales.

Sommaire : I *La charité.* — Le bon exemple, la correction fraternelle, la dénonciation, l'amour et le soulagement des pauvres. — Les Jésuites et les institutions de fondations charitables sous l'Ancien Régime. — Les écoliers associés aux œuvres de leurs maîtres. — Comment on les forme à l'apostolat et au dévouement. — Ils continuent à pratiquer dans le monde les leçons reçues au collège.

La politesse, fleur de la charité. — Elle est le respect de nous-même et des autres. — Définition qu'en donnent les Pères. — C'est une science qui a ses règles très précises. — La politesse est une part du patrimoine national.

II. *Le patriotisme.* — Saint Ignace songe avant tout à donner à sa Compagnie l'esprit de catholicité : raisons historiques. Situation délicate de ses fils lorsque l'esprit de nationalité transforme l'Europe chrétienne. — Dès leur arrivée en France, les Jésuites sont suspects. — Comment néanmoins ils servent l'influence française au dehors et font aimer notre patrie dans les collèges. — Méthodes toutes juvéniles. — Reconnaissance de nos rois. — Étrangeté des accusations portées en 1761. — Le vrai reproche à faire au patriotisme de nos maîtres : il dégénère en *servilisme.*

III. *L'esprit de tolérance.* — Attitude des Jésuites au XVIe siècle. — A la violence ils substituent la discussion et la controverse. — Pour défendre l'Église, ils font appel à la science et à la vertu. — Témoignages du maréchal Fabert, de Fénelon. — Comment expliquer leur conduite affligeante et les lamentables leçons de choses données dans les collèges en 1685 à l'occasion de la Révocation de l'édit de Nantes? — Il faut en chercher la cause dans une *courtisanerie* indigne plutôt que dans une intolérance doctrinale. — C'est par accident, par infidélité aux traditions de l'Ordre que les Jésuites devinrent *persécuteurs* et *violents.* — Lacunes que présente dans les collèges de la Compagnie la formation aux vertus sociales.

Le premier devoir qu'impose la charité est le bon exemple. Ne perdons pas de vue l'esprit monastique de l'ancienne société, chacun y a charge d'âmes; personne n'a le droit de se désintéresser de l'avancement spirituel du prochain. Ne sommes-nous pas frères dans la même vie surnaturelle?

D'abord, il est de la dernière évidence que nous ne devons nourrir de haine contre qui que ce soit. Les saints Livres défendent qu'on se couche avant de s'être réconcilié avec son frère. Mais un bon élève, un congréganiste digne de ce nom, ne se contente pas d'obéir à ces prescriptions communes; il doit à ses camarades l'aumône de la doctrine et des conseils salutaires. Après s'être entouré des précautions réclamées par la prudence

— car il n'est pas sans danger de se mêler aux compagnies suspectes — fort du secours de Dieu, il n'hésite pas à glisser à l'occasion un mot, une réflexion tout à la fois édifiante et amicale; il évite, en effet, de reprendre avec aigreur, il se garde de condamner trop précipitamment et ne se pose en contradicteur bienveillant que lorsqu'il est certain du bien fondé de ses propres affirmations; en agissant autrement, il risque de se rendre ridicule [1]. Nos écoliers entraient aisément, paraît-il, dans l'esprit qui inspirait ces pieuses et sages recommandations et quelques-uns mettaient de l'ingéniosité à relever une conversation vulgaire ou scabreuse [2].

Ce devoir du bon exemple et de la correction fraternelle en amenait un autre auquel nos mœurs actuelles répugnent particulièrement : je veux parler de la dénonciation obligatoire. Aujourd'hui, chacun entend ne relever que de soi-même, excepté dans les circonstances qui intéresseraient l'ordre social. Notre point de vue a changé. La société d'autrefois était logique. Le salut d'une âme était chose sérieuse et la dénonciation dans certains cas plus graves s'imposait aux consciences aussi bien dans le collège que dans le couvent. Les Pères condamnent les mauvaises langues, semeuses de discordes. « Gardez-vous bien de redire jamais à vos compagnons ce que vous aurez entendu de désobligeant et qui les offense, » mais ils ajoutent : « Ne vous dispensez jamais de dire au Père Principal ou à quelques-uns des préfets ce que vous aurez remarqué dans les autres de défectueux et de grief. Autant les rapports parmi vos compagnons sont blâmables et pernicieux, autant la fidélité que vous avez de rapporter au Père Principal ce que vous savez de répréhensible et de vicieux est louable et utile. Vous n'avez pas

1. Lebrun, p. 46 et suiv.
2. *Ibid.*, p. 53.
« Optandum quidem esset [ut eo sponte ferrentur multi quo nonnullos scimus. paucis ante annis, non tam de patris unius ad moderandum præfecti, quam suo ipsorum voluntatis inductu libentissime illectos. Videbat ille atque animo paulum iniquo ferebat relaxationem quæ post prandium et cœnam tribui solet, in nugas et ridicula vel in rixas nonnunquam, ne quid dicam intolerabilius abire : tum submonuit leniter viderent ipsi an non conducibilius foret præmeditari nonnulla, aut e libro arripere, quæ promerent in colloquio, quam tempore illo ad pueriles ineptias abuti : nimirum profecto; in ludicra petulantis cœtus ætate neminem fuisse prorsus, qui non modo id probarit consilii, sed ultro etiam sibi provinciam depoposcerit, tam justæ postulationi pater concedendum ratus iisdem per totum, quamdiu tenuit, annum pacatissimis usus est, eoque propemodum omnes ad constans doctrinæ ac pietatis colendæ studium adstrinxit. »

à craindre de vous attirer l'indignation de vos compagnons : le secret est inviolable [1]. »

C'est l'assistance spirituelle encore qui vient au premier rang parmi les œuvres charitables organisées au dehors du collège ; les congréganistes se multiplient pour faire le catéchisme aux ignorants, aux pauvres, aux enfants, aux prisonniers. On s'imagine difficilement à quel point les populations et le clergé lui-même avaient besoin de l'enseignement des vérités religieuses élémentaires. Le concile de Trente fit de louables efforts pour répandre la doctrine chrétienne et les Jésuites répondaient aux désirs pressants de l'Église en formant les meilleurs de leurs élèves à l'évangélisation du peuple. Les plus jeunes écoliers prenaient part à ce travail d'apostolat. « Un de nos Pères, nous raconte le mémorialiste d'Aix, homme fervent et plein de zèle, se trouvant être directeur de quantité de nos écoliers, en choisit une troupe qu'il anima à faire la doctrine par les rues ; quelques-uns des nôtres leur firent compagnie et le fruit fut si grand que, dans moins de trois mois, plus de deux cents paysans ou travailleurs entrèrent en congrégation. Néanmoins cet exercice fut cessé, tant pour ce que les Nôtres n'y pouvaient suffire à cause du travail des confessions du matin et des congrégations, que parce que Monsieur l'Archevêque témoigna qu'il se défiait de la suffisance de nos écoliers pour expliquer les points de la foi ou les mystères du christianisme [2]. » Les écoliers de Verdun étaient encore plus entreprenants; non seulement ils ramènent les indifférents à la pratique chrétienne, mais encore ils réconcilient ceux qu'ils voient en venir aux mains et vont jusqu'à tirer du désordre de mauvais prêtres [3].

Nous avons de la peine à nous rendre compte des services d'une pareille aumône en un temps où la foi pacifiait les esprits inquiets et tourmentés, réconfortait les âmes les plus désolées, ouvrait les portes du ciel au misérable que les hommes envoyaient au dernier supplice. Une dame de la Tour, convaincue d'avoir fait de la fausse monnaie, à Marseille, avait été de ce chef condamnée à avoir la tête tranchée. « Deux prêtres jésuites, les PP. Galien et Faure, la préparèrent, ce qu'ils firent avec tant

1. Le P. Croiset, p. 61.
2. Méchin, t. I, p. 120, année 1638.
3. Sacchini, *Protrepticon ad magistros scholarum inferiorum S. J.*, IIe partie, c. XIV.

d'adresse, de charité, de tendresse, de zèle, de compassion, de magnanimité, qu'elle but le calice de honte, de confusion, d'opprobre et de douleur avec tant de patience, de courage, de contrition, de présence d'esprit que vous eussiez dit qu'on la conduisait non point sur un échafaud pour y laisser sa tête, mais sur un théâtre d'honneur et de gloire, pour lui mettre sur la tête une couronne royale [1]. »

Bien entendu, l'aumône spirituelle n'allait pas sans l'assistance matérielle. Il y aurait de belles pages à écrire sur le dévoûment aussi fécond qu'inventif de nos maîtres dans le soulagement de la pauvreté. On croit généralement que les Jésuites ne s'occupèrent que des riches. Quelle erreur ! Outre que la composition de leurs collèges était loin d'être exclusivement aristocratique, les œuvres innombrables qu'ils fondèrent dans nos villes sont une attestation éclatante de leur sollicitude pour les malheureux. Dans ce domaine, ils partagent largement la peine et les travaux des diverses sociétés religieuses qui avaient à peu près le monopole des institutions charitables chez nous avant 1789 [2].

Œuvres de premières communions, visites aux hôpitaux,

1. « Supplicio mulctandis frequenter adfuimus. Ex iis qui e medio uxorem sustulerat, ita ad sententiam audiendam erecto venit animo ut morti adjudicatus judicibus sæpius gratias agerit, carnificis manum sit osculatus atque in supplicii loco circumfusæ multitudini lacrymas excusserit. »

Die Jarhbücher der Jesuiten zu Schlestadt, t. I, p. 36-37 (année 1626).

Nombre de legs se rapportaient autrefois à l'assistance spirituelle du prochain. Une dame léguait au collège 175 livres à charge :

1° D'entretenir la nuit la lampe de l'église du collège allumée comme pendant le jour;

2° De recevoir et nourrir dans la retraite une fois par an deux de ses proches parents jusqu'au 4e degré et un prêtre qui pour sa retraite dirait des messes jusqu'à concurrence de la valeur de sa pension pour le repos de son âme et de celles de ses parents;

3° De donner une retraite de six jours à 160 pauvres, savoir : 80 hommes dans la retraite du collège au bout des cinq premières années après sa mort et 80 femmes dans les cinq années d'après, à l'église de l'Hôpital général, et ainsi de cinq ans en cinq ans. Pendant ce temps, on devrait leur fournir à déjeûner et à dîner à la manière des gens de la campagne;

4° De faire faire par les Pères Missionnaires la mission de quatre ans en quatre ans dans la paroisse de Saint-Mathieu, faubourg de cette ville, à Concarneau, à Logomand et à Eliant, de manière qu'une fois en douze ans la mission se fît dans chacune de ces paroisses. Fierville, *op. cit.*, p. 150.

2. Il y avait au collège d'Avignon une apothicairerie fondée, entretenue par le collège, dirigée par un frère coadjuteur et qui fournissait aux pauvres des remèdes gratuits. Les personnes malades et peu aisées y trouvaient du bouillon gras. Par suite d'un compromis avec les curés de la ville, un prêtre veillait chaque nuit avec l'étole et les saintes huiles dans la pharmacie, prêt à courir au chevet des moribonds. Canron, *Les Jésuites à Avignon.*

aux prisons, organisations des hospices généraux où l'on recueille les mendiants, les orphelins, les invalides; asiles ouverts aux filles débauchées, soulagement des forçats dans les bagnes, délivrance des prisonniers pour dettes, soin des pestiférés, œuvres militaires, congrégations de portefaix, de décrotteurs, de gens de livrée, associations de jeunes artisans destinées à venir en aide aux compagnons qui font leur tour de France, voilà quelques-uns des travaux auxquels se livre l'initiative chrétienne et qu'elle exécute avec des moyens souvent imparfaits, mais aussi avec un dévouement admirable. N'est-ce pas à chaque instant que le passant heurte dans nos villes et dans nos bourgades le souvenir de quelque établissement charitable de la vieille France où les traits sublimes étaient de tous les jours.

Ici comme ailleurs les Jésuites apportèrent leurs précieuses qualités d'ordre, leur génie organisateur. C'est à Grenoble, en 1700. Le P. Rollin, qui dispose de hautes relations, en fait bénéficier les enfants du peuple; il en réunit six cents dont quatre cents pauvres, les faisant habiller par les riches, et les familles de la première noblesse se disputent l'honneur d'emmener dans leurs propres voitures les premiers communiants et, après la messe, de les faire asseoir à leur table, honneur que les artisans réclamèrent à leur tour pour le repas du soir [1].

A Grenoble encore, l'évêque Alleman de Montmartin confie au P. André Guévarre le soin d'organiser l'hôpital général. La mendicité et le vagabondage désolent la province et les édits du roi restent lettre morte. Le Père se met à l'œuvre. Il parle et il agit. Il excite chez tous une noble émulation et c'est à qui lui apportera de quoi meubler la maison. Au jour de l'inauguration, une procession solennelle, l'évêque en tête, conduit les pauvres à l'asile qui vient de leur être édifié [2].

Le compagnon du P. Guévarre, le P. Chaurand, parvient à mettre sur pied cent vingt-six hôpitaux. Voici comment il procède à Aix : « Après avoir chauffé pendant plusieurs jours le zèle des habitants dans toutes les paroisses de la ville par lui

1. Pra, *Les Jésuites à Grenoble*, p. 203.
2. *Ibid.*, p. 214, 215.
Le P. Guévarre a exposé dans une brochure ses idées sur les hôpitaux généraux : *La mendicité abolie dans la ville de Grenoble par l'Hôpital général ou Maison de charité*, avec la réponse aux principales objections qu'on peut faire contre cet établissement. Grenoble, 1712, in-8.

et par les adjoints de son ordre, ils invitèrent un chacun de vouloir continuer ce zèle pour donner quelques meubles et ce qui serait le plus nécessaire pour faire l'ameublement de l'hôpital qui devait recevoir un si grand nombre de pauvres. Ils invitèrent les artisans à contribuer de leur travail pour ce qui serait nécessaire pour mettre tout en état. En conséquence, ils avertirent que le lendemain on ferait rouler des chariots par les rues pour recevoir toutes les aumônes. Le lundi matin, ces voitures ayant paru, on s'empressa de tous côtés pour y porter quelque portion de meubles. Cette presse fut si grande qu'encore qu'il y eût plusieurs chariots destinés à ce sujet, ils ne pouvaient pas suffire pour recevoir tant de biens qui fondaient de toutes parts. Cela fut cause qu'on fut contraint de faire des monceaux de meubles par les carrefours pour décharger ceux qui les donnaient ou qui les faisaient porter. J'écris ce que j'ai vu et je puis assurer que ce fut une sainte fureur des pieux et charitables habitants de la ville... Les artisans firent gratuitement la façon de toutes les choses dont on pouvait avoir besoin de leurs métiers. Les incrédules se rendirent et avouèrent que l'internement des pauvres mendiants était possible. Mais ce furent des applaudissements généraux lorsque quelques semaines après, le 17 mars, on fit l'action de grâces de cet empressement par une procession générale où tous ces pauvres parurent au nombre de sept à huit cents [1]. »

Nous nous en voudrions de passer sous silence le dévouement héroïque de nos maîtres au cours des épidémies incessantes qui désolent le pays. Certes, ils ne sont pas les seuls. A Avignon, ils luttent contre le fléau côte à côte avec les Oratoriens que l'archevêque vient d'interdire pour leurs opinions théologiques ; mais ils marchent à la mort et tombent au vrai « lit d'honneur » avec la discipline que nous leur connaissons. Dix-huit d'entre eux meurent dans la fameuse peste de Marseille ; ils sont accourus de Grenoble, de Lyon, de Carpentras, régents de mathématiques et de philosophie scolastique comme les PP. Thioly et Bernardet, préfets des études comme le P. de Morthe [2].

A Aix, à la première atteinte du fléau, les consuls font assembler dans la maison de ville tous les supérieurs des maisons

1. De Haitze, *Hist. manuscrite de la ville d'Aix*, cité par Méchin, II, 394.
2. Année 1720. Méchin, II, p. 244.

religieuses pour savoir combien leurs communautés pourraient fournir d'ouvriers apostoliques au service des pestiférés. Le P. Recteur prie les Pères et les Frères d'examiner devant Dieu ce qu'ils sont en situation de faire. Deux frères reculent, mais tous les Pères tiennent bon. Le P. Recteur peut présenter une liste de dix-huit noms. Bientôt il fallut combler les vides. Allègrement des confrères accourent de Gray, de Toulon, de Paris. C'est dans les classes du collège évacué que l'on confesse.

Les Jésuites d'Aix et de Marseille ne faisaient que continuer les traditions de toujours[1]. Le terrible Père Garasse était mort victime de sa charité; la ville de Poitiers reconnaissante dressait un monument à sa mémoire. C'est l'abnégation des Jésuites, pendant la désastreuse guerre de Trente Ans, qui leur ouvre en 1653 les portes du collège de Gray. En 1633, à Pont-à-Mousson, le vénérable professeur de grammaire le P. Colignon, âgé de quatre-vingts ans, est atteint du fléau en servant les malades. Il échappe à la mort par miracle. Comme, à quelque temps de là, une nouvelle maladie, mortelle cette fois, l'a terrassé, le bon religieux supplie qu'on l'étende par terre, disant que ce lui serait une satisfaction et comme une compensation du bonheur qu'il n'a pas eu de mourir parmi les pestiférés [2].

Les jeunes gens de nos collèges étaient à bonne école. Charité bien ordonnée commence par soi-même. C'est au profit de leurs camarades dénués de ressources qu'ils témoignent d'abord de leur bon cœur. Ils les logent, ils les chauffent, ils les habillent. ils paient leurs livres et leurs fournitures de classe. Turgot a l'habitude de vider de la sorte le contenu de sa bourse. Tel écolier qui a entendu vanter la beauté de la charité et qui malheureusement n'a rien *en propre*, se fait mendiant pour procurer aux camarades, encore plus pauvres que lui, des secours dans leurs maladies.

1. L'historien du collège d'Auch relève l'allégation erronée d'un ancien annaliste, prétendant que les jésuites étaient venus dans cette ville par peur du fléau qui désolait Toulouse. Outre que la peste ne sévit pas dans l'année qu'on indique, les Pères, dit-il, « n'avaient pas l'habitude de fuir la maladie contagieuse ». Bénétrix, p. 165.

2. Même dévouement et même délicatesse dans le P. Pierre Vigier, professeur à Aubenas. Il parcourait les jours de fête en guise de délassement les villages voisins, faisant le catéchisme aux enfants. Voyant la mort prochaine, il pria le P. Ministre de le faire porter à l'hôpital. Il ne serait plus, disait-il, « un fardeau pour ses frères, et, au milieu des pauvres, il rendrait son âme à Jésus pauvre sur la croix ». De Gigord, p. 83, 84.

Voir dans le même auteur la lettre du P. Martincourt, p. 86.

Le secrétaire de la Congrégation tient un registre où sont inscrits les indigents du quartier avec les renseignements indispensables, et à des jours déterminés nos congréganistes se dispersent pour les visites à domicile. Quelques-uns se réservent la prison et l'hôpital. Comme de simples novices, ils balaient les salles ou la chambre, font les lits, pansent les plaies. Les admirables leçons de choses qui feraient horreur à notre « délicatesse » !

Dans les œuvres, les élèves sont les auxiliaires tout indiqués de leurs maîtres. Lorsque le P. Chaurand fonde l'hôpital d'Avignon, il n'est pas d'écolier qui n'obtienne de ses parents quelque rétribution pour les pauvres. Les collégiens emplissent, à eux seuls, un chariot de linge, de vêtements, puis, accompagnés du Préfet des études, ils transportent leurs offrandes à l'« Aumône »[1].

On peut être sûr qu'ils continueront au milieu du monde la pratique des bonnes œuvres. Sans parler ici des prêtres sortis de nos collèges et qui furent des apôtres de la Charité comme Pierre Fourier et César de Bus, les simples laïcs durent inspirer plus d'un sentiment de légitime fierté à leurs anciens maîtres. Le superbe hôtel-Dieu de Chambéry est construit par la Congrégation des nobles ou des Messieurs qui a vu le jour au collège des Pères le 13 décembre 1611. La Congrégation des Messieurs de Grenoble est fondée en 1624 par d'anciens élèves de Lyon, de Vienne, de Tournon. Elle se recrutait dans le Parlement et la Chambre des comptes, dans la noblesse militaire et le barreau. Les confrères s'efforçaient de pratiquer en premier lieu l'humilité. « Attendu, lit-on dans les statuts, que la Congrégation et assemblée est une école et pratique de toutes les vertus, particulièrement de l'humilité, comme vrais enfants de la mère de Dieu et imitateurs de ses vertus, avait été résolu et conclu par les officiers qu'aucun des confrères de ladite Congrégation de quelque qualité et condition qu'il soit ne sera placé séparément d'avec ses autres confrères, sinon les officiers, lesquels sont priés de prendre place et siéger toujours aux deux bancs et sièges qu'on leur a préparés à cet effet. En deuxième lieu, a été résolu pour une seconde marque et pratique de la vertu d'hu-

1. Chossat, p. 467.

milité que l'ancien préfet, après la nouvelle élection et nomination du second, sera toujours nommé premier portier de ladite Congrégation, conformément à la coutume pratiquée dans toutes les Congrégations, et sera prié d'assister à toutes les assemblées [1]. » Si ces congrégations étaient des œuvres de piété d'abord, la charité venait en belle et bonne place dans les préoccupations et dans les travaux des confrères. La Congrégation des artisans de La Flèche est une société de secours mutuels. Le conseil a établi par le moyen de dons, de quêtes, de cotisations, une bourse commune pour prêter sans intérêts à de pauvres artisans, marchands et autres et les aider ainsi à se maintenir dans leur profession ou à la reprendre si la pauvreté les a forcés de l'abandonner [2]. Les confrères visitent les malades, placent les apprentis, prêtent des draps, des chemises et autres linges de première nécessité, des remèdes, des aliments, des friandises. Ils organisent des retraites, à l'occasion des grandes fêtes, pour les pauvres.

La Congrégation des artisans de Caen, qui compte dans son sein des ecclésiastiques et des magistrats, a un soin tout particulier des prisonniers. Tous les jours on leur envoie la soupe et le soir, après la prière faite en commun, on leur lit la *Vie des Saints* [3]. Les congréganistes étendent leur zèle aux missions, tant au dehors qu'au dedans du royaume. Naturellement ces associations étaient des ligues de tempérance. Les confrères s'interdisaient les cabarets, les jurements, les blasphèmes. Malédifier le prochain est une cause d'exclusion. La Congrégation de Grenoble possède un bureau de conciliation qui a mission d'arranger les conflits et se réserve de permettre les procès [4]. Celle de Schlestadt enregistre dans un livre d'or les affaires

1. Pra, *Les Jésuites à Grenoble*, p. 306, 307.

2. On prenait des précautions pour prévenir les abus. « On exigera de l'emprunteur de bons gages ; on s'assurera par des informations faites avec prudence et charité qu'il est réellement dans le besoin, que par son industrie et son travail il profitera du secours accordé, qu'il se mettra en état de restituer peu à peu les avances faites ; on évitera autant que possible de fournir des secours en argent de crainte que l'argent ne soit inutilement dépensé, mais de concert avec l'emprunteur on achètera tout ce qui lui est nécessaire pour son métier ou son commerce, comme outils, laines, bois, cuir, fil, chevaux, bestiaux, etc. » Rochemonteix, IV, p. 259.

3. Hamy, *Les Jésuites à Caen*. — Voir les *Règlements de la Compagnie des Messieurs qui travaillent à la délivrance des pauvres prisonniers pour dettes*, 1725, M. Jolly de Fleury, procureur général au Parlement de Paris, étant supérieur en chef. Bibliothèque nationale, Mss. f. fr. 13874. La Compagnie était née en 1640.

4. Pra, *op. cit.*

d'honneur où son heureuse intervention a fait éviter le duel [1]. Toutes entourent d'un affectueux respect leurs membres décédés et veillent à la décence des funérailles. Pourquoi ne considérerions-nous pas comme une extension de la Congrégation de nos collèges la Compagnie du Saint-Sacrement dont l'activité prodigieuse crée des refuges pour pécheresses scandaleuses, pour repenties, pour les convalescents, pour les pauvres passants, pour les incurables, des asiles pour les abandonnés, les aliénés, des monts-de-piété, des chambres ou bureaux de placement pour les servantes? De grands seigneurs comme le marquis d'Argenson — un élève des Jésuites — sont administrateurs, économes, quêteurs, visitent les galériens, envoient des secours aux chrétiens captifs du Levant et de la Barbarie, aux missionnaires de Chine.

Ce n'est pas en vain que nos maîtres avaient fait resplendir aux yeux des écoliers la noblesse, la grandeur de la charité, exaltant ceux d'entre eux qui, le dimanche et les jours de fête, s'en allaient porter une bonne parole et une offrande à la demeure du pauvre et de l'affligé [2].

Le XVIIIe siècle eut la préoccupation des œuvres sociales. La foi diminue, mais c'est partout un courant généreux de charité, ou, si l'on veut, de philanthropie. Les financiers construisent des hôpitaux. De grands seigneurs établissent sur leurs domaines un bureau gratuit de conciliation. Gens titrés et hauts prélats figurent dans les sociétés d'agriculture, étudient l'économie politique. Il y a des fortunes immenses et des libéralités qui ne le sont pas moins. [3] On a pu dire qu'à la veille de la Révolution jamais les Français n'avaient été plus ligués pour combattre tous les maux dont la nature nous impose le tribut et ceux qui pénètrent par mille voies dans les institutions sociales. Or, qui donc depuis le XVIe siècle contribuait à entretenir, à développer chez nous cet esprit de charité, sinon, au premier rang, la Compagnie de Jésus qui, par le nombre de ses collèges, avait

1. *Die Jahrbücher des Jesuiten...*

2. « Nosocomia seu publicas ægrorum ædes, carceresque invisunt nonnulli ut solatium ac stipem afflictis impendant. » Lebrun, p. 76.

3. L'abbé de Radonvilliers pouvait donner 45 000 livres par an au curé de Saint-Roch. Cette paroisse, à elle seule, distribuait aux pauvres 135 000 francs par an. Lorsque le curé présenta la liste des bienfaiteurs au maire de Paris, Bailly, celui-ci fut émerveillé. *Œuvres de Maury*, t. III. Éloge de Radonvilliers.

Le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois laisse dans ses papiers l'état de charité attestant qu'il a reçu en 20 années quatorze millions. Cette paroisse, remarque de Bury qui rapporte le fait, n'étant pas la plus considérable de Paris, on peut juger par elle de la quantité d'aumônes que MM. les Curés reçoivent. De Bury, *op. cit.*, p. 39.

une part considérable dans l'éducation de la jeunesse. Les œuvres sociales étaient nées à l'ombre de ses maisons. Le dévouement des Jésuites avait plus d'une fois provoqué ce beau cri que la « charité est la plus grande de toutes les vertus ». Ils avaient été le trait d'union entre leurs riches écoliers et les pauvres apprenant aux heureux du monde à être les « pères, les tuteurs, les patrons, les amis, les confidents, les maîtres en Jésus-Christ » de tous les déshérités. Eux aussi pouvaient revendiquer la gloire d'avoir maintenu au cœur de la France les sentiments traditionnels de pitié, de générosité, de bonté, qui sont une partie — et non la moins pure — de son renom.

Il est une autre vertu dont nos maîtres ont contribué à établir et à perpétuer le culte : c'est la politesse, que notre vieille langue plus expressive décorait du nom de *civilité*. La politesse est la fleur de la charité, elle est donc une vertu éminemment chrétienne. Le sentiment de la dignité humaine pouvait-il s'épanouir plus librement ailleurs que dans l'Église, « la grande école de respect », a dit Guizot? Le chrétien est plus qu'un roi, puisqu'il est le Fils de Dieu.

Que les Jésuites aient mis, dès le premier jour, la politesse en honneur dans leurs maisons d'éducation, c'est une chose fort aisée à démontrer[1]. Au XVIe siècle, les recommandations abondent qui ont trait à la bonne tenue, à la propreté, à la décence, en un mot, au respect de nous-même et des autres. Les Pères descendent dans des détails dont nous pourrions aujourd'hui encore tirer profit et par lesquels ils initient leurs rudes contemporains à des usages et à des manières qui les élèvent au-dessus de leur simplicité un peu trop primitive[2]. Avec le temps, la

1. Saint Ignace voulut que, chez ses religieux, la politesse, le tact, les bonnes manières fussent au premier plan des moyens d'apostolat. Le Ms. 1793 (Biblioth. Mazarine) s'exprime ainsi : « Que les séculiers les plus délicats, s'ils entraient chez nous, ne vissent rien qui pût les choquer » (p. 154). Chateaubriand a écrit : « Si vous rencontriez dans le monde un ecclésiastique âgé, plein de savoir, d'esprit, d'aménité, ayant le ton de la bonne compagnie, les manières d'un homme bien élevé, vous étiez disposé à croire que cet ancien prêtre était un Jésuite. » Cf. *Ignace de Loyola*, par H. Joly.

2. Voir dans Pachtler, I, p. 424 et suiv., les règles de modestie données en 1584 par le P. Olivier Manaré. Elles se décomposent ainsi qu'il suit :

Circa vestitum cultumque (7 articles). — *Circa incessum et statum seu stationem* (16). — *Circa congressum et colloquium* (32). — *In templo* (11). — *Ministrando missæ* (12). — *In refectorio* (38). — *In scholis nostris* (5). — *In recreatione et agris* 4). — *In locis communibus et secretis* (3). — *In tota domo* (5).

Nous relevons les observations suivantes : « In refectorio, non statim panem aut

politesse de nos collèges se complique, se raffine. Les Pères cherchent à obtenir de leurs écoliers qu'ils réalisent le type tant prisé du parfait honnête homme. Toutefois ils évitent l'affectation dans laquelle ne manquent pas de tomber les nombreux manuels qui voient le jour au XVII[e] et au XVIII[e] siècles. Écoutons-les donner les règles d'une politesse exquise. Voici comment ils la définissent : « La civilité est un assemblage de discrétion, de complaisance et de circonspection pour rendre à chacun les devoirs qu'il a droit d'exiger. C'est proprement la science des honnêtes gens. » Cette science est d'une étendue infinie. Il n'en est aucune « où il faille descendre dans un plus grand détail, tout y est de conséquence jusqu'aux plus petites minuties. Il faut savoir applaudir à propos, déférer avec modestie, céder avec sagesse, répondre à toutes les honnêtetés sans bassesse, les savoir prévenir avec habileté... L'air, le geste, la convenance, la manière d'agir, tout entre dans la politesse... voilà justement ce qu'on vous apprend dans cette école [1].

Cette étude est de première nécessité. « Rien n'est aujourd'hui plus odieux qu'un homme sans éducation. Il semble même qu'on

edulium scindat, sed post aliquam morulam spatio salutationis angelicæ; neque incipiat refectionem a potu. — Ne arrodantur ossa, altera vel utraque manu ea tenendo. — Dum cultrum manu tenet, eodem non inferat cibum in os. — Ne purget dentes cultro quoad ejus fieri potest, sed circumferat potius in sacculo pennam vel aliud ad id accomodandum. — Digitos indecenter non abstergat nisi parte panis parvâ nec indesinenter lingat sed dissimulando, quasi aliud agendo, deinde mantili (*serviette*) abstergat. — In locis communibus seu secretis, verecunde locum ingrediantur, nec ante vestes solvant quam ingressi sunt..., caute se gerant, ne locum commaculent, lotio inspergant, sputis conspurcent januam vel ea loca quæ possent vestes inficere. — Quod si spuendum est, in angulo et in terram spuatur. — Ne colloquantur in istis locis sibi mutuo, nec ostia relinquant aperta. »

M. l'abbé Martin, dans son *Histoire de l'Université de Pont-à-Mousson*, p. 227, 228, signale un petit livre intitulé : *Bienséance de la conversation entre les hommes*, qui fut traduit, paraît-il, en 1616 de l'italien en français par les élèves de la Flèche et dont les élèves de Pont-à-Mousson demandèrent communication. Il devint le *vade-mecum* des pensionnaires mussipontains et se divisait en dix chapitres : I. Du service divin. II. Enseignements mêlés sur les convenances où on lisait : « *Ne tue puce ou autre sale bestiole en présence d'autrui.* » III. Premiers devoirs et cérémonies en conversation. IV. De la façon de qualifier les personnes. V. Des habits et parures du corps. VI. Du marcher, soit à part soi, soit en compagnie. VII. Des devis et propos. VIII. De la manière de se comporter à table. IX. Du service de table. X. Du coucher.

Un autre livre fort recommandé dans les collèges était *Astiologus christianus scholam urbanitatis explicans*, dont une édition fut donnée à Tournai en 1725.

1. Croiset, III[e] partie, *De la civilité*, p. 100 et suivantes. L'auteur énumère les bienséances à observer tant à l'égard des supérieurs qu'à celui des égaux et des inférieurs bienséances qui se diversifient suivant que l'on se connaît peu, beaucoup ou que l'on ne se connaît pas du tout; il faut en outre tenir compte de l'âge, du temps, du lieu, des personnes, etc...

ne juge à présent du mérite des gens que par leur politesse. Combien de personnes ont perdu leur fortune par une pure incivilité. On ne vous croit plus propre à rien dans le monde dès qu'on vous voit impoli. La vertu même y est mal reçue, si elle est grossière. Ce n'est pas seulement dans la langue qu'on cherche la politesse, on veut qu'il y en ait encore plus dans les manières : nos gestes, notre contenance, notre silence même, tout parle; on veut aussi que tout soit cultivé, que tout soit poli... Un bâillement, une absence d'esprit, un mot mal placé, sont des fautes contre la bienséance... Il faut ici une science consommée et pratique. La seule théorie est de nul usage. Il faut avoir été nourri dans les exercices de cet art pour être maître [1]. »

Voilà pour les prescriptions générales. La politesse comportait au collège des règles très précises. Les cris, les rires immodérés sont interdits, cela va de soi. La gaîté est le privilège de la jeunesse sans doute, mais il faut savoir rire en temps et lieu et ne jamais rompre en visière avec la modestie. Les jeunes gens exubérants se rappelleront que Platon ne souffrait pas les bouffons dans sa *République* [2]. Restons toujours maîtres de nos saillies, la raison l'exige, la loi de Dieu le prescrit, les relations sociales le commandent. L'âme a sa décence comme le corps; elle ne doit pas choquer. Un emportement, une vivacité, c'est une tache sur notre personne morale, puisque c'est l'abandon passager de ce gouvernement de nous-même où repose la dignité de l'homme. Bien plus, nous devons nous efforcer d'être agréables aux autres. Aimer le prochain, lui vouloir et lui faire du bien, c'est l'office de la charité. La politesse la dépasse encore, si l'on peut dire, puisqu'elle s'applique à manifester au dehors dans les prévenances, dans un sourire, la bienveillance qui nous anime au dedans. « Ce n'est pas assez que l'on s'étudie ici à réprimer vos vivacités. Vous devez vous corriger par la réflexion de ces saillies impétueuses, et rien n'est plus aimable qu'un naturel doux et honnête. Rien n'est plus odieux ni plus méprisable qu'un emportement. Soyez bien persuadé qu'on ne vous en souffrira point ici où, en formant un parfait chrétien, comme on vous a déjà dit plusieurs fois

1. Croiset, *De la civilité*, IIIe partie, p. 103 et suiv.
2. Lebrun, c. IV, *Scurrilitas cavenda;* c. V, *Moderatio in risu et cæteris animi oblectamentis.*

on prétend faire un parfait honnête homme. Prévenez toujours vos compagnons et accoutumez-vous à avoir pour toute sorte de gens des manières polies. Un air gracieux est toujours civil, une déférence pour le pas, un salut qui prévient, une complaisance qui ne déroge jamais à ses devoirs, sont des marques d'une belle éducation. — En conversation, vous interrompt-on? n'en témoignez pas de chagrin. Ce serait relever l'incivilité d'autrui par la vôtre. Une conversation est un commerce où chacun doit contribuer du sien pour la rendre agréable. On peut bien y paraître jeune, mais pas enfant.

« Au jeu, faites-vous toujours une loi de céder toujours à votre compagnon : primauté, place, choix, rien n'est plus poli, rien ne fait plus d'honneur que de céder généreusement ces petits avantages [1]. »

Le P. Croiset n'a garde d'oublier la politesse au réfectoire... « On vous apprend ici toutes les règles qu'il n'est pas permis à un honnête homme d'ignorer quand il a l'honneur de manger chez toute sorte d'honnêtes gens. » La politesse se révèle encore dans ces tournois que sont les exercices publics. « Vous serez animés de ce petit feu qui a un brillant qui plaît, mais souvenez-vous qu'il faut être honnête homme avant tout [2]. »

Nous sommes reconnaissants au Père de cette observation jetée en passant : « Il faut être gracieux, honnête même à l'égard de ses propres valets. » Citons, pour finir, quelques-unes des recommandations qui regardent la famille : « On vous donne ici les règles du style épistolaire pour écrire à messieurs vos parents : ni trop d'art, ni trop de négligence. Une lettre fait quelquefois plus d'honneur qu'un nom, qu'une charge. On lit dans une lettre le genre et souvent le mérite de celui qui écrit. La familiarité ne doit jamais se trouver où il y a une dépendance éternelle. Leur présence doit toujours vous imposer votre air, vos paroles, vos manières, votre maintien... Un mot, un geste peu respectueux est un crime. Ne soyez jamais à leur présence que chapeau bas... » Le meilleur de l'urbanité de la vieille France n'est-il pas condensé dans ces lignes qui évoquent devant nos yeux comme en un reflet atténué et discret les élégances et les grâces du passé? N'est-il pas vrai que l'élite de nos collégiens devait

1. Croiset, p. 59, 1re partie, § xxvi.
2. *Ibid.*

avoir grand air ? Les Jésuites s'appliquaient à les élever au ton du grand siècle. On se rappelle ce que Saint-Simon a écrit de Louis XIV : « Jamais homme naturellement poli ni d'une politesse si fort mesurée, si fort par degrés, ni qui distinguât mieux l'âge, le mérite, le rang, mais surtout pour les femmes. Rien n'était pareil. Jamais il n'a passé devant la moindre coiffe sans soulever son chapeau, je dis aux femmes de chambre, et qu'il connaissait pour telles comme cela arrivait souvent à Marly. » Saint Ignace avait prétendu que les siens se piquassent de manières polies et de langage châtié [1]. La Compagnie entra dans la noble pensée de son fondateur; ses élèves furent des hommes du monde, qui firent le charme de l'Hôtel de Rambouillet, brillèrent à la Cour et dans la diplomatie et déployèrent à Fontenoy les qualités chevaleresques de la race [2].

La politesse de l'Ancien Régime rachète bien des misères : elle fait tant d'honneur aux hommes qui la firent passer dans nos mœurs. Le pays le plus généreux fut aussi le plus aimable. Les gentilshommes gardèrent leur sourire jusque sur l'échafaud et la parole de Louis XVI, en gravissant les marches fatales, demandant encore pardon au bourreau dont il venait de heurter le pied, était marquée au coin d'une urbanité toujours charmante et quelquefois héroïque.

La politesse de jadis dépasse la portée d'un sourire; elle rentre dans le patrimoine national. Les causeurs que furent nos pères firent rayonner à travers le monde le génie de la France. Les étrangers recherchèrent ces compagnies exquises où l'esprit consistait moins à en montrer qu'à en faire trouver aux autres et dont le souvenir survivant aux révolutions ferait dire : Qui n'a pas vécu avant 1789 n'a pas connu la douceur de vivre. La politesse ne fit pas moins pour la diffusion et la suprématie de notre langue et de nos idées que l'éclat des armes et les chefs-d'œuvre de nos grands Classiques.

1. Voir Sacchini, c. XVII, *Quomodo juvandi verbis discipuli.* « Si barbarismus vel solæcismus absonus est ubique, sed maxime fœdus in ore grammatici, multo amplius religiosum præceptorem Verbique hypodidascalum lingua dedeceat parum emendata. » Ainsi les Pères mettent une idée de piété jusque dans le souci d'éviter le barbarisme !

2. Avouerons-nous cependant que les efforts des Pères en ce qui concerne la « propreté » ne furent pas toujours couronnés de succès? Même à Versailles, la noblesse en prenait à son aise dans les galeries et les escaliers du château. L'odeur du palais était, paraît-il, caractéristique. Le grand roi lui-même sentait mauvais. On recevait ses visiteurs, assis sur une certaine chaise qui n'était pas celle des sénateurs romains.

Au moment d'aborder une question brûlante, l'enseignement du patriotisme dans nos collèges, nous prions le lecteur de se rappeler quelques-unes des idées précédemment énoncées à l'article du gallicanisme. Les Jésuites, avons-nous dit, entrant en scène au XVI[e] siècle, furent ce qu'ils devaient être, les soldats de la République chrétienne qui n'est pas morte; les auxiliaire. du Souverain Pontife dont le prestige temporel n'est pas éteint- L'Europe continue d'être à leurs yeux la grande famille dont le Pape est le père et qui a réussi, grâce à son unité, des choses merveilleuses. Le point de vue de la Compagnie de Jésus est, à n'en pas douter, fort différent de celui des Congrégations enseignantes, qui naîtront un siècle plus tard. La Société est fondée pour l'utilité non d'une nation, mais de toutes; ce n'est pas l'esprit de nationalité qui l'inspire, mais celui de catholicité [1]. La langue latine est le lien qui en réunit tous les membres. Tout au début, les professeurs du collège de Clermont sont Espagnols; les visiteurs sont Italiens. Par contre, les Jésuites ne se sentent étrangers nulle part; dans toutes les nations chrétiennes, ils sont chez eux. Ne se sont-ils pas consacrés exclusivement à avancer le règne de Dieu? Aussi bien, ils n'ont pas à s'immiscer dans les affaires politiques des pays qui les reçoivent. Saint Ignace leur a formellement recommandé de ne pas donner aux rois ou à quelque autre puissance le moindre sujet de mécontentement [2]. La deuxième Congrégation générale va plus loin; elle ordonne de tenir compte, dans le cas où il faudrait déplacer un Père, de la volonté des princes et au besoin de demander leur assentiment. D'autre part, saint Ignace discerna-t-il que la République chrétienne se mourait ? peut-être la piété du saint se fit-elle illusion. Il n'en est pas moins vrai que les nationalités modernes marchaient à grands pas vers l'avenir Le Roi Très Chrétien donnait tout le premier l'exemple de l'infidélité au vieil idéal.

Pour satisfaire ses rancunes politiques ou personnelles, Fran-

1. Au Collège germanique, saint Ignace reçoit toutes les nationalités. Le Supérieur entourera tous les élèves de la même affection : « Omnes nationes pari caritatis studio complectatur et christianum inter alumnos amorem conservet. » Pachtler, I, 391.

2. « Ratione habita regum, principum ac aliarum potentatum ne eis causa ulla offensionis detur. » *Constit.*, pars III, c. I.

çois Ier s'unissait aux protestants d'Allemagne et poussait l'audace jusqu'à conclure un traité d'alliance avec les Turcs, ennemis séculaires de la chrétienté. Aussi, lorsqu'il se faisait armer chevalier, ne pouvait-il réclamer que les rites d'une institution dont il ignorait l'esprit. Il entendait servir sa politique et celle de la France envers et contre tous, sans en excepter l'Église et le Saint-Siège. Au reste, la nation marchait à la suite de son roi, fière de revendiquer la pleine indépendance de sa virilité. La situation des Jésuites fut tout de suite pleine de difficultés. Dès 1560, Perpinien prêchant à Paris s'attache à dissiper les préjugés dont ils commencent à souffrir. « On nous appelle des étrangers parce que quelques-uns d'entre nous sont Espagnols... Que nos accusateurs prennent garde de se condamner eux-mêmes; le chef de la guerre menée contre nous n'est-il pas, lui aussi, un étranger? D'ailleurs pourquoi nierai-je ma qualité d'Espagnol? Beaucoup parmi vous, je le sais, sont les amis de notre nation. Ceux-là seulement font difficulté d'avouer leur nationalité qui ne professent pas la même religion... Quant à nous, une même pensée nous anime, une même foi nous unit et ces liens ne sont pas de date récente, puisqu'ils remontent aux Apôtres [1]. »

De fait, n'était-il pas puéril de reprocher aux Pères leur origine alors qu'un internationalisme du meilleur aloi régnait dans les Universités et dans les collèges? C'était un argument maladroit qui se retournait contre les partisans de Luther et de Calvin, unis ouvertement aux Anglais et aux Allemands. Quoi qu'il en soit, lorsque les querelles religieuses se furent apaisées, que nos grands ministres Richelieu et Mazarin reprirent les projets patriotiques d'Henri IV contre la maison d'Autriche, les Jésuites furent plus que jamais en butte aux imputations

1. *Orationes Perpiniani*, p. 471, 545.

En 1583, lorsque l'échevinage d'Amiens délibère sur l'établissement d'un collège de la Compagnie, il pose entre autres conditions que lesdits religieux seront toujours français, qu'aucun étranger ne sera admis pour le présent ni pour l'avenir. Darsy, *op. cit.*, p. 60. Charles IX impose la même condition lors de la fondation de Bordeaux. Fouqueray, *op. cit.*, p. 520.

En 1634, le Bureau d'Aix demande « si le collège va bien, s'il y a bon nombre d'écoliers, si sont fâcheux et obéissants et choses pareilles, et toutes ces demandes se font avec toute sorte de bienséances et d'honneur, et il s'est rencontré pour l'ordinaire que quelqu'un de ces Messieurs a demandé audit Recteur, appelé, si tous les Régents étaient Français et comme ils ont été jusqu'à maintenant tels, ou Français ou de *nation amie à la France*, il a été répondu conformément à leurs désirs ». Méchin, I, 97, 98.

hostiles et le Parlement n'eut pas besoin qu'on le stimulât pour exercer sur leurs sentiments la plus étroite surveillance. Quelques traits pris sur le vif nous édifieront à ce sujet. Laissons à l'annaliste d'Aix la saveur de son langage :

Un paquet venant d'Espagne dans cette ville en 1617 et adressé à un Père suscite une calomnie très atroce. « L'auteur de la calomnie était un magistrat du Parlement. Ledit P. Grangier ayant lui-même harangué pour soi en présence de Messieurs et justifié sa cause, faisant voir son innocence, qu'il était bon serviteur du roi et qu'il n'avait aucune intelligence avec l'Espagnol, la confusion en demeura audit magistrat qui était un des gens du roi, et la merveille est que depuis ledit magistrat a été très bon ami de notre Compagnie et nommément de ce collège, lui ayant procuré de très bonnes aumônes par la voie des grosses amendes qu'il fait donner pour le bâtiment, possédant une plus honorable charge qui lui en donnait le pouvoir en qualité de Président, entre autres il en a appliqué une de 1 200 livres [1]. »

En 1627, c'est un tableau qui éveille les susceptibilités de Messieurs de la Cour. « La veille de Saint-Ignace, ils firent un arrêt par lequel était ordonné que le tableau du saint ne serait point mis devant le tableau de saint Louis au maître-autel, arrêt qui se fit, à la sollicitation de M. Decormis, avocat général, qui en avait donné une attaque depuis un an au P. Recteur. A la veille de Saint-Ignace, au matin, avant qu'être au palais, il vint voir à l'église comme quoi on apprêtait à disposer le tableau et quoique rien ne parût encore, parce que le treillis était tendu, se douta que l'on mettrait saint Ignace couvrant saint Louis. Il fit appeler le P. Suffren, recteur, qui, sur l'affaire proposée par le dit sieur avocat, promit que le saint Louis serait en vue, et que si l'on mettait le tableau de saint Ignace devant celui de saint Louis, on mettrait un tableau de saint Louis plus petit que de l'ordinaire au-dessus du tableau de saint Ignace, voire même, lui le désirant, on lui promit tout à fait que le tableau de saint Ignace ne serait point devant celui de saint Louis. Nonobstant tout cela, ledit S^r avocat ne laissa pas d'aller proposer à la Cour l'affaire, et fut la chose mise aux

1. « A Auch, en 1597, les Pères sont soupçonnés d'entretenir un commerce secret avec l'Espagne ; circonstance aggravante, le collège est situé près d'une des portes de la ville. Vingt-cinq notables donnèrent une attestation authentique de leur loyalisme. » Bénétrix, p. 174.

opinions et plusieurs choses dites là-dessus, entre autres, quelqu'un de ces messieurs dit qu'il ne faisait point beau voir qu'un Espagnol tournât le dos à saint Louis et à un roi de France. La conclusion et l'arrêt fut tel que dessus a été indiqué, qu'on ne couvrirait point le tableau de saint Louis par un autre tableau. Sur les dix heures de la même matinée, vint un huissier pour intimer l'arrêt au P. de Barry qu'il rencontra proche de la porte du collège. Le P. Recteur revenu, sachant l'affaire, fit appeler l'huissier pour faire ses réponses, qui furent qu'il était prêt pour obéir à la Cour, mais qu'elle eût égard aux autres églises et à Aix et ailleurs, qu'on ne faisait aucune difficulté les jours des fêtes des saints particuliers, de mettre sur l'image du maître-autel le tableau du saint dont on faisait la fête et que dans Paris même, en la présence du roi qui ne manque point d'aller à notre église, tous les ans, le jour de Saint-Ignace, lorsqu'il est dans Paris, on couvrait le tableau de saint Louis pour y mettre dessus celui de saint Ignace. Et que de plus, la Cour n'avait point eu occasion de faire arrêt puisqu'au seul signe de la volonté de l'avocat général susdit, il s'était porté à condescendre à sa volonté, ayant commandé au sacristain de laisser l'image de saint Louis qui est au maître-autel en sa vue ordinaire, et loger ailleurs le tableau de saint Ignace. Nonobstant ces réponses, on obéit à l'arrêt qui, étant su par toute la ville, fut cause que le lendemain y eut meilleure compagnie tout le long du jour, parce qu'on venait voir comme quoi les deux images étaient disposées [1]. »

L'année suivante, en 1628, les magistrats d'Aix pénètrent dans la sacristie. « Le P. Suffren, recteur, fut appelé par la Cour pour être interrogé par un commissaire qui fut le conseiller Albert pourquoi on avait mis à la sacristie, dans un papier, que tous les Pères disaient trois messes et les frères trois chapelets pour le roi d'Espagne. Pour bien entendre cette affaire, il faut savoir qu'un certain jeune homme s'était arrêté à la sacristie et avait parcouru les trépassés de notre Compagnie en divers endroits, qu'on nous avait envoyés de Rome pour prier Dieu pour eux selon notre coutume; en suite de quoi, étaient les suffrages et les chapelets que les nôtres devaient dire pour les bienfaiteurs ou fondateurs de nos maisons, vivants et trépassés, selon

1. Méchin, I, 43, 44.

ce qui est de notre institut, parmi lesquels étaient ordonnées trois messes pour le roi d'Espagne comme fondateur l'année précédente d'une nouvelle maison. Sur cette lecture du nom du Roi d'Espagne et des prières qu'on faisait pour lui, il alla dire à quelqu'un de MM., qu'on faisait céans des prières extraordinaires pour le roi d'Espagne afin que ses armes fussent victorieuses sur celles du roi de France. Cela étant reçu pour une belle vérité, on appela le P. Suffren qui répondit pertinemment là-dessus que c'était notre coutume de prier Dieu pour nos bienfaiteurs, fussent-ils Espagnols ou Français, et que comme en France on priait pour le roi d'Espagne, lorsqu'il fondait quelque maison, que de même en Espagne on priait et disait des messes pour le roi de France quand il fondait des maisons et nous obligeait de ses bienfaits, et qu'en effet, peu de mois auparavant, on avait commandé trois messes à chaque prêtre jésuite pour tout le monde, en qualité de fondateur de la belle église de Saint-Louis, qu'il fait bâtir dans la ville de Paris, à la maison professe de notre Compagnie. Pour les mieux éclaircir, on leur porta le livre où sont écrits les suffrages et commandements faits par toute la Compagnie de prier et dire messe et chapelets pour les bienfaiteurs et fondateurs des maisons de notre Compagnie éparses par tout le monde. Cela n'empêcha pas que ledit S^r conseiller Albert, qui, par rencontre, n'était nullement affectionné à notre Compagnie, ne fît des interrogats de toute sorte, pour voir si le P. Suffren disait vrai, jusques là que de demander pourquoi aucuns de ses papiers où étaient ces suffrages étaient attachés à la sacristie, les uns avec des épingles, les autres avec des hosties ; à quoi répondit le P. Suffren que le sacristain se servait de ce qu'il rencontrait le premier, et quand il n'avait point des épingles, il se servait des hosties, dont il y a des rognures dans la sacristie [1]. » Ces enquêtes répétées du parlement d'Aix sont typiques ; elles mettent dans tout leur jour ce que nous appellerons les côtés petits et vilains du caractère national facilement soupçonneux et imaginatif à outrance.

Déjà cependant, à la date de 1630, les Jésuites avaient donné des preuves non équivoques de leur loyalisme. Franchement ralliés à Henri IV, ils étaient devenus ses serviteurs et ses amis.

1. Méchin, I, 46, 47.

A l'intérieur du royaume, ils aident à l'application de l'édit de Nantes et au dehors ils servent avec distinction l'influence française. Le roi les envoie dans la jeune colonie du Canada « où l'amour-propre ne trouvait pas quoi altérer la pureté de leur zèle »[1]. « Le 21 janvier 1609, quelques-uns d'entre eux quittaient Paris et se dirigeaient vers Constantinople. C'était la deuxième mission que les Pères organisaient avec l'appui de notre gouvernement, mais celle-ci était exclusivement composée de Jésuites français[2] qui comprennent si bien nos intérêts que le Baile de Venise et l'envoyé d'Angleterre les dénoncent à la Porte qui s'en plaint à son tour à l'ambassadeur de France, M. de Salignac, les représentant comme « hommes séditieux, espions du pape et de l'Espagne, cause de discorde, ennemis de l'État ». L'ambassadeur a le bon esprit de ne pas s'émouvoir ; n'est-il pas couvert par les instructions royales? Et les Jésuites peuvent en toute liberté ouvrir des écoles où les Grecs et les Juifs mêmes envoient leurs enfants. Quant aux Français, ils considèrent l'église des Pères « comme leur principale et plus chérie paroisse[3] ».

Dans leurs collèges de France, les Pères font les plus louables efforts pour inspirer aux écoliers l'amour de notre pays. Tous les jours, prêtres et élèves prient pour leur patrie. Nous avons dit avec quelle ingéniosité ils célèbrent les gloires nationales. Leur façon de faire, enthousiaste, juvénile, ouvre des voies nouvelles. Les Jésuites de Lorraine reconstituent le drame de la vie et de la mort de Jeanne d'Arc. Nos maîtres ont un culte particulier pour saint Louis. Pas un événement glorieux pour nos armes qui ne retentisse au collège en prose et en vers. Les discours de rentrée retracent pas à pas tous les grands faits historiques des XVIIe et XVIIIe siècles[4]. Devant les rejetons

1. Les P. Masse et Biart, du collège de La Flèche, devaient y accueillir les enfants de M. Olier.

2. Le 8 novembre 1583 avait débarqué à Constantinople une première mission sous le haut patronage de M. de Germiny, notre ambassadeur. Elle avait à sa tête un supérieur français, le P. Honoré Caze, de Marseille. Les autres Jésuites étaient étrangers.

3. *Ambassade en Turquie de Jean de Gontaut-Biron, baron de Salignac, 1605-1610*, par le comte Th. de Gontaut-Biron, Paris, 1889. A la page 124, lettre de Henri IV, marquant à son ambassadeur « qu'un collège de Jésuites à Constantinople est digne du nom qu'il porte et du rang qu'il tient en la chrétienté ».

4. « Sur le commencement de cette année 1634 fut imprimé le panégyrique de Louis treizième touchant la « Prinse de Nancy » que Monsr le Marquis de Vitry, écolier de rhétorique, avait récité en l'église de céans sur le mitan du mois de décembre

de nos vieilles et illustres familles, recteurs et régents développent les sujets les plus riches en nobles pensées et en généreux sentiments. Ils exaltent notre sol, notre langue, notre génie, sans jamais oublier, dans la grande patrie, la petite, la province[1]. Voici une belle page du P. Porée : « Voyez la situation de notre pays. Il est borné par deux mers qui lui permettent le commerce et ne l'enserrent pas de toutes parts, comme les murs d'une prison. Il est entouré de royaumes qui l'avoisinent non pour restreindre son développement, mais pour lui former comme une couronne. Son ciel est pur et clément ; d'épais nuages ne viennent pas le voiler, mais d'ordinaire il s'égaie d'une brillante

de l'année passée. Monsieur le Gouverneur, son père, avait aussi voulu qu'il fût imprimé, quoique céans on y eût quelque difficulté pour diverses raisons et entre autres ce, pour que cette impression n'offensât point la maison de Lorraine. Ledit panégyrique récité et imprimé en latin fut traduit et imprimé encore en français. » Méchin, t. I, p. 87. Le panégyrique a pour titre : « Ludovici justi, regis christianissimi, Nancæi expugnatoris, Panegyricus habitus a Francisco de l'Hospital, marchione de Vitry secundæ alumno, anno ætatis duodecimo, in æde collegii Borbonii Aquensis Societatis Jesu, die 16 decembris, anno 1633. Aquis Sextiis, apud S. David 1634. »

Voici quelques discours prononcés à Aix :

En 1673 : Prise de Maestric à l'honneur du roi.

1680 : Éloge de Mgr le Dauphin.

1682 : Généthliaque de Mgr le duc de Bourgogne.

1687 : Harangue sur la Provence.

1701. Le rhétoricien célèbre la prudence de Louis le Grand à promouvoir le duc d'Anjou sur le trône d'Espagne et sa force à le consolider.

1713. Ludovicum Magnum pace confectâ maximum (*Traité d'Utrecht*).

1714. Éloge du Maréchal de Villars à qui le roi vient de donner le gouvernement de la province.

1715. Sur le nouveau roi Louis XV *præsentis Galliæ tranquillitatis pignus, futuræ gloriæ omen.*

1722. Discours sur le sacre du roi.

1733. Stanislas est rendu à la Pologne.

1738. Éloge du Cardinal Fleury.

1756. La prise de Mahon.

Un érudit a noté l'abondance des sujets patriotiques traités en séance publique au collège de Nevers en 1677, 1680, 1683, 1687, 1690, 1692. Boutillier, *Le Collège de Nevers*, Nevers, 1887.

En 1709, le P. Lejay avait pris pour thème de sa harangue : « La France a en elle-même des secours contre tous les coups de la fortune. » Il lui fut interdit de la prononcer, tant l'abattement était général. Il l'imprima dans ses *Orationes panegyricæ* avec cette note : « Oratio scripta et habenda sub finem anni 1709, nisi serviendum fuisset diffidentiæ quorumdam hominum qui, rebus gallicis, eo tempore, minus ex voto fluentibus, ne ullam quidem spei bonæ partem admitterent. »

Le 19 décembre 1712, Porée célébrait la victoire de Denain.

1. En 1701, au collège de Nevers « Oratio : Nivernum urbibus præ ceteris celebrandum demonstrabit Remigius Gérard d'Aumont d'Espeuilles, rhetor. » — En 1761. Éloge du Nivernais.

A Aix, en 1718. Éloge de la ville d'Aix.

1739. « Galliæ gloria an concilio magis an armis sit parta expendet orator Aquensis. »

1742. « Linguæ gallicæ celebritatem Gallis gratulabitur. »

lumière; on n'y connaît ni les chaleurs excessives ni l'âpreté des froids immodérés. Son sol fertile demande partout une active culture, et quand on lui donne le nécessaire, il le rend avec usure : il a de quoi fournir non seulement à toutes les nécessités de la vie, mais à ses douceurs mêmes. Sans doute on n'y trouve pas de métaux précieux, mais il abonde en produits que le monde achète aujourd'hui au poids de l'or, tellement que tous ses habitants pourraient s'estimer riches si la cupidité de certains hommes savait jamais dire : « Assez. » Avant tout, admirez les mœurs, et le caractère de ses habitants. La franchise brille sur leurs visages comme dans leurs cœurs, ils ont toutes les élégances du corps et de l'esprit, également propres aux arts de la paix et de la guerre, braves sans cruauté, généreux sans jactance, adroits sans astuce, prudents sans lente réserve, légers peut-être, mais seulement en matière légère, mobiles quand il ne s'agit que de jeux, mais fermes dans leur foi religieuse et dans leur amour pour leur prince, gardant beaucoup de liberté dans leur obéissance et d'obéissance dans leur liberté. Qui ne comprendrait cette hyperbole d'un sage empereur d'Allemagne : « Si j'étais Dieu et que j'eusse plusieurs fils, je garderais pour moi le Ciel et je ferais mon aîné roi de France [1]. »

A l'occasion, le patriotisme revêt dans nos collèges des formes plus positives : à preuve, ce qui se passe à Colmar en 1709, dans cette Alsace encore toute récemment conquise. Le comte de Mercy avec les Impériaux passe le Rhin à Hothmarsein, arrive devant Colmar où il n'y a pas de garnison.

Les bourgeois qui gardent les portes refusent de tirer sur quelques « houssars » qui s'étaient avancés jusqu'aux barrières. Alors « nos écoliers, relate fièrement l'annaliste du collège, de leur propre mouvement prirent les armes et vinrent à M. de Chavigny, commandant pour le roi à Colmar, s'offrirent de sortir sous ses ordres sur cette canaille de « houssars » inso-

1. J. de la Servière, p. 155.
Victor Hugo a claironné la pensée finale dans ces beaux vers :

Si j'étais Dieu le Père et si j'avais deux fils,
Je ferais l'aîné Dieu et l'autre roi de France.

Dans son *Histoire d'Aquitaine*, publiée à Cahors en 1644, le P. Baiole s'était exprimé en ces termes : « Le ciel regarde la France de son œil le plus bénin et le soleil la fomente de ses influences plus gracieuses, si que nous pouvons dire, nonobstant la jalousie de nos voisins quoiqu'il y en ait peu qui nous dispensent cet avantage, que la France est l'œil du monde, le séjour des grâces, etc. » Mss. de la Bibl. nat., fds français 23045.

lents et de les chasser bien loin à grands coups de fusil. M. de Chavigny eut de la joie de voir tant de bonne volonté et tant de résolution dans notre jeunesse, il leur en témoigna sa satisfaction, leur donna un certain signal et leur promit de les mener à la première occasion. Mais le 24 août, le lendemain, le comte de Bourg bat les Impériaux près de Rumersen et ils disparaissent [1]. « Ces dernières lignes révèlent, à n'en pas douter, que la déception fut grande chez nos écoliers. Il est digne de remarque que les juges les plus qualifiés en fait de patriotisme, les militaires, témoignèrent toujours aux Jésuites une vive affection. Condé, Villars proclamèrent en toute occasion la fidélité de leur attachement. Fabert, Lesdiguières — ce dernier encore protestant — étaient heureux de leur confier leurs fils. Les Jésuites, de leur côté, éprouvèrent toujours une certaine prédilection, voire un faible, pour ceux de leurs jeunes gens qui se destinaient à la carrière des armes. D'ailleurs, il existe tant de points de ressemblance entre la vocation du religieux et l'abnégation du soldat.

Il va de soi que le patriotisme des Pères affecte la forme qui convenait à la France d'autrefois : l'amour de la patrie se personnifie dans l'amour du roi et le sentiment dont celui-ci est l'objet prend un caractère religieux et presque divin. Le monarque est l'oint du Seigneur; le sacre a quelque chose de la valeur d'un sacrement; la royauté participe du sacerdoce et du pontificat; les mains royales sont à ce point sanctifiées qu'elles ont la vertu de guérir les malades. Les étrangers ont remarqué maintes fois que le patriotisme de nos pères était tout pénétré de piété filiale. C'est à la bataille de Malplaquet. « Villars s'était aussi montré à ses troupes, il en avait parcouru les files, raconte l'historien du prince Eugène, et comme il savait qu'il faut parler du roi aux Français pour leur rendre cette audace naturelle qu'une trop longue suite de malheurs leur ôte ordinairement : « Mes amis, s'écria-t-il en s'adressant à la première brigade qui se trouva devant lui, le roi m'ordonne de combattre; n'en êtes-vous pas bien aise? » Les premiers rangs qui l'entendirent se mirent à crier : « Vive le roi et Monsieur de Villars ! » Ce cri de joie fut répété d'une aile à l'autre et les bois en retentirent [2]. »

1. Julien Sée, *Mémoires des PP. Jésuites du collège de Colmar*, 1872, p. 9, 10.
2. *Histoire du prince Eugène de Savoie*, Amsterdam, 1740, t. IV, p. 95.

Aussi, tous les jours, prie-t-on pour le roi en même temps que pour la France. Les événements heureux et malheureux qui réjouissent ou frappent la famille royale ont un écho dans nos collèges; n'étaient-ce pas les joies et les douleurs de la patrie elle-même? Les fêtes funèbres qui suivent la mort du bon roi Henri IV y sont célébrées avec un éclat inaccoutumé. Au collège de La Flèche, elles durent huit jours. Le roi est-il souffrant, vite le P. Recteur ordonne des prières. On chante le *Te Deum* à la nouvelle de son rétablissement. La naissance d'un Dauphin prend les proportions d'un événement national et nos écoliers l'accueillent avec enthousiasme. Bref, les Pères ne laissent passer aucune occasion de témoigner leurs sentiments de bons et loyaux sujets, ils y mettent un empressement et un zèle qu'il serait injuste de méconnaître.

Nos rois leur furent reconnaissants et ne leur ménagèrent pas les marques d'une confiance très particulière où leur patriotisme trouvait précisément à s'employer.

En vertu du traité des Pyrénées, la ville de Dunkerque enlevée à l'Espagne avait été remise le même jour aux Anglais. Mazarin nourrissait l'espoir de la racheter dans un avenir plus ou moins rapproché. Or, il y avait là des Jésuites flamands, naturellement dévoués à l'Espagne. Il envoie deux Jésuites, les PP. Boutault et Bouhours, avec mission de promouvoir habilement l'amour de la France chez leurs confrères. Les générosités du roi aidèrent les deux envoyés dans leur tâche, et lorsque, en 1662, Dunkerque fut racheté, la population était restée catholique et française : les marins qui servirent sous Jean Bart surent en donner les preuves [1].

Colbert confie à ses anciens maîtres les aumôneries de terre et de mer, ainsi que la direction des séminaires de la Marine à Brest, à Toulon. Louis XIV est convaincu que l'influence française à l'étranger n'a pas de serviteurs plus dévoués, plus habiles; il les nomme ses mathématiciens à la Chine, aux Indes, au Siam. Il les charge de missions en Perse [2], dans le Levant;

1. Hamy (le P.), *La politique de Louis XIV en pays conquis : Mission des PP. Boutault et Bouhours à Dunkerque, 1663-1669*, Paris, 1899.

2. Décrets du 28 janvier 1685, du 20 janvier 1687.

En 1682, les PP. Longeaux et Potier doivent remettre à Sa Majesté persienne des lettres de Louis XIV et présents.

Cf. *Nouveaux Mémoïres des Missions de la Compagnie de Jésusdans le Levant* t. III (Mission d'Érivan), Paris, 1723.

L'ambassade siamoise de 1686, solennellement reçue au collège Louis-le-Grand

il commet à leurs soins l'administration spirituelle de la colonie française sur la côte de Saint-Domingue.

Quel vénérable livre d'or l'on ferait de tous les actes de dévouement accomplis par nos modestes régents de collège sur les plages lointaines! Le P. Gabriel Lallement, ancien préfet de La Flèche, succombe au Canada sous les coups des Iroquois féroces avec le P. de Bréboeuf, le P. Charles Garnier [1]. A Saint-Domingue, le P. de la Borde est tué par les Anglais. Le P. Champion rendait de tels services en 1675 sur les vaisseaux du comte d'Estrées que celui-ci le redemande pour une nouvelle campagne, « comptant sur sa charité, sur sa sagesse, sur le crédit que sa vertu lui donnait auprès des soldats et matelots ». Le Jésuite se double volontiers d'un explorateur et d'un conquérant. Le P. Albanel, du collège d'Aubenas, découvre la route de terre qui va de Québec à la baie d'Hudson et les découvertes géographiques du P. Marquette contribuent à nous donner la Louisiane. Et comme le patriotisme s'allie dans nos religieux au zèle apostolique! Nous lisons dans une relation des travaux de la Mission de Constantinople : « Tous les dimanches de l'Avent et du Carême, on a prêché en français; nous faisons le catéchisme aux marins, à nos barques et vaisseaux allant et venant en France; nous allons tous les dimanches au grand bagne du Grand Seigneur qui renferme deux mille esclaves de toutes nations et particulièrement des Français. Nous y allons prêcher, confesser et chanter la grand'messe. Nous avons de plus pour mission les Sept-Tours qui est la prison des gentilshommes, capitaines et chevaliers de Malte, pris par les Turcs. Nous avons aussi l'école composée non seulement de petits Français, mais encore de petits

et saluée en vingt-quatre langues, se rattachait à un plan patriotique élaboré par Colbert. Les Jésuites secondèrent les vues du grand ministre. Voir le P. Tachard, *Second Voyage du P. Tachard et des Jésuites envoyés par le roy au royaume de Siam*, Hortemels, 1689, in-4.

1. La Congrégation de Saint-Joseph, fondée à la Flèche pour aider les missionnaires de la Nouvelle-France, doit son origine à M. de la Dauversière, un ancien élève.

Le P. Vimont emmène en 1639 au Canada la Mère Marie de l'Incarnation (Mme Guyard, qu'il ne faut pas confondre avec Mme Acarie), fondatrice du premier couvent des Ursulines de la Nouvelle-France, femme remarquable qui a laissé une autobiographie extrêmement intéressante au point de vue de la psychologie des Mystiques. Elle composa pour les sauvages des dictionnaires et des grammaires en langue huronne et algonquine. Cf. *Les Jésuites et la Nouvelle-France au* XVIIe *siècle*, d'après beaucoup de documents inédits, par le P. de Rochemonteix, Paris, 1896. 2 vol.

Grecs, de l'un et de l'autre rite; nous avons un très grand nombre de Grecs-Francs, c'est-à-dire de rit romain, que nous instruisons, confessons et à qui nous servons comme de curés pour n'y avoir point d'autre église que la nôtre [1]. »

Un grand incendie dévore en 1696 presque tout Galata. Une partie seulement de l'église des Jésuites est sauvée. Néanmoins, c'est assez pour continuer l'office divin. « Nous y dîmes la messe dès le lendemain de l'incendie qui était un dimanche après avoir muré nous-mêmes la grande porte d'une muraille èche et nous avons continué depuis à dire la messe en nous retirant pendant la nuit dans les deux petits réduits voûtés qui sont sous l'église pour convaincre tout le monde que notre église est encore en état, nous y avons fait les fonctions du carême, c'est-à-dire qu'après avoir fait faire une chaire et des bancs par un menuisier français et avoir fermé les fenêtres avec de grands rideaux en attendant que nous puissions le faire autrement, nous y avons prêché, donné la bénédiction du Saint-Sacrement aux jours ordinaires; on peut même dire que le concours a été plus grand que de coutume, chacun se faisant un point de religion de concourir à la conservation d'une église qui est la seule qui reste de l'antiquité, la première que les Français ont eue en Turquie, la plus belle qu'ils aient actuellement

I. A. Belin, *Histoire de la latinité de Constantinople*, 2e édit., Paris, Picard, 1894, c v, p. 232. Saint-Benoît. Les PP. Jésuites.

Louis XIV institue des bourses pour une douzaine d'enfants de différentes nations du Levant, Arméniens, Grecs et Syriens qui étaient élevés au collège Louis-le-Grand.

Le duc d'Orléans, sur les représentations du marquis de Bonnac, notre ambassadeur à la Porte, remplace ces jeunes gens par des Français destinés à être un jour dans le Levant les interprètes et les drogmans des consuls de la nation française. Il ordonna, de l'avis de Mgr le comte de Toulouse, grand amiral, par un arrêté « qu'à « l'avenir il sera élevé dans le collège des Jésuites à Paris, au lieu de douze Orientaux « dix jeunes enfants français qui seront nommés par Sa Majesté et pris alternative- « ment de familles de ses sujets habitants dans le royaume et de celles des négo- « ciants, drogmans ou autres Français, établis dans les Échelles du Levant; lesquels « seront instruits dans ledit collège des Jésuites et enseignés dans la langue latine « à l'ordinaire, jusques et compris la rhétorique, et en même temps dans les langues « turque et arabe par deux maîtres de ces langues, qui iront la leur montrer dans le « dit collège, aux jours et heures qui seront réglés, pour être ensuite lesdits enfants « de langue destinés aux emplois de drogmans. »

Les Pères tenaient à ce que ces enfants ne parlassent que dans la langue qu'ils étudiaient. On leur faisait prendre l'habit à la longue « qui est celui de nos Orientaux » pour leur faire aimer de bonne heure leur état et les exciter à se rendre dignes des emplois qui leur sont destinés.

Mémoires des missions de la Compagnie de Jésus dans le Levant, t. IV, p. 136 et suiv., Paris, 1724.

à Constantinople, église que la protection de nos rois a tant de fois conservée au culte[1]. »

Au reste, les Jésuites ne cessent d'être en butte à la haine de nos ennemis les plus acharnés, les Anglais. — Ceux-ci les tiennent aux Indes pour les agents les plus dévoués de la France; aussi, quand, par suite de l'incurie de notre gouvernement, ils sont définitivement les maîtres, comme ils leur font expier cruellement leur attachement au catholicisme et à la France ! L'église des Pères est dévastée, leurs œuvres sont détruites et les Supérieurs connaissent le chemin de la captivité[2].

C'est à ce moment-là même que le gouvernement de Louis XV, incapable de défendre un magnifique empire colonial, humilié en Europe, oublieux de tous les services rendus, récompensait par des décrets de bannissement un long passé d'intelligence, d'abnégation et de sang répandu.

Sous l'accusation générale, imprécise d'ultramontanisme, les proscripteurs prétendaient formuler je ne sais quels griefs contre le patriotisme des Jésuites. La Chalotais plaidait une mauvaise cause; d'ailleurs les réserves honorables qu'il se voyait contraint de faire en faveur des Pères français le démontraient suffisamment[3].

S'il est un reproche qu'il eût fallu que les parlementaires formulassent en 1762, c'était celui d'avoir à l'excès courtisé le pouvoir. A notre avis, voilà ce qui dépare, ce qui souille même le patriotisme de nos maîtres sous l'Ancien Régime.

A se rappeler les luttes que les Jésuites eurent à soutenir pour fonder et multiplier leurs collèges, on se convainc aisément que l'existence de la Compagnie dépendait à peu près entièrement de la seule volonté royale. C'est sans aucun

1. A. Belin, *op. cit.*

2. *Archives nationales*, Mss. 240.

3. Le passage suivant des lettres du P. Deschamps au P. André nous révèle l'état d'esprit que commande la règle dans ces délicates questions de nationalité entre confrères du même Institut. Le Père est à Lorette : « Je suis ici dans un lieu où l'on respire la sainteté par rapport à la sainte maison de la Vierge qu'on y possède, mais où il est aisé de s'ennuyer et de se dégoûter, si on ne sait charmer et son ennui et son dégoût. On y est parmi les Italiens, presque tous ordinairement ennemis des Français et qui n'ont pas plus de joie que quand ils en apprennent les mauvais succès; e n'en excepte pas nos Jésuites, qui dans leur cœur en sentent une vraie joie, quoiqu'à l'extérieur ils la dissimulent à cause de moi. Outre qu'il n'est pas permis de parler de nouvelles à cause des différentes nationalités, ils sont bien convaincus que je ne serais pas homme à souffrir qu'ils parlassent désagréablement de la nation. Nos tristes expéditions d'Italie les rendent tout fiers, et, si les succès de Philippe V en Espagne ne diminuaient pas leur joie, ils seraient insupportables. »

V. Cousin, *Œuvres philosophiques du P. André*. Introduct., p. 69.

doute la raison majeure qui décida les Pères à s'y attacher aveuglément. S'il y a encore de l'indépendance dans un Caussin, dans un Garasse, l'avènement de la monarchie absolue marque une évolution frappante dans l'attitude et jusque dans les doctrines de la Compagnie. Il nous en coûte de l'écrire; en dépit de la prospérité grandissante des collèges, il n'y a pas à s'y méprendre, ce changement de front accuse une faiblesse lamentable; le système d'éducation subit une déchéance et les résultats pédagogiques que les Pères étaient en droit d'en attendre se trouvent malheureusement compromis. Complaisants aux riches dans l'application des principes de la morale chrétienne, les Jésuites, en face d'un pouvoir qui déclare orgueilleusement ne relever que de Dieu et prétend briser tous les obstacles qui s'opposeraient à ses volontés, se rangent dans la clientèle des adulateurs. Pour complaire au maître, ils renient leurs doctrines théologiques en 1682. Ils ne comprennent plus ce qu'il y avait de chrétien, de libéral, de démocratique au fond des vieilles théories ultramontaines. Ils applaudiront aux mesures les plus odieuses de la monarchie. Eux si larges dans leurs procédés de discussion avec nos frères séparés, au XVI[e] et au commencement du XVII[e] siècle, se feront remarquer lors de la Révocation de l'Édit de Nantes, ainsi que nous le dirons bientôt, par une conduite, indigne, à tous égards, d'une vocation toute de paix et de charité. Le P. La Chaise en vient jusqu'à incriminer la dignité de ces Jésuites lorrains qui en 1681 refusent de prêter serment à Louis XIV. Il tarde au grand roi de traiter en pays conquis un territoire qu'il occupe au mépris de tous les droits. Le confesseur royal se fait l'humble exécuteur des ordres d'en haut. Méconnaissant, selon nous, la haute inspiration des règles de saint Ignace, il s'adresse au supérieur des « coupables » en s'élevant contre « cet esprit de nationalité si éloigné de l'Institut », et l'avertit que les lettres de cachet sont toutes prêtes contre les récalcitrants [1]. A partir de 1660, les ballets s'introduisent au collège de Clermont et l'éducation de la jeune noblesse prend l'air de la cour, s'efféminе, au moment précis où se laissent apercevoir dans l'aristocratie de l'Ancien Régime les symptômes de la décadence. Qu'on ne dise pas que la courtisanerie

1. L'abbé E. Martin, *L'Université de Pont-à-Mousson*, c. IV : *L'Université sous la seconde occupation française.*

fut générale, qu'elle revêtit même les dehors d'une honteuse idolâtrie. D'abord il y eut des degrés dans l'abaissement. Mais fut-il possible d'aller plus loin que le P. Daniel ne rougissant pas, dans son Histoire, de se constituer le défenseur des prétentions de bâtards royaux doublement adultérins [1]? Et puis, à la mort de Louis XIV, beaucoup d'esprits se ressaisirent. Les Jésuites ne furent pas de ce nombre. Les Pères de nos collèges n'ont plus d'épithètes assez louangeuses pour célébrer Louis XV. Il n'est plus d'emblèmes assez purs pour symboliser les *vertus* de l'indigne successeur de saint Louis. L'allégorie est parfois poussée si loin que l'on serait tenté d'y voir une amère ironie [2]. Plus de réserve convenait à des *éducateurs*. L'adulation, devenant insensiblement une habitude, mettait un bandeau sur les yeux des maîtres. Comment s'étonner, après cela, qu'ils n'aient pas su tirer des lettres classiques les ressources qu'elles offraient pour la formation civique de la jeunesse. La courtisanerie explique leur conservatisme à outrance. A les entendre, tout est bien, chaque chose est à sa place dans cette France où de libres esprits voient poindre, par delà les ruines d'un régime qui s'effrondre, l'aube d'une ère nouvelle. Enfin, n'est-ce pas à

1. Lire dans les *Lettres sur l'histoire de France* (lettre IV) l'appréciation sévère de A. Thierry sur le P. Daniel dont il ne conteste pas d'ailleurs le talent :

« L'enthousiasme fut extrême, dit Saint-Simon, et la vogue du livre telle que tout y courut jusqu'aux femmes. Le même intérêt qu'il l'avait fait composer était aussi de le répandre. Le roi en parla et demanda à quelques-uns de sa cour s'ils le lisaient; les plus éveillés sentirent de bonne heure combien il était protégé. C'était bien sûrement l'unique livre historique dont le roi et Mme de Maintenon eussent jamais parlé. Aussi parut-il bientôt à Versailles sur toutes les tables des gens de la Cour et hommes et femmes; on ne parla d'autre chose avec des éloges merveilleux, qui étaient quelquefois plaisants dans la bouche de personnes ou fort ignorantes, ou qui incapables de lecture se donnaient pour faire et goûter celle-là. Il y eut des savants qui écrivirent des dissertations contre, mais le point délicat principal, le point qui l'avait fait naître et couronner en naissant, ne fut presque pas touché en France avec la plume, tant on y en sentit le danger. » Saint-Simon ajoute que le P. Daniel, récompensé par le roi, « jouit en plein de ses mensonges qu'il n'ignorait pas et peut-être moins que bien d'autres, et avec sa faveur et sa pension il se moqua de tout ce qu'on écrivit contre son Histoire sans y répondre un mot, parce que lui-même savait bien qu'en penser. Les pays étrangers ne furent pas si sobres que les Français sur ces rois en si grand nombre prétendus bâtards et cette bâtardise si capable du trône; mais on eut grand soin de ne pas laisser infecter la France de ces fâcheuses vérités... » *Mémoires*, éd. Chéruel, t. X, p. 39 et 40, année 1713. Paris, 1874. — Dans un panégyrique de Louis XIII, le P. Petau remerciait le roi — âgé de treize ans — d'avoir mis au collège de Clermont ses deux frères naturels, le marquis de Verneuil et le comte de Moret, les couvrant l'un et l'autre des plus grands éloges. On voit bien, concluait-il, qu'ils sont de la même race que le roi ! *Orationes Petavii*, Paris, 1653, p. 135.

2. Méchin, III, p. 432. — Bulletin de la Société archéologique le Vieux Papier, t. V, p. 218.

force de complaisance qu'ils furent amenés à être intolérants démentant ainsi les plus belles pages d'une noble histoire ?

Ce serait commettre un anachronisme grossier que de se demander si les Jésuites enseignèrent dans leurs collèges la tolérance, en entendant par ce mot la liberté de toutes les opinions religieuses raisonnables telle que la proclama la Déclaration des droits de l'homme. Ce n'est guère qu'au déclin du grand siècle, sous l'influence grandissante du rationalisme, que des sentiments de ce genre commencent à se faire jour. Jusque-là, catholiques et protestants furent également intolérants. Pendant tout le XVIe siècle, particulièrement, on peut dire que, des deux côtés, on a juré l'extermination de l'adversaire [1]. Des hommes comme le chancelier de l'Hôpital sont une infime exception.

Cependant avec la Compagnie de Jésus apparaissent des méthodes nouvelles de combattre l'hérésie : méthodes de joutes théologiques et de controverses savantes. Sans doute, il n'était plus possible de recourir aux procédés d'autrefois. Des nations entières se détachaient de l'Église romaine. Mais aussi, par tempérament, disons mieux, par bon sens, Ignace était l'homme de l'insinuation et de la dialectique persuasive plutôt que le protagoniste de la force brutale. Il veut atteindre les *âmes.* Lui aussi estime que « brûler n'est pas répondre ». Ses démêlés avec l'Inquisition lui ont appris à entrer dans la pensée d'autrui [2]. C'est pourquoi il fonde son Institut sur ces deux bases, la *vertu* et la *science*: ce faisant, il reconnaissait implicitement le bien-fondé de maintes revendications protestantes. En théologie, il soutient les droits de la raison et de la liberté. Il a l'esprit éminemment ouvert et veut que ses fils s'assimilent toutes les grandes cultures humaines, puis il les envoie disputer à travers une Europe déchirée par la guerre civile, sans autres

1. Il arrive que l'intolérance protestante est plus intransigeante encore que celle des catholiques. A Nîmes, ceux-ci acceptent que les professeurs du collège soient en partie catholiques, en partie protestants. Les huguenots repoussent ces conditions. Une ordonnance royale de 1633 donna raison à leurs adversaires et entra également en vigueur à Castres, à Montauban.

Abbé Azaïs, *Le collège de Nîmes*, p. 82 et suiv.

Dans le Vivarais, le synode anathématise les protestants qui envoient leurs enfants au collège de la Compagnie, « le vestibule de l'enfer ». Le P. de Gigord, *Les Jésuites à Aubenas*, p. 43.

2. Il a été jeté deux fois en prison et les vexations des catholiques soupçonneux l'ont obligé à venir à Paris.

armes que la plume et la parole. Les Jésuites mettent à la mode des tournois d'un nouveau genre, quelque chose comme nos conférences contradictoires. Ils s'y montrent presque toujours courtois, polis, mesurés autant que savants [1]. Ils sont l'objet des menaces, des injures, des voies de fait de la part de leurs adversaires exaspérés [2]. Ils ne demandent au pouvoir civil sa protection que dans la mesure où le droit de parole et de libre discussion se trouve menacé. Ils ont le désir sincère d'éclairer les esprits et de gagner les cœurs. « En dépit de nos dissidences, déclare Perpinien, je vous forcerai non seulement à approuver mes dispositions à votre égard, mais encore à les aimer. Pensez-vous que j'eusse entrepris de vous convaincre, si j'avais été animé de sentiments de haine? La malveillance inspire-t-elle mes paroles? S'il en était ainsi, je ne serais pas chrétien. Certes, je hais les doctrines, je les crois fausses et mensongères, mais j'aime les personnes et je ne sais pas si elles sont attachées plus que moi-même à leur propre salut. Je déteste les erreurs; j'ai le désir qu'elles soient anéanties, mais je porte à ceux qui se trompent l'amour que je leur dois et je ne voudrais les voir perdus que pour l'hérésie. Ah ! si vous pouviez voir le fond de mon cœur, les désirs les plus cachés de mon âme, alors même que vous seriez persuadés que je me trompe, vous devriez confesser que le salut de vos âmes m'est plus cher qu'à qui que ce soit [3]. »

De tels accents concilient aux Jésuites l'estime des catholiques sensés et en même temps la sympathie des huguenots les plus éclairés [4]. Fabert, gouverneur de Sedan, écrit le 21 avril 1660 au Père Jean Adam : « En revenant ici, vous pourrez travailler avec succès. Votre manière d'agir y a donné une forte

1. Possevin a tout au long traité la question de la « guérison des hérétiques », « De curatione hæreticorum ». Il déclare avec Lainez : « Gratia et pax Christi Redemptoris nostri mentes nostras inhabitet» (p. 463). N'est-ce pas le jésuite Bellarmir qui a dit : « Une once de paix vaut mieux qu'une livre de victoire. »

2. Canisius, en Allemagne, était obligé de se faire escorter jusqu'à la chaire par des hommes d'armes. — Possevin, prêchant à Lyon, fait porter en chaire les ouvrages des saints Pères et ceux de Calvin; il compare. Il faut que deux chevaliers de Saint-Jean se tiennent au pied de la chaire pour le défendre. Colonia, *Hist. littéraire de la ville de Lyon*, II, p. 678.

3. *Orationes Perpiniani*, p. 566.

4. «Peu à peu, dit Haag (*La France protestante*, Paris, 1846, t. I, introd., p. LXII), les controverses furent amenées de la Bible sur le terrain de l'histoire patristique, conciliaire, etc... Les protestants eurent le dessous et ainsi s'expliquent beaucoup de conversions *du commencement du* XVIIe *siècle.* »

opinion de votre ardent désir pour le salut de ceux que vous croyez en danger. Les huguenots sont convaincus que vous n'avez d'autre intention que de leur faire du bien, et la connaissance qu'ils ont de votre capacité et de votre modération est un préjugé favorable que vous ne travaillerez pas en vain à leur conversion. Les ministres de Sedan parlent de vous avec une grande estime et amitié. Vous avez la clef de leur cœur [1]. » Jusque-là, les Pères restaient fidèles à la maxime si douce, si généreuse de saint Ignace. « Tout homme vraiment chrétien, avait-il dit, doit être plus disposé à justifier une proposition obscure du prochain qu'à la condamner ; s'il ne peut la justifier, qu'il sache de lui comment il la comprend, et s'il la comprend mal, qu'il le corrige avec amour. Si cela ne suffit pas, qu'il cherche tous les moyens convenables pour le mettre dans la voie de la vérité et du salut. »

Y a-t-il lieu d'être surpris de la prospérité des collèges en Angleterre? Les protestants y affluent [2]. Et les plus grands esprits subissent le charme de la controverse courtoise. S'il faut en croire le P. Petau, Grotius mourut dans la foi catholique et Bayle se rendit, au moins momentanément, aux raisons que lui exposaient les Pères de Toulouse. Après la Révocation, les missionnaires de la Compagnie eurent en général le tact que commandaient les circonstances. Fénelon demande des Jésuites à Seignelay. Après lui avoir parlé des premiers résultats obtenus auprès des nouveaux convertis, il ajoute : « Pourvu que ces bons commencements soient soutenus par des prédicateurs doux et qui joignent au talent d'instruire celui de s'attacher la confiance des peuples, ils seront bientôt véritablement catholiques. Je ne vois, Monsieur, que les PP. Jésuites qui puissent faire cet ouvrage, car ils sont respectés pour leur science et leur vertu.

1. Cité par Crétineau-Joly, t. IV, p. 304.

2. Le collège de Savoy s'ouvre en 1686 avec quatre cents élèves, dont environ deux cents protestants : « Soon after the school was opened, the classes consisted of four hundred boys about one half of whom were protestants. The protestant pupils were not required to attend mass... » Macaulay, *The history of England*, London, 1885, t. II, p. 355.

A Nîmes, les huguenots envoient leurs enfants aux Jésuites. Azaïs, *Le Collège de Nîme*

Des protestants distingués, les Ancillon, les Goulhon, les Bancelin, etc., sortiront du collège de Metz. Viansson-Ponté, p. 40. — Le P. Sevestre, prêchant à la cathédrale, ne craint pas de faire l'éloge d'un sermon du ministre Paul Ferry. *Ibid.*

Il faudra seulement choisir parmi eux ceux qui sont le plus propres à se faire aimer [1]. »

Comment donc se fait-il que ces mêmes religieux aient adopté, dans l'accueil qu'ils firent à l'acte de la Révocation et aux mesures qui en accompagnèrent l'exécution, une attitude en contradiction si flagrante avec les méthodes d'apostolat dont nous venons de toucher un mot ?

On sait de quelles brutalités odieuses les protestants furent les victimes en 1685. La prison, les galères infligées à de vénérables vieillards, le bannissement, les abjurations extorquées à prix d'or, imposées par la force, la séquestration des filles et des fils arrachés à leurs parents et enfermés par mesure administrative dans des maisons d'éducation que réprouvait leur conscience, l'état civil refusé aux dissidents et les enfants condamnés à la bâtardise dès leur naissance, tous les maux accablèrent à la fois ces chrétientés protestantes où la piété, la régularité des mœurs allaient de pair avec l'intelligence des affaires et l'amour du travail. Elles étaient à tout jamais privées de leurs ministres, les églises tombaient sous la pioche et les cimetières où dormaient les ancêtres étaient sacrilègement profanés. Certains procédés plus révoltants encore impressionnaient désagréablement Bossuet. On traînait sur la claie les corps des relaps, on les jetait à la voirie; leurs biens étaient confisqués. « Cela ne faisait pas bon effet, » disait-il. D'autres prenaient les choses plus gaîment. Mme de Maintenon mandait à son frère : « Il me paraît que tout le monde se convertit, bientôt il sera ridicule d'être de cette religion. » Et flairant des opérations fructueuses à réaliser : « Vous ne sauriez mieux faire, lui écrit-elle, que d'acheter une terre en Poitou. Elles vont s'y donner par la fuite des huguenots [2]. »

1. M. Delfour rend hommage à la discrétion des missionnaires jésuites qui évangélisent dans le Poitou. *Les Jésuites à Poitiers*, p. 254.

2. Auguste Lièvre, *Histoire des protestants et des églises réformées du Poitou*, Paris, 1858, p. 119.

Cf. *Histoire des réfugiés protestants de France*, par Ch. Weiss, Paris, 1853, t. I; et Haag, *La France protestante*, Paris, 1858, p. 401 et suivantes. — Le P. de Gigord estime que la Révocation de l'Édit de Nantes fut la « réponse de la France catholique aux nouvelles exigences des calvinistes, une réaction sociale contre des menées révolutionnaires ». *Les Jésuites à Aubenas*, p. 221. Nous croyons que ce fut, au contraire, le couronnement d'une série de mesures vexatoires commencées en 1662, une mesure de détestable politique.

Le P. de Gigord, qui parle des rebelles de 1683, reconnaît qu'à cette date on avait

Alors que le grand Arnaud, tout en approuvant la Révocation, priait qu'on ne se réjouît pas à cause des violences commises [1], les Jésuites dans leur empressement à faire leur cour — nous ne voyons pas d'autre explication de leur conduite — sortent de leur modération habituelle et, sans aucun souci des victimes, organisent des fêtes. Nos collèges sont le théâtre de ces manifestations affligeantes. A Louis-le-Grand, le *triomphe de la religion* est figuré, entre autres, par des inscriptions flatteuses et des symboles dithyrambiques. C'est la forme sous laquelle les écoliers adressent au monarque de solennelles félicitations. Onze tableaux le remercient d'avoir enlevé à l'hérésie les emplois qu'elle occupait à la cour, au barreau, dans la guerre, dans le commerce, dans les Universités, d'avoir détruit en France plus de seize cents temples et chassé les ministres qui fomentaient l'erreur; d'avoir comblé de faveurs ceux qui rentraient dans le giron de l'Église et attiré par des libéralités royales ceux qui étaient encore engagés dans l'hérésie; d'avoir par la seule présence des soldats, rendu dociles les esprits les plus obstinés et donné du crédit et de l'autorité à la religion véritable par l'exercice d'une piété constante et exemplaire [2].

Partout, dans les collèges de province, ce sont des feux d'artifice, des cavalcades, des représentations dramatiques et le P. La Chaise put lire au roi le compte rendu enthousiaste que plus d'un recteur habile n'avait pas manqué d'envoyer au confesseur royal [3].

Quelques années plus tard, ils se permettent de signaler

déjà rasé des temples. Nous prions le lecteur de se référer à l'ouvrage de M. Hérelle : *Documents inédits sur le protestantisme à Vitry-le-François*, Paris, 1903, t. I, p. 132 et suiv., et les tomes II et III.

1. Bausset (Cardinal de), *Histoire de Bossuet*, t. III, p. 274.

2. Lejay, *Bibliotheca selecta*, t. II, p. 797 et suiv.

3. C'est ainsi qu'aux fêtes célébrées à Aix en 1687, à l'occasion du rétablissement de la santé du roi, le P. Recteur s'était empressé d'en faire parvenir une relation au P. La Chaise, qui répond le 5 mars 1687 : « J'ai rendu compte au roi de ce que vous avez fait pour témoigner votre joie et Sa Majesté m'a témoigné vous en savoir bon gré. »

La petite habileté du P. Recteur lui enlève un peu de son mérite. Méchin, t. II, p. 99.

Quant à la responsabilité encourue par le confesseur royal dans ces circonstances, nous n'avons point à la rechercher ici. Il est probable qu'il flaira d'où venait le vent. Il écrit au Général le 23 mars 1686 : « Personne ne sait mieux que moi jusqu'à quel point Sa Majesté les mérite (les bons sentiments du pape), non seulement pour les choses admirables qu'elle fait pour la religion qui passent de beaucoup tout ce qu'on peut vous en mander et ce qu'on peut dire, mais beaucoup plus par le zèle pur et sincère pour la vraie foi et le salut des âmes avec lequel il les fait, préférant à tous ses intérêts ceux de Dieu et du christianisme. » Cité par Crétineau-Joly, t. IV, p. 304

au roi les restes encore vivants de l'hérésie et réclament de nouvelles rigueurs. C'est à ce moment d'ailleurs que Port-Royal est définitivement détruit, à l'instigation du P. Letellier. Enfin, lorsqu'il s'agira d'établir dans le panégyrique de Louis XIV laquelle des actions de son règne fut la plus glorieuse, les Pères n'hésiteront pas. « Le Prince commande, et tous les temples de l'impiété tombent à l'instant; il défend, et des millions d'hérétiques abjurent leur erreur; il prescrit, et la nouveauté s'empresse de tous côtés de sortir du royaume; il ordonne, et dans un seul jour, par un seul édit, il termine ce que, avant lui, plusieurs rois très puissants n'avaient pu terminer par les plus grands combats. O piété admirable de Louis ! ô puissance non moins merveilleuse que sa piété ! On dirait (si cependant il est permis de le dire), on dirait que sa célérité dans la destruction de l'erreur imite la promptitude du Créateur dans la production de l'univers. Paraissez, Clovis, Louis, Philippe, et vous tous, monarques français, qui fûtes grands par la religion : paraissez et voyez un de vos descendants que la religion rend aussi grand que vous. Voyez-le remporter des triomphes que vous pourriez lui envier si la piété était susceptible d'envie [1]. »

Ce qui prouve que ces actes et ces paroles étaient inspirés par une coupable complaisance plutôt que par une intolérance doctrinale, c'est que les Jésuites procèdent contre le mouvement philosophique dont les tendances sont nettement antichrétiennes avec leur largeur coutumière. Ils se préoccupent d'opposer les raisons aux sophismes. En 1701, ils fondent le *Journal de Trévoux* dont on ne saurait nier la valeur scientifique et littéraire. L'un des principaux rédacteurs est Tournemine — ami et correspondant de Voltaire — esprit libéral qui eût volontiers passé sa vie en tête à tête avec les athées pour essayer de les convaincre. Il fut remplacé par Berthier, à qui Voltaire ne sut pas rendre justice. Sans doute la défense catholique aurait pu se faire encore plus large, plus compréhensive [2]. Il manqua aux Jésuites d'être indépendants vis-à-vis des Puissances. La position où ils se tenaient était fausse. Ils

1. J. de la Servière, p. 143. — Cf. Daniel (le P.), *Hist. de France*, 1713, t. III, p. 1827.

2. A la manière du P. Buffier, qui ne craignait pas d'écrire ce chapitre : Qu'on a tort de se plaindre de la multitude des mauvais livres. *Œuvres philosophiques du P. Buffier, S. J.*, éditées par Fr. Bouillier, Paris, 1843, p. 455.

faisaient un bloc du dogme et de l'ordre social et l'ordre social était vermoulu. A défendre la foi, ils paraissaient se constituer les apologistes de l'arbitraire et des abus. Quant à nous, notre conviction est que, de tous les éducateurs de l'Ancien Régime, les Jésuites étaient le mieux préparés à s'ouvrir à nos modernes conceptions de liberté de conscience et de tolérance réciproque. Nous n'avançons pas un paradoxe. Voltaire l'a reconnu. Certes, il est des côtés qu'il goûte peu dans l'Ordre de Saint-Ignace. Mais il aime encore moins la « canaille janséniste et parlementaire ». « Les jansénistes et les convulsionnaires gouvernent dans Paris, écrit-il en 1761 à Helvétius. C'est bien pis que le règne des Jésuites; il y avait des accommodements avec le ciel du temps qu'ils avaient du crédit; mais les jansénistes sont impitoyables. » D'Alembert en donne la raison : « Le dogme qu'ils prêchent et la morale qu'ils enseignent sont trop absurdes pour étrenner. La doctrine des ci-devant Jésuites était bien plus faite pour réussir... Rien n'aurait pu les détruire s'ils n'avaient été persécuteurs et insolents [1]. »

Persécuteurs et insolents, les Jésuites le devinrent, par accident, le jour où, contrairement à l'esprit de l'Institut, ils courtisèrent le pouvoir, lièrent leur cause à celle du trône alors qu'ils n'eussent dû relever, dans une noble et sainte indépendance que de l'Évangile, de l'Église et de Dieu.

En résumé, la formation religieuse et morale que nos maîtres impriment à leurs écoliers présente je ne sais quoi de timide, de figé, qui contraste avec le progrès des idées, caractéristique du XVIIIe siècle. A coup sûr, la piété de ces jeunes gens est solide, elle n'est point du tout rébarbative, elle a du monde, de la politesse, elle a le souci des obligations de charité qui lui incombent. Nos rhétoriciens aiment sincèrement leur pays. A seize ans, ils montent allègrement à l'assaut pour Dieu et pour le roi, fiers de réaliser les beaux rêves de juvénile enthousiasme que les Pères ont su leur inspirer. Mais ont-ils acquis au collège, au moins dans un degré suffisant, le sens des devoirs rigoureux que leur imposent la situation sociale, la fortune et les privilèges *exorbitants* dont ils jouissent? Nous ne le croyons pas. Leur éducation morale est trop individuelle, trop égoïste. Ils savent ce que

1. *Lettre à Voltaire*, 2 mars 1764.

c'est que la charité, mais en la pratiquant n'obéissent-ils pas à une satisfaction d'amour-propre? Ces grands seigneurs ignorent ce que c'est que la justice. En lisant le règlement de vie que trace le P. Croiset à l'usage de ceux qui entrent dans le monde, on est frappé des lacunes qu'il présente. Les devoirs de piété d'un bon chrétien sont classés jour par jour avec un formalisme parfait. Que lisons-nous en fait d'obligations sociales? «Ayez une grande charité pour les pauvres. Souvenez-vous que vous ne leur faites aucun bien que Jésus-Christ ne le regarde comme fait à soi-même. Dieu ne nous a fait naître dans l'abondance que pour soulager ceux qui vivent dans la misère. Souvenez-vous que c'est être dur à Jésus-Christ que d'être dur aux pauvres. C'est le caractère d'un grand cœur et d'une âme noble que d'être libéral envers ceux qui sont dans l'indigence. Les personnes riches sont exemptes de la plupart des incommodités de la vie; il faut que leurs aumônes suppléent du moins en partie aux pénitences qu'ils ne font pas [1]. » Que c'est froid ! Croiset s'est exprimé en termes presque aussi forts relativement à l'obligation de dire le *Benedicite* et les *Grâces*. Nous n'avons qu'un écho très affaibli des saintes préférences de l'Évangile pour les petits et les pauvres. Est-ce que le Jésus que ces jeunes gens font profession de servir n'a pas béatifié les humbles et répété maintes et maintes fois le terrible *Væ divitibus !*

On voudrait entendre les Pères parler sans se lasser à ces gentilshommes des devoirs de *stricte justice* qui les lient envers cette clientèle immense de valets, de tenanciers, qui, à la ville et à la campagne, en remplissant leurs obligations professionnelles contractent, eux aussi, des droits [2].

1. Croiset, *op. cit.*, p. 70.

. Le marquis d'Argenson — un ancien élève de la Compagnie — écrit : « C'est une belle chose que la pauvreté. Quand nous savons resserrer nos besoins, nous devenons semblables aux dieux. Par là nous vaquons bien mieux aux affaires publiques. *Voilà ce qu'on devrait inspirer aux jeunes gens*, voilà ce que l'Évangile voulait établir et voilà ce qui rendrait un État florissant, empêcherait les pauvres, introduirait la vertu qui rend les hommes et la société si heureux. La pauvreté est la source de toutes les vertus. *Mémoires*, t. I, p. XXIII.

. Duclos — élève du collège de Rennes — écrira dans ses *Considérations sur le Mœurs*, c. II, Sur l'éducation et sur les préjugés : « On est persuadé qu'il n'y a point de bonne éducation, chacun veut avoir son plan. On ne s'est pas encore avisé de former des hommes, c'est-à-dire de les élever respectivement les uns pour les autres, de façon qu'ils fussent accoutumés à chercher les avantages personnels dans le plan du bien général et, dans quelque profession que ce fût, ils commençassent par être patriotes. On trouve parmi nous beaucoup d'instruction et peu d'éducation. »

Les *desiderata* des anciens élèves soulignent, à notre avis, les lacunes de l'éducation morale de nos collèges.

Parlant de la nécessité du travail, le P. Croiset ne trouve que ces mots : « Fuyez l'oisiveté comme l'école de tous les vices; c'est l'écueil le plus ordinaire de l'innocence et l'ennemi des bonnes mœurs. » Toujours le même point de vue étroitement personnel. Pas le moindre soupçon de ce que nous appelons aujourd'hui *la solidarité*. Comme si le travail n'était pas une loi de la nature, comme si l'oisiveté n'était pas une anomalie et une honte ! Pourquoi donc les Pères qui insistent avec tant de raison au collège sur l'idée de mérite ne transportent-ils pas cette même idée dans la vie des jeunes gens du monde, leur apprenant à valoir, non pas en vertu de distinctions arbitraires et factices, mais bien par l'excellence personnelle, par les services rendus à la communauté [1]. L'opinion tendait au rapprochement des classes et à la suppression des barrières qui, ne correspondant plus à la valeur réelle des individus, constituaient d'injustes éliminations. Nous aurions voulu voir les Pères aider plus efficacement à l'éclosion de cette justice sociale à laquelle les privilégiés allaient s'opposer avec un funeste entêtement. Nous nous réservons de dire plus loin sous quelle forme ils auraient pu distribuer ces leçons fécondes. Mais non, encore une fois, les Jésuites partagent les préventions des classes aristocratiques. La Congrégation des artisans de Grenoble est fermée à certaines professions réputées basses. A la date du dimanche 27 septembre 1699 a été conclu qu' « en conformité des précédentes délibérations, seuls archers, sergents, bouchers ni tripiers n'auront entrée dans la Congrégation. Au cas que quelqu'un y eût été admis et reçu sous une autre qualité ou qu'il vienne de prendre quelqu'un des susdits états, il sera prié de se retirer ». En 1751, à la date du 13 avril, l'exclusion des portefaix, des domestiques actuellement servants est prononcée : « il ne sera admis aucune personne du bas peuple. » Le Christ ouvrier n'y aurait pas reçu son billet d'admission [2]. Porée, dans un panégyrique du Dauphin, rappelle la visite que firent les Dames de la Halle à Monseigneur, malade d'une forte indigestion.

1. Bien loin d'insister sur la fonction sociale de la richesse, le P. F. Menestrier, grand maître en la science héraldique dans nos collèges, tamisait, paraît-il, la *parabole du mauvais riche*, s'efforçant de prouver que ce riche n'a point été criminel devant Dieu, ni par sa bonne chère, ni par le luxe de ses habits, mais seulement par sa dureté envers les pauvres. Bibliothèque nationale, f. fr., Mss. 19700, f. 113. Lettre au P. Menestrier, jésuite.

2. Pra, *Les Jésuites à Grenoble*, p. 314.

« Célébrez aussi sa bienveillance, braves femmes du peuple habituées de nos places et de nos marchés; la dignité de ce discours répugne à prononcer votre nom, mais l'aménité de notre bon prince souffrait votre présence [1]. »

Comme nos éducateurs se défendent contre les voix du dehors ! Dieu sait si elles étaient retentissantes. « On a quelque peine, écrivait Voltaire, à voir ceux qui labourent dans la disette, ceux qui ne produisent rien dans le luxe, de grands propriétaires qui s'approprient jusqu'à l'oiseau qui vole, au poisson qui nage, des vassaux tremblants qui n'osent délivrer leurs maisons du sanglier qui les dévore, des fanatiques qui voudraient brûler tous ceux qui ne prient pas Dieu comme eux, des violences dans le pouvoir qui enfantent d'autres violences dans le peuple, le droit du plus fort faisant la loi... [2]»

D'avoir travaillé à faire revivre ces notions de justice et de solidarité sociales, sera l'éternel honneur du XVIIIe siècle. Pour comprendre leur temps, il a manqué aux Jésuites un peu de l'âme plébéienne d'un François d'Assise et de la sainte audace d'un Chrysostome.

1. J. de la Servière, p. 130

2. Lettre à M. de Bastide, 1758. Avant Voltaire, Vauban, Labruyère, Fénelon, Saint-Simon lui-même, avaient été des précurseurs.

CHAPITRE V

LES DISCIPLINES DE LA VOLONTÉ. LA VIE AU COLLÈGE

§ 1er. — L'édifice, les écoliers, le règlement, les sanctions disciplinaires.

Sommaire : I. *L'édifice.* — Les Pères obéissent à des considérations pratiques dans la construction des collèges. — Étienne Martellange. — La cour des classes, le pensionnat, les dépendances. Espace, décence, austérité, régularité militaire.

L'église, les classes, la bibliothèque, les corridors.

II. *Les écoliers.* — Les pensionnaires sont séparés des externes. Comment ils sont logés; les chambrées. — Les hôtes du pensionnat ; les domestiques.

Les externes. — Leur énorme affluence s'explique en partie par le fait de la gratuité de l'enseignement. — Ils logent en ville, chez l'habitant, dans les pédagogies. — Nos collèges réunissent toutes les conditions sociales.

III. *Le règlement.* — L'horaire de la journée. — Surveillance étroite. — Rôle actif du ministre du pensionnat. — Le règlement imprime dans l'écolier des habitudes d'ordre et de ponctualité. — Il est l'expression de la volonté de Dieu. — Les Pères attachent aux préoccupations d'hygiène, de salubrité, de bien-être matériel une importance raisonnable — Jeux, promenades, maisons de campagne. — Les congés, les excursions de vacances.

IV. *Les sanctions disciplinaires.* — Des faits significatifs mettent en relief la fougue des écoliers du temps passé. — Duels, mutineries, habitudes dépravées. — Comment les Jésuites pratiquèrent l'art de punir. — La punition doit être un *remède.* — L'objurgation publique. — Les châtiments corporels. — L'expulsion. — La discipline fut paternelle, douce et ferme.

Si, comme le remarque l'auteur de l'*Imitation*, ce ne sont pas les lieux qui sanctifient les hommes, on ne saurait néanmoins nier l'étroite relation qui existe entre le milieu purement extérieur et physique et l'évolution de notre personnalité morale. Les fondateurs des vieux ordres monastiques n'avaient garde de méconnaître cette loi profonde. En même temps qu'ils savaient choisir le site où s'abriterait la vie silencieuse de leur postérité spirituelle, à l'intérieur du cloître tout était disposé

pour aider « *à l'ascension des cœurs* » et favoriser l'ordre, la régularité, le recueillement des âmes.

Les Jésuites envisagèrent de préférence le côté pratique dans la disposition des édifices scolaires. D'abord, ils entendirent être chez eux, autant que possible à l'abri des regards indiscrets, dans des bâtiments solidement assis, commodes, spacieux, quoique non dépourvus de gravité et d'élégance. Ils n'hésitèrent pas à jeter par terre les anciennes constructions. Comme ils avaient leurs théologiens de marque, leurs littérateurs d'un mérite distingué, ils surent trouver des architectes qui présidèrent à l'édification matérielle de nos collèges. Étienne Martellange fut l'un d'eux. Il nous est agréable d'évoquer ici en bonne place la physionomie de cet humble frère coadjuteur qui eût été, dans un autre siècle, le disciple fervent d'un Fra Angelico. Venu trop tard, il n'eut d'autre ambition que de loger convenablement ses frères. Les nombreuses estampes qu'il a laissées, ses œuvres encore debout nous permettent de reconstituer dans leur ensemble ces vieux collèges et de leur demander un peu des choses qu'ils murmurèrent aux régents et aux écoliers d'autrefois [1].

D'ordinaire, sur la façade s'ouvre une porte monumentale « bâtie en architecture, ornée d'un frontispice élevé, dans la partie supérieure duquel est placé en sculpture le nom de Jésus et un peu plus bas en pareille sculpture de relief les armes de France et de Navarre avec leurs ornements et attributs [2] ».

Un écusson, chargé des armes de la ville, voisine souvent, au frontispice, avec les lys de France. Il n'est pas rare que le visiteur ne relève au-dessus de la porte une charmante devise dans le genre de celle-ci : *Domino musisque sacrum.*

Franchissons le seuil. Voici, à main droite la loge du frère

1. Cf. Henri Bouchot, *Notice sur la vie et les œuvres d'Étienne Martellange*; Charvet, *Biographies d'architectes*, *Ét. Martellange*, Lyon, 1874, et Bibliothèque nationale, cabinet des estampes, n[os] 3752-3756, les plans de nos collèges avec les dessins du vieux maître.

Ét. Martellange est né en 1568 à Lyon — où son père était maître des métiers de la Corporation. Il eut deux frères jésuites. A la rentrée de la Compagnie en France en 1603, il fut investi de la charge d'inspecteur général des travaux. C'est en cette qualité qu'il sillonna la France en tous sens. Après un labeur de trente années, il se retira au Noviciat de Paris.

2. Boissonnade et Bernard, *Collège et Lycée d'Angoulême*, p. 100, Angoulême, 1895. Nous recommandons au lecteur le chapitre IV de l'ouvrage : *Organisation du collège Saint-Louis.* Voir également Droz, *op. cit.*, p. 201, p. 274, et le plan de la p. 44.

portier qui surveille les allées et venues en égrenant son rosaire. Nous rencontrons une première cour dite « Cour des classes » : avançons droit devant nous jusqu'au pied de la belle statue de l'Immaculée Conception qui en occupe le centre. De là, nous pouvons promener un regard circulaire sur les bâtiments qui nous entourent, les classes, le parloir, la préfecture, l'église ou chapelle extérieure qui va s'ouvrir sur la rue. Généralement, les classes sont de plain-pied; lorsque l'espace manque, on met les classes supérieures au premier étage où se trouvent déjà la salle de déclamation, les chapelles des Congrégations. En face de nous, au delà de cette première cour, est l'entrée du collège proprement dit que garde encore assidûment un autre frère portier. Nous voici dans la cour du pensionnat dite « la cour des Pères ». Elle est fermée de tous côtés par des bâtiments qui abritent le réfectoire, les dortoirs, l'infirmerie, une salle de récréation pour les jours de mauvais temps, les chambres des régents et celle du recteur qui « paraîtrait bien modeste à nos modernes administrateurs, remarque un historien, avec son mobilier sommaire, un buffet, une armoire, un cabinet à quatre compartiments en noyer, deux petites tables à toilette et un lit [1] ». Derrière ces bâtiments et enserrant une troisième cour les dépendances, logements des frères coadjuteurs, ateliers, cellier, bûcherie, volière, buanderie, grenier à foin. Quelquefois le collège possède un potager rempli d'arbres fruitiers, même un parc. Bien entendu, « charrettes et bêtes à bast accèdent aux communs par une porte distincte de la principale [2] ».

Il y a ici plus d'espace que dans les édifices de l'Université; la disposition des locaux est plus intelligemment comprise [3], tout respire un air de décence et de propreté qu'on ne retrouve pas ailleurs [4]. Assurément nous sommes encore loin du confor-

1. Boissonnade et Bernard, *op. cit.*, p. 104.

2. Les Pères, nous dit-on, avaient le talent de faire du neuf avec de vieux bâtiments, de mettre l'ordre à la place du désordre, de se débarrasser des vieilles constructions, des servitudes gênantes. Lunet, *op. cit.*, p. 29.

3. Les *Constitutions* (Pars IV, c. XIII) portaient : « Sint (ædificia) ad habitandum et officia nostra exercenda utilia, sana et fortia in quibus tamen paupertatis memores videamur : unde nec sumptuosa sint nec curiosa » (Pachtler, t. I, p. 72). Les plans doivent être plus tard soumis au Général.

4. Sur la propreté des bâtiments universitaires, cf. Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe*, t. I, c. IX.

Les Jésuites sont sur ce point en avance sur leur siècle, et les ordonnances de 1560-1561 sont surprenantes à tous égards. « Magnam adhibebit (Superior) diligentiam ut externa quoque scholæ mundities appareat sublatis deinde pulveribus, sordibus,

table et de la magnificence de nos palais scolaires. Le collège de Clermont et le moderne Louis-le-Grand représentent des conceptions pédagogiques tout à fait différentes. Les Pères Jésuites ne pouvaient manquer de puiser leurs inspirations à la source du vieil esprit monastique. Les bâtiments du passé parlent déjà à l'écolier de détachement des choses d'ici-bas, évoquent la pensée de l'éternité. Nos éducateurs contemporains, en faisant circuler l'air, la lumière, la gaieté, ont voulu construire non pas un couvent, mais une sorte de gymnase à la grecque où les préoccupations sont tournées exclusivement du côté de la vie présente : du reste, il est nécessaire qu'il en soit ainsi aujourd'hui que l'anémie, la fatigue nerveuse ne comptent plus leurs victimes. Avec les Pères, nous sommes dans un temps, où les corps sont robustes et où les âmes fortement trempées considéreraient une recherche trop accentuée du confort comme un obstacle à la mortification des sens.

Une inspection rapide suffit pour nous convaincre qu'une régularité toute militaire règne dans nos collèges. Les cadrans solaires, les horloges sont multipliés sur les murs. Ce sont souvent les chefs-d'œuvre du « Mathématicien ». L'une de ces horloges a une histoire. Les Jésuites, amateurs de symbolisme, avaient imaginé de représenter la foudre sillonnant la nue et au-dessous la couronne de France. Quelqu'un crut y voir une signification antifrançaise, peut-être une menace redoutable. Des plaintes furent portées au Parlement qui ouvrit une enquête. Par bonheur, le P. Recteur fut en mesure de fournir des explications jugées satisfaisantes. L'émotion s'apaisa et l'on put admirer en toute sécurité de conscience l'horloge et les emblèmes [2].

L'église attire tout naturellement le regard. Le clocher n'est si élevé que parce qu'un observatoire le domine [1]. A certains jours, le P. Mathématicien est heureux et un tant soit peu fier d'en faire les honneurs à d'illustres visiteurs pour leur montrer

telis aranearum... Dabit operam ut januæ sint panno marginibus suis vestitæ quo possint modestius claudi. » Pachtler, I, 158.

« Ut locus secretus et anguli circa scholas mundi serventur, singularum classium præceptores per vices constituent syndicos duos qui per hebdomadas observent ac suis præceptoribus eos prodant, qui ista contaminent loca, qui deinde punientur virgis vel totum locum purgare cogentur. *Ibid.*, I, 162.

1. Méchin, t. I, p. 225, année 1655.

2. Gresset chanta l'observatoire de son cher Louis-le-Grand. Emond, p. 362.

une éclipse ou une comète [1]. Dans le clocher, une horloge encore, formée de trois timbres de différentes grandeurs avec leurs marteaux d'attache et de vieux fil d'archal pour frapper les heures, quarts, avant-quarts, demi-heures et heures. Deux cloches de fonte réservées aux grandes cérémonies y sont suspendues [2]. Le cadran extérieur porte parfois en gros caractères telle sentence qui formule un grave avertissement, par exemple celle-ci : *Quâ non putatis horâ.*

En entrant dans la chapelle, nous ne pourrions pas redire avec le poète :

> C'était une humble église au cintre surbaissé,
> L'église où nous entrâmes...

Ici, rien du roman trop sévère, rien de l'ogive trop barbare, mais le style de la Renaissance surchargé, mignard. L'ensemble est luxueux. Les Pères n'ont reculé devant aucune dépense. C'est ainsi qu'à Marseille, à la veille de l'expulsion, ils érigent un magnifique autel composé des marbres les plus recherchés : ils entendent que leur église le dispute aux plus belles du royaume [3]. A Dunkerque, on admire au-dessus des confessionnaux de jolis paysages depuis précieusement conservés au Musée, chefs-d'œuvre de Corbeheu et de Snayers, artistes dunkerquois du XVIIe siècle. Deux colonnes de porphyre, dont l'une domine actuellement la fontaine circulaire sur la place de la République, y supportaient le voxal ou tribune des chantres [4]. Au plafond, des peintures qui reproduisent la vie de Notre-Seigneur; sur les boiseries, le chiffre de la Compagnie, celui de la Vierge. Il n'est pas rare d'y rencontrer des tableaux de maîtres. A Poitiers, les Pères possèdent une toile de l'élève de Rubens, Louis Finson, de Bruges. La chapelle de Louis-le-Grand renfermait plusieurs tableaux de Vignon. Dans ces peintures, nos maîtres exaltent les gloires de l'Ordre, mais, il faut bien le reconnaître, l'inspiration qu'ils demandent aux artistes de réaliser fait souvent plus d'honneur à leur piété filiale qu'à leur

1. Chérot, *op. cit.* Le 29 octobre 1663, le P. Alleaume montre à la belle-fille du grand Condé les commencements de « l'ecclipse » de lune. P. 225.
2. On lit sur le bronze les noms de leurs saints patrons, saint Louis, saint Ignace. Boissonnade et Bernard, p. 105.
3. Méchin, t. III, p. 145. Signalons aux connaisseurs l'ouvrage de M. Serbat. *Architecture gothique des Jésuites au* XVIIe *siècle*, Caen, 1903.
4. Kremp, *op. cit.*, p. 19.

goût esthétique, à preuve le malencontreux symbolisme du fameux tableau de Billom [1].

D'ordinaire la sacristie est un modèle du genre; les peintures historiques s'y marient à de remarquables sculptures sur chêne.

Dans les classes, le visiteur est favorablement impressionné par l'élégance des bancs tous travaillés [2]. La chaire du rhétoricien — digne des leçons qui s'y donnent — est sculptée admirablement. De grands tableaux représentent les plus beaux faits de l'ancienne Rome.

Passons à la salle des actes; elle a cent pieds de long sur quarante de large; elle renferme un théâtre et des gradins disposés en amphithéâtre. C'est là que se célèbrent les solennités scolaires, soutenances de thèses, distribution des prix, représentations dramatiques, les cérémonies quelque peu mélancoliques de la rentrée des classes.

C'est aussi une salle magnifique que la Bibliothèque, décorée de fresques parfaitement éclairées et munie de pupitres de travail. Les Pères ont été fidèles aux prescriptions du *Ratio*, qui demande de réserver chaque année une certaine somme pour des achats de livres [3]; les rayons tapissés de toile verte supportent un choix abondant d'ouvrages de controverses dogmatiques et morales, de livres scientifiques, de relations des travaux des missionnaires [3]. Au-dessus des rayons, des bandes d'étoffe festonnées dissimulent l'inégalité des volumes. Les boiseries sculptées portent les armes des bienfaiteurs [4].

Nous remarquons, en suivant les corridors, appendus aux murailles, des tableaux d'histoire sacrée et profane : les souvenirs antiques s'entremêlent aux grands événenements contemporains. Voici les portraits de saint Louis, de sainte Clotilde, de saint Ignace, de saint François-Xavier, de Louis XIV, de sainte Radegonde, de Louis XV... Çà et là, des cartes de géo-

1. Archives nationales, Mss. 240. Le tableau se trouve au Musée des Archives nationales, salle III. Cf. *la Chapelle du collège de Saintes* dans le 3e fascicule de M. Xambeu, 1886.

2. « Avec soupieds, sièges et appuys servant à écrire aux escolliers. » Boissonnade et Bernard, p. 101.

3. « Ne nostris quantum satis est librorum desit, aliquem quem reditum annuum sive ex collegii ipsius bonis, sive aliunde, amplificandæ Bibliothecæ attribuat quem alios in usus convertere nulla ratione liceat. » *Regulæ Provincialis*, 33.

4. Il existe à la Bibliothèque de l'Arsenal un catalogue de la Bibliothèque de Louis-le-Grand. Dans sa monographie du collège de Saintes, M. Xambeu résume les

graphie, des représentations astronomiques [1]. Nos yeux s'arrêtent entre temps sur une maxime édifiante, sur un texte de l'Écriture. Les Pères n'ignorent pas l'importance de ces menus détails. Bossuet ne nous a-t-il pas raconté l'impression profonde que fit sur lui cette simple inscription tracée sur l'horloge du collège de Dijon : « Vous passerez et vous êtes comptées... » Qui sait si nous ne devons pas à ce fait de si chétive apparence quelques-uns des majestueux accents qui retentissent à travers les oraisons funèbres [2] ?

Nous avons fait le tour de l'édifice; occupons-nous des écoliers. Ils sont répartis en deux catégories très distinctes : les pensionnaires et les externes; leurs bâtiments respectifs, nous venons de le voir, sont séparés et les Pères veillent à ce qu'il y ait entre eux le moins de relations possible. Chose qui étonne de prime abord, le *Ratio Studiorum* ne fait aucune mention des pensionnaires. Aussi, sont-ils régis par un règlement encore manuscrit inséré dans ce recueil des procès-verbaux de visite du collège de Clermont dont nous avons plusieurs fois parlé.

principaux ouvrages de la bibliothèque. *Documents relatifs au collège de Saintes*, 4e fascicule, 1895; la Bibliothèque.

Le collège de Besançon possédait une collection de 4 507 médailles, dont 584 en or déposées à la bibliothèque. Droz, I, p. 276.

Une inscription rappelait à Louis-le-Grand que la bibliothèque avait été édifiée par Fouquet et dotée par lui avec magnificence. Emond, c. XXVI.

Deux Jésuites nous ont laissé des travaux sur l'art de classer les livres :

Jean Garnier (1612-1681), auteur du *Systema bibliothecæ collegii Parisiensis*, Paris, 1678; et Claude Clément (1594-1642), qui composa le *Musæi sive Bibliothecæ tam privatæ quam publicæ exstructio, instructio, cura, usus Libri IV*, Lyon, 1628, in-8°.

Cf. A. Cim, *Une bibliothèque*, Paris, Flammarion, 1902, p. 258.

1. On voit encore dans l'ancien collège de Grenoble — aujourd'hui lycée de jeunes filles — un curieux travail de gnomique exécuté par le P. Bonfa sur les murs latéraux et les voûtes des deux rampes de l'escalier qui conduit du premier au deuxième étage.

Pra, *op. cit.*, p. 450.

2. Dans *Les Jésuites à Aubenas*, du P. de Gigord, le lecteur trouvera d'amples renseignements sur « l'architecture » d'un collège de la Compagnie sous l'Ancien Régime. Un plan et de nombreuses gravures sont annexés à l'ouvrage.

Nous avons pu constater par nous-même que nos anciens collèges avaient grand air, par exemple à Reims où la chapelle est une église paroissiale (Saint-Maurice) et où les bâtiments forment l'hôpital général. La lingerie actuelle (autrefois la bibliothèque) est remarquable par les boiseriers et les moulures qui la décorent.

A Moulins, l'ancien collège est devenu le Palais de Justice. La salle de la justice correctionnelle était la chapelle; au plafond, une Assomption de la Vierge qui peut-être a évoqué plus d'une pensée salutaire au cœur des prévenus. A Blois, la chapelle est devenue également église paroissiale (Saint-Vincent-de-Paul); les bâtiments du collège abritent un établissement de charité. A Metz, l'église Notre-Dame est l'ancienne chapelle du collège.

Voici quelles en étaient les principales dispositions :

Le supérieur du pensionnat — le Principal — ne reçoit les enfants qu'à partir de douze ans et s'ils sont capables de suivre la quatrième. S'agit-il de personnages illustres, de bienfaiteurs, y a-t-il quelque intérêt à ménager, le Recteur accorde une dispense [1]. On accepte difficilement les écoliers trop âgés ou qui viendraient d'un autre établissement; ils apporteraient des habitudes déjà formées et ne se plieraient peut-être qu'avec peine au règlement et à l'esprit de la maison. Les pensionnaires étaient donc l'objet d'une certaine sélection, leur recrutement diffère de celui des externes. Comment sont-ils logés? Les uns ont un appartement particulier qu'ils occupent en compagnie de leur précepteur et d'un ou plusieurs domestiques. Ils se meublent à leurs frais et leur luxe n'est pas sans éveiller quelquefois les scrupules du P. Recteur qui en réfère au Provincial [2]. Ces écoliers en chambre sont confiés, à l'occasion, à un ou plusieurs Pères; ce fut le cas de Louis III de Bourbon, petit-fils du grand Condé [3].

Les autres pensionnaires — la presque totalité — occupent des chambres communes qui servent de dortoirs et de salles d'études. On réunissait les élèves d'une même classe; chacun avait sa cellule et « ces cellules séparées par un rideau se développaient en deux rangées symétriques le long des croisées et entre ces deux rangées une large allée servait de lieu de réunion pour la prière, les répétitions et même en hiver pour les récréations [4]. »

Dans chaque chambrée un préfet, *præfectus cubiculi*, surveillait les pensionnaires et remplissait auprès d'eux l'office de maître répétiteur [5]. La chambre du Préfet se trouvait à l'extrémité du dortoir. Un domestique était attaché à chaque chambrée.

Outre les pensionnaires qui sont quelquefois fort nombreux

1. « Rector potest dispensare raro id tamen, et cum personis illustrioribus vel bene de nobis jam meritis vel in posterum necessariis. »

2. Chérot, p. 243.

3. Confié aux soins des PP. Alleaume et Rosel. *Ibid.*, 245.

4. Rochemonteix, t. II, p, 22.

5. « Primarius (le Principal) curabit ut Nostri qui apud convictores sunt diligenter eorum scriptiones emendent ac statutis temporibus eos audiant recitantes, quæ in classe exciperint ac, si opus sit, illis prælectiones repetant. » Mss. 10989. *Instr. Comm.*

— cinq cent cinquante à Paris, en 1688, trois cents à La Flèche, deux cents à la Trinité de Lyon — demeurent au pensionnat les régents, logés pauvrement dans les mansardes, les Pères qui, sans faire partie du personnel enseignant, s'y sont retirés pour raisons de santé ou de ministère, les scolastiques, étudiants de philosophie et de théologie. Parfois on y rencontre quelques familiers, abbés ou gens du monde — plus particulièrement d'anciens magistrats — qui ont quitté le siècle pour se préparer dans le silence au voyage de l'éternité.

Nous ferons remarquer, en passant, que les domestiques les précepteurs profitaient de leur séjour au collège pour commencer ou continuer leurs études. Cette pratique était courante. Les riches bénéfices se donnaient au concours et les plus pauvres ne rougissaient pas de se mettre au service des riches afin de se créer une situation. Pierre d'Ailly, Amyot, Ramus avaient rempli à Navarre les plus humbles emplois. Saint Ignace avait songé un moment à se placer comme domestique dans une pédagogie. Au reste, les pauvres n'étaient pas dépaysés dans les collèges de la Compagnie, qui renfermaient, mêlés aux riches pensionnaires, un nombre considérable de boursiers, boursiers du roi, jeunes de langue, etc.

Les externes formaient la plus grande partie de la population scolaire. Les chiffres que nous donnent les historiens sont fantastiques : quatorze cents pour la petite ville de La Flèche, quinze cents à Caen, deux mille à Avignon au XVIe siècle. Ce dernier chiffre est même dépassé à Rennes aux environs de 1750, lorsque le futur critique des *Débats*, Geoffroy, y fait ses classes. La gratuité de l'enseignement fut une des principales raisons de cette énorme affluence. Le collège de Clermont avait, paraît-il, à lui seul, plus d'élèves que les trente-six collèges du quartier Latin. Alors que l'Université ne put établir la gratuité pour tous que très tard en 1719, sous le rectorat de Coffin [1], les Jésuites la décrétèrent dès leur arrivée en France; du coup, leurs collèges se remplirent, au grand détriment des établissements rivaux. Ajoutons que le collège, surtout dans les petites villes, jouissait d'un véritable monopole, puisque les maîtres privés devaient y envoyer leurs élèves.

1. Les pauvres y furent néanmoins toujours exemptés de la rétribution scolaire exigée par les statuts de 1598.

Où donc se logeait la multitude de nos écoliers? Ce côté pittoresque de la vie scolaire d'autrefois a été maintes fois décrit. Les familles qui suivaient leurs fils constituaient évidemment une exception. Les riches qu'accompagnait un précepteur prenaient un appartement en ville. C'est dans ces conditions que le jeune François de Sales suivait, en qualité d'externe, les cours de Clermont. Le plus grand nombre logeait où il pouvait. Des particuliers, des artisans recueillaient les écoliers moyennant une rétribution fort modique. « Je fus logé, raconte Marmontel, selon l'usage, avec cinq autres écoliers chez un honnête artisan de la ville et mon père, assez triste de s'en aller sans moi, m'y laissa avec mon paquet et des vivres pour la semaine; ces vivres consistaient en un gros pain de seigle, un petit fromage, un morceau de lard et deux ou trois livres de bœuf; ma mère y avait ajouté une douzaine de pommes. Voilà, pour le dire une fois, quelle était toutes les semaines la provision des écoliers les mieux nourris du collège. Notre bourgeoise nous faisait la cuisine, et pour sa peine, son feu, sa lampe, ses lits, son logement et même les légumes de son petit jardin qu'elle mettait au pot, nous lui donnions par tête vingt-cinq sols par mois; en sorte que tout calculé, hormis mon vêtement, je pouvais coûter à mon père de quatre à cinq louis par an. C'était beaucoup pour lui, et il me tardait bien de lui épargner cette dépense [1]. » Il y avait encore la ressource des pédagogies. Un maître de pension prenait dans sa maison plusieurs écoliers; il n'enseignait pas, mais hébergeait, surveillait ses pensionnaires, se chargeait tout au plus des répétitions. Venaient enfin les prolétaires de l'enseignement, les pauvres diables qui menaient de front les études et la lutte pour le pain quotidien : les uns vivant de la desserte du collège ou de la générosité de leurs camarades; les autres donnant quelques leçons ou bien s'acquittant des emplois de « correcteur », de domestique et maniant avec une égale facilité le fouet, le balai, le vers latin [2].

1. *Mémoires*, I, 13, 14.

2. Versor in Armoricâ, peregrinus, ductus ab oris.
Rex sum, nec regno; dextera sceptra gerit.

Distique composé par Jean Callaghan, irlandais, qui aborda un jour au collège de Quimper où on lui offrit les fonctions de balayeur des classes (*versor*) et de correcteur des écoliers. On lui donnait « dix-huit livres en argent par an pour ses gages, une soutane et un manteau pour exercer l'office de correcteur, et sa nourriture avec les autres serviteurs du collège ». Plus tard, il fut reçu docteur en Sorbonne. Roche-

Il saute aux yeux que le milieu devait être très mélangé. D'abord, on y rencontrait les nationalités les plus disparates. Jacques de Banne, élève à Tournon, nous rapporte que dans sa pension qui comprenait une vingtaine d'écoliers — dont François de Gondi — lui seul était du Vivarais. Les autres étaient Flamands, Lorrains, Suisses, Piémontais, Savoyards, Anglais. En 1688, il y avait à Clermont plusieurs palatins polonais, un prince de la nation des Mosques, les deux neveux du roi de l'île Macassar venus du fond de l'Asie pour recevoir les bienfaits de l'éducation chrétienne [1], des Arméniens; un peu plus tard nous y voyons des Chinois. Toutes les classes sociales se coudoient dans nos collèges. L'historien de Louis-le-Grand nous montre « la rue Saint-Jacques obstruée aux jours de congé par les équipages des fils de noble famille qui descendent de voiture, l'épée au côté, suivis et précédés de laquais qui annoncent d'une voix retentissante M. le comte de Guiche! MMgrs les princes de Rohan-Chabot, de Rohan-Soubise! Mgr le duc de Montmorency... [2]! » Il y a plus que des ducs et pairs. Les Condé, les Conti sont par tradition les élèves de la Compagnie. Oserons-nous confesser que les Pères se défendent mal de quelque fierté en voyant les frères naturels de Sa Majesté venir assister à leurs leçons [3]? A côté de la noblesse militaire, la noblesse de robe, les Séguier, les Nicolaï, les Feydeau, les Lamoignon, les Malesherbes, les Chauvelin; puis les représentants des classes sociales qui sont en voie de devenir les classes dirigeantes de demain, fils de bourgeois comme Descartes, Corneille, Arouet, Turgot; fils d'artisans comme Molière, Diderot, Marmontel, J.-B. Rousseau dont le père se saigne aux quatre membres pour élever bourgeoisement son

monteix, II, 65. — A une époque où les religieux mendiants se paraient de leur pauvreté comme d'un titre de gloire, nombre d'écoliers recouraient sans honte à la charité publique. Rappelons-nous Luther mendiant l'obole en jouant de la flûte sous les fenêtres de Magdebourg et d'Eisenach. N'oublions pas que Jouvancy recommandait particulièrement ces déshérités à la bienveillance des maîtres.

C'était l'esprit de la règle. « Pauperes Christi habeat (Procurator) commendatos; præter ea quæ de ciborum reliquiis quotidie illis dispensantur, poterit egentibus pecuniam eleemosynam usque ad libram ex se libere elargiri. In majori summa recurratur ad Provincialem. » Mss. 10989. *Inst. com.*

1. Emond, p. 365.

2. *Ibid.*, p. 149.

3. Le Régent confia également aux Pères l'éducation d'un de ses enfants naturels, le chevalier d'Orléans. *Litteræ annuæ*, 1715.

fils. Beaucoup d'ecclésiastiques, de jeunes abbés déjà pourvus de grosses prébendes — contrairement à toutes les prescriptions des conciles — voire d'évêchés et même de la pourpre comme ce Charles de Vaudémont élevé à Pont-à-Mousson et cardinal à dix-neuf ans [1]; des tonsurés de douze ans, de condition très humble, qui aspirent à faire leur chemin, des religieux aussi, des Cordeliers, des Capucins, des fils de Saint-François pour la plupart, qui ignorent la rancune et pardonnent à la puissante Compagnie de les avoir éclipsés. Sur les seize cents écoliers de Pont-à-Mousson, une centaine appartient aux Ordres religieux. « Ceux de la religion », nous l'avons dit, ne font aucune difficulté de suivre des cours où ils savent que leurs croyances seront respectées. Enfin la diversité des âges complétait la bigarrure des nationalités et la variété des conditions. Les listes du collège de Caen nous montrent dans les classes de quatrième et de cinquième, à côté de bambins de neuf ans, de jeunes hommes qui approchent de la vingtième année; venus tard aux études, ils réparent à force de labeur les lacunes de l'éducation première [2].

Assurément, ce devait être un spectacle peu banal que celui de cette gent écolière animant les rues d'une petite ville comme La Flèche et Mauriac, quatre fois par jour et à intervalles réguliers, défilant devant les boutiques des libraires à l'étalage desquels s'alignent les « Gradus » du P. Vanière, les « Rhétorique » de Soarez et les vénérables Despautères, le nez au vent, le verbe haut, les quolibets aux lèvres et prêts à toutes les malices. Les paisibles habitants avaient soin d'éviter la rue du collège en hiver par les temps de neige.

Nous comprenons l'insistance avec laquelle les Jésuites évitent tout rapport entre les pensionnaires et la foule hétéroclite des externes dont la sève, mal comprimée parfois, ne rappelle que trop les « martinets » du quartier Latin. Nous serons édifiés bientôt à ce sujet.

1. Abram, *op. cit.*, p. 133.

2. Bibliothèque nationale, fds latin, Mss. 10990-10991.

Comme les professeurs des hautes classes devaient ouvrir les portes à tout venant surtout pendant la prélection et l'allocution religieuse du samedi, la cour du collège pouvait ressembler à certaines heures à une cour de Faculté. « Pateant scholarum valvæ præsertim rhetoricæ et humanitatis cum explanatur auctor, cum alumni sub finem hebdomadæ piâ cohortatione latinâ instituuntur, ut si qui volent interesse concurrant. » Jouvancy.

L'ordre matériel est à la base de l'ordre moral. Aussi on peut être assuré que les Pères tiennent la main à l'exactitude d'un minutieux horaire et à la parfaite régularité de tous les exercices.

Le lever a lieu à cinq heures au son de la cloche [1]. Un quart d'heure après, prière en commun dans les chambrées. Tous y assistent à genoux, sans appui, sous la présidence du Préfet; puis l'étude commence.

A sept heures, les écoliers viennent un à un réciter leur leçon au préfet de chambrée.

Le déjeuner a lieu à sept heures un quart pour les plus petits, une demi-heure plus tard pour les rhétoriciens et les philosophes. On y garde le silence. Les « chambristes » prennent le déjeuner dans leur chambre, les autres en commun dans les chambrées.

A sept heures et demie, les plus jeunes entrent en classe; rhétoriciens et philosophes n'y entrent qu'à huit heures. Au XVIe siècle, tous ont la robe et la ceinture.

Après la classe qui se termine à dix heures, pensionnaires et externes assistent à la messe, les premiers à la tribune et les seconds dans la nef.

A dix heures trois quarts, dîner. Une lecture y tient les esprits attentifs. Cette lecture est souvent remplacée le dimanche soir par un exercice littéraire. Contrairement à l'usage de l'Université, le dîner est suivi d'une récréation [2]. Les préfets se mêlent aux écoliers « pour les contenir dans l'honnêteté ».

L'étude reprend à midi un quart. La récitation des leçons se fait à une heure et demie et sur le coup de deux heures en été, un peu plus tard en hiver, nos écoliers rentrent en classe. Elle dure jusqu'à quatre heures et demie. Vient ensuite l'étude, puis à six heures le souper suivi d'une récréation de trois quarts d'heure. Une répétition générale a lieu dans chaque quartier et dans chaque chambrée; là où la chose est possible, elle est faite par les scolastiques de la Compagnie. Elle porte d'ordi-

1. A Pont-à-Mousson, les séminaristes se levaient à 4 h. 1/2. L'abbé Martin, p. 237. Nos pères façonnés par l'Église étaient « du matin » plus que « du soir ». Nous faisons trop volontiers l'inverse.

2. « Ob sanitatem conservandam et animi oblectationem atque caritatem fovendam communem.» Règlement pour le Collège germanique édicté en 1551. Pachtler, I, 192.

naire sur des matières attrayantes comme l'histoire et la géographie au moins pour les élèves des classes plus élevées; la grammaire reste le lot des plus jeunes. Le samedi, le catéchisme fait l'objet de la répétition. C'est encore pendant cet exercice que les écoliers se confessent, la veille des communions générales; ils sont envoyés au confessionnal successivement, un à un, et dans le plus grand ordre. La journée se termine par la prière dite en commun et par une visite au Saint-Sacrement. Un écolier fait encore une lecture pieuse pendant que ses camarades se préparent à se mettre au lit. Il est neuf heures. Les préfets doivent se rendre compte de la ponctualité de chacun « sans s'en fier aux valets pour voir si les écoliers sont couchés et si leur chandelle est éteinte; l'on ne peut assez prendre garde [1] ».

La surveillance la plus étroite n'a pas cessé de s'exercer à tous les instants de la journée et dans tous les endroits de la maison. Les préfets veillent particulièrement à ce que les pensionnaires n'entrent pas dans la chambre les uns des autres. « Le matin, de cinq heures et demie à cinq heures trois quarts, au moment où les écoliers ont la permission d'aller à leurs nécessités, un des préfets se tient en bas aux lieux des pensionnaires et ne se retire que quand tous les pensionnaires en sont sortis. Le préfet de la chambrée voisine doit veiller sur la chambrée de son confrère absent : ce qui se pratique toutes les fois que quelque préfet est obligé de sortir de sa chambre. Pendant que les pensionnaires montent ou descendent, les préfets observent ce qui se passe en haut de leur escalier [2]. » Dans le temps de l'étude, ils vont voir souvent si leurs élèves étudient, s'ils ne lisent pas d'autres livres que ceux de la classe, s'ils ne regardent pas par la fenêtre ou par-dessus leurs cloisons. Ils les font venir pour la récitation des leçons les uns après les autres, et envoient au Père Principal ceux dont les devoirs sont négligés.

Lorsque les élèves vont en classe, le préfet des mœurs leur ouvre la porte du grand vestibule et se tient là jusqu'à ce que tous soient passés.

A la messe, pendant que le préfet fait monter les pensionnaires au jubé, un second préfet « se place tellement au jubé qu'en

1. *Ordre du jour pour les préfets des pensionnaires.* Rochemonteix, II, p. 199.
2. *Ordre du jour pour le collège des pensionnaires de La Flèche. Ibid.*, p. 188.

faisant montrer les Heures aux pensionnaires qui y entrent, il puisse voir s'ils sont tous modestes... Les préfets se tiennent auprès des écoliers ; ils auront soin de les faire prier Dieu et ils avertiront ceux qui y manquent [1]. » Ils se rendent les premiers au réfectoire, prennent garde que les écoliers n'y causent, n'y badinent avant et pendant la bénédiction de la table et les grâces, qu'ils ne s'appuient immodestement et ne bavardent pendant le repas. Tout en les faisant entrer au réfectoire, le préfet des mœurs surveille ce qui se passe au lave-mains [2].

Les préfets veillent encore à ce que les pensionnaires prononcent les prières d'une voix distincte et intelligible, sans précipitation. Ils tiennent la main à la propreté, à la bonne tenue. Ils auront soin que les valets peignent les écoliers deux fois par jour, qu'ils visitent leurs habits le soir, particulièrement en été, et fassent raccommoder ce qui sera décousu ou déchiré. Ils exigeront que visage et mains soient toujours propres [3].

Comme on le pense bien, c'est un régiment de surveillants qui va et vient à travers la maison. A Louis-le-Grand, de 1675 à 1684, nous trouvons au service de cinq cents pensionnaires cinquante surveillants et préfets sous les ordres du Principal Nicolas le Paige, plus redouté encore, paraît-il, de ses subordonnés immédiats que des écoliers [4].

Le ministre du pensionnat, qui en sa qualité de suppléant de Principal remplit le rôle de Surveillant général, est dans un

1. Rochemonteix (le P. de), II, p. 190.

2. *Ibid.*, p. 190.

3. *Ibid.*, p. 192. — « Les comptes de M. d'Ourville, pensionnaire au collège Louis-le-Grand de 1755 à 1762, nous attestent que les jeunes gentilshommes poussaient assez loin le souci de l'élégance. A huit ans, M. d'Ourville a perruques, boucles à souliers et jarretières d'argent, nœuds à l'épaule et à l'épée, etc... Les notes du perruquier sont relativement élevées. Il devait y avoir dans les grands collèges à l'usage de la noblesse un *peignoir* ou laboratoire spécial du coiffeur. » *Ibid.*, 272 et suiv.

4. Ce Nicolas le Paige, dont le nom ne figure point dans la *Bibliothèque* de la Compagnie et dont la mémoire a été profondément oubliée, a été un des meilleurs artisans de la prospérité de Louis-le-Grand au XVIIe siècle. Il fut, pendant neuf années consécutives, 1675-1684, le Principal des pensionnaires. « Personne n'était moins empressé envers les princes et les grands. » Les supérieurs s'en plaignaient discrètement. « Quamvis enim P. Primarius convictus suam meretur laudem in continendâ externâ disciplinâ, constans tamen est opinio plurimorum eum suâ implacabili severitate erga primæ nobilitatis adolescentes, modum omnem excedere; et quoniam 50 præfectos ex NN. potius exasperat quam sibi conciliat... »

Le chiffre de 500 pensionnaires fut dépassé. La maison se trouva trop petite, et un bâtiment neuf, large et haut, en belles pierres de taille, fut à peine achevé que les nouveaux le remplirent jusqu'aux mansardes. Chérot, 243, 244.

mouvement perpétuel. Il a le texte des règles des pensionnaires, il lui est enjoint de les lire une fois par mois publiquement, comme aussi les instructions du Principal, tant les communes que les particulières, et il veille de près à leur exécution [1]. Plusieurs fois par jour il visite les officiers de la maison, afin qu'ils soient exacts et assidus dans leurs fonctions; il passe l'inspection quotidienne des chambres des pensionnaires. Il fait venir quelquefois à sa chambre ces mêmes officiers pour les réprimander ou les instruire, au besoin il leur inflige quelque pénitence. En un mot, ce surveillant général a les pieds d'Achille et des yeux d'Argus. « Qu'il ait l'œil à ce que rien ne se passe en quelque lieu de la maison que ce soit par les Nôtres, écoliers ou serviteurs, qui ne doive être fait et partout tandis qu'ils ne seront point en classe, qu'il se promène souvent par toute la maison, afin qu'il se trouve présent partout autant qu'il pourra [2]. »

Il importait que les Pères connussent tout leur monde dès la rentrée. La chose, facile pour les pensionnaires, l'était moins quand il s'agissait de la foule des externes.

C'est pourquoi ceux-ci devaient, en arrivant, donner au Recteur leur nom et leur adresse. A partir de ce moment, l'écolier et ses hôtes tombaient sous la surveillance de l'administration qui se chargeait de les visiter régulièrement. Nombreuses sont les ordonnances que les Jésuites obtiennent de la justice civile et qui attestent la vigilance qu'ils exerçaient sur les pédagogies [3].

Enfin, pour que nul ne fût censé ignorer la loi, le règlement

1. *Instruction pour le P. Ministre des pensionnaires.* Rochemonteix, II, p. 175.

2. *Ibid.*, p. 176.

Emond nous dit qu'« un surveillant à poste fixe se tenait aux latrines, aux grilles et aux portes principales. Les élèves n'étaient seuls nulle part » (p. 365).

3. A Quimper, une ordonnance de police défend aux hôtes de laisser sortir les écoliers après huit heures du soir à peine de cinquante livres d'amende. Fierville, *op. cit.*, p. 168.

A Schlestadt, les Pères sollicitent et obtiennent du maire un arrêté interdisant aux cabaretiers de servir à boire quand la cloche a sonné. *Die Jahrbücher des Jesuiten.* Voir dans Martin (l'abbé E.), *Histoire de l'Université de Pont-à-Mousson*, les règlements sévères imposés aux bourgeois qui logent des pensionnaires, p. 220. Voir également la surveillance étroite exercée par les Pères à Aubenas sur le pensionnat fondé par la municipalité pour recevoir les externes. *Les Jésuites à Aubenas*, p. 272, 273.

Cf. Benetrix, *Les Origines du collège d'Auch*, p. 175.

Les Pères demandent au corps de ville de sévir contre les cabaretiers qui exploitent leurs élèves.

était affiché dans les cours, dans les chambrées, dans les classes. Tous les mois, lecture en était faite au réfectoire [1].

Les Pères voient avec raison dans tous ces détails non seulement une condition d'ordre et de régularité, mais encore une discipline bienfaisante pour l'esprit. Les écoliers sont pris, au sortir de la maison paternelle, dans ce formalisme qui les habitue à vivre de ponctualité. A tout moment, c'est un exercice de la volonté qui s'impose, un frein qui réprime la fantaisie individuelle, contient l'imagination, dompte la sensualité. Le règlement a des heures pénibles. Le coup de cloche du lever, en hiver, est douloureux. Mais précisément, nous touchons du doigt l'excellence de l'éducation fortement chrétienne. Ce règlement n'est pas seulement un cadre exigé par le fonctionnement normal de la maison et la bonne marche des études, c'est, du point de vue de la piété, la voix même de Dieu. La cloche est l'expression mystique de sa volonté auguste et chacun des exercices est comme une épreuve mise devant nos pas ou plutôt offerte à notre générosité par la divine bonté pour élever, purifier et sanctifier notre âme. Qui dira tous les actes de naïf et fervent amour dont la cloche fut dans nos collèges l'aimable inspiratrice ! L'examen de conscience du soir insiste sur cette fidélité au règlement, le grand devoir d'état de l'écolier. Rien de banal d'ailleurs — nous avons pu nous en assurer — dans ce train-train coutumier de la vie de tous les jours, puisque tout y est relevé par une pensée morale et religieuse; les allées et venues sanctifiées par le recueillement apprennent de bonne heure à nos écoliers à se nourrir de pensées graves; et au réfectoire la lecture parle encore d'apostolat, de voyages, de dévouement, de vie grande et utile, allumant dans plus d'un jeune cœur de pieux désirs.

Parce que les Pères ont souci d'abord de l'ordre extérieur, ils apportent la plus grande attention au bien-être matériel de leurs écoliers. En bons *scolastiques*, ils considèrent dans l'homme et dans l'enfant la partie sensible. Sous ce rapport, ils sont modernes et dès le XVI[e] siècle nous les voyons réagir contre les habitudes déplorables des maisons d'éducation de l'époque où

1. «Ut hæc regulæ convictorum melius observari possint juverit singulis mensibus in cœnaculo semel ea legi nec non in singulis cubiculis in tabella descripta proponi.» Mss. 10989.

« l'on s'engageait à nourrir les élèves au meilleur marché ». On connaît le proverbe des boursiers affamés de Montaigu stigmatisant le régime alimentaire du collège : « *Mons acutus, dentes acuti.* » Les Jésuites, sans rien exagérer, attachèrent toujours une importance de premier ordre à la nourriture et au grand air. Aucun détail n'échappe à la vigilance des visiteurs [1]. L'alimentation est simple, mais saine, suffisamment abondante, relevée aux grands jours d'une chère plus succulente, d'un parfum plus savoureux [2]. Dans leur piété raisonnable et pratique, les Pères se rendent compte qu'il faut au corps une quantité déterminée de nourriture, que l'enfant et le jeune homme sont soumis, dans l'âge de la croissance et du développement physique, à des nécessités particulières. Ils auraient cru porter un grave préjudice à leurs pensionnaires, commettre une véritable injustice en montrant de la lésinerie en pareille matière. Ces hommes spirituels savaient ce que coûtent les imprudences d'un zèle à courte vue et refusaient au chrétien le droit d'épuiser le corps, ce serviteur indispensable des facultés les plus hautes. Enfin les Pères estimaient qu'aux jours où

1. Mss. 10899, *passim.* — Cf. *Const.*, pars III, c. II : « De conservatione corporis. » — Saint Ignace n'hésite pas à prendre, par obéissance, de la viande un vendredi saint. H. Joly, p. 225.

2. Voici quel était le service de la table : A midi, un potage, une entrée qui consistait en un plat de viande, un légume, un dessert. Trois fois par semaine, deux desserts. Le soir, un potage, une portion de viande, un dessert. Il y avait goûter dans l'après-midi avant la classe. Le soir des grandes fêtes, deux entrées, deux desserts, un légume et un plat de viande plus recherchée, par exemple des chapons.

Les jours maigres et les jours de jeûne, même nombre de plats, sauf que la viande est remplacée par deux œufs ou par du poisson frais. Le poisson salé n'était utilisé que rarement et à la condition qu'il fût fort bon.

Ceux qui jeûnaient, c'est-à-dire qui ne faisaient le soir qu'une collation, avaient droit à deux entrées et à deux desserts au principal repas.

Le service était en étain et en terre cuite, à l'exception de la cuiller, de la fourchette et de la timbale des pensionnaires qui devaient être en argent.

Mss. 10989. *Ratio victus convictorum.* Voir nos Pièces justificatives.

L'instruction pour le ministre des pensionnaires porte qu'il doit assister au déjeuner et au goûter des enfants comme aussi à leur dîner et à leur souper afin de prendre garde que rien ne manque à personne et que l'on serve promptement, que les portions soient honnêtes et de juste poids afin d'éviter toutes sortes de plaintes. Il ne permettra pas néanmoins de renvoyer trop aisément à la cuisine les portions servies aux enfants. Rochemonteix, t. II, p. 176.

L'esprit de la Compagnie était que les pauvres fussent traités à table comme dans les familles de bonne condition *In mensa tractantur uti in honestis familiis solet.* Ordonnance de 1596 pour les pauvres du séminaire de Munich. Pachtler, I, 449.

Les comptes du frère acheteur mentionnent pour une veille de Noël onze sous de dragées, trois livres pour un agneau de dix-huit livres trois quarts, quatorze sous pour trois douzaines d'oiseaux. De même pour les fêtes de Pâques, des agneaux, des chevreaux, vingt-quatre alouettes, etc. *Les Jésuites à Aubenas*, p. 292.

il y avait fête dans l'Église et dans les cœurs, c'était le moins que les estomacs en eussent leur part légitime, et que le réfectoire rappelât aux écoliers les douceurs de la table de famille.

C'est dire que la santé des chers enfants est l'objet de la sollicitude la plus éclairée. Le registre des visites de l'année 1587 renferme sur ce sujet tout un chapitre : *Quæ ad valetudinem attingunt.* Que les élèves aient grand soin de leur santé, y lisons-nous. Dès qu'ils se sentent mal à l'aise, qu'ils avertissent le préfet de la chambrée afin qu'on puisse leur appliquer les remèdes; tous useront des secours du médecin et des infirmiers, sans manifester d'impatience : recommandation opportune en un temps où la médecine et la chirurgie, encore rudimentaires, ignoraient les anesthésiques et n'hésitaient pas à procéder avec brutalité. Les préfets veillent à ce que les jeux ne nuisent pas à la santé [1]. L'ordre du jour de La Flèche comporte de temps à autre un quart d'heure pour se chauffer et le prospectus du même établissement atteste que les précautions sanitaires étaient poussées plus loin qu'on ne serait tenté de le croire, puisqu'il y a une infirmerie pour les cas ordinaires et une autre où sont isolés les sujets atteints de maladies infectieuses [2].

Les mêmes préoccupations d'hygiène et de salubrité se retrouvent dans la réglementation des jeux et des promenades. Si pendant les récréations les Pères se mêlent aux écoliers, c'est tout à la fois pour exercer une surveillance discrète et activer l'entrain des jeux. En principe, ils n'aiment pas les conversations particulières entre élèves [3]. A La Flèche, l'été, on va au parc après le souper. En hiver, la récréation du soir a lieu dans les chambrées; les préfets sont sortis de table avant les élèves pour les y attendre. Pendant la journée, la salle de récréation offre un abri contre le mauvais temps. Un biographe narre l'anecdote suivante : « Il était d'usage, à Louis-le-Grand,

1. « Caveburtque ne immoderata corporis exercitatio valetudini officiat. » Mss. 10989.
Ils doivent faire changer de linge aux enfants qui ont chaud et ne leur permettre de boire qu'après qu'ils sont moins échauffés — « Propter copiam pulicum et sordium quæ in tanta puerorum multitudine facile contrahitur, Nostris qui in convictu degunt, dentur singulis hebdomadis duo indusia (*chemises*) commoda et integra ut minus patiantur. » Pachtler, I, 417. Ordonnance de 1586.

2. Rochemonteix, II, p. 178. Dans le jardin du collège, on cultivait les plantes médicinales usuelles. Emond, p. 364 Voir quelques-uns des remèdes en usage au collège d'Angoulême. Boissonnade et Bernard, *op. cit.*, p. 131, 132. L'énumération est curieuse.

3. « Non solus cum soli. » Pachtler, IV, 256.

de prendre la récréation dans la cour tant que l'eau du bénitier de la chapelle n'était pas gelée. C'était le thermomètre du collège. Comme la porte de la chapelle était constamment ouverte. pendant le jour, Voltaire s'y glissait et déposait de la glace dans le bénitier afin de ne pas quitter le poêle de la salle d'études [1]. »

La liste des jeux permis est intéressante· Ne sont interdits que les jeux qui présentent des dangers sérieux [2]. Les Pères ne sont pas ennemis des jeux violents. « Nos récréations, raconte Marmontel, se passaient en exercices à l'antique : en hiver, sur la glace, au milieu de la neige ; dans le beau temps, au loin dans la campagne, à l'ardeur du soleil, et ni la course, ni la lutte, ni le pugilat, ni le jeu de disque et de la fronde, ni l'art de la natation, n'étaient étrangers pour nous [3]. » L'expression de Marmontel est juste ; les récréations n'étaient pas un simple délassement, mais encore des exercices. L'éducation n'était pas aussi cérébrale qu'elle l'était chez nous il y a quelques années ; elle accordait une part relativement considérable au développement musculaire. Il y aurait beaucoup à écrire sur ces jeux du temps passé auxquels nous sommes heureusement en train de revenir, qui sont nés chez nous, ne l'oublions pas [4], et qui contribuaient autant à la culture morale des écoliers qu'à leur formation physique en donnant aux joueurs du coup d'œil et de la décision, du caractère et de la discipline. Est-ce que les Anglais du vingtième siècle ne reconnaissent pas que le foot-ball et le cricket font de leurs enfants des hommes d'honneur, de bons citoyens et de bons Anglais [5]. Ainsi donc les écoliers de la Compagnie ne

1. *Voltaire au collège*, par Henri Beaune, Paris, 1867.

2. En jouant à la berne, un neveu de Mazarin tomba sur le pavé et mourut sur le coup. Emond, p. 157. — « Il faut défendre les machines dans nos jeux : le fils de M. le conseiller d'André (Pierre d'André) fut, en cette occasion, en un danger évident de se casser la tête. » Méchin, II, p. 97 (année 1686).

3. *Mémoires*, I, 20, 21.

Le collège achète ce qui est nécessaire pour les jeux : « quod si fuerit opus instrumentis ad ludendum ea scholæ pecunia, curabit enim præfectus scholæ. » Pachtler, I, 158.

Les Pères ne sont pas partisans des jeux d'échecs, des jeux de dames qui ne sont que tolérés. On en devine la raison. « Convictoribus etsi non prohibeatur lusus schaccorum et damarum, non tamen laudatur, melior est pilæ palmariæ, disci, sphærularum ad annulum jactarum et ad pyramides ligneas. » Ordonnance de saint François de Borgia (1568). Pachtler, I, 402.

4. Le foot-ball est notre ancien jeu de soule ou choule (de *solea*, sandale). Le mail était à peu près notre jeu de golf actuel. Le jeu de paume, *lusus pilæ cum palmâ*, jouissait, en France, d'une faveur particulière. La Salle du Jeu de Paume, à Versailles, a conservé en partie les galeries où se tenaient les spectateurs. *Tennis* est le mot français, *tenez* anglicisé.

5. Foot-ball and cricket turn schoolboys into men of honour, good citizens and good Englishmen. » Un éducateur éminent a écrit : « Un grand homme disait,

se contentaient pas d'admirer en classe les héros de Plutarque, ils en reproduisaient les exploits à leur manière, en organisant dans la cour de récréation et surtout à la campagne de joyeuses et passionnantes parties. Car tous nos collèges avaient une maison de campagne. Les Pères avaient l'art de se faire offrir de ces riches et utiles cadeaux, comme à Tournon par exemple où un honorable bourgeois. Michel Meyras, leur léguait dès 1590 le domaine de Saint-Michel situé à une lieue de la ville. Les Jésuites de Paris conduisaient, au XVIe siècle, leurs élèves à Issy [1]; plus tard, ils achetèrent une maison à Gentilly. Nos maîtres n'épargnaient rien pour rendre ces villégiatures agréables. La propriété de Gentilly englobait, dit-on, les deux tiers du village « Ils y avaient ménagé des terrasses, un immense jardin avec des allées couvertes et d'élégants parterres, de hautes futaies, des vergers, une glacière et des canaux qui recevaient l'eau de Bicêtre. » — « Le collège de Clermont y trouvait une abondante provision de légumes et de fruits. » Le vers latin ne manquait pas d'embellir ces délicieux séjours [2], où il arrivait que les maîtres installaient les écoliers pendant plusieurs jours sans interrompre le cours des études afin de leur procurer le bienfait d'un air réparateur [3]. Quelles journées charmantes que ces congés de jeudi où, du matin au soir, pendant la belle saison, l'on pouvait s'adonner à la promenade et à des plaisirs tout imprégnés

blâmant les veillées excessives données au plaisir : « Une nation qui se couche à « dix heures l'emportera toujours sur les autres. » A plus forte raison, on peut dire qu'une nation qui sait jouer les jeux virils l'emportera sur une nation qui les dédaigne. Après sept années passées en Angleterre, j'ai acquis la conviction que les jeux sont pour les Anglais un moyen très efficace de tremper leur caractère. R. P. du Lac, *France*, Paris, 1888, p. 285.

1. Le registre des visites ne consacre pas moins de trois pages *circa Issiacanam recreationem*. Voir nos Pièces justificatives.

2. Dulcibus hic paulum fas est cessare Camænis;
Quo brevior fessis, hoc mage grata quies.
Ipse æquum in campum Gabriel comitatur euntes;
Cum Phœbo Pindi post juvat ire jugis.

Ces deux distiques ornaient la porte d'entrée du clos Saint-Gabriel, à Avignon. Chossat, *op cit.*, p. 308.

3. « Pendant un séjour d'été à Gentilly, le préfet des études tomba malade et fut mis par le médecin au lait d'ânesse. Un matin, l'ânesse abandonnée par son gardien pénètre dans la classe. Vous entendez d'ici les clameurs qui saluent le baudet à son entrée ! Quel précieux et rare épisode ! Le professeur le saisit, le donne pour sujet de la narration latine que l'on allait commencer. Tandis que tous les écoliers se creusent la tête, Arouet seul rit et folâtre sur son banc... Enfin l'heure sonne, les copies se relèvent. Arouet, qui n'a pas encore mis la main à la plume, prend une feuille de papier et y écrit lestement cette phrase de l'évangile de saint Jean : *In propria venit et sui* eam *non receperunt*. On ignore qui eut la première place, mais on devine sans peine qui remporta le plus bruyant succès. « H. Beaune, *Voltaire au collège*. »

de volupté virgilienne ! C'est là qu'on se livrait aux sports qui exigeaient de grands espaces. La discipline y était complaisante; on parlait français, on avait même le droit, à table, d'y aller de sa chanson. Cependant, toujours prudents, les Pères n'abandonnaient pas aux écoliers le maniement de leurs deniers; autant que possible, ils prévenaient les fantaisies ou les fredaines des jeunes prodigues. Le lecteur voudra bien nous excuser d'insister sur ces détails; ne revêtent-ils pas une extrême importance aux yeux de l'enfant et de l'éducateur? Chacun des points de notre règlement apporte sa contribution à l'œuvre de la formation morale. Les bonnes parties de cheval fondu en même temps qu'elles vivifient le sang et équilibrent les facultés sont le point de départ d'inoubliables amitiés. Le caractère de l'enfant s'y livre à l'observation du maître : *Inter ludendum puerorum mores optime deteguntur ;* et qui ne sait combien la vue reposante d'un site pittoresque, d'un paysage d'églogue, est de nature à orienter les pensées de notre esprit et les inclinations de notre cœur ?

Mais nous n'en avons pas fini avec les congés ; car, pas plus que l'ouvrier de jadis, nos écoliers ne connaissaient le surmenage. Les fêtes étaient fort nombreuses; seulement, à la différence du savetier de La Fontaine, les élèves n'étaient pas fâchés que Monsieur le Curé de quelque nouveau saint chargeât toujours son prône. Les fêtes solennelles apportaient des avantages de plus d'une sorte : grasse matinée, amélioration de l'ordinaire, relâchement dans les études dont les exercices religieux et les cérémonies pompeuses rompaient la monotonie; les congréganistes en profitaient pour tenir leurs assemblées. Les fêtes ordinaires — celles qui ne comportaient qu'une messe basse — avaient pour résultat de remplacer la classe du matin par une étude et celle du soir par un congé qui se confondait avec celui du jeudi. On comptait dans l'année une quarantaine de ces fêtes simples.

Enfin, il y avait les vacances. Les classes subissaient une interruption de plusieurs jours à Noël, au Mardi gras, à Pâques, à la Pentecôte. Voici comment le Provincial Clément Dupuy avait réglé, à la fin du XVIe siècle, ce qui regardait les grandes vacances. A partir des premiers jours d'août, philosophes et théologiens prenaient leurs deux mois; rhétoriciens et humanistes chômaient à la Nativité de Notre-Dame et jouissaient donc de trois semaines de repos; la première classe de gram-

maire, vaquant à l'Exaltation de la Sainte Croix, avait quinze jours; les autres classes n'en avaient que huit [1]. Les Pères finirent par trouver que les petits étaient bien mal partagés et le *Ratio* accorda un mois à toutes les classes inférieures. Les vacances du carnaval étaient marquées par les réjouissances d'usage, ordinairement par la représentation d'une comédie. Le départ des grandes vacances était entouré de tout l'éclat possible et la rentrée de la Saint-Luc réunissait encore un auditoire de choix au pied de la tribune de la salle des actes.

Les vacances, comme, en général, nos Recteurs les redoutent! Ils tiennent bon de toutes leurs forces lorsqu'un visiteur notoire veut payer de cette monnaie sa bienvenue. Un gouverneur de province insiste-t-il pour accorder à tout le collège une quinzaine de congé, le Recteur se défend tant et si bien qu'il obtient une réduction de treize jours... Sans aucun doute au désappointement d'un grand nombre! Les illustres personnages se montrent d'autant plus larges dans leur générosité qu'ils ne remarquent pas la fréquence des occasions où elle s'exerce. Un Recteur qui n'avait pu obtenir gain de cause écrit, la mort dans l'âme : « C'est la plaie de mon pauvre cœur parce que les écoliers perdent en ces féries, *male feriati*, leur âme, leur temps, leur argent [2]. » Souvent encore il fallait tenir compte de l'esprit religieux des populations : « Le second de juillet, qui est la fête de la Visitation de Notre-Dame, on a coutume depuis quelques années de donner vacances aux écoliers matin et soir, quoique ce ne soit pas une fête commandée, le monde ne laissant pas de travailler quoique les boutiques soient fermées; et il s'est rencontré que comme quelque recteur n'a pas voulu donner vacances ce jour-là, le monde en a fort murmuré, n'en ayant point été

1. Mss. 10989.

S'il faut en croire les historiens du collège d'Angoulême, il y avait des différences assez sensibles suivant les lieux. Ainsi, à Angoulême, les élèves avaient douze jours de vacances à Noël, huit jours au Carnaval, trois semaines à Pâques; de plus, trois congés par semaine en temps normal dont deux promenades à la campagne du Lion dans la vallée de l'Anguienne. Les grandes vacances, qui ne duraient qu'un mois au XVI[e] siècle, s'allongent au XVIII[e] siècle. *Op. cit.*, p. 130, 131.

Le P. B. Duhr établit une comparaison intéressante entre la durée des vacances dans les anciens collèges de la Compagnie et notre organisation actuelle. *Die Studienordnung der Gesellschaft Jesu* Freiburg im Breisgau, 1896, p. 64 et suiv. Nous y renvoyons le lecteur.

2. Méchin, t. I, p. 231, année 1655.

édifié[1] ». D'ailleurs, les Pères ont la ressource de donner des devoirs à faire à la maison et ils en usent[2].

Comme tous les pensionnaires ne pouvaient, à cause de la distance, retourner dans leurs familles, nos maîtres organisent tout simplement des excursions de vacances. *Nihil sub sole novum.* Nous avons plusieurs relations de ces voyages. Aux vacances de Pâques de 1699, une caravane part de Tours composée de dix jeunes gens sous la direction de deux Pères; elle se dirige sur La Flèche, revient par Angers, Saumur, Chinon, pousse jusqu'à Richelieu pour revenir à son point de départ après avoir visité églises, châteaux, usines; étudié en touristes les cultures, les curiosités locales, noté le souvenir des grands hommes originaires de la contrée et même couru le cerf à cheval.

C'est une autre caravane scolaire qui part de La Flèche aux grandes vacances de la même année sous la conduite du P. Deschamps. Il conduit nos philosophes en Bretagne; tous sont à cheval, pistolets aux arçons. Le journal d'un de nos jeunes voyageurs nous conduit par Sablé, Laval, Vitré jusqu'à Rennes d'où nous montons à Pontorson et au Mont-Saint-Michel. De là notre petite troupe repart pour Saint-Malo, continue jusqu'à Brest en passant à Saint-Brieuc, à Guingamp, à Morlaix. On consacre trois jours à visiter le grand port, superbe avec ses vaisseaux de premier, de deuxième et de troisième rang, ses magasins, ses fortifications, l'hôpital des marins. Le retour s'effectue par Quimper et Vannes. On voudrait aller à Rochefort, poursuivre même jusqu'à La Rochelle; mais le loueur de chevaux se plaint qu'on le ruine, il craint pour ses bêtes; de fait, nos cavaliers sont infatigables. La douane visite leurs bagages à Ingrandes pour s'assurer qu'ils n'ont pas de paquets de sel blanc de Bretagne, du tabac, du café. Au retour, le 5 octobre, les jeunes gens assistent à deux messes d'actions de grâces pour avoir échappé aux quatre éléments, à l'eau, à l'air, à la terre et au feu;

1. Méchin, t. I, p. 96.

2. « Nihil pestilentius puero est cessatione et otio, quod cum omnibus sit omnium origo malorum, multo magis est pueris.

« Diligentioribus autem ac provectioribus extraordinaria quædam studia in quibus domi, dum vacabit, ponant operam, assignari poterunt, maxime in classe Humanitatis et Rhetoricæ, quæ sub sedulo parata proferre in lucem postmodum licebit. » Pachtler, IV, 162.

car il a fallu, en chemin, tenir en respect quelques bandits[1].

A coup sûr, ces écoliers ne manquent pas d'allure dans ce cadre d'exercices physiques, d'ébats au grand air et de caravanes entreprises à main armée. Loin de se présenter comme des garçons malingres, au dos voûté, aux joues anémiées par un surmenage précoce, ils nous donnent bien plutôt l'impression de gars robustes, épanouis, pleins de belle humeur, maniant avec la même bonne volonté le maillet au jeu de pail-mail et le syllogisme scolastique. Ils sont les vrais disciples de la sage antiquité puisqu'ils réalisent le vieil adage : *Mens sana in corpore sano.*

Toute législation comporte des sanctions disciplinaires; le règlement de nos collèges n'échappe pas à cette nécessité. Il est même probable que les pénalités y seront en rapport avec la belle résistance physique des écoliers et que les punitions anodines infligées par nos modernes censeurs auraient fait sourire les fils des ligueurs et des duellistes de la Fronde. Avant de détailler les rigueurs du Code pénal, il ne sera pas inutile d'insister sur la fougue du tempérament de nos collégiens et de souligner quelques-uns des délits auxquels les exposait l'ardeur d'un sang juvénile.

Bien entendu, ils se mêlent, au XVIe siècle, aux luttes de partis et profitent de l'effervescence générale « pour changer leurs plumes en épées ». Les élèves de Clermont durent plus d'une fois interrompre la traduction d'une ode de Pindare ou d'une tragédie de Sophocle pour monter la garde aux côtés de leurs maîtres sur les remparts de Paris assiégé. Cent ans plus tard, les externes de Rouen et d'Angoulême se chargeront d'exécuter l'une des clauses de l'édit de 1685 en détruisant en une nuit de fond en comble le temple des Réformés. Mais les Pères n'eurent pas toujours les mêmes motifs d'encourager la pétulance écolière.

Le *Ratio* avait sagement défendu qu'on entrât au collège avec des armes. La mesure n'était pas encore suffisante. Les externes se querellent avec les bourgeois, ils les blessent, ils les tuent. Une sentence du bailliage de Rouen restreint les libertés accordées par le *Ratio*, interdit aux écoliers de porter des armes et aux hôteliers de les laisser sortir, passé neuf heures du

1. Rochemonteix, t. IV, p. 414 et suiv.

soir. Lorsque le duel fut à la mode, les écoliers mirent flamberge au vent. « Quelques-uns de nos écoliers ayant été insolents à se battre et quereller jusques à assigner le duel, on se résolut d'y mettre ordre nommément qu'à la sortie des classes parfois on se battait devant le collège avec scandale des voisins, des passants et des autres écoliers [1]... » Les Pères rencontrèrent plus de difficultés qu'ils ne s'y attendaient : « Donc en suite étant arrivé qu'il y eut une grosse batterie comme cela partie Philosophes, partie Humanistes, le P. Recteur en fit avertir M. le Président Du Chaine qui sur-le-champ demanda à l'huissier de mettre en prison ceux qu'il trouverait. Ce même jour on en attrapa deux qui furent emprisonnés, les autres se cachèrent ayant su qu'on les cherchait. Lesdits prisonniers demeurèrent deux jours en prison, après quoi M. le Président Du Chaine les fit mener par un huissier au collège pour être châtiés. L'un était philosophe et l'autre humaniste et eurent tous deux le fouet [2]. »

Chaque classe avait en effet au plus haut degré l'esprit de corps; les physiciens regardaient de haut les logiciens et ceux-ci éprouvaient un dédain au moins égal à l'endroit des vulgaires Humanistes. Quelque dix ans plus tard, le scandale se renouvelle; cette fois il y a mort d'homme. « Un de nos écoliers, gentilhomme d'auprès de Sisteron et métaphysicien, fut tué en duel sans avoir moyen de donner des marques d'aucun repentir. Ils furent quatre qui se battirent desquels deux n'étaient pas écoliers. Ce fut à neuf heures du matin après avoir couché ensemble en la grange des Chartreux afin de se trouver plus disposés et se battre là auprès. Il y avait quelques mois qu'un autre écolier de la troisième avait été tué de la même sorte par un chirurgien et était mort aussi peu chrétiennement [3]. » Le mauvais exemple était contagieux, car le P. Recteur dut passer dans les classes. « Assisté du P. Préfet et de deux autres Pères, il alla aux classes de Philosophie, de Rhétorique, d'Humanités et de troisième dans laquelle il avait fait appeler quantité de petits quatrième et cinquième, et là il leur remontra le mal des duels, les défendit sous de très sévères peines [4]. « Reconnaissons au moins que

1. Méchin, I, p. 92.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, p. 171 (année 1646).
4. *Ibid.*

ces enfants avaient, comme on dit, du sang dans les veines.

A Tournon, les écoliers enfermés dans les prisons du château se vengent en assiégeant le corps de garde; ils s'en emparent, au milieu de quelles clameurs! les consuls effrayés renforcent les patrouilles.

A Angoulême, en 1734, les agressions nocturnes durent toute l'année et pourtant une ordonnance de police avait, en 1660, défendu aux écoliers de sortir armés et sans feu après huit heures du soir sous peine de vingt livres d'amende et de punition corporelle.

Parfois les méfaits sont d'une autre nature, les externes se livrent, pendant le carnaval, « à des jeux et à des farces indécentes », mêlés, dans les villes universitaires, aux écoliers de droit et de médecine.

Le collège n'est pas toujours respecté, tant s'en faut. Des écoliers tirent des coups de pistolet dans les vitres d'une classe et les coupables ont disparu quand l'huissier arrive pour les saisir. A Angoulême encore, les murs de clôture sont renversés. A Avignon, ville pontificale, le cardinal d'Armagnac, sur les représentations des Pères, avait ordonné que « personne, à l'entour du collège, ne pût vendre fruits ou autres viandes nuisibles à la santé et provocatives à la gourmandise à peine de confiscation. Les femmes de mauvaise vie ne pourront approcher à plus de cinquante cannes de la maison, à peine du fouet ». Colère des écoliers. Le Recteur se plaint que pendant la nuit des gens rompent les vitres, fenêtres et portes, qu'on menace les régents devant leur porte quand ils sont en classe. Le cardinal condamne alors « à trois traits de corde ceux qui menacent de battre les régents, permettant auxdits recteurs et collégiés retenir dans leur collège tous les insolents et contrevenants jusqu'à ce que les ministres de la justice en soient avertis et les viennent prendre ».

A Poitiers, le jardin est mis à mal. Les soutenances de thèses sont tumultueuses et la présence des corps constitués ne fait que redoubler l'ardeur des manifestants. Le présidial rédige ordonnances sur ordonnances pour rétablir l'autorité du P. Lejay singulièrement compromise. « Tout vu et considéré, nous ordonnons que ledit Thiébreau se transportera dans la préfecture et dans la classe de logique et là, en présence des autres écoliers, le chapeau à la main, demandera pardon au P. Préfet

et au régent de ladite classe des insultes qu'il leur a faites, les priera de les oublier, et qu'il s'en repent et promet de vivre à l'avenir dans la soumission et le respect qu'il leur doit, et outre le condamnons de faire remettre dans trois jours le fond de la chaire du régent de ladite classe qu'il a enfoncée et, à faute de ce faire, permis au demandeur de le faire mettre aux frais dudit Thiébreau, le condamnons aux dépens et lui défendons l'entrée du collège jusqu'à ce qu'il ait obéi et satisfait entièrement à la présente ordonnance [1]. » Le P. Le Jay devait avoir à Paris une affaire assez désagréable avec le fils du maréchal de Boufflers, qu'il avait dû faire fouetter. Le jeune duc avait ourdi un complot contre son professeur, qu'à l'aide d'une sarbacane on avait criblé de petits pois [2].

Mais rien ne vaut la mutinerie de La Flèche survenue en 1646, où le préfet fut roué de coups, le collège envahi à main armée, après un pillage en règle des boutiques d'armuriers. Les écoliers réclament avec des vociférations un de leurs camarades qu'on a arrêté, jurant qu'ils « auraient leur compagnon de gré ou de force et qu'ils enlèveraient un Jésuite ou un pensionnaire par droit de représailles ». Ils repoussent les élèves qui s'assemblent pour aller en classe. Les Pères s'avancent vers les séditieux; on se jette sur eux avec « une si grande furie que l'on fut contraint, pour les dégager, de faire sortir quatre ou cinq serviteurs qui se rencontrèrent sur l'heure de plus de trente qui sont au service des pensionnaires. Un desdits serviteurs prit un fusil, l'autre une hallebarde, les autres des bâtons ». Un des mutins veut se jeter sur le fusil et reçoit la décharge. Les autres prirent la fuite [3]. Si nous ajoutons à ces exploits d'écoliers bretteurs et batailleurs l'introduction au collège d'ouvrages de contrebande, livres hétérodoxes ou licencieux, nous aurons relevé les points principaux où la discipline fut le plus souvent battue en brèche au XVIe siècle et dans la première partie du XVIIe.

Les mœurs se transforment à la majorité du grand Roi ; la rude noblesse subit le charme de Versailles et les fils de ces féodaux qui avaient combattu à La Rochelle, à Montauban, à Castelnaudary, à visage découvert, contre le roi de France, se font les plus humbles et les plus assidus des courtisans. Les hautes classes

1. Joseph Delfour, *Les Jésuites à Poitiers*, Paris, 1902, p. 339.
2. *Mémoires du marquis d'Argenson*, I, 17, 18.
3. Rochemonteix, II, p. 96 et suiv.

perdent en virilité ce qu'elles gagnent en politesse, et les jeunes générations qui montent à la vie aux environs de 1700 cachent, sous le vernis des formes, des habitudes foncièrement dépravées. Aux lignes suivantes écrites par d'Argenson, le fils du ministre de police, on pressent les mœurs de la Régence : « A la fin de 1709, je fus mis au collège avec mon frère; nous étions alors si grands garçons, c'est-à-dire si avancés dans le monde que, sans être nés libertins, nous l'étions devenus, car on imite d'âge en âge l'étage un peu devant nous; les petits garçons veulent trancher du jeune homme comme les jeunes gens avancés pour leur âge contrefont les hommes importants. Ma mère était bonne, indulgente, avait quelque goût; notre façon d'être ne la détournait point de nous laisser suivre nos habitudes. Je fréquentai les spectacles, les assemblées, les femmes. Je faisais des connaissances. J'allai au cabaret et autres lieux quand j'étais avec des gens du monde, je me figurais être si bien dans le monde. Nous entrâmes donc au collège, mon frère et moi, comme des gens du monde à bonnes fortunes, si vous voulez, qu'on priverait de leurs divinités et qu'on réduirait à l'état aussi humiliant que celui de devenir écolier. J'en eus grande honte, je la renfermai dans la retraite; je perdis nombre de connaissances.

« Dans les séances du collège, j'entrevoyais comme cela quelquefois des femmes de ma connaissance avec qui j'avais été en familiarité : quelle humiliation ! Mais nous sortions quelquefois et je mettais tout mon avoir pour paraître décemment et me rétablir dans les bons airs aux spectacles, promenade, maison... » Et d'Argenson, après nous avoir confessé qu'il reçut le fouet à sa seconde année de rhétorique en 1711, nous trace ce portrait de son camarade le duc et colonel de Boufflers, l'ourdisseur de complots : « Il séduisait qui il voulait, le mettait dans son parti à pendre et à dépendre de sorte que pour ses brigues et ses vues il avait des gens attachés à lui de tous métiers, des confidents, des prôneurs, des négociateurs, des coupe-jarrets. » Et comme pour nous donner le niveau moral de ce fils de fière race, d'Argenson termine par ces mots : « Il prodiguait des faveurs bien coupables pour tant de choses [1]. » Les comédies de Porée nous prouveront que les vices dorés de l'aristocratie n'échap-

1. *Mémoires*, I, 15, 16, 17.

paient pas à l'œil des maîtres. Voltaire lui-même était révolté par la débauche raffinée des fils de famille.

Rien n'est plus difficile que de savoir bien punir. La punition ne trouve pas sa raison d'être dans un accès de colère, dans un froissement d'amour-propre, dans une impatience même légitime. On punit pour amender le coupable ou tout au moins pour donner un exemple salutaire. Aussi bien, les Pères ne laisseront-ils ici rien au hasard, ils procéderont avec méthode, avec minutie; il est si facile et si dangereux de dépasser la mesure; la justice demande à être tempérée de pitié : *Summum jus, summa injuria.* Une erreur ou une exagération dans la peine peuvent entraîner d'irréparables conséquences.

Ainsi que nous l'avons constaté, les Jésuites, dans les cas extrêmes, recouraient au bras séculier, c'est-à-dire à Messieurs les gens du roi, toujours flattés, au fond, d'intervenir en faveur des Pères; de leur côté, ceux-ci se faisaient un malin plaisir de caresser l'amour-propre de magistrats dont ils savaient bien qu'ils ne possédaient pas toute la sympathie [1]. D'ordinaire, les Pères sévissaient eux-mêmes.

Ils commencent donc par se pénétrer de ce principe fondamental que la peine est essentiellement un *remède* : d'où il ressort qu'il doit y avoir proportion entre la faute, dont on a pris soin d'établir la réalité, et le châtiment; proportion et non pas rigoureuse égalité; il est préférable que la punition reste un peu au-dessous [2]. La faute indique encore de quelle nature devra

1. C'est ainsi qu'en 1625 à La Flèche fut édictée de par le roi une ordonnance de police sur la discipline scolastique. On y lisait que « le prévost des mareschaux, ses lieutenans, manans et habitans et tous autres si besoing est presteront assistance à ce que les escholliers qui auront mal versé et contrevenu aux loix du dict collège et ordonnances ci-dessus soient rendus entre les mains du Recteur, Principal ou Préfect dudict collège pour estre corrigez selon leurs démérites. Enjoinct à tous escholliers auxquels pour leurs déportemens l'entrée du collège aura été deffendue par ledict Père Recteur Principal ou Prefect vuider de ceste dicte ville et faubourgs dans vingt-quatre heures, à peine de prison le dict temps passé et à ceste fin sera l'un desdicts Pères tenu certifier le Procureur du Roy, du nom et demeure desdicts escholliers qui auront esté privez de l'entrée dudict collège. » Rochemonteix, II, 93.

« A la date de 1695 le mémorialiste d'Aix écrit : « Les logiciens firent toute l'année de très grandes insolences au collège et particulièrement à leur régent qui était le P. Gratiani et leur excès alla si souvent qu'on fut contraint de s'adresser au Parlement qui lâcha prise de corps contre quatre ou cinq, et les autres, petit à petit, commencèrent à devenir un peu plus sages et plus traitables, mais ils ne laissèrent pas, de temps en temps, de faire quelques insolences jusqu'à la fin de leur cours. » Méchin, I, 249.

2. « Cum in omni omnino animadversione, tum vero maxime in gravioribus,

être le châtiment. Par exemple, un écolier a été négligent en matière de piété, imposez-lui par surérogation quelque œuvre pieuse; a-t-il péché contre ses devoirs d'écolier proprement dits, nfligez-lui un devoir ou une leçon supplémentaire, et ainsi du reste. On ne combat pas un défaut au hasard, mais par des moyens appropriés. Or, ici, le tout est de guérir [1].

Parce que la peine est un remède, les châtiments doivent s'espacer de façon à donner et à l'écolier et au maître le temps de la réflexion. Il faut laisser à la sanction la possibilité de produire tout son effet et ne rien brusquer. Voilà pourquoi les Pères adoptent volontiers un système de notes ou de mauvais points qui s'ajoutent les uns aux autres, entraînant à la fin, au fur et à mesure des rechutes, une pénitence plus considérable, mais aussi justifiée [2].

C'est pour atteindre plus sûrement leur but que les punitions s'échelonnent en gravité depuis la réprimande publique jusqu'à l'exclusion en passant par les intermédiaires tels que le pensum, les arrêts en récréation, les repas au pain et à l'eau, le fouet. Comme il est de l'intérêt de tous que la réprimande publique obtienne toute son efficacité et dispense ainsi d'aller plus loin, les Pères y insistent.

Tout d'abord, elle s'emploie de préférence avec les natures plus difficiles, moins sensibles, moins délicates, celles qu'il faut traiter à coups d'autorité comme on réduit le fer par le marteau [3]. Et puis il y a la manière : En premier lieu, il faut exposer la faute sous son vrai jour, la décrire, en faire voir toute la

diligentissime providendum est, ut culpa digna pœnæ revera subsit, atque e converso, ut pœna sit æqua culpæ et commensa, vel potius aliquanto minor. Incredibile enim dictu est sive falsam sive imparem ob noxam inflictæ plagæ quam acerbe urant; quam defigantur alte in animis; quam vix ac ne vix quidem ulla unquam ætate obliterentur. Certa sit igitur atque explorata culpa, et si fieri potest, nocens ipse agnoscat eam fateaturque. » Kropf. Pachtler, IV, 167.

1. « Ac primum universe dici illud potest : quo quisque in genere peccaverit, in eodem fere ut pœnas det compelli posse. Exempli causâ, in re divinâ remissus ac negligens qui fuerit, in pio aliquo religiosoque opere, præter communem ordinem injuncto, delictum expiet; qui vero neglectu studii deliquerit, ille extraordinario aliquo studendi multetur onere; atque ita in rebus aliis. » K. Pachtler, IV, 164.

2. « Puncto aliquo seu nota, una vel pluribus, negligentiæ, garrulitatis, similisve errati nomine, tanquam atro calculo, reus consignetur. Postea vero, quam notarum numerus aliquantum excreverit, alterius generis compellatur pœnam subire. Eritque hæc sane commoda ratio vitandi nimiam cæterarum frequentiam. Complures namque id genus notæ paucioribus aliis commutabuntur pœnis. » Kropf. Pachtler, IV, 165.

3. « Qui sunt indole servili adeo ferreaque, ut nisi timore aut vi quadam non agantur, adversus eos minis profecto, reprehensione, objurgatione, tanquam igne, malleo incude ad ferrum subigendum uti oportet. Kropf. Pachtler, IV, 169.

laideur, en montrer les suites funestes, menacer si besoin est; il est indispensable d'éclairer la conscience du coupable [1]. En même temps, mettons-lui sous les yeux les moyens les plus propres à se corriger de son défaut, à réparer la faute. Il est inadmissible qu'on puisse nous reprocher de châtier l'enfant pour n'avoir pas employé ce que nous ne lui avons pas appris [2]. Dans l'objurgation elle-même, se posséder pleinement, ne rien laisser échapper dont on puisse rougir; on ne rattrape pas une parole malheureuse, et parce que l'esprit positif de la Compagnie ne perd jamais ses droits, les maîtres feront réflexion que ces bambins, d'une condition peut-être si inférieure, seront un jour des jeunes gens, des hommes ; qu'il est possible qu'ils arrivent à de hautes et puissantes situations — la fortune a de ces retours — et ils ne manqueront pas, du point de vue de cette utile considération, d'apporter à leurs paroles et à leurs gestes la mesure raisonnable [3].

L'éloge est un des principaux ressorts du système pédagogique des Pères, ainsi que nous le dirons bientôt; aussi les régents auront soin de tempérer par une louange indirecte l'amertume du blâme et de laisser entendre qu'ils augurent favorablement de l'avenir [4].

Que les Pères aient répugné à prodiguer les châtiments corporels, leur souci de faire consister les pénalités ordinaires dans des sanctions d'une nature plus relevée, le prouve péremptoirement. Comme l'humiliation est la contre-partie de l'éloge, comme elle aussi est propre à piquer et à surexciter l'amour-

1. « Describatur primum culpa idque graphice satis. Deinde ostendatur indignitas; tum damna enumerentur, postremo minæ addantur, si videbitur. » *Ibid.*, IV, 169.

2. « Reliquum est ut errati emendandi ratio aperiatur, videlicet ne sit justæ querelæ locus : pueros non facere quæ recta sunt doceri, sed cur non fecerint castigari. » IV, 169.

3. « Nihil erumpat quod mox indictum velimus vel quo deinde erubescamus objecto. Frustra enim revocare verba conemur, cum avolaverint.

« Ad extremum magister illud secum perpetuo reputet : quorum infirmam nunc videat ætatem et conditionem fortasse objectam ac despicabilem, eos brevi juvenes virosque fore et (quæ rerum humanarum sors est) dignitatem forte opesque ac potentiam adepturos, quorum ambienda sit gratia, quorum ex voluntate nutuque pendendum; ac vel inde metiatur quem ponere modum dictis factisque conveniat. » *Ibid.*, IV, 170. — Dans la répression de certaines fautes, les Pères devaient éviter de scandaliser les oreilles chastes : « Deprehensos in aliquâ petulantiâ debito modo castigent, non expressis criminibus, se dicant castigari propter immodestiam. » Règlements pour le collège de Mayence, 1593. Pachtler, I, 313.

4. « Quare publicis æque ac privatis reprehensionibus aspergere modicam subinde laudem oportet..., reique melius in posterum gerendæ spem magnam ostentare. » *Ibid.*, IV, 170.

propre, ils y recourent avec une certaine prédilection; mais ils entendent qu'elle reste bienfaisante; ils ne la veulent ni trop mortifiante, ni trop prolongée afin de lui laisser tout son prix et toute sa saveur [1]. Les dignités nombreuses dont ils revêtaient les bons élèves constituaient une ressource précieuse. Les maîtres en les distribuant faisaient, dirions-nous volontiers, d'une pierre deux coups puisqu'ils se réservaient le droit, en cas d'indignité, d'en dépouiller les coupables et de procéder à une dégradation toujours infamante [2]. Il était plus humiliant que douloureux de prendre place au banc de déshonneur appelé *les Gémonies*, de balayer la salle, de baiser la terre, de rester debout au milieu de la classe, de se mettre à genoux, en pénitence; on donnait au coupable un appui lorsque la position du corps pouvait dégénérer en souffrance physique [3]. A l'égard de certaines natures d'élite, nos maîtres faisaient appel à une humiliation plus raffinée; de parti pris, ils refusaient d'infliger la punition attendue, privant les délinquants d'une noble satisfaction, celle d'avoir expié leur faute [4].

Nous retrouvons le même esprit de justice et de modération dans l'application du fouet ou des verges, peine capitale à raison tant de la honte qui s'y attachait que des précautions et de la solennité même dont on entourait la correction. Saint Ignace trouva le fouet dans les collèges, il ne l'y apporta point; en l'y maintenant, il se conforma aux habitudes des familles, aux règlements universitaires [5]. Seulement, loin d'aggraver ce point

1. «Odiosi quidpiam vel incommodi compellatur pati puer aut facere, quod acerbum quidem minime sit, neque admodum diuturnum, at afflictet tamen aliquantulum crucietque. » Kropf. Pachtler, IV, 165.

2. «Exuatur qui peccaverit privilegiis omnibus vel aliquam multis, si quæ sibi fuerit antehac promeritus; vel præmii alioquin accipiendi multetur jure; vel privilegia sua aut præmia cedere alteri cuipiam, quem forte injuria læserit, cogatur. » *Ibid.*, IV, 165.

3. Kropf énumère ces punitions plus humiliantes que douloureuses. Hujus generis sunt : demittere se ad osculandum auditorii solum, stare pedibus; genua ponere; sedere humi, quanquam non sine adminiculo, in ordinem redigi inferiorem; amandari ad scamnum infelix, in locum aliquem ignominia notatum quasi exilii causâ, segregari. » IV, 165.

4. «Interdum de industria nihil omnino pœnæ nocenti dictetur; sed is cogatur ferre suæ dedecus noxæ, quod beneficio pœnæ alioquin obliteraturus fuisset atque expiaturus; qua ratione corrigi potissimum ii poterunt, qui, quod indole cæteroquin præstantiore sint, dedecoris metu magis quam sensu pœnarum tanguntur. » Kropf. Pachtler, IV, 165.

5. A Paris, le roi de France était le premier boursier de Navarre et la bourse royale servait à payer les verges de l'établissement. A. Franklin, *Écoles et collèges*, Paris, 1892, p. 139.

de la législation pénale des établissements scolaires, il l'adoucit; voici comment.

Bien entendu, avant d'y soumettre un coupable, il fallait avoir épuisé toutes les voies de rigueur, renouvelé et prolongé les sanctions intermédiaires, ou se trouver en présence d'un délit particulièrement grave [1]. En tout cas, le Saint ne voulut absolument pas que le maître se fît justice et frappât lui-même [2]. Le préfet des classes inférieures avait la charge d'instituer un *correcteur* qui ne fût pas de la Société. Ce n'est que tout à fait exceptionnellement et à défaut d'un correcteur attitré qu'un scolastique ou même un élève pouvait être désigné pour en tenir l'emploi [3]. Ordinairement les fautes commises en dehors de la maison ne ressortissent pas au bras du correcteur [4].

L'exécution est publique. Pas un écolier ne peut être frappé à l'écart et sans témoins. Le nombre de ceux-ci est précisé, ce sera au moins quatre ou cinq condisciples ou bien deux Pères. On tiendra à cette publicité d'autant plus religieusement qu'il est interdit à un maître de rester seul avec un élève en quelque lieu que ce soit, fût-ce dans une salle de classe [5].

Tout se passera avec décence et les chausses du patient ne seront que très peu descendues, juste assez pour que puissent porter les coups [6]. Enfin le nombre de ces derniers n'est pas arbitraire; la verge vengeresse ne s'abattra pas plus de six fois;

1. « Propter eos qui tum in diligentia, tum in iis quæ ad bonos mores pertinent, peccaverint et cum quibus sola verba et exhortationes non sufficiunt, corrector qui de Societate non sit constituatur. » *Reg. prof. stud. inf.*, 38.

2. Sacchini (c. XI, *De pœnis*) fait remarquer l'insistance de saint Ignace sur ce point.

3. « Ubi corrector haberi poterit, habeatur; ubi non poterit excogitetur modus quo castigentur, vel per aliquem ex ipsis scholasticis, vel aliâ convenienti ratione. » Declaratio in caput VII. Constit., pars IV. Pachtler, I, 39.

4. « Propter domestica delicta non plectantur in schola, nisi raro et magna de causa. » *R. præf. st. inf.*, 38.

5. « Nemo plectatur loco solitario aut remotis arbitris; sed, si nocentis forte cujusdam vel criminis habenda est ratio pecularis (de quo statuere Præfectus debebit) adhibendi erunt minimum quaterni testes aut quini ex condiscipulis, vel bini alii ex nostris hominibus. Quod quidem eo religiosius observandum est, quod interdictum sit alias quoque Præceptoribus omnibus, ne puerorum quemquam seu in schola unquam, seu alio loco privato solum sine arbitris detineant; tametsi literario alicui vel alterius generis negotio adhibendus quispiam necessario foret. Semper quippe adjungi alios oportet. » Kropf. Pachtler, IV, 168.

6. « Ut in omni punitione quæ in corporis denudatione fit, decentia religiosa servetur, non dejiciantur prorsus caligæ adolescentum, cujuscumque sint conditionis et ætatis, vel paululum tantum detrahantur, ut tantum cutis appareat, quantum infligendæ pœnæ sit necessarium, non amplius. » Ordonnance de 1583. Pachtler, I, 279.

le correcteur ne donnera pas toute sa force, on lui demande non pas de déchirer ou de tourmenter la victime, mais de « cingler »[1]. La direction des coups est parfaitement déterminée, et, sous prétexte qu'on donne le fouet, il n'est jamais permis de tirer les oreilles, de frapper l'écolier à la tête ou au visage[2].

Au risque de passer pour un homme d'un autre âge, nous confessons que les rigueurs de ce code pénal, loin d'exciter notre courroux, nous semblent mériter au contraire notre sympathie et notre reconnaissance, puisque les Pères s'efforcent de concilier les deux vertus indispensables, la fermeté et la patience, sans sacrifier l'une ou l'autre. Ils adoptent les verges à titre de punition suprême et ils font bien. Cette vieille société chrétienne n'aurait pas voulu, en les supprimant, paraître blâmer les saintes Écritures, qui en font un instrument essentiel de l'éducation. Alors, on élevait volontiers l'enfant dans une crainte salutaire[3]. Nous avons aujourd'hui la prétention de parler de bonne heure et exclusivement à la raison; reste à savoir si nous ne devançons pas la nature et si, à un âge où l'enfant vit encore d'une vie plus animale que rationnelle, un coup de martinet opportuné-

1. « Est autem plagarum in communibus peccati 6 ictuum mensura. In castigandis tamen illis quos castigare licet, modestiam, charitatem et præscriptam plagarum mensuram servabunt. » Ordonnance de 1560-1561. Pachtler, I, 160. — Le P. Manareus donne le même nombre en 1583. Il ajoute : « ut pungat correctio, non laceret vel nimium affligat. »

2. « Minime denique permittatur ut vel auriculæ trahantur, vel facies vel caput percutiatur. » Pachtler, I, 280.

3. Le fils d'Henri IV reçut à deux ans et par ordre paternel les premières verges; depuis lors, opiniâtretés, colères, fredaines furent châtiées impitoyablement par la gouvernante, Mme de Montglat, et plus tard par Mme de Souvré. Le 14 mai 1610, Louis XIII fut proclamé roi, à neuf ans : ce qui n'empêcha pas qu'il fût fouetté « un peu serré » quinze jours plus tard. « J'aimerais mieux, criait le patient, qu'on ne me fît point tant de révérences et tant d'honneur et qu'on ne me fît point fouetter. »

Henri IV écrivait le 14 nov. 1607 à Mme de Montglat : « Je me plains de vous de ce que vous ne m'avez pas mandé que vous aviez fouetté mon fils; car je veulx et vous commande de le fouetter toutes les fois qu'il fera l'opiniastre ou quelque chose de mal, saichant bien par moi-même qu'il n'y a rien au monde qui luy face plus de profit que cela. Ce que je recognois par expérience m'avoir profité; car estant de son aage, j'ay esté fort fouetté. C'est pourquoy je veulx que vous le facies et que vous lui facies entendre. » A. Franklin, *op. cit.*

Les corrections matérielles n'avaient pas empêché que les écoles ne fussent pleines au moyen âge.

« Mieux valait qu'un enfant mourût que de traîner une existence inutile ou coupable, » pensait Philippe de Navarre, jurisconsulte du XIIIe siècle.

Certains écoliers partageaient vaillamment cette manière de voir, témoin ce Guibert de Nogent dont les bras bleuis avaient ému sa mère : « Quand je devrais en mourir, je ne cesserais pour cela de m'instruire et de vouloir être clerc. » A. Franklin, p. 141.

ment appliqué ne serait pas plus indiqué pour arrêter net une habitude vicieuse que de froides et inintelligibles considérations. D'autre part, la Compagnie ne cesse de recommander aux siens l'esprit de douceur et de charité [1]. Incessants sont les appels au calme, à la possession de soi-même. On évitera dans les réprimandes et dans les corrections tout ce qui sentirait la colère, la vengeance ou tout autre mouvement désordonné; ni familiarité déplacée, ni rigueur excessive, toujours la sérénité d'un prêtre qui puise ses inspirations à une source plus haute que celle des vulgaires passions humaines [2].

Dans l'ensemble, nos régents furent fidèles aux sages recommandations de la Compagnie [3]. Cependant il est bien sûr qu'en l'espace de deux siècles il y eut plus d'un excès regrettable, que les animosités locales ne contribuèrent pas peu à amplifier ou à travestir [4]. Lorsque les Jésuites furent expulsés, la sensiblerie quelque peu déclamatoire des contemporains poursuivit les vaincus dans des pamphlets virulents qui dénoncèrent leurs pénalités barbares. Mais de réunir quelques incidents isolés et de les présenter comme un système que l'on affublait d'un vieux mot inventé par Horace : *l'orbilianisme*, cela rentrait tout au plus dans une basse manœuvre de parti [5]. Les succès de la Compagnie, son tempérament démentaient ces exagérations calomnieuses. Les Pères avaient trop de bon sens, trop de finesse, si l'on veut; ils avaient une trop haute idée

1. « Quoad ejus fieri poterit, in spiritu lenitatis, pace et caritate cum omnibus conservata, sit agendum. » *Reg. præf. stud. inf.*, 41.

2. « Caveat in reprehensionibus et correctionibus puerorum maxime publicis ne ullam det iracundiæ, vindictæ, vel alterius sinistri affectûs significationem... Nulli convictorum se familiarem exhibeat sed erga omnes paternam benevolentiam cum auctoritate atque severitate debitâ conjunctam ostendat. » Mss. 10989. *Règles du Principal.*

3. L'historien du collège d'Angoulême conclut que la discipline fut, chez les Jésuites, « régulière, uniforme, invariable, relativement douce », p. 127.

D'après A. Franklin, ils inaugurèrent une méthode plus douce qui fit sentir ses effets au XVIII[e] siècle. En 1708, l'instruction pour les maîtres des écoles chrétiennes recommande l'emploi des verges qui engendrent la sagesse, mais elle proscrit les soufflets, les coups de pied, les coups de poing, les coups à la tête et dans l'estomac. Toutes ces choses sont d'une dangereuse conséquence pour les enfants, ne servent qu'à les révolter et ne marquent que la passion du maître. *Écoles et collèges.*

« Chez les Jésuites, écrit M. Ferté, la discipline était facile grâce au respect, à la considération et à l'affection qu'ils savaient inspirer aux élèves. » *Vie de Rollin*, p. 171.

4. Tel fut, paraît-il, le cas d'un certain Père Modéré, à Poitiers. Delfour, *op. cit.*, p. 341.

5. Le pamphlet publié en 1764 sous ce titre : « Mémoires historiques sur l'orbilianisme et les correcteurs des Jésuites », est anonyme.

du rôle de l'éducateur pour transporter en plein XVIII[e] siècle les traitements justement flétris par Érasme et Montaigne. Veut-on se convaincre qu'ils ne furent pas, en fait, d'impitoyables justiciers, que le fouet fut souvent une correction bénigne : nous n'avons, pour le prouver, que l'embarras du choix.

A Caen, un élève avait causé un certain soir du scandale dans les rues de la ville. Les Pères se contentent d'exécuter la sentence à laquelle l'avait condamné le juge civil et qui consistait à recevoir les verges devant toute la classe [1].

A Orléans, en 1672, les écoliers, conduits par un rhétoricien de vingt ans, se mutinent et forcent le P. Labbe à descendre de chaire et à quitter la salle. Le P. Préfet fait donner trois coups de verge au principal instigateur. Sans doute la punition fut insuffisante. Le lendemain l'écolier rentre en classe, et profitant du moment où le régent récite la prière à genoux, il lui donne un soufflet. On juge du tumulte. Cette fois l'insolent est condamné par le magistrat du bailliage à faire amende honorable au P. Labbe, au milieu de la grande cour et au son de la cloche, en présence de tous ses condisciples.

Un rhétoricien de Pont-à-Mousson a tué, en état d'ivresse, un de ses camarades; les verges sont la seule punition qu'on lui inflige parce que le père de la victime a noblement pardonné au meurtrier [2]. Nos maîtres accèdent à une requête raisonnable. En 1748, les écoliers de Schlestadt profanent les sépultures juives dont ils brisent les pierres tombales. Le maire demande au P. Recteur une juste satisfaction. Après enquête, huit jeunes gens dont la culpabilité ne fait aucun doute sont condamnés à la « peine scolastique », *pœna scholastica*, le fouet très probablement. Irrités, ils quittent le collège. Néanmoins, sur les instances du maire, le P. Recteur consent, quelques jours après, à reprendre les déserteurs à la condition que la peine sera adoucie, mais non pas supprimée [3].

Au-dessus de la sanction des verges, il y avait encore la sanction définitive et irrémissible de l'exclusion.

En règle générale, elle est prononcée contre les délinquants

1. Bibl. nat., fds latin, Mss. 10990, 10991.
2. L'abbé E. Martin, *op. cit.*, p. 258. — Abram, *op. cit.*, p. 491.
3. *Die Jahrbücher der Jesuiten zu Schlestadt und Ruffach*, t. II, p. 452.

qui refusent d'être fouettés, et contre ceux qui, gravement coupables, ne peuvent décemment, à raison de leur âge ou de leur taille, être remis aux mains du correcteur. Il y faut toutefois le consentement du P. Recteur [1].

Sont encore renvoyés les élèves d'une irrégularité notoire [2]. Il est très rare que les Pères se laissent arrêter par des considérations humaines quand une exécution est nécessaire. Nous retrouvons la forte discipline de la Compagnie. « Les consuls sont contre nous, écrit en 1675 l'annaliste d'Aix; on avait mis dehors du collège depuis quelques années les deux enfants du second, le troisième avait été mis dehors du collège lui-même. Les enfants du quatrième avaient eu le même sort et le premier est tout aux Pères de l'Oratoire. Tout n'est pas heureusement perdu; mais le conseil est pour nous unanime et le Parlement aussi [3]. »

Il est tel point du règlement sur lequel nos maîtres entendent ne pas transiger; ils bravent la menace qu'on leur adresse d'écrire au conseil du roi [4]. Tout au plus pourrait-on surprendre, en y regardant de bien près, un certain relâchement dans la sévérité à mesure que l'opinion devient au XVIIIe siècle plus défavorable. « Cette année, lisons-nous dans le *Journal des Pères de Schlestadt*, des désordres ont été commis par des rhétoriciens qu'il n'a pas été possible de punir comme ils le méritaient parce que le principal fauteur était le fils impertinent de l'échevin et qu'il était parvenu, à force de mensonges, à convaincre ses parents de sa complète innocence. Pourtant il s'était rendu coupable de toutes sortes de grossièretés et d'insolences envers le P. Préfet; sans ses conseils et ses excitations, les

1. « Qui autem plagas recusant aut cogantur, si tuto possint, aut, si quando id indecore fiat cum grandioribus videlicet, iis gymnasium nostrum interdicatur, conscio tamen Rectore, sicut et iis qui frequenter absunt a scholâ. » *Reg. præf. stud. inf.*, 39.

2. A Caen, un rhétoricien soulève ses camarades. Renvoyé. Un autre est l'objet de la même mesure : il est impie, il ne s'est pas confessé de l'année, il n'assiste que très irrégulièrement à la classe. L'exclusion encore contre un troisième qui a commis, au grand scandale de ses condisciples, des actes contraires aux bonnes mœurs. Bibl. nat., Mss. fds latin, 10990-10991.

3. Méchin, t. II, p. 51, 52.

4. A Autun, les Pères n'hésitent pas à licencier les classes de rhétorique et de philosophie, du même coup. De Gigord, *Les Jésuites à Aubenas*, p. 270.

Nous les voyons lutter à Autun pour leur légitime liberté d'action avec le syndic de la ville, Jean Godillot qui les assigne par exploit pour renvoi non motivé de plusieurs enfants, à ce que prétend le demandeur. A. de Charmasse, *op. cit.*, p. 69, 70.

autres ont avoué que jamais ils n'auraient osé se porter à ces excès [1]. »

De ce fléchissement insensible dans la discipline nos collèges ne souffrirent nullement; ils furent frappés en pleine prospérité.

1. *Die Jahrbücher der Jesuiten*, année 1748, t. II, p. 452.

Les Pères interprètent alors dans le sens de la largeur ce texte d'une ordonnance de 1583. « In convictu qui alios turbant vel pervertunt non tolerentur; etiamsi parentes eorum multum instent ut maneant, sed major habeatur boni communis ratio quam particularis. » Pachtler, I, 419.

D'Argenson se plaint de la faiblesse de la discipline chez les Pères. A la date du 25 février 1753, il note : « A Louis-le-Grand, un jeune écolier a mis du vert-de-gris dans le pot à eau de son préfet qui l'avait grondé; tous ceux qui mangeaient au même plat (*sic*) en ont été bien malades. On s'est contenté de le mettre au lit pour huit jours; on ne l'a pas chassé. Quelle éducation ! » Remarquons en passant que d'Argenson écrit en homme du monde, en grand seigneur qui dédaigne de contrôler ses informations. Il écrit à la même date qu'au collège de La Flèche deux cents écoliers se sont enfermés dans leur classe pour se battre à coups de canif; il y a eu douze morts. C'est de la pure fantaisie. T. VII, p. 415.

Par contre, d'autres écrivains n'hésitent pas à considérer les Jésuites comme de véritables Torquemadas. Dulaure, dans son *Histoire de Paris*, parle des oubliettes ou *vade in pace* du collège Louis-le-Grand. M. Emond, ancien proviseur du lycée actuel, déclare qu'il a visité les caves et n'a point vu le cachot dont parle Dulaure. Il ajoute : « On a accusé les Jésuites d'ambition, de mauvaise foi; mais on ne dit pas qu'ils aient fait l'office de bourreaux. » Emond, *op. cit.*, p. 364.

Sait-on jusqu'à quel point des écrivains pourtant sérieux ont poussé la crédulité ? M. Ch. Louandre, dans un article sur la Bastille (*Revue des Deux Mondes*, juin 1874) raconte qu'à la suite d'une visite de Louis XIV au collège de Clermont en 1674, le roi ayant dit : « C'est mon collège », pendant la nuit on effaça l'inscription qui rappelait la fondation du cardinal Du Prat pour mettre à la place celle-ci : *Collegium Ludovici Magni.*

C'est alors qu'un jeune écolier âgé de treize ans aurait affiché le soir même ce distique :

Abstulit hunc Jesum posuitque insignia regis
Impia gens; alium non colit illa deum.

Un écolier, qui dans un âge aussi tendre, nous dit-on, faisait des vers aussi mordants pouvait devenir plus tard un redoutable adversaire. Les Jésuites obtinrent une lettre de cachet. L'auteur fut mis à la Bastille et transféré de là à l'île Sainte-Marguerite, où il resta prisonnier trente et un ans.

...Et voilà sans doute l'explication de la fameuse énigme du Masque de fer!

Malheureusement tout est faux dans ce récit à commencer par le point de départ, à savoir la légende de l'inscription gravée en hâte pendant la nuit au frontispice du collège.

De plus, c'est en 1683 très probablement que le collège prit le nom de Louis-le-Grand. En 1682, on l'appelle encore collège de Clermont. Boysse, *Le Théâtre des Jésuites*, p. 20 et 21.

Le changement de nom eut lieu, selon le P. Chérot, le 10 septembre 1682.

§ 2. — L'éducation par l'action individuelle des maîtres et l'action mutuelle des élèves les uns sur les autres.

Sommaire : I. *L'éducation par l'action individuelle des maîtres.* — La Compagnie de Jésus veut par-dessus tout gagner et séduire les âmes. — Responsables vis-à-vis des familles, les Pères s'occupent de tous et de chacun dans l'ordre intellectuel et dans l'ordre moral. — Les procédé employés pour connaître la tournure d'esprit et le caractère des écoliers. — Les entretiens particuliers. — Services que rend aux familles cette culture particulière. — Le surveillant est le précieux collaborateur du maître. — Il est, dans la Compagnie de Jésus, une *trouvaille de génie.* — Ses attributions. — Il est pénétré de l'importance et de la délicatesse de ses fonctions. — Les Pères se tiennent en communion d'idées avec les parents, les correspondants, les précepteurs. — La Compagnie s'est-elle préoccupée de développer chez les jeunes gens les qualités d'initiative, le *self-government* ?

II. *L'action mutuelle des écoliers les uns sur les autres.* — L'éducation doit être une *excitatrice d'âmes.* — L'émulation : la concertation, les disputes scolaires, les exercices publics, les académies, les prix et les compositions finales, l'examen de passage. — L'émulation dans l'ordre de la piété : les Congrégations, les encouragements donnés aux sacrifices anonymes. — Cette émulation est l'apprentissage de la vie réelle : elle a des conséquences sociales d'une portée considérable : la noblesse est accessible au point d'honneur ; le Tiers-État éprouve ses véritables forces. — Les Pères associent les écoliers au gouvernement de la maison. — Le *famulus* ; les décurions ; les censeurs ; les *vigiles* ou espions secrets. — Ils développent le sentiment de la responsabilité et apprennent le maniement des hommes. — Sur ce terrain de la vie disciplinaire et morale, la Compagnie de Jésus l'emporte sur l'ancienne Université.

Les Pères, dans leur système disciplinaire, se préoccupent de ménager les âmes qu'ils veulent par-dessus tout pénétrer d'esprit chrétien. Se les représenter comme des tortionnaires, c'est méconnaître leur esprit et leurs méthodes. Il serait plus juste d'affirmer qu'ils s'ingénient à gagner et à séduire. C'est à la volonté que saint Ignace s'adresse dans ses *Exercices*, lorsqu'il veut nous convertir et nous donner à Dieu. C'est par la plume, par la parole, par la presse, par la controverse savante, en un mot, par la discussion que ses fils combattent le protestantisme et le font reculer. Serait-ce possible que dans leur œuvre capitale, l'éducation de la jeunesse, ils aient donné à leur

esprit et à leurs méthodes un démenti aussi formel en y introduisant des procédés de gardes-chiourmes. L'ordre matériel n'est pour nos maîtres que la condition, le préambule d'une discipline plus haute qui réside dans l'accord des cœurs et des volontés [1]. C'est à ce but qu'ils font converger leurs plus courageux, leurs plus intelligents efforts. Certes, l'unanimité morale existe dans le corps des professeurs. Là, nul conflit possible [2]. Pour asseoir tous leurs élèves dans ces dispositions supérieures où ils veulent les voir vivre et demeurer, les Jésuites ont des moyens qui leur appartiennent en propre : l'action individuelle, qu'ils s'efforcent d'exercer sur chacun d'eux, et l'action mutuelle, réciproque, des élèves les uns sur les autres.

Les Maîtres ne se sont substitués à la famille que pour en assumer toutes les responsabilités et en remplir tous les devoirs. Telle est l'intime conviction de la Compagnie. Qu'il s'agisse des études ou de la culture morale, ils savent qu'ils doivent s'occuper avec sollicitude de *tous* et de *chacun*. C'est pour cela qu'il est recommandé au régent de corriger, si possible, toutes les copies, au bureau, à voix basse, tête à tête avec l'écolier. Personne n'est exempt de la récitation des leçons, de l'explication des auteurs [3]. La faiblesse du sujet, sa méchanceté même ne justifient pas la négligence du Maître [4]. A plus forte raison, en doit-il être ainsi dans l'ordre de l'éducation du cœur et de la volonté. Chacun de ces enfants est teint du sang du Christ-Sauveur, et le Maître s'est constitué, par vocation, le bon ange et la providence particulière de toutes ces petites âmes.

A partir du moment de la rentrée, le Recteur possède, avons-nous dit, le nom et l'adresse de tous les élèves. Chaque

1. C'est ainsi que la sollicitude du ministre du pensionnat doit s'étendre aux domestiques : « Qu'il ait soin qu'il y ait quelqu'un des Nôtres qui leur fasse le cathéchisme tous les dimanches, qu'ils se confessent tous les mois, recevant aussi le Très-Sacrement, si leur confesseur le trouve bon. »

2. Voir le chapitre XX de Sacchini, *Quemadmodum inter se habere collegæ debeant.*

3. « Nemo non recitet lectionem, non legat scriptionem, auctorem interpretetur, concertat, respondeat; deteriores præteriti et neglecti non fuisse videantur. » Jouvancy, II, c. II, § 3, 1.

Le *Ratio* avait dit : « Quotidie scriptiones singulorum a Magistro corrigi oporteret, cum præcipuus ac maximus inde fructus existat. » *R. Com. prof. cl. inf.*, 21.

Cf. Sacchini, *Parænesis*, c. VII : *Quomodo promovebit litterarum profectum.*

4. « Excludatur nemo; despectui nemo aut oblivioni sit... ad ejus exemplar qui solis sui lumen bonis juxta ac malis inspergit. » Sacchini, c. III.

régent détient, pour sa part, un carnet encore plus détaillé qui renferme, outre le nom et le domicile des enfants qui lui sont confiés, le nom et la qualité de leur logeur s'ils sont externes, le nom de la personne qui tient auprès d'eux la place des parents s'ils sont pensionnaires [1]. Toutes les informations utiles, arrivées, départs, absences, renvois, figurent au carnet professoral où sont encore mentionnées, sous plusieurs chefs, les observations du Maître relatives aux qualités intellectuelles et morales de l'écolier. C'est ainsi que le professeur de philosophie note ses remarques dans quatre colonnes sous ces titres : *ingenium*, *frequentia*, *mores*, *eruditio*. Les professeurs des autres classes disposent de colonnes encore plus nombreuses : *ætas*, *ingenium*, *tempus scholæ*, *mores et frequentia*, *soluta oratio*, *stricta oratio*, *græca*, *præcepta* [2].

La Compagnie insistait pour que le Maître s'attachât à connaître la tournure d'esprit et le caractère de chacun [3]. L'éducation est chose individuelle; c'est la plus délicate de toutes les cultures; les tempéraments et les âmes se diversifient à l'infini et les procédés et les méthodes varient de l'un à l'autre. Nous avons vu qu'en classe le Maître devait saisir toutes les occasions favorables pour glisser une leçon morale. La bouche parle de l'abondance du cœur, et l'éducateur chrétien s'épanche tout naturellement. Un accident, une mort subite étaient des thèmes à de graves développements [4]. Mais comme cette action collective est encore trop imparfaite, les régents se serviront avec adresse, en dehors de la classe, des conversations particulières afin de prendre chacun avec « l'hameçon qui lui convient », toutefois sans jamais paraître vouloir attirer dans l'Ordre. C'est avec ceux qui en ont le plus besoin que le Maître multipliera ces entretiens que nous appellerions volontiers « des répétitions

1. « Ineunte anno conficiatur index accuratus omnium discipulorum in eoque scribatur quâ in regione urbis habitent; apud hospitem an apud parentes, domi suæ an alienæ; quis eorum curam gerit. Externi habeant in hâc civitate fideijussorem qui ad id se obliget illisque de rebus omnibus et præsertim de hospitio, si opus sit, infirmitatis tempore provideat » Jouvancy, p. II, c. II, § v.

2. Deux autres colonnes étaient réservées aux notes de l'examen de passage. Bibl. nat., fonds latin, Mss. 10990, 10991. — « Cujusque puerorum ingenia et indolem norit... non æque ad omnes omnibus insistendum. »

3. « Ut singulorum vita, mores, familiaritates perspecta magistro sint, et prout cujusque aptum ingenio, et usui fuerit ita adjumenta suggerat. » Sacchini, c. XVIII et XIX.

4. Jouvancy, II, c. VI, § 2.

morales ». Jouvancy nous montre à l'œuvre les « régents ingénieux, se gardant d'effaroucher les écoliers, amenant insensiblement la conversation sur le point désiré, passant par exemple de l'histoire et de la géographie à un livre de piété que l'on a, comme par hasard, sous la main. On leur en lit, on leur en fait goûter un passage, une histoire, d'où se dégage une conclusion pratique, qu'il est honteux de mentir, de proférer des jurements, de tenir des discours impies ou licencieux, de médire. On proportionne le langage à l'âge de l'interlocuteur, ayant bien soin de traiter sérieusement les plus âgés et de ne pas présenter d'arguments puérils à ceux qui « ont cessé de jouer avec des noix [1] ».

Il n'était pas défendu aux Pères de cultiver spécialement ceux en qui ils remarquaient des dispositions ou des aptitudes au-dessus de l'ordinaire. C'est de cette façon que Porée consacra son cœur et son temps au jeune de Radonvilliers, âgé seulement de huit ans. Nos maîtres étaient souvent récompensés de leurs peines; il n'était pas rare de voir leurs fils de prédilection entrer au noviciat [2].

Il est facile de concevoir quels services rendait cette culture morale individuelle. Les Jésuites étaient à même de donner à leurs élèves sur leurs ressources personnelles, sur leur avenir les conseils les plus précieux. Les parents, de leur côté, savaient qu'ils pouvaient avoir confiance dans les observations de maîtres qui s'attachaient à justifier leur choix et qu'ils trouveraient auprès d'eux, en temps utile, les avis compétents et désintéressés [3].

A côté du régent il y a dans nos collèges un autre personnage dont l'action éducatrice est sinon supérieure, du moins égale à la

1. Jouvancy, II, c. i, § 2.

2. De la Servière, p. 102. — Les dispositions de Peiresc pour l'histoire furent encouragées par le P. Colombat et le P. Valladier. « Dicebat eos facile solitos quidpiam ex aliis exercitationibus relaxare, ut dederet se maxime pervolutandis historicis, studio interea poëseos et linguæ græcæ non neglecto. » *Vie de Peiresc*, par Gassendi, p. 20.

3. « Quoniam vitæ genus non idem futurum est omnium, ita sagaciter quisque formandus erit, ut quam secuturus postea videbitur rationem, ad eam quam optime instructus aptusque reddatur. » Sacchini, c. xviii.

Au chapitre xxi, le même auteur fait une obligation de conscience d'avertir les parents au cas où les enfants auraient peu de chance de réussir dans leurs études. « Ils seraient d'autant plus fondés à se plaindre qu'on les a bercés d'un vain espoir et qu'on les a laissés faire des dépenses inutiles. »

sienne. Nous parlions plus haut du grand nombre de surveillants qu'exigeait une discipline de tous les instants. « Une assemblée de jeunes gens tant soit peu négligée est une pernicieuse école et y fît-on, s'il est possible, quelque progrès dans les lettres, on fera toujours une terrible perte pour les mœurs [1]. » Mais ce grand nombre de surveillants est, chez les Pères, d'autant plus nécessaire que chacun d'eux apporte sa large contribution à la formation individuelle des écoliers. « Un grand nombre de jeunes gens, la plupart d'un naturel âpre et impoli, tous avec des passions vives, peuvent-ils être élevés dans les bonnes mœurs avec un petit nombre de surveillants? Abandonnez une partie du temps à leur bonne foi ou tout au plus à celle de quelques domestiques éclairés et mercenaires, se contiendraient-ils dans les bornes d'une juste modération; régleraient-ils leurs désirs et leur vivacité ? Modéreront-ils leurs passions? Formeront-ils leurs mœurs selon les règles de la véritable sagesse ?... Dans cette multiplicité de naturels et de génies tout différents dans l'âge où tout est danger, tout est passion, tout est saillie, peu de personnes pourraient-elles suffire pour redresser, pour cultiver tant de jeunes plantes dont chacune demande une culture particulière [2] ? »

Une culture particulière pour chacun de leurs écoliers, voilà donc encore une fois où tendent nos maîtres. Quicherat l'a parfaitement compris. Traitant de cette surveillance un peu étroite, pourrait-on dire, qui est une des notes caractéristiques des collèges de la Compagnie, il écrit : « L'enfance n'y est jamais livrée à elle-même; elle est l'objet d'une surveillance assidue et cette surveillance n'a pas seulement pour objet d'empêcher les écarts de conduite, elle est encore une étude des caractères et des habitudes pour arriver à découvrir le mode de direction dont il convient d'user à l'égard de chaque enfant [3]. »

Aussi bien, le surveillant n'est-il pas chez les Jésuites le fonctionnaire subalterne de notre Université, le pion vulgaire, le souffre-douleur des élèves, tenu à distance par le personnel enseignant. Le surveillant de la Compagnie est tout simplement une *trouvaille de génie*, comme seule peut en faire éclore l'ab-

1. Croiset, p. 63.
2. *Ibid.*
3. Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe*, t. II, p. 60.

négation de la vie religieuse. C'est un religieux qui a prononcé des vœux et qui est revêtu d'un caractère sacré; il est traité en frère par le Recteur et les régents. Il parcourt le même *curriculum* que ses aînés. Il fait de la surveillance avec l'application que ses confrères dépensent à prêcher ou à expliquer Homère. Pour être plus ingrate, plus effacée, sa tâche n'en est pas moins excellente puisqu'il remplit un ministère apostolique et travaille directement au salut des âmes. Il sait qu'il fait œuvre d'éducateur; il est accepté comme tel par les élèves, qui n'ignorent pas qu'il s'est donné tout à Dieu, qu'il a renoncé peut-être à un brillant avenir et que s'il s'absorbe dans ses humbles fonctions, c'est uniquement par dévouement pour eux. Ils le voient ponctuel, silencieux, pris tour à tour par les occupations de son emploi et par de pieuses méditations. Ils savent qu'ils peuvent s'adresser à lui, à l'étude, en récréation, au dortoir, qu'il recevra, au besoin, leurs confidences très intimes; ils se rendent compte, en un mot, que ses attributions sont d'ordre moral plus encore que d'ordre matériel et disciplinaire. Sa tâche, en effet, ne se borne pas à faire observer le silence, à surveiller les allées et venues; le travail, la propreté, la bonne tenue des écoliers, reposent en grande partie sur lui; il les aide dans leurs devoirs, il s'assure que les leçons sont étudiées et sues. Il a le souci de leurs intérêts spirituels; il leur apprend à se confesser, à prier, à entendre la messe; de temps à autre, il les prépare par des exhortations à la réception du sacrement de l'Eucharistie; il les exhorte à la communion fréquente [1]. Il a le droit et le devoir de visiter les pupitres pour voir s'ils ne renferment pas de mauvais livres; il surveille les relations des élèves entre eux et a la responsabilité de leur correspondance [2].

Qu'on ne s'étonne pas si des relations qui durent toute la vie s'établissent entre les élèves et lui. Descartes aima toujours

1. « Discant omnes inservire sacro, inserviantque suo ordine, statis vero diebus catechismum præfectis suis ex memoriâ recitent. »

2. « Nulli et licebit ad quemquam scribere, neque litteras a quoquam accipere nisi factâ sibi a præfecti cubiculario potestate, obscœnos aut prohibitos libros a pueris servari ne permittant, imo eorum loca atque pulpita nonnunquam visient, etc... » Mss. 10989, *passim*.

Les Pères n'ouvraient pas les lettres adressées aux parents ou aux correspondants. « Nemo mittat aut accipiat schedulam ullam sine superioris consensu cui prius erit legenda, exceptis iis litteris quæ ad ipsorum parentes aut curatores pertinent. » Règlement de 1595. Pachtler, I, p. 322.

son ancien préfet de chambrée, le P. Dinet, et Voltaire se complaisait à rappeler à l'abbé d'Olivet — le Père Thoulier — les bons jours déjà lointains de Louis-le-Grand [1].

La Compagnie de Jésus ne se fait pas faute de pénétrer le surveillant de l'importance et de la délicatesse de ses fonctions. Elle exige de lui particulièrement de la prudence et du tact. « Ceux des Nôtres qui sont employés au pensionnat se rappelleront qu'ils n'y sont placés que pour faire avancer les élèves dans les études et la piété. Par leurs habitudes, leur modestie, leur esprit de religion, ils doivent servir d'exemple. A cette fin, ils demanderont instamment la grâce de Dieu, prieront pour tous les pensionnaires, spécialement pour ceux qui leur sont confiés. Ils doivent maintenir par-dessus tout la discipline selon les règles de l'Institut et se garder d'introduire de nouveaux usages. Ils sauvegarderont leur autorité par la dignité de leur attitude et par leurs vertus, ils montreront de la gaîté, parleront peu et avec discrétion. Surtout que dans les réprimandes ils gardent la modération... Ils apporteront tout leur soin à exercer leur autorité dans la plus grande douceur. Ils tiendront à être aimés et respectés de tous : ce qui ne pourra manquer d'arriver s'ils s'attachent à discerner le caractère de l'enfant, à remarquer quels sont ceux qui ont besoin d'être menés par la crainte et par les reproches, quels sont ceux dont le stimulant doit être la bienveillance. »

Car, s'il est vrai que tous doivent étre soumis au règlement, néanmoins dans la manière de l'appliquer aux uns et aux autres un certain discernement est nécessaire. « Qu'ils comprennent qu'une trop grande indulgence compromet la discipline; ils verront ce qu'il faut exiger; ils ne penseront pas qu'il faille se décourager ou recourir aux voies de rigueur s'il en est qui soient trop peu portés à la piété ou préoccupés à l'excès du culte de leur personne. Il est nécessaire que tous soient honnêtes, mais nous ne pouvons exiger que tous soient foncièrement pieux. Ils reprendront eux-mêmes les fautes de simple fragilité sans avoir besoin de recourir immédiatement au Père Principal; ils ne confondront pas ces fautes avec celles qui révèlent de la méchanceté et ils ne souffriront jamais celles-ci tandis qu'ils fermeront volontiers les yeux sur les premières [2]. »

1. A. Pierron, *Voltaire et ses maîtres*, Paris, 1866, p. 11.
2. Ajoutons que l'esprit de la Compagnie était qu'on appuyât le maître ou le

Combien de nos écoliers furent redevables à cette surveillance d'une inspiration si haute et d'une sollicitude à ce point familiale, de ces bonnes habitudes qu'il est si facile, dans le jeune âge, de contracter pour toujours ou de perdre pour jamais ! Quelles déplorables conséquences peuvent résulter d'un relâchement même momentané dans la surveillance. La simple occasion n'est-elle pas trop souvent l'étincelle qui allume un grand incendie et cause les pires catastrophes [1] ?

Pour compléter ce que nous venons de dire de la culture particulière de nos écoliers, ajoutons que les Pères mettaient tous leurs soins à se tenir dans un contact aussi étroit que possible avec les parents et les correspondants de leurs élèves. Ils entendaient qu'il y eût communion d'idées et d'efforts, collaboration féconde [2]. Ils transformaient encore en auxiliaires dévoués les nombreux précepteurs particuliers, attachés à la personne de leurs écoliers; ils entraient en relations avec eux, leur indiquaient les méthodes à suivre. Ils leur recommandaient de tenir à ce que l'enfant fît exactement tous ses devoirs, ils leur permettaient de lui en expliquer les plus grosses difficultés, mais en prenant bien garde de supprimer le travail personnel et d'arrêter ainsi les progrès dont l'effort est la source. Ils se contenteront d'indiquer sommairement les fautes; à l'enfant de les découvrir. Les jours de congé, ils lui feront faire de l'histoire, de la géographie, de la morale en s'entendant avec le régent pour conserver l'unité de vues et de direction. Les Jésuites insistaient sur le chapitre des bonnes mœurs. Ils demandaient aux précepteurs de conduire eux-mêmes les enfants en classe, de venir les y reprendre, afin de leur éviter les dangers de la voie publique, de leur faire tous les jours un quart d'heure de lecture pieuse, d'insister sur la politesse, sur la déférence envers les parents et les maîtres, sur ces qualités d'urbanité telles que la modestie dans les conversations, la

surveillant dans les conflits qui se pouvaient produire : « Ne permittat rector, ut discipuli appellent ad se vel ad studiorum præfectum contra suos præceptores aut præfectos. Eveniet enim ut inde minus fiant erga eos morigeri. Proinde nullum indicium præbeat superior, quo minus recte de ipsis præceptoribus sentire videatur propter tales rationes ; quin potius culpa ordinarie detorqueatur in ipsos pueros cum debitâ moderatione, quando audiendi putantur; nam ordinarie non sunt audiendi. » Ordonnance de 1583, Pachtler, I, 269.

1. Tous les pédagogues sont unanimes à indiquer le défaut de surveillance comme la cause principale des vices auxquels nous faisons allusion.

2. Sacchini, c. XXI : *Quemadmodum se gerere debeat magister adversus extraneos.*

distinction dans les manières qui sont un des charmes de la jeunesse [1].

Nous aurions aimé que Jouvancy, qui craint, avec juste raison, que le maître répétiteur ne nuise au développement et au véritable progrès intellectuel de l'écolier, consacrât un chapitre à la formation si importante de l'initiative personnelle. Les écrivains de la Compagnie excellent à commenter la maxime qu'il n'est pas bon d'être trop libre. Pourquoi n'avoir pas traité en termes exprès la contre-partie : « qu'il n'est pas bon de marcher soutenu par des brassières »? Nulle part, nous ne trouvons qu'ils aient parlé, explicitement, de ce que nous appelons aujourd'hui le *self-government.* Toutefois, ne nous hâtons pas de conclure qu'ils n'ont pas appris à leurs écoliers l'art de penser et d'agir. C'est en voyant vivre nos collèges que nous allons nous convaincre que les Pères pratiquèrent des méthodes propres à éveiller l'initiative, à développer le besoin d'activité et de commandement, à dresser même au gouvernement et au maniement des hommes. Ces vertus *conquérantes* furent le résultat de l'action mutuelle qu'ils demandaient aux élèves d'exercer les uns sur les autres. Si les Jésuites comptèrent beaucoup sur l'association, il n'est que juste de reconnaître qu'ils lui firent rendre ce qu'elle pouvait raisonnablement donner, du point de vue précisément de la mise en valeur des énergies libres et fécondes, génératrices de progrès.

Nous nous étions promis de revenir sur les procédés d'émulation en honneur dans nos collèges. C'est une matière où les Jésuites étaient des maîtres consommés. Ils avaient compris que l'éducation doit être à tous les instants, aussi bien dans l'ordre moral que dans l'ordre intellectuel, une *excitatrice* d'âmes. Pour reprendre une comparaison de Leibniz, l'enfant ressemble au bloc de marbre des idées innées au centre duquel se trouve toute dessinée l'image d'Hercule. C'est l'émulation qui le dégrossit, pour ainsi parler, et le révèle à lui-même et aux autres. Que d'esprits dont l'éducation avorta parce qu'on ne sut pas les prendre, parce qu'il leur manqua un précieux stimulant ! Confinés dans la pénombre de la classe, ils s'habituèrent à l'obscurité où les laissait végéter un maître indolent. Natures riches sous de lourdes apparences, il eût fallu comme un

1. Jouvancy, pars II, c. II, § 6.

coup de pioche révélateur pour mettre à nu les ressources qu'ils recélaient. D'autres, d'une timidité maladive, un peu sauvages même, ne demandaient qu'à s'ouvrir à une parole affectueuse, à un geste d'encouragement. Une bonne place, un humble accessit qui les eût mis en relief en aurait fait jaillir des trésors insoupçonnés. Pourquoi une démocratie éclairée s'efforce-t-elle de mettre la science à portée de toutes les intelligences susceptibles d'en tirer parti? C'est que, indépendamment de la valeur intrinsèque de la culture intellectuelle, elle y voit une raison d'utilité sociale. Ce fils de paysan ou d'ouvrier cache peut-être sous de modestes dehors l'âme d'un Pascal ou le génie d'un Pasteur.

Dans la sphère du collège, le devoir de l'éducateur est de frapper toutes les âmes et d'écouter le son qu'elles rendent. Habilement comprise, l'émulation sera la baguette miraculeuse du prophète qui tirait l'eau vive du rocher. Il n'est pas de sujet sur lequel les Jésuites se soient étendus avec plus de complaisance. « L'enfant est plutôt conduit par la crainte du déshonneur que par la peur des coups et vous trouverez rarement un Orbilius toujours prêt à battre qui ait su tenir longtemps, avec succès et agréablement, la plus petite école [1]... »

L'unique préoccupation du Maître sera de conduire son petit monde à l'aide de deux tout-puissants ministres : l'éloge et le blâme, l'éloge surtout. La classe devient une ruche active où règnent l'entrain, la vie; le travail y est accepté et rempli avec joie, du côté du maître et du côté des disciples. « *Ubi amatur, non laboratur, aut si laboratur labor amatur* [2]. » Bonne et heureuse peine que celle que couronne une louange méritée et qui nous rend noblement fiers devant nos camarades, mettant la joie et l'orgueil dans les yeux de notre mère.

La classe était divisée en deux camps qui avaient chacun leur état-major et leur étendard. Des insignes décoraient les chefs, décurions, tribuns, imperator. Tous les jours, le professeur lira les meilleurs devoirs [3]. Les fait-il corriger publiquement,

1. Jouvancy, pars II, c. II, § 1.

2. « Quanto zelo Patres in procurandâ animarum salute laborabant, tanto ardore incumbebant magistri in excolendâ juventute litteraria. Decertatum fuit eâ alacritate et felicitate in coronâ virorum utriusque status ecclesiastici et sæcularis eruditorum in singulis scholis ut insignem plausum magistri cum discipulis retulerint. » *Die Jahrbücher der Jesuiten zu Schlestadt*, année 1757, t. II, p. 514.

3. *Ratio Stud. Reg. com. prof. cl. inf.*, 21, 22.

tantôt il fera remarquer les fautes lui-même, d'autres fois il invitera l'auteur à signaler ses propres erreurs, il demandera à un rival de l'aider ou à quelque autre qui ne s'y attend pas. Un élève récitait-il sa leçon, il était surveillé par un émule qui le reprenait au besoin, lui disputant la victoire. Aussi Jouvancy veut-il que toutes les interrogations soient publiques. A certains jours, une classe supérieure était conviée à un tournoi avec la classe immédiatement inférieure. Quel déshonneur pour les plus âgés s'ils allaient être battus et tournés en dérision par de plus jeunes ! On constituait un jury, parfois de nobles étrangers venaient rehausser cette épreuve intime qui ne sortait cependant pas de l'ombre discrète de la classe. Et le professeur ne s'imaginera pas qu'il lui soit loisible de considérer ces joûtes comme un passe-temps banal. Non ! ces exercices sont chose sérieuse. Il entrera dans l'esprit des combattants, épousera les intérêts des uns et des autres, partageant la joie des vainqueurs compatissant à la défaite des vaincus qu'il remplira d'espérance pour une prochaine revanche. Il ne manquera pas de tolérer une certaine effervescence dans les moments où l'excitation est la plus vive, laissant ceux-ci se gourmander, ceux-là s'adresser de mutuelles félicitations. Pour rappeler les souvenirs antiques, les vaincus apporteront aux pieds des vainqueurs une palme ou une couronne enrubannée. Ces disputes littéraires, le professeur les renouvelait fréquemment. Même, il lui était recommandé de consacrer, tous les jours, quelques instants à la « concertation ». Le samedi, lorsqu'avait lieu la revision générale de la semaine, les combats pacifiques reprenaient plus animés [1]. Chaque mois voyait revenir les concertations plus solennelles que donnaient les rhétoriciens dans la grande salle des « Actes » en présence des Humanistes et de leurs aînés des classes supérieures. Les lauréats sont revêtus de dignités qui sont loin d'être simplement honorifiques, et ils portent ostensiblement les glorieux emblèmes qui signalent leur victoire [2].

1. Cf. Sacchini, c. VI, *Quibus rebus alacritatem excitabit puerorum.* — Jouvancy, II, c. II, § 1.

2. « J'étais presque toujours le premier de ma classe, ce qui ravissait ma bonne mère; lorsque je lui renvoyais mes vestes de basin, elle regardait vite si la chaîne d'argent qui suspendait la croix avait noirci ma boutonnière et lorsqu'elle y voyait cette marque de mon triomphe, toutes les mères du voisinage étaient instruites de

De temps à autre intervenaient les « Exercices publics », préparés avec le plus grand soin, séances d'apparat dont le préfet des études avait la haute responsabilité. Rien n'était négligé de ce qui pouvait produire sur les familles l'effet de séduction attendu. « A l'heure dite, les portes sont grandes ouvertes, et la cour, transformée en amphithéâtre, reçoit tous ceux qui se présentent. Les notabilités de la ville, intendant, juges, avocats royaux, clergé et religieux, chevaliers de Saint-Louis prenant leurs quartiers de retraite, curés et nobles du voisinage, bourgeois enrichis et lettrés, tous sont accourus à l'envi. Plus d'un, à l'avance, a repris sur l'étagère de sa bibliothèque ses classiques d'antan — les livres alors servaient à plus d'une génération — secoué la poussière de son Virgile ou de son Cicéron et étudié la question qu'il posera afin de rappeler ses propres triomphes d'autrefois. Il n'y a point en effet d'examinateurs attitrés; les candidats sont là pour le public et chacun des assistants a le droit de faire des questions sur le programme indiqué [1]. »

Une institution jouait un rôle de premier ordre dans les disputes tant privées que publiques : c'était l' *Académie*, réunion des élèves les plus intelligents, les plus déliés, et qui tenait dans le domaine intellectuel la place qu'occupait la Congrégation dans la piété et les bonnes œuvres. Le *Ratio* prescrivait d'établir une Académie, non seulement en Rhétorique et en Humanités, mais jusque dans la plus humble des classes de grammaire. Pour donner aux Académies plus de prestige, plus d'autorité, un article du règlement interdisait d'admettre dans leur sein un élève qui ne fût pas déjà congréganiste. L'Académie représentait l'élite des écoliers Son administration — comme d'ailleurs celle de la Congrégation — était autonome. Le président était nommé par le Recteur; mais les autres magistratures, celles des secrétaires et conseillers, relevaient du scrutin secret. On discutait, en conseil, les mesures favorables à la prospérité littéraire de l'Académie. Un livre d'or enregistrait les travaux qui avaient obtenu les honneurs d'une lecture ou d'une séance publique. Trois ou quatre fois par an, l'Acadé-

sa joie, nos bonnes religieuses en rendaient grâces au ciel; mon cher abbé Vaissière en était rayonnant de gloire. » Marmontel, *Mémoires*, I, 23, 24.

1. P. Barret, *Les études classiques au collège royal des Jésuites d'Alençon au* XVIIIe *siècle*

mie offrait une séance extraordinaire. Aux grands jours des fêtes religieuses ou patriotiques, ses membres comprenaient toute l'étendue de leurs devoirs et prouvaient, aux applaudissements de tous, que noblesse oblige et que le vieil honneur de la maison ne courait aucun péril entre leurs mains [1].

Ces Académies scolaires donnèrent naissance aux Académies provinciales et peut-être même suggérèrent-elles l'idée de la fondation de l'Académie française. François de Sales avait fait partie de l'Académie du collège de Clermont lorsqu'il fonda à Annecy l'Académie florimontane dont les armes étaient l'oranger en fleur, orné de ces mots en exergue : *Flores fructusque perennes.* « L'Académie de Nîmes, qui inaugure parmi nous au XVIIe siècle, écrit un historien, l'étude des manuscrits antiques, le goût des arts, le culte de la poésie et de la science, c'est sur les bancs du collège qu'elle a pris naissance. Elle a puisé l'amour du vrai, du bien et du beau dans les leçons des maîtres qui ont dirigé les études classiques et les palmes conquises par les jeunes lauréats du collège ont préparé les voies aux palmes académiques [2]. »

Il y avait encore les Prix [3]. Les Pères ne les inventèrent pas ; ils en généralisèrent l'usage et en entourèrent la distribution d'une pompe inusitée. Le rhétoricien était ordinairement chargé de prononcer le discours accoutumé. Que l'auditoire y fût plus attentif qu'aujourd'hui, nous le croyons sans peine. Nos pères attachaient à la cérémonie une importance considérable, et l'orateur de son côté savait trouver des sujets appropriés, insinuer au besoin d'utiles leçons [4]. Date mémorable pour les familles plus encore que pour les écoliers, pour les mères surtout. Les prix étaient peu nombreux, ce qui en décuplait la valeur.

1. Cf. *Ratio Stud. Regulæ academiæ*, c. VI (édition de 1586). « Quibus adjumentis adolescentum studia ad bonas artes capessendas excitari atque inflammari possint. » Et Jouvancy, pars II, c. II, § 2.

Sur l'efficacité des « Exercices publics » et l'empressement des Jésuites à les instituer le jour même de la fondation des collèges, cf. Fouqueray, *op. cit.*, p. 188 (Billom), p. 279-280 (Pamiers).

2. Abbé Azaïs, *Le Collège de Nîmes*, p. 98, 99.

3. *Ratio Stud. Leges præmiorum.*

4. Le P. Porée traitait les sujets suivants :

En 1719, *Droits et devoirs du talent.* — En 1725, *A-t-on raison d'accuser le peuple français de légèreté ?* — En 1729, *Les vertus héroïques sont de mise dans nos tribunaux aussi bien que dans nos armées.*

Le Père ne ménage pas les dures vérités aux magistrats, aux officiers, aux princes aux prélats, aux femmes du monde. Cf. J. de la Servière, p. 181 et suiv.

On en donnait huit en Rhétorique[1], deux seulement pour chaque matière, six en Humanités et dans la première classe de grammaire[2], quatre seulement dans les classes subalternes[3]. N'oublions pas de mentionner qu'il y avait encore un prix de doctrine chrétienne. Les matières accessoires, français, histoire et géographie, n'étaient pas solennellement récompensées. Disons encore que le nombre des élèves pouvait augmenter le nombre des lauréats, surtout en thème latin.

Les épreuves des compositions finales étaient des plus sérieuses. L'écolier signait son travail d'une devise et remettait son nom sur une feuille séparée et sous enveloppe, en y joignant la devise choisie. Le président de jury ne dépouillait les enveloppes qu'après le classement définitif. Quant au jury d'examen qui se composait de trois arbitres, il devait toujours comprendre un professeur étranger à la maison[4].

Au jour fixé, au milieu de la plus pompeuse solennité et d'une affluence considérable les noms des triomphateurs étaient proclamés. La formule d'usage était la suivante : « *Quod felix faustumque sit rei litterariæ omnibusque nostri gymnasii alumnis ! — præmia sequenti ordine consecuti sunt : primum* (*secundum*) *præmium solutæ orationis latinæ, græcæ, carminis latini meritus et consecutus est M...*[5].

La remise des premiers prix se pouvait accompagner de quelques vers que reprenait un chœur de musiciens[6]. Le héraut proclamait ensuite ceux qui s'étaient approchés des deux premiers, c'est-à-dire *les accessits*, auxquels on pouvait confé-

1. Deux de composition latine, deux de vers latins, deux de composition grecque, deux de vers grecs.

2. Le prix de vers grecs n'existait pas.

2. Pas de prix de vers latin.

4. A Schlestadt en 1729, il arrive que le sujet de la composition finale avait été donné à un des candidats huit jours auparavant. Les Pères firent recommencer l'épreuve malgré les protestations du maire déclarant que son fils y perdrait une place de premier. « Maluit Pater Rector cum consultoribus suis ferre indignationem hominis alicujus quam pati ut nota collegio quod hactemus super æquitatem hâc in parte exhibuit inureretur. » *Die Jahrbücher*, II, p. 318, 319.

5. *Ratio Stud. Leges præmiorum*, 12.

6. Dès 1580, une ordonnance mentionne pour les collèges d'Allemagne : « Instrumenta vero musica non solum melodiam dabunt ad singula præmia, sed initio... quod si non erunt vel haberi non poterunt musica instrumenta, cantores idem poterunt præstare. » On lit encore : « Invitabuntur ad hanc celebritatem quamplurimi. » Pachtler, I, p. 262.

Un ancien de Louis le-Grand, Lemierre (1723-1793), a chanté la distribution des prix dans un poème que donnent la plupart des recueils de morceaux choisis.

rer plus qu'une simple mention. Dans la réalité, les Pères se montraient généreux. Nous lisons dans les *Annales du collège Bourbon* de la ville d'Aix : « Les prix des classes des Humanités furent donnés selon nos lois ordinaires; il est vrai que le nombre en fut de beaucoup plus grand, car il en fut donné à ceux qui *proxime accesserant.* » Comme Messieurs les philosophes qui, d'ordinaire, ne recevaient, en fin d'année, qu'une attestation de leurs mérites furent compris dans la distribution des prix qu'offrait avec munificence le comte d'Alais, l'annaliste nous explique comment on procéda dans l'examen des philosophes. « Il est à propos de savoir quelle conduite fut observée pour juger de leur suffisance. Le lieu de leur examen fut la Congrégation des Messieurs où, depuis trois heures après-midi jusques à cinq, il y avait assemblée publique, de même qu'à des thèses, de quantité de religieux et presque tous supérieurs, de quelques avocats et médecins et même une fois ou deux de quelques conseillers du Parlement.

« L'heure étant sonnée et sept ou huit des Nôtres entrés, dont quatre avaient été nommés du Père Recteur pour être juges, on faisait par un enfant de cinquième tirer au sort d'un chapeau ou d'une boîte le philosophe qui devait être examiné, lequel de ce pas se rendait sur un petit théâtre dressé au balustre de la Congrégation. Le même cinquième tirait encore au sort les noms de ceux qui examineraient, du moins l'ordre qu'ils y garderaient, car tous ceux-là qui prétendaient aux prix étaient préparés pour examiner; et, en même temps, leur donnait encore, selon le sort, la question sur laquelle ils interrogeaient. Cela fait, le premier examinateur étant assis, proposait sa question, laquelle le répondant expliquait à la façon qu'un maître explique sa leçon en sa classe; puis le même examinateur argumentait à l'encontre, et ainsi de suite tous les autres, sans que ni les régents ni le Père Préfet dissent un seul mot. L'examen de chacun durait une heure. Les Métaphysiciens, écoliers du P. Gérard, furent dix; les Logiciens, écoliers du P. de Lange, quatorze. Il n'y eut pourtant que quatre de chaque classe qui eurent des prix, selon qu'il avait été arrêté entre nos Pères [1]. »

1. *Annales d'Aix*, I, p. 149, 150.
Le comte d'Alais dépensa plus de 500 écus tant pour les volumes que pour la re-

En dehors des compositions pour les prix, nos maîtres avaient eu la sagesse d'instituer les examens de passage de l'issue desquels dépendait la promotion à une classe supérieure. Comme les Jésuites entendaient maintenir le niveau des bonnes études, ces épreuves de fin d'année étaient de conséquence, et le détail en était minutieusement réglé.

Ici encore on faisait fête aux candidats heureux. Rien n'eût plus choqué nos régents que l'avancement banal et en quelque sorte mécanique de nos collèges actuels.

Même, la sévérité que les Jésuites affichaient à cette occasion leur causa plus d'un ennui; ils voulaient, en effet, que les collèges concurrents respectassent la décision intervenue, et ils interdisaient aux Oratoriens et aux Doctrinaires d'admettre les écoliers transfuges à des conditions moins rigoureuses, et, pour ainsi dire, au rabais [1].

présentation dramatique, dont le sujet était *Abdérame vaincu par Charles Martel*, avec grand luxe de machines.

En 1642, Balzac offre comme livre de prix au collège d'Angoulême un magnifique volume in-folio recouvert de veau fauve doré sur tranches avec pointillé au petit fer orné de ses initiales, du monogramme du Christ, de fleurs de lis entrelacées en fines dentelures. C'est le *Theatrum Terræ sanctæ*, l'un des plus beaux ouvrages de la Bibliothèque publique actuelle.

En 1748, le corps de ville décide de « prendre trente livres par an pour fonder des prix à distribuer tous les trois ans de la cinquième à la rhétorique. Il y aura quatre prix dont deux d'éloquence; ils consistent en douze volumes propres à développer l'esprit, les mœurs, le respect pour la religion, l'amour de la famille et de la patrie ». Boissonnade et Bernard, p. 129, 130.

Nous avons déjà dit combien ces livres étaient graves. Un élève de seconde du collège d'Autun recevait les *Œuvres* de M. Patru, de l'Académie française, Paris, 1704, in-4. A. de Charmasse, p. 86. Un élève de troisième du collège de Nevers, les huit livres des *Apophtegmes* d'Érasme. Boutillier, p. 23.

Un décret de la première Congrégation générale interdisait qu'on fît des dépenses excessives : les prix devaient être donnés *non cum sumptu, ut servaretur modus honestus et religiosus*. Les scolastiques n'en avaient pas. Pachtler, I, 73.

Il est vrai que les Pères multipliaient les distributions ; car il y avait les grands et les petits prix, les prix solennels et ceux que les professeurs restaient libres de donner dans leur classe à l'occasion d'une concertation ou même de la revision générale du samedi. *R. c. prof. cl. inf.*, 26.

1. Cf. *Ratio* de 1586, c. VII : « Ratio promovendi pueros ex inferiore ad superiorem classem et promovendorum examen. »

« Examinatores in primis perlegant magistri catalogum et in eo recognoscant adscriptas cuique notas, dum ad examen accedit conferendo si opus sit, cum superioribus ejusdem anni catalogis, ut, quid quisque profecerit aut profecturus sit, facilius appareat. » *Reg. præf. st. inf.*, 20. C'est, on le voit, notre livret scolaire.

« Si quis sit plane ineptus ad gradum faciendum nullus deprecationi sit locus. » *Reg. præf. st. inf.*, 25. « Commendatione non vulgari provehantur. » Jouv., II, c. II. — « On y a fait les examens avec grande exactitude. Le P. Recteur y avait assisté durant tout le temps, ce qui fit grand éclat dans la ville pour persuader le soin que nous prenons des classes. » Méchin, II, p. 46, année 1674.

Si nous ajoutons aux procédés d'émulation dont nous venons de parler, à la concertation et aux disputes littéraires, aux exercices publics et solennels, aux prix et aux examens, les représentations dramatiques sur lesquelles nous devrons largement nous étendre au prochain chapitre, nous aurons énuméré les principaux moyens dont usaient les Pères pour distinguer, mettre en relief les bons sujets, piquer l'amour-propre de tous, enflammer tout leur monde d'un bel enthousiasme pour les livres et les chères études [1].

D'ailleurs, à défaut de qualités intellectuelles brillantes, tous avaient le devoir de faire preuve de bonne volonté et les Pères n'hésitaient pas à faire appel à la proclamation publique aussi bien pour flétrir que pour récompenser. On inscrivait dans un registre spécial les mauvaises notes et le Maître se réservait le droit d'en donner lecture publiquement; ou bien encore des affiches apposées aux murs de la classe, dans les cours, dénonçaient les paresseux, les étourdis et les bavards. On les livrait aux sarcasmes des mauvais plaisants qui venaient leur présenter de malicieuses excuses et augmentaient leur confusion. « Cet éloge à rebours blesse plus que de sanglants reproches, » disait Jouvancy.

Et puis ceux qui ne pouvaient briller dans lés Académies avaient toujours la ressource de mériter leur admission dans cette autre assemblée d'élite qu'était la Congrégation.

C'est, en effet, dans ce cadre de la libre vie des collèges d'autrefois qu'il faut replacer les Congrégations pour comprendre toute l'efficacité bienfaisante de leur rôle. Elles étaient les organes indispensables et les plus sûrs auxiliaires du bon esprit. C'é-

1. On trouvera dans Chérot, p. 264, des renseignements intéressants sur une *fête des affiches*, où Louis de Bourbon, élève de quatrième, remplissait le rôle de censeur (17 juin 1677). « Ses yeux de prince cherchèrent une victime princière et ne la manquèrent pas. Il reprit des fautes en toutes les trois classes et, entre autres, il trouva un vers de cinq pieds dans l'affiche du prince de Talmont... A l'explication des énigmes, il n'avait pas douté qu'il jouât un rôle important dans le monde, écoutant les orateurs avec *un air aussi sérieux et autant d'attention que s'il eût bien compris ce qui s'y disait.* » Sur les *énigmes*, cf. Tranchau, *op. cit.*, p. 17, 2, 28. — Une énigme provoqua l'intervention du Parlement; d'aucuns avaient vu une allusion menaçante dans « ce nuage qui monte tout à coup à la tête d'un prince pour désoler une province ». La Bibliothèque nationale possède deux recueils de jolis travaux d'écoliers, composés, probablement pour une solennité scolaire, par les Rhétoriciens du collège de Bruxelles au XVII[e] siècle. Des dessins et des peintures allégoriques y sont accompagnés de vers latins et grecs sur l'*amitié*, le *travail*, l'*adolescence*. Nous y avons relevé plus d'un nom bien français. Mss. fds latin, 10170, 10171.

taient les bataillons sacrés qui entraînaient l'armée entière, le levain qui soulevait toute la masse. De ce foyer les exemples salutaires rayonnaient au dedans et au dehors, refoulant victorieusement les dangers de l'externat. Quel jeune homme n'aurait pas été favorablement impressionné et séduit à la vue de ses camarades s'en allant le dimanche aux hôpitaux, catéchisant dans les villages, trouvant le temps de prendre part en semaine aux flagellations publiques? Sur ces groupements officiels se greffaient tout naturellement d'autres associations de piété ou de bienfaisance, au gré des affinités particulières, et dont le meilleur résultat était de provoquer les initiatives les plus chrétiennes, et quelquefois les plus inattendues [1].

Il n'est pas jusqu'aux sacrifices méritoires, accomplis dans l'ombre et le silence — qu'ils se rapportassent à l'étude ou à la piété — que les Jésuites n'aient eu l'habileté de susciter comme à plaisir. Les écoliers étaient priés de mentionner dans un billet qu'ils devaient s'abstenir de signer les efforts personnels, les victoires sur eux-mêmes qu'ils pouvaient se rendre le témoignage d'avoir accomplis ou remportées. Les billets affluaient à certaines époques de l'année où la ferveur était plus vive, en Carême, au temps de Noël. On les lisait à un jour déterminé; proclamation édifiante s'il en fut et qui ne laissait pas que d'encourager les tièdes et de provoquer l'imitation. Chacun ne pouvait-il pas faire les efforts dont ses voisins étaient capables ? La vanité se trouvait écartée de cette mise en scène par le fait de l'anonymat, et le bon exemple ne portait aucun préjudice à l'humilité [2]. Autant de moyens ingénieux qui allégeaient la tâche des maîtres et des surveillants, les affranchissaient de la pénible nécessité de punir et facilitaient singulièrement l'accomplissement de leur devoir qui était, par-dessus tout, de faire « aimer » le travail et la vertu.

Néanmoins, qu'en dépit des précautions prises, le système

1. Externe au collège de Béziers, François Régis forme parmi ses camarades une association des plus ferventes pour laquelle il trace un règlement. Les membres qui la composaient vivaient dans la même maison; les heures de l'étude et de la prière avaient la régularité d'un séminaire. Daubenton, *Vie de Jean-François Régis*. — En 1623, Pont-à-Mousson comptait quatre Congrégations : pour les bourgeois et les étudiants du dehors; pour les philosophes et les théologiens; pour les pensionnaires; pour les externes des classes de grammaire. Martin, p. 261.

2. Cette louable tradition s'est conservée dans les collèges de la Compagnie.

d'émulation de nos maîtres ait engendré chez plus d'un enfant la suffisance, la vanité, la basse jalousie, nous n'y contre dirons pas. Les hommes abusent des meilleures choses, à commencer par la bonté de Dieu. Il arrive que les écoliers ont en vue, dans les joûtes littéraires ou dans les compositions de prix, non plus le développement de leur intelligence ou le désir de donner leur vraie mesure, mais la satisfaction d'un vulgaire égoïsme, l'ambition mesquine d'humilier un rival ou de tirer vengeance d'un insuccès. Il n'en est pas moins vrai que si l'amour-propre est la racine de tous les vices, il est aussi l'aiguillon de toutes les vertus, que le désir de mieux faire que les autres est en soi très légitime, que l'émulation implique comparaison avec des rivaux et que, ainsi envisagée, dans son sens naturel, étymologique, elle est, pour une grosse part, la source des progrès et des perfectionnements de ce bas monde. L'amour de la gloire — « dont les premiers sourires sont plus doux que les premiers feux de l'aurore » — ne se présente-t-il pas le plus souvent sous la forme d'une noble rivalité? Racine donnait l'essor à son propre génie en se mesurant avec le grand Corneille. César se préparait à devenir le conquérant des Gaules en versant des larmes jalouses sur les victoires d'Alexandre et notre Victor Hugo — « l'enfant sublime » — écrivait en marge de ses cahiers d'écolier, à mesure que grandissait sa jeune ambition : « Je veux être Chateaubriand, je veux être Napoléon ! » Les saints eux-mêmes sont moins étrangers qu'on ne pense à l'émulation. C'est sainte Thérèse qui a dit: « Je mourrais de jalousie si je savais que quelqu'un pût aimer Dieu plus que moi. » L'idéal serait, a-t-on prétendu, que l'écolier se proposât, non pas de faire mieux que son rival, mais de faire mieux aujourd'hui qu'hier, qu'il prouvât ses ressources, son acquis, qu'il apprît à se connaître et à donner, de lui-même, sa valeur vraie et entière. Est-ce bien sûr? Cet idéal qu'on nous présente nous paraît bien froid et, d'une sagesse trop raisonnable. N'oublions pas que le mieux est l'ennemi du bien, que nous nous adressons à des enfants et que c'est dans le jeune âge surtout que l'on combat les passions par les passions; laissons-leur cette concurrence salutaire qui est en définitive l'apprentissage de la vie réelle [1]. Si nous en croyons Pascal, les enfants de Port-

1. Marmontel nous a laissé le portrait d'un de ses émules, « rare jeune homme que toutes les qualités de l'esprit et de l'âme semblaient s'être accordées pour rendre

Royal auxquels on enlevait, de parti pris, le stimulant de l'émulation tombaient dans la nonchalance. Aussi Rollin, plus avisé, se rangea-t-il du côté de la Compagnie de Jésus, adoptant, en partie, ses méthodes.

Au surplus, si nous avons égard aux temps et aux personnes, nous pouvons affirmer que les procédés d'émulation des Jésuites ont eu des conséquences d'une portée sociale considérable. Les Pères voyaient affluer chez eux la clientèle aristocratique. Or, au XVIe siècle, les gentilshommes ne connaissent encore d'autres plaisirs que la guerre et l'amour; ils sont fermés aux travaux intellectuels. « Toute notre noblesse rapporte des collèges la haine des livres, » écrit Montaigne [1]. Ignace de Loyola le savait mieux que personne. C'est la Compagnie de Jésus qui fit l'éducation intellectuelle de l'aristocratie française. Elle lui apprit à aimer les choses de l'esprit. Dès la fondation de l'Académie, les hommes d'épée tiennent à honneur d'y siéger à côté des hommes de plume; ils reçoivent les gens de lettres, se font leurs protecteurs attitrés. Ils composeront, eux aussi, de savants ouvrages, voire des dissertations théologiques, et au XVIIIe siècle le P. Croiset pourra écrire : « L'ignorance bannie de chez tous les honnêtes gens ne trouve d'asile que chez le bas peuple; peu s'en faut qu'elle ne soit une preuve de roture. Les gens de qualité excellent dans la connaissance des beaux-arts et des belles-lettres, et la science est aujourd'hui un des plus beaux fruits d'une belle éducation [2]. »

La bourgeoisie avait été aiguillonnée par l'exemple de la

accompli ». Et il ajoute : « En démêlant autant qu'il m'est possible ce qui se passait dans mon âme, je puis dire avec vérité que dans ce sentiment d'émulation ne se glissa jamais le malin vouloir de l'envie. Je ne m'affligeais pas qu'il y eût au monde un Amalvy, mais j'aurais demandé au ciel qu'il y en eût deux et que je fusse le second. » *Mémoires*, I, 21 et suiv.

1. *Essais*, éd. Leclerc, Paris, Garnier, t. I, p. 142.

2. Croiset, p. 72. — Quel retentissement n'avaient pas ces thèses philosophiques que soutenaient dans nos collèges les Condé et les Conti ! Voir dans Chérot, p. 47 et suiv., le compte rendu de la soutenance *de universâ philosophiâ* où le grand Condé, à la fin de sa deuxième et dernière année du cours, mérita les félicitations de l'Université de Bourges. — Le prince de Conti reçut le bonnet de maître ès arts dans la salle de l'Archevêché de Paris, au milieu d'une affluence extraordinaire. *Gazette* de Renaudot, août 1644.

Des censeurs moroses blâmèrent cette entrée en lice des fils de grands seigneurs « qui se meslaient parmi les grimauds et les galoches des collèges » (Chérot, p. 41).

Les Jésuites eurent la sagesse de laisser dire : Les Condés n'échappent à aucune des épreuves scolaires, et leurs concurrents sont les princes de Nassau, les Louvois, les Mesmes, le marquis de Broglie. Chérot, p. 253, 277.

noblesse. Lorsqu'elle voudra trancher du gentilhomme, à l'exemple de M. Jourdain, elle prendra des professeurs de danse et d'escrime, des maîtres de philosophie. Or, c'est en excitant chez tous l'émulation que les Jésuites arrivèrent aux résultats les plus heureux [1]. Le point d'honneur était le seul côté par où ils pussent entamer la nonchalance et le dédain des fils de grands seigneurs. En revêtant des allures militaires, chevaleresques, bien françaises, la rivalité dans nos collèges avait de quoi séduire ces descendants de sgrandes races qui s'efforçaient de conquérir dans les tournois de la poésie et de l'éloquence le titre d'*Imperator*, en attendant qu'ils eussent l'âge de monter à l'assaut, et moissonnaient les lauriers scolaires, comme Condé, avant ceux de Rocroi et de Lens.

En réalité, ce n'étaient pas toujours nos gentilshommes qui l'emportaient. Il s'en fallait de beaucoup. Mais alors, en un temps où la naissance et les privilèges jouissaient d'une telle prépondérance, le classement du collège établi sur le seul mérite n'était pas de mince portée. A Langres, c'est le fils du coutelier Diderot qui remporte tous les prix. Sait-on quel exemple on cite au petit-fils du grand Condé, le jeune duc de Bourbon, pour secouer son indolence? Celui de Davisson, le fils du maître d'hôtel. Les distinctions sociales se trouvent renversées au profit du travail, de l'application et de la valeur personnelle [2].

1. « Man fand dass die Jugend bei Ihnen in einem halbejahr mehr lerne als bei anderen binnen zwei Jahren; selbst Protestanten riefen ihre Kinder von entfernten Gymnasien zurück und übergaben sie den Jesuiten. » Ranke, *Die Romischen Päpste*, Berlin, 1854-57, II, seite 33.

2. « Tout y est émulation, tout y est un titre de récompense. Il faut que vous ayez un témoignage par écrit de votre régent et de votre préfet par lequel il paraisse qu'ils sont contents de votre application à l'étude et à tous vos devoirs pour pouvoir jouir des petites récréations et de beaucoup de petits privilèges. Personne ne va à la promenade sans cette attestation; nul divertissement ; nul jeu si l'on n'a pas mérité ce témoignage ». Croiset.

Le petit-fils du grand Condé ne faisait pas en deux heures, à Chantilly, ce qu'il faisait en une à Louis-le-Grand. Chérot, p. 247. — Sous le coup de fouet de l'émulation, il apprend ses leçons avec une application et une vitesse extraordinaires. « Il est plein d'envie de faire des merveilles. » *Ibid.*, p. 252.

Huet, de son côté, nous fait cette confidence : « Si, peut-être charmés de mon goût pour les belles-lettres, les Pères ne m'eussent poussé, encouragé, soutenu, tout ce qu'il pouvait y avoir de bon en moi eût été détruit par les mauvais exemples que j'avais à la maison. » Aussi remercie-t-il Dieu et ses maîtres de lui avoir donné la noble passion de l'étude. « C'est grâce à mon assiduité pour l'étude, à mes nobles soucis que je n'ai point eu de peine à me préserver des excès de l'adolescence et des vices de la jeunesse, quoique j'y aie été depuis trop souvent entraîné par les courants d'une nature impétueuse et par la fougue d'un caractère rebelle et singulièrement éveillé. » *Mémoires*, p. 9, 10, 11.

Les Pères étaient les premiers à applaudir à cette hiérarchie des vrais mérites et la faisaient respecter. Nous ne voyons pas qu'ils aient accordé à la noblesse les prix qu'elle ne méritait pas [1]. Les égards dont elle jouissait dans la maison étaient de pure convenance et les Pères en ne traitant guère d'autre façon « les plus relevés que les moindres » pratiquèrent une sage égalité à laquelle un esprit libre, René Descartes, a rendu hommage [2]. A leur façon, nos maîtres appliquaient l'article premier de la Déclaration des droits de l'homme, et par la logique même de leurs méthodes, ils révélaient aux jeunes gens des classes moyennes le secret de leur force et préparaient insensiblement l'avènement social, et finalement la domination du Tiers État.

Au reste, l'émulation, dans les différents domaines où elle s'exerçait, donnait naissance à une floraison copieuse de dignitaires que les Pères associaient au gouvernement de la maison. Comme c'est un des points où les Jésuites montrèrent le plus de hardiesse, nous croyons utile d'y insister et de faire voir à l'œuvre quelques-uns au moins de ces élèves, collaborateurs de leurs maîtres [3].

Le « famulus » — nous dirions aujourd'hui l'appariteur — était dans chaque classe une manière de personnage. Il possède le double de ce fameux carnet, presque confidentiel, où se trouvent consignés les renseignements relatifs à chacun des élèves. Il tient en ordre la salle de classe, il y réserve des bancs pour les

1. Au mois d'août 1679, le jeune duc de Bourbon étant en quatrième n'assiste pas à la distribution des prix. On jouait la tragédie de *Cyrus*. C'est qu'« il n'avait rien à espérer », et, pour se dérober à l'humiliation, il partait d'avance pour Chantilly avec son grand-père. Chérot, p. 251. D'ailleurs, nous avons les thèmes de nos écoliers grands seigneurs, nous savons quelles places et quels prix ils obtinrent. Chérot, p. 162, 248.

2. « Comme il y va quantité de jeunes gens de toutes les parties de la France, ils y font un certain mélange d'humeur par la conversation les uns des autres qui leur apprend quasi la même chose que s'ils voyageaient. Enfin l'égalité que les Jésuites mettent entre eux en ne traitant guère d'autre façon les plus relevés que les moindres est une *invention* extrêmement bonne pour leur ôter la tendresse et les autres défauts qu'ils peuvent avoir acquis par la coutume d'être chéris dans la maison de leurs parents. » *Vie de Descartes*, par Baillet, I, p. 33.

Les recommandations abondent où il est prescrit aux maîtres de traiter les élèves sur le pied de l'égalité : « Neque benevolentiæ convictorum aut parentum rationem habeant, sed solum majorem Dei gloriam in omnibus quærant. — Caveant diligenter ne sint ergo unum quam erga alterum propensiores et ita se gerant ut omnes cognoscant eos præter Dei honorem et gloriam ac puerorum sibi commissorum eruditionem una cum pietate nihil quærere. » Mss. 10989.

3. Sur cette collaboration des maîtres et des élèves au XVI[e] siècle, voir les lettres du P. Canisius. Pachtler, I, p. 143. *Schüler-Okturien und Zensoren.*

scolastiques, pour les fils de famille, d'illustre extraction [1]. Il prépare un nombre de places suffisant pour la foule des externes. « Foule » est le mot. A Caen, le professeur de troisième a quatre-vingt-quatorze élèves et se voit obligé d'enjamber pour parvenir à sa chaire. C'est le « famulus » qui à l'heure tapant — les Pères tiennent à cette régularité militaire — ouvre les portes à l'essaim de nos écoliers. Ses attributions dépassent la sphère des besognes purement matérielles, puisqu'il tient le tableau des confessions, des assistances à la messe. Il est l'intermédiaire entre le professeur et les parents des élèves absents ou malades [2].

L'entrée en classe s'est faite sous les yeux du Préfet des études qui, de sa chambre, ouvrant sur la cour des classes, comme d'un excellent poste d'observation, surveille la ruche bourdonnante, mais silencieuse, car on entre en classe avec le même recueillement qu'à la chapelle, *ut in sacrarium quoddam ingrediantur*. Désormais le plus grand silence régnera dans les cours. Voyons comment nos écoliers vont faciliter au Maître une tâche que complique le grand nombre des élèves. Les meilleurs, les plus intelligents, les plus sérieux, ceux qui, à la dernière concertation, ont été investis d'une dignité que leur ont méritée leurs succès, entrent en fonctions. Remarquons que les élèves sont seuls, et qu'une demi-heure encore se passera avant l'arrivée du régent. Les décurions, sous la haute direction du prodécurion, recueillent les copies, procèdent à la récitation des leçons, et marquent les notes que le professeur se réserve de contrôler.

Les censeurs interviennent de leur côté. Leurs fonctions sont d'ordre moral et disciplinaire. Le premier d'entre eux, armé d'un *libellus* ou petit carnet, note les absents et dans le paquet de copies remises au décurion il relève les devoirs qui manquent à l'appel [3]. Sur ses indications, le « famulus » ira immédiatement après la classe à domicile chercher des informations.

Le rôle des deux autres censeurs se prolonge pendant tout le temps que dure la classe. L'un prend les noms de ceux qui récitent ou qui expliquent, afin que personne ne soit oublié; il ra-

1. Henri de Bourbon avait sa chaise en classe comme aujourd'hui encore, en Angleterre, les écoliers de haute lignée. Sur la question du siège au XVIIe siècle, voir Chérot, p. 242.

2. *Ratio Stud. Regulæ adjutoris magistri seu bidelli*, et Jouvancy, pars II, c. II, § V.

3. *Regul. com. prof. cl. inf.*, 36, *Decuriones*; — *Regulæ præf. st. inf.*, 37, *Censor vel prætor* ; et Jouvancy, pars II, cap. II, § V.

masse les pensums. L'autre inscrit au passage les retardataires; c'est pour cette raison qu'il est assis près de la porte, *in proximo januæ loco sedet.*

Ce n'est pas tout; très probablement il y aura des élèves bavards et remuants qui auront des nouvelles à communiquer, par gestes ou par billets, aux pensionnaires, et les censeurs ne peuvent tout voir ni tout entendre; aussi, ont-ils des suppléants qui, dans les classes inférieures, ont l'avantage d'être désignés au vu et au su de tous.

Malheureusement il n'en va plus de même dans les classes supérieures où une police secrète se dissimule aux quatre coins de la salle, notant à la dérobée les délinquants de toute nature [1]. Nous n'avons pas besoin de dire en quoi nos mœurs actuelles répugnent à cette dernière institution. Cependant ne prenons pas les choses au tragique. Il est bien certain que le bon Jouvancy n'y mettait aucune intention machiavélique. Ces espions ou *vigiles*, comme il les appelle, devaient, dans sa pensée, mieux assurer l'ordre et la discipline. Mais il n'est pas non plus téméraire d'affirmer que, sous le couvert de ces attributions occultes, pouvaient se cacher une foule de petites passions vilaines. On ne s'est pas fait faute de le relever.

Tous les mois, décurions et censeurs sont relevés de leurs fonctions, car il est reconnu qu'avec le temps, le zèle se relâche. Pour que ces magistratures fussent vraiment prises au sérieux, les Jésuites accordaient aux titulaires le droit d'imposer des amendes pécuniaires, de lever les punitions légères, sous la réserve bien entendu de l'approbation professorale. Le régent ne touchait pas à la caisse des amendes, dont les fonds étaient maniés par deux trésoriers et utilisés au profit des écoliers besogneux [2].

1. « Addi potest aliquis modestiâ et prudentiâ præstans qui palam in scholis infirmis, clam in superioribus observet garrulo et tumultuantes, num quis sociis molestus, dormitans, aliena scriptitans, lectitans libros inutiles. Isti censores aut vigiles dicere malueris in singulis scholæ si numerosa sit angulis collocari poterunt. Sui sunt vicarii censoribus qui et eos juvent dum aderunt, si opus fuerit et illorum vices ac munus impleant cum abuerunt. « Jouvancy, II p. c. II, § v.— Une ordonnance de 1583 mentionne déjà les « vigiles » : « Sintque ad hoc deputati censores secreti qui deferant immodestius se gerentes ad Præfectum studiorum vel ad præceptores. Non procedatur tamen ad correctionem ex primâ adolescentum relatione qui sæpe impetu et passione feruntur aut ex simplicitate rem sinistre interpretantur; vel exagerant. » Pachtler, I, 275.

2. « Ut in honore sit apud condiscipulos, privilegio aliquo cohonestandus erit

C'est ainsi que le professeur, se reposant sur un état-major d'élite, pouvait, en toute liberté, corriger les copies, une à une, à son bureau, se consacrer entièrement à la prélection, faire de sa classe un champ de bataille où deux armées étaient sans cesse aux prises, aller de l'une à l'autre, comme Condé à Rocroi, calmant l'ardeur des uns, secouant la torpeur des autres, jetant partout la vie et forçant les plus indifférents à s'intéresser aux racines grecques ou à la métrique harmonieuse de Virgile et d'Horace [1].

Cette collaboration des élèves développait en eux cette légitime confiance en soi, ce sens de la responsabilité, qui préparent à la vie où chacun est appelé à détenir sa part d'autorité. Ils acquéraient dans l'exercice de leurs fonctions le tact, la prudence, s'initiaient à l'art délicat du gouvernement des hommes. La culture que donnaient les Pères n'en apparaît-elle pas moins livresque et plus vivante ? L'idéal consistait à plaire à la fois aux supérieurs et aux élèves, en ne sacrifiant rien de son devoir. Le cardinal de Bernis n'était pas éloigné de penser que ses fonctions de censeur au collège l'avaient préparé à la diplomatie. « Ma réputation de sagesse était telle, écrit-il, qu'on me confiait la conduite des jeunes gens qui n'avaient pas la permission de sortir du collège ni d'aller se promener en ville les jours de congé. Cette commission me donna souvent beaucoup d'ennui, mais je la remplis avec l'approbation de mes supérieurs et sans perdre l'estime des mes camarades [2]. »

Ainsi donc l'action individuelle des maîtres, l'action mutuelle des élèves les uns sur les autres, voilà sur quels éléments

jusque habebit, magistro approbante, leviores pœnas condiscipulis deprecandi. *Ratio St. Reg. Præf. st. inf.*, 37.

— « Mulctas pecunias quas ii discipuli pro erratis tribuunt, qui non possunt commode severius puniri, præceptores nullo modo attingant; sed designentur duo de qualibet classe probatissimi, qui eas recipiant et asservent, vel saltem alter eorum altero conscio. Ut autem eædem in pauperes studiosos ejusdem classis, unde collectæ distribuendæ sint (ad nullum enim alium usum applicari debent) præfectus studiorum unâ cum præceptore dare poterit consilium, rationesque ab iisdem depositariis, quo prudentius omnia gerantur, reposcere. — Pauperes adulti aliâ pœnâ mulctentur, ut v. g. verrant scholas vel aliud ejusmodi præstent. « Ordonnance de 1583. Pachtler, I, 273.

1. Cf. Sacchini, c. VII, *Quomodo promovebit litterarum profectum.*

« C'est ainsi, dit M. Lantoine, qu'au XVI[e] siècle les Jésuites avaient trouvé cet enseignement mutuel si fécond qui fut toujours suspect à l'Université, mais qu'elle réclame aujourd'hui par ses maîtres les plus autorisés et qu'elle est heureuse à son tour de mettre en pratique. » *L'enseignement secondaire au* XVII[e] *siècle*, p. 78.

2. *Mémoires*, I, c. IV, p. 19.

majeurs les Jésuites font état pour créer dans leurs collèges l'atmosphère appropriée dont l'influence enveloppante, pareille à l'air vivifiant que l'organisme respire à notre insu, ne cesse de faire régner l'ordre, le calme, si favorable aux bonnes mœurs et aux bonnes études, l'édification, les généreuses ardeurs. Dans ce milieu, les intelligences se forment d'elles-mêmes ; les esprits et les cœurs s'élèvent naturellement.

Étant donné les conditions où vit cette population scolaire, alors que l'externat est la règle et le pensionnat l'exception, on ne peut pas dire qu'elle grandit en serre chaude ; elle déploie librement au grand air sa robustesse et ses énergies juvéniles. A notre avis, les Jésuites surent admirablement tirer parti d'une situation pleine de difficultés. Ils ne pouvaient songer à supprimer les obstacles, ils les tournèrent ; cette liberté excessive dont il était si facile d'abuser, ils apprirent aux écoliers à s'en servir. Recourir à la violence eût été inutile et dangereux ; ils agirent par la persuasion, par la force contagieuse des bons exemples. Convaincus que ce sont les minorités agissantes qui gouvernent, ils s'attachèrent à atteindre les têtes, à former une élite, sûrs que la foule suivrait. Les épreuves mêmes dont était semée la vie scolaire devenaient entre leurs mains un stimulant de plus, et comme le creuset d'où sortaient les caractères. L'esprit de la maison était que l'on s'aguerrît, que l'on trempât sa volonté, en un mot que l'on devînt un homme.

Arrêtons-nous un instant pour jeter un coup d'œil sur l'Université qui fut longtemps la grande rivale de la Compagnie ; car c'est ici dans le domaine de la vie intérieure et morale de nos collèges que s'affirme davantage leur supériorité. L'Université pouvait rivaliser avec eux sur le terrain des fortes études [1], elle devait s'avouer vaincue en matière de discipline, de piété, de culture des âmes.

Au XVI[e] siècle, ses nourrissons constituent un véritable danger public. Les rois de France s'étaient vus contraints de restreindre successivement les privilèges dont ils avaient, au cours des âges, si libéralement « doté leur fille aînée ». La cour et peut-

1. Sur le travail dans l'Université au XVI[e] siècle, voir le tome V de l'*Histoire de France* de M. Lavisse, p. 269, 270. Le cas de l'écolier Henri de Mesme n'était pas une exception.

être même le Parlement ne furent pas fâchés de voir les Jésuites entrer en concurrence avec les établissements universitaires dont les écoliers avaient sans cesse maille à partir avec la justice. « Il ne se passait guère un mois dans l'année, nous dit-on, qui ne fût attristé par des rixes sanglantes soit au Pré-aux-Clercs, soit dans les rues, soit dans les collèges, et plus d'une fois les régents eux-mêmes avaient pris part à la mêlée et prêté main-forte à leurs élèves [1]. » Ignace et ses compagnons avaient été les témoins attristés de scènes affligeantes dont les maîtres de l'Université étaient les héros [2].

Les efforts de Richer pour remettre en honneur l'antique discipline n'aboutirent pas. Les procès-verbaux des visites entreprises par Rollin nous révèlent une situation lamentable. Les boursiers sont les maîtres des collèges; ils y sont, non plus pour étudier, mais pour se faire des rentes. Que le Principal ne s'avise pas de le trouver mauvais; ils entendent vivre à leur guise et, au besoin, transformeront les locaux universitaires en maisons de débauche : Rollin dut en interdire l'accès aux femmes. A Beauvais même, la lecture de la *Vie des Saints* est interrompue au réfectoire par des chants obscènes. Plus de prières en commun. Les chapelains chargés du service spirituel font litière de leurs obligations. Les thèses de théologie ne sont plus soutenues que fort irrégulièrement. La comptabilité est déplorable [3]. Comment les Principaux remédieraient-ils à une pareille situation? Ils sont les premiers à violer les statuts; se souciant peu d'avoir des élèves, ils préfèrent louer les bâtiments à des gens de métier. Insultés par les boursiers, ils ont mille difficultés avec les régents qui ne veulent à aucun prix de leur contrôle. Le rectorat dure trop peu de temps pour amener une sérieuse réforme.

En un mot, à l'exception de quelques collèges fidèles aux vieilles traditions, la situation morale laissa toujours fort à désirer. Ajoutons qu'il y a des tiraillements entre l'Université et le grand chantre de Notre-Dame au sujet des écoles élémentaires. Ce dernier personnage, par amour du lucre, autorise le premier venu à ouvrir des petites écoles, n'exigeant ni diplôme

1. Emond, p. 7.
2. H. Joly, *Ignace de Loyola*, p. 79.
3. Ferté, p. 30 et suiv.

ni certificat de moralité. On ne compte pas les écoles clandestines dites buissonnières qui ne paient aucun droit. Aussi, lorsque du fond de la province ou de l'étranger les familles anxieuses se demandent dans quel établissement de la capitale elles enverront leurs fils, informations prises, leur choix est bientôt fait. La noblesse savoyarde, qui jusqu'au milieu du XVIIe siècle vient étudier à Navarre, déserte insensiblement l'Université pour le collège de Clermont [1]. En 1729, au moment où les querelles du jansénisme se rallument plus vives que jamais, Barbier note dans son *Journal* que les Jésuites continuent d'avoir la confiance des familles. « Avec tout cela, ils sont cinq cents pensionnaires actuellement au collège, de toute sorte d'états, de qualité et de bourgeois; et il faut retenir une chambre un an auparavant. Comment accorder cela avec cette haine marquée? Il faut dire que ceci est une querelle de religion dont la plupart des honnêtes gens ne s'embarrassent guère et qu'ils n'entendent pas. Il leur suffit de savoir qu'ils élèvent parfaitement bien la jeunesse en général [2]. »

Nos collèges bénéficient tout simplement des qualités de premier ordre que nous avons relevées ailleurs dans l'organisation même de la Compagnie. Alors que chez les Pères rien n'est laissé au hasard, et que le souci de chacun est d'exécuter religieusement sa tâche; dans les collèges universitaires, à Paris comme en province, les attributions du personnel furent toujours mal définies, le droit de visite du Principal dans les classes résolument contesté; la coordination fait défaut. En présence des scandales ou de l'hostilité des maîtres, le malheureux Principal n'avait d'autre ressource que de se plaindre au conseil de ville qui ne pouvait pas grand'chose [3]. Où prendre des rempla-

1. Hamon, *Vie de saint François de Sales*, nouvelle édition par Gonthier et Letourneau, Paris, 1909, p. 34 et 35.

2. *Journal*, I, p. 295.

3. Voir dans l'*Histoire de Blois*, par Bergevin, t. II, p. 543, les démêlés du Principal avec ses régents. — La situation est aussi difficile à Gray, où les enfants désertent le collège municipal pour aller étudier aux Jésuites de Dôle et de Besançon. Finalement les Jésuites sont appelés et installés en 1653. Cf. A. Franklin, *Écoles et collèges*, p. 223 et 244, la discipline dans l'Université.

Les collèges *séculiers* de province, d'une façon générale, végétèrent. Citons entre autres celui de Châteaudun, celui d'Uzès; celui de Bayonne même, si nous en croyons M. Drevon, eut toujours du plomb dans l'aile. Voir C. Lacroix, *Hist. du collège de Châteaudun*, Châteaudun, 1888, in-16 ; Frandon, *Le Collège d'Uzès*, Toulouse, 1907; Drevon, *op. cit.*

çants? La situation peu rémunératrice des régents était aussi peu enviée. Or, cette grosse question des appointements n'existe pas pour le Jésuite. De plus, le collège séculier de l'Ancien Régime relève de plusieurs autorités. Le maire et le conseil des échevins, les officiers de justice, l'évêque, le chapitre, s'en partagent la direction. Les Jésuites sont maîtres chez eux; ils conservent jalousement une indépendance qui est leur force. En les appelant, le maire et le corps de ville savent fort bien qu'ils renoncent à tous leurs droits. Il ne leur reste plus qu'à payer la subvention convenue et à recevoir certains hommages de pure forme, que les Pères s'empressent d'ailleurs de leur offrir [1]. Le droit de surveillance des officiers du roi se réduit, dans la pratique, à peu de chose. Enfin, les Jésuites ne craignirent pas de se montrer indépendants au regard de l'autorité épiscopale. Ils voulurent rester eux-mêmes afin de donner leur vraie mesure [2].

1. Les Pères sont pleins de courtoisie à l'égard des « puissances » qu'ils savent hostiles. A Reims, ils offrent à Coquebert qui assiste à une de leurs fêtes de tirer le feu d'artifice. Coquebert, pris à l'improviste, dut s'exécuter. « Ce sont des gens d'artifices », se plurent à répéter les Rémois.

Voir le détail de la cérémonie annuelle de l'hommage au collège d'Angoulême. Boissonnade et Bernard, p. 108, et la manière dont les Pères d'Aix se tiraient d'embarras lors de la visite du Bureau, dans Méchin, t. I, p. 97, 98, année 1634. Estimant que ce serait « une grande subjection et chose fascheuse de faire comparaistre les Régents pour lors », ils envoyaient ceux-ci « bien à propos à la pourmenade ».

2. La première Congrégation générale rend un décret où nous lisons : « Probatum est ut haberentur amici qui protectionem susceperent collegiorum, sed nomina juridica quæ jurisdictionem dicant vitanda esse, ne aliquando plus satis sibi sumant hujus homines. » Pachtler, I, p. 72, *Protektoren der Kollegien.* En ordonnant que la messe serait célébrée régulièrement pour les bienfaiteurs des collèges et qu'au besoin on offrirait aux familles un cierge orné de leurs armoiries, saint Ignace avait spécifié que ce serait à titre de reconnaissance, non à titre de patronage. Pachtler, I, 12, 13.

A Rodez, parce que les fondateurs, qui étaient les quatre consuls et l'évêque en personne, Georges d'Armagnac, s'étaient réservé le droit d'inspection et celui de renvoyer les maîtres qui ne leur plairaient pas, le Général refusa de ratifier l'acte de fondation. Lunet, *op. cit.*, p. 15.

Pour conserver ses coudées franches, la Compagnie refuse de placer à la tête du collège de Dôle un recteur originaire de la ville que demandaient les habitants. Le P. Auger, dont on ne contestera pas le patriotisme, refuse, pour cette raison qu'un tel exemple pourrait avoir des suites et introduire « l'esprit national », peste d'ordinaire des communautés les plus saintes. Par esprit national, Auger entend évidemment l'esprit particulariste qui détruirait l'unité et l'harmonie au sein de la Société.

§ 3. — Le collège de l'Ancien Régime est un membre vif de la cité.

Sommaire : I. *Le collège prend sa part des grandes fêtes religieuses et nationales.* — Quelques exemples : les jubilés et les missions; les grands événements patriotiques.

Les illustres visiteurs. — Le simple courant de la vie scolaire amène les foules au collège. — Les *Actes publics* marquent dans la vie municipale.

II. *Les reproches adressés à nos modernes lycées ne s'appliquent pas aux collèges de l'Ancien Régime.* — La concurrence entre les diverses Congrégations enseignantes explique dans une large mesure, les efforts de la Compagnie.

La question de l'internat. — Les Jésuites ne l'ont pas introduit chez nous. — Ils ne l'ont que médiocrement goûté. — Ils ont réussi à en faire une excellente école de préparation à la vie.

Nous n'aurons montré dans son plein jour la vie de nos anciens collèges qu'après les avoir replacés au sein de la cité dont chacun d'eux était un membre vif. Ce n'étaient pas des couvents, encore moins des « geôles de jeunesse captive »; la vie sociale entrait largement dans leurs murs. Ils prenaient leur part de la vie religieuse et civique, et cela leur donne une physionomie tout à fait originale. Il en résultait pour les écoliers une formation complémentaire dont nous avons peine à nous faire l'idée, parce que tout vestige en a disparu dans nos établissements contemporains. Plus que tous les autre , les collèges de la Compagnie restaient en contact avec le dehors à cause des différentes Congrégations comme celles des Messieurs, des artisans, des gens de livrée, des marchands, etc., qui avaient leur siège dans la chapelle de la maison, y tenaient leurs assemblées, y célébraient leurs cérémonies religieuses.

Loin d'être indifférents à ces groupements, les villes les favorisaient, en en rétribuant les directeurs. Dans les contrats passés entre les Pères et les municipalités, celles-ci ont soin de stipuler qu'il y aura au collège, en plus des régents, des Jésuites chargés du ministère spirituel. A Compiègne, par exemple, il est convenu que le collège comptera quinze religieux, soit un recteur, un préfet, cinq régents, quatre frères coadjuteurs et quatre confesseurs ou prédicateurs. On ne concevait pas autrement l'établissement d'un collège. Or, tout le bien qui se faisait dans ces associations annexes avait son retentissement dans la mai-

son d'éducation elle-même. N'oublions pas que les Congrégations s'occupaient d'une foule d'œuvres sociales. Comme les chapelles étaient petites et que les Pères poussaient à la fréquentation des sacrements, les confesseurs y étaient toujours fort occupés [1]. Les grandes fêtes religieuses, une mission, un jubilé, une procession solennelle, qui soulevaient une ville entière, faisaient circuler dans nos cours et nos classes un courant de foi et d'enthousiasme. Dans les villes universitaires, nos écoliers avaient deux fois l'année la solennité des prières publiques, usage si cher à la vieille Université. Il y eut bien à cette occasion plus d'un conflit; les Jésuites faisant des difficultés sur la place qu'ils occuperaient dans le cortège et l'Université, de son côté, les y voyant d'un fort mauvais œil. Ce devait être une leçon de choses impressionnante que ce long défilé où marchaient les légistes et les médecins en robes rouges, les théologiens en robes violettes, les simples bacheliers en robes noires. On se rendait dans tel sanctuaire pour y offrir à Dieu des prières publiques aux intentions de la religion, du roi, de la France.

1. « La Congrégation des Messieurs ne fut jamais plus florissante par la conduite et les belles exhortations du P. Ramar qui ont attiré un grand nombre de conseillers et des personnes de condition qui ne manquent point tous les dimanches d'y assister en quantité et qualité considérable. Le principal est qu'ils se confessent et communient souvent. Les bons jours nous leur donnons trois confesseurs durant deux heures du matin qui en expédient beaucoup. »

Le malicieux annaliste ajoute : « De vrai, il est plus utile pour le public de confesser un homme que dix femmes. Melior est iniquitas viri quam mulier benefaciens ! » — C'est cette chapelle de Congrégation que Pierre-Joseph de Haitze cite comme étant parmi les curiosités les plus remarquables de la ville d'Aix.

« Le principal tableau du maître-autel qui est l'*Annonciation* est du brave M. Puget, de Marseille; c'est tout dire, en disant qu'il sort de la main d'un si savant homme qui n'excelle pas seulement dans la peinture, mais encore dans la sculpture, l'architecture; aussi c'est un élève du fameux peintre Pietro de Corton, qui prit soin de le former ayant reconnu en lui un génie tout particulier pour le dessin.

« Deux tableaux des côtés, *Saint Joachim* et *sainte Anne*, de l'illustre M. Daret. Le premier du côté de l'évangile est la visite que la Vierge rendit à sainte Élisabeth (de Puget). Le troisième, *la Présentation au Temple*, de l'Italien Cyrefer, qui est des premiers de la célèbre Académie de Saint-Luc à Rome; une *Nativité de Notre-Seigneur* de M. Le Vieux. Au plafond, cinq grands tableaux. » Il y avait en outre huit statues de personnages du Vieux Testament, Noé, Aaron, David, Salomon, Marie, Jahel, Débora, Esther. « Cette chapelle ressemble tous les ans à un Paradis au jour de l'Annonciation. L'autel est couvert de lumières, l'odorat est réjoui par cette grande quantité de fleurs qu'on fait venir de tous les endroits de la Provence. L'ouïe y reçoit une satisfaction par les beaux et différents accords de voix et d'instruments qui s'y font. Tous ces apprêts et enjolivements sont dus aux soins de certaines personnes de la ville qui marchent sous les étendards de la sainte Vierge, desquels on ne saurait trop louer la piété. » *Les Curiosités les plus remarquables de la ville d'Aix*, par Pierre-Joseph de Haitze, 23e curiosité. Cité par Méchin, t. III, p. 473.

Un sermon éloquent relevait encore l'éclat de la cérémonie.

Quelques traits choisis entre mille nous aideront à reconstituer les scènes du passé.

En 1727, année du jubilé, le collège d'Aix fait les quatre stations prescrites. En voici le compte rendu savoureux, tout imprégné de couleur locale :

On fit porter la croix par un jeune clerc de nos écoliers assisté de deux acolytes clercs et écoliers du collège. Suivaient les écoliers externes, par ordre de classes, en sorte que le régent de cinquième marchait en surplis après sa classe; ensuite venaient les quatrième, les troisième, suivis de leurs deux régents en surplis et marchant ensemble ; après ceux-ci venaient les écoliers Humanistes, Rhétoriciens et Philosophes suivis des deux régents d'Humanités et de Rhétorique en surplis. On préféra cet arrangement à celui de faire marcher chaque régent après sa classe parce que ces dernières classes étaient si peu nombreuses qu'elles n'auraient presque point figuré. Après la troupe des écoliers externes venait le corps des écoliers pensionnaires, en sorte que les deux MM. Lebret, qui sont en chambre particulière et qui ne vont pas en classe, marchaient sans robe à la tête et faisaient, eux seuls, comme un rang entre les externes et les pensionnaires en robe, leur valet les suivant immédiatement hors du rang.

D'abord, après marchaient les pensionnaires en robe par ordre de classes, fort propres, les cheveux légèrement poudrés, des gants aux mains, avec chacun leur flambeau allumé. A la suite des pensionnaires venait tout ce qui était au collège de clercs tant parmi les externes que parmi les pensionnaires. Ils étaient tous en soutane et en surplis et formaient un petit clergé modeste qui marchait immédiatement avant les Jésuites. Quatre préfets des pensionnaires faisaient les choristes et marchaient les premiers d'abord après nos écoliers clercs. Ils entonnaient d'une voix grave et lente le *Miserere* et toute la procession répondait sur le même ton le verset intercalaire : *Tibi soli peccavi*, etc.

Les Pères tant du collège que des pensionnaires venaient ensuite deux à deux par rang d'ancienneté et le P. Recteur en chape, portant entre les mains une croix d'argent, terminait la procession. Dans chaque église marquée par les stations, les choristes, arrivés au pied de l'autel, chantaient en plain-chant les antiennes, et les antiennes finies, l'officiant, qui en arrivant dans l'église posait la croix d'argent sur l'autel et se mettait à genoux sur le marchepied, se levait et chantait les oraisons et commençait à voix haute les *Pater* et *Ave* ordonnés pour gagner l'indulgence.

Au reste, nos préfets et nos régents s'étaient fait une méthode si juste pour ranger les écoliers et pour les faire défiler soit dans l'église, soit dans les rues, qu'il n'y eut jamais en cela aucun petit dérangement ni la moindre confusion. De manière que les processions du collège édifiaient extrêmement toute la ville qui ne se lassait point d'admirer l'ordre, la modestie, la noble simplicité qui y régnait. On citait nos processions pour modèle en ce genre; lorsqu'on voyait passer celles des autres assemblées où l'ordre

ne régnait pas si bien, on entendait dire par les rues : « On voit bien que les Jésuites n'ont pas rangé cette procession [1]. »

Les écoliers avaient souvent un rôle plus actif. A Aix, encore en 1733, au cours d'une mission, ils sont chargés, de concert avec la Congrégation des artisans, de faire prendre patience à la foule qui remplit l'église quatre heures avant la conférence. Et nos jeunes gens de faire une lecture spirituelle, de réciter le chapelet à deux chœurs, de chanter des cantiques, etc. [2].

Précédemment au jubilé de 1661 accordé par le pape pour implorer le secours du ciel contre les Turcs, les élèves d'Aix avaient organisé une magnifique procession historique qui rappelait les victoires et les triomphes de l'Église.

Ce jubilé dura quinze jours et nos écoliers, à cette occasion, firent deux processions : l'une de pénitents, la première semaine, où ils parurent si modestes et si mortifiés, allant par la ville, qu'ils tirèrent les larmes des yeux de plusieurs personnes, et quelques séculiers me prièrent de permettre qu'on la refît encore une fois, quoique les autres, entre lesquels on compte les Pères de l'Oratoire, ne l'approuvassent pas ; la seconde se fit la seconde semaine du jubilé où nos écoliers représentèrent les combats, les victoires et le triomphe de l'Église, qui fut agréé universellement de toute la ville, et le bruit en courut par toute la province. Il y eut un si grand empressement pour la voir, que quelques personnes de condition se saisirent de la croix, pour la faire passer par des rues où on l'attendait, mais d'autres d'égale condition s'y opposèrent [3].

L'Église militante marchait en tête; elle comprenait les pénitents conduits par David, puis venaient les anachorètes avec saint Paul ermite, le chœur des vierges avec saint Joseph, les martyrs avec saint Étienne. On admirait les victoires remportées par l'Église sur les mauvais anges, sur les hérésies, sur le mahométisme, sur les fausses grandeurs. Chaque groupe arborait des oriflammes avec de fières devises. *Et nobis est mascula virtus*, proclamaient les vierges. Les rois choisissaient une couronne plus précieuse que les diadèmes de la terre : *Fruimur meliore corona.*

1. Méchin, II, 282.
2. *Ibid.*, III, p. 26.
3. *Ibid.*, I, p. 257.

Suivaient les quatre héros français qui avaient mis leur épée au service de la chrétienté : Charlemagne, Louis le Débonnaire, saint Louis, Charles d'Anjou... N'était-ce pas un magnifique cours d'histoire à la fois nationale et religieuse?

Comme ces missions d'antan devaient laisser dans l'âme des écoliers d'inoubliables souvenirs ! Elles avaient un succès extraordinaire. — Draguignan, qui était partagée en deux factions ne respirant que sang et flammes et qui « les deux premiers jours fut à la veille de mille meurtres après les cent trente-sept hommes et encore plus qui ont été tués en divers troubles, semblait alors une vraie image du christianisme de la vraie église ». Les magistrats, les gentilshommes s'embrassaient à genoux dans l'église, dans les maisons et dans les rues, « en sorte qu'il n'y a plus de partis. Tout le siège qui a vaqué durant toute la mission a assisté, chaque jour, en corps et en robe longue, à trois ou quatre exercices; les consuls et tous les principaux y ont été aussi assidus, jamais l'église n'a été assez grande. Le premier lieutenant a été dans la maison d'une pauvre veuve et lui a demandé pardon, et ainsi des autres. Les pères, les femmes, les parents des personnes tuées, allaient même demander pardon aux meurtriers. Deux gentilshommes avaient tué le fils d'une dame, et un jour comme elle était dans l'église qui était toute pleine, après avoir quitté leurs épées, ils fendirent la presse qui céda avec plaisir et ayant abordé cette dame, ils se jetèrent à ses pieds pour lui demander pardon de la mort de son fils, et elle leur répondit : « Messieurs, je vous pardonne « d'aussi bon cœur que je désire que Dieu pardonne à l'âme « du défunt. » Voire le fils de cette dame, qui cherchait ceux-ci pour venger la mort de son frère, les alla chercher pour leur demander pardon. Un homme, après avoir reçu sept coups de fusil qui l'avaient percé à jour, alla demander pardon à ses ennemis. Après la mission, ils se découvraient les uns aux autres les desseins qu'ils avaient formés les uns les autres de se tuer [1] ». A Fréjus, les restitutions qui suivent une mission passent quinze mille livres. Comme jadis les païens à Éphèse, les fidèles apportaient, dans ces jours de ferveur, les livres pernicieux aux pieds des prédicateurs et les brûlaient publiquement.

1. Méchin, p. 234, année 1656.

On instituait un bureau de réconciliation qui vidait les litiges entre les familles désunies. On voyait les laquais, les cochers, les porteurs d'eau et autres gens de livrée « ordinairement fort peu réglés, sortir processionnellement du collège deux à deux, le chapelet à la main, les yeux baissés comme des novices », donnant des marques non équivoques de leur repentir. Les soldats eux-mêmes, les plus mal famés des pécheurs à cette époque, ne pouvaient s'empêcher de dire des missionnaires : « Il faudra bien nous rendre, puisque de si braves gens viennent nous attaquer. » Quels salutaires exemples de charité divine et humaine les Pères avaient l'occasion de mettre sous les yeux de la jeunesse !

Enfin, contiguës au collège, des maisons de *retraite* s'ouvraient aux ecclésiastiques et aux personnes du monde qui venaient y faire pendant quelques jours, sous la direction d'un Père, les Exercices spirituels. La maison de retraite de Vannes voyait passer quatre à cinq mille retraitants par an. Il arrivait que les réunions se tenaient à l'intérieur du collège dans la chapelle des Congrégations : ainsi, à Grenoble, à Gray, où les mendiants et les pauvres furent en 1740 libéralement accueillis ; nouvel aliment pour la foi et la piété des écoliers, témoins de cet apostolat et des fruits de vie chrétienne qu'il produisait.

Nos collèges étaient encore mêlés intimement à la vie patriotique et nationale. Jetons un coup d'œil sur les fêtes auxquelles nous avons fait, ailleurs une rapide allusion. Refaire la monographie des maisons d'éducation de la Compagnie, c'est retracer les grandes journées de l'histoire de France et de l'histoire locale. C'est au collège que les municipalités élaborent le projet des fêtes, et « le dessein de l'entrée », comme on disait, était d'ordinaire confié au Rhétoricien ou à l'Humaniste [1].

Les victoires du duc d'Anjou, les succès des ligueurs sont salués avec des acclamations. Le collège d'Avignon célèbre la

1. « Les consuls en 1634 prient le P. Recteur de donner charge à quelqu'un du collège du dessein de l'entrée qu'ils voulaient faire à M. le marquis de Saint-Chamont qui venait en province en qualité du lieutenant du roi. Le P. Recteur donna ce soin au P. Pasturane, rhétoricien. Ce dessein fut trouvé beau ; du depuis il a été imprimé dans un petit livre intitulé : *Théapanthe, ou la rencontre des dieux à l'antrée* (sic) *de M. de Saint-Chamont dans la ville d'Aix.* Ce dessein fut trouvé aussi agréable que les deux qu'on fit il y a deux ans, aux deux entrées qu'on fit à M. le maréchal de Vitry... » Méchin, t. I, p. 107.

paix de Vervins, malgré l'ostracisme dont souffre la Compagnie.

Les Pères honorent de la façon la plus touchante la mort de Henri IV. Le collège de La Flèche, de fondation royale, et qui a reçu en dépôt le cœur du monarque, en commémore chaque année le triste anniversaire. En juin 1611, les galeries sont décorées presque entièrement des travaux composés par les élèves pour la circonstance, emblèmes, symboles, allégories, sentences, inscriptions. Des toiles hautes de huit pieds, larges de quatorze, rappellent les exploits du bon et grand roi, les sièges de Laon et de Chartres, Arques, Ivry, Fontaine-Française, le couronnement à Saint-Denis. Une foule énorme visite la maison pendant plusieurs jours et les écoliers en font eux-mêmes les honneurs, expliquant aux visiteurs les allégories, donnant la clef des énigmes [1].

Ces fêtes funèbres se renouvellent dans des proportions moindres à la mort de Louis XIII; les élèves des classes d'Humanités ont accepté de préparer les affiches sur ce thème : *Ludovicus XIII pius, justus, fortis.*

Pas une naissance de dauphin royal, disions-nous, qui ne soit célébrée en prose et en vers. L'éloquence et les Muses répondent au canon des Invalides. Les écoliers s'attristent à la nouvelle de la maladie du roi; ils se réjouissent sur le mode de Pindare à son rétablissement. La mort du duc de Bourgogne retentit douloureusement dans toutes les âmes. Denain les enflamme. La mort de Louis XIV plonge de nouveau les cœurs dans le deuil.

Si nous en jugeons par un article du *Mercure de France* du 12 août 1721, les Pères laissaient, dans ces occasions, une grande liberté à leurs élèves. Louis XV, entrant en convalescence, envoie un gentilhomme en porter la nouvelle à ses camarades de Louis-le-Grand. «Ceux-ci d'organiser une fête à leurs frais pour le peuple du quartier. Plusieurs jeunes seigneurs, pensionnaires du collège, se sont distingués par des illuminations qu'ils ont faites à leurs fenêtres, surtout MM. de Tonnay-Charente, de Vassi, de Nicolaï, de Rochechouart et de Léon... M. le duc de la Trémouille fit tirer dans la cour du collège un feu d'artifice sur un échafaud élevé de trois pieds; sur cet échafaud trois colonnes de feuillage, le tout bien garni de fusées et de

1. Rochemonteix, I, 146 et suiv.

saucissons. Sur la colonne du milieu paraissaient les armes de M. le duc de la Trémouille; aux deux côtés du feu, il y avait deux tonneaux de vin qui était versé au peuple avec de grandes cuillers par deux hommes vêtus en satyres, qui ne s'oubliaient pas eux-mêmes dans cette distribution. Aux fenêtres de la chambre de ce jeune duc, six hautbois, des trompettes et des timbales, tous excellents, jouèrent les airs les plus gais pendant toute la fête. On servit dans cette chambre un ambigu accompagné de toutes sortes de vins et de liqueurs. »

Nombreux, magnifiques sont les cortèges qui franchissent la grande porte du collège. On ne compte pas les « bravades » ou représentations symboliques organisées en l'honneur de l'intendant, du Nonce de Sa Sainteté, du nouveau gouverneur. Rois et reines passent dans ces cours et viennent s'agenouiller sur la dalle de ces chapelles.

En 1574, Henri III est reçu, avec quel luxe, à la Trinité de Lyon. Marie de Médicis visite les bannis à Avignon. Christine de Suède assiste à une représentation au collège de Compiègne; il est vrai que Sa Majesté tourne en ridicule la pièce, l'auteur et les interprètes. Louis XIV appelle le collège de Clermont *son* Collège. Louis XV n'ira pas se faire sacrer à Reims sans rendre visite au collège des Jésuites. On lira volontiers le récit suivant tiré des *Annales du collège d'Aix* qui relate une visite faite en 1660 par Louis XIV et auquel se rattache une date mémorable de notre histoire : « Le dimanche de la Septuagésime, le roi vint entendre la messe en notre église. Tous nos Pères y parurent avec le manteau, rangés des deux côtés de l'église, depuis la porte jusqu'au prie-Dieu qu'on lui avait préparé. J'étais en tête, en surplis, avec le P. Préfet de l'église; et comme le roi arriva, je lui présentai premièrement l'eau bénite, puis le crucifix pour le baiser, comme il fit, se mettant à genoux sur un carreau, après quoi je lui fis un petit compliment, et puis il s'avança vers son prie-Dieu, où le capitaine de ses gardes me fit suivre. La messe achevée, j'accompagnai le roi jusqu'à la porte de l'église et le remerciai de l'honneur que Sa Majesté nous avait fait. Je ne dois pas ici omettre la piété du roi, qui demeura à genoux pendant toute la messe, avec un respect, une modestie, une dévotion exemplaires.

« Le jour de la Purification de la sainte Vierge, il vint encore se communier en notre église. Il entendit, ce jour-là, deux messes

de suite, selon sa coutume, la première avant que se communier, et la seconde après s'être communié. Sa dévotion fut telle, pendant l'une et l'autre , que plusieurs personnes de qualité qui le virent n'en pouvaient parler, par après, qu'avec admiration de sa piété et avec quelques larmes de joie. A la fin de la seconde messe, Sa Majesté entra dans notre sacristie où M. le Conseiller de Sainte-Croix lui présenta une sienne petite-fille âgée d'environ quatre ans, malade des écrouelles. Le roi la toucha et je la vis neuf ou dix jours après pleinement guérie, MM. ses parents l'ayant fait venir en leur chambre pour me la faire voir [1]. Il faut aussi remarquer que ce jour-là, après la communion du roi, comme le prêtre commençait la seconde messe que Sa Majesté entendit, M. le comte de Brienne vint en notre église avec un courrier fraîchement arrivé d'Espagne qui portait la ratification de la paix signée du roi d'Espagne dans un cahier de vélin avec le sceau, les rubans, etc. Ce comte, qui portait cela en sa main, le montra au roi avec joie et lui dit : « Sire, voici la ratification du traité de paix signée par le roi d'Espagne. » Mais le roi ne lui répondit que par une inclination de tête, et continua ses dévotions à son oratoire jusques à la fin de la messe, sans témoigner aucun signe de joie ou égarement d'esprit [2]. »

Le simple courant de l'année scolaire, les actes solennels de théologie, de philosophie, les séances littéraires, celles surtout de l'Académie de rhétorique, amenaient les foules au collège. A Louis-le-Grand, le 22 juillet, jour de la fête de sainte Madeleine, avait lieu l'exposition des travaux de l'année, thèmes grecs, vers latins, dissertations cicéroniennes. Puis venaient les représentations théâtrales, les cérémonies des prix et de la rentrée. Voici quel était, à Aix, le cérémonial de la Saint-Luc : « On a coutume d'inviter pour l'oraison du rhétoricien tous les MM. du Parlement et de la Cour des Aides, les Consuls, principaux amis et apparents de la ville, comme aussi pour ce qui

1. Sur cette guérison, Bouche écrit dans l'*Histoire de Provence* : « Elle était atteinte de ce mal depuis environ deux ans et avait été percée deux fois par les chirurgiens, ayant des emplâtres et un cautère avec une glande sous le menton, et néanmoins le lendemain cette glande fut dissipée, et toutes les plaies, après avoir ôté les emplâtres, furent aussitôt fermées et consolidées sans que jamais cette maladie soit revenue. J'ai pu voir trois ans après cette même fille qui est parfaitement guérie. » L.X, t. II, p. 1030.

2. Méchin, t. I, 251, 252.

est de l'ordre ecclésiastique Mons. l'Archevêque quand il s'y rencontre et les MM. de Saint-Sauveur ; néanmoins l'invitation de M. l'Archevêque doit être telle que se rencontrant avec le Parlement, s'il venait, qu'on sache auparavant quelles places doivent avoir; de même en est-il en cas que M. le Gouverneur y dût venir [1]. » Bref, au collège, la ville est chez elle : cours de justice, membres de l'Académie royale, notabilités locales s'y rencontrent périodiquement. En province, à la moindre solennité, les consuls arrivent en chaperon et l'on compte jusqu'à cinquante-huit membres du Parlement tant présidents que conseillers. Il n'est pas rare qu'aux séances littéraires les Pères fassent salle comble. Mais ce sont les Actes qui ont le plus de vogue. Des affiches étaient placardées en ville un mois à l'avance, y faisant connaître l'objet de l'argumentation. Et dans cette vie municipale d'autrefois, quel thème aux conversations et aux discussions passionnées ! Et les villes tenaient à ces séances [2]. Dans les actes de fondation, les échevins « conviennent de bâtir un corps de logis au dedans duquel il y aurait une salle de déclamation ». Ils acceptent volontiers la dédicace des thèses et se chargent des frais d'impression. Quelquefois même des récompenses en espèces sonnantes encouragent les argumentateurs. Lorsque ceux-ci sont fils d'un premier président ou même un prince du sang, quel lustre sur le collège ! Il faut entendre le P. Garasse se réjouir de ces bonnes fortunes qui confondent les ennemis de la Compagnie : » Quand M. de Metz, frère naturel du roi, voulut faire un acte public au collège de Clermont en 1624, le roi avait certaines préventions à cause des affaires de la Valteline. Mais ce brave prince gagna sur l'esprit du roi qu'il lui plût d'honorer ses disputes, ce qu'il fit le jour des Rois l'an 1625 avec la plus royale et illustre assemblée qui entrât jamais au collège de Clermont. Nos ennemis crevaient de rage, voyant la rue Saint-Jacques toute pleine de carrosses, de gardes, de pages et le Louvre transporté chez les Jésuites [3]. » A Aix, en 1644, M. le prieur de la Fare, fils de

1. Méchin, t. I, p. 96.

2. Voir Gofflot, *op. cit.*, p. 85 et suiv., les réclamations du maire de Chalon-sur-Saône. — Boutillier, *Les Exercices publics dans le collège de Nevers*, p. 9. Contrat du 11 janvier 1607. — Plion, *Le Collège de Compiègne*, p. 53.

3. Ces fêtes eurent un revers : « Dès le lendemain, on trouva nos portes couvertes d'épigrammes sanglantes contre nous et des apostrophes au roi, et l'espace de quinze jours ce fut le sujet des déclamations et des leçons de l'Université. Il fallut que le

Mme d'Oppède, écolier du P. Beau, soutint à la fin de son cours des thèses dédiées à Louis XIII de qui il était filleul. « Elles furent imprimées en livret in-folio; et rien n'y fut oublié pour les rendre célèbres. Les violons y furent placés au jubé, et les musiciens au chœur de l'église, sur un théâtre, à côté du grand hôtel; même il soutint sans cathédrant, la chaire de l'église ayant été portée à un coin, et lui séant seul, au milieu d'un théâtre, contre la muraille. Il est vrai que la fête fut troublée par un accident qui n'avait pas été prévu. C'est que MM. du Parlement étant sur le point de venir, et MM. des Comptes étant déjà assis, M. l'Archevêque, qui avait été invité, manda qu'en effet il viendrait, mais en résolution d'avoir une place séparée en quelque sorte de Messieurs et relevée d'un degré; ce qui ne lui ayant pas été accordé, il fallut remettre les thèses à un autre jour, attendant qu'on fût demeuré d'accord de la séance. Mais MM. du Parlement ne voulant pas le faire à ces conditions-là, les thèses furent faites, M. l'Archevêque et son chapitre y étant seulement en rang. Il prit sa place où M. le Premier Président a coutume d'avoir la sienne; et le pilier du milieu de l'aile à l'opposite de la chaire et alors du théâtre du répondant fut laissé pour le portrait du roi mis sous un riche dais. M. d'Oppède (Henri, frère du prieur de la Fare), lors seulement conseiller, était à Paris. M. de la Verdière, de qui la charge de procureur du pays expirait, prétendait bien d'être à la première journée, mais rien ne s'y étant fait, il ne voulut pas assister à la seconde. Mme d'Oppède et ses filles se trouvèrent à l'église, pleines de regrets de tout ce procédé, mais très satisfaites de voir M. de la Fare sortir de cette action avec la louange et l'applaudissement de tous. Mme d'Oppède envoya le souper à tout le collège[1]. « Ces solennités n'étaient que trop souvent troublées par des questions de préséance qui ne furent pas sans aller parfois jusqu'à l'effusion du sang. Parlement, Cour des Comptes, Cour des Aides, Gouverneur, Archevêque, se disputent le premier rang ou chicanent l'orateur, régent ou écolier, sur le salut qu'il adresse à l'assistance. Le gouverneur veut le « Monseigneur » pour lui seul, MM. de la Cour exigent un « Messeigneurs » avec menace de ne

roi interposât son autorité pour apaiser ces manies et pour anéantir ces satires qui ne parlaient rien moins que du massacre des rois. » *Mémoires de Garasse*, p. 21 et suiv.

1. Méchin, I, 127, 128.

plus revenir. Il faut toute la souplesse du P. Recteur pour sortir d'un pas aussi difficile [1]. Les choses se compliquent encore lorsque le clergé s'en mêle, séculiers, réguliers, chapitre. Ce sont les gens d'Église qui affichent les prétentions les plus mesquines et les plus tenaces. Les différents ordres ne voulant pas se céder le tour de parole, on a ce spectacle de plusieurs religieux « parlant longtemps chacun en son côté ensemble, ce qui faisait rire ». Si nos écoliers n'avaient pas sous les yeux un bel exemple d'humilité, du moins ils ne se faisaient pas faute de saluer de leurs applaudissements ironiques les héros de ces scènes ridicules [2].

« Grosses boîtes de pierres, dressées et isolées dans chaque ville; dortoirs et réfectoires immenses, salles d'étude et de classe encombrées et pendant huit ou dix ans pour la moitié de nos enfants et adolescents un régime à part, antisocial et antinaturel [3]. » Ainsi parle Taine de nos modernes lycées. Pour caractériser les vieux collèges dont nous avons essayé de faire revivre le régime intérieur, il faut prendre, à peu de chose près, le contrepied de ces paroles. Nous avons pu nous en convaincre, il y règne l'ordre, la discipline et un bien-être plein de décence. La fermeté s'y tempère de paternelle bonté. On joue, on prie, on travaille, partout stimulés par l'émulation et les bons exemples. Peut-être y voyons-nous un peu d'encombrement, mais c'est principalement aux jours où les Pères laissent pénétrer les foules et les bruits du dehors pour mettre leurs écoliers en contact avec les plus généreuses palpitations de la vie sociale. Leurs maisons ont quelque chose de la distinction des meilleures compagnies, les gentilshommes s'y retrouvent chez eux et les plus humbles y contractent le goût du bel air, les qualités exquises de la politesse française.

Sans doute, tous ces efforts auxquels les Jésuites consacrent le meilleur de leur temps, de leur talent, de leurs ressources pécu-

1. En 1725, à Autun, le *vierg* (titre que porta jusqu'en 1789 le premier magistrat de la ville) avait remarqué que les chanoines étaient placés à une séance littéraire mieux qu'il ne lui convenait. Il expose ses griefs. Embarras des Pères qui finissent par répondre « qu'ils ne se mêlaient point du cérémonial, qu'ils laissaient à un chacun à disputer et soutenir ses droits et que ceux de la ville pouvaient être ignorés par leur recteur actuel qui n'est arrivé que depuis huit jours ». Charmasse, p. 183.

2. On lira avec intérêt : *Une thèse de rhétorique au collège des Jésuites d'Arles* (*26 août 1683*), par Rance, Marseille, 1887; du même auteur, *Une fête scolaire d'Aix en 1713*, Paris, 1887.

3. Taine, *Le Régime moderne*, II, p. 259.

niaires, leur sont inspirés, maintes fois, par des considérations d'un ordre relativement inférieur, par le désir de parer la marchandise et ainsi de faire pièce aux Oratoriens, aux Doctrinaires. Il s'agit de désespérer de mieux faire, même aussi bien. Le plan adopté dans la construction entraîne-t-il à plus de frais qu'on ne l'avait prévu, n'importe : c'est affaire au Procureur, le succès est à ce prix.

En octobre 1743, on donnait à la rentrée de la Saint-Luc un éclat inaccoutumé. « Dans les circonstances présentes, on ne saurait trop s'appliquer à tout ce qui peut donner de la célébrité et du lustre au collège. C'est presque l'unique voie pour le soutenir [1]. » En 1745, le chiffre des élèves a baissé par suite de l'érection des petits séminaires. « Il faut donner du lustre au collège par de fréquents exercices de belles-lettres », répète un Recteur [2]. Et comme il n'y a point de salles convenables (on se servait, à Aix, de la chapelle de la Congrégation ou de l'église), on en fait faire une qui servira pour les tragédies. On y dresse un théâtre et une tribune pour recevoir plus de monde. Coût : 1 070 livres. On a emprunté ; les intérêts se prendront en faisant donner vingt-quatre livres pour les représentations des grandes pièces et trois livres pour les déclamations solennelles, en exigeant au commencement de l'année cinq sols de chaque écolier.

Ces sentiments sont humains, intéressés. En quoi donc sont-ils illégitimes lorsque l'étude, la piété, en un mot, l'éducation, y gagne. La concurrence a été, sous l'Ancien Régime, l'élément fécond du progrès. En 1752, alors que les Congrégations enseignantes enlèvent aux Jésuites une partie considérable et non la moins éclairée de leur clientèle, le Général adjure ses religieux de redoubler de zèle et de reprendre l'avantage sur leurs rivaux par la supériorité du talent et de la vertu [3]. Richelieu, en homme de gouvernement, se félicitait de mettre aux prises les Jésuites et l'Université. La mission du pouvoir n'est-elle pas de susciter les initiatives, loin de les entraver, de les tenir en éveil, de leur

1. Méchin, III, 95.
2. *Ibid.*, III, 103.
3. « Id agendum omnino ut non boni tantum nostri magistri sint, sed optimi, sed ceteris, si fieri potest, meliores. Hæc si persuasio communis et vera sit, nobis etiam tacentibus, sua constabit nostris gymnasiis dignitas et frequentia ; neque magnopere nobis verendum erit, ne discipuli ad alios ludimagistros deficiant. » Pachtler, III, p. 129.

faire produire le maximum d'action morale et bienfaisante sous le contrôle large et éclairée de l'Administration centrale[1]? L'Ancien Régime ne trouvera pas en nous un défenseur de ses oppressions et de ses injustices criantes; reconnaissons-lui le mérite néanmoins d'avoir, en matière d'éducation, laissé le champ libre aux diverses Congrégations, à ce point qu'il a paru se désintéresser de sa tâche et se reposer sur elles du soin de cultiver et de former l'âme nationale.

Maintenant, il nous est permis à notre tour de nous prononcer en connaissance de cause sur la grave question de l'internat. D'abord il est inexact que les Jésuites l'aient introduit en France. Au XVe siècle, dans plusieurs collèges de l'Université, à Navarre notamment, nous voyons des pensionnaires, en plus des boursiers. Il en est de même dans les maisons de la province, où des élèves payants, logés dans des chambres particulières, prennent leurs repas avec le principal et les régents. Mais il y a plus.

Les Jésuites paraissent avoir goûté médiocrement l'internat[2]. Nous les voyons faire difficulté de s'en charger à Pont-à-Mousson; ils en laissent le soin à un prêtre séculier et ne consentent à prendre la responsabilité d'une pension que sur les instances du duc de Lorraine. L'expérience a montré, disait celui-ci à Maldonat, « que les enfants font plus de progrès dans les lettres et dans la vertu, qu'ils sont traités avec plus de respect et d'égards, que leur santé même est l'objet de soins plus attentifs[3] ».

Les principales raisons qui poussèrent insensiblement les Pères à multiplier les internats furent le besoin de resserrer la discipline, la nécessité de soutenir la concurrence[4], l'avantage

1. On éprouve un sentiment de plaisir en voyant la municipalité de Lille subventionner ses deux collèges, celui des Augustins et celui des Jésuites, et les deux maisons organisent, chacune de son côté, des « marches historiques » à l'occasion du centenaire de leur établissement et des représentations théâtrales. Léon Lefebvre, *Le Théâtre des Jésuites et des Augustins dans leurs collèges de Lille du* XVIe *au* XVIIIe *siècle*, Nancy, 1907, in-8.

2. Rappelons, pour mémoire, que le *Ratio* ne parle pas des pensionnats.

3. Abram, *op. cit.*, p. 134.

4. Par exemple, à Aix en 1704, la question est agitée de savoir si on prendra des pensionnaires. On se décide pour l'affirmative « contre les coutumes de la Compagnie » pour cette raison que les jeunes gens vont au collège des Doctrinaires ou aux Oratoriens d'Avignon. — Voir dans Pachtler, I, p. 73, un décret de la troisième Cong.

de retirer de la pension une ressource matérielle de premier ordre : que l'on n'oublie pas que l'enseignement dans les externats était absolument gratuit. Sans doute, le *Ratio* défendait d'accepter un collège sans revenus suffisants et constitués en biens-fonds [1]. Mais il arrivait souvent que le chiffre des rentes prévues lors de la fondation n'était pas atteint dans la réalité ; les municipalités avaient de la peine à tenir leurs engagements; d'innombrables procès, inévitables avec l'organisation de la propriété foncière et l'imbroglio de la procédure, mangeaient une bonne part des revenus. Et puis, les Pères tinrent toujours à faire largement les choses [2]. Pour toutes ces raisons, nous voyons sans cesse les Recteurs préoccupés de faire venir l'eau au moulin. Celui-ci note minutieusement les dons charitables des *bienfaiteurs*, « boëtes » de confiture et chasubles d'argent. Celui-là vend à un juif les hardes des novices, traitant à forfait au prix de sept cents livres par an. Cet autre loue une cave à un luthérien, vend du vin — produit des vignes du collège — par l'intermédiaire des gourmets de la ville et ménage le parlement pour en obtenir le montant des amendes [3]. En dépit d'un esprit d'économie que l'on serait tenté d'appeler avarice, si l'argent ne glissait entre leurs doigts pour tomber dans la caisse des œuvres, les Pères, dont la vie est la frugalité même, arrivent simplement à joindre les deux bouts [4]. On les croit riches; ne jouissent-ils pas des droits seigneuriaux de moyenne et de basse justice? Dans le vrai, ils ressemblent à ces ménages d'artisans où l'ordre, la propreté, une certaine élégance donnent les apparences de l'aisance, presque du luxe. Parfois même les dettes

générale où il est permis d'accepter un pensionnat à Coïmbre *par exception*. — A Auch, les Jésuites n'ont que des externes : 500 en 1598; 705 en 1605. Avant eux, il y avait eu un pensionnat. Voir Benetrix, p. 179, 180.

1. 20 000 livres pour les grands collèges, 15 000 pour les moyens, 10 000 pour les petits. Cf. Rochemonteix, t. I, p. 225.

2. « Quelques jours après la fête de l'Épiphanie, nous traitions nos officiers, avocats, médecins, procureurs, notaires, apothicaires, chirurgiens, et, à n'en point mentir, on les traite magnifiquement. Il y en a des nôtres qui ont censuré ces excès comme des fautes contre la pauvreté religieuse sans considérer que ces Messieurs nous servent gratis et qu'ils payent bien chèrement leur écot. » Méchin, t. I, p. 233, année 1656.

3. Ici, ils obtiennent un arrêt de la cour des aides qui déclare terres nobles leurs propriétés; ailleurs ils font exempter leurs locataires de l'obligation de loger les gens de guerre.

4. L'entretien d'un Jésuite n'exige guère plus de 224 francs par an (monnaie actuelle), calcule l'historien du collège d'Angoulême. Boissonnade et Bernard, p. 115.

sont criardes, le crédit baisse chez les revendeurs et revendeuses [1]. Ces raisons matérielles pesèrent plus qu'on ne croit dans la question de l'établissement ou du rétablissement des pensionnats [2].

D'ailleurs cette question est, à nos yeux, fort secondaire et les Jésuites auraient introduit et préconisé l'internat que nous ne leur en ferions pas un grief. Depuis plus d'un demi-siècle — depuis les luttes engagées autour de la liberté d'enseignement, on peut dire que, généralement, les pensionnats de garçons ont une mauvaise presse; on les a comparés à des cloîtres, à des casernes, à des prisons au sortir desquelles les jeunes gens se hâtent de profiter d'une liberté dont ils ont été si longtemps privés, ne sachant se conduire en hommes à force d'avoir été tenus trop longtemps en tutelle. On a représenté les lycées et les collèges comme des foyers d'irréligion et de démoralisation sociale, les plus âgés et les plus vicieux y contaminant les plus jeunes, les plus purs. Les beaux côtés de l'internat ont été systématiquement laissés dans l'ombre. On a demandé de rendre l'enfant à son milieu naturel, la famille, qui possédait le secret et la vertu de le préparer, comme il convenait, à la vie, et l'externat avec l'éducation domestique ont eu plus que jamais de dévots partisans.

Nous n'avons point ici à défendre le présent, mais simplement

1. La Compagnie se montrait sévère sur ce point. « Causas aeris alieni in visitationibus diligenter inquirant Provinciales, nec patiantur Superiores quorum negligentia debita creverunt, sine pœnitentiis abire, moneantque generalem de talibus, si rei gravitas id postulaverit, a munere amovendis. » Décret LXXXII de la septième Cong. gén. Pachtler, I, 89.

2. Saint Ignace ne veut pas que ses fils soient à charge à la charité publique. Trop de moines se faisaient mendiants non par esprit de pauvreté, mais par esprit de routine et de fainéantise. Constit., pars IV, c. 2. Pachtler, I, 17.

D'autre part, il entend que l'enseignement soit gratuit et que l'on n'ennuie pas les élèves par des sollicitations détournées de secours pécuniaires. « Nullæ fiant exactiones pecuniarum a discipulis, ut inde conficiantur vel reparentur scamma, fenestræ vel candelabra, vel ut emantur scopæ, vel stipendiolum inde numeretur verrentibus scholas, sed id totum subministret collegium. » Ordonnance de 1583. Pachtler, I, 273.

Il était également interdit aux frères coadjuteurs d'employer les élèves aux besognes manuelles, sauf exception pour les élèves pauvres et sous le bénéfice de certaines conditions (*Ibid.*). Ces travaux domestiques ne devaient jamais nuire aux études « quin potius ratio peculiaris habeatur profectus pauperum studiosorum, ne Ecclesia exspectata ab illis opera et auxilio nostra causa privetur ».

Ce que nous venons de dire des ressources matérielles de nos collèges ne s'appliquent évidemment pas aux maisons de premier ordre comme celles de Paris et de La Flèche, largement dotées à l'origine et dont le train de vie fut toujours facile et quelquefois magnifique.

à répondre à cette question : Les internats de la Compagnie de Jésus, tels que nous venons de les décrire, ont-ils été pour la jeunesse française une préparation favorable à ses devoirs et à ses responsabilités ? Oui, dirons-nous sans hésiter. En effet, il n'est personne qui ne mette l'éducation publique au-dessus de l'éducation privée. Celle-là seulement forme vraiment l'homme et le trempe. L'éducation strictement privée doit constituer une exception. L'abbé de Saint-Pierre, qui ne fut pas toujours chimérique, demandait que les fils de nos rois passassent par l'étamine de l'éducation publique parce qu'elle tire son efficacité de l'atmosphère très particulière qu'elle crée autour de l'enfant. Alors, soyons logiques et reconnaissons que le système de l'internat, c'est-à-dire l'éducation publique complète, telle qu'elle fut comprise et réalisée chez les Jésuites, fut, pour l'immense majorité des écoliers, un bienfait inappréciable. C'est briser, dit-on, le lien qui rattache l'enfant à la famille. Nullement. Celle-ci garde le meilleur de son influence, elle revoit l'écolier pendant les vacances, elle reste toute l'année en communication avec lui, de loin elle exerce sur son âme son prestige et son autorité. Au reste, n'est-ce pas se placer à un point de vue inexact que de déclarer *a priori* que la famille est, par excellence, l'école de préparation à la vie ? L'enfant est-il donc destiné à vivre toujours au milieu des siens? Et puis, est-ce que la compétence ne fait pas trop souvent défaut au père et à la mère ? On ne s'improvise pas éducateur. Le cœur ne suffit pas. Nous avons pu constater quelle tâche difficile c'était que de former à la fois l'esprit, le cœur, la volonté, le caractère, que de donner à l'enfant et au jeune homme la culture personnelle que réclament sa nature parfaitement déterminée et les conditions de la vie sociale où il va entrer... Mais supposons une famille vraiment intelligente et dévouée. En aura-t-elle le temps et les moyens? Où est, par exemple, la régularité au foyer? où est cette incessante élévation de l'âme qui transforme l'internat chrétien en une sorte d'enfantement spirituel de toutes les heures et de tous les instants? Les sanctions disciplinaires que doit comporter toute éducation digne de ce nom requièrent, de la part de celui qui les prononce et qui les applique, une entière maîtrise de soi, une expérience consommée; or, les parents sont à la fois juge et partie, il leur est difficile de rester dans la juste mesure. Et puis, réfléchit-on aux difficultés que rencontre l'éducation bien comprise

dans les familles aristocratiques ou mondaines, dans ces milieux où tout contribue à développer l'égoïsme, la sensualité de l'enfant, alors que la formation morale réside essentiellement dans l'effort sur soi-même et contre soi-même, en un mot, dans l'abnégation? Les familles les plus pieuses, les plus austères de l'ancienne société française partageaient notre manière de voir. Il arriva qu'on imposa l'internat aux Jésuites, les villes le réclamaient. Courageusement, héroïquement si l'on veut, ces parents qui aimaient autrement que nous, se séparaient de leurs fils pour plusieurs années, ces fils qu'elles avaient marqués, il est vrai, d'une mâle empreinte, et elles les confiaient, bien loin du pays natal, à la sainte influence des maîtres de leur choix.

La mère de Joseph de Maistre lui avait dit : « Allez, mon enfant, et souvenez-vous de Dieu, de votre nom et de votre mère... » François de Sales emportait dans son cœur cette fière devise : *Non excidet.* Et l'on s'en allait faire l'apprentissage de la vie dans la réalité des milieux universitaires. De bonne heure, on s'adressait à la volonté de l'enfant en lui parlant le seul langage qui puisse le viriliser, celui du sacrifice.

Un élève de Louis-le-Grand, revenant sur ses souvenirs d'enfance, s'est rendu compte de toutes les richesses de l'internat où le détail le plus minuscule peut être le point de départ d'une méditation féconde, sol privilégié où prospèrent toutes les cultures, où se fortifient tous les caractères, et il a écrit : « Je préfère l'éducation des collèges à l'éducation domestique parce que, dans le collège, on est également corrigé par les leçons des Supérieurs et des camarades. Ces derniers ne passent aucun ridicule, aucun faux air ; ils accoutument aux égards réciproques et préparent l'esprit à se soumettre à différents tons et à se plier à la diversité des humeurs, des usages, des caractères. On prétend que, dans les collèges, les mœurs ne sont pas si en sûreté que dans les maisons particulières. Je crois cette opinion peu juste, et les valets et les servantes sont plus à craindre que des camarades parce qu'ils sont moins surveillés. Je puis me citer pour exemple : j'ai conservé dans le collège et le séminaire des mœurs très pures et une grande piété jusqu'à mon entrée dans le monde [1]. »

1. *Mémoires du cardinal de Bernis*, I, c. III, p. 13, 14.

Le témoignage du sensible Bernardin de Saint-Pierre n'infirme pas notre thèse. Élevé aux Jésuites de Caen et de Rouen, il reprocha plus tard à la vie du collège de détruire les sentiments de la famille, de développer l'envie sous le nom

De combien d'autres anciens de nos collèges cette voix n'est que l'écho ! Avec quel bonheur et quelles larmes d'attendrissement ils se rappelaient les chères et douces amitiés, les maîtres disparus, les vieux murs, ces années les plus belles parce qu'elles avaient été le plus pénétrées de naïve ferveur et de pur enthousiasme[2] !

d'émulation, de passionner l'écolier de France pour les héros grecs et romains, de le faire rêver d'Épaminondas sans lui apprendre à supporter une égratignure... Or il se trouve que le Jeune Bernardin dévorait au collège les « Lettres édifiantes » et les récits des missions, il s'éprend d'aventures et aussi d'apostolat. Finalement il veut se faire Jésuite. Un système d'éducation qui aboutit à faire éclore de si généreux desseins a-t-il donc échoué? En quoi surtout a-t-il éteint la « sensibilité » de l'écolier ?

Voir *Essai sur la vie de Bernardin de Saint-Pierre* au tome Ier de ses *Œuvres*, par Aimé Martin, p. 24 et suiv.

2. Plus d'un, sans doute, chanta son vieux collège comme cet ancien de Louis-le-Grand :

Sancta domus, quæ me studio complexa parentis,
Fovisti gremio tenerum senosque per annos
Quæ menti prosint æternum alimenta dedisti !
Quid faciam? nisi (quas artes tibi debeo) carmen
Exhibeam, eque tuis reddam tibi munera donis.
Non equidem decus omne tuum celebrare, nec omnem
Est animo Clarum versu describere Montem :
Non dicam patulo quot millia sorbeat ore
Porta ingens, revomat quot millia ! magna tacebo
Atria, et excelsas quas nobilis occupat ædes
Omni Franciadum Imperio delecta juventus :
Nec grandes memorabo scholas, cultumve sacellum :
Qui canat hæc melius non deerit. Sufficit amplæ
Pars nobis extrema domus...

Bibl. Nat., Mss. f. fr. 22108, f. 58. Bibliotheca Claromontana Patrum S. J., carmine descripta A. C. F. in senatu Parisiensi Advocato. Parisiis, 1661.

CHAPITRE VI

L'ÉDUCATION MONDAINE DE LA JEUNE NOBLESSE

§ 1er. — Le Théâtre.

Sommaire : I. *Les Pères élèvent le théâtre à la hauteur d'une institution pédagogique.* — Ils ne l'introduisent pas dans les collèges; ils l'y trouvent et l'assainissent. — Nos auteurs et nos critiques dramatiques. — La *tragédie* : ses règles selon Jouvancy. — Sujets profanes et sacrés aux XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles. — Les Jésuites puisent abondamment dans la sainte Écriture, dans le champ de l'histoire ecclésiastique, dans les Actes des martyrs. — La tragédie profane exalte les grands hommes de l'antiquité : Régulus, Brutus... — Les sujets nationaux : Mérovée, saint Louis, Jeanne d'Arc.

Les règles de la *comédie*, qui apparaît vers le milieu du XVIIe siècle. — Les sujets. — Les Maîtres connaissent les défauts et les travers de leurs écoliers : le désir de paraître, la vanité de la bourgeoisie, la frivolité des petits-maîtres. — Ils font la leçon aux familles.

Le *ballet*, autre innovation du XVIIe siècle. — Le P. de Jouvancy, le P. Menestrier, le P. Lejay en sont les législateurs. — Les ballets de circonstance et ceux qui font corps avec une tragédie. — Idées intéressantes qui fourmillent dans ces allégories, et ingéniosité avec laquelle nos Maîtres les exploitent. — Le ballet est religieux, littéraire, patriotique.

II. *La critique du théâtre de nos collèges.* — Dans la pensée des Maîtres, il est une leçon de choses. — Efficacité de l'émotion dramatique. — Il forme l'homme du monde. — Importance donnée à la parole publique et à la culture esthétique dans les maisons de la Compagnie. — Les Jésuites, en évitant les exagérations jansénistes, restent dans la tradition catholique. — Les reproches. — Des sujets d'un goût douteux déparent une production peut-être trop abondante. — Le théâtre est une tribune d'où l'on prend à partie les ennemis de la Compagnie, d'où l'on courtise le pouvoir. — L'incident de Schlestadt. — Les *Nouvelles ecclésiastiques* et Catilina. — Envisagé dans ses rapports avec l'éducation mondaine de la jeune noblesse, le théâtre de nos collèges — un certain théâtre — soulève des objections d'un caractère plus grave et d'une portée sociale plus considérable.

D'une manière générale, le théâtre peut être considéré comme l'expression des idées, des sentiments, des aspirations d'une société; il est une sorte de critérium de son niveau intellectuel et moral. Le théâtre des Pères n'échappe pas à cette loi;

il constitue pour nous une source précieuse où nous pouvons puiser d'intéressants et authentiques renseignements. Ce ne sont pas tant les élèves que les maîtres qui nous apparaissent sur la scène avec leurs vertus, leurs qualités, leurs imperfections. Au reste, les Jésuites sont les premiers à donner à leur théâtre une grande importance pédagogique. Ne nous imaginons pas que les représentations scéniques soient pour eux un jeu, une distraction, même un passe-temps intellectuel. Non, les efforts dépensés seraient en disproportion avec un but aussi infime. Les Pères font du théâtre une véritable institution; la scène continue la classe, la chapelle... c'est toujours le vrai, le beau, le bien qu'ils se proposent de faire aimer en mêlant, il est vrai, l'agréable à l'utile. Le dernier mot doit toujours être chez eux la formation du cœur et de la volonté.

Ici, pas plus qu'ailleurs, les Jésuites n'ont inventé : le théâtre existait dans les collèges, ils se l'approprièrent et l'assainirent. On sait quel parti le Moyen Age tira des « mystères » qu'il aimait à représenter à l'ombre des gothiques cathédrales, « ces théologies en pierre ». Après avoir été associés aux drames liturgiques dans les églises, les écoliers les jouèrent dans l'enceinte des collèges. Aux environs de 1402, lorsque les confrères de la Passion sécularisèrent le théâtre, ils s'inspirèrent des pièces des clercs de la Basoche et des Enfants sans souci, sans toutefois garder la juste mesure, et les interdictions de l'autorité intervinrent, défendant les réjouissances folles, les représentations « peu conformes à la bienséance des mœurs » et « au respect dû aux puissances ».

Si nous en croyons Crevier, « les comédies, les danses, les chansons, les vêtements somptueux pour la représentation des grands rôles dans les pièces, l'indécence de l'habillement mondain substitué à la modestie cléricale et académique, on se croyait tout permis et, dans ces jours de dissipation, les collèges, les pédagogies devenaient des lieux de tumulte, de violence et de désordre. Ces jeux licencieux se répétaient plusieurs fois l'année et profanaient les fêtes de saint Martin, de saint Nicolas, de sainte Catherine, et de l'Épiphanie [1] ».

La Faculté des Arts n'alla pas jusqu'à supprimer les comédies, mais elle exigea qu'elles fussent examinées par le Principal afin qu'il n'y restât ni trait mordant ni satirique, ni rien de dés-

1. Crevier, *Histoire de l'Université*. Cité par Boysse, p. 6, 7.

honnête qui pût offenser un homme de bien. Des pénalités étaient décrétées contre les infracteurs [1].

Ce n'est pas seulement la morale qui se trouvait atteinte; le pouvoir était persiflé. Le roi consentait que le pape fît les frais de la satire; il était moins accommodant lorsque sa propre personne se trouvait en cause. En 1533, on joua au collège de Navarre une comédie où Marguerite, sœur du roi, accusée d'être favorable à l'hérésie, était représentée sous les traits classiques d'une furie. François Ier fit emprisonner l'auteur et ses interprètes. A cette date, le théâtre est un moyen de propagande dont se servent les partis, protestant et catholique.

Bientôt, la tragédie renouvelée des anciens fait sa première apparition. En 1553, dès l'arrivée des Jésuites en France, Jodelle fait jouer, au collège de Boncourt, *Cléopâtre captive*. En 1558, les élèves de Beauvais assistent à la représentation de *La Mort de César* de Grévin; ceux du collège d'Harcourt applaudissent, en 1563, la tragédie d'*Achille* de Nicolas Filleul. Les professeurs de l'Université se font volontiers dramaturges. Le recteur Guy de Saint-Paul, en 1576, donne *Néron* au collège du Plessis et Guillaume le Breton, en 1579, compose son *Adonis* pour le collège de Boncourt.

Nous savons que les tragédies latines étaient souvent à l'honneur, puisque l'auteur des *Essais*, à peine âgé de onze ans, « soutenait les premiers personnages ez tragédies latines de Bucanam, de Guérente et de Muret qui se représentaient en nôtre collège de Guienne avec dignité ».

Ainsi donc, le théâtre florissait dans les maisons de l'Université lorsque les Jésuites arrivèrent. Ceux-ci ne l'y eussent pas trouvé, qu'il est probable qu'ils l'auraient importé d'Espagne, où le théâtre était, au XVIe siècle, l'auxiliaire ardent de la prédication apostolique [2] et de l'Inquisition.

A l'origine, le théâtre de nos collèges s'inspire de l'esprit de foi de l'époque et se compose surtout de drames sacrés. « Que le sujet des tragédies et des comédies, lesquelles doivent être en latin et très rares, déclare le *Ratio*, soit sacré et pieux, qu'il

1. Les verges devaient être appliquées à l'écolier coupable, dans la cour du collège, en présence de tous ses camarades à genoux.

Les Maîtres, complices du désordre, étaient suspendus pour deux ans au moins.

2. Dieulafoy, *Le Théâtre édifiant : Cervantès, Tirso de Molina, Calderon*, Paris, Bloud; et conférence de M. Bernardin dans la *Revue des cours*, 21 janvier 1909.

n'y ait entre les actes aucun intermède qui ne soit en latin et décent, qu'aucun personnage ou costume de femme n'y soit introduit [1]. » Les Pères en prirent à leur aise avec les règles; peu à peu les sujets perdirent de leur austère gravité, les jeunes acteurs parlèrent français [2], chantèrent des intermèdes, dansèrent des ballets et même tinrent des rôles féminins [3]. Nous n'avons pas à nous occuper ici du côté littéraire de ces représentations scéniques. Comme les Pères avaient des collèges au Nord et au Midi, que la production était incessante, il y eut des différences assez notables dans les genres adoptés et dans la valeur des pièces elles-mêmes. Les auteurs principaux furent le P. Fronton du Duc, le P. Caussin, le P. Petau, le P. Cellot, le P. du Cerceau, Jouvancy, Lejay et Porée. Tout *rhétoricien* d'ailleurs devait payer de sa personne. C'était une des charges de la fonction.

Les Jésuites eurent aussi leurs critiques dramatiques. Jouvancy, Lejay furent les législateurs de notre théâtre.

A tout seigneur tout honneur. Comme la tragédie occupa la première place, dès le début, c'est par elle que nous commencerons notre étude.

On ne contestera pas l'élévation du point de vue de Jouvancy. « La tragédie doit servir à former les mœurs. Aussi le poète doit-il choisir ses sujets dans le vaste et fertile domaine des saintes Écritures et des annales de l'Église où il trouvera un si grand nombre d'événements admirables et de précieux enseignements. Quelque sujet que l'on choisisse, il faut le traiter de telle façon qu'il ne s'y rencontre rien qui ne soit sérieux, grave et digne d'un poète chrétien [4]. »

1. « Tragœdiarum et comœdiarum quas nonnisi latinas ac rarissimas esse oportet, argumentum sacrum sit ac pium; neque quicquam actibus interponatur, quod non latinum sit et decorum; nec persona ulla muliebris vel habitus introducatur. » *Regulæ Rectoris*, 13.

2. Pourtant Jouvancy écrira : « Nos règles s'y opposent et veulent que nos exercices servent à perfectionner la jeunesse dans la langue latine. » Il ajoutera même : « Dans ce genre, la tragédie en français, nous sommes ordinairement maladroits et ridicules. » Pars I, c. II, § 2, n. 4, la Tragédie.

3. En dépit de l'interdiction réitérée de Jouvancy, *ibid.*

4. *Ibid.* Il va sans dire que les répétitions étaient l'objet d'une surveillance particulière. « Le régent devait éviter de réunir un trop grand nombre d'élèves à la fois, il assignait à chacun d'eux sa place qu'il ne quittait que pour entrer en scène. Les jeux de mains, les cris, les conversations y étaient interdites. Le Maître devait donner le premier l'exemple de la gravité, ne parler qu'en latin et en peu de-

Parce qu'une action représentée sur la scène produit un effet plus saisissant que le discours même le plus éloquent, il ne veut pas que l'on joue avec le feu : «Que l'on s'abstienne donc de tout amour profane, même chaste... On ne peut toucher sans danger au feu caché sous la cendre et les tisons éteints ne laissent pas de salir... »

C'est un plaisir délicat de l'esprit et du cœur que les auteurs doivent se proposer; un plaisir digne d'hommes instruits et de spectateurs d'élite. Les produits merveilleux de l'art s'avilissent lorsque le poète se préoccupe de flatter le goût de la multitude ignorante. Aussi, est-ce pour maintenir la tragédie de collège à cette belle hauteur que Jouvancy défend aux jeunes maîtres de se laisser absorber par la mise en scène. «Ils n'ont pas toujours assez de réserve à cet égard, écrit-il. Ils croient avoir composé une excellente tragédie, si elle étale un luxe somptueux, si la scène est pompeusement décorée, s'il y a des habits brodés d'or et des concerts exquis. Mais que servent à une haridelle des caparaçons royaux?

Afin d'être plus à même de donner une idée suffisante des sources auxquelles puisent nos maîtres, nous croyons indispensable de mettre sous les yeux du lecteur un certain nombre de sujets, en distinguant les drames sacrés et les tragédies profanes :

DRAMES SACRÉS.

1572. *Martyre de sainte Catherine* (Avignon).
1574. *Prise de l'Arche d'alliance.*
1578. *Saint Jean l'Évangéliste* (Pont-à-Mousson).
1579. *Hérode* (Paris).
1599. *Le Mauvais Riche* (Pont-à-Mousson).
1607. *Lazare* (Luxembourg).
1612. *Anti-Lutherus* (id.) [1].
1623. *Drama Christi resurgentis* (Schlestadt) [2].

mots, se garder de retenir trop longtemps les écoliers dans la crainte de porter préjudice aux études. » Jouvancy, pars II, c. II, § 5.

1. Ignace de Loyola en était le principal héros.

2. Joué par les habitants de la ville, ce qui montre à quel point les Pères savaient varier les moyens d'apostolat. «Ut civium pietas acueretur drama idque primum resurgentis Christi, (civibus a nobis sumptis quod nulli nostri discipuli fuissent) exhibitum eo plurimum civium animos nobis devinximus et externorum multa hominum millia in foro permagno sane applausu spectarunt actores. » *Jahrbücher der Jesuiten*, t. I, p. 28.

1635. *Neanias ou Procopius martyr* (Paris).
1650. *Taprobana christiana* (Paris)[1].
1653. *Suzanna* (Paris)[2].
1655. *Gestes de saint Léger* (Autun)[3].
1657. *Tartaria christiana.*
1658. *Athalia* (Paris).
1659. *Jonathas liberatus* (Paris).
Pharaon (id.).
1660. *Clementia christiana* (id.).
1661. *Justitia Saulis filios immolantis* (id.).
1667. *Agapitus martyr* (id.).
Andronicus martyr (id.).
1669. *Jonathas* (id.).
1672. *Catharina* (id.).
1674. *Moses* (*id.*).
1676. *Abimelech* (id.).
1681. *Constantinus* (id.).
1684. *Eustache martyr* (Paris).
1684. *Salomona septem Macchabæorum mater.*
1686. *Jephtes* (Paris).
1687. *Celse martyr* (id.).
1688. *Saul* (id.).
1688. *David et Jonathas* (id.).
1688. *Heraclius sive crux recepta* (id.).
1695. *Josephus fratres agnoscens* (id.).
1698. *Josephus venditus* (id.).
1701. *Daniel, seu verus Dei cultus in Oriente restitutus* (id.).
1701. *Maxime martyr* (id.).
1705. *Jonas* (id.).
1707. *Josephus, Ægypto præfectus* (id.).
1709. *David Sauli reconciliatus.*
1713. *Théocaris, martyr du Japon* (id.).
1713. *Benjamin captif* (Moulins).
1721. *Antiochus* (Schlestadt).
1723. *Jonathas Macchabée* (Paris).
1725. *Abigaïl* (Schlestadt).
1732. *Sennacherib* (Paris).
1734. *Isaac* (Paris).
1734. *Hermenigildus martyr* (Paris).
1741. *Eleazar, martyr israélite* (Paris).

1. *Histoire de la conversion de la ville de Ceylan.* La pièce est du P. Gabriel Cossart. Pour les détails concernant quelques-unes de ces pièces, nous renvoyons à l'ouvrage de M. Boysse, *Le Théâtre des Jésuites*, Paris, 1880.

2. « C'est l'histoire d'une jeune vierge que Galère, nommé César par Dioclétien, désire épouser. Entre temps, il veut exterminer la secte des chrétiens à laquelle il ne sait pas que sa fiancée appartient. Le thème fut repris par Brueys et joué au Théâtre-François en 1699 sous le titre de *Gabinie.* » Boysse, p. 130.

3. A. de Charmasse, *op. cit.*, p. 65 et suiv.

1742. *Judas vendant son Maître* (Schlestadt).
1745. *Salomon demandant avant toute autre chose la sagesse.*
1746. *Maximus martyr* (Moulins).
1748. *Tite, prince du Japon, constant dans la foi* (Schlestadt).
1749. *Absalon fratricide.*
1750. *David reconnu roi d'Israël* (Paris).
1757. *Balthazar tué par Cyrus.*
1758. *Eléazar préférant la mort à la désobéissance.*
1759. *Saint Jean devant la Porte Latine* [1].

SUJETS PROFANES.

1576. *Calvin* (Pont-à-Mousson).
1579. *Julien l'Apostat* (id.).
1580. *Jeanne d'Arc* (id.).
1582. *La vertu et Épicure* (id.).
1595. *Le siège de Jérusalem* (id.).
1603. *Soliman* (id.).
1624. *Maurice* (Orléans) [2].
1629. *Justinien, 1er patriarche de Venise.*
1630. *Yolande de Bretagne* (Avignon).
1645. *Abdérame vaincu par Charles Martel* (Aix).
1654. *Antigone* (Paris).
1655. *Gratian, empereur* (Grenoble).
1655. *Clovis triomphant d'Alaric* (Rodez).
1658. *Boèce* (Grenoble).
1661. *Manlius* (Paris).
1662. *Sigéric* (Paris).
1663. *Thésée* (id.).
1663. *Alexander et Aristobulus* (Paris).
1664. *Hermenigildus* (Paris).
1665. *Irlande* (id.).
1666. *Titus* (id.).
1666. *Gusmanus.*
1668. *Lysimachus* (*ou Agathocles*) (Paris).
1668. *Aurelius* (id.).
1669. *Philadelphus* (id.).
1670. { *Adrastus* (id.).
{ *Mort de Coriolan* (Metz).
1671. *Prise de Babylone* (Paris).

1. Mentionnons encore le *Sanctus Adrianus* du P. Cellot, publié en 1630 et qui ne fut pas sans inspirer Rotrou, au dire de M. Bernardin. *Revue des cours*, 21 janvier 1909.

2. Les Pères empruntèrent pour la représentation l'aigle à deux têtes des étudiants allemands de l'Université et font descendre l'Empire d'Allemagne de celui d'Orient.

1673. { *Zangirus* (Paris).
{ *Cyrus restitutus* (Paris).

1675. { *Jovinianus* (id.).
{ *Trebellius* (id.).

1676. *Orestes et Pylades* (Paris).

1676. *Œdipe* (Avignon).

1678. { *Apollonius et Philemon* (Paris).
{ *Manasses* (id.).

1679. *Cyrus* (Paris).

1680. { *Basilides* (id.).
{ *Erixana* (id.).

1680. *Boëmonde rétabli dans ses droits et sur le trône* (La Flèche) [1].

1682. { *Ulfadus.*
{ *Polydorus.*

1683. *Romulus et Remus* (La Flèche).

1683. *Coriolan* (Paris).

1684. *Carolus Magnus* (Paris).

1685. *Demetrius* (id.).

1685. *Clissonus.*

1686. *Clovis* (Paris).

1689. *Polymnestor* (id.).

1690. *Alexander Magnus* (Paris).

1691. *Idoménée* (id.).

1692. { *Sophronis* (id.).
{ *Maximien* (id.).

1693. *Germanicus* (Lyon).

1696. *Chosroes* (id.).

1697. *Posthumius dictator* (Paris).

1700. *Cræsus* (id.).

1702. *Guillaume le Conquérant* (Rouen).

1708. *Brutus* (Paris).

1719. *Annibal ad aras* (id.).

1728. *Sephæbus Myrsa filius Abasis regis Persidis* (Paris).

1730. *Mauritius imperator* (*id.*).

1731. *Regulus* (id.).

1734. *Tigrane.*

1735. *Télégone reconnu fils d'Ulysse* (Paris).

1739. *Cromwell* (Marseille).

1742. { *Hugues, duc de Bourgogne, condamné à mort par Charlemagne, voit son innocence reconnue.*

1743. *Idoménée* (Grenoble).

1744. *Sésostris* (Paris).

1746. *Sanctus Ludovicus in vinculis* (Paris).

1747. *Bélisaire* (Schlestadt) [2].

1. Les Jésuites fouillent les vieilles chroniques et y puisent des « documents ». *Boëmonde* est tiré de Guillaume de Tyr; *Sigeric* de Grégoire de Tours.

2. « Anno scholastico finem gloriose et cum magna magistri rhetorices commen-

1748. *Mort de Socrate* (Aix).
1749. *Denys le Tyran* (Aubenas).
1750. *Mort de Cicéron* (Aix).
1750. *Amalfroy, frère de sainte Radegonde* (Poitiers).
1751. *Thémistocle* (Orléans).
1753. *Sosipater* (Autun).
1754. *Pompée*, tragédie de Corneille, avec quelques modifications (Orléans).
1755. *Justin Ier, empereur de Constantinople* (Paris).
1756. *La mort de Siagrius ou l'établissement de la monarchie française* (Paris).
1756. *Le génie tutélaire de la Provence* (Aix).
1757. *Catilina* (Paris)
1758. *Astyanax* (id.).
1759. *Aetius* (Aix).
1760. *Placide* (Paris).
1760. *Stilicon* (Aix).
1760. *Maurice de Nassau* (Poitiers) [1].

Un premier mérite des Pères fut de faire de larges emprunts à la sainte Écriture et de continuer la tradition du moyen-âge. Ici encore ils réagissent contre les préjugés jansénistes de leur temps [2]. Ils mettent à la portée de leurs écoliers une source littéraire et morale de premier choix, la Bible, où se nourrit la forte éloquence des maîtres du protestantisme et le génie de Bossuet. Abraham, Joseph, Moïse, David, Judas Macchabée, la révolte d'Absalon, la chute des royaumes d'Israël et de Juda, les persécutions infligées au peuple de Dieu par les rois de Syrie, autant de personnages et d'événements que nos maîtres eurent l'heureuse pensée de transporter sur la scène et de proposer à la méditation des écoliers. Comme on l'a dit, « on peut cri-

datione imposuit drama de Belisario quem invidia æmulorum eo infelicitatis adduxit ut oculis orbaretur. » *Jahrbücher der Jesuiten*, t. II, p. 450.

1. On trouvera une liste des pièces jouées à La Flèche dans le P. de Rochemonteix, III, p. 215, et dans le *Théâtre au collège* de L.-V. Gofflot, une partie du répertoire des collèges de Lyon, de Rouen, de Pont-à-Mousson, p. 257 et suiv. — Voir également nos sources bibliographiques.

2. En 1695, l'abbé Boyer, dans sa préface de *Judith*, guerroie encore en faveur du « merveilleux chrétien ». « Veut-on consacrer le théâtre, disait-il fort justement, aux matières profanes, aux événements les plus horribles, aux parricides, aux empoisonnements, aux passions outrées, aux amours incestueuses? J'avoue que les sujets les plus extraordinaires peuvent instruire et divertir, quand ils sont maniés par des mains savantes et heureuses; mais peut-on douter que les matières saintes, quand elles tombent en de pareilles mains, puissent recevoir un tour assez agréable pour plaire, et mieux encore, pour édifier le spectateur chrétien? Nous en avons un illustre exemple dans *Polyeucte*. Cité par M. Gazier, *Revue des cours*, 28 mai 1908.

tiquer dans leurs drames la faiblesse de l'intrigue, les défauts du plan; l'enchaînement des faits n'est guère qu'un prétexte à amener de belles pensées, d'éloquents développements; la raideur des caractères fixés dans le bien ou dans le mal a quelque chose d'enfantin [1] » ; mais du point de vue où nous les envisageons, ces représentations scéniques n'ont rien à perdre du fait de leur faiblesse littéraire, puisqu'elles valent surtout, à nos yeux, par la hauteur des conceptions morales qui s'y révèlent. Les Pères ont compris le côté grandiose et éminemment dramatique des saintes Écritures et ils s'efforcent d'en rendre l'idée centrale, à savoir la majesté, la grandeur du Dieu d'Israël.

Ils glanent avec la même liberté, la même indépendance dans le champ de l'histoire chrétienne. Les martyrs leur offraient une mine inépuisable; ils y reviennent sans cesse. Le thème de *Polyeucte* leur est particulièrement cher. Ils se complaisent à faire resplendir les victoires de la foi chrétienne, foulant aux pieds les intérêts et les passions de la terre. Corneille n'avait pas encore donné *Le Cid* que les Jésuites avaient déjà, maintes fois, mis à la scène les héros des premiers siècles du christianisme, par exemple dans *Procopius martyr*. Procopius a renversé les statues des faux dieux; déféré à Dioclétien, il brave toutes les menaces et refuse d'apostasier. Théodosie, sa mère, frappée de sa constance, se fait chrétienne. Procopius reçoit, au cinquième acte, les honneurs du martyre.

Est-il téméraire de penser que le grand Corneille a pu être sinon l'un des acteurs, tout au moins le spectateur de quelqu'un de ces drames sacrés ?

C'est le même sujet que traite le P. Porée dans *Agapit. Christus catenis me tenet melius tuis*, répond l'enfant chrétien à Antiochus; un ami du martyr raconte ainsi sa mort :

La tête d'Agapit à nos pieds abattue
A glacé tout mon sang et fait frémir mon cœur.
Je n'ai pu cependant en détourner la vue;
    Elle n'inspirait point d'horreur.
En la faisant tomber sous l'effort de ses armes,
On eût dit que la mort eût respecté ses charmes.
    Ses yeux n'avaient que la langueur

1. J. de la Servière, p. 275.

D'un bel œil qui s'endort ou bien qui se réveille;
Sa bouche entr'ouverte et vermeille
M'a semblé par deux fois appeler le Sauveur;
On voyait sur son front une blancheur pareille
A la douce pâleur du narcisse ou du lis
Abattus par la pluie et fraîchement cueillis [1].

Porée avait eu soin de nous montrer, sous le martyr, un fils aimant qui pleure à la pensée des dangers qu'il fait courir à son père et dont l'affection fait mollir un instant la fermeté.

Christe, adjuva,
Animum labantem sustine.

Dans les tragédies profanes, c'est la vertu encore, la vertu simplement humaine poussée à un degré héroïque que les Pères exaltent. Les grands hommes de l'antiquité passent devant nous dans leur cadre de magnifique légende. Voici Alexandre le Grand, Socrate, Cicéron, Manlius, Régulus, Brutus.

Les Pères modifient très heureusement le caractère des personnages; ils les adaptent à leur jeune auditoire en imaginant une intrigue où l'amitié, l'amour paternel occupent le premier plan. C'est ainsi que Porée atténue la dureté de Régulus. Le général romain aime tendrement le fils d'Hannon, le général carthaginois, et il demande, en quittant Rome, la délivrance du jeune homme retenu comme otage et dont la rupture des négociations va prolonger la captivité, «noble inspiration qui jette sur cette rude vertu d'ancien Romain comme un rayon de douceur et de paix [2]».

Saint-Marc-Girardin n'hésite pas à mettre le *Brutus* du P. Porée au-dessus de celui de Voltaire. «Dans son *Brutus*, écrit-il, Porée a fait un admirable usage de l'amour fraternel. Dans Voltaire, c'est l'amour que Titus a pour la fille de Tarquin, amour qui paraît gauche et mal à l'aise au milieu de l'austérité républicaine du sujet, qui pousse Titus à trahir sa patrie. Dans Porée, c'est pour sauver son frère que Titus consent à devenir coupable, et c'est de là que naît le pathétique du drame.»

Brutus est un père aussi qui lutte contre ses propres sentiments. D'abord Publius Valérius, l'autre consul, lui prêche la

1. J. de la Servière, p. 267.
2. *Id.*, p. 260.

clémence et lui demande ce qu'il ferait si le sénat condamnait ses enfants à la mort.

Brutus. — Le Sénat ferait son devoir; il ferait ce que moi-même, père, je ferais.
P. Valérius. — Vous, père, vous verriez vos enfants attachés au poteau d'infamie, et frappés par la main des licteurs!
Brutus. — Je les verrais d'un œil sec.
P. Valérius. — Ah! je vous en supplie, apprenez mieux à être père.
Brutus. — Je l'ai assez appris. Un père ne doit pas craindre de répandre son propre sang, quand ce sang est corrompu.

Mais voilà que le sénat se récuse et renvoie les coupables à Brutus pour les juger. Le malheureux père se laisse aller aux divers sentiments qui agitent tumultueusement son cœur dans un monologue qui ne manque pas de grandeur tragique...

O destins trop cruels qui m'ordonnez ou d'être un consul lâche, ou d'être un père impitoyable. Reprends, ô Rome, reprends ces faisceaux qui me coûtent trop cher s'ils doivent me coûter la vie de mes enfants. Ah! vivez tous les deux, vivez, mes enfants: je le veux. Le sénat vous permet de vivre votre père vous le permet aussi. Mais quoi! rebelles, traîtres, impies, vous vivez tranquilles dans le sein de votre patrie, et à côté de votre père et Brutus, Brutus consul verra votre impunité! Non! qu'ils périssent! qu'ils périssent par l'ordre de leur père. Licteurs, approchez.

Emporté par son sujet, Porée se sent, pour une fois, l'âme républicaine.

C'est bien! Rome est vengée, Maintenant, ô dieux tutélaires, écoutez ma prière si elle est juste. J'ai arraché ma patrie à un joug odieux. Si, plus tard, un homme entreprenait de la réduire en esclavage, faites, ô dieux, de mon sang un citoyen, impatient de la servitude, qui, à la face de Rome. frappe ce nouveau tyran. Que le nom de Brutus soit fatal à tous les tyrans. Telle est ma seule prière. Accordez, ô dieux, cette grâce au père, au consul, au vengeur [1]!

Il est inutile de rappeler que le P. Porée n'a rien des sentiments d'un tyrannicide et que ces tirades sont de pure rhétorique.

En dépit des interdictions du *Ratio*, les Pères glissèrent dans leur théâtre la note racinienne. Le croirait-on! Ils ont mis au jour une Bérénice dans cette tragédie de *Cyrus* du P. de la Rue, où nous voyons un amour véritable, celui d'une femme

1. Boysse, p. 241.

pour un homme. Il est vrai que nous assistons à la victoire du devoir sur la passion. Palmyre renonce à l'amour de Cyrus lorsque son père lui a montré qu'elle lui doit ce témoignage d'affection.

Harpage. — Je loue ta conduite passée; c'est sur ta conduite à venir que je t'interroge. Qu'importe ce qui est passé ! Un devoir, plus pénible, s'impose à nous. La crainte rend les dangers à venir plus redoutables.

Palmyre. — Ayez confiance en moi, mon père : mon courage sera supérieur à mes craintes.

Harpage. — Le moment est venu de montrer ce courage, ma fille. Tu vois, dans ce palais s'allument les flambeaux de l'hymen; tu entends les chœurs joyeux. Bientôt va venir celui qui t'est plus cher que la lumière : Cyrus. Eh bien ! ma fille, c'est lui qu'il faut fuir.

Palmyre. — Fuir Cyrus ! Mon père, qu'a-t-il fait pour cela?

Harpage. — Rien.

Palmyre. — S'il n'a rien fait, c'est donc moi qui suis coupable. Ma faute est-elle si grave qu'elle mérite un pareil châtiment?

Harpage. — Tu n'as commis aucune faute. Cyrus est digne d'être aimé et respecté : tu es digne d'un tel époux. — Mais tu dois obéir à ton père.

Palmyre. — Je vous ai obéi, mon père. J'aime Cyrus, parce que vous m'avez ordonné de l'aimer.

Harpage. — Oui, je te l'ai ordonné, et ton amour pour Cyrus est légitime; ne cesse point d'aimer ton fiancé qui t'aime. Et pourtant fuis-le. C'est le témoignage d'amour le plus grand que tu lui puisses donner.

Palmyre. — Ce témoignage, Cyrus me le demande-t-il?

Harpage. — C'est malgré lui que tu le lui donneras.

Palmyre. — Ce n'est pas lui qui veut que je l'aime en le quittant?

Harpage. — C'est malgré lui qu'il le permettra.

Palmyre. — Il le permettra et il m'aime ! Ce n'est pas possible.

Harpage. — Je le permets et j'aime.

Palmyre. — Cyrus ou votre fille?

Harpage. — L'un et l'autre, mais l'honneur, plus encore [1].

Çà et là, nous retrouvons l'écho des discussions contemporaines. Œdipe plaide, en vrai moliniste, la cause du libre arbitre. Un disciple de Jansénius lui objecte « qu'on peut être à la fois criminel par destin et vertueux par choix », il répond :

En un fatal moment
La plus ferme vertu s'oublie et se dément,
Et sans que du destin l'ascendant nous y force
Le cœur va de lui-même au plaisir qui l'amorce.
Toute notre malice, Itamal, ce n'est pas
Dans l'astre impérieux qu'on croit régler nos pas.

1. Boysse, p. 174, 175.

Quand le Dieu, qui voit tout, prédit notre ruine,
C'est parce qu'en nos cœurs il en voit l'origine.
C'est en nous qu'il prévoit les maux qu'il nous prédit,
Et notre vrai destin dans nos cœurs est écrit [1].

La tragédie d'*Herménigilde* rappelle les vieilles luttes engagées sur la question de l'ultramontanisme, mais pour nous attester la transformation profonde qui s'est opérée — sous l'action toute-puissante de la faveur royale — au sein des doctrines de l'Ordre. Les Jésuites, aumôniers de la Ligue, ne se fussent pas reconnus dans les affirmations de Porée.

Valamirus. — Il ne t'est point permis de combattre contre ton père et ton roi. Un chrétien doit toujours respecter les têtes sacrées des rois, même des rois impies.

Herménigilde. — Mais il doit respecter Dieu avant tout.

Valamirus. — En respectant les rois, tu respectes le roi des rois; en les méprisant, tu méprises le Dieu vengeur des rois.

Rien ne peut faire perdre à un prince ses droits à la couronne et la seule défense permise à notre foi en face des rois persécuteurs est celle que nous apprit un Dieu fait homme : la souffrance [2].

De belles âmes, voilà ce qu'il faut être reconnaissant aux Jésuites d'avoir proposé à l'admiration de leurs élèves. « Ce héros, lisons-nous dans l'argument de *Stilicon*, présente l'idée d'un caractère noble et tragique. Tous ces différents traits nous ont fourni les principales situations, les incidents d'un sujet simple et qui peut se soutenir par le seul contraste des grandes passions, par l'intérêt des plus généreux sentiments sans le secours de ces reconnaissances, de ces épisodes d'invention qui causent les grandes surprises et les grands mouvements de théâtre.

« Oserions-nous espérer que les grands sentiments de fidélité, de vertu, de fermeté dans les revers paraîtront dans la conduite et les détails de l'action avec cet air d'intérêt qui touche des spectateurs éclairés [3]? »

1. Chossat, p. 307.
2. J. de la Servière, p. 253 et suiv.
Les *Nouvelles ecclésiastiques* n'en persistèrent pas moins à attaquer la pièce. « C'est là une question, disait le rédacteur janséniste, sur laquelle personne n'ignore que leur Société est légitimement suspecte depuis son origine. »
3. Méchin, III, p. 467.

Ces spectateurs éclairés étaient touchés, témoin Balzac qui, épris d'enthousiasme pour la tragédie de *Maurice*, écrit au Provincial de Guyenne que « ce serait dommage qu'une si belle composition fût morte dans la basse-cour du collège. L'auteur est persécuté d'une infinité de gens qui en veulent des copies et au nom des doctes de la province », il supplie « qu'on réimprime ce chef-d'œuvre [1] ».

On a pu constater combien large était la contribution fournie par les sujets nationaux à nos auteurs dramatiques. Les gloires de la province viennent dans un bon rang. A Aix, on chante la Provence; à Autun, les Pères célèbrent saint Léger.

L'auteur du génie tutélaire de la Provence s'exprimait ainsi : « Quelle époque plus glorieuse pour la Provence que l'établissement des Phocéens, ses fondateurs? On sait que cette illustre nation, ancienne colonie d'Athènes, s'arrêta sur ses côtes, fonda Marseille et plusieurs autres villes. En vain, un roi voisin avec qui ces peuples avaient contracté autrefois la plus étroite alliance voulut s'opposer à leur agrandissement; ils triomphèrent de leurs ennemis, étendirent leur commerce jusqu'aux régions les plus reculées; les principales puissances de l'Asie, de l'Europe, recherchèrent leur alliance. La politesse des mœurs, le charme des beaux-arts, la sagesse des lois, établirent leur empire sur les cœurs des nations gauloises; ils en devinrent les oracles et les arbitres. »

Une fiction ingénieuse permettait de rappeler à la province les monuments de sa gloire. La pièce était dédiée à MM. les Consuls et assesseurs d'Aix, procureurs du pays de Provence. Elle fut représentée à l'occasion de la naissance de Mgr le comte de Provence. « Dans une pièce du goût de celle-ci, déclarait encore l'auteur, doivent dominer les sentiments qu'inspirent l'amour de la patrie, le sang et l'amitié [2]. »

Aétius exaltait les Français du Nord et opposait « à la mollesse, à la corruption de la cour de l'Empire romain ces nobles sentiments, cette générosité pleine de franchise, cette fière valeur qui faisaient dès lors le caractère des Français et donnaient de l'éclat à leur réputation naissante. Cassiodore et plusieurs historiens font les plus grands éloges du fameux Mérovée,

1. Balzac, *Œuvres complètes*, I, p. 649, et Boissonnade et Bernard, p. 129.
2. Méchin, t. III, p. 449.

fils de Clodion, roi des Français. Ce prince conduisit à l'armée d'Aétius l'élite de cette nation et ce fut un des guerriers qui signala le plus sa valeur contre Attila [1] ».

La représentation d'*Abdérame vaincu par Charles Martel* dura trois jours et fut reçue avec un applaudissement extraordinaire de tout le monde. Les machines pourtant ne réussirent pas si bien qu'on s'était promis. Sarrasins et Francs avaient pris leur rôle au sérieux. Il faut avouer, note l'annaliste en gémissant, « que le tracas de tout ce jeu fut extrêmement fâcheux à la maison, même que nos toits, murailles, jardin, treillis, chambres, en portèrent longtemps les marques. » Il y eut, il est vrai, des compensations; le réfectoire y gagna les tableaux du fond de la scène représentant l'histoire d'Abdérame, « lesquels avaient été peints à Lyon et furent donnés céans par M. le comte d'Alais. Au reste, Monsieur fut si satisfait que plus d'un an après il l'a témoigné en diverses rencontres, disant qu'à chaque lustre il veut faire de même et faire représenter à la première fois les triomphes de la France [2] ».

Il est étrange que l'Ancien Régime ait si peu parlé de Jeanne d'Arc. Nous devons dire, à l'honneur de nos maîtres, qu'ils furent au premier rang parmi les rares admirateurs de la vierge lorraine et contribuèrent à entretenir son culte chez nous [3]. Nous nous en voudrions de ne pas citer ici quelques passages de la curieuse tragédie en vers français jouée au collège de Pont-à-Mousson, à la fin du XVIe siècle, cent cinquante ans environ après la mort de Jeanne. Toute l'histoire de la Pucelle passe devant nos yeux. Nous sommes successivement transportés à Domremy, à Chinon, à Rouen.

Nous entendons les pressantes exhortations de saint Michel :

Fille, que tardes-tu?
. . . .
Dieu le pourra par toi. On verra que d'en hault
Ce secours leur viendra; non d'un sexe où défault
Toute force virile.

1. Méchin, t. III, p. 440.
2. *Id.*, t. I, p. 150, 151.
3. Ét. Pasquier, dans ses *Recherches sur la France*, inaugure, en ce qui concerne Jeanne d'Arc, *la tradition documentée*.

En 1612, Jean Hordal, professeur à Pont-à-Mousson, publie : *Heroinæ nobilissimæ Johannæ Lotharingiæ Historia ex variis gravissimis atque incorruptissimæ fidei scriptoribus excerpta.*

Voici la bergère devant Charles VII :

Prince à qui j'ai de Dieu la fureur apaisée,
Bien tost, bien tost auras la couronne posée
Dessus ton juste chef à qui elle appartient
Et que ja trop longtemps l'injuste Anglais retient.
O prince des Français, d'une franche demande
Je vous vais découvrir ce que Dieu me commande :
Si vous voulez bientôt rentrer dedans vos biens
Et vous revoir servi de vos sujets anciens,
Présentez librement votre royaume et sceptre
A cil à qui aussi vous les devez soumettre.
Donnez-le donc à Dieu; l'offrez entre ses mains
Et lui vous le rendra, car tous moyens humains
Ne vous le rendront pas. Heureux qui se défie
De soi-même et en lui sa force fortifie.
Quand nous donnons à Dieu, nous ne lui donnons pas :
Il nous le rend ici ou après le trépas.
Or ne pensez donc point que la force invaincue
De vos preux chevaliers puisse rendre vaincue
La force des Anglais. Mais afin que voyiez
Que de l'aide de Dieu vous êtes appuyé,
Il veut user du bras de moi chétive et frêle
Pour de vos ennemis dompter la gent cruelle.

La Pucelle est devant ses juges et les confond :

J'ai souvent répondu à telles questions,
Mais jamais vous n'oyez mes appellations.
J'appelle le Pasteur de Rome pour refuge,
C'est lui seul que je veux être mon seul juge,
Car vous ne pouvez pas, selon droit me juger,
Étant juge et partie, et vous voulant venger
Des maux que vous ai faits, ainsi que vous le dites.
Au reste, quant aux points de vos doutes subdites,
Je dis et maintiendrai jusqu'au dernier soupir
Que les voix qui souvent me venaient avertir
De venir au secours de ce grand roi de France
Ne sont point des esprits qui leur première essence
Perdirent, déchassés du Royaume des Cieux,
Renversés en l'Enfer d'un saut ambitieux.
Car jamais les démons nos âmes point ne poussent
A garder chasteté, ains plutôt nous repoussent
De l'amour des vertus que ces sacrées voix
M'ont très bien incitée à suivre plusieurs fois.
Vous pouvez avoir lu et mieux que moi appris,
Mais vous me demandez s'il peut être possible
Que je puisse commettre aucun forfait nuisible

Après ces visions; je m'en rapporte à Dieu,
Mais je crois qu'à bon droit si en moi trouvais bien
Aucun péché mortel, ces puissances célestes
Cesseraient de paraître en moi si manifestes.
Il n'y a rien de quoi Dieu soit plus empêché
De se loger en nous que le mortel péché.

La Pucelle est en prison; elle appelle la mort :

Jusques à quand, Seigneur, diffères-tu de rendre
Ce corps même à la mort que je ne fais qu'attendre?

Saint Michel la vient consoler.

Enfin, c'est un messager qui apporte la nouvelle et le récit du supplice de l'héroïne.

Vous avez donc ja su comment et à grand tort
On l'a échafaudée et menée à la mort.
. . . .
Alors vous eussiés veu des personnes oyantes,
Les esprits attristés, les faces larmoyantes;
Mais elle, sans pleurer, poursuivait en allant
Ses propos avec soy le peuple consolant.
Ha ! ne me pleurez point, mes amys, disait-elle.
Mais plustot loués Dieu, d'une bonne nouvelle
Que vous donne ma mort : car avant que les Cieux
Ayent faict au soleil son cercle spatieux
Recommencer sept fois, de la française terre
Vous verrez déchassés le peuple d'Angleterre.
. . . .
Non, je ne pourrais pas dire tous ses propos :
Plutost de l'Océan je nombrerais les flots.
Mais voyci le dernier qu'arrivée à la place
Du supplice elle a dict : Seigneur, je te rens grâce
Que, bénin, jusqu'ici garder tu m'as voulu
De ma virginité le gage non pollu.
. . . .
A la veue de tous on a veu parmy l'air
Une blanche colombe hors du feu s'envoler
Et battant doulcement ses ailes esmaillées
S'envoller de droict fil aux voultes estoillées[1].

1. L'*Histoire tragique de la Pucelle*, de Dom Remy, aultrement d'Orléans, nouvellement départie par actes et représentée par personnages, dédiée au comte de Salm, gouverneur de Nancy. Cote de la Bibliothèque nationale, imprimés Y 4.679, Réserve.

Ainsi donc, nos tragédies de collège se caractérisent par l'élévation des idées et par le souffle de virilité qui les traversent. La discipline de la volonté est la marque distinctive des enfants de saint Ignace. Quoi de surprenant que nos maîtres aillent tout naturellement aux fortes pensées, au verbe mâle si parfaitement approprié à l'éducation de la jeunesse! Aussi bien, Corneille est l'auteur de prédilection de la Compagnie. Lejay est transporté par ses divines beautés; il admire ses héroïnes, Cornélie dans *Pompée*, Cléopâtre dans *Rodogune*, celle-ci tout entière à sa vengeance, celle-là toute à son ambition. Il porte aux nues *Phocas*, *Nicomède*, *Sertorius* d'où l'amour est à peu près banni, où tout au moins il n'est qu'un accessoire. Ce dernier sentiment leur apparaît comme une maladie qui débilite et dévirilise; ils se plaignent qu'on abuse, au théâtre, de l'amour toujours plaintif et toujours languissant. En fait, ils ne l'excluent pas, ils l'invitent à monter sur la scène, mais pour y mieux faire ressortir toute la beauté du devoir. Que l'amour paraisse, mais pas en vainqueur; qu'il souffre, qu'il tremble, qu'il soit agité par de cuisants remords et tourmenté par de sombres fureurs, qu'il vienne en un mot pour guérir et non pour exciter les passions aveugles [1]. Si la tragédie de Pierre Corneille trouve auprès des Pères un accueil si favorable, la raison en est que le grand poète, en fidèle disciple, avait continué de puiser son inspiration aux mêmes sources dont ses maîtres lui avaient appris à goûter l'incomparable noblesse.

La comédie était réservée pour les solennités moindres, ou bien encore elle était l'accompagnement de la tragédie, une sorte de lever du rideau.

Jouvancy la conçoit encore d'après les modèles antiques; il la définit superbement : « Un poème dramatique représentant une action populaire et prise dans les usages de la vie commune. Elle se propose surtout d'instruire le peuple par des exemples domestiques de la vie ordinaire, tandis que la tragédie a pour but d'instruire les princes et les héros. Il y a donc entre ces deux poèmes une différence venant d'actions illustres ou communes et de personnages nobles ou de naissance obscure, comme le dit Aristote, et non, comme quelques-uns le croient par erreur,

1. Le P. Marsy, *Temple de la tragédie*, 1734. — Boysse, 98.

de ce que la tragédie se termine par une catastrophe funeste et la comédie par un événement heureux et gai; car que de tragédies, chez les Grecs qui en connaissaient si bien les règles, se terminant par un événement heureux[1] ! »

Jouvancy a prévu les dangers de la comédie, voici comment il en comprend l'usage : « On doit en user rarement et avec prudence, dans des écoles chrétiennes et religieuses, à cause des bouffonneries propres à ce genre de poésie, bouffonneries qui sont en désaccord avec une éducation pieuse et libérale et ne pouvant que dépraver le naturel des enfants. On peut cependant traiter quelques sujets gaiement et sans danger, tel est le retour de l'enfant prodigue à la maison paternelle... Mais qui supporterait de voir enseigner à des jeunes gens bien élevés les mœurs et les inepties des esclaves et des valets de bas étage? Et combien de parents auraient soin de se plaindre de ce qu'ils ne nous ont pas donné leurs enfants à élever pour leur apprendre de pareilles choses. On doit, comme étant une chose indigne et immorale, éviter de mêler à la tragédie des mimes et des personnages ridicules qui, au moment où un héros est en scène, lui débitent des plaisanteries grossières et triviales. Ce n'est pas le lieu d'exciter le rire et surtout par de pareils moyens; nos muses réclament d'autres divertissements[2]. »

Jouvancy est dans le ton du grand siècle; lui aussi réprouve le sac ridicule où Scapin s'enveloppe. Nous ne contesterons pas que les Pères se soient un peu écartés de la note grave réclamée par Jouvancy; cependant, d'une façon générale, ils s'inspirèrent de ses recommandations et évitèrent surtout l'écueil du genre, qui est de divertir aux dépens de la vertu. Il y a dans l'homme de secrets instincts qui le poussent à rire des sentiments les plus vénérables et il n'est que trop facile à l'auteur comique d'exploiter ce filon grossier. Les Pères eurent encore au suprême degré le respect des convenances. C'est ainsi que Porée met à la scène *Philedonus ou le Jeune débauché*, mais avec la réserve que commande le sujet :

Nous allons donner en spectacle
D'un libertin l'heureux retour.

1. Jouvancy, pars I, c. II, § 2, n. 5.
2. *Ibid.*

Il faut vaincre plus d'un obstacle
Pour l'exposer dans son vrai jour.

Si l'on entreprend de la peindre,
On doit tempérer la couleur;
Autrement il serait à craindre
Que l'on alarmât la pudeur.

D'une conversion sincère
Quand on veut tracer le tableau,
Jamais l'amour, jamais sa mère
Ne doivent tenir le pinceau.

En vous offrant ce personnage,
Quelle est votre fin?... Divertir?
Nous cherchons un autre avantage,
Mais c'est au ciel à convertir [1].

Et joignant l'exemple au précepte, Porée esquive les détails scabreux en prenant son triste héros au moment où le repentir s'empare de lui et l'incline à une vie meilleure.

Faisons ici une remarque qui a son importance: tandis que nos écoliers chaussent le cothurne dès le XVIe siècle, nous ne voyons apparaître les comédies que beaucoup plus tard dans la seconde partie du XVIIe siècle. Jusque-là, elles ne sont pas en faveur; c'est le P. Lejay, paraît-il, qui les mit à la mode; nous aurons à nous demander si le fait correspondit à une évolution ou coïncida avec une décadence.

Voici quelques-uns des sujets qui furent traités par nos maîtres :

1663. *Ostentatores* (Paris).
1664. *Doctor compendarius* (id.).
1664. *Le Travail* (Grenoble).
1696. *Damocles, sive Philosophus regnans* (Paris).
1696. *Curiositas multata seu Gygis annulus* (id.) [2].
1696. *Géromée, ou le Vieillard rajeuni* (id.) [3].
1697. *Philochrysus seu Avarus* [4].
1699. *La Défaite du solécisme.*
1712. *Pæzophilus seu aleator.*

1. J. de la Servière, p. 322.
2. Jouée aux fêtes du Carnaval, *ludis prioribus*.
3. Jouée en juin par les petits pensionnaires.
4. Le P. Lejay s'excuse de traiter ce sujet après Plaute et après Molière, « le prince de la comédie française ».

1713. *L'Irrésolu* (Moulins).
1716. *Misoponus seu otiosus. — Plutophagus.*
1717. *Pater nimio erga filium amore excœcatus, ou l'École des Pères. Trossuli ou les petits-maîtres.*
1717. *Les Incommodités de la grandeur.*
1718. *Le Point d'honneur* (Paris).
1720. *L'Enfant gâté* (Aix) [1].
1725. *Euloge ou les dangers des richesses* (Paris).
1725. *Les Cousins* (id.).
1727. *Philedonus seu juvenis voluptuarius* (id.).
1729. *Les Mécontents* (Aix).
1729. *Le Gentilhomme musicien* (Hesdin).
1730. *Liberi in deligendo vitæ instituto coacti* (Paris).
1732. *L'Esprit* (Autun).
1737. *L'Indolent* (Arras).
1740. *Les Talents inutiles* (Paris).
1740. *Scénophile, ou le Jeune homme passionné pour les spectacles* (Arras).
1741. *Le Grand Parleur* (La Flèche) [2].
1742. *Le Trompeur trompé* (La Flèche).
1745. *Juvenis superbe fastidiosus.*
1746. *Le Nouvelliste* (Moulins).
1747. *Levius fit patientia quidquid corrigere est nefas* (Aix).
1748. *L'École des jeunes militaires* (Paris).
1751. *Le Demi-Savant* (id.).
1751. *Le Mort imaginaire* (id.).
1751. *Le Jeune homme colère Orguilogus* (Orléans).
1752. *L'Homme d'humeur* (id.).
1752. *Dangers de la liberté.*
1753. *L'Homme de verre* (Paris).
1753. *Le Provincial revenu de Paris* (Autun).
1756. *Le Petit-Maître* (Paris).
1756. *Le Retour imprévu* (id.).
1758. *L'Antiquaire* (id.).
1759. *Le Baron de Forfantière, ou l'Art de se faire valoir* (Aix).

1. Les comédies comme les tragédies faisaient le tour des collèges de la province. Par exemple, l'*Enfant gâté* est redonné à Nevers en 1748; le *Joueur*, à Grenoble en 1743. — L'*Enfant gâté* fut joué dans la Congrégation des Écoliers, le lieu ordinaire ayant paru trop petit au Régent. Cependant le Recteur, ne pouvant souffrir l'indécence qu'il y a de représenter des pièces de théâtre dans le lieu où l'on célèbre tous les dimanches la sainte messe, pria le P. Provincial de le défendre dans les *Commendata* : ce qui fut fait à la visite de février 1720. Méchin, II, p. 242.

2. Le héros Bavardière est originaire des bords... de la Garonne.

Citons encore : du P. Lejay, *Vota* — sorte de pièce philosophique où l'auteur s'inspire de la satire X de Juvénal. Mercure est chargé de recevoir les vœux des mortels pour les transmettre à Jupiter : « Revocata virtutem inter et Fortunam concordia. » La vertu accepte les doléances des grands hommes et la Fortune se défend de son mieux. — Du P. du Cerceau, *Ésope au collège;* imité de Boursault, l'auteur d'*Ésope à la Cour* et d'*Ésope à la ville.* — Du P. Bougeant, *La Femme docteur ; Le Saint déniché ; Les Quakers français ;* pièces satiriques.

Les défauts, et les ridicules des adolescents en général, les travers particuliers à la jeunesse contemporaine et les dangers qui la guettent; des bavards, des vaniteux, des paresseux, des joueurs, des débauchés, des enfants gâtés, tels sont les thèmes où les Pères vont puiser des leçons à l'adresse de leur auditoire en mettant à profit leur pratique des âmes, leur expérience journalière, Toutes les conditions sociales se mêlent dans nos collèges; aucune d'elles n'échappe à leur critique et à leur sollicitude.

Voici, dans *Euloge ou les dangers des richesses*, un simple tailleur de pierres qui devient grand seigneur, grâce au succès de ses entreprises commerciales. Malheureusement il y perd son innocence et ses vertus. Un saint ermite essaie de le faire rentrer en lui-même et de le ramener à son devoir, mais c'est en vain. Il ne faut rien moins qu'une catastrophe et une disgrâce bienfaisantes pour toucher l'âme du prodigue. Dépouillé de ses biens, Euloge reconnaît sa faute et, pour ne plus s'exposer à de nouvelles tentations, il accompagne son saint ami au désert[1].

Plutophagus est une manière de bourgeois gentilhomme qui gaspille follement sa fortune, se fait gruger par une troupe de coquins et interdire par son père. Que n'écoutait-il la voix de la raison qui ne lui a pas ménagé ses avertissements par la bouche d'un dévoué serviteur?

Misoponus a le plus bel avenir devant les mains; il est jeune et la mort de son père le met en possession d'une charge importante au Parlement. Mais il est paresseux et de véritables malheurs sont la conséquence de sa négligence coupable. Un de ses amis perd un procès qui le ruine complètement. Ses paysans sont écrasés d'impôts par les agents du fisc. Notre indolent n'en a cure. Au hasard de la promenade, il a rencontré un jeune abbé lisant une affiche de théâtre, bouche bée, devant un titre de comédie : ce qui nous vaut ce joli portrait : « Je l'examine, perruque ronde, manteau court, petit collet, mine brillante et rosée, pas un poil au menton; de suite, je flaire mon homme; ce n'est pas un de ces étudiants en lettres sacrées... Il est de ce troupeau nombreux que vous connaissez bien : gens qui portent tour à tour l'habit du monde et celui de l'Église, suivant leur caprice toujours et les convenances jamais. Je m'approche

1. Boysse, p. 274.

et lui prenant la main : « Hé, l'homme élégant ! Si vous n'avez rien à faire, venez donc avec moi. Je vous présenterai à des amis qui goûteraient fort votre compagnie. » Et lui : « Je n'ai rien à faire en effet. — Rien? — Absolument rien. — Mais vous ne travaillez donc pas en théologie? — Jamais. — La philosophie? — Pas davantage — L'éloquence sacrée ? — Encore moins. — Le droit canon? — Vous me faites injure. — Mais enfin, matin ou soir, vous devez être occupé de quelque étude. — Ni matin ni soir, vous pouvez en être sûr. — Vous méritez d'être des nôtres [1]. »

On a fait remarquer avec raison que le *Joueur* du P. Porée est supérieur par certains côtés à la pièce de Regnard. En effet, tandis que celui-ci reste comique, Porée a le mérite de faire sortir de la terrible passion du jeu les situations dramatiques et désespérées qui en sont la suite ordinaire. On sait avec quelle fureur les marquis désœuvrés de la Régence s'abandonnaient à ce lamentable passe-temps.

Faut-il s'étonner d'ailleurs si la jeune noblesse fait souvent les frais du spectacle?

Dans les *Petits-Maîtres*, Pamphyle et Lycias sont précisément deux marquis fraîchement sortis de Louis-le-Grand et qui ne songent qu'à secouer au plus tôt la poussière des classes :

A peine est-on hors du collège,
Qui dit collège dit prison,
Qu'on croit avoir le privilège
De choquer en tout la raison.

Et voilà nos deux « petits crevés » qui courent les bals masqués, dégaînant et rossant les bourgeois paisibles, ne soupent jamais chez eux, trouvant le logis familial trop ridicule et se contentant de puiser à pleines mains dans la bourse paternelle. Blancs-becs qui ont l'épée au poing, l'impertinence au front, la débauche dans le sang et sur le visage. L'on pourrait mettre des noms sous ces portraits [2] ».

Un petit-maître encore, le baron de Forfantière : « Rien de plus ordinaire dans le monde que le ridicule que nous nous proposons ici de peindre, lisons-nous dans le prologue. Jaloux d'une

1. J. de la Servière, p. 307, 308.
2. *Ibid.*, p. 319 et suiv.

brillante réputation qu'il coûterait trop d'acheter par les voies légitimes, on met en œuvre mille petites adresses pour en imposer au public ! Le vernis du mérite tient souvent la place de la réalité. Il est un art de faire passer le clinquant pour l'or; le jargon pour l'esprit, de s'excuser sans rougir et de triompher modestement. A entendre celui-ci faire l'étalage de quelques termes d'art recueillis çà et là, vous diriez qu'il a parcouru tout l'atelier d'Apelle et de Phidias et vous seriez tenté de le prendre pour un artiste fameux, pour un amateur éclairé... que saisje? Et à quoi la Forfanterie n'étend-elle point sa sphère et son manège? L'Ésope français l'avait pensé avant nous :

> Ici-bas maint talent n'est que pure grimace,
> Cabale et certain art de se faire valoir,
> Mieux su de l'ignorant que des gens de savoir.

« Tel est le caractère que nous mettons aujourd'hui sur la scène. Nous en avons réuni les divers traits dans le Baron de Forfantière. Vous le verrez s'en faire accroire sur la noblesse et sur le crédit; il se donne pour un génie fécond en ressources; et il est obligé de s'étayer d'un bel esprit à gages. Il n'a que la première croûte du savoir, ainsi que parle Montaigne, et cependant il prétend réunir tous les genres de littérature et réaliser la chimère de l'homme universel. A ce mérite faux et emprunté nous opposons dans la personne de Clerval un mérite réel mais caché sous un air simple et dont nulle décoration extérieure ne relève l'éclat; Richecour est un petit-maître suranné, fou de tout ce qui sent le ton du bel esprit et du grand monde. Il se laisse prévenir en faveur du baron qui s'annonce par les dehors les plus brillants. On verra dans le frivole Forfantière un de ces faux amis que la vanité lie et non le sentiment. Forfantière et lui font bourse commune de gloire et conviennent entre eux de se louer, de se faire briller l'un et l'autre et d'amener les entretiens vers ce qui pourra donner carrière aux saillies, aux bons mots qu'ils auront préparés [1]. »

Attendons-nous à trouver la critique des enfants gâtés par une éducation frivole. « Les parents soignent le corps de leurs enfants plus que l'esprit et l'esprit plus que les mœurs. Dès ses plus tendres années, l'enfant est habitué à un genre de vie

1. Méchin, III, 446.

mou et efféminé... A peine se tient-il sur pieds, à peine balbutie-t-il quelques mots qu'on lui apprend à dire des douceurs, à rire gentiment, à chanter agréablement, à beaucoup questionner et à beaucoup entendre. J'en passe. Cependant, il n'entend jamais parler de vertu. Et nous nous étonnons que les jeunes gens soient aujourd'hui plus vicieux à douze ans qu'ils ne l'étaient autrefois à vingt. La faute en est non pas à la maturité plus grande de leur esprit, mais au détestable tour de leur éducation... Et ce n'est pas tant la faute des mères que celle des pères qui sont plus complaisants et quelquefois plus faibles que les mères elles-mêmes [1]. »

On le voit, les Pères savent sermoner la partie la plus vénérable de l'assistance. Nous en avons un autre exemple dans une sorte de pièce à thèse où Porée proteste contre le scandale des vocations forcées. On n'ignore pas que les parents décidaient souverainement de l'avenir de leurs enfants, et souvent avec quelle brutale autorité ! Qu'on se rappelle Condé protestant dans un acte notarié contre le mariage qu'on lui inflige en 1641 avec Claire-Clémence Maillé de Brézé, nièce de Richelieu. Le jeune homme était « d'Église » par volonté paternelle. Certaines défections s'expliquent d'elles-mêmes. Talleyrand avait été poussé de force dans la profession sacerdotale. Le P. Porée ne cache pas la vérité aux chefs de famille :

Souvent une force étrangère
Captive notre liberté
Et l'on est par le choix d'un père
Ce qu'on n'aurait jamais été.

Encor si ce choix était sage,
Mais hélas ! que consulte-t-on?
Le hasard, l'intérêt, l'usage,
Et presque jamaïs la raison.

Nous voyons un père qui fait prendre mesure à son fils de vêtements ecclésiastiques. Combien puériles sont les préoccupations paternelles ! « Je ferai en sorte que par l'élégance de votre costume vous puissiez lutter même avec nos petits-maîtres. Vous aurez une soutane descendant jusqu'aux talons, mais que vous mettrez rarement une ou deux fois par an, pour la montrer

1. Boysse, p. 297.

seulement. En temps ordinaire, vous porterez une robe plus courte, noire, mais d'une coupe distinguée et avantageuse, non pas avec des manches étroites comme des fourreaux, mais au contraire laissant les poignets et les bras libres, non pas boutonnée sévèrement du haut en bas, mais ouverte sur la poitrine et montrant agréablement la blancheur de la chemise. Vous y joindrez un manteau, non pas ample et sérieux, mais étroit et léger, commodément rejeté de la poitrine sur les épaules et tombant avec grâce sur le dos. Un chapeau galant, brillant, qui n'aura point de larges bords, arrondis ou retombant tristement, mais un côté relevé et une piquante hardiesse vous servira de coiffure. Un rabat éclatant, de la toile la plus fine et bien empesée, tombera du cou sur le sommet de la poitrine... A cette toilette élégante vous ajouterez tous les raffinements en usage; vous prendrez grand soin de votre chevelure habilement taillée, vous ne ménagerez ni la poudre ni les pommades. Vous l'habituerez à dégager les tempes et à montrer une oreille fine et rose. Si vos cheveux ne se prêtent pas à cette culture, vous porterez une perruque blonde frisée, courte et qui sera, par cela même, du meilleur goût [1]. » Ainsi, pendant que l'aîné, Antinoüs, héritera de toute la fortune, le cadet sacrifié, Agathocle, entrera dans les Ordres. Mais, pour rendre la satire encore plus saisissante, Porée nous présente un second père de famille qui a également deux fils, dont l'un voudrait être prêtre. La volonté paternelle l'empêche de suivre sa vocation : il devra être magistrat. Son frère ferait un excellent conseiller au Parlement; parce qu'il a la figure de travers, qu'il est gauche, chante mal et n'a jamais pu apprendre à danser, le père le pousse dans une autre voie, il en fait un bénéficier. Un danseur maladroit pourrait-il rendre de bons arrêts?

Enfin, les Pères n'ont garde d'épargner ces défauts de caractère qui, sans être des vices, n'en portent pas moins préjudice aux meilleurs talents. Le *Mercure de France* rendait compte en ces termes de la pièce du P. de Radonvilliers, *les Talents inutiles* : « Deux cousins, l'un agréable, mais frivole, l'autre estimable et solide, en font le contraste et l'intrigue. Le comique léger y est développé avec tous ses agréments et la finesse n'y prend rien sur la naïveté. Tous les petits talents y sont réduits

1. Boysse, p. 363 et suiv.

à leur juste valeur. M. de Fontanin soutenait le ton frivole avec grâce. M. de Leuville faisait aimer la sagesse. MM. Destouches, de Breteuil, d'Ombreval, Turgot, d'Angennes, de Sarron, n'ont pas moins contribué au succès de cet utile badinage. Enfin les juges les plus difficiles conviennent que plus d'un auteur s'est illustré à moindres frais [1]. »

« Les *Mécontents* étaient un commentaire du vieil adage : *Nemo sua sorte contentus*, une critique des plaintes que chacun formule au sujet de son état et de sa profession. «Matière vaste s'il en fut jamais, et bien intéressante par elle-même. Il a fallu se prescrire des bornes et la restreindre à un petit nombre de personnages. Ceux que nous avons choisis sont un homme de guerre, un poète, un avocat, un médecin. Chacun d'eux éclate en murmures contre sa destinée, chacun aperçoit dans l'état d'autrui des avantages considérables et dédaigne ceux qu'il peut goûter dans sa propre condition.

Écoutons le poète :

Oh ! le triste métier que le métier d'auteur
Et qu'il nous vend bien cher son chimérique honneur !
Je suis, depuis trois mois, cloué sur une strophe
Bizarre, Dieu des vers, pardonne l'apostrophe !
Mais je suis mécontent et c'est avec raison,
Sous tes pénibles lois, dis-moi, qu'y gagne-t-on?
Des chagrins infinis, c'est toute la richesse
De ceux qui comme moi boivent l'eau du Permesse.
Tous les arts sont payés, mais par un sort fatal
Le mien conduit tout droit son homme à l'hôpital.

Le guerrier lui répond en exposant la situation misérable où l'ont réduit dix ans de services assidus :

A faire mon chemin je me suis morfondu.
Voyez de mes travaux quelle est la récompense.
Me voilà tout perclus, plein de maux, sans finance,
Le bras droit en écharpe, l'autre estropié.

Semblablement le médecin se plaint de ses malades, l'avocat de ses clients :

A perdre cent procès pour en gagner un seul,
Voyons-nous que les biens du père et de l'aïeul
Deviennent en nos mains un plus riche héritage?

1. *Mercure de France*, 1740.

Nous sommes toujours gueux et tout notre avantage,
Malgré tout ce qu'a dit un public toujours fat,
Est de servir gratis un public bien ingrat.

Nos mécontents se décident à prendre un arbitre qui leur dira lequel des quatre a le plus mal choisi. Il se trouve que cet arbitre est un judicieux magistrat qui leur fait aisément apercevoir l'injustice de leurs récriminations, et finalement chacun tombe d'accord que le parti le plus sage, que l'unique parti est de se contenter de ce qu'on a :

Loin de changer d'état, le sage ne soupire
Qu'à s'y rendre parfait.
Il l'aime et, dans sa peur d'en rencontrer un pire,
Il reste ce qu'il est.
Par là, le vrai bonheur que l'insensé désire,
Le sage en jouit en effet [1].

Une autre innovation de nos maîtres au XVIIe siècle fut le ballet.

En 1661, Louis XIV fonde l'Académie de danse qui devait être régulatrice et gardienne des règles de la chorégraphie. Dès lors, les ballets que l'italianisme de la cour de Louis XIII avaient mis à la mode jouirent d'une faveur incontestée, et la danse que « notre noblesse, écrivait l'abbé de Pure, a toujours considérée comme un des plus galants et des plus honnêtes exercices », fit partie obligée de toute éducation distinguée. Non seulement les bourgeois comme M. Jourdain, mais « les personnes les plus relevées tâchèrent d'y exceller et firent gloire d'y réussir [2] ».

Nous ne voyons pas que les Jésuites aient hésité à se conformer aux goûts du jour. Non seulement ils jugèrent indispensable de donner aux jeunes gens les premiers éléments d'un art si « nécessaire pour faire son chemin dans le monde », mais encore le théâtre du collège leur parut merveilleusement propre à donner aux études chorégraphiques le développement et la perfection désirables. Applaudis par leur clientèle aristocratique et mondaine, ils laissèrent dire les puritains et les grincheux.

1. Méchin, II, p. 490.
2. Cité par Boysse, p. 32.

Procédant en tout avec méthode, ils soumirent les ballets à des règles fixes et précises. Le P. Mambrun [1], le P. Menestrier [2], Jouvancy, le P. Lejay [3], rédigèrent un code de la danse qui proclamait les principes et ne négligeait aucun détail technique. Avec leur remarquable esprit d'à-propos, les Pères saisirent tout de suite l'avantage que l'éducation morale des écoliers pouvait retirer de représentations de cette nature et il faut reconnaître, à leur louange, que c'est ce côté élevé du spectacle qui retient surtout leur attention.

Écoutons Jouvancy. Il vient de désapprouver la pantomime et il ajoute : « On fera volontiers une place à la danse qui est un divertissement digne d'un homme bien élevé et un exercice utile pour les jeunes gens. Ajoutez que le ballet dramatique est comme une poésie muette, exprimant par de savants mouvements du corps les sentiments que les poètes expriment dans leurs vers. Le premier mérite du ballet doit être de se rattacher par quelque lien à la tragédie... Si la tragédie a pour sujet la paix rétablie entre deux rois, on décrira par la danse les causes, les effets, les avantages de la paix. S'il s'agit d'une guerre, le ballet en montrera l'origine et la préparation. Si l'on met au théâtre un héros chrétien triomphant d'ennemis idolâtres, le ballet développera cette même idée de la victoire de la religion sur l'idolâtrie. Si la tragédie déplore le malheur d'un prince trompé par les artifices des curieux, si elle punit l'ambition déçue d'Aman, on représentera avec à-propos, dans le drame muet, les funestes effets de l'envie et de l'ambition [4]. »

Comme le ballet repose sur l'allégorie, qu'il s'adresse aux yeux de la façon la plus séduisante, qui empêche de le revêtir d'un caractère hautement philosophique? Si, par exemple, on se propose pour sujet qu'il faut mourir, on peut représenter toutes sortes de personnes sujettes à la mort, comme les papes, les rois, les cavaliers, les dames, les savants, etc... Ce sont les parties essentielles du ballet auxquelles on peut ajouter la mort ou la ruine des États et des monarchies [5]. « Le chant, les machines, tout l'appareil théâtral ne peut que contribuer à rendre

1. Dans sa tragédie de *Constantin*.
2. *Des ballets anciens et modernes*, Paris, 1682.
3. *Liber de choreis*, 1725.
4. *Ratio discendi et docendi*, pars I, c. II, § 2, n. 6.
5. Le P. Ménestrier. Boysse, p. 44.

la leçon morale plus saisissante. Aussi bien, afin de frapper plus fortement les spectateurs, les Pères attachèrent une grande importance à la mise en scène; ils déployèrent un véritable luxe de costumes, de décors, de figures et de musique. Ils ressuscitent l'antiquité et l'histoire à l'aide de la couleur locale. Le P. Menestrier exige de la variété dans les spectacles et décrit longuement sous quel habit doivent paraître les êtres moraux et symboliques, les villes, les provinces, le printemps, les vents, le temps, l'Amour. Les Pères font appel au concours des musiciens les plus en renom. Au grand scandale des Jansénistes, ils demandent aux premiers danseurs de l'Opéra de se faire les professeurs de leurs élèves et même de tenir un emploi dans les ballets sur la scène du collège [1]. D'ordinaire, le ballet sert d'intermédiaire à la tragédie ; néanmoins il y a des ballets de circonstance, car les Pères aiment à rehausser par l'actualité l'intérêt du spectacle, ainsi qu'en témoigne la liste suivante :

1649. *La Fontaine de Vaucluse* (Avignon).
1660. *Ballet du mariage du Lys et de l'Impériale* (à l'occasion du mariage du roi) (Paris).
1662. *Ballet de la destinée de Monseigneur* (à l'occasion de la naissance du Dauphin) (Paris).
1673. *Le ballet de l'Empire du Soleil* (en l'honneur des victoires de Louis XIV) (Paris).
1679. *Ballet de la paix* (traité de Nimègue) (Paris).
1680. *La France victorieuse sous Louis le Grand* (Paris).
1684. *Les Actions d'un grand prince représentées par celles de Louis le Grand* (Paris).
1693. *La Foire d'Augsbourg, ou la France mise à l'encan* (Lyon).
1697. *Le ballet de la Jeunesse* (dédié au duc de Bourgogne) (Paris) [2].
1698. *Le ballet de la Paix* (traité de Ryswick) (Paris).
1700. *Le Destin du nouveau siècle* (Paris) [3].
1701. *La Conquête de la Toison d'or* (en l'honneur de la prise de possession du trône d'Espagne par le duc d'Anjou) (Paris).

1. Du moment où les Pères visaient à la perfection, il était impossible qu'ils se passassent du concours des professionnels de la danse. Ils font appel au fameux ténor Jélyotte pour composer la musique et même pour la chanter.

Sur le luxe princier déployé par les Pères, sur le public de choix qui assistait à ces solennités artistiques, nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage de Boysse qui a mis largement à contribution le *Mercure de France* et la curieuse *Gazette* de Loret. Ce dernier, toujours très aimablement reçu à Louis-le-Grand, se montre particulièrement admiratif.

Notons qu'en province, à Orléans par exemple, les messieurs étaient priés de ne pas se mêler aux dames. Tranchau, *op. cit.*

2. La composition des airs de la danse est de Beauchamps.

3. Musique de Campra.

1709. *Le ballet de l'Espérance* (Paris).
1713. *Le Retour de l'Astrée* (Aix).
1722. *Ballet des Couronnes* (à l'occasion du couronnement de Louis XV) (Paris).
1734. *Carmen heroïcum* (en l'honneur de l'élection de Stanislas au trône de Pologne) (Paris).

En dehors de ces ballets improvisés au gré des événements, mentionnons les allégories composées d'ordinaire pour faire corps avec une tragédie :

1653. *Le ballet des Jeux* (Paris).
1663. *Le ballet de la Vérité* (donné avec *Thésée*) (Paris).
1665. *Le ballet des Comètes* (id.).
1666. *Palæstricum drama, ou le ballet du Temps* (id.).
1667. *L'Innocence* (id.).
1667. *Carrousel mystique* (à l'occasion de la canonisation de saint François de Sales) (Grenoble).
1669. *Le Destin* (Paris).
1670. *La Curiosité* (id.).
1671. *Le ballet des Songes* (id.).
1672. *Le ballet de l'Illusion* (id.).
1681. *Ballet de l'Idolâtrie* (avec *Constantin*) (id.).
1682. *Ballet des Richesses* (id.).
1684. *Le Triomphe du martyr.*
1686. *Travaux d'Hercule* (Paris).
1686. *Ballet donné à l'occasion de la réception de l'Archevêque* (Aix).
1691. *Les Passions* (Paris).
1692. *Ballet de la Vérité* (id.).
1692. *La Gloire de la France* (Dijon).
1695. *Comus, ou l'Origine des Festins* (Paris).
1703. *Les Nouvelles* (Paris).
1706. *L'Académie des géographes* (Aix).
1708. *Le Triomphe de Plutus* (Paris).
1710. *L'Empire du monde partagé entre les dieux de la fable* [1] (Paris).
1711. *Apollon législateur, ou le Parnasse réformé* (Paris).
1717. *L'Émulation* (Avignon).
1718. *L'Art de vivre heureux* (Paris).
1723. *Temple de la Gloire* (id.).
1724. *Le Génie français* (id.).
1726. *L'Homme instruit par les spectacles, ou le Théâtre changé en école de vertu* (Paris).
1727. *L'Ambition* (id.).
1728. *Les Vœux de la France* (id.).
1730. *Le Ridicule des hommes* (id.).
1731. *Empire de la mode* [2] (id.).

1. Danses de Pécourt, de l'Opéra.
2. Danses de Blondy et Malterre aîné, de l'Opéra.

1732. *Histoire de la danse* (Paris).
1733. *L'Envie* (id.).
1734. *Tableaux allégoriques de la vie humaine* [1] (id.).
1735. *Ballet de Mars* (id.).
1736. *École de Minerve ou de la Sagesse* (Paris).
1737. *Les Préjugés* (Avignon).
1738. *Portrait de la nation française* (Paris).
1739. *L'Origine des jeux* (Paris).
1740. *Le Monde démasqué* (id.).
1741. *Le Prince instruit par la Sagesse* (Paris).
1742. *La Poésie* (Paris).
1744. *Merveilles de l'art* (Paris).
1746. *Portrait de la Jeunesse* (Paris).
1748. *Le Grand Monarque* [2] (Paris).
1750. *Le Temple de la Fortune* (id.).
1751. *Les Fêtes provençales* (avec couplets en provençal) (Aix).
1751. *Le Génie* (Paris).
1752. *Le Pouvoir de la fable* (id.).
1754. *Les Spectacles du Parnasse* (id .).
1755. *La Prospérité* (id.).
1757. *L'Invention des arts* (id.).
1759. *Tyrtée, ou le Triomphe de la Poésie* (Aix).
1760. *Midas, ou la Force de l'intérêt* (Aix).

Que pouvaient bien représenter nos maîtres sous ces allégories de si froide apparence?

L'on est tout surpris, en parcourant ces jeux poétiques, du nombre d'idées intéressantes qui y fourmillent et de l'ingéniosité avec laquelle elles sont exploitées.

C'est ainsi que les ballets donnés en l'honneur de Louis XIV nous montrent « la France victorieuse non seulement par les armes, mais encore par les lois que ce prince a si sagement établies, par les beaux-arts qu'il y fait refleurir avec tant d'éclat, par la paix surtout qu'il a si glorieusement accordée à l'Europe. Elle triomphe par les lois des principaux déréglements que l'injustice avait introduits, de l'ignorance par les beaux-arts, de ses ennemis par les armes et d'elle-même par la paix. Ces quatre sortes de triomphe, qui sont uniquement l'ouvrage de Louis le Grand et qui rendent sous son règne la France la plus illustre de toutes les nations, « sont le thème que la danse a pour mission de développer [3] ». On le voit, les Pères sont d'habiles

1. Danses de Malterre.
2. Danses de Dupré, de l'Opéra.
3. Boysse, p. 178.

amplificateurs. S'agit-il de mettre en scène la *Vérité*, successivement passent devant nous ceux qui la déguisent, ceux qui la chassent, ceux qui la cherchent, ceux qui la trouvent [1]. Nous présente-t-on l'*Innocence*, la voici tour à tour menacée, persécutée, secourue, couronnée [2]. Il en est de même du ballet du *Temps*, qui nous apparaît dans sa nature, dans ses changements, dans ses ennemis, dans les victoires qu'il remporte [3]; de celui de la *Paix*, qui se prépare, se négocie, se promulgue, porte ses fruits [4]; de celui de la *Curiosité*, qui nous est montrée sous ses divers aspects, inutile, pernicieuse, raisonnable, nécessaire [5]. Le ballet de l'*Illusion* est un traité de Logique où nous sont décrites les multiples erreurs dont nous sommes le jouet, celles des sens, celles de l'imagination, celles de l'esprit, celles du cœur [6]. Le ballet de *Mars* est détaché, croirait-on, d'un manuel de l'École militaire. Nous assistons aux préparatifs de la guerre, aux expéditions et aux dangers qui l'accompagnent, aux malheurs et aux succès qui en sont les suites, à la paix qui la termine et la couronne. Au cours de la pièce, on nous donne la représentation d'une bataille [7]. Mais voici qui nous intéresse particulièrement : c'est le ballet de la *Jeunesse*, où l'auteur traite de l'éducation :

« Quatre choses, nous dit-on, sont nécessaires pour élever et former une jeunesse qui doit être un jour l'appui et l'ornement d'un État. Il faut lui éclairer l'esprit par l'étude des sciences. On doit lui régler le cœur en lui inspirant de l'horreur pour le vice et de l'amour pour la vertu. Les exercices du corps sont nécessaires aussi pour la disposer aux fonctions d'un âge plus avancé. Enfin, comme la jeunesse n'est pas capable d'une application continuelle, elle ne peut pas se passer de quelques divertissements honnêtes qui interrompent de temps en temps les plus sérieuses occupations [8]. »

Pourquoi notre auteur ne mentionne-t-il pas plus explicitement la formation de la volonté, pièce maîtresse incontestablement dans l'éducation morale et le gouvernement de nous-

1. Boysse, p. 143.
2. *Ibid.*, p. 153.
3. *Ibid.*, p. 150.
4. *Ibid.*, p. 217.
5. *Ibid.*, p. 158.
6. *Ibid.*, p. 164.
7. *Ibid.*, p. 302.
8. *Ibid.*, p. 209.

mêmes? Le ballet fait défiler devant nous la grammaire, l'éloquence, la poésie, la philosophie, les mathématiques, le droit, l'histoire, qui font l'objet de l'éducation intellectuelle; l'ambition, la colère, la débauche, l'avarice, l'oisiveté, le luxe, la volupté, qui sont les ennemis que nous avons le devoir de terrasser.

La lutte, l'escrime, la danse, la chasse, la course à pied et à cheval, les jeux récréatifs comme les échecs, le ballon, les quilles, la paume, le colin-maillard, viennent symboliser l'éducation physique. Entre temps, les Pères se félicitent des résultats obtenus :

Le temps n'est plus où l'ignorance
Régnait impunément dans le sein de la France;
Qu'à toute la noblesse on faisait un devoir
De vivre sans étude et de ne rien savoir.

Et Apollon, qui est à coup sûr l'interprète de nos maîtres, se prend à dire non sans une légitime fierté :

Et je compte aujourd'hui parmi mes nourrissons
Des princes assidus à prendre mes leçons

Le *Parnasse réformé* met en relief une idée chère à la Compagnie. «Tout agréable qu'est la poésie, disait le P. Lejay, les abus qui s'y sont glissés ont fait douter, dans tous les temps, si elle était également avantageuse. On a banni les poètes de quelques États comme préjudiciables au bien public. Il serait aisé de rendre la poésie aussi utile qu'elle est agréable par la réforme des abus et l'établissement de bonnes lois [1]. »

Les Pères reviennent sans cesse sur le magnifique rôle social qui devsait être destiné à la littérature. Dans le *Théâtre changé en une école de vertu*, le prince de Lowenstein s'exprimait en ces termes :

Le théâtre, ce champ fertile
Semé de dangers et d'ennuis,
Peut même devenir utile
Et des fleurs il naîtra des fruits.

En voyant une triste scène
Qui nous force à verser des pleurs,
Pour le crime on prend de la haine,
On s'attendrit sur les malheurs.

1. Boysse, p. 253.

Sur nos défauts la comédie
Aime à répandre le mépris
Et mieux que la philosophie
Corrige l'homme par les ris.

L'opéra, par ses airs sublimes
Peut nous exciter à son tour,
Mais il doit chanter les maximes
De la vertu, non de l'amour [1].

Le ballet de *Tyrtée* relève superbement les poètes du fond de mépris dans lequel on les tient, « qu'on ne croit guère bons qu'à compter des syllabes, qu'à encourager des mots. Les moins injustes ne regardent la poésie que comme un art agréable, frivole, oublient les services essentiels qu'elle a rendus au monde et les utiles merveilles qui l'ont signalée dans tous les temps, Un de ses triomphes les plus célèbres est celui de Tyrtée ». Et ici l'auteur se désole de n'être pas à la hauteur de son sujet : « Pour le bien traiter, il faudrait mettre dans la bouche de Tyrtée des vers dignes de lui et du triomphe de la Poésie. Mais où trouver cette force, ce feu, cet enthousiasme, ces accents sublimes, ces transports divins qui vinrent à bout de changer l'esprit d'une nation et qui, d'une armée découragée et à demi vaincue, firent tout à coup un peuple de héros et de vainqueurs. » C'est en 1759, en pleine guerre de Sept Ans, que la scène de nos collèges entendait ces patriotiques regrets [2].

Le ballet des *Richesses* ne manque pas non plus de portée sociale. Dans le cortège de Plutus se mêlent la Discorde, la Débauche, l'Injustice, la Flatterie, la Jalousie, la Mollesse, la Perfidie. Hélas ! tous les peuples se soumettent au dieu : « Ils se joindront ensemble pour faire un triomphe à Plutus où tous ces esclaves porteront avec joie les marques de leur servitude [3]. »

Le *Temple de la Gloire* nous fait voir tous les chemins par où les hommes s'égarent à la poursuite de la gloire et reconnaître le seul vrai qui y conduit [4]. Dans le ballet de l'*Ambition*, voilà les déguisements que sait revêtir cette passion funeste, ses attentats, ses malheureux succès, ses désastres [5]. Le ballet du

1. Boysse, p. 278.
2. Méchin, t. III, p. 445.
3. Boysse, p. 185.
4. *Ibid.*, p. 272.
5. *Ibid.*, p. 281.

Ridicule des hommes nous peint ceux-ci avec leurs caractères, leurs vaines entreprises, leurs frivoles amusements. Minerve, ne pouvant les ramener aux choses sérieuses, essaie d'un autre moyen qui est de les mettre en face de leurs travers et de les faire rire de leur propre niaiserie [1].

Le Prince instruit par la Sagesse est une sorte d'adaptation du *Télémaque*. Le ballet servait d'ailleurs d'intermède à la tragédie de *Télégone reconnu fils d'Ulysse*. Il était dédié à Mgr le Dauphin. « C'est un précis, disait la dédicace, des plus excellentes maximes qu'un des plus heureux génies de la France prit autrefois soin d'écrire pour votre auguste aïeul et dont nous voyons déjà en vous, Monseigneur, la pratique ébauchée avec un succès qui fonde toutes les espérances [2]. » Et les aventures d'Ulysse se déroulent, nous instruisant dans l'art de vaincre nos passions, nous expliquant comment un roi gouverne les hommes, de quelle manière l'on soutient l'adversité, comment on résiste surtout aux éblouissements de la prospérité.

Le *Triomphe du martyr* est un de nos spectacles les plus touchants. Il se compose de trois parties : « le Martyr triomphant des caresses; le Martyr triomphant des tourments; le Martyr triomphant de la mort. » Qu'il nous suffise de soumettre au lecteur la première partie subdivisée en cinq entrées :

« 1re Entrée. — Pluton, suivi d'une troupe d'Indiens, leur commande de mettre sur un autel d'idoles qui paraît au fond du théâtre l'or et les perles dont ils sont chargés pour attirer par cet éclat ceux qui refusent de sacrifier aux anciennes divinités.

« 2e Entrée. — Six guerriers invités par le dieu Mars y apportent chacun leurs couronnes pour toucher ceux qui sont plus sensibles à l'honneur qu'aux richesses.

« 3e Entrée. — Un fidèle animé de l'amour de la religion renverse couronnes, perles et autel et foule aux pieds l'idole qu'il brise en pièces.

« 4e Entrée. — Quatre petits amours attaquent avec leurs flèches le fidèle à qui ils tâchent de percer le cœur, mais celui-ci les met bientôt en fuite.

« 5e Entrée. — Une sirène s'efforce de le charmer par l'agréable

1. Boysse, p. 287.
2. *Ibid.*, p. 318.

harmonie de son chant, mais l'envoyé du ciel, secondé d'une musique céleste ayant sur le fidèle plus de pouvoir, rend inutiles les enchantements de la sirène [1]. »

Enfin disons un mot, pour terminer ce rapide aperçu des ballets de nos collèges, des spectacles du *Parnasse* où se réunissaient les spectacles les plus capables de fixer l'attention des jeunes habitants du Parnasse, les spectacles gracieux, les spectacles frappants, les spectacles nobles, les spectacles comiques.

Le *Triomphe d'Auguste* figurait parmi les spectacles nobles. « Cette scène finit par un trait de modération et de clémence qui met le comble à la gloire d'Auguste et dont il est important de montrer souvent des exemples aux jeunes gens qui doivent remplir un jour les premières places de l'État. » Ainsi parlait le *Mercure de France*. Mais parmi les spectacles nobles on vit encore autre chose. « Une troupe de jeunes guerriers de la première distinction s'avança en bataille, tambour battant et enseignes déployées. M. de Forbin, l'aîné qui marchait à leur tête l'épée à la main et qui représentait le colonel, fit border la haye et ouvrir les files à droite et à gauche. Ensuite M. de Boussu, qui portait le drapeau, s'étant retiré derrière le bataillon, et M. de Pont-à-Mousson, chef de file, ayant fait deux pas en avant pour être vu plus aisément de toute la troupe, qui devait suivre tous ses mouvements, M. de Forbin, son frère, commanda l'exercice à la prussienne, suivant la méthode qui a été donnée dans l'instruction du 14 mai dernier.

« Après divers évolutions et exercices, une seconde troupe composée d'enfants beaucoup plus petits demande à être incorporée dans la première. Pour mériter cette faveur, ils font en présence des grands une partie de l'exercice et forment le siège d'une place. Ils en font les approches avec ordre et intrépidité : M. de Carné, l'un d'eux, va bravement planter l'échelle au pied de la muraille sans être effrayé du feu continuel que font les assiégés et, tenant son épée entre les dents, il fait tous ses efforts pour gagner le haut de la muraille, il appelle ses camarades pour le seconder et les anime à le suivre. Un autre, M. de Montboissier, a la hardiesse d'aller attacher un pétard à la porte et la fait sauter. Aussitôt on bat la chamade dans la place et on y arbore

1. Ce ballet servait de complément à la tragédie de *Salomona septem Macchabæorum mater* (11 février 1684).

le drapeau blanc. M. de Choiseul de Meuse se présente et demande à capituler. M. de Grandville, qui commande le siège, entre en négociations avec lui et, après plusieurs difficultés de part et p'autre, on se rend à discrétion [1]. »

Le *Mercure* évoquait, à cette occasion, les jeux guerriers offerts à la jeunesse de Lacédémone et où se formaient ses héros.

Le ballet est donc tour à tour religieux, patriotique, littéraire, satirique [2]; mais, sous quelque forme qu'il apparaisse, nous devons reconnaître que, pris en soi, objectivement pour ainsi parler, abstraction faite des temps et des personnes, il est de nature à instruire et à élever, à meubler l'esprit autant qu'à toucher le cœur. Les Pères n'entendent ni perdre leur temps ni le faire perdre à leurs élèves; pour être dans un ton différent de celui des prédications proprement dites, les leçons qui se débitent du haut de la scène en face d'un auditoire pressé et extraordinairement attentif, n'en parlent peut-être pas moins aux âmes : les Jésuites y veulent rester des éducateurs. Que le ballet ait été, en fait, un instrument utile dans l'œuvre laborieuse de l'éducation de la jeune noblesse à qui il était particulièrement réservé, c'est un point sur lequel nous tenons à faire, dès maintenant, les plus expresses réserves. Nous instituerons une large discussion sur ce sujet d'une importance capitale. Pour le moment, faisons loyalement la part des avantages intellectuels et moraux que nos écoliers retiraient des représentations auxquelles ils étaient aimablement et généreusement conviés.

On parle sans cesse, de nos jours, de la nécessité de renforcer dans l'éducation les images inhibitrices, comme on dit, ces images qui tiennent en arrêt et neutralisent les autres, celles que provoque dans l'être humain le jeu des appétits grossiers et des instincts inférieurs, et nous faisons appel aux leçons de choses, aux projections lumineuses et cinématographiques, aux illustrations, de caractère plus ou moins esthétique, aux plan-

1. Cité par Boysse, p. 327 et suiv. Remarquons que le même jour on donnait l'*Enfant gâté*, le *Vieillard petit-maître* et *Hercule à la cour d'Omphale*. N'était-ce pas le digne complément des leçons de virilité qui se dégageaient du ballet?

2. Et même pastoral : ainsi, à Reims, à l'occasion du rétablissement de la santé de Louis XV en septembre 1744, les écoliers des Jésuites donnaient une pastorale héroïque en trois actes. Le grand corps de logis des pensionnaires était illuminé le même soir. Bibliothèque de la ville de Reims, cabinet de Reims, 289, 290.

ches coloriées pour enfoncer dans l'intelligence, dans le cœur, dans le cerveau de l'enfant, dans toute sa substance physique et mentale l'idée moralisatrice et bienfaisante. Est-ce que les spectacles de nos vieux collèges ne constituaient pas, à un degré que nous n'avons pas atteint, les images inhibitrices et créatrices par excellence? La leçon morale s'y gravait au burin le plus pénétrant : l'émotion dramatique. « Je pense noblement, disait Talma, quand je viens de jouer Auguste dans *Cinna.* » Grâce à nos maîtres, les chers enfants d'autrefois — qui furent nos pères — après avoir applaudi ou pleuré, dans la grande salle des Actes, à quelque drame sacré ou à quelque grandiose tragédie, en sortaient meilleurs et les impressions dont ils emportaient le noble frisson étaient autant de semences de belles et de bonnes actions.

Le théâtre, dans les collèges de la Compagnie de Jésus, répondait encore à un autre but : il formait l'homme du monde, le cavalier accompli, les Anglais diraient le « gentleman ». Tout en enseignant l'art de bien vivre, les Pères cultivaient du même pas l'art éminemment français du bien dire et des élégantes manières. C'est un point sur lequel nous demandons la permission d'insister. Les Pères attachaient une grande importance à la déclamation. Jouvancy y consacre des développements qui sembleraient de prime abord exagérés. Il la définit : « une œuvre littéraire que des jeunes gens studieux débitent sur une estrade ou sur un petit théâtre sans aucun appareil scénique pour former d'après les règles leurs gestes et leurs voix [1]. » La déclamation faisait partie des exercices scolaires. On devait y donner une demi-heure tous les samedis [2]. Le professeur choisissait les sujets « parmi ceux qui pouvaient être aux élèves de quelque utilité dans la vie ». Il traduisait le morceau en français, afin de le faire mieux comprendre. « Bien plus, ajoutait Jouvancy, faites déclamer les écoliers un peu dans cette langue comme s'ils parlaient à un camarade ou à une personne de connaissance; de cette manière ils se rendront facilement compte du ton et des gestes. » Les Maîtres devaient se préoccuper des attitudes, de la

1. Jouvancy, I, c. II, § 1, n. 8, 9, 10.
2. *Ratio Studiorum*, *R. com. prof. cl. inf.*, 33 : « Prælectio, declamatio in scholâ » ; et Jouvancy, II, c. II, § 3, n. 1 : Comment le maître devra s'attacher à donner aux enfants de bonnes habitudes de prononciation claire et distincte.

disposition du corps, des mains, des jambes. « L'attention que l'on portera aux manières d'un homme poli et bien élevé suffira pour que nous remarquions nos propres défauts; quand on doit exprimer les plus vives émotions, il est permis de s'écarter de ces règles, à la condition cependant d'observer toujours les bienséances [1]. » Les élèves lisent à leur tour au réfectoire et ils sont repris de leurs défauts de prononciation. En un temps où la vie provinciale était si fort accentuée, la guerre faite aux patois et aux provincialismes était une manière de travailler à l'unité française [2]. Lorsque nos écoliers étaient suffisamment exercés, on les produisait devant un public restreint composé de parents, d'amis, de quelques étrangers. « Ainsi on leur donnera de l'assurance et les conseils d'une personne étrangère auront plus d'autorité que ceux d'un maître à qui ils sont accoutumés. » Le grand théâtre de la salle des Actes couronnait et récompensait ce laborieux entraînement. Nos jeunes gens venaient prouver au grand jour qu'ils avaient « la voix harmonieuse, le geste libre, la démarche noble, une attitude élégante et distinguée [3] ». Les Pères estimaient de leur devoir de maintenir les aimables et brillantes qualités de la race. La culture esthétique, chez eux, marche de pair avec le développement intellectuel et moral. Aussi, ne comprenons-nous pas qu'un de leurs anciens élèves ait pu écrire : « Si ces talents, dessin, musique, arts d'agrément, qui distinguent le galant homme, l'homme du monde du pédant et du moine, n'a jamais fait partie d'aucune institution publique, c'est sans doute une des suites du défaut invétéré de notre éducation nationale. Il y a près de neuf cents ans que nous ne voyons aux étudiants que la soutane

1. Jouvancy, pars I, c. II, § 1, n. 9.

2. « Dès qu'on est en Humanités, chacun lit à son tour durant les repas. Rien n'est plus propre pour corriger bien des défauts, pour apprendre la langue française et pour donner un bon accent » (Croiset). Suivent des avis pour lire distinctement, posément, avec les inflexions convenables. M. Legouvé n'eût pas désavoué cette observation : « L'esprit paraît jusque dans la lecture; en un mot, il faut parler en lisant. »

3. Jouvancy, I, c. II, § 1, n. 9, et de la Servière, p. 95.

Nos rhétoriciens se demandaient en quoi consiste la bonne grâce française et ils répondaient avec esprit : « Il est plus facile de l'apercevoir que de la définir. On peut cependant dire qu'elle consiste dans une démarche composée sans affectation, légère sans précipitation, grave sans lenteur, aisée sans mollesse, ferme sans raideur, noble sans fierté, telle enfin que fut la démarche de cette chasseresse qui, au rapport d'un poète, se fit par là reconnaître pour une divinité. » Bibl. Mazarine, Mss. 4016, *Stephani de Montigny compositiones*.

et le froc. » Évidemment, Diderot se laissait aller à un accès de mauvaise humeur. Il eût dû se rappeler tout ce que le moyen âge ecclésiastique et monacal avait produit de beautés artistiques et exquises. Fra Angelico manquait-il donc de sens esthétique quand, à genoux, et pleurant d'amour, il peignait ses Madones, et la Renaissance n'avait-elle pas reçu de l'Église les plus efficaces encouragements ? Diderot avait la mémoire singulièrement courte. Ses critiques pouvaient être fondées en ce qui concernait la vieille Université, dont il avait suivi les leçons au collège d'Harcourt; elle avait vu d'un fort mauvais œil, en effet, les arts d'agrément introduits officiellement au collège Mazarin. Mais Diderot était injuste pour ses maîtres de Langres. Sans exagération, il aurait pu mettre ses goûts d'artiste délicat au compte de l'éducation libérale qu'il en avait reçue [1]. Bien plus, avec un peu de bonne volonté il lui eût été facile, en puisant autour de lui, pour ainsi dire, de développer une opinion fondée sur des faits et diamétralement opposée à celle que nous venons de le voir soutenir. De rechercher l'influence exercée par ces humbles et innocentes représentations scolaires sur le génie et la manière d'un Corneille, d'un Molière, d'un Voltaire, d'un Dancourt, comme lui sortis des collèges de la Compagnie, eût dû, semble-t-il, tenter sa plume. La filiation, en ce qui regarde le choix des sujets, est évidente. La préoccupation de la couleur locale, si vive chez Voltaire, coïncide précisément avec l'effort de vérité historique que les Jésuites s'efforçaient de faire revivre sur leur scène. Molière n'aurait-il pas contracté au collège de Clermont ce goût de la diction simple et naturelle qui lui fit rompre des lances? Ce qui est incontestable, c'est que nos grands auteurs dramatiques — à l'exception de Racine — sortirent des collèges de la Compagnie. Le grand mérite des Jésuites fut de proclamer, sans se lasser, par la parole et par l'exemple, que le théâtre est bon en soi. Dans les querelles ardentes qui divisent les esprits sur cette question de la moralité ou de l'immoralité des spectacles, nous savons quel est leur sentiment intime. Entendons-nous. Ils

1. Possevin, dans sa *Bibliotheca selecta*, traite tout au long des arts plastiques, de la peinture, de l'architecture, cela dès le XVIe siècle.

L'Académie des Beaux-Arts de Lyon doit sa naissance au P. Duclos, qui mourut en 1743 après avoir été recteur à Aix.

ne prétendent pas que le théâtre soit, en fait, une école de vertus, mais ils affirment qu'il peut et qu'il doit l'être.

A leurs yeux, le théâtre est plus efficace que la philosophie morale et, à l'appui de leur manière de voir, ils apportent cet argument que tous les philosophes qui se sont proposé la régénération sociale d'une nation ont vanté la puissance merveilleuse de la scène [1]. Socrate assistait assidûment aux drames d'Euripide. Platon, bannissant les poètes de sa République, faisait une exception en faveur des poètes dramatiques et c'est l'auteur de la *Morale à Nicomaque* qui nous a laissé la meilleure théorie du Théâtre.

Les Jésuites avaient encore pour eux l'autorité des siècles chrétiens, dont la foi avait inspiré et encouragé les Mystères. Saint Charles Borromée, le réformateur de Milan, se gardait de priver les foules de représentations théâtrales; seulement, il revoyait, la plume à la main, les œuvres qui allaient être une part de leur nourriture spirituelle.

Les Pères conviennent que Corneille eut tort de se faire le panégyriste du duel, que Molière porta des coups terribles à la dignité, à la religion des familles françaises, que l'Opéra s'est fait, trop souvent, corrupteur public, que Racine a fait à l'amour une place trop envahissante. Mais les abus démontrent-ils encore une fois que la chose soit intrinsèquement mauvaise? Les hommes n'ont pas su s'en servir et si le théâtre s'est attiré tant de reproches sévères, c'est qu'on le juge sur ce qu'il est, en oubliant ce qu'il pourrait être. Il y avait de l'indépendance, voire du courage, à parler de la sorte. Qu'on se rappelle la rigueur excessive de Bossuet [2], la pudibonderie de l'Université, les brutales mesures des parlements à l'égard tant des représentations que des acteurs [3]. C'est un débordement

1. J. de la Servière, *Discours de rentrée prononcé par le P. Porée en 1733*, p. 207.

2. De peur que l'on se méprît sur sa pensée, Bossuet avait dit : « Il est faux que les Pères n'aient blâmé dans les spectacles que l'idolâtrie, les impudicités manifestes. Ils y ont blâmé l'inutilité et la dissipation, la commotion de l'esprit, le désir de voir et d'être vu, les choses honnêtes qui enveloppent le mal, le jeu des passions et l'expression contagieuse des vices. » Et le grand évêque se laissait entraîner à dire qu'au collège, pour éloigner tous les abus de semblables représentations, le meilleur était, après tout, qu'elles *fussent très rares*.

3. Le Parlement avait interdit formellement les représentations dans l'Université. Rollin, dans un mandement académique de 1695, renouvelle les anciennes interdictions. Les Universitaires n'assistent pas aux distributions de prix des Jésuites à cause des pièces de théâtre.

Huerne de la Mothe est rayé de l'ordre des avocats pour avoir écrit en faveur des

d'injures et d'insinuations calomnieuses que la secte janséniste déverse sur le théâtre de nos collèges. Il n'est pas rare que les évêques dévoués au parti n'y joignent leurs anathèmes. L'esprit huguenot et janséniste bourrela de remords l'âme de Racine qui ne se pardonna peut-être pas d'être retombé dans ses égarements passés en donnant *Athalie* [1]. Il survivra dans Rousseau qui englobera dans la même proscription le théâtre, les arts et les lettres.

Les Jésuites allèrent leur chemin, multipliant les représentations dramatiques, présentant à leur jeune auditoire des compositions pleines de tact, de bon sens, d'élévation morale. Ils semaient à pleines mains, à profusion même, le vrai, le beau, le bien. « Peut-être qu'un jour qu'ils auront grandi, écrivait le P. Commire, ces jeunes gens s'enflammeront du désir d'égaler ces vertus et ils seront à leur tour ambitieux d'une belle mort. Ils voudront peut-être imiter réellement celui dont ils représentent aujourd'hui les actions et remporter de semblables victoires. Cependant, même en nous jouant, il faut tourner les mœurs vers la piété, les conduire vers les grandes images, à de grandes actions et attirer dans les cœurs l'amour du Christ [2]. »

Après la part des justes éloges, passons aux critiques en commençant par les moins graves. On a dit que le théâtre prenait trop de temps aux maîtres et aux élèves. Peut-être. Cependant, qu'on veuille bien se souvenir que les programmes n'étaient pas surchargés comme les nôtres; ce à quoi la culture générale devait gagner. De plus, il y avait plus d'un profit pour les régents à s'improviser dramaturges ; il leur fallait observer et peindre, anticiper sur les leçons de l'expérience, soutenir l'honneur de la maison. L'abbé de Radonvilliers se félicitait, pour sa part, d'avoir été soumis, dans sa jeunesse, à ce rude labeur [3].

La production était, avons-nous dit, très abondante. Qu'il

comédiens. *Journal de Barbier*, mai 1761. Il y eut, à l'époque du bannissement des Jésuites, une recrudescence des sévérités jansénistes à l'endroit du théâtre.

1. « Si vous alliez au théâtre, écrivait Racine à son fils aîné, vous seriez déshonoré devant Dieu et vous déshonoreriez votre père devant les hommes. »

2. Boysse, p. 93.

3. Maury, *Éloge de Radonvilliers*.

s'y soit glissé, surtout en province, des sujets d'un goût équivoque : faut-il en être surpris? C'est ainsi qu'à Reims, en 1701, les Pères jouent une pastorale intitulée : *la Mort de Thyrsis ou la Mort du Bon Pasteur*, qui n'offrait que trop de ressemblances avec l'*Histoire Sainte* du P. Berruyer. Le lecteur peut en juger.

Apollon avait dans l'Idumée un jardin dont il avait confié la garde à des bergers du pays, avec défense sévère de toucher à certains fruits qu'il leur marqua. Ils désobéirent. Pour les en punir, ce dieu remplit la terre de bêtes féroces qui la ravagèrent, dévorant les pasteurs et les troupeaux. On consulta l'oracle qui répondit que, pour se délivrer du fléau, il fallait qu'un berger de la race des dieux se dévouât volontairement pour tous à la mort et que ce devait être celui qu'il leur désignerait un jour par la bouche du grand prêtre.

A l'acte premier, le grand prêtre désigne Thyrsis.

A l'acte second, les amis de Thyrsis veulent le sauver pendant que ses ennemis hâtent sa mort. Au troisième et dernier acte, Thyrsis donne sa vie; il expire, mais à ce moment on reconnaît qu'il est fils d'Apollon et qu'il doit bientôt revivre pour régner sur toute la contrée [1].

Il arrive encore que les Jésuites se servent de leur théâtre comme d'une tribune d'où ils fustigent leurs adversaires, les Jansénistes naturellement, l'Université et même les membres de l'épiscopat qui leur sont hostiles [2].

1. Bibl. nat., f. fr., Mss. 19 700, fol. 185.
Les Jansénistes ne laissèrent pas passer le spectacle sans protestations.

> Vous partez donc, Damis, chez les enfants d'Ignace :
> A la pièce invité, vous allez prendre place.
> Et vous verrez Jésus, selon leur saint projet,
> D'un spectacle païen faire tout le sujet.
>
> Par une fable impie, ils profanent sans crainte
> Le plus aimable objet d'une loi toute sainte.
> D'un faux dieu dans leurs vers notre Dieu prend le ton;
> Des hommes à sa place adorent Apollon.
> Vous entendrez, Damis, cet horrible langage;
> Vous verrez sans frémir cet affreux badinage
> Où des prêtres de Dieu feront faire au démon
> Tout ce qu'a fait Jésus dont ils portent le nom.

2. Ils ont la malice de jouer un tour à MM. du chapitre de Reims qui ne sont pas de leurs amis en décidant un chanoine de l'église métropolitaine, à paraître dans une de leurs pièces. Une ordonnance de MM. du chapitre défendit aux chanoines de monter sur les planches, « à raison que les Jésuites ne faisaient pas monter les leurs sur le théâtre, que le chapitre de Reims qui fait profession plus stricte de

Par contre, en face de leurs patrons et bienfaiteurs ils courbent un peu trop l'échine. A Reims encore, en 1627, ils procèdent à l'apothéose de Brûlart de Sillery, leur insigne protecteur, lui présent. Son buste est placé sur la scène entre deux colonnes. Les jeunes acteurs viennent se mettre à genoux devant l'image en chantant des louanges appropriées. De temps en temps la petite troupe, toujours agenouillée, se retourne pour saluer la personne du bienfaiteur, tout en continuant le chant d'actions de grâces. L'historien de Reims ne manque pas de dénoncer les plates adulations de la Compagnie [1].

Donné au lendemain de la Révocation de l'Édit de Nantes, le ballet d'*Hercule* est une mauvaise action. Hercule, c'est Louis XIV. Chacun des travaux du demi-dieu symbolise une des gloires du Roi-Soleil. Le ballet nous offre une revue, d'ailleurs à certains égards intéressante, du plus long règne de notre histoire : conquêtes, édits contre le duel et les empoisonneurs, encouragements au commerce, travaux entrepris pour joindre l'Océan à la Méditerranée, etc., le tableau est complet. Malheureusement, dans une quatrième partie, Hercule rend aux dieux les honneurs qui leur sont dus; il résiste aux efforts des géants qui menacent le ciel : c'était une allusion à la guerre menée contre l'impiété. Il détruit Ilion de fond en comble, ce qui figurait la démolition des temples protestants. Il soulage Atlas fatigué : ce qui voulait dire que le grand roi prêtait aide et assistance à la vraie religion. Hercule combat l'hydre du protestantisme; il en montre avec orgueil toutes les têtes abattues. Les peuples de la terre reconnaissants élèvent des colonnes à Hercule, entendons par là tous les édifices qui recommandent à la postérité la mémoire de Louis le Grand [2].

la discipline ecclésiastique et de l'observance des saints canons ne le voulait endurer, etc... »

S'il faut en croire Emond, « dans une procession publique à Mâcon, ils représentèrent Jansénius chargé de fers et traîné en triomphe par un de leurs novices qui figurait la Grâce suffisante. A Paris, ils firent jouer une comédie où ce même Jansénius était emporté par les diables. » Emond, *op. cit.*, p. 158.

Aux environs de 1718, à Arras, les Jésuites, sont en lutte ouverte avec l'évêque qu'ils attaquent furieusement dans des libelles et que peut-être même ils mettent en scène dans une farce très bouffonne. Le P. André blâme énergiquement l'attitude de ses confrères. *Œuvres philosophiques du P. André*, par V. Cousin, Paris, 1843, p. CCXVII.

1. L. Pâris, *Le Théâtre au collège des Bons-Enfants et chez les Jésuites de Reims*, Paris, 1883.

2. Boysse, p. 189.

Qui donc oserait encore reprocher à Louis XIV son orgueil insensé, quand les hommes d'Église, les ministres de l'Évangile, les prédicateurs-nés de la Vérité ne rougissaient pas de lui offrir un si pernicieux encens, lui répétant, avec des paroles d'adoration, qu'aucun des monarques qui l'avaient précédé n'avait mérité au même degré que lui le nom de Grand.

A plusieurs reprises, nos représentations de collège faillirent entraîner les plus graves conséquences. En 1749, à Schlestadt, le Rhétoricien s'était mis en quatre pour célébrer comme il convenait la paix d'Aix-la-Chapelle. Il avait développé ce thème : *Oliva hiemalis sive pax, attritæ ex diuturno et gravi hactenus bello Europæ dedita.* L'Europe, fatiguée de la guerre et des maux qui en sont la suite, traduit Mars au tribunal de Jupiter. Les diverses nations envoient leurs témoins à charge. Jupiter prononce la condamnation du Dieu de la guerre et la paix est rétablie. Traitant un sujet qui touchait à la politique étrangère et à la diplomatie, le Rhétoricien eût dû se tenir sur ses gardes. Au nombre des personnages venaient naturellement la Hongrie et la France. Par une maladresse insigne, la première avait le pas sur la seconde... Il y eut des murmures dans l'assistance. « Que n'a-t-on nommé les différentes nationalités dans l'ordre alphabétique ! » s'écrie, désespéré, l'annaliste du collège.

Deux jours plus tard, M. d'Armeville se transportait au collège en compagnie du maire, M. de Bergeret, et, déclinant sa qualité de représentant du roi, demandait à voir un texte si injurieux pour notre patriotisme. Bientôt l'émoi est grand dans toute l'Alsace, pays frontière. L'évêque de Strasbourg ouvre une enquête. Le gouvernement de Louis XV met à profit l'incident pour accuser les Pères de mal servir les intérêts nationaux, en particulier de compromettre en pays allemand la cause de la langue française. L'affaire prend de telles proportions que le P. Michel Croust, confesseur du Dauphin, écrit de Paris que des propos sinistres circulent relativement à la Compagnie et qu'il n'est question de rien moins que d'une expulsion. Le cardinal de Rohan parvint à dissiper l'orage. Ne furent renvoyés que le Rhétoricien maladroit et le Préfet des études [1].

En 1757, les Pères jouent *Catilina* : c'était l'année de l'attentat de Damiens. Les *Nouvelles ecclésiatiques* y voient plus

1. *Die Jahrbücher der Jesuiten zu Schlestadt*, II, 455 et suiv.

qu'une coïncidence. « Nous prions le lecteur, disaient-elles, de se souvenir de certaines réflexions fort applaudies dans le temps où l'auteur disait en parlant de l'horrible attentat du 5 janvier : « Je ne crois pas que ce soient les Jésuites, mais je le crains. » Les Jésuites n'ont pas ignoré les autres soupçons répandus à cette occasion sur leur compte. Dans ces circonstances, peut-on s'empêcher de taxer d'imprudence ceux de leur collège de Paris d'avoir choisi pour sujet de leur tragédie la conjuration de Catilina?... Les personnes réfléchissantes pourront trouver de quoi s'exercer [1]... »

Mais laissons là ces griefs isolés. Nous avons à formuler une critique d'un caractère plus général et plus grave. Il en est de notre théâtre de collège comme de ces solutions morales que l'on n'apprécie pas *in abstracto*, et où nos casuistes nous ont appris à tenir compte des circonstances, surtout du tempérament et de la force de résistance de l'agent moral; il faut le replacer dans le temps et sur tel point de l'espace où il a paru, où il s'est développé; en d'autres termes, se demander à quelle catégorie d'élèves il s'adressait plus particulièrement, comparer la nature des besoins auxquels il a pu répondre avec les résultats qu'on en pouvait craindre. L'éducation ne prépare pas à la vie, en général; elle est chose essentiellement *concrète*. Or, le théâtre — certain théâtre notamment — ne prend chez les Pères une extension si considérable que parce qu'il était destiné à l'éducation mondaine de la classe sociale, alors dirigeante, la jeune noblesse : c'est donc de ce point de vue qu'il nous faut en discuter l'opportunité et la bienfaisance.

1. Lettre du 25 septembre 1757.

Ajoutons que les Pères portaient dans un certain domaine, comme tous les contemporains, une liberté d'allures ou plutôt une simplicité que nous ne connaissons plus.

A Poitiers, en 1693, les élèves de la Congrégation représentent : *l'Amour dans la conception du Seigneur;*

A Caen, en 1682, *Castitas defensa sive S. Agnetis ope Angeli custodis de lupanari victoria*. On se demande quelle pouvait bien être la mise en scène.

On sait que Mme de Maintenon fit jouer à Saint-Cyr la *Jephté* et la *Judith* de l'abbé Boyer.

Faut-il rappeler qu'à Rome un novice de la Compagnie, saint Berchmans, se félicitait d'avoir représenté sur le théâtre « la Chasteté »?

§ 2. — L'éducation mondaine de la jeune noblesse.

Sommaire : I. *Les représentations scolaires soulignent le fléchissement moral qui coïncide dans nos collèges avec le gouvernement personnel de Louis XIV.* — Elles dévient, à cette date, de leur caractère originel. — Visiblement les Pères prennent l'air de la cour. — Les ballets de Versailles. — Est-il vrai que cette importance excessive donnée aux représentations chorégraphiques répondait à une nécessité? — Les Pères ne sont-ils pas responsables, pour un peu, de la frivolité des classes dirigeantes au déclin de l'Ancien Régime? —La vie de cour est en train de perdre cette noblesse, qui gaspille dans l'oisiveté, le jeu et le libertinage les qualités de la race.

II. *C'est le moment où les Pères « jettent de l'huile sur le feu ».* — Il fallait du solide à ces générations anémiées. — Les *plaidoyers* eussent remplacé les ballets fort avantageusement. — Par ce canal, les Jésuites auraient insinué les plus graves et les plus utiles leçons. — Ils ne pouvaient qu'y gagner une gloire moins contestable. — Un noyau de noblesse éclairée eût empêché bien des malheurs. — Avec moins de ressources, Rollin vit plus juste que les Jésuites. — En résumé, la classe sociale qui profita le mieux de leurs leçons fut le Tiers-État.

Les représentations scolaires vont nous fournir une preuve de plus de ce fléchissement moral — décadence serait trop dire — dont nous avons à diverses reprises noté les symptômes dans nos collèges et rapporté l'origine à la date fatidique du gouvernement personnel de Louis XIV. C'est, en effet, à partir de ce moment que le théâtre non seulement y acquiert un accroissement inusité, mais encore y dévie de son caractère originel. Ce n'est guère, en somme, que des drames sacrés que saint Ignace voulait voir représenter sur nos scènes pour l'édification des écoliers[1]. La comédie, qui apparaît vers 1660, énerve déjà la rigueur des principes posés par le fondateur et ses successeurs immédiats, sans dommage sensible, il est vrai; n'eût-elle d'autre objet que le franc et large rire, la comédie serait encore saine et bienfaisante. Aussi bien, Jouvancy consacre l'innovation. Mais il arrive qu'un peu plus tard la grave tragédie elle-même contrevient aux réserves expresses que l'auteur du

1. Nous lisons dans les règles pour le Provincial données par *Mercurian* en 1577 : « Comœdias et Tragœdias rarissime agi permittat, et non nisi latinas ac decentes et prius aut ipse eas examinet aut aliis examinandas committat. » Pachtler, I, 129. « Argumentum sacrum sit ac pium, » dira le *Ratio Studiorum*.

Ratio docendi, pour prévenir un relâchement qui s'accuse, a cru devoir énoncer. Les rôles de femmes, l'amour se glissent sur la scène. Enfin les ballets apparaissent comme une institution régulière que Jouvancy discipline, mais contre laquelle il ne songe pas à élever de protestation. Tandis que les jeunes gens des classes moyennes tiennent les emplois de la tragédie dont l'attribution constitue une récompense, les évolutions chorégraphiques ont pour but de mettre en valeur la grâce des gentilshommes et les danseurs se recrutent presque exclusivement dans l'aristocratie de naissance [1]. Les Jésuites cèdent de plus en plus à l'esprit du monde. Ils se mettent au ton des gens de qualité ; ils prennent l'air de la jeune et brillante cour ; ils veulent plaire au Maître et ils y réussissent.

A lire le compte rendu des ballets de Versailles, on se croirait au collège de la rue Saint-Jacques : allégories, pastorales, emblèmes, devises, machines, divinités antiques, s'y retrouvent dans le même appareil et les mêmes vers adulateurs. Il n'est pas jusqu'aux noms historiques qui ne figurent, à quelques années de distance, sur les listes des acteurs et à la cour et chez les Pères. Visiblement ceux-ci préparent les ordonnateurs et les figurants du corps de ballet de Sa Majesté. En voici un exemple. Lors des fêtes données en l'honneur de Mlle de la Vallière et dont le programme fut tracé par le roi aidé de M. de Saint-Aignan, premier gentilhomme de la chambre, de Molière et de Lulli, Sa Majesté était ornée à la façon des Grecs. Venaient ensuite le duc de Noailles dans le personnage d'Ogier le Danois, le duc de Guise dans celui d'Aquilant le Noir, le comte d'Armagnac dans Griffon le Blanc, le duc de Foix dans Renaud, le duc de Coislin dans Dudon, le comte de Lude dans Astolphe, le prince de Marillac dans Brandimart, Villequier dans Richardet, etc. M. le duc, marchant seul, représentait Roland. Un char de dix-huit pieds de haut, de vingt-quatre de long et quinze de large, paraissait ensuite éclatant d'or et de diverses couleurs. Il représentait celui d'Apollon en l'honneur duquel se célébraient autrefois les jeux pythiens, que ces chevaliers s'étaient proposé d'imiter en leurs courses et en leurs équipages. Cette divinité,

1. « Les ballets au collège n'étaient guère dansés que par de jeunes seigneurs, par des enfants de la noblesse ou de la riche bourgeoisie, lesquels devaient parfois, à leur sortie du collège, être présentés à la cour ou introduits dans la société la plus brillante de Paris. » J. de la Servière, p. 99.

brillante de lumière, était assise au plus haut du char, ayant à ses pieds les quatre âges ou siècles avec leurs attributs naturels.

Plusieurs autres grandes figures de relief ornaient les côtés de ce char magnifique : monstres célestes, serpents pythons, Daphné, Hyacinthe, Atlas, le Temps... Ce dernier était représenté par Milet, le cocher ordinaire du roi. « Milet, dit M. de Marigny, le premier conducteur qui soit au monde, faisait voir son adresse en cette occasion; il était vêtu comme l'on peint le Temps, il semblait être d'une taille plus grande que la naturelle, et je crois que vous ne vous en étonnerez pas non plus que beaucoup d'autres, qui savent que

Quelquefois, à la cour, le temps
Paraît fort long aux courtisans. »

En deux files, aux deux côtés du char, marchaient les douze Heures du jour, les douze Signes du zodiaque, puis venaient tous les pages avec les devises de leurs maîtres. Le roi court la bague. Finalement le prix se dispute entre le duc de Guise et le marquis de Soyecourt et de la Vallière. Celui-ci remporte le prix, qui lui est donné par la reine-mère. Arrivent les Saisons.

Molière figure Pan; Mlle Béjart, Diane. Ils sont tous deux sur une petite montagne ou roche, ombragée de plusieurs arbres, qui se promène dans les airs [1].

En 1667, dans le ballet des Muses donné à Saint-Germain, le roi figure parmi les bergers avec le marquis de Villeroi. Les bergères sont Madame, la marquise de Montespan, Mlle de la Vallière, Mlle de Tousi. Dans la treizième entrée, le grand Condé tenait le rôle de Jupiter.

Le grand roi cessa, dit-on, de figurer dans les ballets après qu'il eut compris l'allusion du vers de Racine :

Il excelle à conduire un char dans la carrière.

Qu'il est regrettable que l'initiative de cette leçon ait été prise par le poète et non par le confesseur. Faut-il le dire? Les Pères nous paraissent avoir été trop préoccupés de se faire les pourvoyeurs empressés des ballets royaux. En agissant de la sorte, entendaient-ils l'éducation chrétienne de la

1. Voir dans les *Œuvres de Molière*, éd. Jouaust, t. III, le récit des *Plaisirs de l'île enchantée*.

jeune noblesse au mieux de ses véritables intérêts? Ne développaient-ils pas en elle des goûts de mondanité qui n'y étaient déjà que trop prononcés? On répond : Les parents des jeunes seigneurs qui étudiaient à Louis-le-Grand n'auraient pas compris qu'on négligeât l'art de la danse si nécessaire à leurs fils pour faire leur chemin dans le monde... et les Jésuites subissaient les nécessités que leur imposait la grande situation de leurs pensionnaires [1]. — Et parce que quelques Pères — Porée entre autres — se faisaient prier pour organiser ces fêtes d'apparat, on ajoute : Les supérieurs de collège, mieux au courant que Porée des désirs, des exigences des familles, pouvaient et devaient, sous peine de perdre une partie de leur noble clientèle et de renoncer à la salutaire influence qu'ils avaient sur elle, condescendre à ses goûts, quitte à neutraliser par une surveillance exacte et la direction religieuse donnée aux élèves les mauvais effets de leurs concessions [2].

Nous n'acceptons pas, quant à nous, ces conclusions, et nous demandons la permission d'élargir le débat. Le sujet en vaut la peine. Tout d'abord, qu'on le remarque bien, point n'est ici question d'incriminer les leçons de danse, de maintien ou de déclamation; nous prétendons seulement que les professeurs spéciaux y suffisaient et qu'il n'était nullement besoin de surajouter les ballets proprement dits à l'institution largement suffisante des tragédies et des comédies. Nous reconnaissons encore qu'il y a dans de certaines circonstances, plus de vertu, qu'on ne croit pour le religieux fervent à condescendre à la faiblesse des familles, à sacrifier quelque chose du bel idéal auquel il aspirait de toutes ses forces. Mais ici ne va-t-on pas jusqu'à sacrifier de l'essentiel et, sous prétexte de nécessités imaginaires, donner la main à des concessions dont on n'ose pas nier les « mauvais effets ».

Bien plus, il y avait alors des raisons pressantes de ne pas se départir de la ligne de conduite suivie depuis un siècle et de réagir contre le courant de vie frivole qui emporte, à partir de la majorité de Louis XIV, cette partie de la noble « clientèle » que les Pères revendiquent l'honneur d'avoir éduquée. Et l'on peut sérieusement se poser la question de savoir si les Pères, en multipliant précisément les « concessions », ne sont pas res-

1. J. de la Servière, p. 99.
2. *Ibid.*

ponsables, pour leur part, de la vanité des classes dirigeantes à la fin de l'Ancien Régime. Cette accusation a été portée contre eux dans le passé; elle est reprise aujourd'hui en toute occasion; elle a un intérêt historique considérable, puisque l'attitude des classes aristocratiques a pesé d'un poids funeste sur les destinées de la Révolution française.

Ces hautes classes ont de la sève encore sous Richelieu et Mazarin. Sans doute l'époque de la Fronde avait été fertile en romanesques aventures; les âmes néanmoins s'étaient montrées viriles. L'œuvre de sage pacification entreprise par Henri IV les avait laissées inactives et elles ne redoutaient rien tant, semble-t-il, que le désœuvrement et la mollesse. Aussi bien, le sang fermente et bouillonne dans les veines des gentilshommes. C'est le temps où de grands seigneurs comme M. le Prince « craint pour son fils délicat et presque chétif — le futur vainqueur de Rocroi — les préoccupations excessives d'une mère plus tendre qu'éclairée, l'air de Paris, l'influence de ces femmes élégantes, dont Mme la Princesse était toujours entourée. Il le met au grand air au château de Montrond, où la vie est simple, régulière, saine [1] ». En ce temps-là, d'ailleurs, les femmes s'essayaient à égaler les hommes. Les grandes dames vont au bal avec un cilice; elles font des retraites de quinze jours chez les Carmélites de la rue Saint-Jacques, en se pliant au règlement de la communauté; elles viennent pour toujours s'y enfermer, non pour expier le passé, mais pour y offrir leur jeunesse comme cette aimable Mlle du Vigean qui avait touché le cœur

1. Plus tard il a peur que l'enfant ne soit détourné de ses études sous de vains prétextes par sa mère : « Si ma femme vient à Bourges, on lui dira les heures que j'ai ordonnées pour les études, les visites se feront et seront reçues aux autres heures. » Quand le jeune homme suit les cours de l'Académie de la jeune noblesse à Paris, en 1637, « M. le Prince redoute encore les réunions élégantes, la frivolité des conversations, les heures tardives du matin et du soir, tout un genre de vie efféminée, il redoute l'influence de sa femme ».

Le P. Pelletier partage les vues de M. le Prince. « Il ne lui semblait pas expédient de laisser M. le Duc converser trop tôt avec les femmes et filles, car enfin on y prend feu à la langue. » Duc d'Aumale, *Hist. des princes de Condé*, t. IV, p. 340.

Sait-on pourquoi la duchesse de Longueville ressentit toujours de l'éloignement pour les Pères Jésuites? « Le duc d'Enghien avait voulu assister à une pièce de société jouée en famille par sa sœur, Mlle de Bourbon, âgée de dix-huit ans — l'idole des salons — et qui exerçait sur lui, plus jeune de deux années, un redoutable ascendant. Mme la Princesse elle-même était entrée dans le complot, mais il fut déjoué par l'inflexibilité du P. Pelletier. Jamais la duchesse de Longueville ne pardonna les griefs de Mlle de Bourbon. Chérot, p. 93. — Lire dans le même auteur, p. 98, *les Instructions du prince de Condé à son fils*, rédigées en style militaire.

du grand Condé sans pouvoir réaliser son rêve [1]. Volontiers ces héroïnes auraient dit à l'élu de leur cœur comme l'Émilie de Corneille : « Tu m'aimes et tu n'oses mourir ! » Les sentiments étaient tendus vers le grand. On parlait et on pensait noblement à l'Hôtel de Rambouillet. Ames robustes que celles qui applaudissaient les vers sublimes : « Je suis maître de moi comme de l'univers. »

L'inaction à laquelle le grand Roi, pour servir sa politique, condamne cette noblesse fut l'écueil où elle sombra. De propos délibéré, Louis XIV écarte du gouvernement et des affaires les gentilshommes; mais, en même temps, il se rend maître de leur rudesse — qu'il redoute — en flattant leur amour-propre; il les retient à la cour, il leur confie les emplois honorifiques de son palais, il fait d'eux les domestiques de la chambre, les compagnons de ses plaisirs. A la longue, toute l'ambition des ducs et pairs se réduit aux limites dans lesquelles le Maître avait prétendu l'enfermer; les questions de cérémonial et d'étiquette font l'objet de la rivalité des familles; avec la même ardeur qu'on se mesurait jadis sur les champs de bataille ou en champ clos, on se dispute un tabouret chez la reine ou l'honneur d'être admis aux levers royaux. Les âmes s'émasculent dans les délices de Versailles. Sous le régime du Concordat de 1516 qui met à la disposition de Sa Majesté les hautes situations de l'Église de France, la brigue et la faveur remplacent dans les nominations ecclésiastiques — contrairement à tous les principes canoniques —les droits véritables; il en résulte que le haut clergé lui-même se confond avec la noblesse dorée de la cour, où il se recrute presque exclusivement et dont il garde les habitudes et le genre de vie. D'ailleurs, évêques et colonels ont de la peine à s'arracher aux charmes de Versailles, il ne faudra rien moins qu'une disgrâce pour les « exiler » dans leur diocèse ou dans leur garnison. La vie de société a remplacé le travail et l'action.

Un autre élément survient qui achève de tuer les caractères. Du moment où il ne s'agit plus de penser ou d'agir, mais de déployer des sourires et des grâces, la femme tend à

1. Et l'angélique Louise de La Fayette. — Il est à remarquer que les femmes sont aux côtés des hommes et des saints dans toutes les grandes œuvres qui intéressent la restauration catholique. Mlle Legras, Mme de Chantal, collaborent avec Vincent de Paul et François de Sales, et ces dames appartiennent à la haute société.

occuper la première place et à jouer les premiers rôles [1]. Les maîtresses royales sont un exemple contagieux. Comme il arrive chaque fois que l'homme oublie sa dignité virile, la femme le façonne à son image, faisant prévaloir son raffinement, sa dissimulation, ses caprices d'« enfant malade », sa frivolité. La marche descendante de cette société est facile à suivre. Molière, condisciple à Louis-le-Grand de nos marquis, en a vite saisi toute la vanité; aussi, leur donne-t-il dans son théâtre le rôle que tenait le valet dans la comédie antique. La niaiserie de ces fils de preux divertit le public bourgeois. Molière fraye la voie à Beaumarchais. La frivolité n'est encore qu'un acheminement. Assoiffée du désir de plaire, de dominer et de jouir, la femme multiplie les intrigues de sérail, les aventures de galanterie et d'amour; et comme la luxure se complique naturellement de sanglants épisodes, il arrive que, sous de brillants dehors et sous des airs de fête, le déclin du XVIIe siècle laisse pressentir des choses épouvantables. Qu'on se rappelle les termes enveloppés où Bourdaloue fait allusion à ce terrible drame des poisons dans lequel était compromise la haute aristocratie et dont les éclaboussures rejaillissaient jusque sur le trône [2].

Puis s'affiche le libertinage éhonté. Du salon de Ninon de Lenclos à la Régence, il n'y a qu'un pas. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, la femme gardera son empire dans la société opulente et nobiliaire. « L'émigration aura ses reines [3]. » On devine ce que deviennent les vieilles qualités de la race dans une pareille atmosphère. Ne parlons pas de la royauté de Louis XV, dont la cour est stigmatisée par d'Argenson lui-même, peu scrupuleux pourtant [4]. Barbier note, dans son *Journal*, que les rares lauriers moissonnés sur les champs de bataille le

1. Et un observateur de génie, notre admirable La Bruyère, sera le critique immortel de cette comédie mondaine.

2. « L'impudicité est le grand désordre du monde, et Dieu n'a permis qu'il engendrât des monstres que pour nous forcer à en convenir... L'empoisonnement était parmi nous un crime inouï; l'enfer, pour l'intérêt de cette passion, l'a rendu commun. On sait, disait le poète, ce que peut une femme irritée, mais on ne savait pas jusqu'à quel excès pouvait aller sa colère... Ne vous fiez pas à une libertine dominée par l'esprit de débauche si vous traversez ses desseins... elle vous trahira, elle vous sacrifiera, elle vous immolera... Aurait-on cru que l'homme eût pu faire servir Dieu même à ses plus infâmes voluptés ? » (*Sermon sur l'impureté.*)

3. Pour la honte de l'émigration, la cour de Coblentz transportera à l'étranger les habitudes de Versailles et les concubines des princes seront révérées à l'égal de « divinités ». Ernest Daudet, *Coblentz*, p. 155.

4. *Lenocinium et lupanar*, remarque-t-il à la date de janvier 1756, IX, 170.

sont par des généraux étrangers [1]. Il faut entendre Bernis, Bellisle, Saint-Germain déplorer la perte des vertus militaires : « En vérité, dit Bernis, notre haut commandement est incroyable. Mon Dieu, que nous avons de plats généraux ! Mon Dieu, que notre nation est aplatie et qu'on fait peu d'attention à la décadence du courage et de l'honneur de la France !... » Les hommes du métier sont du même avis. « Dans cent régiments, écrit le maréchal de Bellisle, on ne trouverait pas six bons lieutenants-colonels. Nulle nation n'est moins militaire que la nôtre, il n'y en a pas une qui ait moins travaillé sur la tactique. Nous n'avons pas même une bonne carte des Vosges... Ce sont les blancs-becs qui commandent. Comment de jeunes colonels, la plupart avec des mœurs de grisettes, rappelleront-ils dans le militaire les sentiments d'honneur et de fermeté qui font la force des armées? Ignorance, frivolité, négligence, pusillanimité, sont substituées aux vertus mâles et héroïques. Il faut refondre la cloche [2]. » En pouvait-il être autrement? Du haut en bas, les hommes sont des fantoches aux mains des femmes. La Pompadour tient les rênes du gouvernement; elle disgrâce de Broglie, met Soubise à la tête des armées et lorsque Bernis se demande où vont nous conduire toutes ces folies : « Monsieur l'abbé, répond-elle, votre tête s'échauffe. » Les femmes ne président pas seulement au choix des officiers; elles nomment les Académiciens et créent des cardinaux. Il n'est pas jusqu'au débonnaire Benoît XIV qui ne soit en correspondance courtoise avec Mme de Tencin. Il est vrai qu'après avoir été femme galante, après avoir mis aux Enfants-Trouvés le produit de ses amours, elle est devenue femme de salon, ce à quoi visent toutes les femmes à la mode.

Cette noblesse, qui a perdu le sentiment de sa fonction, s'amuse dans la mesure même de son incapacité à remplir ses devoirs d'état.

Il est à remarquer que de tous les amusements le théâtre est le plus en faveur. Dans ces salons où l'on cause et où l'on potine,

1 « Tous les gens sensés et non militaires disaient à l'Opéra que ces honneurs mérités et décernés à un étranger (Maurice de Saxe) devraient bien donner de l'émulation à nos seigneurs destinés pour les grands emplois militaires, non pas pour la bravoure, car ils en ont tous, mais pour travailler et apprendre leur métier, parce qu'il est certain que c'est la tête, la capacité et la connaissance de cent parties différentes qui composent et forment un général supérieur à un autre. » Mars 1746, II, p. 483.

2. *La France au lendemain de Rosbach*, d'après des documents inédits, par Ch. Aubertin. *Revue des Deux Mondes*, 15 sept. 1872. — Comparer aux Condés du XVIIe siècle ceux du XVIIIe.

chez la duchesse du Maine aussi bien que chez Mlle de Lespinasse, chez Mme de Deffand et à Ferney, le grand plaisir est de composer des pièces et de les jouer. Les grands seigneurs ont une troupe de théâtre. Nous retrouvons, parmi ces gentilshommes auteurs et comédiens, les noms de brillants élèves qui ont appris chez les Pères l'art de la vie mondaine [1]. Ils composeront encore dans les prisons de la Terreur et, au lendemain du Neuf Thermidor, ils se hâteront de jouer leurs œuvres.

Les femmes de théâtre ont un succès inouï jusque-là [2]. Dans toutes les aventures du Paris élégant et viveur, il y a une danseuse. En 1760, quand l'actrice Deschamps, trop resserrée de ses créanciers, est obligée de vendre ses meubles, c'est un défilé ininterrompu dans ses appartements. « Quelle richesse chez cette fille qui a passé par toutes les mains à commencer par le duc d'Orléans, le fermier général Brissart qui a mangé avec elle cinq cent mille livres [3] ! » Barbier oublie de nommer Séguier, qui a vécu publiquement avec elle. Car la haute bourgeoisie suit l'exemple de la noblesse. Le président Hénault ne pensait pas qu'il eût à rougir de sa liaison adultère avec la du Deffand. Et Séguier et Hénault sont des anciens de Louis le-Grand. Un élève des Pères aussi que ce comte de Clermont, abbé commendataire de Saint-Germain-des-Prés et qui pousse l'impudeur jusqu'à loger ses maîtresses dans l'antique abbaye. Car des hommes d'Église ne défraient que trop souvent, eux aussi, la chronique

1. Par exemple, Antoine de Ferriol, comte de Pont-de-Veyle, 1697-1774, frère du comte d'Argental et fils d'un président au Parlement de Metz. Il s'était fait remarquer au collège par sa facilité littéraire. Amant de la du Deffand à vingt-deux ans, il compose des pièces de théâtre et les joue.

2. Voici les réflexions que suggère à Barbier la première représentation donnée sur une scène d'où le public était banni (23 avril 1759) : « Il est vrai que les comédiens y perdront dans les grandes représentations, parce qu'un grand nombre de seigneurs et de jeunes gens ne venaient souvent sur le théâtre, sans avoir de place, que pour voir le spectacle et les femmes des loges, se faire voir, causer entre eux, aller et venir dans les chauffoirs et causer avec les actrices, commodités et amusements qu'ils n'auront pas en prenant une place fixe dans le parquet. » Avril 1759, t. IV, p. 318. Au reste, Barbier excelle à peindre la jeune noblesse. Il parle tout au long de Charles de la Trémoille nommé au commandement du régiment de Champagne à vingt-trois ans. « C'est un beau seigneur qui a toujours été livré ici à tous les plaisirs de la jeunesse, dont l'esprit est des plus brillants, qui sait les belles-lettres, la musique, la danse, le tout au parfait. Aussi son rang, sa qualité et sa personne, tout est envié à la cour et à la ville et l'on est très disposé à croire et à dire qu'il s'est laissé tomber par prudence dans un fossé (à la prise du château de Milan en 1734). Cependant il a été partout, mais enfin malgré cela on ne veut pas qu'il soit brave. Cela serait malheureux à la tête d'un régiment comme celui de Champagne où l'on est sûr de ne pas échapper un coup de fusil. » II, p. 47.

3. Barbier, *Journal*, IV, p. 343.

scandaleuse. L'évêque de Laon, né des relations du Régent et d'une danseuse, donne dans sa ville épiscopale le plus triste exemple [1]. M. de Jarente, qui a la charge de la feuille des bénéfices, s'affiche avec la Guimard [2]. D'Argenson nous donne l'idée du relâchement où étaient tombés couvents et monastères. Voici ce qu'il nous dit de son père : « Il était gaillard, d'une bonne santé, donnant dans les plaisirs sans crapule ni obscénité; la meilleure compagnie de la province la recherchait; il buvait beaucoup sans s'incommoder, avait affaire à toutes les femmes qu'il pouvait, séculières ou régulières, un peu plus de goût pour celles-ci, camuses ou à grand nez, grasses ou maigres, disait force bons mots à table; il était de la meilleure compagnie qu'on puisse être. » Lequel est le plus cynique du père ou du fils ? Ces hommes de l'Ancien Régime garderont généralement le respect des bienséances extérieures. C'est une habitude de bon ton. Le vice n'est rien, mais il faut y mettre la forme. Les croyances religieuses se sont, elles aussi, évaporées; elles ne servent plus de principe directeur; mais on en garde les dehors, le cérémonial [4]. En 1789 le comte de Provence trouvera intolérable de ne pouvoir plus pratiquer les rites religieux, et, comme il n'a pas le goût du martyre, il quittera la France avec sa maîtresse.

C'était un travail de cyclope que de réagir contre un pareil courant. Or, il se trouve que du jour où le courant se dessine et s'accentue, le collège tend à opérer sur la jeune noblesse dans un sens opposé à celui qu'on avait lieu d'attendre. Le développement excessif donné aux ballets et à la vie mondaine, n'est-ce

1. Charles de Saint-Albin, son prédécesseur sur le siège de Laon, ne valait guère mieux, dit-on. Devisme, *Histoire de la ville de Laon*, Laon, 1822, t. II, p. 132, 143.

2. Jarente de la Bruyère, évêque d'Orléans, né à Marseille en 1706, évêque de Digne en 1747, nommé à Orléans en 1758 : réside dix ans à Versailles et tient la feuille des bénéfices. — Talleyrand nous donne un exemple de l'indulgence étrange de ces Messieurs du séminaire de Saint-Sulpice à l'égard des séminaristes « qu'ils croyaient destinés à occuper de grandes places ». *Mémoires du prince de Talleyrand*, publiés par le duc de Broglie, Paris, 1891, I, p. 22, 23.

3. *Mémoires*, I, 7. Il meurt dans le couvent de la Madeleine de Traisnel, rue de Charonne, 100, où il s'était retiré. Ses relations avec la prieure Mme de Villarmont avaient été chansonnées. C'est lui, croyons-nous, qui, élevé au collège d'Angoulême, fit don aux Pères d'une subvention qui leur permit d'établir une classe de physique. Boissonnade et Bernard, p. 133.

4. Mme de Talmont, amie du dernier des Stuarts, porte le Christ sur une face d'un, bracelet et sur l'autre face l'amant. « C'est bien simple, disait Mme de Rochefort les deux figures signifient : *Mon royaume n'est pas de ce monde.* »

pas comme de l'huile sur le feu [1] ? Les représentations scéniques altérées par toutes ces superfétations que l'esprit du siècle y avait introduites n'étaient-elles pas de nature à engendrer toute une floraison d'idées, de sentiments, de goûts, en opposition avec les besoins spirituels des fils de grande famille et qui empruntaient encore une force particulière à la corruption environnante. De vieux Pères s'en inquiétaient et disaient en hochant la tête : « Nous sommes devenus comédiens dans les formes. Ce n'était pas ainsi du temps de nos anciens. » Les craintes exprimées par un collègue du P. Porée étaient-elles si chimériques ? « Que dans l'autre monde on jugera bien autrement de tous ces beaux spectacles qui paraissent ici-bas contribuer à la belle éducation de la jeunesse ! Qu'on sera étonné lorsqu'on verra le formidable compte qu'on rendra d'avoir occasionné ou procuré de tels spectacles ! La danse en particulier que les Saints appellent le chef-d'œuvre du démon doit bien faire penser ceux qui en sont chargés ! C'est, à le bien prendre, le plus funeste pour eux [2]. »

Les Pères étaient bel et bien en contradiction avec eux-mêmes. Étaient-ils fondés à blâmer ceux de leurs élèves qui fréquentaient les coulisses de l'Opéra après qu'il y avait eu sur la scène de Louis-le-Grand des promiscuités choquantes [3]? De quelle autorité pouvaient être ces conseils austères du P. Croiset qui, tout en estimant que des leçons de danse étaient nécessaires, faisait appel, pour condamner les bals, au témoignage de Bussy-Rabutin, « le courtisan le plus poli du siècle ». « J'ai toujours cru les bals dangereux et je parle par expérience, les flambeaux, les violons l'agitation de la danse échaufferaient des anachorètes. Je tiens qu'il ne faut point aller au bal, si l'on est chrétien [4]. » Et ces « vaporeux » du XVIIIe siècle étaient plus inflammables que quiconque. N'y a-t-il pas dans les fils de « la société » une pré-

1. Dans l'âge des impressions, il n'y a pas de détails, ne nous lassons pas de le redire. C'est George Sand qui a dit : « La lecture d'un livre dans ma première enfance était pour moi un grand événement moral. » Augustin Thierry trouvait en 1810 sa vocation d'historien au collège de Blois en déclamant une page des *Martyrs* de Chateaubriand.

2. J. de la Servière, p. 98.

3. Hénault nous dit que les maîtres de danse du collège étaient les professeurs des filles de l'Opéra. C'était le sieur Thibaud qui menait le jeune Hénault à notre académie de musique. *Mémoires*, p. 10.

Les danseurs de l'Opéra n'évoluaient, paraît-il, sur la scène de Louis-le-Grand qu'avec un masque. Gofflot, p. 117.

4. Le P. Croiset, IIIe partie, § x, p. 117, 118.

cocité étonnante, un éveil des sens ou tout au moins de l'imagination terriblement prématuré [1]?

Mais ces inconvénients, ces dangers ne sont encore pour nous que le côté négatif et secondaire de la question. Il fallait du solide à ces générations anémiées : remplacer par des exercices plus austères les divertissements de parade, tel était le devoir de nos maîtres. Ils eussent été bien inspirés de tenir compte des critiques, voire des exemples de leurs adversaires. Ils auraient gagné à copier, à leur tour, l'Université et l'Oratoire où les plaidoyers étaient des discussions conduites par quelques élèves sur des sujets littéraires, philosophiques ou moraux. Elles eurent trop peu de succès chez les Pères, faute de place [2]. Les jeunes gens y apprenaient à disserter sur des idées sérieuses. Et que de choses excellentes il y avait possibilité d'insinuer par ce canal, sous une forme agréable et piquante, aux élégants et frivoles élèves de Louis-le-Grand ! Pourquoi, par exemple, alors que le gouvernement se préoccupait de la formation technique des officiers, pourquoi ne pas aborder la question de la préparation aux carrières dans un de ces dialogues publics qui s'adressaient à l'auditoire aussi bien qu'aux écoliers [3]? Sans doute, les vices et les travers étaient

1. Bernis fait cet aveu : « La fréquentation des spectacles produisit en moi une espèce de révolution d'idées, de sentiments, d'où je conclus qu'elle est toujours dangereuse pour les jeunes gens; je crois même que l'opéra ne doit être permis à aucun âge. » Dans les dernières années, nous relevons parmi les élèves le comte de la Marche, le... marquis de Sade. Ce dernier, né en 1740, quitte Louis-le-Grand à quatorze ans. Ce nom résume une époque et un régime.

2. On trouvera des exemples de plaidoyers dans le P. Lejay, *Bibliotheca rhetorum*, t. I, p. 663 et suiv. Bibl. nat., f. fr. 20 057, folio 203 et suiv. — Dans une séance littéraire du 19 août 1748, les écoliers de Grenoble plaidaient la cause de l'imprimerie, celle de la boussole, de la poudre à canon. Pra, *op. cit.*, p. 300. — « Ces sortes de déclamations, écrivait un habitant de Moulins, sont plus utiles aux écoliers que les tragédies et autres pièces de théâtre. » Pérot, *Souvenirs de l'ancien collège de Moulins*, p. 13. A la distribution des prix de 1743, au collège d'Aix, un « plaidoyer » est applaudi par le public. « Il faut en donner plus souvent, » note l'annaliste.

Sur les plaidoyers et les dialogues dans l'Oratoire, consulter Lallemand, *op. cit.*, p. 345 et suiv. Tranchau, *op. cit.*, p. 24, 25, 26.

3. En 1751, le gouvernement fonde l'École royale militaire pour élever 500 gentilshommes jeunes et sans biens depuis l'âge de 9 à 10 ans jusqu'à 18 et 20. Beaucoup de jeunes nobles n'entraient pas au service faute de resssources. C'étaient des sujets perdus pour l'État. Quant à la noblesse riche, elle obtenait à 18 et 20 ans un régiment sans avoir aucune pratique de militaire. On décide en 1758 qu'on ne pourra être élevé au grade de colonel qu'après sept ans de service, c'est-à-dire deux ans en qualité de sous-lieutenant, lieutenant, enseigne, cornette, cinq en qualité de capitaine. Barbier, qui rapporte le fait, ajoute : « Il s'agira de savoir si ce règlement sera bien exécuté, si le crédit et la faveur ne reprendront pas le dessus. Car on a l'expérience qu'on fait en France de fort beaux règlements, mais peu de temps après ces règlements sont oubliés et ne sont plus exécutés. » *Journal de Barbier*, III, p. 122.

bafoués, ridiculisés sur la scène; mais pourquoi ne pas reprendre la leçon d'une manière plus pénétrante dans les « plaidoyers [1] »? L'éducateur n'a pas à craindre de se répéter; n'est-ce pas son rôle? On lui demande seulement de ne pas ennuyer. Son but est éminemment pratique : tremper l'individu, sauver au besoin une race. Les Pères auraient abordé des questions plus graves encore. Ces conférences eussent utilement complété le cours de philosophie morale et appris à la noblesse ses devoirs sociaux de justice et de solidarité qu'elle ignorait. En mettant en scène, à la façon de Fénelon. le colonel et l'évêque, nos maîtres eussent fustigé cette plaie de l'Ancien Régime : l'absentéisme; et ces gentilshommes dédaignant de résider au milieu de leurs vassaux ou de leurs diocésains — brebis dont on tondait affreusement la laine — auraient fait comme le duc de Bourgogne : ils auraient rougi de leur conduite. Pourquoi ne pas célébrer l'agriculture comme le faisaient Voltaire, Rollin, Mirabeau l'Ami des hommes, et s'obstiner à diriger l'aristocratie presque exclusivement du côté de la vie mondaine? Les Pères auraient fait la guerre à d'imbéciles préjugés — faisant cause commune sur ce point avec les philosophes — rabattant l'insolence d'un Conti déclarant, en arrivant à l'armée, que commandait le maréchal de Saxe qu'en sa qualité de prince du sang il n'avait d'ordre à recevoir de personne [2]. Que de causes à « plaider » à une époque où Saint-Simon écrivait : « Le meilleur métier est de n'en point avoir et d'être bâtard », et où Chamfort, philosophant sur l'impossibilité d'arriver aux grandes places, à moins que d'être gentilhomme, disait crûment : « C'est comme si les ânes interdisaient les carrousels et les tournois aux chevaux. » Jusqu'au 4 août 1789, l'aristocratie persistera dans son entêtement ridicule à maintenir des privilèges surannés et un régime d'injustice [3]. Elle ne cédera que devant la peur. Ce désaccord

1. « Corrigatur vana illa persuasio, qua virtutes et vitia fœminea potius quam virili forma et schemate repræsentanda putantur. » Ordonnance de 1619, Pachtler, IV, 186.

2. C'était après Raucoux; le maréchal fut sur le point de se retirer.

3. A la veille de la Révolution, l'évêque de la Rochelle, Emmanuel de Crussol — un élève de Louis-le-Grand — refuse de reconnaître l'ordonnance royale qui accorde aux protestants « un état civil » — c'est-à-dire ce que le droit naturel ne permettait pas de leur refuser. Le roi dut sévir et supprima son mandement, 3 avril 1788. *Éphémérides de la Rochelle*, La Rochelle, 1871, t. II, p. 87.

Sait-on quelles étaient les préoccupations des hauts dignitaires de l'Église, députés aux États généraux : profiter d'une occasion aussi favorable pour faire payer par la nation les dettes du clergé. « Il fallut plusieurs mois et tous les événements qui les

entre elle et l'opinion publique ne se fût pas perpétué si les Jésuites, éducateurs de l'aristocratie, avaient osé lui dire toute la vérité. Ils auraient dû y mettre d'autant plus d'empressement que les jeunes gens de la haute société restaient au collège trop peu de temps. Ils en sortaient, nous l'avons dit, après leur Rhétorique, sans formation philosophique, avec une culture simplement littéraire. Cette entrée prématurée dans les carrières — reste des habitudes et des préventions de la féodalité — pouvait avoir ses avantages du côté de la formation professionnelle [1]; elle présentait, du point de vue moral, de graves inconvénients. Cette simple considération n'eût-elle pas dû décider les Pères à viriliser leur enseignement ? Ils le devaient et ils le pouvaient.

Vers le milieu du XVIIe siècle, le succès des Jésuites est assuré. En matière d'éducation, ils tiennent, comme on dit, la corde. Qu'avaient-ils à faire des concessions imprudentes à la frivolité de leur clientèle !... Ils avaient su vaincre, ils ne surent pas profiter de leur victoire, en élevant jusqu'à leur propre idéal ces classes sociales qu'ils étaient parvenus à séduire grâce à un admirable génie d'ingéniosité et d'insinuation [2]. L'absence des ballets ne leur eût pas fait perdre d'élèves ; on n'en jouait nulle part. Au reste, pourquoi tant craindre de perdre des non-valeurs? La vraie raison de cette impulsion donnée à l'éducation mondaine, dans le collège de Paris spécialement, ce fut la vanité de

suivirent, pour que le bon esprit de M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, pût persuader au clergé, non seulement de renoncer à cette absurde proposition, mais même de faire un sacrifice considérable pour combler le fameux déficit... » *Mémoires du prince de Talleyrand*, publiés par le duc de Broglie, Paris, 1891, t. I, p. 31, 32.

1. « M. de Saint-Priest fut reçu chevalier de Malte à l'âge de quatre ans. Il fit ses études chez les Jésuites, d'abord en province, puis à Paris; à quinze ans, il avait terminé ses classes. A moins d'être destiné à la magistrature ou à l'Église, il était rare d'aller au-dessus de la Rhétorique. Ce premier fonds d'instruction semblait suffisant pour les jeunes gens qui entraient dans la carrière militaire. L'usage du monde, le commerce des hommes, une vie active, l'autorité alors si puissante de la société, le goût de l'esprit qui y régnait, le mouvement de la conversation, venaient ajouter leurs enseignements au fonds commun de l'instruction classique. Il n'en résultait sans doute point des connaissances très étendues et elles devaient être souvent superficielles; mais alors on faisait du chemin par la conduite plus que par la parole et les affaires étaient menées plutôt par l'esprit de discernement que par le savoir. » De Barante, *Lettres et instructions de Louis XVIII au comte de Saint-Priest*, précédées d'une notice, Paris, 1845, p. v.

2. Une lettre du général Vilelleschi révélait en 1639 certaines appréhensions. « Tam lætus hic progressus, ut mihi semper non vulgarem animi consolationem attulit, ita me modo conjicit in timorem, ne labatur in pudendam et inertem securitatem, quæ sensim sine sensu, malæ teredinis instar, parta jam bona vitiet ac corrodat. » Pachtler, III, 56 et suiv.

ces hommes illustres, flattés — non certes pour eux-mêmes, — mais dans leur esprit de corps, des « effets » qui en résultaient. Les fêtes retentissantes, les ballets à grand spectacle donnaient à la maison un prestige incomparable, aux yeux d'une société où prédominait l'influence féminine. Ne croit-on pas entendre les jolies marquises et les spirituelles duchesses pousser leurs exclamations attendries à l'entrée en scène de ces adolescents blonds et roses se préparant à évoluer avec les grâces du cavalier de leurs rêves ! Et une éducation qui savait attacher une si « juste » importance aux arts d'agrément, n'était-elle pas celle qui comprenait le mieux la vie, c'est-à-dire le monde [1]? Qu'il eût mieux valu apprendre à ces futurs officiers comment on évitait les défaites humiliantes, Crécy, Poitiers, Rosbach [2]! Les foules affluaient au collège. Chaque rentrée nouvelle témoignait de l'efficacité de la « réclame », et les Pères se rengorgeaient. Ils faisaient fausse route; ils gagnaient de la popularité au détriment de leur vieille gloire ; ils compromettaient le meilleur de leurs efforts. Compter sur le nombre, sur la quantité, était d'une bien mauvaise tactique contre laquelle Sacchini les avait mis en garde [3]. C'est une élite qui mène l'humanité. Quelques hommes seulement préparèrent la Révolution. Un noyau de noblesse éclairée eût empèché bien des malheurs.

Au XVIIIe siècle encore, les Jésuites auraient pu remonter la pente, essayer tout au moins [4]. Ils y auraient gagné le respect de leurs adversaires. La tâche, si rude qu'elle fût, n'était ni au-dessus de leurs forces, ni surtout au-dessus de leur habileté et de leurs talents. L'histoire de l'éducation est pleine de ces

1. L'accueil enthousiaste que réservait le public de Louis-le-Grand aux séances à ballets nous est attesté par un compte rendu original extrait des compositions d'un élève de Rhétorique, Ét. de Montigny. *Bibl. Mazarine*, 4016.

2. Le marquis de Conflans était battu à Belle-Isle, le prince de Clermont à Crevelt, le marquis de Contades à Minden.

3. *Parænesis*, c. XXI. S'écarter du droit chemin, fût-ce de la largeur d'un doigt pour courir après le nombre, serait commettre une faute grossière. Il n'est jamais permis d'employer de mauvais moyens pour atteindre une fin bonne en soi, et de plus il faut tenir pour suspect le but qu'il s'agit d'atteindre par cette voie. Il vaut beaucoup mieux avoir peu d'élèves et les bien élever que d'en élever mal une multitude. D'ailleurs, en réalité, il en va tout autrement qu'on ne l'avait craint, car la bonne tenue de l'école fait le succès véritable.

Dès 1583, le P. Olivier Manare, visiteur, faisait cette recommandation : *Pluris nos faciamus fructum nostrorum discipulorum quam numerum.* Pachtler, I, 279.

4. A partir de 1726, dit M. Gofflot, p. 201, les ballets devinrent moins fréquents Nous n'avons vu nulle part la preuve de cette assertion.

transformations aussi inattendues que merveilleuses qui déroutent les prévisions des sages et prouvent péremptoirement qu'en face des mystères de l'âme humaine, il n'est jamais permis de se décourager.

Avec moins de ressources, Rollin nous paraît avoir vu plus juste que les Pères. Il a écrit cette belle page où s'accuse avec l'intelligence très nette des difficultés le sentiment de son impuissance : « Nos jeunes seigneurs sont pleins de courage, de sentiments d'honneur, d'amour de la patrie; ils ont du feu, de la vivacité, de l'esprit et ne manquent pas de talents et de qualités qui peuvent conduire à tout ce qu'il y a de plus grand. S'ils ont des qualités, ils manquent quelquefois d'une éducation mâle et vigoureuse, seule capable de former les grands hommes... Nos mœurs malheureusement tournées par un goût presque général vers la mollesse, les délices, le faux luxe, les plaisirs, l'admiration des choses vaines et l'amour du faux éclat énervent le courage, dès les plus tendres années. Si notre jeune noblesse était élevée comme le fut Philopœmen (je parle de ce qui est compatible avec nos mœurs), si elle comprenait que la vraie grandeur ne consiste point à l'emporter sur les autres par le faste et la dépense, mais à s'en distinguer par un solide mérite, quels officiers, quels commandants, quels héros la France ne fournirait-elle pas? Un seul homme jeta cette ardeur et cette émulation parmi les Achéens. Qu'il serait à souhaiter (et pourquoi ne l'espérerions-nous pas?) que quelqu'un de nos princes, grand en tout, en courage comme en naissance, fît revivre dans nos armées cet ancien goût de simplicité, de frugalité, de générosité et tournât le goût de la nation vers le beau, le solide et l'honnête! Nulle conquête n'approcherait de cette gloire [1] ! »

Nous voudrions pour l'honneur de la Compagnie que cette gloire, elle l'eût pleinement conquise. Certes, elle a beaucoup fait pour l'éducation intellectuelle de la noblesse; mais elle ne lui donna pas la virilité — quelque peu austère — que réclamaient impérieusement les circonstances et qui, d'un point de vue plus général, sera toujours indispensable aux privilégiés de la vie, pour les aider à soutenir le poids si lourd de leurs

1. Rollin, *Hist. ancienne*, t. VIII, p. 155. Cité par M. Ferté, *op. cit.*, p. 367, avec des développements intéressants.

responsabilités. De ce fait, dans ces grands collèges de la Compagnie qui s'ouvraient si largement, si aimablement, à l'aristocratie nobiliaire, la formation du caractère et de la volonté — la plus essentielle — fut, au déclin de l'Ancien Régime, relativement inférieure à l'éducation de l'esprit et du cœur[1]. La classe sociale qui profita le mieux des leçons de la Compagnie fut celle pour laquelle elle ne se sentait pas le plus d'attrait : le Tiers-État.

Contre son attente, là réside, à notre avis, le meilleur de sa gloire.

1. « Il faut convenir que les grands seigneurs sont moins ignorants aujourd'hui qu'ils ne l'étaient au bon vieux temps; il n'est pas rare, dans ce siècle, de trouver des écrivains parmi les gens de qualité... mais on doit avouer aussi qu'autrefois on trouvait plus aisément parmi les grands seigneurs, dont plusieurs savaient à peine lire et lire, des généraux et des habiles ministres. Ce ne sont pas tant les livres qui forment les grands hommes, ce sont les affaires, l'élévation de l'âme et l'honneur... Rien de si rare que de trouver aujourd'hui à la cour des caractères. » *Mémoires de Bernis*, t. I, p. 104, 105. « Le comte de Tressan, élève de La Flèche et de Louis-le-Grand, qui devait fonder l'Académie de Nancy, était, à la cour de Louis XV, le plus aimable des vauriens. »

CHAPITRE VII

LES RÉSULTATS OBTENUS PAR LE SYSTÈME D'ÉDUCATION DE LA COMPAGNIE. — APPRÉCIATION GÉNÉRALE.

§ 1er. — Les résultats.

Sommaire : I. *Après la discussion des doctrines, les résultats obtenus par la Compagnie sont comme la pierre de touche de l'expérience.* — Les anciens élèves, au XVIe siècle : François de Sales : les traits de sa physionomie morale qui rappellent ses maîtres; Pierre Fourier : son goût pour les choses de l'éducation; César de Bus, le fondateur des Pères de la Doctrine chrétienne; Pierre de Bérulle, le fondateur de l'Oratoire de France; Honoré d'Urfé, l'auteur de l'*Astrée*; Fabri de Peiresc, « pourvoyeur de la République des Lettres ». — Au XVIIe siècle, étudient dans les collèges de la Compagnie, de 1600 à 1650 : Descartes, toujours reconnaissant à ses maîtres; Balzac, idolâtre de l'antiquité; Corneille, qui apprend à aimer Rome au collège de Rouen; Condé, nourri de fortes études littéraires et philosophiques; Bossuet et Molière; l'humble Jean-François Régis, l'apôtre du Forez; Colbert; Baluze, Sanson le géographe; l'historien Mézeray et son frère Eudes; M. Olier; Julien Maunoir, l'apôtre de la Bretagne; Nicolas Barré; Segrais; Santeuil; Huet. — Dans la seconde moitié du siècle : Bourdaloue; Louvois; Lamoignon, le fils du premier président Guillaume; Montesquieu; Fontenelle; J.-B. Rousseau; Florent Dancourt; les deux Crébillon; Seignelay; l'abbé Fleury et le futur cardinal du même nom; Le Sage; Vertot; le pieux évêque M. de la Mothe; Duguay-Trouin; Renaudot; Tournefort; Varignon; Jean de Chazelles; Réaumur; l'abbé de Saint-Pierre — Au XVIIIe siècle : Voltaire : ses années de collège; ce qu'il tient de son éducation scolaire. — Sentiments que professent pour leurs anciens maîtres les chefs de l'incrédulité. — Les élèves du P. Porée : Fyot de la Marche; les deux d'Argenson; Helvétius; Trudaine, Turgot, le cardinal de Bernis, Malesherbes; Diderot est le glorieux lauréat du collège de Langres; Marmontel, au collège de Mauriac. — Buffon; Daubenton; Vauvenargues; Hénault; Gresset; Pasquier; Houbigant; Bridaine; Belzunce; François d'Aligre; Le Fèvre d'Ormesson; les deux Le Franc de Pompignan; Vaucanson; Gilbert; Bouguer, Charles Bossut; Lalande; La Condamine; Faujas de Saint-Fond; Lamarck; Rochambeau; la Tour d'Auvergne; Condorcet, et, pour finir cette liste mémorable, Joseph de Maistre. — Souvenir aux humbles écoliers qui firent vaillamment

leur chemin et aux maîtres qui *régentèrent* dans nos collèges après y avoir étudié.

II. *Autorité des méthodes pédagogiques de la Compagnie.* — Sur les *Séminaires*, puis sur l'*Université.* — Efforts de Richer et de Rollin pour soutenir la concurrence et s'élever au niveau de leurs rivaux victorieux. — Emprunts faits aux Jésuites par les Congrégations enseignantes, l'*Oratoire* et la *Doctrine chrétienne*, qui gardent cependant leur originalité. — Les Jésuites et les méthodes de *Port-Royal.* — L'*Université impériale* puisera dane le *Ratio Studiorum.*

III. *Appréciation d'ensemble.* — La Compagnie s'est attachée à répandre les pures doctrines romaines. — Elle crée un personnel d'élite. — L'éducation s'adresse à tout l'enfant. — La théologie est sûre, la philosophie ne dévie pas des voies traditionnelles. — Les Humanités brillent d'un vif éclat. — La piété large et sérieuse est pénétrée de charité et de patriotisme. — Les collèges sont pleins de vie. — L'enfance y est suivie mieux qu'au foyer. — Par malheur, les programmes intellectuels manquent d'élasticité. D'autre part, le goût du mystère, un défaut de franchise déparent une discipline trop soupçonneuse ; enfin, une complaisance excessive pour les goûts frivoles de l'aristocratie de l'Ancien Régime, l'adulation à l'égard des puisssances jettent une ombre sur le *réel génie pédagogique* de nos maîtres.

Avant de porter une appréciation d'ensemble sur l'œuvre éducatrice de la Compagnie de Jésus, il est nécessaire de se demander quels résultats ont produits ses efforts. De ces résultats, nous prendrons, semble-t-il, une vue suffisante si, d'une part, nous dénombrons les hommes de valeur sortis de nos collèges et si, ensuite, nous nous rendons compte des emprunts répétés, faits aux théories et aux procédés pédagogiques des Jésuites par les éducateurs qui furent ou leurs rivaux ou leurs héritiers. Ce sera, après la discussion des doctrines, comme le *confirmatur* des faits, comme la pierre de touche de l'expérience.

Assurément, c'est une œuvre délicate que de rapporter à l'éducation scolaire les influences précises dont les hommes supérieurs lui sont redevables. Néanmoins la chose n'est pas impossible. Quelles que soient les divergences ou les oppositions de vues qui les aient plus tard séparés de leurs premiers maîtres, quelques abus qu'ils aient faits de leur talent, tous ont ceci de commun qu'un jour ou l'autre ils se sont rapprochés de l'idéal, et qu'ils n'ont pu y atteindre que par un amour passionné du travail, par une noble et ardente ambition, par un culte désintéressé des sciences et des lettres, par le désir sincère de faire progresser l'humanité, toutes qualités morales

qui sont à la base et à l'origine de leur supériorité intellectuelle. C'est de ce point de vue qu'on a dit fort justement que « toutes les grandes pensées viennent du cœur ». Or, c'est à une lente imprégnation du cœur de leurs écoliers que nos maîtres tendaient par-dessus tout. Aussi bien, dans le domaine du sentiment, des aspirations et des tendances, est-il relativement facile de dégager la part d'*excitation* religieuse ou simplement *morale* que d'illustres élèves puisèrent dans leurs leçons et à leur école.

On n'attend pas de nous que nous passions en revue les célébrités qui furent redevables aux Jésuites du bienfait de la première éducation; un volume n'y suffirait pas. Jamais corporation religieuse n'eut la faculté d'inscrire plus beaux noms sur ses tables de marbre. Il nous suffira d'en citer quelques-uns, de choisir parmi les grands hommes, de marquer sommairement les traits de leur physionomie qui rappellent celle de leurs maîtres; de noter, aussi souvent que nous le pourrons, les impressions que la vie de collège avait déposées dans leur âme.

Plusieurs hommes d'Église sont, au XVIe siècle, la gloire des collèges de la Compagnie : François de Sales, Pierre Fourier, César de Bus, Pierre de Bérulle.

L'aimable François de Sales fut élevé au collège de Clermont. Sa piété, déjà profondément pénétrée de la foi ardente du foyer, y rencontra un nouvel aliment. « Étant à Paris, bien jeune encore, raconte-t-il lui-même, il me prit une envie extrême d'être saint et parfait. Je commençai à me mettre dans l'imagination que pour cela il fallait que je repliasse ma tête sur mes épaules en disant mes Heures parce qu'un autre écolier qui était vraiment saint le faisait. Je suivis quelque temps cette pratique sans que pour cela je devinsse plus saint. » La direction spirituelle de ses maîtres le ramena à une piété plus simple, quoique toujours austère. Tous les mercredis, vendredis et samedis, l'enfant jeûne et porte le cilice, estimant que le corps trop bien traité est pour l'âme un pesant fardeau. Nous avons dit comment, plusieurs fois réélu préfet de la Congrégation, il exerçait sur ses camarades le plus efficace apostolat [1].

Le scolastique ne nuisit en rien, chez lui, à l'humaniste :

1. Hamon, *Vie de saint François de Sales*, Paris, 1909, 2 vol., t. I, p. 40 et suiv.

François de Sales fut l'honneur des lettres françaises [1]. Toute sa vie, il restera en relations étroites avec les Pères. Pendant qu'il étudie à Padoue, le P. Possevin est son directeur de conscience, et c'est avec lui qu'il discute la question de son avenir [2]. C'est à Padoue que, frappé des sombres doctrines de la prédestination, il retombe dans une mélancolie voisine du désespoir; il prend part aux flagellations publiques du couvent de Saint-Antoine, sa santé s'altère sous l'empire des idées fixes qui l'étreignent; le pieux jeune homme se voit déjà au nombre des réprouvés; le voilà aux portes du tombeau, il rédige son testament et voulant au moins être utile après sa mort, puisqu'il n'a pu l'être pendant sa vie, il lègue son corps aux étudiants en médecine de l'Université. Les doctrines théologiques de la Compagnie rendirent à François de Sales la paix de l'âme avec la santé.

Dans un mémoire adressé au duc de Savoie, il inscrit, parmi les moyens à employer pour rétablir le catholicisme dans le Chablais, la fondation urgente d'un collège à Thonon et qui sera tenu par les Jésuites.

C'est sous la direction du P. Jean Fourier qu'il fait la retraite préparatoire à son sacre épiscopal. C'est le P. Jean Fourier encore qui, prenant connaissance des lettres écrites à Mme de Charmoisy, supplie l'évêque de publier ces pages qui deviennent en 1609 l'*Introduction à la Vie dévote* [3].

Par sa politesse exquise qui l'ont fait appeler « le saint gentilhomme », *the gentleman saint* ; par sa piété qui ordonne, hiérarchise les affections sans jamais condamner absolument le vieux fonds de notre nature — au grand scandale des rigoristes ; — par cette onction douce, paisible, joyeuse, qu'il répand sur une

1. « Il eut pour maîtres en philosophie Jean-François Suarez et Jérôme Dandini; celui-ci, un des hommes de son siècle les plus versés dans la doctrine d'Aristote... Ses cahiers que la Providence a fait arriver entre nos mains attestent le vif intérêt qu'il mettait à conserver toutes leurs paroles. Depuis le premier mot jusqu'au dernier, tout y est d'une netteté exquise, bien soigné, facile à lire. Toutes les marges sont couvertes d'indications qui font connaître les divisions et sous-divisions avec les divers chefs de preuves et forment comme une analyse de tout l'ouvrage; enfin on y reonnaît non seulement l'homme d'ordre qui fait bien toutes choses, mais encore l'homme logique qui classe ses idées et s'en rend un compte net et précis. » Hamon, *id.*, t. I, p. 47.

2. Hamon, I, p. 70.

3. Ce chef-d'œuvre de piété et d'onction fut l'objet des anathèmes de certains rigoristes, François de Sales a ce que Sainte-Beuve appelle « l'entre-deux ». *Port-Royal*, éd. 1840, t. I, c. IX, p. 230, et c. X, p. 262.

dévotion qu'à sa manière, lui aussi, il veut rendre « aisée », François de Sales se rattache, à n'en pas douter, à l'esprit de ceux qui furent ses maîtres, ses conseillers, ses amis.

Le collège de Pont-à-Mousson compta au nombre de ses élèves *Pierre Fourier*, le neveu de ce Jean Fourier qui fut le directeur de conscience de François de Sales [1].

Nous avons eu l'occasion d'en faire la remarque : l'Université de Pont-à-Mousson se plaçait un peu à l'avant-garde des maisons d'éducation de la Compagnie. On n'y craignait pas les hardiesses de bon aloi. Aussi ne sommes-nous pas surpris d'apprendre que Pierre Fourier « eut à cœur de s'y livrer à l'étude de sa langue maternelle. Toute sa vie, il tint à scrupule de parler son français purement et de l'écrire correctement. Ce qui ne l'empêchait pas de parler le latin et de lire les auteurs grecs dans le texte. Au reste, l'écolier a de très bons maîtres, entre autres J. Sirmond qui fut son professeur de rhétorique. Il fit sa philosophie sous le P. Guinard et s'appliqua, selon ses goûts, à l'étude des mathématiques.

Pierre Fourier est externe comme François de Sales; il vit dans une modeste pension de famille. Congréganiste fervent, il est un modèle d'austérité, couchant sur des fagots en plein hiver, usant du cilice et de la discipline, ne buvant jamais de vin.

Au sortir du collège, comme l'éducation l'attire, il prend un préceptorat. Puis ses idées se précisent, il veut être prêtre et revient étudier la théologie à cette même Université de Pont-à-Mousson dont son oncle est devenu le recteur. Curé de Mattaincourt, il appelle les Jésuites à son aide dans l'œuvre de la régénération de sa paroisse. Il se sert des mêmes procédés qu'il a vus réussir au collège, enrôle ses paroissiens dans des Congrégations, exigeant des membres l'assiduité aux offices et la réforme de leurs mœurs. Il établit un bureau de charité chargé de vider les contestations survenues entre confrères. Toujours préoccupé des choses de l'éducation, il institue la Congrégation de Notre-Dame spécialement vouée à l'instruction des jeunes filles du peuple et dont les maisons essaiment à travers la Lorraine et la Champagne. Les Jésuites collaborent à la rédaction des statuts de la Congrégation naissante. Une autre grande

1. Chapia, *Vie du Bienheureux Pierre Fourier*, Nancy, 1853.

pensée tient au cœur de l'homme de Dieu; il voudrait transformer l'Ordre des Chanoines réguliers dont il est membre en Congrégation enseignante qui se consacrerait à l'éducation des garçons dans les mêmes milieux populaires. « Il désirait que ses religieux reçussent dans leurs écoles, sans distinction de riches, ou de pauvres, les enfants tout jeunes pour leur apprendre à lire, à écrire et, selon le besoin, leur enseigner un peu de latin, assez pour être reçus dans les grands collèges où ils pourraient continuer leurs études, sans autres frais que les dépenses nécessaires pour le vivre et le vêtement. Ceux qui ne voudraient apprendre qu'à lire, écrire et calculer, il souhaitait que les bons religieux puissent les suivre au milieu du monde pour les y encourager, les y soutenir dans le bien et les protéger [1]. » Chose étrange, Rome empêcha l'exécution de ces utiles établissements qu'il était réservé à Jean-Baptiste de la Salle de réaliser en partie. L'autorité ecclésiastique se contenta d'approuver l'institution de la Congrégation de Notre-Dame à l'usage des jeunes filles, estimant qu'il ne convenait pas que des prêtres se transformassent en instituteurs primaires.

A l'autre extrémité de la France, *César de Bus*, le fondateur des Pères de la Doctrine chrétienne, communément appelés les Doctrinaires, fut deux années l'élève du collège d'Avignon [2].

César de Bus est gentilhomme. Il s'adonne aux études classiques, cultive la poésie qui lui vaudra quelques succès mondains. Mais le collège, nous dit son biographe, fut moins pour lui le séjour du travail que l'école de la vertu. Ces écoliers du XVIe siècle étaient de fer. A quatorze ans, il jeûne un carême entier et tous les vendredis de la même année. Il use d'une pieuse industrie pour cacher sa belle conduite aux yeux de ses camarades. Il s'éloignait d'eux insensiblement en allant de la maison au collège et portait secrètement son déjeuner aux pauvres qui se tenaient habituellement à l'entrée de l'église Saint-Pierre.

C'est chez les Jésuites qu'il conçoit, paraît-il, l'idée et le plan de sa future Congrégation, et cette pensée lui donne de nouvelles

1. Chapia, *op. cit.*, p. 235, 236. Cent ans plus tard, Rome devait interdire aux Frères des Écoles chrétiennes l'accès du sacerdoce.

Ajoutons que Pierre Fourier fut, pendant la désastreuse guerre de Trente Ans, le bienfaiteur de la Lorraine. Nancy a donné son nom à une de ses rues.

2. 1558-1560. Chamoux, *Vie du vénérable César de Bus*, Caromb (Vaucluse), 1868.

ardeurs. Plus tard, César de Bus reviendra avec bonheur dans son cher collège; il y fera des retraites de plusieurs semaines. Prêtre, il travaille à l'évangélisation des peuples en compagnie du P. Suffren, du P. Cotton, du P. Raymond. En instituant sa Congrégation, le serviteur de Dieu était loin de prévoir qu'il travaillait en quelque manière contre les Maîtres de sa jeunesse. Les Pères de la Doctrine chrétienne furent les rivaux et les adversaires de la Compagnie [1].

Pierre de Bérulle, élève au collège de Clermont [2], fut le fondateur d'une autre Congrégation rivale : l'Oratoire. Toute sa vie, il conserva aux Jésuites un attachement inviolable; il s'employa utilement à leur retour en 1603; il eut même un moment le désir d'entrer chez eux et fit, à cette occasion, une retraite chez les Pères de Verdun. Le P. Maggio le détourna de son projet. En fondant l'Oratoire, il avait eu dessein de se vouer, lui et les siens, non pas à l'éducation de la jeunesse dans les collèges — il en laissait le soin à ses anciens maîtres — mais à la formation du clergé dans les séminaires. Les circonstances ou plutôt la Providence en décidèrent autrement. Les difficultés survinrent entre les Jésuites et l'Oratoire qui mirent dans tout son jour l'âme délicate et reconnaissante de Pierre de Bérulle. Il fut constamment l'homme de la paix.

Par ces grands noms dont nous venons d'évoquer le souvenir, on peut juger de la place que la Compagnie de Jésus a le droit de revendiquer dans la restauration catholique du XVIIe siècle. Mais nous n'avons pas fini avec le XVIe. Les Jésuites élevèrent aussi toute une génération d'ardents ligueurs. Un de ces derniers que nous ne connaissons plus guère, mais qui eut de son temps une influence dont nous avons peine à nous faire l'idée, qui pendant cinquante ans fit les délices de l'Europe, fut élève au collège de Tournon : c'est *Honoré d'Urfé*, l'auteur de l'*Astrée*. En 1583, à l'âge de seize ans, nous le voyons célébrer en vers français et latins, au nom de tous ses camarades, l'entrée à Tournon de « très illustre dame Madame Madeleine de La

1. Chamoux, *op. cit.*, passim.
2. Il n'y fit que sa philosophie en 1589. Sa mère crut devoir le retirer de l'Université pour le mettre chez les Jésuites où l'éducation était supérieure. Abbé M. Houssaye, *M. de Bérulle et les Carmels de France, 1575-1611*, Paris, 1872, p. 99 et suiv.

Rochefoucauld ». Il est à noter que les divertissements où il prend part comme acteur et comme auteur — car il est le Sophocle du collège — ont une forme champêtre et bocagère [1]. Il avait appris au culte de la belle antiquité à rêver autre chose que de l'argent, « il eut un culte de l'honneur qui fut non seulement verbal, mais appuyé d'action. Il sut ce que c'était que le courage, l'humanité, l'amitié, la fidélité. Il fut l'un des ouvriers finisseurs de la politesse et de l'urbanité de la nation ».

Nous devons un souvenir aussi à ce Fabri de Peiresc, élève d'Aix et d'Avignon et qui représente l'érudition de son époque comme d'Urfé en symbolise les goûts littéraires. Il étudie sous le P. Colombat et sous le P. Valladier et rendit hommage à leur science et à leur valeur pédagogique [2]. Un jour qu'il avait déchiffré une médaille d'Arcadius, l'enfant reçut en récompense d'autres médailles et des livres de numismatique : sa vocation était trouvée. Antiquaire, archéologue, épigraphiste, Peiresc fait de sa maison d'Aix un véritable musée ; il y amasse des collections savantes, les vieilles inscriptions, et, en un temps encore brutal et guerrier, il inaugure le type de ces gentilshommes qui se passionnent pour les recherches scientifiques, les explorations et les fouilles, méritant le beau titre que lui décerne Gassendi de « Pourvoyeur de la République des Lettres ».

Nous voici au XVIIe siècle. La Compagnie de Jésus a été rappelée d'exil par Henri IV. De toutes parts, à l'abri de la paix, le catholicisme renaît à la vie et à l'activité. Époque féconde pour nos collèges.

« A la fin des congés de Pâques de l'année 1604, arrivait à La Flèche un jeune enfant pâle, de frêle et délicate santé, *René Descartes*, né à la Haye, petite ville de Touraine, le 31 mars 1596 [3]. Nous savons quelle reconnaissance le philosophe garda

1. L.-V. Gofflot, *op. cit.*, p. 108.

2. « Ii gaudebant non tam opus esse gressum illius (adolescentis) regere quam eminus viam demonstrare; laudandi quod nobile pectus ea servitute non opprimerent qua plerique aut odium rerum bonarum contrahunt aut humilibus nimis assuefiunt. » Gassendi, *Viri illustris Nicolai Claudii Fabricii de Peiresc*, Parisiis, 1641, Bibl. Nat., L 67, 15952, Réserve.

Jacob Spon, l'auteur du *Voyage d'Italie, de Dalmatie, de Grèce et du Levant*, Amsterdam, 1679, 3 vol., n'a garde d'oublier de visiter à Aix la maison de M. Peiresc, « cet homme infatigable » qui a laissé près de cent volumes de manuscrits ou de sa main ou de celle de ses secrétaires. Il y copie pour sa part trois cents inscriptions anciennes, p. 9 et 10. Né à Lyon en 1647, Jacob Spon fut un érudit remarquable. Protestant, il dédie son *Voyage* au R. P. La Chaise.

3. Rochemonteix (le P. de), *op. cit.*, IV, p. 50. Descartes se lia, au collège, avec la

à ses anciens maîtres. Plus d'une fois, les querelles doctrinales excitèrent sa mauvaise humeur ; jamais elles n'interrompirent des relations empreintes de cordialité. Elle est touchante, la lettre qu'il écrivait le 15 juin 1637 au P. Étienne Noël, recteur de La Flèche, quelques jours après la publication du *Discours de la Méthode* : « Je juge bien que vous n'aurez pas retenu les noms de tous les disciples que vous aviez il y a vingt-trois ou vingt-quatre ans lorsque vous enseigniez la philosophie à La Flèche et que je suis du nombre de ceux qui sont effacés de votre mémoire; mais je n'ai pas cru pour cela devoir effacer de la mienne les obligations que je vous ai, ni n'ai pas perdu le désir de les reconnaître, bien que je n'aie aucune autre occasion de vous en rendre témoignage, sinon qu'ayant fait imprimer ces jours passés le volume, que vous recevrez en cette lettre, je suis bien aise de vous l'offrir, comme un fruit qui vous appartient et duquel vous avez jeté les premières semences en mon esprit, comme je dois aussi à ceux de votre Ordre tout le peu de connaissance que j'ai des bonnes lettres. Que si vous prenez la peine de lire ce livre, ou que vous le fassiez lire par ceux des vôtres qui en auront le plus de loisir, et qu'y ayant remarqué les fautes, qui sans doute s'y trouveront en très grand nombre, vous me veuillez faire la faveur de m'en avertir, et ainsi de continuer encore de m'enseigner, je vous en aurai une très grande obligation et ferai le mieux qui me sera possible pour les corriger suivant vos bonnes intentions [1]. »

Descartes resta toujours profondément religieux. Sa philosophie ne se proposait-elle pas de forcer les athées jusque dans leurs derniers retranchements? Dieu y occupe la première place du commencement à la fin et tout ce que le grand métaphysicien enlève à la raison humaine et aux créatures, c'est pour l'offrir dans un geste magnifique en hommage à la souveraineté du Créateur.

Après le rénovateur de la philosophie française, voici celui qui fit faire à notre langue sa rhétorique, *Balzac*. Coïncidence étrange : l'écrivain aux périodes pompeuses et polies avait

futur P. Mersenne. Voir, dans Baillet, les attentions dont le P. Charlet ne cessa d'entourer l'enfant, à qui il permit de rester au lit plus longtemps que les autres, tant à cause de sa santé infirme que parce qu'il remarquait en lui un esprit porté naturellement à la méditation : I, p. 28. « Cette pratique, ajoute l'auteur, lui tourna tellement en habitude qu'il s'en fit une manière d'étudier pour toute sa vie. »

1. Rochemonteix, IV, 57.

été l'élève, à Poitiers, du rude P. Garasse. Il est vrai qu'il se brouilla avec son ancien maître. « Ce docteur, déclarait-il, obligera bientôt le monde entier de croire qu'outre son quatrième vœu, il en a fait encore un cinquième, de n'écrire rien qui vaille [1]. » Il n'en fut pas moins en correspondance épistolaire et en commerce d'amitié avec nombre de Jésuites. Le P. Février était son confesseur. Il finit par se réconcilier avec le P. Garasse et par avouer que la mauvaise humeur lui avait fait dire plus qu'il ne pensait.

On sait en quels termes Balzac parle de l'antiquité... il en est idolâtre, et son *Socrate chrétien*, où il s'efforce de concilier le christianisme et les grands hommes du paganisme, trahit l'éducation des Pères [2].

Lui aussi, le grand *Corneille*, il est bien l'élève de la Compagnie. Qu'il est infiniment regrettable que nous possédions si peu de détails sur sa première éducation ! Fontenelle nous dit seulement — et nous lui en voulons d'être fermé à ce point : « Il fit ses études aux Jésuites de Rouen et il en a toujours conservé une extrême reconnaissance pour la Société [3]. » Nous savons qu'il remporta des prix de vers latins, que son frère Thomas joua dans la tragédie de *Jézabel* [4]. Bien sûr qu'il puisa à Rouen dans Tite-Live, dans Sénèque, dans son cher Lucain, le goût du sublime, l'enthousiasme pour les mâles sacrifices, l'art d'enfermer dans le moule énergique du vers une noble pensée. Il ne fit guère que mettre à la scène ces pages sur lesquelles il s'était penché, tout enfant, et qui avaient pour toujours rempli son jeune cœur.

Après avoir été l'idole de sa génération, Corneille se découragea de l'insuccès de *Pertharite*. Ses vieux maîtres consolèrent leur cher grand élève. Le P. de la Rue le félicitait d'avoir assaini le théâtre et d'avoir fait de la tragédie un aliment pour les âmes

1. Il écrivait à son frère : « Tout ce qui me fâche en ceci, c'est qu'il faille que vous et moi ayons quelque sorte d'obligation à l'auteur, de votre livre, et que j'aie reçu du dernier de tous les hommes les commencements de mes études et la première teinture des lettres. Mais quant à moi, je proteste devant tout le monde que pour cela je ne suis point coupable des sottises qu'il fera ni de celles qu'il a faites et qu'ayant eu beaucoup de peine à purifier mon esprit des ordures du collège et à me défaire d'une mauvaise science, je ne prétends pas que des choses que je n'ai plus me puissent jamais être reprochées. »

2. Sur les rapports de Balzac avec les Pères d'Angoulême, cf. Boissonnade et Bernard, p. 116 et suiv.

3. Fontenelle, *Vie de Corneille*.

4. Gofflot, p. 167 et suiv.

élevées des héros. Ils lui suggérèrent sa traduction en vers de l'*Imitation de Jésus-Christ*; Pierre Corneille occupa sa vieillesse à paraphraser les auteurs sacrés, à composer des poésies latines comme au temps de son adolescence, ou bien encore à remercier en alexandrins les régents qui l'avaient élevé [1]. Le croirait-on? L'auteur du *Cid* et de *Polyeucte* connut le remords. « Il a beaucoup de probité naturelle; il a joui, dans tous les temps de sa vie, de beaucoup de religion et de plus de piété que le commerce du monde n'en permet ordinairement. Il a eu souvent besoin d'être rassuré par des casuistes sur ses pièces de théâtre, et ils lui ont toujours fait grâce, en faveur de la pureté qu'il avait établie sur la scène, des nobles sentiments qui règnent dans ses ouvrages et de la vertu qu'il a mise jusque dans l'amour [2]. » Quels furent ces casuistes, nous le devinons sans peine. C'est par le P. La Chaise que le roi connut la situation embarrassée du poète ; il s'empressa d'envoyer deux cents louis à l'illustre malade.

Après Descartes, après Balzac, après Corneille, après les trois plus grands hommes de lettres du temps, le plus grand capitaine, *Condé*. Condé et son frère, le prince de Conti, avaient fait de fortes études au collège Sainte-Marie de Bourges [3]. Le premier s'en souvint le jour où, assistant au collège de Navarre à « la Tentative » de Jacques-Bénigne Bossuet, il voulut descendre dans l'arène; le second ne craignit pas d'aborder les matières les plus élevées et les plus subtiles et de les traiter dans des dissertations théologiques.

Condé tenait des Montmorency et des huguenots. De ceux-là il eut la noblesse et la fierté, de ceux-ci peut-être un certain fonds raisonneur. Cependant il ne fut pas un incroyant, lui dont le premier geste après la victoire fut de fléchir le genou « pour rendre au Dieu des armées la gloire qu'Il lui envoyait [4] ».

1. En 1668, il écrit au P. Delidel :

Et comme je te dois ma gloire sur la terre,
Puissé-je te devoir un jour celle des cieux !

Gofflot, p. 169.

2. Fontenelle, *Vie de Corneille*.

3. Sur l'éducation du grand Condé, le lecteur trouvera de copieux et intéressants documents dans le savant ouvrage du P. Henri Chérot : *Trois éducations princières au* XVIIe *siècle : le grand Condé, son fils le duc d'Enghien, son petit-fils le duc de Bourbon*, Lille, Desclée, 1896. — Pendant dix-huit ans, le grand Condé eut un Jésuite à ses côtés.

4. Voir le récit des épisodes religieux et chevaleresques de la journée de Rocroi par le P. Mugnier, confesseur du duc. Chérot, p. 114, 115.

La Compagnie de Jésus a le droit de revendiquer sa bonne part dans l'œuvre de la formation intellectuelle et morale du héros. Quelle séduction n'exerce pas sur lui l'émulation scolaire ! Dans les concertations journalières, lit-on dans les *Lettres annuelles*, c'est lui qui enflamme tous les autres [1]. Ses succès lui apparaissent comme des victoires qu'il compare aux faits d'armes de son père : *Tu Antissiodorum primum subisti*, lui écrit-il, *ego vero in rhetoricam sum admissus*. Car, de bonne heure soumis à la forte discipline classique, le duc est un excellent humaniste; baptisé à quatre ans et demi, il pouvait déjà réciter le *Credo* en latin sans hésiter d'un mot ; en jouant avec ses camarades, il les commande dans la langue de Cicéron; ce n'est qu'à quinze ans qu'il obtient de son père l'autorisation de correspondre en français.

Il prend part aux solennités littéraires et artistiques du collège, remplit les principaux rôles dans les tragédies, sent s'éveiller sa jeune ambition en entendant répéter son nom aux distributions de prix, passe brillamment ses thèses de philosophie, qui nous ont été conservées, précédées d'un portrait de Richelieu et dédiées au grand ministre « à qui les princes rendent honneur ».

Enfin, le jeune homme, en dépit de cette vivacité qui lui fait mettre facilement la main à l'épée, est un congréganiste fervent. « Retournant de la Congrégation, mande-t-il à Monsieur le Prince, où j'étais allé me communier en intention de vous obtenir de Dieu les grâces nécessaires pour votre conservation, on m'a donné deux figues, fruits assez rares en sa nouveauté; le présent est petit, mais que vous rendrez grand en le recevant puisqu'il est envoyé par celui qui voudrait bien soulager vos peines [2]. » Le duc, ses études finies, resta sous la direction des Pères, dans le temps même qu'il était délégué au gouvernement de la Bourgogne, à Dijon. Après le P. Pelletier — partisan de la chasse et des exercices physiques — ce fut le P. Mugnier que l'on chargea de veiller sur ses mœurs et sur ses déportements. Le Père eut la sagesse de laisser au duc une liberté raisonnable. « Quand la perte au jeu avait été trop forte, il s'évertuait à calmer le mécontentement de Monsieur le Prince ou à détourner

1. « Concertationibus quotidianis incendit omnes. » *Litteræ annuæ S. J.*, 1630. Chérot, p. 18.
2. Le duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, t. III, p. 565.

son attention en lui signalant quelque économie obtenue sur la table, la lingerie ou le chauffage [1]. »

Toujours Condé aima la Compagnie. Il lui confie son fils; lui-même sera heureux de conduire son petit-fils au collège de Clermont. De temps à autre, il viendra faire une retraite à la maison professe de la rue Saint-Antoine. Le P. Deschamps — un ancien condisciple de Sainte-Marie de Bourges — le confessa à la mort. « Sans être averti par la maladie, sans être pressé par le temps, il exécute ce qu'il méditait. Un sage religieux qu'il appelle exprès règle les affaires de sa conscience : il obéit, humble chrétien, à sa décision et nul n'a jamais douté de sa bonne foi [2]. »

Celui qui prononçait ces graves paroles était une des gloires du collège de Dijon. Plusieurs influences se disputent *Bossuet*. Il a goûté les délices de Térence, de Virgile et d'Homère auprès des Pères Jésuites [3], mais il a étudié en philosophie au collège de Navarre : il partagera les idées de l'Université et de la vieille Sorbonne. De plus, il est de lignée parlementaire et son christianisme sera quelque peu janséniste et tout à fait gallican. Nature toute en vigueur, autoritaire, il sera inflexible, impitoyable sur le chapitre de la morale relâchée et réclamera sans se lasser la condamnation des confesseurs complaisants qui osent voiler « la face hideuse » du saint Évangile.

Notre *Molière* encourut, lui aussi, les foudres de l'Aigle de Meaux. Plus d'un trait nous révèle dans l'œuvre du grand comique qu'il fut un des très bons élèves du collège de Clermont, avant de suivre les cours de philosophie de Gassendi et de commencer sa vie de voyages, d'aventures et de profondes observations [4]. Ce n'est pas en vain qu'il a étudié particulièrement Plaute et Térence. Il a été le spectateur, le héros peut-être dans les tragédies du collège [5]. Il connaît le langage de la dévotion

1. Le duc d'Aumale, *op. cit.*, p. 369.

2. Donnons ici un souvenir à Gassion qui fut le lieutenant de Condé à Rocroi après avoir été — quoique protestant — élève de la Compagnie. « En 1632, Gustave-Adolphe, ayant pris Munich, alla voir le magnifique collège des Jésuites et se mit à disputer en latin avec le Recteur. Il mit ensuite aux prises avec un autre Jésuite le jeune Gassion, alors colonel au service de la Suède. » Cardinal de Bausset, *Hist. de Bossuet*, I, 1.

3. Le cardinal de Bausset, *ibid.* Bossuet acquiert au collège de Dijon une connaissance de la langue grecque plus approfondie qu'elle ne l'est d'ordinaire : t. I, p. 7.

4. Lagrange nous dit qu'il fit, chez les Jésuites, de très bonnes études.

5. M. Maurice Donnay, dans une récente conférence sur Molière (*Revue hebd.*, 4 févr. 1911), nous dit que « tous les rôles y étaient tenus par les internes : externe,

et les distinctions des casuistes. Il y a plus, le fonds même de son théâtre trahit son éducation. Molière revendique hautement les droits de la nature et de la raison. Tout en faisant aussi large que l'on voudra la part de l'individualité, l'héritage de la race, le fruit des lectures, le spectacle des baladins rencontrés sur les ponts en allant au collège [1], on peut admettre que Molière puisa cette idée de la bonté de la nature dans l'enseignement de ses maîtres qui réhabilitaient tout ce que condamnaient les Jansénistes, appelant fille de Dieu ce que ceux-ci exécraient sous le nom de fille du péché, d'esclave de Satan. Aussi, n'est-ce pas les Jésuites que Molière vise dans *Tartuffe*. Leurs mœurs furent toujours au-dessus de tout soupçon. Nous ne les reconnaissons pas dans le langage et les scrupules du scélérat hypocrite qui cache ses intentions perfides sous le couvert d'une morale intransigeante et d'une conscience timorée. On a remarqué d'ailleurs que Molière n'attaqua jamais ses anciens maîtres et que ceux-ci poussèrent l'amabilité jusqu'à faire représenter quelques-unes des pièces de leur ancien élève.

Nous nous en voudrions de ne pas citer un nom, pauvre il est vrai de célébrité humaine, mais grand devant l'Église et devant Dieu, celui de *Jean-François Régis*. Humble externe au collège de Béziers [2], il est au nombre de ces écoliers extraordinaires dont le front est marqué de bonne heure pour une gloire plus haute et plus durable que celle d'ici-bas. Ses études terminées, le jeune homme demanda à entrer dans la Compagnie de Jésus; il professa à Billom, à Auch, au Puy. En un temps où

le jeune Poquelin n'a pu y faire ses débuts de comédien. » C'est inexact. Nous n'avons vu nulle part les externes exclus du nombre des acteurs. L'exemple du grand Condé en est une preuve. D'ailleurs, les Jésuites faisaient représenter des pièces de théâtre dans des villes où ils n'avaient pas d'internat. Enfin les listes des acteurs mentionnant explicitement les pensionnaires nous indiquent par là même que les autres étaient des externes. Avec M. Gofflot, nous pensons que Molière, excellent élève et peut-être déjà « particulièrement doué », a pu jouer en 1641 dans *Asmundus et Asvitus* au Palais-Royal — son futur théâtre — devant Richelieu. Son camarade le prince de Conti y remplissait un rôle. Gofflot, *op. cit.*, p. 169, 170.

1. « Quel chemin devait suivre le jeune Poquelin, pour aller de la rue Saint-Honoré à la rue Saint-Jacques où était le collège de Clermont? Il pouvait prendre par la rue de l'Arbre-Sec, la place de l'Escolle, le quai de la Mégisserie, la vallée de Misère, le pont Nostre-Dame, la rue de la Lanterne, le Petit-Pont; ou bien il pouvait prendre le Pont Neuf où il y avait la Samaritaine, et puis le Cheval de Bronze, et puis surtout des charlatans, des banquistes, des chanteurs; ou le Pont Neuf, le quai des Augustins, la rue de la Bûcherie, la rue Saint-Séverin... » Première conférence de M. Maurice Donnay sur Molière, *Revue hebdomad.*, 4 fév. 1911.

2. Daubenton (le P.), *Vie de saint Jean-François Régis, apôtre du Velay, du Vivarais et des Cévennes*, éd. de 1826, p. 4.

les habitants des campagnes sont matériellement et spirituellement déshérités, il rêve de se faire l'apôtre des pauvres montagnards du Forez. « Je vous prie de faire attention, écrit-il au Père Général, que les habitants des villes ont le pain avec abondance, pendant que les peuples des campagnes pâtissent de la faim [1] ». Il espère d'autant plus obtenir la grâce qu'il implore que déjà on lui a refusé la Nouvelle-France. Cette fois le Père Général se rend à ses désirs et Jean-François Régis a le bonheur de mourir au milieu des pauvres et à leur service.

Combien d'autres noms dignes de mention nous relevons sur les listes de nos collèges en cette première moitié du XVIIe siècle !

A Reims étudie *Colbert*, écolier appliqué, mais un peu lourd aux études classiques; à Tulle, puis à Toulouse, *Baluze*, élève en philosophie du P. Jean Ferrier, « qui professait avec l'estime et l'applaudissement du public [2] »; à Amiens, le futur grand érudit *Du Cange* et le géographe *Sanson*, à Caen l'historien *Mézeray* et son frère *Eudes* qui sera le fondateur d'une Congrégation enseignante, celle des religieux Eudistes ; à Lyon, M. *Olier*, l'ami de saint Vincent de Paul, de M. de Bérulle et du P. de Condren, qui instituera le célèbre séminaire de Saint-Sulpice.

Inclinons-nous avec respect devant un des plus fervents écoliers du collège de Rennes : *Julien Maunoir* [3]. Comme Jean-François Régis, l'enfant est prédestiné à une vocation exceptionnelle. Jésuite, il ne fait que passer dans les collèges de la Société à Quimper, à Bourges, à Nevers, et sollicite l'honneur de se consacrer dans le pays breton à l'œuvre des missions où il remplacera Michel le Nobletz. Pendant quarante années, le P. Maunoir parcourt la Bretagne, luttant contre les superstitions de toutes sortes, prêchant les marins, les soldats, ouvrant des maisons de retraite pour les gentilshommes, suscitant partout de zélés missionnaires, inaugurant les méthodes d'apostolat les plus ingénieuses, poète breton à ses heures, apaisant en 1675 cette révolte du timbre qui fut la cause de ces « pen-

1. Daubenton (le P.), *op. cit.*, p. 205.
2. Sur les Pères du collège de Tulle qui élevèrent Baluze, voir *Historiæ Tutelensis libri tres, auctore Stephano Baluzio Tutelensi*, Parisiis, 1717, p. 286 et suiv.
3. *Histoire du vénérable serviteur de Dieu Julien Maunoir, de la Compagnie de Jésus*, par le P. Xavier-Auguste Séjourné, Paris, Oudin, 1895.

deries » dont l'élégante marquise de Sévigné accueillait la nouvelle en badinant; entre deux missions édifiant maîtres et élèves au collège de Quimper, le port d'attache de ce pêcheur d'âmes[1].

D'autres noms se pressent encore sous notre plume : *Nicolas Barré*, qui fut un de ceux que préoccupa, sous l'Ancien Régime, l'instruction des classes populaires; le poète *Segrais*, qui voulut, imiter Virgile après l'avoir traduit et qui profita de l'influence que lui conféraient ses fonctions d'échevin pour doter d'une belle église son vieux collège de Caen; le poète *Santeuil*, qui chanta sa reconnaissance dans des odes qu'Horace n'eût pas désavouées ; *Huet*, si noblement enthousiaste, si facilement attendri au souvenir des jours heureux de son enfance. « Aussi ai-je toujours aimé ce noble collège de Caen, le théâtre des exercices de mon adolescence. Toutes les fois que j'ai pu le revoir, ç'a été pour moi le comble de la joie; je pensais alors rajeunir et remonter le cours de mes jeunes années. » Il salue en ces termes la mort du P. Mambrun : « Que la terre vous soit légère ! que vos urnes recèlent un éternel printemps, ô vous qui voulûtes que vos enfants respectassent dans un maître la sainte autorité du Père ou regardassent un maître comme un Père dont ils tiennent non la vie du corps, mais celle de l'esprit [2]. » Au soir de sa vie, l'évêque d'Avranches se retira à la maison professe de la rue Saint-Antoine; il voulut mourir au milieu de ceux qui lui avaient appris à bien vivre, leur léguant sa riche bibliothèque.

Tout de suite se présente à nous, dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, le nom de *Bourdaloue*. Jeune scolastique, il suit en 1655 les cours de théologie du collège de Clermont, chargé en même temps de veiller sur les études de *François-Michel Le Tellier*, le futur marquis de Louvois, et celles de *Chrétien-François de Lamoignon*. Les deux écoliers gardèrent de leur régent le plus affectueux souvenir. « Pendant quarante-cinq ans que j'ai été en commerce avec lui, écrira Lamoignon, mon cœur ni mon esprit n'ont rien eu pour lui de secret [3]. »

1. Séjourné (le P.), *Histoire...*, *passim*.

2. *Mémoires*, p. 11. Il se lie au collège avec Bernardin Gigault de Bellefonds, qui devint maréchal de France, *Mémoires*, p. 15.

3. Les thèses de fin d'études *De universa theologia* de Chrétien-François de Lamoignon, fils aîné du premier président Guillaume, firent grand tapage le 15 juin 1663. Le premier président « trouva bon que son fils combattît le système, de

Pour l'honneur de la Compagnie, Bourdaloue eut le courage et le tact qui conviennent à l'orateur chrétien. Son austérité ne l'empêcha pas d'être un homme d'aimable compagnie; sa conversation faisait les délices de Mme de Sévigné : « Je suis assurée, mande-t-elle au président de Moulceau, que vous êtes aussi charmé de l'esprit, de la bonté, de l'agrément et de la facilité du P. Bourdaloue dans la vie civile et commune que charmé et enchanté de ses sermons. » Le Père est de ces réunions charmantes de Baville où Boileau, toujours malin, en profitait pour plaisanter les casuistes :

Si Bourdaloue un peu sévère
Nous dit : Craignez la volupté,
Escobar, lui dit-on, mon père,
Nous la permet pour la santé [1].

Deux élèves illustres étudient encore à cette époque dans nos collèges : *Montesquieu*, à Bordeaux; *Fontenelle*, à Rouen.

Rempli de ferveur pour les classiques et la belle antiquité, Montesquieu, dès l'âge de vingt ans, établit dans un premier ouvrage que l'idolâtrie des païens ne lui paraissait pas entraîner nécessairement la damnation éternelle; il se refusait à croire que Cicéron et Sénèque fussent condamnés aux supplices de l'enfer. Montesquieu puisa au collège cet amour passionné de l'étude qui lui fit écrire : « L'étude a été pour moi le souverain remède contre les dégoûts de la vie, n'ayant jamais eu de chagrin qu'une heure de lecture n'ait dissipé. »

Il fut toujours religieux. Que d'éclatants témoignages à la beauté et à la divinité de christianisme sa plume ne rendit-elle pas ! « Chose admirable, pense-t-il quelque part, la religion chrétienne qui ne semble avoir d'autre objet que la félicité de l'autre vie fait encore notre bonheur dans celle-ci. » Une note de Barbier laisse entendre que les Jésuites se souvinrent d'avoir compté le jeune Montesquieu au nombre de leurs écoliers. « Il

Copernic, mais point qu'il l'attaquât au nom de l'Inquisition romaine, tribunal dont les décrets, d'après lui, n'étaient pas reçus en France. Il dicta lui-même à son fils cette déclaration que celui-ci trouva moyen de dire et de répéter fort à propos pour l'explication de sa thèse : « Quo argumento ab Inquisitione petito, utuntur omnes qui repugnant Copernico, quemadmodum factum a Gassendio; per quod tamen nullam ego attribuo auctoritatem Inquisitioni in hoc regno qui sum et ero semper libertatum gallicarum defensor acerrimus. » Chérot, p. 218.

1. Ménorval, *Les Jésuites de la rue Saint-Antoine*, Paris, 1872, p. 102. Du même auteur : *Bourdaloue, Vie d'un jésuite de la maison professe*, Paris, 1897, *passim*.

s'est confessé au P. Routh qui le venait voir, écrit l'annaliste au mois de février 1757. Monsieur le Curé de Saint-Sulpice, qui l'a administré, voulait qu'il fît une rétractation publique de ses écrits; mais le P. Routh a dit au curé de faire son devoir et qu'il répondait des sentiments de M. de Montesquieu. »

Nous n'avons aucune raison de douter de la reconnaissance du doux et prudent *Fontenelle.* Sans doute, la part du petit-neveu du grand Corneille dans le mouvement scientifique et rationaliste au XVIIe et au XVIIIe siècles fut considérable ; néanmoins cet esprit modéré demeura toujours respectueusement sympathique à la religion de son enfance. C'est lui qui appela l'*Imitation de Jésus-Christ* « le livre le plus beau qui soit parti de la main des hommes puisque l'Évangile n'en vient pas ».

Grandissent encore dans le même temps, sous la discipline de nos maîtres : *J.-J. Rousseau*, qui aura malheureusement besoin d'être défendu par ses anciens maîtres contre les poursuites que lui vaudront ses poésies licencieuses ; *Florent Dancourt*, l'élève préféré du P. de la Rue, qu'une vocation irrésistible pousse au théâtre, mais qui finira ses jours comme Corneille en traduisant les Psaumes de David; *Crébillon* père, dont les notes, au collège de Dijon, sont des moins rassurantes : *puer ingeniosus, sed insignis nebulo*, qui n'en conserve pas rancune et met son fils au collège de Louis-le-Grand. Le P. Tournemine songe, un instant, à faire de celui-ci un pieux novice; mais le moyen de lutter contre la séduction qu'exerçaient sur l'enfant la carrière théâtrale et les succès de son père ?

En 1663, joue dans la tragédie de « Thésée » *Jean-Baptiste Colbert*, plus tard *marquis de Seignelay* et ministre de la marine. Feront encore honneur aux Pères l'*abbé Claude Fleury* et le futur cardinal du même nom. Le premier nous intéresse à plusieurs titres, il fut historien, docteur du gallicanisme et pédagogue distingué. Rappelons, pour mémoire, qu'avant d'être promu aux Ordres sacrés, l'abbé Fleury s'était fait recevoir avocat. Ses études juridiques, ses relations parlementaires nous font mieux comprendre ses doctrines théologiques. Que d'excellentes choses il emprunte à ses maîtres dans son judicieux *Traité de la méthode et du choix des études* ! Il demande que le Maître soit bien fait de sa personne, parlant bien, d'un beau son de voix, d'un visage ouvert, agréable en toutes ses manières ; et comme il est difficile de rencontrer ces qualités jointes aux autres plus essen-

tielles, il ajoute : « Je voudrais du moins qu'il n'eût rien de choquant ni de dégoûtant. » Il dit encore : « Le dégoût des écoles publiques quand ce sont de vieux bâtiments qui manquent de lumière et de bon air passe jusques au latin et aux études. » Selon lui, la civilité fait partie de la morale, il insiste sur l'hygiène ; il. réclame une éducation ferme et virile; il proscrit l'*acedia*, la mélancolie que « les anciens spirituels comptaient en les sept ou huit sources de tous les péchés comme la gourmandise et l'impureté [1]».

Tandis que le jeune *Le Sage* au collège de Vannes ouvre ses ailes à la fantaisie, *Vertot* à Rouen « mord » à l'histoire; *M. de la Mothe*, à Carpentras et à Avignon, se prépare à devenir l'un des plus pieux évêques de son siècle; *Duguay-Trouin* représente dignement l'Ordre de Malte. Voici des érudits d'une nature un peu particulière, comme l'orientaliste *Renaudot*; des savants comme *Tournefort*, des mathématiciens comme *Varignon*, *Jean de Chazelles*, *Réaumur*; un estimable philanthrope, l'*abbé de Saint-Pierre*; un explorateur et un héros, *Cavelier de la Salle.*

Arrivons au XVIIIe siècle. Le talent et le génie vont puiser leurs inspirations à d'autres sources. La Réforme de Luther et de Calvin avait été une protestation contre la domination doctrinale de l'Église romaine, la mise au pillage du patrimoine d'idées et de sentiments sur lequel avait vécu pendant des siècles l'Europe chrétienne. Le mouvement philosophique du XVIIIe siècle reprend la lutte, mais pour la pousser plus avant. Les élèves de la Compagnie ont répondu jusqu'ici, dans l'ensemble, aux vœux de leurs maîtres. Il n'en va plus être de même; quelques-uns d'entre eux vont devenir les coryphées du rationalisme et de la libre-pensée.

François-Marie Arouet entre à Louis-le-Grand en 1704 [2]. Son préfet de chambrée est le P. Thoulier, le futur abbé d'Oli-

1. Les sentiments jansénistes de l'abbé Fleury se scandalisaient, avons-nous dit ailleurs, de l'engoûment dont les doctrines du Stagyrite étaient l'objet chez les peuples chrétiens. « En vérité, il est étonnant que des chrétiens ayant entre les mains l'Écriture sainte aient cru avoir besoin d'Aristote pour apprendre la morale. Je conviens qu'il a bien connu les mœurs des hommes, qu'il en parle de bon sens et fait des réflexions judicieuses. Mais sa morale est trop humaine... » T. I, p. 202, 203.

2. Nous renvoyons le lecteur au livre si intéressant de M. H. Beaune, *Voltaire au collège, sa famille, ses études*, Paris, 1867.

vet. L'écolier est possédé du démon des vers, il joue dans les tragédies et même il en compose; il rime une ode à sainte Geneviève, qui fait l'admiration de ses maîtres et que ceux-ci s'empressent de faire imprimer : la requête en vers qu'il écrit pour un vieil invalide fait encore plus d'honneur à sa générosité qu'à son génie naissant. Pourtant, il ne semble pas que le filleul de l'abbé de Châteauneuf ait été fortement impressionné par la piété de la maison et les exemples de condisciples édifiants. Les entretiens mystiques échangés dans l'enthousiasme d'une retraite excitent déjà la verve de ce Parisien gouailleur. Il faut convenir que le jeune Arouet a d'étranges tuteurs. Ne s'avisent-ils pas de le présenter, un jour de sortie, à Ninon de Lenclos ? Peut-être aussi le P. Lejay fit-il fausse route en usant de violence avec ce tempérament frondeur. ? Au reste, Voltaire fut heureux au collège; il est des lettres charmantes toutes remplies de vie exubérante et joyeuse, d'affectueuse et sincère amitié [1]. Le P. Paullou, son confesseur, le P. Porée, le P. Tournemine, gâtent ce charmant espiègle, cet intarissable et spirituel bavard, qui peut-être ne fait pas partie de la Congrégation, mais n'en est pas moins un si brillant académicien.

Au sortir du collège, en 1712, après une première année de philosophie seulement, — la maladie l'ayant empêché d'en achever le cycle, — Voltaire concourt pour les prix de l'Académie et commence son *Œdipe*. Il entretient avec les professeurs de Louis-le-Grand les relations les plus cordiales [2]. Le P. Tournemine le tire un jour d'un bien mauvais pas. Il leur envoie sa *Henriade*, *Mérope*, accompagnées d'épîtres aimables. En 1739, le bon P. Porée se défend d'avoir attaqué en classe l'auteur des *Lettres philosophiques* : « Je ne me pardonnerais pas si j'avais été assez lâche et assez perfide pour trahir jamais en public ou en particulier les sentiments de respect, d'estime et d'amitié que j'ai pour vous [3]. » Voltaire n'est pas en reste de délicatesse. On connaît sa lettre au P. de la Tour : « Pendant les sept années que j'ai vécu dans la maison des Jésuites, qu'ai-je vu chez eux? La vie la plus laborieuse et la plus frugale, toutes les heures

1. Voir les lettres à Fyot de la Marche du 8 mai, du 23 mai, du 3 juin, du 23 juillet, du 7 août 1711.
2. De la Servière, *op. cit.*, p. 380 et suiv.
3. *Ibid.*

partagées entre les soins qu'ils nous donnaient et les exercices de leur profession austère... »

Évidemment, l'écrivain avait besoin de l'appui d'une Compagnie influente encore. « Les esprits forts me protégeront à souper, écrivait-il, mais les dévots me feront brûler. » Et Voltaire n'a pas du tout le goût du martyre. Néanmoins un critique contemporain n'hésite pas à dire : « Voltaire a sans aucun doute aimé sincèrement ses maîtres, notamment le P. Porée [1]. »

Ce n'est pas soutenir une gageure que de prétendre relever dans la physionomie du terrible polémiste tel caractère qu'il tient de la Compagnie. Comme Molière, il exalte la nature et la raison. Ne croirait-on pas entendre quelque théologien jésuite — avec le respect en moins, bien entendu — raisonner dans les lignes suivantes : « Les misères de la vie, philosophiquement parlant, ne prouvent pas plus la chute de l'homme que les misères d'un cheval de fiacre ne prouvent que les chevaux étaient tous autrefois gros et gras, et ne recevaient jamais de coups de fouet, et que depuis que l'un d'eux s'avisa de manger de l'avoine, tous ses descendants furent condamnés à traîner des fiacres [2]. »

Il a en horreur le *fanatisme* de Pascal. Il éprouve à l'égard de Descartes quelque chose de la défiance de ses maîtres. « Je l'ai traité, écrira-t-il, comme il a traité Aristote ; il devinait tout et n'a rien prouvé. » Locke est davantage à sa mesure.

En littérature, Voltaire est un classique, nous dirions volontiers qu'il est rigoriste. Nourri de la pure doctrine de Boileau, il exècre le théâtre anglais. Son admiration pour Corneille sent son collège d'une lieue. « C'est un créateur, déclare-t-il, il n'y a de gloire que pour ces gens-là, les autres n'ont que de la réputation. Nous ne sommes aujourd'hui que de petits écoliers. » Il s'empresse d'offrir à la petite-nièce du grand poète l'hospitalité de Ferney. Comme il est fier de l'avoir sous son toit ! En soldat du grand Corneille, il tâche d'être utile à la fille de son général. Il l'accompagne ou plutôt il la conduit à la messe. « Nous devons l'exemple et nous le donnons. » Il la dote, il la marie

1. Article de M. L. Crouslé, *Histoire de la langue et de la littérature françaises*, sous la direction de L. Petit de Julleville, VI, p. 85. — A. Pierron, *Voltaire et ses maîtres*, Paris, Didier, 1866.

2. Lettre du 20 juin 1734 à La Condamine.

et c'est un Jésuite, un commensal de Ferney, le P. Adam, qui bénit le mariage.

Voltaire contracte, à Louis-le-Grand, son goût du théâtre et des comédiens[1]. Il adopte la manière de voir de Jouvancy; la manie de mêler l'amour à tout lui semble le goût le plus fade et le plus faux qui ait corrompu notre scène. Peut-être en souvenir des joies naïves éprouvées jadis, il compose une pièce de collège, *La Mort de César*, que l'on jouera non seulement dans la vieille maison du collège d'Harcourt, mais encore dans un pensionnat de jeunes filles, à Beaune.

Enfin, jusqu'au bout, Voltaire restera fidèle au déisme. L'ordre merveilleux de la Création tient sa raison en échec, plus il y songe et moins il peut penser

Que cette horloge existe et n'ait pas d'horloger.

Brouillé avec la Compagnie, Voltaire saluera avec joie son expulsion. Il félicite La Chalotais d'avoir combattu pour la bonne cause. Et pourtant, même alors, s'il sait garder son sang-froid, il apprécie à leur juste valeur les calomnies dont ses anciens maîtres sont abreuvés[2]. Vient-il à s'en prendre aux éducateurs, il manque de conviction, il est banal, il est froid, il fait de l'esprit[3]. Sa haine porte ailleurs et plus haut, elle atteint d'autres

1. « Ce qu'il y avait de mieux au collège des Jésuites de Paris où j'ai été élevé, c'était l'usage de faire représenter des pièces par les pensionnaires en présence de leurs parents. » Lettre au docteur Bianchi, déc. 1763.

2. A propos des affaires du Portugal, il écrit : « L'excès de ridicule et de l'absurdité fut joint à l'excès d'honneur. Malagrida ne fut mis en jugement que comme un prophète et ne fut brûlé que pour avoir été fou et non pas pour avoir été parricide. » (*Siècle de Louis XIV*.) Il écrira à l'un de ses correspondants : « Vous devez voir que je n'ai pas ménagé les Jésuites, mais je soulèverais la postérité en leur faveur si je les accusais d'un crime dont l'Europe et Damiens les ont justifiés : je ne serais que l'écho des Jansénistes, si je parlais autrement. »

D'Alembert lui reprochera de s'attendrir : « Savez-vous ce qu'on me dit hier de vous? que les Jésuites commencaient à vous faire pitié et que vous seriez presque tenté d'écrire en leur faveur... Croyez-moi, point de faiblesse humaine. » Lettre du 25 sept. 1762.

3. « Vous donnerez sans doute, Monsieur, un plan d'éducation digne de vos excellents Mémoires qui ont servi à détruire ceux qui donnaient une assez méchante éducation à notre jeunesse. Les Anglais n'ont plus de moines ni de couvents, mais ils ont des flottes victorieuses; leur clergé fait de bons livres et des enfants; leurs paysans ont rendu fertiles des terres qui ne l'étaient pas; leur commerce embrasse le monde, et leurs philosophes nous ont appris des vérités dont nous ne nous doutions pas; j'avoue que je suis jaloux quand je jette les yeux sur l'Angleterre. Vous avez rendu, Monsieur, à la nation un service essentiel en l'éclairant sur les Jésuites. Vous avez démontré que des émissaires du pape, étrangers dans leur patrie, n'étaient pas faits pour instruire cette jeunesse. Vous pensez qu'il vaut mieux qu'un jeune homme apprenne de bonne heure les quatre maximes fondamentales de 1682 que de

Jésuites que ceux qui furent pendant deux cents ans les instituteurs de la jeunesse française.

C'est qu'en effet on n'a pas tout expliqué lorsqu'on a mis au compte du caractère moral plus ou moins dépravé d'écrivains et de pamphlétaires qui trouvaient, par ailleurs, une complicité facile dans une société vidée de sa vieille foi chrétienne, le formidable mouvement de négation et d'incrédulité dont Voltaire demeure la puissante personnification. Les applaudissements ironiques qui, au passage des Jésuites proscrits, s'échappent des lèvres de leurs anciens élèves, — quelque déplacés qu'ils soient — ne tirent pas uniquement leur origine de la passion antireligieuse ou de je ne sais quels sentiments inavouables. Ces hommes ne furent pas que des incrédules et des libertins. La postérité ne leur aurait pas dressé un tel piédestal. Ils sont, en même temps que de brillants écrivains, de féconds remueurs d'idées. Le XVIIIe siècle est le siècle de l'analyse, de la critique philosophique et sociale. Armés de leur génie naturel, de leur merveilleuse formation classique, ils ont vite discerné les symptômes de corruption que recèle sous de magnifiques décors un régime usé : l'autorité se confondant avec l'arbitraire; dans un pays de vingt-six millions de Français, un homme gouvernant à sa guise ou selon le caprice de ses maîtresses, des pasteurs de l'Église se courbant devant les favorites avec plus de souplesse encore que les hommes du monde; une société hiérarchisée d'après des distinctions qui ont depuis longtemps perdu leur raison d'être et qui offusquent le bon sens; en haut, l'ignorance aimable, frivole, insouciante, en bas ou au-dessous tout au moins, le talent, le travail, les qualités qui font la force d'une nation; cet état social étayé sur une organisation ecclésiastique qui a conservé ses cadres extérieurs, mais qui malheureusement a perdu, en grande partie, les vertus essentielles du christianisme, l'esprit divin de l'Évangile; l'intolérance au lieu et place de la charité; des titres, des honneurs, un faste insolent substitués à la pauvreté, à l'humilité, à l'abnégation chrétiennes; une immense partie du sol national détenu par un clergé et des institutions monastiques et dont les riches revenus sont trop souvent détournés de leur destination primi-

savoir par cœur les vers de Jean Dépautère, *Perge quo cœpisti.* La raison fait de grands progrès parmi nous. » Lettre à La Chalotais, 3 nov. 1762.

tive; un régime enfin qui n'est pris au sérieux par personne, pas même par ceux qui en vivent et qui en jouissent. Or, les Jésuites se trouvent être les conseillers, les amis des classes opulentes. Ils dirigent la conscience des rois; à tort ou à raison, ils passent pour inspirer la politique générale, ils sont considérés comme le plus fidèle appui d'une organisation sociale vermoulue, par suite enveloppés dans la défaveur où elle sombre de plus en plus. Nous aurons à revenir bientôt sur ce sujet, mais, disons-le dès maintenant, notre conviction est que ce ne sont pas nos régents, en tant que tels, qui ont été l'objet de la haine des philosophes, mais le Jésuite politique et courtisan, le Jésuite intolérant par complaisance et conservateur à tout prix, le Jésuite inféodé, en quelque sorte par définition, à un régime que les hommes de l'Encyclopédie s'apprêtent à jeter par terre. C'est sur ce Jésuite-là que Voltaire et ses lieutenants font retomber la responsabilité des abus et des injustices dont ils ont eu personnellement à souffrir, et contre lequel, nerveux, aigris, ils s'acharneront, dépassant à leur tour la mesure, pratiquant la détestable politique des représailles. Nos régents sont-ils seuls en cause, nous croyons à la vérité de la parole de Sainte-Beuve : « Quiconque a passé par leurs mains, même l'abbé Prévost ou Voltaire, leur demeure à jamais reconnaissant. »

Nombre d'élèves du P. Porée se firent un nom dans le monde, entre autres : Fyot de la Marche, avec qui Voltaire commence, dès le collège, une correspondance pleine de grâce et de malice [1]; les deux fils du lieutenant de police, René-Louis Voyer, marquis d'Argenson, plus tard ministre des Affaires étrangères, et Marc-Pierre Voyer, comte d'Argenson, qui devint un bon ministre de la Guerre — René-Louis, l'auteur des *Mémoires*, hérita de l'immoralité paternelle; — Helvétius, Charles Trudaine, Turgot, le cardinal de Bernis, Malesherbes.

1. Fyot de la Marche était exemplaire au collège. Il garda toujours ses principes religieux. Voltaire écrira plus tard à d'Argental : « Il a la plus belle âme du monde; quel dommage qu'il ait certains petits préjugés de bonne femme ! » Lettre du 14 sept. 1761.

Restèrent en relations avec Voltaire : d'Argental, Cideville, de Castel-Crèvecœur, beau-père du président de Brosses, Longueil, marquis de Maisons, le duc de Richelieu, d'Argenson, etc... Le 28 octobre 1741, il écrit à Cideville : « Vous souvenez-vous de votre compatriote et de votre ancien camarade Lecoq. Je viens de voir arriver chez moi une figure en linge sale, un menton de galoche, une barbe de quatre doigts. C'était Lecoq qui traîne sa misère de ville en ville. Cela fait saigner le cœur. »

Porée sut stimuler l'émulation du jeune *Helvétius*[1], dont on s'explique les origines intellectuelles et les tendances quand on se rappelle qu'il était fils et petit-fils de médecins distingués. *Charles Trudaine* fonda l'École des Ponts et Chaussées; il couvrit la France de dix mille lieues de routes qu'il fit garnir de fossés et planter d'arbres. Il aima toujours les lettres et fut le généreux Mécène de ceux qui les cultivèrent. Il fut, en particulier, le protecteur de Louis Racine. « Personne ne porta jamais à un plus haut degré l'amour de l'humanité; rigide et scrupuleux pour lui-même, il était, par caractère, par raison, indulgent pour les autres[2]. » Dans sa terre de Montigny, il améliore la situation des paysans, abolit, dans la mesure de son pouvoir, les droits onéreux peu profitables au seigneur. Il est membre de l'Académie des Sciences, de la Société royale de Londres. Il fait installer à Montigny un laboratoire, et aussi une salle de spectacle, où l'on joue les œuvres de Molière, l'opéra comique et la pastorale.

Turgot fut, comme Trudaine, bienfaisant et libéral. Au collège, sa bonté trouvait à s'exercer en faveur des externes pauvres. De son argent de poche il leur achetait des livres. Destiné par sa famille à l'état ecclésiastique, il prend sa licence et devient prieur de Sorbonne. Il prononce en cette qualité deux discours latins qui reflètent l'esprit et les préoccupations de l'époque. Le second, qui a pour titre : *Tableau de l'esprit humain*, est resté célèbre.

En Sorbonne, *Turgot* se lie avec Morellet, élève des Jésuites de Lyon, et tous deux se passionnent pour les problèmes économiques et se délassent de Tournely dans Locke, Bayle et Voltaire[3].

Bernis emporte de Louis-le-Grand une vive reconnaissance pour ses maîtres : « Ce sentiment, disait-il, plus tard, ne s'est point effacé. » Le P. de la Sante lui avait proposé d'entrer dans la Société. Le P. Porée l'en dissuada : « Mon enfant, lui avait-il déclaré, cela ne vous convient pas. Vous serez un jour une colonne et une lumière dans l'Église[4]. »

Malesherbes, qui fut tout miel à l'égard des Encyclopédistes,

1. De la Servière, p. 103, 104, et *Éloge d'Helvétius* par Chastellux, Paris, 1774.
2. Choullier, *Les Trudaine*, Arcis-sur-Aube, 1884.
3. Condorcet, *Vie de Turgot*, Londres, 1786.
4. *Mémoires*.

étant directeur de la librairie, jusqu'à se montrer injuste pour l'honnête et courageux *Fréron*[1], dont il suspendit la feuille parce qu'il attaquait Voltaire, n'en reste pas moins, avec Turgot, une des gloires les plus pures de Louis-le-Grand au XVIIIe siècle[2].

Celui qui fut l'âme de l'Encyclopédie et un travailleur acharné, *Diderot*, avait été le premier élève du collège des Jésuites de Langres. Il se rappela toujours avec émotion les larmes versées par son brave homme de père sur ses couronnes et sur ses prix d'écolier[3]. Excessivement impressionnable, l'enfant fut en proie à une crise de dévotion; il porta le cilice et eut l'intention d'entrer au noviciat. Mais « la crise se dissipa avec la même facilité qu'elle était venue » et le jeune homme s'en vint végéter dans ce grand Paris où, un jour de l'année 1741, il tomba d'inanition. Pour nourrir une amie, Mme de Puisieux, il écrivit coup sur coup et au jet de la plume l'*Essai sur le Mérite de la vertu*, les *Pensées philosophiques*, la *Lettre sur les Aveugles*, etc., productions hâtives et brillantes, souvent dépourvues de maturité et de pondération. L'écolier de Langres rédigea l'article de l'Encyclopédie qui se rapportait aux Jésuites. Il se défend d'écrire par haine ou par ressentiment. Ses sévérités, il les réserve exclusivement, peut-on dire, à ceux des membres de la Compagnie qu'il accuse d'être « les auteurs de nos troubles intérieurs». Les critiques qu'il relève contre le système d'éducation de ses anciens maîtres sont vagues et insignifiantes[4], et ce sont eux, à coup sûr, qui ont le beau côté dans les lignes suivantes, où

1. L'élève très cher des PP. Brumoy et Bougeant.

2. Gaillard, *Vie de Malesherbes*, Paris, 1805.

3. *Vie de Diderot*, imprimée en tête des *Œuvres complètes*, éd. Assézat, Garnier, 1875.

4. « Pendant que les études se relevaient dans l'Université, écrit Diderot, elles achevaient de tomber dans leurs collèges, et cela lorsqu'on était à demi convaincu que, pour le meilleur emploi du temps, la bonne culture de l'esprit et la conservation des mœurs et de la santé, il n'y avait guère de comparaison à faire entre l'institution publique et l'éducation domestique. »

Or, voici les raisons de l'expulsion des Jésuites d'après Diderot. Nous les résumons. On a chassé les Jésuites : 1° à cause des progrès de l'esprit philosophique qui discréditait le célibat et les vœux monastiques; 2° parce qu'ils se sont brouillés avec les gens de lettres au moment où ceux-ci allaient prendre leur parti contre leurs implacables et tristes ennemis; 3° parce qu'on les a reconnus pour les auteurs de nos troubles intérieurs et qu'on s'est lassé d'eux; 4° parce qu'ils étaient mal avec Voltaire qu'ils avaient irrité et avec les gens de justice; 5° qu'ils étaient haïs et enviés; 6° pour les raisons pédagogiques qu'il a données plus haut. Or, celles-ci devaient évidemment peser bien peu, puisque Diderot avoue la sympathie effective des gens de lettres pour la Compagnie. Diderot, *Œuvres complètes*, éd. Assézat, t. XV, p. 273.

l'auteur, après s'être demandé comment cette Société s'est affermie après tout ce qu'elle a fait pour se perdre, répond : « C'est qu'on a vu, en même temps, dans le même corps, la raison assise à côté du fanatisme, la vertu à côté du vice, la religion à côté de l'impiété, le rigorisme à côté du relâchement, la science à côté de l'ignorance, l'esprit de retraite à côté de l'esprit de cabale et d'intrigue, tous les contrastes réunis. Il n'y a que l'humilité qui n'a jamais pu trouver un asile parmi ces hommes. » Le trait final qui vise évidemment à l'effet manque de générosité.

Des Jésuites humbles, *Marmontel* en rencontra dans son cher collège de Mauriac ; il faut l'entendre raconter avec quelle aménité il y fut accueilli, avec quelle sollicitude, tendre et familière, on prit soin de sa pauvreté. « Accablé de caresses, baigné de douces larmes et chargé de bénédictions, je partis donc pour Mauriac, avec mon père ; il me portait en croupe, et le cœur me battit de joie ; mais il me battit de frayeur quand mon père me dit ces mots : « On m'a promis, mon fils, que vous seriez reçu en quatrième ; si vous ne l'êtes pas, je vous ramène et tout sera fini. » Jugez avec quel tremblement je parus devant le régent qui allait décider de mon sort ! Heureusement, c'était le bon P. Malosse, dont j'ai eu tant à me louer ; il y avait dans son regard, dans le son de sa voix, dans sa physionomie, un caractère de bienveillance, si naturel et si sensible que son premier abord annonçait un ami à l'inconnu qui lui parlait.

« Après nous avoir accueillis avec cette grâce touchante et invité mon père à revenir savoir quel serait le succès de l'examen que j'allais subir, me voyant encore bien timide, il commença par me rassurer ; ensuite, pour épreuve, il me donna un thème ; ce thème était rempli de difficultés presque toutes insolubles pour moi. Je le fis mal, et après l'avoir lu : « Mon enfant, me dit-il, vous êtes bien loin d'être en état d'entrer dans cette classe ; vous aurez bien de la peine à être reçu en cinquième. » Je me mis à pleurer. « Je suis perdu, lui dis-je, mon père n'a aucune envie de me laisser continuer mes études ; il ne m'amène ici que par complaisance pour ma mère ; et en chemin, il m'a déclaré que si je n'étais pas reçu en quatrième, il me ramènerait chez lui ; cela me fera bien du tort, et bien du chagrin à ma mère ! Ah ! par pitié, recevez-moi ; je vous promets, mon Père, d'étudier tant, que dans peu vous aurez lieu d'être

content de moi. » « Le régent, touché de mes larmes et de ma bonne volonté, me reçut et dit à mon père de n'être pas inquiet de moi, qu'il était sûr que je ferais bien.

. . . .

« Le lendemain de mon arrivée, comme je me rendais le matin dans ma classe, je vis à sa fenêtre mon régent, qui, du bout du doigt, me fit signe de monter chez lui. « Mon enfant, me dit-il, vous avez besoin d'une instruction particulière et de beaucoup d'études pour atteindre vos condisciples; commençons par les éléments, et venez ici, une demi-heure avant la classe, tous les matins, me réciter les règles que vous aurez apprises; en vous les expliquant, je vous en marquerai l'usage. Je pleurai aussi ce jour-là, mais ce fut de reconnaissance. En lui rendant grâce de ses bontés, je le priai d'y ajouter celle de m'épargner, pour quelque temps, l'humiliation d'entendre lire à haute voix mes thèmes dans la classe. Il me le promit, et j'allai me mettre à l'étude.

« Je ne puis pas dire assez avec quel tendre zèle il prit soin de m'instruire et quel attrait il sut donner à ses leçons. Au seul nom de ma mère, dont je lui parlais quelquefois, il semblait en respirer l'âme, et quand je lui communiquais les lettres où l'amour maternel lui exprimait sa reconnaissance, les larmes lui coulaient des yeux. »

Marmontel esquisse ensuite le portrait du P. Bourges, à qui son régent l'avait recommandé : « Ce vieux Jésuite était l'un des hommes les plus versés dans la connaissance de la bonne latinité.

« Chargé de suivre et d'achever le travail du P. Vanière, dans son *Dictionnaire poétique latin*, il avait humblement demandé à faire en même temps la classe de cinquième dans ce petit collège des montagnes d'Auvergne. Il se prit d'intérêt pour moi et m'invita à l'aller voir les matins des jours de congé. Vous croyez bien que je n'y manquais pas, et il avait la bonté de donner à mon instruction quelquefois des heures entières. Hélas ! le seul office que je pouvais lui rendre était de lui servir la messe; mais c'était un mérite à ses yeux, et voici pourquoi. Ce bon vieillard, était, dans ses prières, tourmenté de scrupules pour des distractions dont il se défendait avec la plus pénible contention d'esprit; c'était surtout en disant la messe qu'il redoublait d'efforts pour fixer sa pensée à chaque mot qu'il prononçait,

et lorsqu'il en venait aux paroles du sacrifice, les gouttes de sueur tombaient de son front chauve et prosterné. Je voyais tout son corps frémir de respect et d'effroi comme s'il avait vu les voûtes du ciel s'entr'ouvrir sur l'autel et le Dieu vivant y descendre. Il n'y eut jamais d'exemple d'une foi plus vive et plus profonde; aussi, après avoir rempli ce saint devoir, en était-il comme épuisé.

« Il se délassait avec moi par le plaisir qu'il avait à m'instruire et par celui que j'avais moi-même à recevoir ses instructions. Ce fut lui qui m'apprit que l'ancienne littérature était une source intarissable de richesse et de beauté, et qui m'en donna cette soif que soixante ans d'étude n'ont pas encore éteinte [1]. »

A peu près au temps où Marmontel entrait au collège de Mauriac, *Buffon* achevait ses classes dans celui de Dijon. Il était animé, dès sa jeunesse, nous dit-on, du désir d'apprendre, éprouvant à la fois et le besoin de méditer et celui d'acquérir de la gloire. Le scepticisme du siècle non plus que les études du savant n'ébranlèrent ses croyances. « Ses ouvrages annoncent une manière de penser mâle et ferme, bien éloignée de ce penchant au doute et à l'incertitude qui conduit à l'indifférence [2]. »

Daubenton, également originaire de Montbar et qui avait été l'ami d'enfance de Buffon avant d'en être le dévoué collaborateur, vint le remplacer sur les bancs du collège de Dijon. « Il y obtint toutes ces petites distinctions qui sont si flatteuses pour la jeunesse sans être toujours les avant-coureurs de succès plus durables. Il se les rappelait encore avec plaisir à la fin de sa vie et il en conserva toujours les témoignages écrits [3]. »

Nous savons malheureusement trop peu de chose des premières études de *Vauvenargues* au collège des Jésuites d'Aix [4]. Nous ne serions pas surpris que l'écolier méditatif, de santé

1. *Mémoires*, I, p. 11 et suiv. Est-ce à dire que la vie de Marmontel au collège ne connut que des jours heureux? Non; L'auteur nous narre tout au long ses « tribulations » d'écolier, ses démêlés avec le P. By. Ne s'était-il pas avisé de faire danser un jour en pleine classe la bourrée d'Auvergne par Toury, alors qu'il était préposé au maintien de l'ordre en l'absence du professeur? Menaces du régent. Insubordination de l'écolier... On se réconcilia en se séparant. Une attestation flatteuse du Jésuite permit à Marmontel d'aller faire sa philosophie au collège de Clermont et d'y remplir les modestes fonctions de répétiteur, (p. 27 et suiv., p. 52).

2. Condorcet, *Éloge de Buffon*.

3. L'enfant se préparait à l'état ecclésiastique. Il avait revêtu la soutane à douze ans. *Éloge de Daubenton*, par Cuvier. *Éloges historiques*, édités par Chauvin, Limoges.

4. Vauvenargues, *Œuvres complètes*, édit. par Suard, 1806, t. I.

délicate, ait vu éclore dans sa fraîche imagination d'adolescent telle de ses plus gracieuses métaphores. Celle où il compare les premiers sourires de la gloire aux premiers feux de l'aurore ne lui aurait-elle pas été suggérée par le spectacle d'une distribution de prix, alors que les fronts de ses condisciples s'épanouissaient radieusement sous les couronnes? Peut-être est-ce la vue de quelque congréganiste aimable et fervent qui lui fit écrire : « Les premiers jours du printemps ont moins de grâce que les vertus naissantes d'un jeune homme. »

Vauvenargues n'a pas la profondeur de Pascal, mais il ne nous afflige pas non plus, il nous console, il nous apprend à nous estimer. « On doit se consoler de n'avoir pas les grands talents comme on se console de n'avoir pas les grandes places ; on peut être au-dessus de l'un et de l'autre par le cœur. »

Il sentit vivement notre faiblesse et nos misères. « Une mouche qui bourdonne à notre oreille tient notre raison en échec et trouble cette puissante intelligence qui gouverne les cités et les royaumes. » Aussi bien en face, des grands problèmes de la religion et de l'au-delà se montra-t-il souverainement respectueux des solutions chrétiennes ; s'il fut quelque peu philosophe, « s'il croyait que c'était servir la morale publique et la religion même que d'attaquer les absurdités de la superstition et les crimes de l'intolérance », jamais il ne se rangea du côté des incrédules [1].

On comprend sans peine que si nous voulions faire le tour de nos collèges, nos listes s'allongeraient interminablement [2]. Le Président *Hénault* fut l'élève de Jouvancy et du P. Lejay, avec Chauvelin. Il n'a que des éloges pour les Jésuites expulsés. « Mon attachement pour quelques-uns des membres de cette Société, d'une réputation aussi intacte qu'éclatante, et la reconnaissance que je leur dois pour l'éducation que j'y ai reçue et où jamais on ne m'a inspiré d'autres principes que le respect pour la reli-

1. L'intrépidité d'un homme incrédule, mais mourant, ne peut le garantir de quelque trouble s'il raisonne ainsi : « Je me suis trompé mille fois sur mes plus palpables intérêts et j'ai pu me tromper encore sur la religion. Or, je n'ai plus le temps ni la force de l'approfondir et je meurs. »

2. Que de célébrités locales nous aurions dû mentionner, telles que le président Bouhier à Dijon, jurisconsulte et lettré, dont l'exemple enthousiasmait le président de Brosses, Prousteau à Orléans, Claude Terrin, élevé aux Jésuites d'Arles et préparé à sa vocation d'érudit et d'antiquaire par le savant P. Jobert ! Nous renvoyons le lecteur aux ouvrages spéciaux, aux monographies de la cité ou de la province ou encore aux Annales des Académies de province.

gion et pour le roi m'a donné bien du regret de tout ce qui vient de leur arriver [1]. » Citons encore : *Gresset*, qui prit congé en termes émus de ses anciens confrères ; *Pasquier*, le descendant du terrible auteur du *Catéchisme des Jésuites* ; l'oratorien *Houbigant*, qui eut en éducation des vues vraiment neuves ; *Bridaine*, le Bossuet de village ; l'évêque *Belzunce*, qui avait fait partie de la Compagnie ; le cardinal de *Polignac*, un familier de Louis-le-Grand ; Étienne-François *d'Aligre* ; *Le Fèvre d'Ormesson* ; les deux *Le Franc de Pompignan* ; *Vaucanson* [2] ; le mélancolique poète *Gilbert* ; les mathématiciens *Bouguer*, *Charles Bossut*, *Lalande* [3] ; le voyageur *La Condamine* ; le géologue *Faujas de Saint-Fond* ; le grand *Lamarck* ; deux de nos gloires militaires de la fin de l'Ancien Régime, *Rochambeau* [4] et *La Tour d'Auvergne* ; le philosophe *Condorcet*, qui, après de brillantes études littéraires au collège de Reims, passait, après un séjour de dix mois seulement au collège de Navarre, une thèse d'analyse remarquable.

Arago nous a dit comment les imprudences de sa mère d'un mysticisme exalté et les préjugés d'une famille composée des plus hauts dignitaires de l'Église et d'hommes d'épée, parmi lesquels les idées nobiliaires régnaient sans partage, avaient amené chez Condorcet, « en matière politique, le détachement le plus complet de toute idée de prérogatives héréditaires ; en matière religieuse, le scepticisme poussé jusqu'à ses dernières limites [5] ».

Nous terminerons cette énumération, comme nous l'avons commencée, par un Savoyard, par un compatriote de saint

1. *Mémoires*, p. 289.

2. Admis à la Congrégation du collège de Grenoble le 17 juin 1723. Pra, p. 342. Condorcet nous dit que « le plaisir d'arranger une petite chapelle était au nombre des amusements que sa mère lui permettait. Bientôt il orna cette chapelle de petits anges qui agitaient leurs ailes et de prêtres automates qui imitaient quelque fonction ecclésiastique ».

3. « On me reproche d'être athée, écrivait Lalande, d'être aussi laid que Socrate de manger des araignées, d'appeler la duchesse de Gotha « mon intime amie », de dire que Newton savait passablement la géométrie, d'avoir prédit une comète qui n'est point arrivée, d'avoir fait ma cour au Pape, d'avoir servi la messe d'un Jésuite, tout cela ne vaut pas la peine d'y répondre ; mais le nom de Jésuite intéresse mon cœur, mon esprit et ma reconnaissance. » *Bulletin de l'Europe*, cité par le P. Dulac, *Les Jésuites*, Paris, Plon, 1901, p. 247.

4. Placé au collège de Blois par l'évêque de Blois, Mgr de Crussol, fort ami de ses parents. *Mémoires de Rochambeau*, Paris, 1809, t. I, p. 1.

Le général comte de Saint-Germain, un des derniers ministres de la guerre de l'Ancien Régime, avait enseigné dans les collèges de la Compagnie.

5. *Biographie de Condorcet*, t. Ier de ses *Œuvres*, p. VII, VIII, IX.

François de Sales, *Joseph de Maistre*. Nous avons le droit de le considérer comme un des nôtres, il nous appartient, comme son illustre devancier, par ses sympathies, par sa tournure d'esprit, par sa langue.

Avant de devenir l'élève des Jésuites au collège de Chambéry, J. de Maistre avait reçu au foyer une éducation à l'antique. L'autorité paternelle, *patria potestas*, s'incarnait dans le Président, grave, austère, d'une piété fervente, partageant sa vie entre l'église Saint-Dominique, le Palais et son intérieur. L'enfant conçut pour sa mère une vénération sans égale; il l'appelait « ma sublime mère, l'ange auquel Dieu avait prêté un corps ».

Il aima les Jésuites avant de les connaître. Comme, à dix ans, il s'amusait à répéter avec l'inconscience de son âge : « On a chassé les Jésuites », sa mère le reprit : « Ne parlez jamais ainsi, mon fils; vous comprendrez un jour que c'est un des plus grands malheurs pour la religion. » J. de Maistre contracta, chez les Pères, le goût d'une piété tendre et joyeuse. Se rappelant les fêtes religieuses de son enfance, il écrira : « La religion sanctifie la joie et la joie embellit la religion. » Il emporte du collège avec la gaieté de l'esprit et du cœur, ennemie des scrupules, une répugnance invincible aux dogmes tristes et l'amour profond du christianisme intégral. Il combattra avec la même ardeur et la même éloquence le jansénisme, le gallicanisme et l'incrédulité.

Son biographe fait remarquer qu'il se pourrait bien qu'il ait appris des Jésuites un certain art de la diplomatie. N'ira-t-il pas jusqu'à demander plus tard un secrétaire de légation, bon musicien, bon danseur dont il pût se servir auprès des femmes pour avoir le secret des maris ! Toutefois, personne ne fut plus que lui l'ennemi des mensonges et des réticences : « il n'a jamais pu mentir, pas même aux femmes et aux princes. »

Toujours, il protégera et défendra ses anciens maîtres. Les mesures administratives ne lui imposent pas. « Mon grand-père aimait les Jésuites, dira-t-il, ma sublime mère les aimait, je les aime, mon fils les aime, et son fils les aimera si le roi lui permet d'en avoir un. »

Et pourtant, de Maistre lui-même semble faire des réserves, en ce qui touche le rôle politique joué par les Pères. S'il fait un cas infini de ce corps enseignant, prêchant, catéchisant, civi-

lisant, il lui arrive de dire que s'il était ministre et qu'il fallut les rappeler... il n'irait pas trop vite [1].

Ainsi donc, des collèges de la Compagnie nous voyons sortir tous les genres de talents, toutes les gloires, toutes les vertus. Magistrats, littérateurs, savants, hommes de guerre, prêtres, saints et fondateurs d'Ordres, les représentants les plus qualifiés de la vieille France, viennent comme former autour des fils d'Ignace de Loyola une incomparable et impérissable couronne. Et, répétons-le, comme les Pères s'attachaient moins à instruire qu'à élever les âmes, comme tous leurs efforts tendaient à faire passer dans les écoliers le plus possible de leur propre intelligence, de leur cœur surtout et de leur saint idéal, comme jamais système d'éducation ne fut plus efficace, comme jamais hommes ne furent plus prenants, nulle Congrégation religieuse n'a plus de droits à se glorifier de ses illustres élèves, aussi bien de la profondeur de Descartes, et de la sublimité de Corneille que de l'esprit de Voltaire.

Que les Jésuites ne renient pas les grands écrivains du XVIIIe siècle ! Oh ! sans doute, nul n'ignore les ravages causés à la foi chrétienne et par suite à l'âme nationale par ces grands destructeurs, qui, trop souvent, s'abaissent au rôle de malfaiteurs publics. En face de certaines pages de Voltaire qui suent le blasphème, la haine et la duplicité, on se prend à dire qu'il est bien « le dernier des hommes après ceux qui l'aiment ». Mais faisons aussi large que possible la part du milieu enfiévré où ces hommes ont vécu et souffert, et disons-nous que, s'ils ont moins de grandeur morale que leurs prédécesseurs du grand siècle, ils sont aussi plus humains, qu'ils ne vivent pas dans une tour d'ivoire, mais qu'ils sont descendus et combattent dans l'arène, que l'on ne saurait oublier que, de leurs âpres querelles, de leurs discussions passionnées, de leur labeur immense, est née une ère nouvelle pour la France et pour le monde.

Les chênes puissants ne sont pas toute la beauté de la forêt ; et il est des multitudes d'autres écoliers dont nous voudrions évoquer le souvenir et saluer la mémoire : ce sont d'abord ces humbles externes dont le nom n'a pas dépassé le cercle étroit

1. Voir Fr. Descotes, *Joseph de Maistre avant la Révolution*, 2 vol. in-8, Paris, 1893, t. I, c. IV.

de la cité provinciale, mais qui sont devenus, grâce à un travail persévérant, les fils de leurs œuvres, médecins, avocats, professeurs, et qui ont perpétué chez nous les qualités traditionnelles des classes moyennes, à savoir : l'application à la tâche quotidienne, le goût de la vie sérieuse, l'amour des vertus domestiques [1]. Puis ce sont ces enfants et ces adolescents candides, dignes émules des Berchmans, des Louis de Gonzague, des Stanislas Kostka et qui ont passé dans nos collèges en faisant le bien, en édifiant leurs camarades, en s'y montrant pieux comme des anges, charitables comme des saints. Nous nous les figurons sans peine saisissant, avec une ferveur naïve, toutes les occasions de se sanctifier, mettant avidement à profit une parole tombée des lèvres du maître, une lecture du réfectoire, un bon exemple, pour accroître en eux l'esprit du christianisme ; épris de renoncement et de mortification, comme d'autres d'égoïstes voluptés; multipliant les privations volontaires, es petits sacrifices en carême ou aux approches de la première communion; lys pleins de fraîcheur cueillis avant que le souffle mauvais ne vînt les ternir. « Ceux que les dieux aiment meurent

1. Dans le *Recueil de plusieurs ouvrages du président Rolland*, p. 405, nous lisons cette déclaration des officiers du bailliage de Billom en 1762. Ils font l'éloge de leur collège qui compte deux cents élèves et veulent le conserver. « Il n'y en a pas cinquante qui soient en pension, les autres louent des chambres à raison de trente à quarante sols par mois et leurs parents qui viennent à Billom au marché le lundi de chaque semaine pour leurs affaires leur portent des légumes et autres aliments de cette espèce, nourriture ordinaire de ces jeunes gens, vêtus d'étoffe grossière, mais qui étudient ordinairement beaucoup et qui deviennent souvent par l'éducation qu'ils reçoivent le soutien de leurs familles et qui fournissent de merveilleux régents à l'Église et à l'État. » Duclos était, à Rennes, le condisciple d'une foule de petits paysans. — Que les Jésuites aient ouvert largement les sources de l'enseignement secondaire, on en convient; mais parce qu'ils n'ont volontairement rien fait pour l'enseigement primaire — ce qui est vrai ; nous l'avons dit ailleurs — est-il d'une bonne logique de conclure : La vérité, c'est que les Jésuites ne désirent pas l'instruction du peuple ? Compayré, t. I, p. 170, 171. Nos externats répondent à cette déduction défectueuse.

Nous permettra-t-on de citer en exemple le collège des Jésuites de Namur où le fils du grand Condé passe trois ans pendant l'exil de son père? Il y avait là 500 élèves tous externes. « Ils appartenaient à la bourgeoisie, peut-être même *au petipeuple* de la ville et du pays wallon. Leurs noms, en partie venus jusqu'à nous, sonnent bien français. J'ai relevé Dubois et Godart, tous deux de Namur; Moussebois et Lardinois, Blondeau et La Barbe, Pinchart et Deschamps, Noël et Prud'homme. Sur les longues listes de lauréats ne figurent que quatre ou cinq enfants de familles nobles... » Chérot, 159, 160. Les deux Pères qui s'occupaient du prince étaient Français.

Sans aller si loin, n'est-ce pas un Jésuite, le P. Cossart (1615-1674), qui s'occupa particulièrement des pauvres écoliers du quartier des Écoles ? Il fonda pour eux une maison au faubourg Saint-Jacques, et le public appela ses protégés : les Cossartins.

jeunes, » disaient déjà les anciens. Si le dernier mot de la vie est d'apprendre à s'oublier et à donner le meilleur de soi-même, nous pouvons dire que ces âmes d'élite ont profité le mieux des leçons du collège : savoir, c'est aimer. D'ailleurs, est-ce que du point de vue chrétien — qui confond, au dire de saint Paul, la sagesse humaine — un acte obscur de bonté et d'abnégation ne pèse pas plus dans la balance de l'éternelle justice que les brillants discours des Académiciens, et ne contribue pas plus à l'avancement moral du monde que les plus savantes dissertations des philosophes [1] ? Enfin, notre pensée s'incline avec respect et reconnaissance devant les maîtres eux-mêmes, dont la plupart avaient grandi dans nos collèges, les Sirmond, les de la Rue, les Vanière, les Brumoy, les Porée, les Baudory, les Buffier, et combien d'autres [2] ! Intelligents, cultivés, pieux, bons, aimables, distingués, ils inspiraient à leurs écoliers « le goût des belles-lettres et des sentiments qui faisaient jusqu'au tombeau la consolation de leur vie. » Il fallait que « les peines gratuites et infatigables qu'ils se donnèrent pour former l'esprit et les mœurs de la jeunesse ». revêtissent je ne sais quelle grâce irrésistible pour que le moins suspect de leurs écoliers, rendant un éclatant hommage à leurs vertus, ne craignît pas d'ajouter à l'appui de son témoignage. « J'en atteste des milliers d'hommes élevés par eux comme moi; il n'y en aura pas un seul qui puisse me démentir [3]. »

Les méthodes d'éducation de la Compagnie de Jésus s'imposèrent, dès le premier jour, par leur caractère de puissante originalité. Des causes de plus d'une sorte augmentèrent encore la force de rayonnement qui s'en échappait : les discussions passionnées qu'elles suscitèrent; la lutte que les Jésuites se voyaient obligés de soutenir et qui avait l'avantage de surexciter leur zèle, l'émulation ardente que, de ce chef, ils provoquaient et entretenaient autour d'eux. Aussi bien, amis, rivaux et ad-

1. Cf. *Daumont, écolier de Toulouse*, par un Jésuite, Toulon, 1745, in-12. Les Pères de Schlestadt, en 1693, éprouvent de l'admiration pour la piété de leurs écoliers : *De scholis nostris hoc dici potest eas esse Seminarium.*

2. Du seul collège de la Trinité de Lyon sortent des hommes comme le P. Dechales, le P. Laval, le P. Hoste, le P. Fabri, savants et mathématiciens de mérite dont nous avons eu l'occasion de parler; puis le P. Pomey, le P. Ménestrier, le P. Coyssard, littérateurs distingués, le P. de la Colombière, le P. Croiset, auteurs ascétiques. Colonia, *Histoire littéraire de la ville de Lyon*, t. II, c. xx, p. 703 et suiv.

3. Voltaire, *Lettre du 7 février 1746 au Père de la Tour.*

versaires prirent à tâche de les copier ouvertement ou de leur faire, tout au moins à la dérobée, d'utiles emprunts. On ne saurait nier les réels progrès dont les Jésuites ont été la cause déterminante. Ils furent des pionniers et des initiateurs.

L'influence éducatrice des Pères s'exerce au sein de l'Église d'abord.

Ignace a fondé des écoles pour les jeunes gens du monde. Le concile de Trente s'empare de l'idée et l'applique à la formation du clergé; il institue les séminaires et s'inspire, dans le plan d'études, dans l'élaboration des règlements, des méthodes et de la pensée d'Ignace. Les enfants devront avoir douze ans au moins. En même temps qu'ils seront instruits dans les sciences proprement ecclésiastiques, ils recevront une formation littéraire distribuée en plusieurs classes. L'évêque veillera à ce qu'ils assistent à la messe tous les jours; ils se confesseront une fois tous les mois et s'approcheront de la sainte table selon que le décidera leur confesseur: Un conseil d'administration et de surveillance était institué par l'évêque et devait tenir la main à ces dispositions. Qui plus est, les Jésuites étaient nommément désignés au choix des Ordinaires pour la direction des séminaires [1]. Or, ce fut un grand événement dans l'Église que l'institution de ces pépinières cléricales. Sans doute, il fallut attendre longtemps encore avant qu'elles fussent normalement constituées et on a tout lieu de s'étonner que la promptitude des évêques n'ait pas été plus grande. Rappelons-nous cependant que les collèges de la Compagnie sur bien des points du territoire en tinrent lieu, dans une certaine mesure. En attendant que M. Olier, saint Vincent de Paul, M. Bourdoise, réalisassent pleinement en France les décrets du concile de Trente, l'esprit de la Compagnie inspirait à Milan saint Charles Borromée, qui devait être, à son tour, comme l'exemplaire auquel les fondateurs de nos séminaires français essaieraient de se conformer. Le saint était l'enfant spirituel de la Compagnie, l'un des plus dévoués protecteurs du Collège romain. Rempli

1. Session XXIII, *de reformatione*, c. XVIIIe : « Forma erigendi Seminarium clericorum, præsertim tenuiorum in cujus erectione plurima observanda : de educatione promovendorum in cathedralibus et majoribus Ecclesiis. »

« Ante omnia in Seminario condocendus est grammaticus et musicus, qui pueros instituat, quorum si reperiantur Jesuitæ cæteris anteponendi sunt. » Ribadeneira, *op. cit.*, p. 516.

de vénération pour Ignace de Loyola, il s'empressa d'introduire la pratique des *Exercices spirituels* dans ce séminaire de Milan qui fut le modèle des nôtres.

On ne saurait croire quelle somme de bienfaisante influence exerça ce petit livre. Il mettait à l'ordre du jour des pratiques de piété qui n'avaient pas été systématisées jusque-là et qui allaient devenir d'un usage courant ; c'étaient l'oraison mentale, l'examen de conscience, les retraites annuelles, la fréquentation des sacrements. L'historien Janssen ne craint pas d'avancer que ce petit livre a été, pour le peuple allemand, pour l'histoire de sa foi et de sa civilisation, l'un des écrits les plus importants des temps modernes. « Il a exercé, selon lui, une influence si extraordinaire sur les âmes qu'aucun ouvrage ascétique ne peut lui être comparé. »

La rare ouverture d'esprit de saint Ignace l'avait fait puiser sans scrupule dans la pédagogie de son temps. Il emprunte beaucoup à l'Université de Paris dont il a été l'élève dans un établissement justement réputé, mais il lui rend peut-être plus encore [1]. Il organise définitivement l'enseignement secondaire. Car l'orientation des études n'est rien moins qu'assurée dans la première moitié du XVIe siècle; il s'y manifeste encore beaucoup d'hésitation. Les préoccupations théologiques sont prédominantes et les études littéraires sont tenues pour suspectes, chez les Réformés surtout. On songe à peu près exclusivement à pénétrer les fameuses doctrines de la grâce et le mystère de la Prédestination. Mélanchthon voit avec tristesse la solitude se faire à ses cours ; il est obligé de suspendre l'explication des *Olynthiennes* et des *Philippiques*, faute d'auditoire.

Si nous compulsons « les lois et statuts de l'Université, faits et promulgués par l'ordre et la volonté du très chrétien et très invincible roi de France et de Navarre, Henri IV », nous sommes frappés des nombreux indices qui révèlent le voisinage et la redoutable concurrence des Jésuites. Nous sommes en 1600. La Compagnie est évidemment la rivale que voudraient évincer les membres de la commission des réformes uni-

1. Quicherat nous dit qu'à Sainte-Barbe les élèves étaient suivis de près; les classes étaient subdivisées en sections, il y avait des examens périodiques, les élèves assimilés aux légions romaines jouaient encore des tragédies et déclamaient dans la grande salle le dimanche. *Histoire de Sainte-Barbe*, t. I, c. XXIII.

versitaires, Achille de Harlay, Auguste de Thou, E. Richer[1].

Les études classiques sont ordonnées selon le plan du *Ratio Studiorum* et poussées avec vigueur. Les professeurs devront insister sur les interrogations, les revisions hebdomadaires, les déclamations. La langue maternelle est proscrite et sacrifiée à la langue latine. Aristote reste l'alpha et l'oméga de la saine philosophie. C'est dans le domaine de la discipline, surtout, que les statuts de la Faculté des arts nous fournissent des éléments de comparaison intéressants. Mieux que personne, l'Université sait que les Jésuites doivent une bonne part de leur succès à leur esprit d'organisation, de hiérarchie, de coordination dans les efforts de tous. Aussi, appelle-t-elle l'attention des principaux sur le choix des professeurs dont la conduite et la doctrine seront également louables afin que, tout en enseignant les lettres aux enfants, ils leur inspirent l'amour des bonnes mœurs. Elle décrète que, selon l'antique usage, les élèves iront à la messe tous les jours. Dans les cérémonies religieuses, tout le personnel devra accompagner le Recteur. Les externes ne s'entretiendront de la religion nouvelle ni avec leurs condisciples ni avec d'autres.

Le 18 septembre 1600, les Statuts sont promulgués aux Mathurins. Le président de Thou fit un discours et l'avocat général Servin, parlant à son tour, adjura ses auditeurs de travailler de leur mieux « sans avoir besoin de nouveaux hommes ».

Richer fut infatigable lorsqu'il s'agit d'assurer l'exécution de la réforme. « Si l'Université avait accepté résolument les nouveaux statuts, elle aurait peut-être triomphé de la rivalité des Jésuites; mais elle se heurta à l'esprit d'insubordination des régents qui se croyaient atteints dans leurs intérêts et ne voulaient pas renoncer à leurs habitudes invétérées de désordre. La réforme serait restée stérile si Richer et les autres maîtres de l'Université qui avaient contribué à l'établir n'avaient pas été chargés par le Parlement d'en assurer l'exécution. Il ne fallut pas moins que l'intrépidité de Richer pour triompher de toutes les résistances. Il parcourut les collèges révoltés, bravant les cris, les malédictions et les insultes de tout

1. Richer, qui présida à cette réforme, la voulait ardemment autant qu'il détestait les Jésuites, mais il la voulait justement parce qu'il voyait l'influence toujours plus grande que les Jésuites prenaient. C'était d'un homme sage. Il voulait faire mieux qu'eux. (Douarche.)

un peuple d'écoliers ameutés contre lui, on le huait, on le couvrait de boue lorsqu'il passait dans les rues; peu s'en fallut, un jour, qu'il ne fût lapidé. C'étaient des malades qu'il laissait crier et s'agiter, comme il le dit lui-même, pendant qu'il portait impitoyablement le fer dans la plaie [1]. »

Les collèges séculiers de province s'évertuent de même à copier la Compagnie ; les évêques qui lui sont le moins favorables, comme Le Tellier à Reims, ne seront pas des derniers à s'approprier ses méthodes [2]. C'est sous l'aiguillon de la concurrence encore que, plus tard, Rollin s'appliquera à remédier aux mêmes abus qu'avait combattus Richer. Sévère sur le choix des maîtres, il visite les collèges et prétend y faire refleurir les études et la piété. Il établit la louable coutume de faire réciter tous les jours aux écoliers quelques versets d'Écriture Sainte. S'il proscrit, en bon Janséniste, les représentations théâtrales, il emprunte néanmoins aux Jésuites les scènes dialoguées sur un sujet d'édification et jouées sans travesti; il donne une plus grande solennité aux distributions de prix et multiplie les séances littéraires.

L'ancienne organisation universitaire manquait d'unité, de cohésion; ce défaut permit du moins à certaines initiatives particulières d'échapper à la routine officielle. C'est ainsi qu'en dépit des règlements, de grands collèges comme Beauvais firent à la philosophie cartésienne une place honorable dans les programmes; le français y fut réhabilité dans les classes et dans les actes publics. Car en même temps qu'elle empruntait aux Jésuites quelque chose de leurs habitudes de discipline, de dignité, de bonne tenue, l'Université se rajeunissait au contact de Port-Royal et de l'Oratoire vers qui l'inclinaient ses sympathies. En effet, elle est janséniste et gallicane. Les Rollin, les Hersan, les Coffin, les Gibert, les Mésenguy ont de leur vocation d'instituteurs l'idée la plus haute; ils vivent des traditions de la vieille Sorbonne. Dans les querelles du Jansénisme, on ne peut s'empêcher de reconnaître que leur bonne foi fut entière : « Ces hom-

1. Douarche, *op. cit.*

2. Nous y retrouvons les séances littéraires, les distributions de prix, les examens de passage, l'enseignement religieux et moral. Voir Cauly, *Hist. du collège des Bons-Enfants de l'Univ. de Reims*, p. 456, 457; Prarond, *Les grandes écoles et le collège d'Abbeville*, Le règlement du collège séculier, p. 204 et suiv. Que de maisons qui, avant d'appeler les Pères, avaient essayé, mais inutilement, de reproduire ce qui se faisait chez eux ! Cf. le règlement du collège de Blois en 1587. Bergevin, *Hist. de Blois*, t. II, p. 544, 545.

mes souffrent persécution pour la justice. Leur fermeté, leur raideur, et aussi leur désintéressement, contrastent avec la souplesse et les condescendances trop calculées peut-être de leurs rivaux. Il n'est pas douteux qu'ils ne se soient mis, à leur insu, en marge de l'orthodoxie; du moins, l'austérité, de leurs mœurs, leur piété solide, leurs convictions à toute épreuve leur assurent l'hommage de notre respect.

Les Jésuites eurent des émules plus redoutables que les collèges universitaires : ce furent les Congrégations enseignantes et, surtout, deux d'entre elles, l'Oratoire et les Pères de la Doctrine chrétienne.

L'Oratoire a, dès l'origine, une figure bien à part; les membres ne font aucun vœu et la Congrégation, soumise aux évêques, obéit à un Supérieur français. A cause tant de ces caractères que de la valeur personnelle du P. de Bérulle, elle rencontra, tout de suite, les plus vives sympathies et la plus respectueuse considération. N'oublions pas, cependant, que Bérulle a été l'élève de nos maîtres, qu'il reste leur ami; nul doute qu'il ne se soit inspiré, dans l'institution de sa Congrégation, de la création d'Ignace de Loyola. Il établit pour ses prêtres un noviciat sérieux où la méditation, l'examen de conscience, l'office en commun, la lecture de la Bible et des Pères ramènent sans cesse les pensées graves et éternelles. Tout entiers au soin de leur formation morale, les novices de l'Oratoire ne s'occupaient ni de belles-lettres ni de philosophie, ni même de théologie.

Le Conseil de l'Ordre se prononçait sur l'admission des novices. Une fois régents, les jeunes confrères n'étaient point livrés à eux-mêmes. Placés sous la direction immédiate du Supérieur ou du plus ancien des Pères du collège, ils lui rendaient compte de leur état spirituel, de leurs travaux et de leurs efforts, et, tous les trois mois, le Général était informé de leurs progrès dans la piété et leurs études. Le but du prêtre de l'Oratoire est, en effet, le même que celui du religieux jésuite. Tous les deux se proposent non pas l'étude, mais le règne de Jésus-Christ : « Si l'on a Cicéron à la bouche, qu'on ait Jésus-Christ dans le cœur et le zèle des âmes dans la volonté. Que l'amour de l'élégance profane ne nous possède pas, mais bien celui de la simplicité et de l'humilité chrétiennes. Que Jésus soit le Dieu de nos études. Il ne faut pas de la maison d'oraison, de son ora-

toire faire un Parnasse profane et une maison d'Apollon — que l'Évangile condamne. Les études publiques ne doivent être pour nous qu'un moyen d'exercer la charité et, ce service extérieur rendu au peuple, qu'une occasion pour le servir dans l'instruction des âmes dont le salut est si cher au Sauveur [1]. »

Le Supérieur de l'Oratoire s'appelle aussi Général. Trois assistants forment son conseil. Des assemblées générales, tenues régulièrement, nomment les visiteurs chargés d'inspecter les maisons. Le visiteur, au collège, entend chaque Père en particulier, assiste aux classes et consigne ses observations sur un registre spécial.

Dans les collèges, le pouvoir est partagé entre le Supérieur et le Préfet. Si le premier a la responsabilité universelle, au second incombe le soin particulier de veiller sur la bonne marche des études... C'est aux Jésuites que l'Oratoire empruntait ce personnage dont les fonctions sont aussi délicates que chargées. Chaque mois, il lit et commente le règlement dans les classes. A la rentrée, il fait subir aux nouveaux l'examen d'admission. Tous les jours, il préside à l'entrée en classe, surveille la levée des copies et la récitation des leçons à laquelle procèdent les décurions; il voit si les professeurs sont exacts. C'est le Préfet qui se fait rendre compte du travail, trace le programme des études, fait choix des livres classiques. Une fois par mois, il donne lui-même des devoirs à tous les écoliers. Il juge de leur force dans un examen final qu'il fait subir, assisté de deux régents nommés par le Supérieur [2].

Le collège oratorien fonctionne comme celui des Jésuites. Même similitude dans les règlements qui ont trait à la piété. Tous les samedis soir, les régents font un catéchisme proportionné à l'intelligence de leurs écoliers. Notons cependant cette différence : « Il se fera en latin en rhétorique et en seconde; dans les autres classes, en français. »

La confession mensuelle est obligatoire ; la communion est laissée à la discrétion du confesseur. Les premiers communiants reçoivent une préparation particulière.

Les Académies, les Congrégations, les Actes publics fleurissent dans les collèges de l'Oratoire comme chez les Jésuites.

1. Lallemand, *op. cit.*, p. 212.
2. *Ibid.*, p. 221.

Les représentations théâtrales y sont même introduites, contre les règlements [1].

Hâtons-nous de dire que les collèges oratoriens ont également des caractères particuliers et une note moderne qui fait défaut aux Jésuites. Ignace de Loyola et Bérulle obéissent à des vocations différentes. Le premier est un soldat, le second est issu d'une famille de robe. La piété de celui-ci est plus spéculative, plus idéale; la piété de celui-là est plus pratique, plus précise. Ignace et ses fils sont des militants. Bérulle et les siens inclineront davantage vers la conciliation; Bérulle est Français et Parisien [2].

Sa Congrégation cultive notre langue avec amour; ce n'est qu'à partir de la quatrième que les élèves doivent parler latin. En 1640, le P. de Coudren donne la première grammaire latine en français. Dès 1650, l'explication des auteurs se fait dans la langue maternelle. Nos auteurs figurent au programme en bonne place. Houbigant fait entrer dans son plan d'études, en 1720, Bossuet, Massillon, Mme de Sévigné, Fontenelle, les *Provinciales*.

Dès 1634, l'Oratoire a des professeurs d'histoire qui sont des spécialistes [3]. En 1630, le P. Berthault publie son *Florus franciscus*, qu'il traduit en français en 1634. En 1616, un professeur de mathématiques enseigne déjà en cette qualité au collège de Dieppe [4].

Les Confrères de l'Oratoire furent personnellement empressés à accueillir le cartésianisme. Malebranche jeta sur la Congrégation un lustre incomparable. Quelques Oratoriens étaient fils de protestants ou tout au moins de convertis [5]. C'est une des raisons pour lesquelles le jansénisme recruta parmi eux de brillants disciples : Quesnel, Duguet, l'évêque Soanem.

Par ses tendances doctrinales et aussi par l'effet du caractère libéral de ses Constitutions, l'Oratoire fut un foyer d'opposition sous l'Ancien Régime. Le pouvoir lui fit l'honneur de le persécuter. Deux généraux furent exilés; nombre de confrères

1. La danse est sévèrement proscrite. Les maîtres de danse, dans les collèges de l'Oratoire, ne sont que des professeurs de maintien. Carré, *op. cit.*, p. 188-189.
2. L'abbé Houssaye, *Pierre de Bérulle et l'Oratoire de Jésus*, p. 431 et suiv.
3. Paul Lallemand, p. 246.
4. *Ibid.*, p. 256.
5. Citons entre autres : le P. Morin, né en 1591 à Blois, qui fut le principal rédacteur du *Ratio Studiorum* de la Congrégation; le P. Jérôme Viguier, né en 1606 et fils de ministre.

furent enfermés à la Bastille : ce qui accrut encore l'estime dont jouissait la Congrégation auprès des esprits indépendants. C'est à l'Oratoire de la rue Saint-Honoré que l'Académie des sciences se rendait chaque année pour célébrer la fête de Saint-Louis. Les grands libéraux de 89 et de la Restauration, les Duport, les Barnave, les Fontanes, les Camille Jordan, les Portalis, les deux comtes de la Borde, Daunou, le général Foy, Casimir Perier, furent formés par la célèbre Congrégation. Quoi d'étonnant que la Constituante ait déclaré solennellement que l'Oratoire avait bien mérité de la patrie [1] et qu'un écrivain contemporain ait écrit : « Si nous avions vécu au XVIIe siècle, c'est aux Oratoriens que nous aurions confié nos enfants [2] ! »

S'ils étaient mieux connus, les Pères de la Doctrine chrétienne éveilleraient chez les hommes d'aujourd'hui les mêmes sympathies. Eux aussi, les enfants de César de Bus, ils se rattachent à la Compagnie de Jésus par l'éducation de leur fondateur et les grandes lignes de leurs Constitutions. Eux aussi, ils furent en partie redevables de leurs succès aux Jésuites qui avaient supporté avant eux le poids de la chaleur et du jour. C'est vers l'Oratoire néanmoins que les Doctrinaires se portèrent avec le plus de prédilection. Ils furent gallicans, jansénistes et libéraux. Fléchier est une des gloires de la Congrégation. Les Pères saluèrent avec enthousiasme le mouvement de 1789. Lakanal, Royer-Collard, Joubert, Laromiguière, qui avaient enseigné chez eux, firent honneur à leur nom et à leur mémoire; Royer-Collard, surtout, qui personnifia dans notre France moderne avec plus d'éclat que personne la religion, la gravité, l'éloquence des hommes de Port-Royal.

Disons un mot des Solitaires, de ceux qui furent, trop peu d'années, les maîtres des petites écoles. Il va de soi que s'ils reçurent les influences de la Compagnie de Jésus, ce

1. A Troyes, le 16 août 1790, les Oratoriens font jouer une tragédie : *La Liberté reconquise*, et une comédie : *La Cocarde tricolore*. Hélas ! les événements répondirent bien mal à de si généreuses illusions. Le 14 avril 1792, la dernière distribution des prix du collège avait lieu à huis clos; plus de musique, plus de drame : « le maigre personnel de l'Oratoire et les rares écoliers qui leur étaient restés fidèles étaient comme perdus dans la salle des actes.» Carré, *op. cit.* La tourmente allait proscrire et frapper ceux-là qui avaient le plus sincèrement salué l'aurore de la liberté,

2. Compayré, *op. cit.*, t. I, p. 242.

ne fut que par voie de répercussion tout à fait indirecte, par l'intermédiaire de l'Oratoire dont ils adoptèrent le *Ratio* [1]. Messieurs de Port-Royal furent de leur temps et de leur pays. Tout en consacrant à l'antiquité grecque le meilleur de leurs efforts, ils contribuèrent au développement de notre langue par d'heureuses innovations. Les petites écoles virent s'épanouir une floraison de livres classiques en français. La version et la composition littéraire française eurent le pas sur le thème. L'histoire, la géographie, les langues vivantes, les mathématiques, une philosophie rajeunie enseignées par des maîtres remarquables, brillèrent d'un vif éclat. Mais c'est dans le domaine de l'éducation morale proprement dite que Port-Royal contraste davantage avec les doctrines et les pratiques des Jésuites. Comme les enfants sont tout enclins et portés au mal, comme leurs inclinations sont toutes corrompues, les pieux instituteurs se gardent de favoriser ces tendances malheureuses de la pauvre nature humaine. Leurs rapports avec les enfants sont empreints de rigidité et même, nous dit-on, d'austérité un peu triste. Les enfants ne se tutoient pas; les plaisirs qui rappelleraient le monde sont absolument condamnés. L'émulation est proscrite. « L'admiration ne gâte-t-elle pas tout dès l'enfance [2] ? »

Et pourtant ces hommes aimèrent vraiment les enfants; pour faire un peu de bien à ces petites âmes, ils quittèrent le siècle et des situations brillantes. « Je les aime tant, disait Saint-Cyran, que je voudrais être leur serviteur. » Et de quelle forte empreinte ne devaient-ils pas marquer leurs écoliers!

Elles sont touchantes d'évangélique humilité, les lignes du testament de Jean Racine où le poète, ne voulant plus se souvenir que « des scandales de sa vie passée », demande comme une grâce qu'on lui permette de reposer, après sa mort, dans le cimetière de Port-Royal des Champs, près de la tombe et au pied de M. Hamon, son vénérable maître, bien qu'il se soit montré si peu digne de ses leçons et de ses exemples. Le voyageur ou plutôt le pèlerin qui erre aujourd'hui dans le vallon solitaire et tourmenté où fut l'abbaye, sent une immense tristesse l'étreindre

1. Rappelons cependant pour mémoire que Saint-Cyran avait été, à Louvain, l'élève des Jésuites. Il soutient chez eux ses thèses de théologie scolastique le 29 avril 1604. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. I, p. 289. Il étudia ensuite sous le docteur Jacques Janson, héritier des doctrines de Baïus, *ibid.*, p. 290.

2. Compayré, I, 274.

à la vue des pierres qu'oublièrent les démolisseurs et qui évoquent tant de grands souvenirs, l'enfance de Racine, les méditations de Pascal, les travaux et l'abnégation de tous ceux qui animèrent cette Thébaïde. Et cependant, à sa tristesse profonde se mêle bientôt un grand sentiment de fierté. Car, si c'est la main des chrétiens, hélas! qui a fait ces ruines, c'est un honneur incomparable pour un pays que d'avoir produit de tels hommes dont les aspirations si hautes confondent notre petitesse, dont le rêve fut sublime et qui mirent à le réaliser et à le défendre devant les hommes une fierté qui n'eut d'égal que leur abaissement devant Dieu. On comprend qu'un ami de la Compagnie de Jésus ait pu écrire, longtemps après, au souvenir des vertus de Port-Royal : « Ce que j'aime le mieux après un Jésuite, c'est un Janséniste pieux. »

Pour terminer cette esquisse rapide, ajoutons que l'influence d'Ignace de Loyola et de ses fils s'est prolongée jusqu'à nos jours dans l'enseignement public. Il serait facile d'en administrer les preuves. L'expulsion ne supprima pas les méthodes; les successeurs des Pères s'attachèrent à les continuer afin de les mieux faire oublier. Si, un instant, sous la Révolution, les écoles centrales obéissent à des orientations toutes nouvelles [1], le passé ne tarde pas à revivre avec l'Université impériale. L'esprit qui régit maîtres et écoliers, les disciplines intellectuelles, les programmes ressuscitent l'Ancien Régime et le *Ratio Studiorum* [2]. Ainsi donc la Compagnie de Jésus ouvrit, il y a plus de trois siècles, des voies que nous suivons encore. Née en pleine

1. N'oublions pas cependant que les grands législateurs de l'Instruction publique dans la Convention furent deux anciens « congréganistes », Lakanal et Daunou.

Les écoles centrales renforçaient l'enseignement scientifique : elles comprenaient trois cycles : 1er cycle : dessin, histoire naturelle, langues vivantes, de 12 à 14 ans; 2e cycle : mathématiques, physique et chimie, de 14 à 16 ans; 3e cycle : belles-lettres, histoire et législation. On y multipliait les fêtes nationales à l'Être suprême et à la Nature, au genre humain, au peuple français, à l'enfance, à la jeunesse, à l'âge mûr, au bonheur, etc. Il y en avait trente-six.

2. Citons, à titre d'exemple, le programme scolaire du collège de Belley en 1806, où étudie Alphonse de Lamartine. — Voici la liste des prix qui furent décernés cette année-là en rhétorique :

Prix d'excellence (Alph. de Lamartine);
Prix d'amplification latine (Alph. de Lamartine);
Prix d'amplification française (Alph. de Lamartine);
Prix de poésie;
Sermon latin, 2e prix (Alph. de Lamartine);
Discours grec.

Le prix d'histoire et de géographie apparaît seulement en 1819. Cf. Rochet,

renaissance littéraire, elle prépara notre grand siècle dont elle aida la marche ascendante, et lorsqu'il lui fallut disparaître, elle put se dire qu'elle ne mourait pas tout entière, qu'elle avait fait œuvre utile et féconde puisque ses proscripteurs avaient été ses fils et qu'il était bien sûr qu'ils seraient, bon gré, mal gré, ses héritiers et ses continuateurs.

Nous avons en main tous les éléments qui nous permettent de jeter un regard d'ensemble et de porter une appréciation générale sur le système d'éducation que conçut la Compagnie de Jésus et qu'elle s'efforça de réaliser.

Infuser dans les âmes le christianisme entendu au sens de l'Église romaine, tel est le but voulu et poursuivi par les Pères. A cette fin, ils ouvrent des collèges, ils en couvrent le pays. Ils y accueillent les petits enfants de France, pour en faire des pères de famille chrétiens, des religieux, des prêtres et régénérer une société où le christianisme véritable diminue.

Car, pour eux, le christianisme tel que l'enseigne et le présente le magistère du Pontife romain est la seule religion révélée de Dieu, la seule qui conduise directement l'homme à son immortelle destinée et réponde, dès ici-bas, aux conditions du bonheur vrai pour l'individu et de la prospérité pour la société. Et voilà pourquoi, avant de songer à s'adresser à l'écolier, la Compagnie entend pénétrer d'abord les maîtres de l'excellence et de la sublimité de leur tâche et, par-dessus tout, elle les rive à la chaire de Pierre par le lien d'une obéissance exemplaire. Par avance, saint Ignace assurait aux siens la garantie d'une orthodoxie

Collège et séminaire de Belley, p. 208, 209. Les mathématiques sont encore du domaine de la philosophie.

Il n'est pas question des langues vivantes.

Ajoutons qu'à Belley on donnait beaucoup de séances dramatiques, musicales, littéraires. Lamartine y était applaudi. Le poète accordait son luth (p. 211).

Le rapport sur l'instruction publique de Chaptal rendait hommage aux qualités pédagogiques des anciennes congrégations et demandait aux législateurs du Consulat de s'inspirer de leurs exemples. « La manière d'enseigner, écrivait le savant chimiste, était la première étude de ceux qui dans ces congrégations se vouaient à l'enseignement. Le système de l'organisation intérieure qui marquait à chacun ses devoirs établissait partout l'ordre et l'harmonie, assurant une entière exécution dans tous les détails. — La réunion de tous les professeurs à une même table, en même temps qu'elle présentait un avantage économique, formait de tous une seule famille. »

Il faut suivre dans le *Journal des Débats*, sous l'Empire, cette reconstitution de l'Instruction publique faite peu à peu des matériaux du passé et qui nous donna l'Université de la Restauration, de la monarchie de Juillet et du second Empire.

sans mélange. Or, si l'on songe au rôle de primauté que tient la foi dans le système catholique où l'obéissance, aux termes mêmes de l'Écriture, l'emporte sur le sacrifice, c'était leur assurer du même coup l'avantage d'une incontestable supériorité sur quiconque aurait une piété aussi ardente, mais moins éclairée. D'ailleurs, l'obéissance doctrinale, la fidélité à ce christianisme précis, réaliste, objectif, coupant court aux fantaisies de la raison particulière et du zèle individuel ne constitue-t-elle pas le sacrifice le plus précieux, puisqu'il est le plus intime et le plus salutaire tout à la fois, qu'il réalise l'unité tant réclamée par le Christ, dans la paix et la concorde.

La Compagnie de Jésus plaça dans ses collèges un corps professoral qui fut, dans l'ensemble, un personnel d'élite, remarquablement entraîné. Les Jésuites comprennent toute l'importance de la préparation pédagogique du Maître et le rôle de premier ordre que jouent ses vertus personnelles. Et saint Ignace entend que ses fils donnent toute leur valeur de prêtres, de religieux et d'éducateurs, partout et à tout moment. L'abnégation le dévouement professionnel de nos régents méritent tous nos éloges : piété sincère, amour de la tâche quotidienne, pureté des mœurs, frugalité de vie, oubli de soi, habitude de la vie intérieure, connaissance approfondie du cœur de l'enfant, telles furent leurs qualités dominantes. A l'appel de leur Supérieur, ces hommes quittèrent leurs classes pour s'en aller mourir au service des pestiférés ou sur les bords du Saint-Laurent avec la même allégresse qu'ils préparaient les fêtes scolaires ou surveillaient le dortoir. Incontestablement, ils prêchèrent d'exemple.

Pour former le caractère d'un homme, nous ne pouvons pas procéder à la façon du sculpteur qui travaille tantôt le visage, tantôt les membres de la statue. Il nous faut imiter la nature dans la formation de la fleur et développer, simultanément et harmoniquement, chacune des parties et tout l'ensemble. Les Pères parlent à tout l'enfant, à son intelligence d'abord. Le programme d'études a été lentement élaboré, exactement combiné, sagement adapté à la fin qu'ils se proposent. Leur théologie puise ses inspirations au siège de l'Unité. Ils enseignent les doctrines romaines. Hommes de gouvernement, ils affirment, défendent la primauté de l'Église de Rome. Ils établissent avec le même soin et la même autorité l'existence de la Tradition, « source première de la Vérité révélée, parole de Dieu non écrite,

transmise d'âge en âge dans le peuple chrétien », et dont les Pères de l'Église, les docteurs et surtout le magistère infaillible sont les témoins autorisés.

Toutefois, dans les questions controversées, là où le dogme n'est pas en jeu, les Jésuites font preuve de souplesse ; ils ne craignent pas de se séparer du passé, d'aller de l'avant. Ils ont le sens des besoins nouveaux. C'est ainsi qu'ils atténuent les vieilles doctrines qui semblent oppressives de la liberté; ils diminuent la part de Dieu pour augmenter celle de l'homme, ils se font les champions de la raison contre un Descartes, un Pascal. Si quelques-uns d'entre eux se laissent entraîner par l'ardeur de la lutte et donnent des gages à la morale relâchée, du moins leurs casuistes les plus autorisés se recommandent à nous par la pondération, l'équilibre, la sagesse pratique, fruits d'un jugement sûr et d'une expérience consommée.

En philosophie, où il est dangereux et souvent superflu d'innover, ils sont franchement des traditionnels. Ils ont l'avantage d'avoir choisi pour guides Aristote et saint Thomas. Les nouveautés cartésiennes ne leur en imposent pas... Adversaires-nés du protestantisme, ils flairent dans la jeune philosophie un libre examen d'un nouveau genre qui pourrait bien conduire les esprits à une sorte d'anarchie intellectuelle. Hommes d'action plus que spéculatifs, ils tiennent, de toute leur volonté, à la philosophie de l'Ange de l'École, réaliste et objective elle aussi, philosophie du sens commun qui, loin de paralyser l'activité, la fortifie parce qu'elle lui donne une base, nous allions dire, des ailes... et l'empêche de se perdre dans une analyse dissolvante. Par contre, ils entrent pleinement dans le mouvement scientifique inauguré par Descartes. S'ils paraissent hésiter sur tel point en particulier, c'est qu ils craignent pour les croyances doctrinales; les questions ont été plus d'une fois si maladroitement posées. La science, en tant que telle, n'a pas de plus fervents admirateurs. N'est-elle pas un reflet de la Vérité incréée ? Leur esprit d'observation et leur amour des libres recherches est remarquable. Tout au plus, peut-on regretter qu'ils n'aient pas fait une place plus rationnelle dans leurs programmes à la culture scientifique ou qu'ils ne l'aient entrepris que plus tard. Ils n'ont peut-être pas saisi le rôle de contrepoids, que pouvait jouer l'étude des sciences en face de l'éducation littéraire.

A donner cette dernière, ils excellent. Les Humanités sont le domaine où ils triomphent. Ils ont recueilli le pur miel de l'antiquité païenne et savent le présenter à leurs élèves de façon exquise. Point d'érudition indigeste, mais la formation de l'esprit et du cœur, à l'école des grands écrivains de la Grèce et de Rome, la lente et féconde imprégnation de l'âme tout entière, l'art de penser noblement, de sentir avec délicatesse, d'exprimer ses pensées et ses sentiments avec ordre, gravité, distinction. Voilà où ils réussissent. Les amants de la culture classique leur seront à jamais reconnaissants. Toutes les classes de la société apprirent d'eux à goûter les lettres; la noblesse elle-même, qui se piquait de ne pas savoir écrire, s'humanisa ; l'ignorance devint un signe de roture, le latin fut gentilhomme.

Si les Pères n'avaient pas bourré le cerveau, ils avaient excellemment développé et préparé à des assimilations ultérieures les facultés de l'enfant. Si le bagage intellectuel de ceux qui terminaient leurs études après la Rhétorique était trop léger, du moins la culture générale n'avait pas été sans réaliser en eux les grandes lignes de ce type de l'honnête homme, tant prisé sous l'Ancien Régime. Les Jésuites seront en droit de se glorifier d'avoir fait éclore non seulement les gloires littéraires du siècle de Louis le Grand, mais encore les célébrités scientifiques du siècle de Voltaire.

Cet honnête homme était, presque toujours, un bon chrétien, d'une piété large qui ne condamne aucun sentiment légitime, d'une piété sérieuse qui apprend à vaincre ses passions, à garder la maîtrise de soi-même, à tenir sa raison et sa volonté au-dessus des violences, des instincts inférieurs, d'une piété confiante, filiale, élevée, qui révère en Dieu un maître et un père; dans tous les hommes ses enfants ; en nous-mêmes, dans cette chair et dans cette âme purifiées, sanctifiées par la grâce, les membres de Jésus-Christ, le temple de la Trinité : *Homo res sacra homini.*

A leurs écoliers, les Pères apprennent la charité, le dévouement, l'amour des malheureux et des déshérités et ils leur en demandent des preuves effectives. Ils multiplient sous leurs yeux les leçons de choses, transportant dans le domaine de la pédagogie le vieil axiome : « *Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu.* » Le congréganiste, même gentilhomme, ira à domicile consoler la misère et border le lit du pauvre. Ils leur apprennent le patriotisme incarné dans l'amour du roi.

Ils forment le caractère dans la vie de ces pensionnats où le régime est ferme sans rigueur, où pensionnaires et externes rencontrent l'égalité, la vie, l'entrain, l'émulation dans l'ordre moral et dans l'ordre intellectuel. C'est là que se forme le Tiers-État, qu'il prend conscience de sa force.

Dans leurs pièces de théâtre, les Pères révèlent qu'ils connaissent les élans généreux, chevaleresques de l'adolescence et sont informés des défauts, des vices de leur jeune auditoire. Leurs collèges sont des machines excellentes de gymnastique morale et de thérapeutique chrétienne. Tout y parle à l'esprit, au cœur, à la volonté. Ils obéissent à une loi que la psychologie contemporaine a mise en un relief saisissant et qui proclame que le caractère est formé d'une stratification d'idées inconscientes. On pourrait comparer ce régime scolaire à un sol particulièrement choisi et préparé où se rencontrent tous les principes nutritifs et où l'âme pousse vite et avec vigueur. Il s'y trouve des aliments pour toutes les natures, des stimulants pour toutes les initiatives.

Dès le XVI[e] siècle, ne l'oublions pas, les Jésuites ouvrent une ère nouvelle en excellant à mettre au premier plan l'éducation, en concentrant sur cette question fondamentale la bienveillance, l'affectueuse attention de tous. A l'heure où Montaigne note que « les enfants sont du nombre des choses qui n'ont pas fort de quoi être désirées » et qu' « il n'a jamais estimé qu'être sans enfant fût un défaut qui dût rendre la vie moins complète et moins contente [1], » un de nos plus modestes régents, Jean Bonifacio, célèbre les louanges et les qualités de l'enfance [2].

Les Pères substituent les procédés moraux, rationnels et scientifiques aux méthodes de correction physique en usage chez leurs prédécesseurs; ils forment comme une transition entre es commencements du XVI[e] siècle encore barbare et la fin du XVIII[e] déjà trop sensible. Ils excellent à façonner le « surveillant » qui est chez eux un organe indispensable et de premier

1. *Essais*, éd. Leclerc, Paris, Garnier, l. III, c. IX.

2. *De præclara pueritia novæque ætatis defensione. De laudibus pueritiæ.* dans le *Christiani pueri institutio.* Cité par Delbrel, *Les Jésuites et la Pédagogie au* XVI[e] *siècle*, Paris, 1894, p. 46-50.

Le latin *puer*, dit joliment Bonifacio, n'est-il pas synonyme de pureté? *Puer quasi purus, id est impubes.*

ordre. Un bon surveillant est sans comparaison possible plus difficile à trouver qu'un bon professeur. Les Pères mettent tous leurs soins à le former et ils y réussissent supérieurement. Le surveillant est « leur chef-d'œuvre ».

Les parents qui confient leurs enfants à de tels maîtres peuvent être pleinement rassurés puisque leur maison est, dans le sens vrai du mot, une maison d'*éducation* qui respire l'ordre, la bonne tenue, la discipline. On s'y occupe de tous et de chacun, de la santé comme de la piété et du travail, sans mièvrerie, avec virilité. On vit heureux sous leur toit. L'enfant n'est pas un isolé. Les Pères et les mères consulteront avec fruit le Père Préfet, le professeur, le surveillant même qui se sont attachés à suivre leur fils, lorsqu'il s'agira de l'orienter vers une carrière. Nos maîtres connaissent ses ressources et ses faiblesses; ils peuvent donner sur son avenir, mieux peut-être qu'on ne l'eût pu faire au foyer, des indications précieuses.

Ces pensionnats ne sont pas fermés. Il y circule l'air du dehors, le souffle de tous les grands événements religieux et civiques qui émeuvent la cité. On y cultive les qualités du monde dans ce qu'il a d'exquis : la politesse. L'écolier y devient galant homme. Il sort du collège avec des principes, avec des croyances, avec une santé morale. Ces principes, hélas ! auront à essuyer plus d'une tourmente et il se peut que la conduite de l'écolier leur inflige, au sortir du collège, de cruels démentis. Mais si les passions du jeune homme sont plus fortes que sa volonté, l'homme mûr finira, tôt ou tard, par retrouver son aplomb. Au plus fort de l'orage, en dépit de ses propres défaillances et de ses lâchetés, il s'inclinera, en esprit, devant cette majesté des principes auxquels il n'a pas la force d'obéir et sur lesquels il confesse néanmoins, dans le fond de son cœur, que sont assis le bonheur de l'individu, la paix du foyer, la grandeur de l'État. Un juge compétent n'a pas hésité à dire que l'élève des Jésuites « *sort achevé* de leurs mains [1]». A vrai dire, nous n'oserions pas faire nôtre cette appréciation louangeuse.

En dehors des lacunes qui s'accusent, à la longue, dans les programmes et sont la conséquence de l'immobilité du *Ratio*, la formation morale elle-même a ses faiblesses.

1. M. Gaston Boissier, *Revue des Deux Mondes*, 1er déc. 1882.

Avec quel empressement l'éducateur doit accueillir les aspirations généreuses qui seront, à n'en pas douter, le progrès de demain ! Or, les Pères restent trop étrangers aux préoccupations sociales qui tourmentent le XVIIIe siècle, et nous ne les voyons pas insister sur ces devoirs de justice qui dominent même la charité.

Les Jésuites eurent tort de transporter au collège des pratiques réservées au cloître et des procédés équivoques qui constituent un véritable espionnage : témoin ces *vigiles* dont parle Jouvancy et les Congrégations secrètes de Notre-Dame. Cette surveillance, trop soupçonneuse et quelque peu mesquine, ne fait pas suffisamment confiance aux côtés élevés de notre nature; elle blesse et révolte les âmes fières ou délicates.

Si l'on rapproche de ces faits telle ou telle déclaration dans laquelle ils se donnent, à leur insu, croyons-nous, des airs de conspirateurs [1], si l'on se rappelle qu'ils étaient prudents, habiles jusqu'à la réticence savante et calculée, que par tactique ou par tempérament ils préférèrent aux marches à ciel ouvert les voies souterraines, on comprend qu'ils aient donné lieu au reproche de dissimulation, particulièrement grave dans un système d'éducation et dans un pays de spontanéité et de franchise où les manœuvres obliques ont toujours répugné au caractère national [2].

Mais surtout les Jésuites furent l'opportunisme fait homme. Les procédés insinuants leur réussissent lorsqu'il faut secouer, par l'émulation, la torpeur, la nonchalance et le dédain des privilégiés; leur manière de faire révèle alors un tact et un art consommés ; mais cette même habileté revêt, sous d'autres

1. Celle-ci par exemple : « Nec ulli... quantumvis studiosus esse, aut ad perfectionem aspirare videatur, quæ Societatis nostræ sunt, aut *in nostris collegiis secreto fiunt* aperiant. » Mss. 10 989.

Quel besoin d'entourer de mystère les événements les plus naturels?

— « Il mourut céans un jeune homme qui, étant autrefois sorti de la Compagnie, était allé à Rome pour obtenir d'y entrer, de sorte que s'en retournant à la province de Toulouse, afin d'y reprendre l'habit, il logea au collège où le lendemain, étant devenu malade, il y mourut dans quatre ou cinq jours et fut enterré la nuit, à un coin de notre église, sans en faire bruit à la ville. » Année 1641, Méchin, I, 129.

2. Un exemple caractéristique de la défiance qu'ils inspirent nous est fourni par les habitants d'Abbeville qui voudraient leur confier le collège municipal et entament, à plusieurs reprises, des pourparlers avec les représentants de la Compagnie. A tort ou à raison, les Abbevillois redoutent une surprise, car les Jésuites trompent sans mentir : « Il faut prendre, disent-ils, le contrepied de leurs réponses. »

Prarond, *Les grandes écoles et le collège d'Abbeville*, Paris, Picard, 1888, p. 258.

rapports, les apparences de la faiblesse et de la complaisance.

On voudrait que, de temps à autre, ils se soient élevés sur les sommets, au-dessus des contingences, et des détails pour embrasser les ensembles. C'est ainsi qu'ils ne discernent pas assez nettement que l'opulence dessèche et amollit, que l'élite d'un pays est sans cesse, par cela même, exposée à descendre, que les destinées de la patrie reposaient, à certains égards, entre leurs mains.

A cette époque de notre histoire où l'éducation de la jeune noblesse exigeait une attitude plus que ferme, ils ne voient pas tous les devoirs qui incombent à leur riche clientèle, ou, s'ils les voient, ils n'osent pas les mettre dans un trop vif relief; ils ne dissipent pas les préjugés qui rouillent ces cerveaux de petits-maîtres; ils laissent les publicistes, les philosophes s'emparer de la direction des esprits et faire entendre les revendications légitimes. Lorsqu'ils font la leçon à l'Ancien Régime, c'est sur le théâtre du collège en enguirlandant la vérité, en couvrant de fleurs ceux qu'ils sermonnent. Pour avoir manqué d'horizon, ils développent dans l'aristocratie des goûts frivoles qu'ils avaient pour mission de guérir.

Les ballets contreviennent à l'esprit et aux règles de saint Ignace. Les représentations mondaines de Louis-le-Grand accéléraient la décadence des classes dirigeantes. Elles font souvenir du mot de Beaumarchais caractérisant le gâchis d'un régime où le candidat ne cadre pas avec la place qu'il convoite : « Il fallait un calculateur, ce fut un danseur qui l'obtint. » On répondra qu'il fallait bien « céder au temps ». C'est justement ce qu'il fallait se garder de faire. L'éducateur doit réagir contre les goûts dépravés de son temps, non pas se traîner à la remorque. C'est un médecin. Or, est-il toujours d'une bonne thérapeutique de flatter les caprices du malade, de complaire à ses fantaisies ? Un traitement plus austère, plus vigoureux, eût mieux réussi à ces anémiques. Et parce que les Pères flattent et adulent volontiers les gens du monde, on les accuse de leur offrir un christianisme diminué, rapetissé à leur taille, de soigner leur popularité et leurs intérêts. Aux yeux de beaucoup, Bourdaloue est une exception. La vérité, dite en face, présentée toute nue, étonne sur les lèvres d'un Jésuite [1]. Leurs ménage-

1. «Le P. Tainturier, jésuite, mon ami, grand prédicateur, qui prêche le carême devant le roi, a furieusement apostrophé celui-ci le 19 de ce mois dans un sermon sur

ments passent pour des compromissions, pour des abdications coupables. Il n'y avait qu'un pas à franchir pour les rendre responsables de ce christianisme hypocrite, tout en façade, qui sévit au déclin du grand siècle et cache parfois des mœurs épouvantables [1]. Nous avons dit comment la conduite de nos maîtres trouve une excuse — sinon sa justification — dans les obstacles qu'opposaient à leur action la richesse de leurs écoliers et les vices du milieu social, obstacles qu'ils estimaient peut-être insurmontables.

Où nous éprouverions plus de peine à plaider les circonstances atténuantes, c'est dans la condescendance des Pères à l'égard du pouvoir. Nietzsche a tracé quelque part le plan de vie du penseur qui veut rester libre : « Pas d'amitiés illustres ou princières, pas de femmes ni de journaux, pas d'honneurs, pas de société — si ce n'est avec les esprits supérieurs; à leur défaut, le menu peuple; on ne peut se passer de lui, non plus que de contempler une végétation puissante et saine. » Et que penser de l'indépendance du prêtre et de l'apôtre [2]? Les Jésuites flattèrent les puissances, ils furent, au temps de la monarchie absolue, d'infatigables bénisseurs [3]. En un temps où l'opinion publique prend conscience d'elle-même, où le désaccord s'accentue entre la nation, qui évolue vers l'indépendance, et l'autorité, qui persiste dans l'arbitraire, ils restent des conservateurs

la vie molle. Il lui a représenté qu'un roi devait être l'âme et la lumière de son conseil, qu'il était responsable de tout ce qui se faisait par ses ministres, qu'il devait être à la tête de ses armées pour faire éclater la puissance du bras de Dieu, etc. Ce sermon, a fait grand bruit à la cour et ensuite à la ville. Il a surpris de la part d'un Jésuite que l'on sait être politique, parlant au roi qui ne se mêle de rien, qui laisse le cardinal maître de tout, qui n'aime point à travailler, qui ne fait qu'aller à la chasse, souper à la Muette, et qu'on ne dit point devoir aller à l'armée. On prétend qu'à ce sermon tous les courtisans n'osaient lever les yeux. Cependant, depuis son sermon, ce prédicateur a eu un succès de plus en plus grand. Le roi a fait déranger les jours ordinaires du sermon qui tombaient dans les jours marqués pour la chasse afin de n'en pas manquer un. Les fins politiques croient que cela n'a été prêché que par ordre secret du cardinal de Fleury qui prévoit les desseins ambitieux du garde de sceaux Chauvelin et qui voudrait engager le roi à se mettre à la tête de ses affaires. » Barbier, *Journal de la Régence*, mars 1734, II, 39.

1. La Montespan était maîtresse en titre en 1679 lorsqu'elle envoyait à la princesse d'Harcourt, le 1er janvier, pour ses étrennes une haire, une discipline et des Heures, enrichies de diamants. Funck-Brentano, *Le Drame des poisons*, p. 150.

2. « Magnum sane quid est religiosa professio, *divinus famulatus, abdicatio sæculi*, evangelica sanctitas, cœlestis conversatio, spiritu vivere et ambulare; *uni militare Deo*, nihil mortale mortalem scire; inter homines vitam supra homines, supparem Angelis agitare. » Sacchini, c. II.

3. L'opulence avait été l'écueil des antiques abbayes bénédictines. Peut-être que la pierre d'achoppement où vint échouer, en partie, la vigueur de la Compagnie de Jésus fut ce frottement incessant avec les classes sociales les plus frivoles.

endurcis et bornés. Ils en viennent à renier de robustes doctrines, à se ranger du côté du Roi-Soleil contre le Pape. Dans cet abandon des doctrines ultramontaines, peut-on soutenir qu'ils aient eu — comme leurs adversaires — l'excuse de la bonne foi ? Et la belle ardeur qu'ils avaient mise à soutenir les prérogatives doctrinales du Souverain Pontife, en qualifiant si sévèrement les thèses contraires, ne soulignait-elle pas la contradiction flagrante de leurs principes et de leur conduite [1]? La conception de la monarchie d'Ancien Régime leur apparaît à eux, les disciples de Thomas d'Aquin, de Suarez et de Bellarmin, comme l'idéal d'un peuple chrétien, comme le pur reflet de l'Évangile. Ils applaudissent de toutes leurs forces — plus bruyamment que personne — à des mesures brutales et cent fois odieuses. Leur patriotisme, d'ailleurs sincère, en est terni, diminué. Enfin ils accusent une fâcheuse tendance, celle de faire partager à leurs élèves leurs animosités et leurs préventions. Les fêtes littéraires, les actes publics sont, trop souvent, entre leurs mains, des armes au service de l'esprit de parti. Ils furent évidemment inférieurs à eux-mêmes dans la formation du citoyen.

Mais parce que la Compagnie aurait pu mieux faire, n'oublions pas tout le bien que nous lui devons. Ceux-là qui se croisent les bras ne se tromperont jamais. Nous sommes sujets à l'erreur et au péché dans la mesure où nous agissons. Il ne faut pas être myope pour faire de l'histoire. On n'apprécie pas à la loupe la toile d'un grand maître et c'est par l'ensemble que vaut et la physionomie d'un homme d'État et une institution disséminée à travers le monde et qui a vécu deux siècles.

Que les Jésuites aient fourni à l'émigration son état-major, nous en convenons; n'empêche qu'ils ont produit aussi des libéraux comme Malesherbes, Turgot et cet honnête Dussaulx qui pouvait se vanter, au lendemain du Neuf Thermidor et après avoir siégé à la Convention, de n'avoir voté la mort de personne[2]. On ne prend pas suffisamment garde qu'ils avaient assumé la

1. Voir les conclusions si explicites défendues en 1661 au collège de Clermont. Bibl. nat., Mss. f. fr. 22 108, fol. 51 et seq.

2. Au collège de La Flèche, Dussaulx était un jour tombé à tour de bras sur le prince de Rohan, le futur évêque de Strasbourg, qui lui avait tiré les cheveux. « Ne le frappe pas, criaient ses camarades, c'est un prince. — Raison de plus, répondit Dussaulx, puisqu'il se croit à l'abri de la revanche. »

plus lourde des tâches, celle de façonner à la vie morale, de toutes les classes sociales la plus ingrate, la plus réfractaire, je veux dire la classe riche, et, qui pis est, la classe riche de l'Ancien Régime. Oui, la noblesse qui sortit de leurs collèges manqua de ressort; mais est-ce qu'ils n'étaient pas parvenus à vaincre, sur plus d'un point, ses étroitesses et ses préjugés ? Et puis, n'élevèrent-ils pas le Tiers-État? Ils ont préparé lentement son ascension. L'État, a-t-on dit, apprit de l'Église à prendre partout ses serviteurs. Mais c'est à partir du XVIe siècle que s'accentue « l'avènement des plébéiens », favorisé par l'extension de nos collèges. Les « Humanités » ont plus contribué qu'on ne croit à rapprocher les classes, à créer cette magistrature qu'exerce la France au XVIIIe siècle et qui inspira le mot de Rivarol : « L'heure est venue de dire: le monde français[1]. » — Ils cèdent à la mollesse des heureux du monde toujours en quête d'exceptions à la règle générale et d'accommodements avec les principes, mais ils réagissent contre les outrances du jansénisme, ils mettent en lumière l'infinie mansuétude de l'Évangile, la miséricordieuse compassion dont nous avons tous besoin, ils témoignent aux pauvres, aux petits et aux humbles une affection sincère. Alors qu'en pédagogie les plus belles théories sont aussi faciles qu'elles servent de peu, puisque le tout est de mettre la main à l'œuvre, la Compagnie a été un grand effort et un grand exemple d'unité, d'organisation, d'abnégation professionnelle. Ses élèves l'aimèrent. Glorieux est le sillon tracé par elle dans notre histoire; il y a une correspondance saisissante entre la grandeur nationale et son propre développement. D'autres venus après elle ont exploité, avec plus de bonheur peut-être, les mêmes filons; mais les Jésuites avaient ouvert les premières galeries et mis la veine au grand jour. « On leur a reproché d'avoir enfanté, en tant que corps, peu d'hommes de génie, parce que leurs professeurs s'étaient usés avant l'âge dans la poussière des classes[2]. »

1. Sur cette similitude des hommes cultivés de ce temps, non seulement en France, mais en Europe, voir A. Sorel, *L'Europe et la Révolution*, I, p. 157, p. 166. L'auteur attribue aux Jésuites ce cosmopolitisme de la culture et de l'éducation.

2. Diderot, qui formule ce reproche, est une fois le plus malheureux dans ses critiques. Mieux que personne pourtant il savait ce qu'il en coûte d'exercer le noble et dur métier d'éducateur. Pour sa part, il n'avait pas eu le courage de rester plus de trois mois précepteur chez M. Randon, financier. « Monsieur, regardez-moi, lui dit-il un jour, un citron est moins jaune que mon visage. Je fais de vos enfants des hommes, mais chaque jour je deviens un enfant avec eux. Je suis mille fois trop riche et trop bien dans votre maison, mais il faut que j'en sorte : l'objet de mes désirs n'est pas de vivre mieux, mais de ne pas mourir. »

Se peut-il plus bel éloge et plus noble poussière ? Les fruits dorés de l'oranger auraient mauvaise grâce à mépriser « l'obscurité » des racines qui les nourrissent [1] ! Ce qui importe ici-bas, ce n'est pas le génie, mais le devoir, mais le sacrifice, mais l'oubli de soi. Le monde a besoin de vérité; il a plus encore besoin d'amour. Aussi bien, ne contestons pas à nos maîtres le génie, en matière d'éducation, si le génie est essentiellement créateur, ou tout au moins la mise en œuvre d'un système harmonique dont les résultats grandioses furent le prix d'une longue patience et d'un dévouement qui, pour n'avoir pas l'éclat de la bravoure militaire, n'est ni moins fécond ni moins digne d'admiration.

Au *génie pédagogique* de la Compagnie de Jésus, il nous plaît de rendre un hommage dont la qualité trompera d'autant moins qu'il est plus loyal, plus désintéressé, que nous n'avons pas une seule fois rejeté dans l'ombre la vérité, même gênante, que, si, toujours, nous avons craint, par-dessus tout, de blesser, toujours aussi, le cas échéant, nous avons eu le courage de déplaire.

Les Jésuites auraient réalisé l'idéal de l'éducation chrétienne, s'ils avaient mêlé à leurs dons merveilleux un peu de la rigidité et de l'esprit libre et fier de Port-Royal, quelque chose de l'allure plus dégagée, plus moderne de l'Oratoire; nous ajouterons, si ces soldats d'avant-garde, en se livrant, en dehors des classes, à leurs œuvres multiples, n'avaient commis des imprudences qui jetèrent le discrédit sur les éducateurs et, finalement, provoquèrent leur expulsion.

1. « Magister *parvulus* fiat quo magnos omnes in Christo et magnum in eis Christum efficiat. » Sacchini, c. VI.

§ 2. — Autour de l'expulsion.

Sommaire : Nous avons à faire état des protestations et des enquêtes qui accompagnèrent l'expulsion définitive de la Compagnie. — Les Jésuites voyaient se dresser contre eux l'opposition gouvernementale et religieuse à la fin du grand règne. — Ils sont à la merci du Parlement. — Le procès des frères Lyoncy. — L'arrêt du 3 août 1761. — Les protestations des évêques et celles des municipalités sont à l'honneur des éducateurs. — Insignifiance des griefs officiels. — Coup terrible porté à l'éducation en France. — L'ardeur des Congrégations n'est plus stimulée par la concurrence. — Si les Jésuites étaient restés à Louis-le-Grand jusqu'en 1789 ? — Épilogue.

Nous n'avons pas à déterminer les causes multiples qui amenèrent la proscription définitive de 1762. Toutefois, comme l'événement provoqua des protestations motivées du côté des catholiques, et, de la part des adversaires, des enquêtes administratives, comme ces protestations et ces enquêtes regardent plus particulièrement les Jésuites éducateurs, le lecteur pourrait, à bon droit, s'étonner que nous n'en fassions pas état.

Si l'on veut bien se rappeler ce que nous avons dit des luttes soutenues par la Compagnie pour étendre chez nous ses conquêtes, on se convaincra facilement que, même sous le Grand Roi, sa situation restait précaire. L'Université n'avait pas désarmé. Le Parlement demeurait sur le qui-vive. En maint endroit, la Compagnie de Jésus s'était heurtée à des Congrégations rivales [1]. Contrevenant aux Constitutions et aux règles très sages promulguées à l'usage des confesseurs des rois, quelques Jésuites s'étaient doublés d'hommes politiques et faisaient lourdement sentir le poids de leur influence aux protestants et aux jansénistes [2]. En 1713, à l'occasion de la bulle *Unige-*

1. Conflit à Arles avec les Minimes, les Doctrinaires, les Oratoriens; à Gap, avec les Dominicains, à Aix avec les Doctrinaires, à Besançon avec les Jacobins, à Pontarlier avec les Augustins, à Schlestadt avec les Capucins. La Compagnie de Jésus songe à supprimer purement et simplement l'Oratoire.

2. *Règles de la Congrégation*, V. *Decretum*, 47, can. 12. On trouvera tous ces textes si décisifs dans l'*Apologie générale de l'Institut*, t. I, p. 212 et suiv. L'auteur de l'*Apologie* ne nie pas qu'ils n'aient été enfreints, p. 220.

Les Pères intriguent sous la régence du duc d'Orléans en faveur de la duchesse du Maine. Le P. Tournemine se fourvoie dans de louches négociations. *Mémoires de Mme Staal-Delaunay*, Paris, 1890, t. I, p. 160 et suiv.

Sur l'expulsion des gilotins de Sainte-Barbe, voir Quicherat, *Hist. de Sainte-Barbe*, t. II, p. 283 et suiv.

nitus, tous les partis d'opposition gouvernementale et religieuse sont coalisés contre la Compagnie. Il est facile de prévoir dès lors quel sera le dénouement.

En 1715, deux ou trois jours avant la mort de Louis XIV, le duc de Noailles, le président du Parlement et Saint-Simon envisagent l'éventualité du bannissement [1].

Bref, on suit année par année, dans les documents contemporains, les progrès d'une hostilité grandissante et implacable. Sur tous les points du royaume, constitutionnaires et appelants sont aux prises [2]. Barbier note dans son *Journal* : « Il n'y a que les évêques et les abbés de cour qui aspirent aux grâces qui se soient rangés du parti des Jésuites. Tout le second ordre ecclésiastique, la plus grande partie des bourgeois de Paris, de la robe, du tiers-état et même, ce qui est plus plaisant, les femmes et le peuple, tout est déchaîné contre les Jésuites et crie contre tout ce qui se fait... Ces pauvres Jésuites sont bien haïs du public. Mardi donc de ce mois (août 1729), c'était la tragédie du collège. On avait affiché à leur porte le placard suivant : « Les comédiens ordinaires du pape représenteront aujourd'hui « sur leur théâtre de la rue Saint-Jacques : *Les Fourberies* « *d'Ignace*, et pour petite pièce : *Arlequin jésuite* [3]... »

A l'affaire du P. Girard [4] succède l'attentat de Damiens [5]. Les Jésuites sont chassés de Lisbonne. « Quelle tempête ici à

1. *Mémoires de Saint-Simon*, éd. Chéruel, Paris, 1873, t. XI, p. 390 et suiv.

2. « C'était une Constitution que la haine a conçue, que l'erreur a enfantée et qu'une autorité respectable, mais malheureusement surprise, a arrachée au premier pasteur. » *Lettre des PP. de l'Oratoire*. Lallemand, *op. cit.* p. 160.

« Voilà, en effet deux partis bien formés sous prétexte de religion, les Jansénistes et les Molinistes... Le parti des Jansénistes est plus fort, de vrai et entêté comme un diable. Les femmes, femmelettes, jusqu'aux femmes de chambre, s'y feraient hacher...» Barbier, *Journal*, I, p. 269, année 1728.

« A Reims, six docteurs sont excommuniés par l'archevêque François de Mailly. Le chapitre, le corps de ville, les directeurs du grand séminaire prennent fait et cause pour les appelants. Des lettres de cachet font taire les plus violents. Pluche quitte la ville. Lorsque l'archevêque reçut le chapeau, l'indifférence de l'Université fit contraste avec les manifestations enthousiastes du collège des Jésuites. En 1723, le roi vint se faire sacrer, il se rendit chez les Pères et s'abstint de paraître au collège de l'Université. » Cauly, *op. cit.*, c. VIII.

Dans quelques diocèses, comme dans celui d'Angoulême, les Jésuites tiennent seuls pour la bulle, à laquelle l'évêque lui-même est hostile. Il interdit les Pères. Autour de lui se groupent le chapitre, les curés, les autres ordres religieux. Boissonnade et Bernard, *op. cit.*, p. 111.

3. Barbier, I, 263.

4. Méchin, II, p. 328 et suiv. Au t. III, p. 44, se trouve le récit de la mort édifiante du P. Girard.

5. « La foule menace le collège des Pères. Les parents retirent dans la journée plus de deux cents pensionnaires... » Barbier, IV, p. 177.

cause des affaires du Portugal ! » écrit l'annaliste du collège d'Aix, « des libelles pleuvent envenimés. La ville paraît universellement contre nous. Ce qui nous reste d'amis jugent que la circonstance n'est pas propre à une mission. » Nous sommes sûrs qu'au moindre incident le Parlement exhumera de la poussière du greffe les arrêts qui y sommeillent.

En procès avec les frères Lioncy par suite de la faillite du P. La Valette [1], les Jésuites, jugeant plus habile de ne pas user dans la circonstance du droit de *committimus* qui leur permet d'évoquer l'affaire au Grand Conseil, d'eux-mêmes, choisissent pour juge la Grand'Chambre du Parlement de Paris (avril 1761), qui avait à se prononcer sur la solidarité financière des maisons de la Société. On voit tout de suite combien il était facile de faire dévier le débat. Il suffisait d'un pas ; le Parlement eut vite fait de le franchir et d'arriver au point qui lui tenait à cœur. Le 17 avril, il rendait un arrêt enjoignant aux Jésuites de déposer au greffe leurs statuts et constitutions. Nul doute que l'affaire Lyoncy ne passât au second plan dans la délibération des parlementaires.

Le 6 août, la Cour rendait deux arrêts. Le premier ordonnait que plus de vingt-quatre livres et ouvrages faits par des Jésuites et imprimés depuis 1590, contenant une doctrine abominable et meurtrière, tant par rapport à l'autorité des papes au-dessus des rois que pour le tyrannicide, seraient brûlés par le bourreau; de plus, ledit Institut était déclaré inadmissible dans tout État policé, les conséquences de sa doctrine allant à détruire la loi naturelle. Le second arrêt interdisait à tous les sujets du roi d'entrer dans ladite Société, et à toutes personnes de ladite Société de continuer les leçons publiques ou particulières de théologie, philosophie ou humanités dans leurs collèges ou séminaires.

Le roi ordonne de surseoir pendant un an à l'exécution de la sentence. De sa propre autorité, le Parlement ramène le sursis à six mois. Les Jésuites eurent beau signer devant notaire une déclaration authentique de soumission au roi, le public comprit que leur cause était irrémédiablement perdue. A la rentrée d'octobre, il n'y eut plus que cent cinquante pensionnaires et

1. Sur l'affaire La Valette, consulter de Rochemonteix (le P.), *Le P. Antoine Lavalette à la Martinique*, Paris, 1907.

une quinzaine d'externes à Louis-le-Grand. Les Parlements de province entraient dans la même voie que celui de Paris et rendaient les mêmes condamnations.

Le compte rendu de l'avocat général au Parlement de Rennes, Louis-René de Caradeuc de la Chalotais — particulièrement remarqué — avait l'avantage de mettre dans tout son jour le principal grief relevé contre les Pères : « Je désirerais que l'on pût réformer la Société, concluait-il, car il me paraît impossible, en bonne morale et en bonne politique, de laisser subsister son gouvernement tel qu'il est. » Il se défendait de vouloir le bannissement des membres de l'institut : « Ce serait aller trop loin, messieurs, on ne peut bannir un corps que pour un crime qui serait commun à tout le corps. Les Jésuites sont les enfants de nos villes, nos concitoyens, nos compatriotes; quelques-uns sont de l'ordre des nobles, ou tiennent par les liens du sang à cette portion distinguée de l'État; mais, si la Société s'annonce comme irréformable, on doit la dissoudre [1]. »

Ce fut le 3 mai 1762 que l'arrêt qui fermait les collèges de la Compagnie reçut à Paris son exécution. Laissons la parole à l'historien de Louis-le-Grand : « Dès qu'il eut reçu la communication officielle de cet arrêt sans appel qui enlevait aux Jésuites leur dernière espérance, le P. Provincial envoya en toute hâte un de ses religieux l'annoncer au P. Frélaut. Le recteur du collège voulait cacher cette triste nouvelle jusqu'au lendemain, mais le secret ne pouvait être si bien gardé qu'il ne transpirât, au milieu des dispositions insolites que les circonstances rendaient nécessaires; et la sentence fatale, qu'on se communiquait d'abord mystérieusement et à voix basse, était sue de tous les maîtres et de tous les régents avant la fin du jour. Le soir, pendant le souper, les élèves qui voyaient les Pères se réunir en groupe au lieu de prendre leur repas, et parler entre eux d'un air consterné, soupçonnaient qu'il était arrivé un grand malheur, mais ils étaient bien loin de la vérité, dans leurs conjectures. Ils ne devaient l'apprendre que le lendemain après midi. C'est alors qu'arrivèrent les familles prévenues par le P. Frélaut qui avait passé une partie de la nuit à dicter à ses secrétaires des lettres d'avis. Le collège de Louis-le-Grand offrait un spectacle vraiment digne de pitié. Hier encore, on ad-

1. *Compte rendu des Constitutions des Jésuites*, p. 139, par Louis René de Caradeuc de la Chalotais. Paris, 1826.

mirait le calme et le bel ordre qui régnaient dans cette maison; aujourd'hui, c'était l'image de la confusion. Les uns couraient d'un air effaré, les autres montaient, d'autres descendaient précipitamment. Les escaliers étaient jonchés de livres, les cours encombrées de pupitres, d'armoires, de hardes que les domestiques enlevaient et emportaient au dehors. Les Pères s'empressaient sur tous les points, et, à chaque pas, ils étaient arrêtés par des serviteurs qui demandaient des ordres, et par les parents qui venaient témoigner leurs condoléances. Mais ce qu'il y a de plus triste à voir, c'étaient tous ces jeunes gens que cette nouvelle frappait comme la foudre et qui ne pouvaient s'arracher des bras l'un de l'autre. Quelle différence entre le départ d'aujourd'hui et le départ pour les vacances ! Alors la joie était sans mélange, ils couraient embrasser un père, une mère bien-aimée, une sœur chérie, avec la certitude de revenir ensuite retrouver leurs amis au collège, ces amis qu'ils devaient quitter maintenant pour toujours. Privations, contrariétés, chagrins d'écolier étaient oubliés, pour faire place aux seuls regrets... Avant de sortir du collège, ils allaient faire leurs adieux au Recteur. Les jeunes gens se pressaient aux pieds du Père Frélaut : chacun voulait avoir un regard, obtenir un mot de sa bouche, et le vieillard leur abandonnait ses mains tremblantes, qu'ils couvraient de pleurs et de baisers. Ce qu'il avait prévu ne s'accomplissait que trop fidèlement : cette séparation qu'il avait tant redoutée, il fallait la subir plus cruelle et plus déchirante encore qu'il n'avait osé l'envisager. Mais il avait trop présumé de ses forces ; incapable de maîtriser plus longtemps l'émotion qui l'oppressait et les larmes qui s'échappaient de ses yeux, il s'arracha violemment à cette scène de désolation et entra dans sa chambre, pour s'abandonner sans témoins à sa douleur. Il s'y tint renfermé plusieurs jours et, après que les maîtres et les élèves, tous jusqu'au dernier, furent sortis du collège, lui aussi se retira lentement, laissant la solitude et le silence dans ces murs qu'il ne devait plus revoir [1]. »

Les Pères étaient loin d'avoir épuisé le calice d'amertume. L'année 1764 amène de nouvelles rigueurs. Les prévisions de

1. Emond, p. 221 et suiv.
Dans l'énumération des meubles mis aux enchères figurent des accessoires de théâtre, les bancs des décurions, des sièges d'imperator. *Sunt lacrymæ rerum !*

La Chalotais étaient dépassées. Les religieux durent choisir entre l'abjuration solennelle de l'institut et le bannissement. Cinq seulement sur plusieurs milliers prêtèrent le serment qui brisait leur vie monastique, sauvant, par ce moyen, leur droit à la maigre pension de 400 livres qui leur avait été octroyée [1]. Ce n'était qu'une étape de plus sur la voie douloureuse.

En dépit de la solennité des arrêts, en dépit même de l'agitation qui en avait été le prélude et l'accompagnement nécessaire, l'expulsion des Jésuites fut en France l'œuvre de la minorité [2]. Nous avons dit la place qu'ils tenaient dans les villes comme prédicateurs, confesseurs, directeurs d'œuvres charitables. Jusqu'à la fin ils remplirent leurs différents ministères avec un talent et un dévouement auxquels les adversaires se plurent à rendre hommage et qui leur assuraient les sympathies d'une population encore si foncièrement chrétienne.

Mais ce furent les éducateurs qui laissèrent les plus vifs regrets et les plus fervents souvenirs. Nombreuses et significatives furent les protestations qui s'élevèrent contre leur proscription, au nom de leurs incomparables services.

Les évêques apportèrent les premiers leur témoignage [3].

« J'omets à dessein, écrivait l'archevêque d'Auch, un nombre infini de traits qui font partie de leur éloge; qu'il me soit seulement permis de rappeler ici le travail et l'adresse avec lesquels ils s'appliquent si heureusement à instruire dans les belles-lettres et à former à la piété la jeunesse qui leur est confiée. ...Ce qui nous touche encore davantage et apporte à la religion le plus d'utilité, c'est le soin qu'ils ont d'élever les jeunes ecclésiastiques dans le séminaire qui leur est confié et de leur inspirer

1. Le P. Griffet, le savant historien de Louis XIII, demanda au Parlement la permission de rester parce qu'il devait subir l'opération de la taille. Un arrêt ordonna qu'il serait sondé par le chirurgien du Parlement. « C'était, dit Voltaire, le comble de la barbarie d'exiger qu'un malade se soumît à essuyer une opération douloureuse et où la maladresse d'un chirurgien peut causer la mort par la main d'un homme à qui il n'avait pas donné sa confiance. Griffet aima mieux partir, et telle était alors la haine contre les Jésuites que le Parlement crut n'avoir fait que suivre les formes. » Ménorval, *Les Jésuites de la rue Saint-Antoine*, Paris, 1872, p. 133. Les Parlements de Toulouse, de Rouen, de Pau, s'associèrent seuls à la mesure prise par celui de Paris.

2. « Le concert d'accusations et le plus souvent de calomnies que nous trouvons contre les Jésuites dans les écrits du temps a quelque chose d'affreux. » Sismondi, t. XXIX, p. 231.

3. On trouvera le texte des lettres épiscopales dans l'ouvrage du P. de Ravignan, *Clément XIII et Clément XIV*.

des mœurs si conformes à leur état et une doctrine si saine. »

L'archevêque d'Aix déclarait : « Depuis trente ans que je suis chargé de ce diocèse, aucun d'entre eux ne m'a jamais donné lieu de soupçonner ni sa foi ni ses mœurs. »

L'évêque de Lectoure : « Tout parle à la louange de la Compagnie, les séminaires, les asiles qu'elle ouvre à l'enfance où, avec tant d'habileté, elle la prépare à remplir dans la suite toutes sortes d'emplois. »

La protestation de Jean de Caulet, évêque de Grenoble, avait un accent particulier d'éloquence : « Je suis élève de l'Université, disait-il au chancelier. Or, on les condamne pour quelques-uns. On doit convaincre le corps. Cette forme de procéder ne respire que l'arbitraire, le plus terrible des fléaux de l'humanité. Je ne traiterai point la question de savoir s'il est possible de réparer, sans se jeter dans des inconvénients de toute sorte, le vide des collèges régis par les Jésuites. L'impossibilité morale de le faire est un point qui paraîtra démontré à toute personne qui voudra bien jeter les yeux sur tout ce qui doit entrer nécessairement dans la composition d'un pareil établissement pour être de quelque utilité au public. Depuis cinquante ans, dans le gouvernement de trois grands diocèses, j'ai employé trois à quatre cents Jésuites. Il n'en est aucun qui ne se soit acquitté, sous mes yeux, de tous ses devoirs d'une manière au moins égale en bonté à celle de tous les autres religieux qui les remplissaient le mieux. *Dans leur Société, tout peut n'y être pas parfait; mais à les prendre dans leur ensemble, il y a plus à louer qu'à blâmer.* »

Aussi explicite, aussi chaleureux était l'évêque de Valence : « Nulle compagnie dans l'Église n'est plus studieuse. Leur collège de Paris est depuis longtemps une des pépinières de l'État, la plus féconde en grands hommes. Même les plus grands magistrats, sans se piquer de trop de reconnaissance, pourraient se rappeler les premiers principes qu'ils y ont reçus; tout ce qui porte un nom en France date sa première jeunesse de Louis-le-Grand. La religion et les bonnes mœurs président à toutes les instructions; attachés à y former le cœur et l'esprit de leurs élèves, ils ne leur donnent pas moins le goût des belles-lettres qui, cultivées par l'usage du monde et la connaissance des hommes, font de ces jeunes gens des hommes eux-mêmes et des hommes chers à l'État. Les auteurs profanes, les poètes, les orateurs se confondent et se christianisent entre leurs mains,

et coulent ainsi dans les mœurs. Riches, pauvres, nobles, roturiers, tous viennent en foule dans leurs écoles; ils y sont tous formés aux devoirs de leur état et y apprennent de bonne heure à être de bons sujets, de bons citoyens et de bons chrétiens. »

Après avoir fait le plus grand éloge des Pères du collège de la ville épiscopale, l'évêque de Périgueux concluait : « Les chasser d'ici, ce serait un mal irréparable pour la province. » Celui de Grasse, tout en affirmant qu'il n'avait de relation particulière avec aucun membre de la Société, faisait cet aveu : « La force de la vérité, et ce que j'ai vu dans trois villes où ils ont des collèges considérables m'oblige à vous assurer que c'est un des ordres religieux où les mœurs sont les plus pures, la doctrine la plus saine, et où j'ai connu le plus de soumission à la personne sacrée du roi. »

Comme bien on pense, les anciens élèves étaient heureux de payer à leurs vieux maîtres la dette sacrée de la reconnaissance. « Ce que je vaux, je le vaux grâce à eux, ainsi s'exprimait l'évêque de Carpentras. Dans le Comtat, on est aussi bon Français qu'en France. C'est aux Jésuites qu'on le doit. » — « Je ne dois parler qu'avec reconnaissance, disait à son tour l'évêque de Verdun, de l'éducation qu'on donne dans leurs collèges. J'y ai appris à respecter la religion, à suivre les enseignements de l'Église et à être soumis au roi. » Enfin l'évêque de Conserans invitait discrètement les proscripteurs à se rappeler le temps de leur jeunesse : « J'ai éprouvé par moi-même la bonté et la solidité de l'éducation qu'ils donnent. Combien de grands du royaume n'ont pas éprouvé la même chose ! »

Au témoignage de l'épiscopat s'ajoutait celui des municipalités. Les représentants de l'édilité marseillaise n'hésitaient pas à dire : « La jeunesse reçoit dans ce collège l'éducation la plus digne d'un bon chrétien et d'un bon citoyen [1]. »

A Grenoble, le lieutenant-général de la police, le lieutenant civil et criminel au siège présidial attestaient que « les RR. PP. Jésuites ont toujours enseigné la jeunesse avec beaucoup de zèle, d'édification et à la satisfaction de toutes les personnes qui leur ont confié l'éducation de leurs enfants [2]. »

Les maires, lieutenant du maire, conseillers, échevins et autres

1. Soullier (le P.), *Les Jésuites à Marseille*, Marseille, 1899, p. 190.
2. Pra, *Les Jésuites à Grenoble*, Paris, 1901, p. 361 et suiv.

officiers municipaux de Verdun certifient « que les Pères Jésuites du collège de cette ville se sont toujours comportés sans reproche et même avec la régularité la plus exacte, qu'ils ont instruit et élevé la jeunesse dans la piété et les lettres avec fruit et à la satisfaction de cette ville, qu'ils ont rempli avec zèle et succès toutes les fonctions propres de leur état dans le ministère évangélique [1] ».

A Tournon, ils laissent « l'ineffaçable souvenir de leur rare savoir et de leur inestimable piété [2] ».

En lisant les nombreuses monographies des collèges de province, nous avons été frappé de la presque unanimité des éloges que décernaient à nos maîtres leurs auteurs, sans distinction d'opinion. L'historien du collège de Rodez reconnaît « qu'ils furent personnellement dignes de respect et recommandables par leur savoir et leur vertu [3] ».

L'auteur de l'Histoire de la ville de Blois apprécie leur rôle avec des réserves qui doublent, semble-t-il, la valeur du témoignage. « Les Jésuites, pendant leur séjour à Blois, ne paraissent pas y avoir occasionné les mêmes troubles qu'en d'autres villes, où leur présence fut un brandon de discorde. Sans doute, la modération des habitants aura, par une heureuse influence, tempéré la fougue naturelle de cette Congrégation remuante, qui probablement se borna dans nos murs aux soins paisibles de l'instruction [4]. »

Il serait aussi facile que fastidieux de multiplier les citations [5].

1. Messieurs de l'Hôtel de Ville ajoutent : « qu'ils n'ont aucun lieu de douter qu'ils ne se soient toujours comportés de même dans tous les temps depuis environ deux cents ans qu'ils se sont établis dans cette ville. » Pionnier, *Le Collège de Verdun*, p. 3.

2. Massip, *Le Collège de Tournon*, p. 150.

3. Lunet, *op. cit.*

4. Bergevin, *Histoire de Blois*, Blois, 1847, t. II, p. 544, 545.

5. A Dunkerque, les administrateurs et les administrés, « sans désapprouver les édits qui frappaient une Congrégation militante et suspecte, se plaignaient d'une mesure qui les frustrait subitement de leurs professeurs et de leurs prédicateurs ». Le grand bailli Joseph Faulconnier démontra vainement au Procureur général que « le collège de Dunkerque était composé de dix Jésuites, tant prêtres que frères laïcs, et qu'ils ne s'étaient occupés que de l'enseignement des Humanités à la jeunesse et de la prédication religieuse dans la paroisse ». Kremp, *op. cit.*, p. 31. — « Les réclamations, l'indignation devinrent si pressantes et si générales en Bretagne que, pour en arrêter l'explosion, le Parlement de Rennes fut obligé de défendre, par arrêt, de demander le rétablissement des Jésuites sous peine d'être considéré comme coupable de lèse-majesté et poursuivi extraordinairement. Arrêt du 27 nov. 1762. » Butel, *Un Collège breton*, Paris, 1890, p. 48.

Le maire d'Hesdin écrit à l'évêque de Saint-Omer à la date du 14 avril 1762 :

D'ailleurs, si on laisse de côté les griefs formulés contre la Société proprement dite et dont nous ne contestons pas la réalité, pour ne s'attacher qu'aux vices relevés officiellement dans le système pédagogique des Pères, une critique impartiale a vite fait, croyons-nous, de les réduire à leurs justes proportions [1]. La morale relâchée était assurément le plus grave reproche que l'on pût adresser aux Pères. Mais le temps n'avait-il pas fait justice des doctrines trop complaisantes de leurs devanciers? En quoi les Jésuites de Metz contre lesquels le Parlement ne trouvait à relever aucune accusation se trouvaient-ils responsables des exagérations d'Escobar ou des affirmations de Busenbaum [2] ? Et puis cet effarouchement rétrospectif des hommes du XVIIIe siècle, n'avons-nous pas le droit à notre tour d'en suspecter la parfaite sincérité?

Au sujet de l'ultramontanisme, les parlementaires ne donnaient pas une haute idée de leur ouverture d'esprit. N'était-ce pas un anachronisme choquant que de revendiquer, à la veille de 1789, l'indépendance absolue de la couronne, alors que Rousseau écrivait le *Contrat social* et que s'élaborait un dogme nouveau, celui de la souveraineté du peuple, proclamant avec les terribles papes du moyen âge qu'il n'est pas vrai que les rois ne soient comptables qu'à Dieu et à leur conscience.

Que si l'on parcourt le compte rendu des enquêtes menées par un juge autorisé, le président Rolland, on est quelque peu étonné de l'insignifiance relative des griefs qui portent, ne l'oublions pas, sur une période de deux cents ans [3]. Il relève la trop

« Les Jésuites ont fermé leur collège le 1er avril, même malgré nous. L'éducation de la jeunesse ne peut qu'en souffrir. » Meunier, *Hist. d'Hesdin.*

1. Les collèges sont frappés en pleine prospérité intellectuelle. Nous y voyons jusqu'au dernier moment le même personnel d'élite accomplissant vaillamment sa tâche. Les exercices scolaires, les représentations dramatiques vont leur train accoutumé. Les régents concourent avec succès aux Jeux floraux et dans les Académies de province. Il est piquant de relever parmi les lauréats de l'Académie de Besançon, en 1760, le P. Louis Jacquet, qui avait disserté sur ce thème : « La candeur et la franchise ne sont-elles pas communément plus utiles dans le maniement des affaires que la ruse et la dissimulation? »

C'est tout au plus si quelques défections se produisent dans les dernières années. Les temps étaient troublés et l'on s'explique que certaines vocations aient été ébranlées. De Gigord, p. 319.

2. Les Pères du collège n'étaient même pas cités. « N'attendons pas, disait le rapport des conseillers, que la France entière gémisse de se voir ultramontaine. »

Le Parlement condamna le livre de Busenbaum à être brûlé dans l'intérieur du palais. Viansson-Ponté, *op. cit.*, p. 72.

3. *Plan d'éducation et autres ouvrages par M. le Président Rolland*, Paris, 1783.

grande jeunesse des régents [1], leur défaut de sévérité [2], les lacunes dans l'enseignement du français, de l'histoire de France et de la géographie [3], une animosité manifeste contre le jansénisme. La ville de Tours se plaint que les Pères n'aient pas établi de pensionnat. Qu'a-t-on trouvé chez les Jésuites de Pontoise — une simple résidence ? Des listes où ils mentionnent leurs amis et leurs ennemis [4]. Un article de la Congrégation de Clermont-Ferrand allait jusqu'à cet abus de pouvoir d'obliger les confrères, dans une pensée de charité chrétienne, à soumettre leurs différends au Père Directeur avant de recourir aux voies de justice : un conflit est né en 1755 de cette disposition [5] !

A Orléans, les *Provinciales*, le *Nouveau Testament* de Mons, le livre de la *Fréquente Communion* d'Arnaud figurent au catalogue des *Libri prohibiti* [6] ! De très longues dissertations sur les Jésuites de robe courte ne mettent en cause ni la moralité ni la compétence professionnelle des Maîtres.

D'ailleurs les enquêtes les plus minutieuses pouvaient-elles révéler quelque chose qu'on ne sût déjà ? Depuis deux cents ans, les collèges de la Compagnie étaient des maisons de verre. Messieurs du Parlement avaient eu toute facilité de les observer de près. Avec quelle largeur les Pères s'empressaient de leur en faire les honneurs ! Aussi bien, en lisant les arrêts de 1762 où s'accumulent les accusations les plus fantastiques dont la seule énumération paraît suffoquer les juges, ne peut-on s'empêcher de les qualifier d'extravagants et d'appliquer l'épithète de « sénile » à la magistrature qui les rendit [7].

1. A Auxerre, p. 391.
2. A Billom, p. 409.
3. A Roanne, p. 717, à Tours, p. 739.
4. P. 709. « M. Fossart, directeur des Aydes, bon homme, il nous a rendu service; — M. Fossart, gentilhomme, ami des jésuites. Sa femme nous aime encore plus. — Bénédictins. On n'a aucun commerce avec eux. On ne les voit qu'au premier de l'an. » Et ainsi de suite.
5. P. 521.
6. P. 578.
7. Nous lisons dans l'arrêt du 6 août 1761 que leurs doctrines « sont favorables au schisme des grecs, attentatoires au dogme de la procession du Saint-Esprit; favorisent l'arianisme, le socinianisme, le sabellianisme, le nestorianisme, ébranlent la certitude d'aucuns dogmes sur la hiérarchie, sur les rites du sacrifice et du sacrement; reproduisent l'hérésie de Wiclef, renouvellent les erreurs de Tribonius, de Pélage, de Cassien, de Joust, des Marseillais; ajoutent le blasphème à l'hérésie; sont injurieuses aux saints Pères, aux Apôtres, à Abraham, aux Prophètes, à saint Jean-Baptiste, aux Anges; outrageantes et blasphématoires contre la bienheureuse Vierge Marie; attaquent le mystère de la Rédemption; favorisent l'impiété des déistes; ressentent l'épicuréisme, apprennent aux hommes à vivre en bêtes et aux

Hâtons-nous de le dire : au sein même des parlements, d'imposantes minorités se déclarèrent en faveur des Jésuites [1], et Duclos pouvait écrire en 1767 : « Je ne crains pas d'assurer, et j'ai vu les choses de près, que les Jésuites avaient et ont encore sans comparaison plus de partisans que d'adversaires. La Chalotais et Monclar ont seuls donné l'impulsion à leurs compagnies. Il a fallu faire jouer bien des ressorts dans les autres [2]. »

Tout entier à sa vieille haine et aussi à ses préjugés, le Parlement ne s'était en rien préoccupé des conséquences de l'expulsion. Or, le départ des Jésuites fut un coup terrible porté à l'éducation de la jeunesse française. Assurément, les projets où l'on cherchait à remédier aux lacunes d'une situation inattendue ne manquèrent pas; il en surgit de tous côtés. On demandait, et avec raison, une place plus large pour la culture scientifique et les matières dites complémentaires. On y souhaitait que les jeunes gens finissent plus tard leurs études pour arrêter cette maladie du siècle qui les précipite dans le monde et dans les emplois avant l'âge de raison. Le président Rolland — janséniste de vieille roche — voulait, en face du flot montant de l'incrédulité, qu'on établît dans chaque collège un professeur de religion

chrétiens à vivre en païens... » *Recueil des arrêts concernant les ci-devant soi-disant Jésuites*, t. I, p. 367, Paris, 1766.

1. Ainsi à Toulouse le bannissement rallia 41 voix contre 39. Le Parlement d'Artois résista au Parlement de Paris. Meunier, *Histoire d'Hesdin*, p. 216.

Le ministre Choiseul — ancien élève des Jésuites — s'est défendu de les avoir chassés. Il aurait simplement laissé aller les choses. Pour des motifs étrangers à l'éducation, il nourrissait une animosité contre la Compagnie, en reconnaissant par expérience sans doute, qu'il y avait plus de gens de mérite chez les Jésuites que dans les autres ordres. Voir *Mémoires de Besenval*, Paris, 1805, t. I, p. 363 et suiv., et t. II, p. 56.

Lally-Tollendal qui personnellement avait à se plaindre des Jésuites — son père avait eu aux Indes de regrettables démêlés avec le P. Lavaur — écrit dans son *Éloge* de Séguier : « La destruction des Jésuites fut une affaire de parti, non de justice, car ce fut le triomphe orgueilleux et vindicatif de l'autorité judiciaire sur l'autorité ecclésiastique... » Il ajoute : « Élevé dans un de leurs collèges, M. Séguier pouvait juger combien on les calomniait. Il savait que pour un Lavalette et pour un Lavaur cette Société comptait dans son sein trente Bourdaloue et autant de Porée, de La Rue, etc. » Extrait du *Journal des Débats*, 28 janvier 1806.

2. Duclos, *Voyage en Italie*, p. 40. — Frédéric II, qui recueillait les Jésuites dans ses États, écrivait à d'Alembert : « On a chassé les Jésuites, direz-vous. J'en conviens. Mais je vous prouverai, si vous le voulez, que la vanité, les vengeances secrètes, des cabales, enfin l'intérêt, ont tout fait. » Faut-il ajouter un motif tout à l'honneur de la Compagnie : le refus du P. de Sacy de se charger de la direction de M[me] de Pompadour. S'il faut en croire de Bernis, la destruction de l'Ordre vint « en plus grande partie de ce refus ». *Mémoires*, II, p. 74. D'Argenson, qui n'y regarde pas de si près, fait du P. de Sacy le directeur de la Pompadour (t. IX, p. 196).

spécialement chargé de démontrer la divinité du christianisme. On prit dans le système d'éducation de ceux qu'on venait de proscrire tout ce qui pouvait fournir un élément de succès, la confession mensuelle, les exercices publics, l'amélioration de l'ordinaire. Les projets étaient excellents de point en point, malheureusement rien n'avait été fait pour en préparer l'exécution. Le personnel manquait. Jusqu'aux décrets réorganisateurs du Consulat, on peut dire que trop souvent l'enseignement secondaire languit et végète [1]. L'autorité gouvernementale va même jusqu'à fermer systématiquement quelques collèges, obéissant, croirait-on, à un plan préconçu [2]. Les Congrégations

1. Citons quelques faits. « L'enseignement a été tellement négligé que les élèves de Rhétorique sont à peine capables de 4e dans les autres collèges... Il ne se trouve que quatre écoliers en 2e, 6 en 3e, 6 en 4e et 5e; ce qui ne fait en tout que 26 élèves dans un collège où il y en avait encore 120 à la sortie des Jésuites. » *Rapport sur le collège de Blois*, 1768. Le rapport demande une communauté religieuse, car « des religieux sont infiniment plus propres à remplir les places de professeurs que des laïques qui prennent ces places par intérêt et pour se procurer un état ». Bergevin, *Hist. de Blois.*

— A Grenoble, où le Parlement veut tout régenter. « Jamais les billets de confession ne furent plus sévèrement exigés. On tance un professeur qui ne tient pas en ordre ses billets de confession. On félicite un autre régent qui en 4e se dispose à faire un exercice littéraire. » Finalement on appela les Joséphites.

Pra, *op. cit.*, p. 385. Rapport du premier consul M. de Fonbelle au conseil de ville.

Sur la décadence de Louis-le-Grand voir Emond, *op. cit.*

Les cahiers des États de Vivarais se plaignent, en 1789, de la décadence où est tombée l'instruction et ils rappellent le souvenir des Jésuites. De Gigord, *op. cit.*, p. 346.

— Sous la Révolution, nous voyons un commissaire des guerres demander le relèvement du collège : « On n'a pu parvenir à former des élèves dignes des anciennes écoles... des hommes uniquement destinés à cet état. » Il regrette « l'émulation des anciens collèges » et demande le retour aux lettres classiques qui puisse ramener parmi nous le goût des sciences et former comme autrefois des hommes propres à tous les états. » Kremp, *op. cit.*, p. 35.

MM. Boissonnade et Bernard affirment que les Parlements désorganisèrent l'enseignement, p. 138. Ils insistent sur la décadence du collège d'Angoulême, p. 143.

D'autre part, les projets de la Convention dans le domaine de l'enseignement secondaire échouèrent pratiquement. Les collèges avaient été supprimés et remplacés par des Écoles centrales. Chaptal demandera le rétablissement des collèges. Il déclare dans son *Rapport sur l'instruction publique* que « les écoles centrales sont désertes », que l'organisation est défectueuse, qu'il n'y a pas de discipline. — « L'éducation est nulle » — « la génération qui a vingt ans est vouée à l'ignorance. »

C'est dans ce même rapport que Chaptal, amené à parler des Jésuites, « cette corporation religieuse toujours turbulente, toujours conspiratrice, mais instruite, amie des arts », écrira avec une sorte d'admiration : « De tous ses collèges, foyers d'études et de lumières, on vit sortir cette étonnante génération d'hommes éclairés qui a mérité à son siècle le nom de « siècle des talents et des lumières ».

2. C'est un point qui n'a pas été mis suffisamment en lumière.

La Chalotais, le président Rolland ne sont pas partisans de la diffusion de l'enseignement secondaire. Le premier est même injuste à l'égard des Frères de la Doctrine chrétienne voués à l'instruction des classes populaires. « Survenus pour achever de tout perdre, ils apprennent à lire et écrire à des gens qui n'eussent dû apprendre

ont perdu le stimulant précieux de la concurrence. Débordés par les demandes qui leur sont adressées, Doctrinaires et Oratoriens se voient obligés de faire appel à des concours laïques le plus souvent improvisés [1]. Au contact de ces recrues suspectes, maîtres et élèves ne seront pas sans perdre beaucoup de la pureté et de la ferveur des vertus chrétiennes et religieuses et quelques-uns d'entre eux deviendront les plus violents démagogues de la Révolution [2].

Au jour où fut rendue inévitable la chute de l'Ancien Régime, les événements eussent pris peut-être un tour moins brutal, si les Camille Desmoulins, les Saint-Just, les Fréron, les Robespierre, élevés dans ces mêmes murs de Louis-le-Grand, avaient été formés par les anciens maîtres dont la distinction, la piété, le bon sens, le talent, l'aimable dévouement, chers au cœur de tant d'élèves illustres, avaient fait monter des protestations de fidélité et de reconnaissance jusque sur les lèvres de Voltaire.

qu'à dessiner et à manier le rabot et la lime. » Et ces idées malencontreuses sont alors plus répandues qu'on ne pense dans le tiers-état lui-même. Le collège d'Hesdin, qui comptait encore 200 élèves en 1762, est fermé par mesure administrative le 15 avril 1769. Aux protestations de la ville, l'intendant de Flandre et d'Artois répondit : « Je conviens que les petits collèges donnent à nombre de particuliers dont la fortune est médiocre, la faculté de faire élever leurs enfants, ce qu'ils ne pourraient faire s'ils étaient obligés de les envoyer dans une grande ville et d'y payer pour eux une pension. Mais je suis bien éloigné de croire que ce soit un bien pour l'État d'ouvrir des collèges aux enfants de la campagne et aux fils d'artisans dans les villes : la plupart ne deviennent que des sujets médiocres, qui, après avoir épuisé leurs familles pour achever leurs études, n'en profitent que pour augmenter le nombre des religieux mendiants beaucoup moins utiles à l'État, sans doute, que les bons ouvriers ou laboureurs. » Lettre du 22 sept. 1768. Meunier, *Hist. d'Hesdin*, p. 220.

« ...Ce collège, dit l'historien, qui n'est plus qu'un souvenir et un beau souvenir dont la ville peut être fière, répandit le goût de l'instruction, facilita à bon nombre de jeunes gens l'entrée des carrières libérales, contribua à peupler le pays d'esprits éclairés et à élever le niveau intellectuel de la population. » P. 84.

Les États du Vivarais durent intervenir pour que fût conservé le collège d'Aubenas. De Gigord, p. 343.

1. Sur la perturbation apportée dans les collèges de l'Oratoire par le départ des Jésuites, voir Lallemand, *op. cit.*, c. VII.

2. Fouché et Billaud-Varenne avaient enseigné à l'Oratoire.

On peut soutenir que l'expulsion des Jésuites — funeste à l'éducation publique — fut encore une lourde faute dont les conséquences se firent sentir dès le début de la Révolution française. Les Jansénistes, en effet, débarrassés de leurs adversaires et destitués de l'assistance d'une opposition utile et désirable, eurent toute facilité de forger cette malheureuse constitution civile du clergé qui allait couper la France en deux et qui était une intempestive apothéose des mânes de Port-Royal. Il est à croire que cette désastreuse mesure n'eût pas été possible si l'esprit de la Compagnie avait continué de se maintenir dans l'éducation. On sait que les Congrégations qui remplacèrent les Jésuites — et qui n'avaient pas, à beaucoup près, la sûreté de leurs principes — prêtèrent le serment schismatique.

Nous en avons une preuve dans la séance de l'Assemblée Constituante du 19 février 1790. Les Jésuites eussent dû, semble-t-il, être oubliés depuis longtemps; trente années s'étaient écoulées depuis leur expulsion. Un incident de séance montra combien profonde était l'influence gardée par eux sur ceux de leurs rares élèves qui s'étaient donnés corps et âme à la cause de la Révolution. On venait de décider que le minimum de la pension accordée aux anciens religieux serait fixé à 800 francs jusqu'à cinquante ans, à 1 000 francs jusqu'à soixante-dix, à 1 200 au delà, lorsque l'abbé Grégoire demanda que cette disposition fût appliquée aux anciens membres de la Compagnie de Jésus. « Parmi les cent mille vexations de l'ancien gouvernement qui a tant pesé sur la France, disait-il, on doit compter celle qui a été exercée sur un ordre célèbre, sur les Jésuites; il faut les faire participer à votre justice. »

Le marquis de Foucault, l'abbé de Montesquiou firent de cette observation la matière d'un amendement [1]. Plusieurs députés demandèrent l'ajournement à huitaine. L'Assemblée décida le contraire. Barnave intervint : « Le premier acte de la liberté naissante doit être de réparer les injustices du despotisme. Je propose une rédaction de l'amendement en faveur des Jésuites. » La rédaction de Barnave fut adoptée. Il en fut de même de l'amendement.

A coup sûr, la demande de l'abbé Grégoire n'allait pas aux Jésuites qui s'étaient fourvoyés dans la politique et qu'il devait si violemment flétrir [2]; nous aimons à croire que sa pensée était, tout au moins, l'expression de sa reconnaissance pour nos maîtres éducateurs : le vote de l'Assemblée constituait pour eux un hommage, tardif il est vrai, mais qui emportait aussi, comme l'avait dit le noble Barnave, un commencement de réparation.

1. « Les Jésuites ont droit à votre justice, » avait dit l'abbé de Montesquiou. « Vous ne la refuserez point à cette Congrégation célèbre dans laquelle plusieurs d'entre vous ont fait sans doute leurs premières études, à ces infortunés dont les torts ont peut-être été un problème, mais dont les malheurs n'en sont pas un. » *Moniteur officiel*, 19 févr. 1790.

Le 12 février, l'abbé Grégoire avait dit à l'Assemblée : « On sait combien les campagnes ont perdu à la suppression des Jésuites. »

2. Dans les *Confesseurs des rois*. Dans ses *Mémoires*, Grégoire déclare qu'il conserve un respectueux attachement à ses professeurs; mais il blâme l'organisation et la conduite de la Société dont il ne souhaite pas le rétablissement.

Notre tâche est terminée.

Qu'il nous soit permis, cependant, avant de clore ces pages, de signaler au lecteur l'une des conclusions essentielles qui s'en dégagent.

Plus qu'aucun autre pays, la France a besoin de méditer la forte parole de A. Comte : « Ce sont les morts qui gouvernent les vivants. » Au contraire de la vieille Angleterre, amoureusement attachée à ses traditions séculaires, notre pays inquiet, nerveux, regarde plus volontiers vers l'avenir. Notre prédilection excessive pour les *nouveautés* constitue un défaut de la race dont César relevait déjà l'existence chez les Gaulois, nos ancêtres. Mais c'est en matière d'éducation que le mépris de la pensée des aïeux entraîne les conséquences les plus graves.

Sans doute, on ne recommence pas le passé. Selon le mot du vieil Héraclite, on ne se baigne pas deux fois dans le même fleuve. Toutefois, s'il est nécessaire de marcher avec son temps et d'éliminer résolument ce que le progrès a condamné, il est non moins indispensable de conserver avec un soin jaloux *tous* les éléments de vérité, de vie et d'éternelle jeunesse que le passé récèle sous ses rides vénérables.

Or, jadis, l'éducation morale était le but. Nos pères eurent au plus haut degré *la préoccupation des âmes.* Cette préoccupation foncière, nous la retrouvons dans le soin souvent méticuleux qu'ils apportaient dans la formation morale et religieuse du maître, dans la philosophie plus simple, plus saine et plus sûre, dans la forte culture classique si profondément moralisante [1], dans cette thérapeutique spirituelle, tout à la fois si humaine et si chrétienne dont nous nous sommes complu à détailler les exercices austères et efficaces.

Aujourd'hui, dans ces mêmes établissements où grandissent les fils de la bourgeoisie, — héritière de l'influence et aussi des lourdes responsabilités sociales de l'aristocratie de l'Ancien Régime — l'éducation morale occupe-t-elle, sans conteste, la première place?...

Certes, merveilleux est l'essor qu'en ces trente dernières an-

1. Nous relevons dans le *Freiburger Bote* du 5 août 1910, sous la plume du Dr Fecht (*Uber das humanitische gymnasium*), cette remarque qui en dit long, à savoir : que ce furent les *Primaner* des gymnases et les étudiants des Universités allemandes, c'est-à-dire les jeunes gens qui avaient passé par l'enseignement classique, qui furent les premiers à s'engager comme volontaires en 1870.

nées a pris la pédagogie. Que d'études pénétrantes amassées sur le premier âge ! Que d'ingéniosité dans les procédés inventés pour ouvrir les plus humbles intelligences, les cerveaux les plus réfractaires ! Livres naïvement et simplement écrits, remplis d'illustrations animées, vivantes ; leçons de choses où l'on s'efforce de serrer la réalité de plus près. Néanmoins c'est la partie proprement intellectuelle de la pédagogie qui a surtout profité de cette impulsion et de ces progrès et l'on est obligé de confesser que la partie morale est restée fort loin en arrière. Et cependant, que de ressources met à notre disposition la riche psychologie contemporaine ! Et qu'il serait facile — semble-t-il — de faire revivre ces collèges de l'ancienne France où tout parlait *à l'âme*, aussi bien la prélection classique que les conversations familières des maîtres, les séances et les fêtes scolaires, les graves inscriptions tracées sur les murs ou au cadran de l'horloge ; de susciter, à tout instant, sous le regard de l'écolier, les images et les émotions moralisantes, d'obséder — sans fatigue — les esprits et les cœurs de façon à faire produire aux volontés le maximum de rendement.

Et pourtant, devant ce but à atteindre, se dresse plus d'un obstacle.

D'abord, cette pédagogie morale que nous demandons aux maîtres d'appliquer, ne faudrait-il pas commencer par leur en apprendre la pratique ? Nous les préparons excellemment au rôle de professeur — le plus facile. Sommes-nous aussi soucieux d'en faire des *éducateurs* ?

Quelle connaissance approfondie des âmes d'enfants, quelles qualités de choix cette vocation suppose !... Et puis, tous ces exercices de la vie spirituelle, pour les bien connaître, il faut les avoir longuement pratiqués.

Les religieux de l'Ancien Régime, Jésuites, Oratoriens, Doctrinaires, Bénédictins, Minimes, avaient passé par l'école du noviciat. Les conceptions de nos devanciers étaient plus nettes, plus augustes que les nôtres. Ils voulaient que le maître fût tout à sa tâche et, considérant sa mission comme un sacerdoce, ils lui imposaient le célibat. Il leur paraissait que ces maîtres dont l'âme avait quelque chose de la majesté et de la pureté d'un sanctuaire étaient mieux préparés, par la vertu d'une renonciation sublime, à rompre à ces petits, bénis par le Christ, le pain de la doctrine ; à les former, par l'exemple de leur propre vie, à

toutes les vertus, en un mot, à se donner eux-mêmes; et parce qu'il s'agissait d'*élever* des enfants, c'est-à-dire, de les tirer de leur faiblesse intellectuelle et de leur infirmité morale pour les faire monter jusqu'à Dieu, nos pères estimaient qu'il était nécessaire que le maître fût grand, au besoin, plus grand que nature. Rendons hommage à la hauteur de leur pensée [1].

Dès l'origine, l'Université de France, appelée à recueillir l'héritage des Congrégations enseignantes, envisagea la tâche et la responsabilité des maîtres du même point de vue, chrétien et monastique. Elle exigea d'eux un genre de vie quasi sacerdotal, ils furent en principe soumis au célibat. L'École Normale eut sa chapelle et son aumônier. L'Université impériale fut une sorte de Congrégation laïque [2]. Les Fontanes, les Portalis, les Joubert, les Royer-Collard, Napoléon lui-même — les éducateurs et les hommes de gouvernement — frappés des terribles commotions que le pays avait traversées et fidèles au souvenir des maîtres de leur adolescence, entendaient donner à la préparation morale des instituteurs de la France moderne une importance à laquelle nous sommes devenus, avec le temps, trop indifférents, et pour cause...

La morale n'a-t-elle pas perdu en tout ou en partie le terrain que perdait la religion?... L'incrédulité ou, ce qui est pire, l'indifférence religieuse, voilà, selon nous, la cause principale de l'affaiblissement de ces vertus domestiques et familiales — dont les statistiques ne nous révèlent que trop la déchéance — et qui demeurent l'armature d'une saine prospérité et la source profonde des vertus publiques.

Les croyances chrétiennes sont, chez nous, depuis des siècles, les pôles de notre intelligence, les leviers de notre volonté. La guerre faite au christianisme et au spiritualisme philosophique qui en est la base — à nous en tenir à cette question vitale qu'est

1. Citons une dernière fois Sacchini. Il écarte du maître tous les défauts : « Nihil plebeium requiri, nihil populare, nihil commune cum studio atque usu et moribus inconditæ multitudinis. Memor signum se esse debere non ceram quod effigiem imprimat suam, non recipiat alienam. » Ch. II. « Magisterium rem esse divinam cogitet adeo ut vetuerit Dominus homines; appellari magistros quia unus Magister noster est Christus. » Ch. III. « Ab omni alia cura colligat, in hanc unam corporis et animi vires, in hac habitet in hac consumat vigilias; hæc una, si fieri possit occurrat in somnis. Totus in sua provincia bene administranda, spartaque sua ornanda sit. Honorificet ministerium suum et magni faciat ; in eo cunctos honores, in eo divitias, in eo delicias habeat. » Ch. IV.

2. Taine, *Le Régime moderne*, t. II, p. 182. — Cf. Arch. nat., les Rapports des inspecteurs généraux de l'Instruction publique, F. 17^b 33. F. 17.1365.

l'éducation — a été une véritable dilapidation des réserves d'énergie morale de la patrie. La France ne supporte pas la confusion du spirituel et du temporel; mais elle est trop idéaliste, trop généreuse pour n'être pas attachée par toutes ses fibres à la religion qui l'a si laborieusement, si maternellement pétrie, au point de s'identifier avec ses destinées et de s'incorporer, pour ainsi dire, à sa terre joyeuse et féconde. Aussi bien, de tous côtés, des voix s'élèvent, autorisées et éloquentes, pour que soient renouées de filiales traditions, véritablement françaises.

Pour notre part, du plus profond de notre âme, nous exprimons le vœu que le clergé et les fils de ces Congrégations qui ont façonné nos grands siècles littéraires et, en somme, préparé la génération de 1789, jouissent enfin, pleinement, dans un régime de liberté équitable, de la faculté de mettre au service de l'éducation nationale, à côté des maîtres distingués de l'Université, les trésors de leur dévouement et de leur expérience. A toutes les bonnes volontés, le droit de se dévouer et de servir. Le prêtre et le religieux, à raison de leur caractère et des ressources divines dont dispose le sacerdoce, excellent à donner cette éducation *individuelle* sans laquelle un grand nombre de talents et de vertus demeurent noyés dans la masse et immanquablement perdus [1].

Le rôle politique des Congrégations et du clergé semble fini chez nous. Nous ne sommes pas de ceux qui souhaitent qu'il renaisse. Le clergé a une mission qui dépasse la politique humaine : apprendre aux hommes comment on vit la sublime

1. M. Desdevizes du Dézert, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Clermont-Ferrand, a cherché les raisons des lois portées, il y a quelques années, contre les Congrégations. Il a écrit sur la « fameuse unité morale » des pages judicieuses que l'on trouvera dans la *Revue des Cours* (18 juin 1908). L'histoire des institutions pédagogiques de la vieille France confirme singulièrement les déclarations du professeur. Lorsqu'on se rappelle qu'il y avait déjà deux jeunesses à une époque où l'Église détenait en fait le monopole — les élèves des Dominicains n'allaient-ils pas casser les vitres chez les Jésuites? — on donne raison à des remarques comme celle-ci : « L'unité morale est une chimère... Il y a des partis chez toutes les nations libres et seule la servitude ignare n'en connaît pas. Les partis sont légitimes ; les partis peuvent différer les uns des autres autant qu'ils le veulent ; ils se peuvent combattre par la parole et par le livre et par la presse. Mais ils n'ont pas le droit de s'entre-tuer. Tant qu'ils ne sortent pas de leur droit, leur action est utile et féconde et sert les intérêts de la patrie ; ce sont les forces régulatrices de l'action politique, ce sont les centres de gravité et d'équilibre des masses sociales. Quand tous les partis paient l'impôt, se soumettent au service militaire et respectent l'ordre public, l'unité nationale est suffisamment assurée et cette unité désirable est compatible avec autant de variétés d'opinions que l'État compte de citoyens. »

morale de l'Évangile. Que les prêtres de l'Église de Dieu ne regrettent pas un passé qui est mort; qu'ils aiment sincèrement leur temps et ses incontestables progrès. Ils n'ont plus à compter que sur eux-mêmes; l'esprit de notre époque est un esprit de libre concurrence; plus de privilèges, mais le droit commun. N'y a-t-il pas là de quoi flatter de légitimes fiertés? Autrefois, le clergé valait trop souvent par l'appui tout extérieur que lui prêtait le pouvoir; il vaudra désormais par le seul rayonnement de ses œuvres. C'est par là que le Christ et les premiers chrétiens ont vaincu le monde.

Ne cessons de le répéter, c'est l'éducation de la conscience morale seulement qui nous apprendra à discipliner, à mettre dans toute sa valeur cette liberté que nos pères ont conquise, qui a été si chèrement payée de tant de noble sang et qui est le droit le plus magnifique, celui de faire tout son devoir.

Bossuet a tracé le tableau de la République romaine au temps où, s'enorgueillissant des beaux caractères et des mâles vertus de ses fils, elle ressemblait à une mère saine et vaillante dont le tempérament fécond produisait des héros et où « les grandes âmes s'engendraient les unes des autres [1] ».

Ne nous sera-t-il pas permis de faire ce rêve patriotique de voir refleurir, dans une France toujours ardente, mais respectueuse et pacifiée, les beaux jours de la République romaine, et notre pays, donnant l'exemple du progrès moral, se maintenir à la tête des peuples modernes, fidèle à son beau renom d'idéalisme et à la hauteur de son passé?

1. « Ayons plus de confiance dans ce pays, disait Royer-Collard à la tribune de la Chambre, le 25 août 1835. Rendons-lui honneur. *Les sentiments honnêtes y abondent.* Adressons-nous à ces sentiments, ils nous répondront… Dieu n'a pas retiré sa main, il n'a pas dégradé la créature faite à son image. Le sentiment moral qu'Il lui a donné pour guide et qui fait sa grandeur ne s'est pas retiré des cœurs. *Le remède que vous cherchez est là et n'est que là.* » Léon Vingtain, *Vie publique de Royer-Collard. Études parlementaires*, Paris, 1858, p. 355.

Nous recommandons à nos lecteurs la lecture d'un ouvrage de Barthélemy Saint-Hilaire, malheureusement encore inédit, mais dont le manuscrit se trouve à la Sorbonne (Bibliothèque Victor Cousin) sous ce titre : *État moral de la France. B. S. H.* Il y donne à la bourgeoisie les plus sages et les plus virils conseils. Il s'adresse aux esprits éclairés qui doivent puiser à sa vraie source le sentiment de leur devoir : « La « philosophie ne suffit pas, déclare-t-il, la religion seule peut assurer en un peuple « la notion du devoir. Religion, liberté, grandeur du peuple français, ce sont là « des termes corrélatifs et inséparables. Je plains ceux qui ne le voient pas, et pour « moi, je me sentirais coupable de ne pas exprimer énergiquement ma conviction « quand elle est si arrêtée et si ferme »

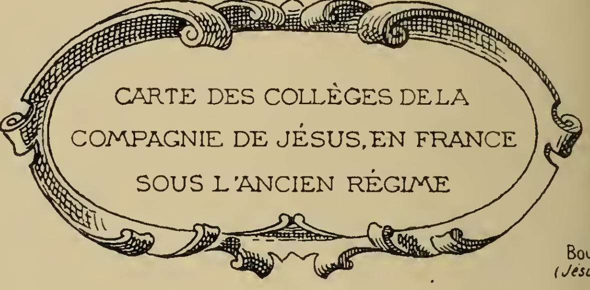
PIÈCES JUSTIFICATIVES

LÉGI

1° Les chronologistes ne sont pas toujours d'accord sur les date
collège, les autres celle de sa reconnaissance officielle. Il s'écoule parfo
les lettres patentes précèdent de quelques années l'ouverture du collèg
Les lettres S et P indiquent qu'à un moment quelconque les
que leur collège comprenait un *pensionnat*.

2° Nous ne mentionnons que les villes où il y eut un *collège*, :
dences possédèrent une école qui n'avait que les classes latines élémentai
le-Duc, Alais, donnés comme collèges par d'Expilly. Il sera facile au
Nous avons voulu donner une vue d'ensemble des travaux de l
On ne nous en voudra pas d'avoir considéré par anticipation Ch
notre pouvoir.
Nous nous sommes aidé de l'ouvrage du P. Hamy : *Documents p*
3° Enfin, cette carte devrait encore figurer, ne l'oublions pas, le
dans les deux Amériques, aux Indes, en Chine (et en Perse), parmi lesc

1. Nous comparerions volontiers ces écoles de latin aux écoles presbytéra
Régime, ainsi que l'attestent les procès-verbaux des visites épiscopales.


CARTE DES COLLÈGES DE LA
COMPAGNIE DE JÉSUS, EN FRANCE
SOUS L'ANCIEN RÉGIME


Caen 1608
Brest 1685 (Séminaire de la Marine)
Alençon 1620
Rennes 1603
Quimper 1620
Vannes 1630
La Flèche 1603 S.P.
Luçon 1702 S.
Poitiers 1606 S.P.
Fontenay 1635
La Rochelle 1629 S.
Saintes 1611
Angoulême 1622

kerque 1632
Armentières 1623
Lille 1592
e 1613
Douai 1568
Valenciennes 1565
Arras 1610
S.P.
Maubeuge 1616
Cambrai 1563
Le Cateau
1621
ens 1608
Charleville 1612
Sedan 1663
Luxembourg 1603
Laon 1729
Compiègne
1653
Reims 1606
S.P.
Verdun
1570
Metz 1634
Haguenau
1607
Chalons s/ Marne
1617
Pt à Mousson 1574
S.P.
is 1563
S.P.
Bar-le-Duc
1581
Nancy 1616
S.
Strasbourg 1684
S.
Molsheim 1580
S.
Schlestadt 1623
Epinal
1664
Colmar 1698
Chaumont
1618
Fribourg en
Brisgau 1620
Sens 1622
Langres 1630
Ensisheim 1614
1619
Vesoul 1610
Auxerre 1622
P.
Gray 1631
Dijon 1581
Besançon 1597
Arnay-le-Duc
(Succursale d'Autun)
Dole 1582
Bourges 1572
S.P.
Nevers
1573
S.
Autun 1613
Châlon-s/-Saône 1634
Moulins 1605
Paray le Monial 1651
Macon 1645
Bourg-en-Bresse 1646
Roanne 1614
Lyon 1565
S.
Clermont 1622
S.P.
Chambéry 1564
Billom 1556
Vienne 1608
Mauriac



:ATIVE

ocalités. En voici les raisons : Les uns donnent la date de l'ouverture du
.ates un laps de temps considérable. Souvent, c'est le contraire qui a lieu :
rnière date que nous nous sommes arrêté de préférence.
la même ville la direction d'un *séminaire* (annexé ou non au collège) et

des *simples résidences* de la Compagnie. Mais il arriva que quelques rési-
·oprement parler, de collège : ce qui ajoute à la confusion [1]. Ainsi : Arnay-
sur place, les choses au point.
›voquer — si possible — l'éclosion de quelque intéressante monographie.
nçais et de rappeler que Luxembourg et Fribourg-en-Brisgau furent en

ire des domiciles de la Compagnie de Jésus, Paris, 1892, en le complétant.
ésuites avaient des maisons qui dépendaient de l'Assistance de France :
s un collège à Québec et un séminaire à Antoura (Syrie).

rés, à la ville et surtout à la campagne, et qui étaient si nombreuses sous l'Ancien

II

L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES ET DES MATHÉMATIQUES DANS LES COLLÈGES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Les professeurs de nos collèges furent des initiateurs dans le domaine des mathématiques et des sciences. Déjà le *Ratio* de 1586 énumère et exalte les avantages multiples de ces études [1] et l'édition de 1599 croit devoir recommander aux maîtres de ne pas trop s'étendre dans les matières qui ressortissent à l'anatomie et à la médecine [2]. L'aube du grand siècle n'a pas lui encore que le mouvement scientifique a déjà pris dans les collèges un essor considérable [3]. Les professeurs de réputation deviennent plus nombreux dans la première moitié du XVII[e] siècle, les ouvrages classiques à l'usage des écoliers se multiplient. Il va de soi que les conclusions du P. Gaultruche, qui enseignait à La Flèche vers 1645, sont fort contestables. La Terre est immobile au centre du monde. L'hypothèse de Copernic est fausse. Le firmament est solide et ressemble à un cristal parfaitement limpide. L'empyrée, dernière enceinte du monde céleste, séjour des Bienheureux, est solide, rond et immobile. Le firmament et l'empyrée sont solides, conformément à ce qui est écrit au livre de Job : *cælos esse solidissimos*. D'ailleurs, le Christ, selon saint Paul, a *pénétré* les cieux : or, on ne pénètre que les milieux durs et résistants, tandis qu'on traverse seulement les corps fluides. Enfin, une preuve irréfutable de la solidité du firmament, c'est qu'il soutient des masses énormes de liquides : *aquæ quæ super cælos sunt*. Le ciel est rond parce que

1. *De Mathematicis.*— «Tractabitur, inquiunt (le *Ratio* déclare s'autoriser des Constitutions elles-mêmes (IV[e] partie, c. XII), Logica, Physica, Metaphysica, Moralis scientia et etiam Mathematicæ quatenus tamen ad finem nobis propositum conveniunt. Mathematicæ convenire videntur non parum quia illarum præsidio cæteræ quoque scientiæ indigent admodum. Illæ namque suppeditant atque exponunt Poetis ortus occasusque siderum; Historicis locorum facies atque intervalla; Analyticis solidarum exempla demonstrationum; Politicis artes plane admirabiles rerum bene regendarum domi militiæque; Physicis cælestium conversionum, lucis, colorum, diaphanorum, sonorum formas et discrimina; Metaphysicis sphærarum atque Intelligentiarum numerum; Theologis præcipuas divini opificii partes : Juri et consuetudini ecclesiasticæ accuratas temporum supputationes. Ut prætereantur interea quæ ex Mathematicorum labore redundant in Rempublicam utilitates in morborum curationibus, in navigationibus, in agricolorum studio. Conandum igitur est ut sicut facultates cæteræ, ita et Mathematicæ in nostris gymnasiis floreant, ut hic etiam Nostri fiant magis idonei ad variis Ecclesiæ commodis inserviendum. »

Dès 1566 l'enseignement scientifique était organisé au Collège romain.

2. «Expositis sensoriis non digrediatur in anatomiam et cætera quæ medicorum sunt. »

3. Possevin, dans sa *Bibliotheca selecta* (1593), consacre tout un livre aux Mathématiques.

c'est de toutes les formes la plus parfaite. L'influence des planètes sur le monde sublunaire, en particulier sur les hommes, est indéniable, toutefois, les astres ne peuvent rien sur la volonté, l'homme reste libre. Saturne incline à l'humeur mélancolique, Mars à l'humeur inconstante, Mercure donne de l'esprit [1].

Ne reprochons pas à la Compagnie de Jésus les airs surannés sous lesquels se présente son enseignement scientifique ; à l'époque où nous sommes, elle contribue grandement au progrès des sciences par l'importance qu'elle leur donne dans ses programmes. N'oublions pas que les préoccupations doctrinales absorbent encore les esprits les plus éminents. Pascal ne considérait-il pas ses expériences de physique comme une perte de temps qui le détournait de son application aux choses du salut ? Écoutons comment parle des sciences de la nature un écrivain janséniste; il nous narre la conversion d'un ami : « La seule chose qu'il eut à combattre fut la passion qu'il avait pour les mathématiques. Car, comme cette science est la plus assurée des sciences humaines et presque l'unique où l'on trouve quelque chose de certain et capable de satisfaire un esprit qui aime la vérité, l'amour qu'il avait pour cette même vérité formait en lui une pente si violente vers cette science qu'il ne pouvait s'empêcher de s'y appliquer et de s'occuper à inventer quelque nouvelle machine. Mais enfin l'Esprit-Saint, qui le conduisait dans ses études, lui fit surmonter en peu de temps l'inclination qu'il avait pour ces curiosités et ces recherches innocentes, et il crut que ce n'était pas assez à un théologien de mépriser les divertissements du monde, mais qu'il fallait encore qu'il se privât de ceux de l'esprit et qu'il cherchât uniquement la vérité où elle se pourrait trouver, c'est-à-dire dans l'Écriture Sainte et les livres des saints Pères [2]. »

Aussi bien, les Jésuites ne sont en aucune façon surpris par la forte impulsion scientifique imprimée par Descartes. Celui-ci entretient une correspondance savante avec les Pères. Il se réjouit de l'invention du P. Grandamy, « dont l'aiguille aimantée doit décliner beaucoup moins que les autres [3] ». Le P. Étienne Noël [4] dédie au philosophe, en 1646, ses *Aphorismes physiques* et son *Sol flamma*. Descartes répond en rendant hommage à la largeur d'esprit de ses maîtres : « Je vous remercie très humblement des *Aphorismi physici* et du *Sol flamma* qu'il vous a plu de m'envoyer. Il n'y a que trois semaines que j'ai reçu ce dernier et, outre que je tiens à honneur d'y être cité à la page cinquième, j'ai été bien aise que les Pères de votre Compagnie ne s'attachent pas tant aux anciennes

1. Rochemonteix, *op. cit.*, t. IV, p 3, 8 et suiv.
2. *La Morale des Jésuites extraite fidèlement de leurs livres*, t. I, Avertissements.
3. Lettre au P. Mersenne, 20 mars 1643.
4. Ancien répétiteur de Descartes à La Flèche.

opinions qu'ils n'en osent aussi proposer de nouvelles [1]. » De fait, sur des questions brûlantes, nos maîtres ne craignent pas de prendre contact avec les théories les plus récentes; la réflexion les amène à modifier leurs propres sentiments. Nous lisons déjà dans une thèse de 1642 : « Quoique l'opinion de Copernic sur la révolution de la Terre autour d'un centre et l'immobilité du Soleil soit fausse et téméraire, pourtant elle ne peut être renversée péremptoirement par les expériences vulgaires [2]. » On devine l'embarras des Pères arrêtés par de vieux préjugés scolastiques. Quelques-uns n'en vont pas moins de l'avant. A Grenoble, en 1658, le P. Berthet fait soutenir les conclusions suivantes : *Unicum est cælum et fluidum. Ne firmamentum quidem est solidum. Quare systema Ptolomæi phenomena cæli explicare non potest.* — La thèse contenait cette déclaration : *Cintrum motus annui est sol in Tichonica quam ita propugnamus ut Copernicam a vulgaribus argumentis quæ solent ni illam Copernicam proponi hypothetice animi gratiâ defendamus.* Et dans des notes supplémentaires le P. Berthet donnait un *Specimen physicæ recentioris*; il y cite Descartes, Bacon, Hobbes, Gassendi, Copernic, Clavius. « Il serait honteux, disait-il, à des hommes qui vivent dans un siècle heureux comme le nôtre, d'ignorer les résultats auxquels sont arrivés par leur application d'ingénieux esprits. Aussi, avons-nous jugé opportun de reproduire succinctement les opinions de quelques-uns des savants modernes afin qu'on puisse ou combattre avec connaissance de cause celles qui auraient été émises témérairement ou recevoir avec reconnaissance celles qui contribueraient au progrès philosophique et apporteraient des lumières pour découvrir les secrets de la nature [3]. »

Même impartialité scientifique chez le P. Deschales. « Copernic, écrit-il, a rendu tellement probable son système que plusieurs le suivent maintenant. C'est une chose admirable que cette hypothèse explique si exactement toutes les apparences et particulièrement les directions, stations ou rétrogradations des planètes. » Puis, comme s'il avait craint de manifester ses préférences, il ajoute : « On peut proposer deux questions touchant l'opinion de Copernic, la première : si, en effet, la Terre est immobile ; la seconde : si on peut établir quelque chose de certain sur ce sujet, ne se servant que des raisons naturelles. » Répondant à cette dernière question, le Père incline à croire qu'aucune démonstration ne prouve ni ne détruit d'une manière convaincante la théorie de Copernic. Quant à la première, il y fait cette réponse qui est, pour l'époque, d'une sagesse admirable : « Les passages de l'Écriture qui font la Terre immobile ou qui donnent

1. Rochemonteix, IV, p. 113.
2. *Ibid.*, IV, p. 367.
3. Pra, *Les Jésuites à Grenoble*, p. 297.

du mouvement au Soleil, sont assez exprès pour vous obliger par le respect qu'on leur doit à ne pas leur donner un sens forcé, jusques à ce que nous ayons quelque démonstration contraire [1]. » Enfin, à Grenoble encore, en 1688, nous trouvons cette déclaration où se révèlent l'esprit de libre recherche et le même embarras théologique : « *Non physicæ principiis sed sacris Litteris repugnat Systema Copernicum* [2]. »

Il y aurait à écrire un chapitre des plus intéressants sur ces philosophes scolastiques du XVIIe siècle qui entrent à pleines voiles dans le courant scientifique contemporain, Universitaires, Oratoriens, Minimes, Jésuites, et qui tous honorent par leurs patients travaux la science et leur robe. La part de nos maîtres n'est pas la moins considérable. Après ceux que nous avons déjà cités, Berthet, Deschales, Noël, Grandamy, mentionnons le P. Kircher, professeur de Mathématiques à Avignon, le P. Bourdin, l'adversaire de Descartes sur le terrain philosophique [3], le P. Jean de Riennes, le P. Fabri qui découvre en même temps que Harvey la circulation du sang [4]. A parcourir leurs ouvrages, ornés de figures, d'appendices relatant les expériences les plus récentes, on se convainc qu'ils empruntent moins à Descartes et à Bacon qu'aux véritables méthodes péripatéticiennes, enfin retrouvées [5]. C'est le temps où, dans presque tous les collèges, un observatoire s'élève. Le nombre des Jésuites astronomes étonnera

1. Cité par le P. de Rochemonteix, IV, p. 114, 115.

2. Pra, *op. cit.*, p. 438.

3. Entre autres ouvrages, le P. Bourdin compose l'*Architecture militaire ou l'art de fortifier les places régulières et irrégulières* » qui fut publiée par ses confrères en 1655. Il y résumait « tout ce qui est de remarquable dans toutes les façons et méthodes dont se sont servis Jean Erhard, français et ingénieur de Henri le Grand, Loring, Fiamelli et autres autheurs italiens, Marollais, Freitac, Golthman et Dogen qui se sont fait une grande réputation dans la Hollande et partout, le chevalier de Ville-Francis et autres dont les écrits sont prisés à bon droit, » p. 7.

A la suite de l'*Architecture militaire*, les Pères firent imprimer le *Dessein et la Perspective militaire* du même auteur, « dédié aux curieux de la gentille Mathématique ».

4. Le P. Fabri fut professeur de Mathématiques au collège de Lyon. Il resta en correspondance et en relations scientifiques avec un de ses anciens élèves, M. de Marconys, lieutenant criminel au siège présidial de Lyon, auteur d'un curieux « Journal de ses voyages ». M. de Marconys voyage en philosophe. Savant lui-même, il accumule dans son livre toutes les curiosités scientifiques qu'il a rencontrées et y joint un Traité d'Algèbre.

Nous voyons les Pères de Grenoble lui envoyer en octobre 1658 leurs thèses de philosophie. Avec les PP. Kircher et Fabri, il fait des expériences sur le vide, sur les larmes de verre.

Arrivé à Salamanque en 1628, M. de Marconys trouve les Jésuites espagnols très inférieurs à leurs confrères de France. « On enseigne la science dans leur collège, dit-il, bien différemment de la France, n'ayant ni méthode (je parle pour la grammaire) ni expérience comme nos Français. » *Journal des Voyages de M. de Marconys*, Lyon, 1665.

5. On trouvera dans la *Bibliographie des Écrivains de la Compagnie de Jésus* des documents très abondants sur les ouvrages des maîtres que nous ne faisons, bien entendu, que mentionner.

plus tard Lalande. Quelques années encore et les Pères missionnaires de la Compagnie enrichiront de leurs communications savantes, envoyées de Chine et d'ailleurs, les comptes rendus de l'Académie des sciences. Le 31 octobre 1667, M. Aymar de Moncel, conseiller au Présidial de Valence et délégué par Mgr Dugué, intendant en Lyonnais et Dauphiné, pour visiter le collège de Tournon, trouve dans la classe de mathématiques le professeur expliquant le « traité des Fortifications [1] ». Huet nous dit en quelle estime les Jésuites du collège de Mont-Royal à Caen tenaient les sciences exactes : « C'est alors que je commençai mes études philosophiques sous Pierre Mambrun, jésuite, lequel, après avoir enseigné la rhétorique à Paris durant quatre ans aux applaudissements de tous, vint professer la philosophie pour se reposer de ses fatigues dans le sein de cette noble discipline. Devenu son élève, je fus apprécié et aimé de lui de telle sorte qu'il résolut de prendre un soin tout particulier de mon instruction. Il me faisait venir chez lui, même pendant les vacances, prétendant qu'il en agissait ainsi envers moi comme autrefois Platon avec ses disciples auxquels, en vertu d'une loi qu'il avait faite et qui était affichée aux portes de la classe, il interdisait l'entrée de son cours, s'ils n'avaient au moins quelque teinture de la géométrie. » Huet s'aide donc de la méthode d'investigation des géomètres, il travaille avec ardeur et subit victorieusement une épreuve publique et solennelle sur toutes les parties des mathématiques. Mambrun se vit obligé de calmer son zèle : « Il me disait qu'il n'y avait rien de plus contradictoire que de mépriser la philosophie et de lui préférer la géométrie, quand il ne fallait apprendre la géométrie que pour les besoins de la philosophie [2]. » A Caen, Huet se lie avec d'autres Jésuites mathématiciens, Érard Bille [3], Georges Fournier, professeur d'hydrographie, notre philosophe, Pierre Gaultruche.

L'ordonnance de 1681, en vertu de laquelle Colbert imposait aux villes maritimes l'entretien d'une école d'hydrographie, contribue à développer, au sein de la Compagnie, l'étude des sciences, puisque

1. Maurice Massip, *Le Collège de Tournon*, p. 83.

« A Aix, en 1695, les élèves soutiennent des thèses sur les fortifications avec plan de fortifications régulières en relief qui servait à expliquer la matière sur laquelle on argumentait. » Méchin, t. II, p. 121.

Voir dans Chérot, p. 283, *Le Cours de physique suivi au collège de Clermont par le duc de Bourbon, en 1673-1674.*

2. *Mémoires de Huet*, p. 18, 19, 20, 21, 22.

3. Le P. Érard Bille enseigna aussi la théologie morale. Son enseignement fut pris à partie par Pascal. Huet dit de lui que « c'était un très habile homme dans les sciences abstraites, mais sa vertu ardente et sa modestie singulière n'en laissaient rien apercevoir. Il mit un soin particulier à m'instruire et les leçons de cet excellent maître m'eussent profité à bien d'autres égards s'il n'eût péri bientôt après dans un naufrage comme il allait, entraîné par son zèle, convertir les peuples de l'Amérique ».

ce sont les Jésuites, déjà chargés, ici et là, des séminaires de la marine qui sont appelés par le grand ministre à en assumer la direction. « Le professeur d'hydrographie doit savoir le dessin et l'enseigner à ses élèves pour les rendre capables de figurer les ports, côtes, montagnes, arbres, tours et autres choses servant de marque aux hâvres et rades et faire les cartes des terres qu'ils découvriront. » Le règlement exige que les salles de classe soient pourvues de cartes routières, globes, sphères, boussole, arbalestes, astrolabes et autres instruments et livres nécessaires à l'hydrographie [1]. Ces écoles comptèrent des professeurs de premier ordre, le P. Bonfa, le P. Pézenas, le P. Hoste, le P. Laval [2].

Au XVIIIe siècle, les thèses de mathématiques sont d'une pratique courante, les expériences de physique prennent place dans les séances publiques [3]. Nos régents abordent dans les discours de rentrée les sujets scientifiques, les Muses latines ne célèbrent plus seulement les travaux d'Hercule, elles chantent les inventions modernes, exaltent les beautés de la machine pneumatique et les mérites du baromètre. Enfin, les sciences exactes se détachent de la philosophie et constituent des cours spéciaux, un enseignement autonome [4].

1. Soullier (le Père), *Les Jésuites à Marseille*, p. 53.

Sur les écoles d'hydrographie, voir : le P. Carayon, *Fondation du Séminaire de la Marine à Brest et Documents inédits.*

2. Un élève du P. Bonfa, âgé seulement de quatorze ans, soutient en 1686 des thèses dédiées au roi. Le P. Bonfa avait fabriqué une horloge marquant les mouvements compliqués des astres. Les rouages étaient en carton comprimé.

Le P. Pézenas publie en 1733 les *Éléments de pilotage.*

Le P. Laval fait une ascension sur le Ventoux, mesure les variations des angles de dépression de l'horizon de la mer, multiplie ses observations astronomiques... Soullier, *op. cit.*, p. 54 et suiv.

En 1748, Deslandes écrivait : « Les Jésuites qui ont procuré tant d'excellents professeurs de Mathématiques à la Marine avaient alors à Toulon le P. Hoste, si connu par son *Recueil des Traités de Mathématiques* qui peuvent être nécessaires à un gentilhomme pour servir tant à la mer qu'à la terre et qu'on doit encore plus regarder comme le premier auteur ou même l'inventeur de la tactique de la marine et des « Évolutions navales ».

« Outre le P. Hoste, ajoute Deslandes, il y a encore eu à Toulon le P. Laval, excellent astronome et qui a beaucoup perfectionné la théorie des réfractions du soleil. Pour le port de Brest, on y a vu les PP. Thoubeau, de la Maugeraye, Le Brun. J'ai été lié d'une étroite amitié avec ce dernier et je puis dire de lui sans flatterie : *Quando ullum invenient parem ?* » Lettre sur la construction des vaisseaux écrite à M. de C. par M. Deslandes, commissaire de la marine à Brest.

Cité par le P. Carayon, *Établissement de la Compagnie de Jésus à Brest*, Paris, 1864, p. 78.

3. « Le P. Claude-François Tournu, prof. de Math., a fait soutenir une thèse de pures Mathématiques dédiée à la Cour des Comptes qui a fait un honneur infini au collège. « Méchin, III, p. 163, année 1759.

Le P. de Rochemonteix donne au t. IV de *Histoire du collège de La Flèche*, p. 368, une thèse complète soutenue à Louis-le-Grand le 14 juin 1746 sur les matières de trigonométrie rectiligne, de fortifications, d'optique, de dioptrique, de catoptrique.

4. « L'acte a duré trois heures sans ennui, à cause surtout des expériences de Phy-

Si les Pères ont attaqué jadis les méthodes de la philosophie de Descartes, ils rendent pleinement hommage à sa valeur scientifique et à ses découvertes. Qu'on en juge par ces lignes quelque peu emphatiques extraites des *Mémoires de Trévoux* [1] : « Les siècles qui avaient suivi ceux des Anciens avaient eu le malheur de n'enfanter que des commentateurs respectueux, que de serviles admirateurs, que d'inutiles panégyristes des ouvrages de ces grands hommes... Personne ne peut dérober à la France la plus grande gloire de l'heureuse renaissance des Sciences et même des Mathématiques : l'analyse est après tout la clef générale des Sciences, la perfection de toutes les méthodes et en quelque sorte la méthode des méthodes. Descartes, prenant son vol au-dessus de tout ce qui l'avait précédé, la porta jusqu'à son plus haut point et créa aussi une nouvelle géométrie... Je n'entrerai pas dans le détail des grandes découvertes de ce génie sublime. »

Comme le P. André se sent heureux ! Sur la terre ferme des sciences positives, il lui est loisible de donner libre cours à son bel enthousiasme. Il ne s'en fait pas faute. Il expose les quatre systèmes du monde et conclut : « Nous laissons à choisir entre les quatre systèmes mais depuis les nouvelles découvertes, le système de Tycho-Brahé est devenu insoutenable. Nous croyons devoir avertir les commençants que, depuis près d'un siècle, tous les astronomes de l'Europe ont adopté celui de Copernic, rectifié néanmoins par le génie de Képler, qui a eu l'honneur d'y mettre la main. L'Académie des Sciences n'en admet pas d'autre. On l'a mis même un peu à la mode parmi le peuple des beaux esprits. Le brillant Fontenelle en a donné une description très ingénieuse dans sa *Pluralité des Mondes* et le grand cardinal de Polignac l'a mis en beaux vers dans son éminent poème de l'*Anti-Lucrèce* intitulé : *De Systematis*. Quoi qu'il en soit, nous ne laisserons pas, dans les traités suivants, de parler du Soleil

sique qu'on y a faites avec l'admiration de toute l'assemblée. » Année 1716, collège d'Aix.

« Le P. Chomel, prof. de Philos. et de Mathématiques, proposa au P. Recteur de faire un cabinet de Mathématiques et de faire faire une machine de Boëlle, ayant trouvé un ouvrier dans cette ville, très habile pour cela. Le P. Recteur fut très aise de fournir aux écoliers du collège un moyen si propre pour les faire étudier et pour devenir savants. La machine s'est faite et a très bien réussi par la direction du P. Chomel, Le cabinet a été fourni de tout ce qui est nécessaire pour les expériences. » Année 1716, Aix. Méchin, t. II, p. 227.

A la Saint-Luc 1730, *Poème de M. Magloire sur la machine pneumatique.*

« Le P. Magloire, régent de 5e, fut, paraît-il, le professeur de Mirabeau, l'Ami des hommes. » Méchin, t. II, p. 325.

En 1753, *Dissertation du P. Paulhian sur la Physique.*

2[e] dissertation du même Père sur les tremblements de terre à l'occasion du désastre de Lisbonne. Méchin, III, p. 150.

1. Juin 1721.

comme d'une planète qui se meut réellement autour de la Terre [1]. »

Nous mettrions volontiers au compte de cette ardeur scientifique le retour de vive sympathie qui se manifeste dans nos collèges aux environs de 1750 en faveur de la philosophie même de Descartes Les Pères pardonnent volontiers au philosophe par amitié pour le savant. En 1744, cent années après la fameuse séance où le P. Bourdin avait malmené l'auteur du *Discours de la Méthode*, le P. Baudory, discourant sur les inventeurs de systèmes, sous ces mêmes voûtes de Louis-le-Grand, applaudissait aux hardiesses de l'illustre penseur : *Erravit aliquando, quod humanam est, at non erravit errantium auctoritate, quod turpe ac imbecillum est* [2]. Et lorsque, en 1575, l'Académie française mit au concours « l'esprit philosophique », sait-on quel fut l'éloge de Descartes, qui mérita le prix ? Celui du P. Guénard, âgé seulement de vingt-cinq ans et professeur à Pont-à-Mousson.

Cependant, pour tout dire, si nous cherchions quels furent exactement les mobiles qui poussèrent nos maîtres à réserver dans les programmes une part relativement large à l'enseignement scientifique, nous en trouverions de plus d'une sorte. Il est des recteurs à courte vue qui n'y voient qu'un moyen comme un autre d'attirer la clientèle. Celui d'Aix multiplie les séances avec expériences, auxquelles il invite le Parlement. « L'étude des mathématiques, écrit l'annaliste du collège, est si fort du goût d'à présent [3]. » D'autres se placent au point de vue pratique et utilitaire : « Il manquerait quelque chose à votre éducation, remarque le P. Croiset, si l'on négligeait les mathématiques. On vous en donne ici plusieurs traités. Nulle science qui soit d'un si grand usage. Nous avons peu de commodités de la vie et peu d'embellissements dont nous ne soyons redevables aux mathématiques. De quelle utilité ne sont-elles pas pour la navigation, pour le cabinet et à l'armée? Tant de sécurité au milieu de ces vastes mers, tous ces effets de l'art si merveilleux, toutes ces nouvelles découvertes d'aisance et d'utilité; cet art de fortifier et de rendre presque imprenables les places, tout cela est le fruit de la science qu'on vous apprend ici... L'arithmétique, la géométrie, l'optique, l'astronomie, la mécanique, la navigation, l'architecture civile et militaire, la statique, sont des traités de mathématiques dans lesquels plusieurs de vos compagnons se sont distingués et qu'il ne tient qu'à vous d'apprendre [4]. » Enfin, les maîtres ne manquent pas qui

1. Extrait des *Éléments d'astronomie du P. André.*

2. *De novis systematum inventibus quid sentiendum.* Cité par le P. de Rochemonteix, t. IV, p. 109.

3. Méchin, t. III, p. 90, année 1742.

4. Croiset (le P.), *Règlement pour MM. les pensionnaires du collège de Lyon*, 2e partie, *De l'étude*, § 7, p. 85.

s'autorisent du texte même du *Ratio*, reconnaissent dans les études scientifiques un incomparable moyen de culture intellectuelle. Le P. Morand, successeur des Kircher et des Bonfa dans la chaire de mathématiques du collège d'Avignon, écrit : « Comme les préceptes de la méthode que l'on a expliquée s'observent exactement, surtout dans les sciences purement mathématiques, c'est avec raison que l'on dit que les mathématiques sont entièrement propres pour perfectionner l'esprit et donner à ceux qui les cultivent une grande facilité pour connaître et approfondir, plus qu'on ne fait communément, les vérités auxquelles ils s'appliquent. L'habitude de bien juger et de bien raisonner ne s'acquiert que par l'exercice, et la réflexion où engagent les démonstrations mathématiques est, de tous les exercices, le plus utile [1]. » Buffier et André ne parlent pas autrement [2].

Les premiers mathématiciens, les savants les plus illustres du XVIIIe siècle, avaient fait leurs études chez les Jésuites, Buffon, Bouguer, Charles Bossut, La Condamine, Lalande, Condorcet, et combien d'autres [3] ! Aussi, sommes-nous en droit d'affirmer que les Pères contribuèrent, pour leur juste part, à développer chez nous le goût des études et des méthodes scientifiques, à dissiper des superstitions ridicules ou terribles, en nous donnant de la nature une notion plus exacte et plus complète [4], enfin à hâter les découvertes admirables

1. Chossat, *op. cit.*, p. 433. — En 1731, Porée donnait à développer à ses rhétoriciens un Éloge des Mathématiques, science « la plus digne de l'homme puisqu'elle perfectionne ce qu'il y a de plus noble en lui, je veux dire l'esprit, en le subtilisant, en le dirigeant, en l'enrichissant ». St. de Montigny, *Compositiones*, Bibl. Mazarine, Mss. n. 4016, p. 149.

2. Le P. Charles Malapert fit éditer à Douai en 1620 un bel Éloge des Mathématiques et des sciences prononcé au collège de cette ville à l'inauguration du cours : « Caroli Malaperti e S. J., oratio habita Duaci dum lectionem Mathematicam auspicaretur, in qua de novis Belgici Telescopii phænomenis non injucunda quædam academice disputantur » (avec figures astronomiques). Cote de la Bibliothèque nationale, V. 18142-44

3. Montucla, l'historien des mathématiques, et Ozanam, l'élève du P. Jacques de Billy, tous deux écoliers de Lyon, le chimiste Berthollet, élevé à Chambéry et l'un des premiers professeurs de l'École polytechnique.

Au nombre des Jésuites qui s'adonnent avec succès à l'étude des sciences au XVIIIe siècle, citons le P. Lozeran du Fesch, mort en 1755. La *Nouvelle Bibliographie générale* de Firmin-Didot mentionne parmi ses ouvrages :

Dissertation sur la cause et la nature du tonnerre, Bordeaux, 1726, in-8 ;

Dissertation sur la nature de l'air, Bordeaux, 1733, in-12 ;

Dissertation sur la mollesse, la dureté et la fluidité des corps, Bordeaux, 1735. Ouvrages qui furent couronnés par l'Académie de Bordeaux. En 1738, Lozeran du Fesch partage avec Euler un prix de l'Académie des Sciences, pour son Discours sur la propagation du feu. — Le collège d'Avignon possédait, nous dit-on, un jardin botanique. Canron, *Les Jésuites à Avignon*.

4. Avant Voltaire, avant Bailly, les Pères avaient réfuté les prétendues conclusions de l'astrologie judiciaire. Possevin, dès le XVIe siècle, consacrait à cette réfutation plusieurs chapitres de sa *Bibliotheca selecta*. Au XVIIe siècle, le Père Jacques de Billy écrivait le *Tombeau de l'astrologie judiciaire*. A combattre la superstition, les Pères employaient et leur culture scientifique et la modération d'une piété intelligente.

dont nous recueillons aujourd'hui le bénéfice. Il n'y eut jamais, dans la Compagnie, de fléchissement sur ce point, bien au contraire, et les régents des dernières années continuaient les glorieuses traditions de leurs aînés, les maîtres de Descartes et de Cassini, ceux à qui Bacon dans le *De Augmentis scientiarum* rendait ce précieux témoignage : *Ad pædagogiam quod attinet, brevissimum foret dictu : Consule scholas Jesuitarum; nihil enim quod in usum venit his melius*, et dont il se prenait à dire : « Si seulement ils étaient des nôtres ! [1] »

Et pourtant, au nombre des reproches graves qui furent et sont encore adressés à la Compagnie de Jésus, figure celui d'avoir négligé totalement ou à peu près l'étude des sciences [2]. Lalande s'indignait qu'on osât soutenir que ses maîtres avaient produit peu de mathématiciens. Il raconte que quelques années après l'expulsion de 1762, il eut l'occasion de rencontrer La Chalotais qui avait porté — ce sont ses propres expressions — « l'ignorance » et « l'aveuglement » jusqu'à se faire le complice de « cette calomnie absurde ». Il lui reprocha « son injustice »; La Chalotais en convint. Est-ce à dire que l'organisation de l'enseignement scientifique chez les Jésuites fut parfaite, même dans la dernière période? Non. Brillant, prospère dans les établissements de premier ordre, il est incomplet ou n'apparaît que très tard dans les collèges de moindre importance qui manquaient des classes supérieures. Les Pères ne paraissent pas avoir songé à établir un cours de sciences élémentaires régulier, à l'usage de tous les élèves. Il est vrai que ceux-ci terminaient de très bonne heure, aux environs de la quatorzième ou de la quinzième année, leurs études littéraires et qu'ils avaient toute facilité d'aborder sérieusement et de parfaire leur éducation scientifique. Si nos maîtres prêtèrent le flanc à quelques critiques dont nous ne voyons nulle part qu'ils se soient refusé à reconnaître le bien-fondé, il est avéré que ces griefs furent exagérés comme à plaisir, en raison des orientations nouvelles où nous voyons les esprits s'engager au moment où ils furent formulés. Ce n'est pas seulement de l'enthousiasme que suscitent les sciences vers le milieu du XVIIIe siècle, c'est de l'engoûment. Nos plus brillants littérateurs eux-mêmes y voient la panacée universelle. Le vieil enseignement classique est pris en pitié, tourné en dérision. Ces sautes de vent de l'opinion sont fréquentes chez nous. Volontiers,

1. VI, 4, et I, 17.

2. « Chez les Jésuites, les études scientifiques étaient presque nulles, sauf une petite part faite aux *Éléments d'Euclide* et à quelques notions sur la sphère. Le *Ratio* reste muet sur l'algèbre, la trigonométrie, l'histoire naturelle et la physique, qui cependant, au XVIIe siècle, avait fait de notables progrès. » Ferté, *op. cit.*, p. 174.

Le vénérable auteur (M. Ferté a écrit son *Rollin* à quatre-vingts ans) a pourtant lu le *Ratio*, puisqu'il a pris la peine de donner une traduction élégante de son commentaire officiel : nous voulons parler du livre de Jouvancy.

nous brûlons aujourd'hui ce que nous adorions hier. Bref, les « géomètres » régnèrent dans les salons, les femmes du monde se mirent aux équations et se livrèrent à des expériences dans les laboratoires. Les sciences exactes, la physique, la chimie, furent seules jugées dignes de rénover l'esprit humain. Voltaire avoua avec confusion n'avoir appris chez les Jésuites que « du latin et des sottises ». Cet engoûment, qui témoignait surtout d'une grande naïveté, allait donner lieu, dans la circonstance, à d'injustes accusations. Les mathématiques et les sciences positives doivent avoir leur place dans l'éducation générale; mais nous estimons, quant à nous, que l'enseignement littéraire, en France surtout, est appelé à garder le premier rang. Il existe entre la formation classique et notre génie national de secrètes et profondes affinités qu'il est de notre devoir de reconnaître et de respecter. Voilà pourquoi nous considérons comme une des gloires les plus hautes de la Compagnie de Jésus de n'avoir cessé de faire prédominer dans ses programmes et dans l'affection des écoliers la culture classique. D'ailleurs, M. Compayré a reconnu que « les Jésuites ont suivi le mouvement général qui a si prodigieusement élargi les cadres de l'enseignement scientifique », et en cela, il se montre historien averti; mais pourquoi donc ajouter « ils l'ont fait par nécessité plus que par conviction, parce qu'il fallait se plier aux exigences des programmes d'examen, avec défiance plus qu'avec sympathie, sans bien comprendre, ce semble, le rôle que les études scientifiques doivent jouer dans le développement de l'esprit humain[1]. »

1. *Histoire critique*, t. I, p. 199.

III

Extrait du procès-verbal de la visite faite au collège de Clermont par le P. Laurent Maggio en 1587. — Bibliothèque nationale, Mss. fonds latin, nº 10989, p. 65 et seq.

Circa Issiacanam recreationem.

1. Cum Issiacum locus sit maxime opportunus ut illuc se nostri recipiant, non solum recreationis gratia, sed ad pericula pestilentiæ devitanda, illius magna cura habeatur, et hortus bene colatur, atque habitationes ad commodiorem collegii usum subinde aptentur.

2. Quia domus qua utimur, cum horto et prato adjuncto, nostris usibus satis superque sufficere videtur, altera domus, cum agris locari potest, ut fit, sic tantum, ut omnino separata maneat, sicuti, jam est, nec ullus transitus interius fiat in pariete utramque domum, et aream cum hortis dividente, quamdiu eam locari contigerit. Pratum vero, quod ex apposita parte domus nostræ ac horto adjacet, non locetur, sed pro usibus nostris retineatur.

3. Nostri Issiacum mittantur et recreentur hac ratione. In hyeme, quo tempore vacari solet per dimidium tantum hebdomadæ diem, non nisi semel intra natalitia festa die aliquo feriali, semel item aliquo die Carnisprivii illic prandium sumant. A Paschate vero usque ad Remigialia, illic prandeant ordinarie diebus recreationis hebdomadariæ : sed a Pentecoste ad Assumptionem saltem B. Virginis et cœnent.

4. Cum Issiacum eundum fuerit (quod diebus festis celebribus fieri non debet) mittantur omnes qui ire poterunt, præsertim qui litteris dant operam, et qui præterea ejusmodi recreationis indigent. Cæteri et coadjutores saltem per vices eant. Superiores quoque collegii semper illis adsint similiter per vices.

5. In æstate summo mane de collegio illuc discedatur, nempe audito sacro statim post dimidiam horam matutinæ orationis, quam postea Issiaci perficiant. Aliqui tantum sacerdotes cum assignatis sociis ante prædictum sacrum dimitti poterunt, qui Issiaci in domestico sacello sacrificent, ne nimis tarde e collegio discedere cogantur.

6. Qui vero domi mansuri sunt, absolvant sine interruptione suam orationem, ad cujus et finem signum dabitur, et ad omnia quoque alia pro tempore perinde ac si cæteri adessent. In mense tamen legatur tunc alius aliquis liber, nec ordinariæ lectionis contextus filum-

que impediatur; et interdiu suam recreationem et reliqua sicut cæteri habeant; nihil tantum in mensa cantetur.

7. Euntibus Issiacum concedi potest, ut digrediantur ambulationis causa, si qui id petant, dummodo frequentiam hominum, et loca minus convenientia devitent. Interdiu vero nullus egredi spatiandi causa facile permittatur, ne ob æstus fervorem valetudo periclitetur.

8. Jentaculum detur Issiaci, non in collegio, nisi forsan aliqui tarde discedant vel alioqui egeant. Neque vero opus est exspectare ut omnes Issiaci convenerint, quo illis simul jentaculum detur, sed prout perveniunt, ac petunt, a decreto distributore detur quod constitutum fuerit.

9. Habeatur Issiaci catalogus nostrorum non secus, ac in collegio prope januas domus, ut singuli advenientes notari possint, ac detrahi illorum signa cum discedunt.

10. Quamdiu nostri Issiaci sunt curam januæ quæ clave obserata semper sit, aliquis habeat, qui nullum externum introducat, neminem e nostris ante tempus dimittat sine peculiari facultate.

11. Ad examen antemeridianum Issiaci ne pulsetur nec quispiam ad illud obligetur. Nemo tantum illud facere prohibeatur, sed cujus que arbitrio, ac devotioni libens id relinquatur.

12. Ad utramque mensam tam prandii quam cœnæ, pulsetur, benedicatur, gratiæ dentur, silentium servetur, singulis sua detur separata cibi portio, prout in collegio fieri solet.

13. In prima mensa cantari possunt quæ pietatem redoleant, posteaquam unum aut alterum caput ex aliquo pio libello lectum fuerit. In secunda quoque legatur aliquid ex eodem libello, non item cantetur. Alias per totum diem cantari liceat, dum modo ea quæ cantantur, et ipsa musica honesta sint.

14. Cibi apponantur loco ac temporibus convenientes in quibus aliquid extraordinarium dari poterit pro judico Superioris, et quidem fructus qui communiter habeantur, non desint, de quibus aliquid et in jentaculo detur. Merenda dari non solet, indulgeri volentibus potest : haustus interdiu potantibus non negatur, quemadmodum nec vesperi domum post cœnam reversis, si poscant.

15. Ministrent mensis ii, qui alioqui in collegio ministraturi erant. Officia vero domestica inter scholasticos, et præsertim novitios, si qui adfuerint, fere distribuantur ut coadjutores respirare ac recreari possint : exceptâ culinâ, quæ peritum requirit.

16. Quum cœnatur Issiaci, prandeatur, una hora citius, solito, ut cœna maturius finita, omnes ante solis occasum ad collegium

se referre possint, incipientes abire post finem secundæ mensæ. Alias ita discedant, ut hora cœnæ in collegio esse possint.

17. Post prandium pulsetur, ad Ave Maria hora consueta et quum ibi cœnatur, pulsus ad finem recreationis quæ per horam saltem durat sit etiam ad Litanias, quæ in collegio vesperi recitari debuissent, tum et cantare et ludere liceat usque ad cœnam. Quum autem prandetur tantum, litaniæ in collegio vesperi recitentur.

18. Ludi quibus uti licebit, hi sunto, non alii : v. gratia lusus pyramidum, projectio tabellarum super mensam, jactus lapidum ad metam, item lusus globorum majorum ad annulum ferreum terræ infixum et versatilem cum longiore malleo ligneo, atque etiam scaccorum.

19. Issiaci nemo vel solus vel etiam cum socio pernoctet, nisi forsan de judicio medici aliquis ægrotus mutandi aeris gratia illuc ad aliquot dies necessario transmittendus sit, quo casu fidelis socius illi adjungatur et frequenter visitentur præscripto illis modo quo se illic genere debeant.

20. Issiacum nemo eat prandenti cœnandive gratia nisi quum itur ab omnibus. Multo vero minus illuc ducantur externi, neque etiam convictores pauperesve sive regii sive claromontani, sed pro illis alicubi extra civitatem conducatur aliqua domus conveniens quo nonnunquam deduci possint, relaxandi animi gratia.

21. Quibus diebus non exitur, cum tantum hebdomadariæ vacationis dies sunt, suam recreationem interdiu domi habeant, in qua et cantare et ludere possint iis ludis quos Superior ex concessis in collegio convenire judicaverit, et tunc non facile pateat externis aditus in collegium, vel certe eo non deducantur, unde nostri exaudiri possint.

Leges a nostri Issiaci servandæ.

1. Quilibet cum primum Issiacum pervenerit, rectâ ad sacellum se conferat, aliquid pro sua devotione oraturus.

2. Qui suam orationem in collegio non absolverunt, ii pro suo commodo eam perficiant.

3. Eundo Issiacum, ac redeundo ne multi simul eant, nec in aliorum hortos domosve ingrediantur, neque per loca frequentia transeant.

4. Nemo quicquam ex horto colligat sine facultate, sed omnia integra relinquat.

5. Nemo currat, saltet, aut incomposito se habeat, sed ubique modestiæ memor sit.

6. Nemo quicquam pingat in parietibus, arboribusve, aut scindendo designet.

7. Nemo ullum ludi genus introducat, sed concessis contentus sit.

8. Nemo ludat post prandium, priusquam ad ludendum signum detur.

9. In ludendo ne litigent, neve irascantur, sed hilaritati cum religiosa modestia operam dent.

10. Qui ludendo vincitur oret *Ave Maria*, aut cantet : *Laudate Dominum omnes gentes*, et cæt., vel quid aliud.

11. Qui uno ludo aliquandiu lusit, cedat alteri ludos volenti, si loci angustia id requirat.

12. Nemo sine facultate discedat, et quilibet domum revertatur, cum assignato prius socio, nisi alterum superior dederit [1].

Dans les *Instructions pour le Noviciat des Jésuites*, mss. 1793 (Bibliothèque Mazarine), le même esprit d'honnête liberté règle les promenades et les congés des novices au XVII[e] siècle, dans la maison de Montrouge, p. 187 et suiv. Le billard, les quilles, le jeu de boules sont en honneur, ce sont « des jeux d'exercice très louables pour la santé », p. 189. On fait l'oraison en route de façon à se trouver à Montrouge à 6 heures, p. 191. Le lever des novices avait lieu à 4 heures.

On doit apprendre les jeux, le billard, les échecs, p. 195; les cartes, sont défendues. On a mille occasions de pratiquer la vertu dans les divertissements, p. 194.

1. Ce règlement des congés d'Issy s'applique particulièrement aux scolastiques de la Compagnie; néanmoins il nous donne l'impression de ce que pouvaient être les parties de campagne des élèves, naturellement soumis à un régime moins monastique. Au XVI[e] siècle, d'ailleurs, les écoliers du collège de Clermont allaient à Issy quelquefois.

IV

Autre Extrait du même procès-verbal édictant les règlements du pensionnat. — Bibl. nat., Mss. fonds latin, nº 10 989, p. 66 et seq.

Circa collegium Convictorum.

Instructiones communes omnibus nostris qui inter Convictores degunt.

Quæ ad commune Societatis bonum pertinent.

Caput primum.

1. Regulas consuetudinesque Societatis non minus diligenter observabunt, quam si in propriis ejus collegiis versarentur; et si quid in eo quod obeunt munere dubium aut difficile occurrerit, ad Superiorem confugient.

2. In iis quæ ad Dei Optimi Maximi honorem et gloriam, bonum Societatis nomen, et animarum salutem pertinent strenuos se imprimis exhibeant; neque benevolentiæ convictorum aut parentum rationem habeant, sed solum majorem Dei gloriam in omnibus quærant.

3. Unusquisque, ubi se occasio dederit, de rebus Societatis aut personis quæ in illa, maxime inter convictores versantur, cum prudentia, et ea quæ religiosos decet gravitate agat. Ita enim et sibi, et aliis majorem apud convictores cum ædificatione auctoritatem conciliabunt. Atque ob eamdem causam, nostri et inter se et cum Superiore arctissimo unionis, et charitatis vinculo conjungantur.

4. Si quis vel convictores, vel famulos domi aut foris in re alicujus momenti deliquisse cognoscit, cum ea qua par est prudentia Primarium moneat; maxime vere si quod gestum est, aliquem nostrorum attingat; atque idcirco expedit singulis generalem Collegii ordinem esse perspectum.

5. Quando cum convictoribus versantur, studeant colloquia in utilem finem referre, et si quid minus congruum occurrerit avertere, memores se religiosos esse. Sermones vero de rebus spiritualibus ita misceant ut ne ullum ad religionem pellicere velle videantur ; sed de virtute rebusque ad animæ salutem spectantibus tanta cum simplicitate ac prudentia disserant, ut omnes ad verum christiani

IHS

15. Ministrent mensis ii, qui alioqui in Collegio ministraturi erant. Officia vero domestica inter scholasticos, et praesertim novitios si qui adfuerint, sic distribuantur, ut coadiutores respirare ac recreari possint: excepta culina, quae peritum requirit.

16. Quando coenatur Issiaci, prandeatur una hora citius solito, ut coena et maturius finita, omnes ante solis occasum ad Collegium se recipere possint, incipientes abire post finem 2.ae mensae. Alias ita discedant, ut hora coenae in Collegio esse possint.

17. Post prandium pulsetur ad Ave Maria hora consueta, et quando ibi coenatur, pulsus ad finem recreationis, quae per horam saltem duret, sit et ad litanias, quae in Collegio vesperi recitari debuissent. Tum et cantare, et ludere liceat usque ad coenam. Quando autem prandetur tantum, litaniae in Collegio vesperi recitentur.

18. Ludi, quibus uti licebit, hi sunto, non alii: ut lusus pyramidum, proiectio tabellarum super mensam, iactus lapidum ad metam, item lusus globorum maiorum ad annulum ferreum terrae infixum et versatilem cum longiore malleo ligneo: atque etiam Sinensium.

~~Qui in Collegio remanent aliis Issiacum euntibus, maneant~~

19 Issiaci nemo vel solus vel etiam cum socio pernoctet, nisi forsan ex iudicio medici aliquis aegrotus mutandi aeris gratia illuc ad aliquot dies necessario transmittendus sit, quo casu fidelis socius illi adiungatur, et frequenter visitentur, praescripto illis modo, quo se illic gerere debeant.

20 Issiacum nemo eat prandendi, coenandive gratia, nisi quando itur ab omnibus. Multo vero minus illuc ducantur externi, neque etiam Convictores, Pauperes sive Regii, sive Claromontani, sed pro illis alicubi extra civitatem conducatur aliqua domus commoda, quo nonnunquam deduci possint, relaxandi animi gratia.

21 Quibus diebus non itur, cum tamen hebdomadariae recreationis dies sint, nostri suam recreationem interdiu domi habeant, in qua et cantare, et ludere possint iis ludis, quos superior ex concessis in Collegio convenire iudicaverit, et tunc non facile pateat externis aditus in Collegium, vel certe ii non deducantur, unde nostri videri possint.

Leges à nostris Issiaci servandae.

1. Quilibet cumprimum Issiacum pervenerit, recta ad sacellum se conferat, aliquid pro sua devotione oraturus.

2. Qui suam orationem in Collegio non absolverunt, ii pro suo commodo eam perficiant.

3. Eundo Issiacum, ac redeundo ne multi simul eant, nec in aliorum hortos domosve ingrediantur, neque per loca frequentia transeant.

4. Nemo quicquam ex horto colligat sine facultate, sed omnia integra relinquat.

5. Nemo currat, saltetve, aut inconposite se habeat, sed ubique modestiae memor sit.

6. Nemo quicquam pingat in parietibus, arboribusve, aut scindendo designet.

7. Nemo ullum ludi genus introducat, sed concessis contentus sit.

8. Nemo ludat post prandium, priusquam ad ludendum signum detur.

9. In ludendo ne litigent, neve irascantur, sed hilaritati cum religiosa modestia operam dent.

10. Qui ludendo vincitur, oret Ave Maria, aut cantet, laudate Dominum omnes gentes etc. vel quid aliud.

11. Qui uno ludo aliquandiu lusit, cedat alteri ludere volenti, si loci angustia id requirat.

12. Nemo sine facultate discedat, et quilibet domum revertatur cum assignato [illegible], nisi aliter superior decreverit.

Circa Collegium Convictorum.

Instructiones communes omnibus nostris qui inter Convictores degunt.

Quae ad commune Societatis bonum pertinent Caput 1.

1. Regulas consuetudinesque Societatis non minus diligenter observabunt, quam si in propriis eius Collegiis versarentur: et si quid in eo quod obeunt munere dubium aut difficile occurrerit, ad Superiorem confugient.

2. In iis quae ad Dei Opt. Max. honorem et gloriam, bonum Societatis nomen, et animarum salutem pertinent strenuos se imprimis exhibeant; neque benevolentiae Convictorum aut parentum rationem habeant, sed solam maiorem Dei gloriam in omnibus quaerant.

3. Unusquisque, ubi se occasio dederit de rebus Societatis aut personis, quae in illa maxime inter Convictores versantur, cum prudentia et ea quae religiosos decet gravitate loquatur. Ita enim et sibi, et aliis maiorem apud Convictores cum aedificatione auctoritatem conciliabunt. Atque ob eandem causam, nostri cum inter se, tum cum superiore arctissimo unionis, et charitatis vinculo coniungantur.

4. Si quid vel Convictores, vel famulos domi aut foris in re alicuius momenti deliquisse cognoverit, cum ea, qua par est prudentia Primarium moneat, maxime vero si quod gestum est, aliquem nostrorum attingat. atque idem [illegible] singulis generaliter Collegii ordinem esse perpetuum.

5. Quando cum Convictoribus versantur, studeant colloquia in utilem finem referre, et si quid minus congruum occurrerit amoveant, memores se religiosos esse. Sermones vero de rebus spiritualibus ita misceant ut ne velle ad religionem pellicere eos velle videantur, sed de virtute rebusque ad animi salutem spectantibus tanta cum simplicitate ac prudentia disserant, ut omnes ad verum Christiani hominis officium et virtutis studium instruere videantur; quod imprimis curae debet Confessariis et Congregationum praefectis.

6. familiaritatem cum Convictoribus nimiam caveant, neque illi quantumvis studiosi sint, aut ad perfectionem aspirare videantur, quae Societatis nostrae sunt, aut in nostris Collegiis secreto

hominis officium et virtutis studium instruere videantur, quod imprimis curæ esse debet confessariis et Congregationum præfectis.

6. Familiaritatem cum convictoribus nimiam caveant, neque ulli quantumvis studiosus esse, aut ad perfectionem aspirare videatur, quæ Societatis nostræ, sunt, aut in nostris collegiis *secreto* fiunt aperiant, seque ipsis nimis communicent. Cautum enim imprimis ac prudenter esse oportet qui cum hujuscemodi colloquitur.

Quæ ad publicam disciplinam spectant.

Caput IIum.

7. Nullus quovis ludi genere, vel domi vel foris cum convictoribus utatur, nec illis præsentibus inter se nisi cum toto die rusticantur, aut quævis instrumenta musica pulset, sine licentia, neque ullam pænitentiæ aut mortificatione coram illis obeat.

8. Nullus quavis de causa proprii cubiculi claves convictoribus concedat, vel illis dum ipse abest aditum relinquat. Expedit etiam nec quis admittatur in eorum cubicula, quibus aliquod officium commissum est, ut procuratorum, sartoris et similium.

9. Nemo jentaculum sumat extra locum ad id pro nostris assignatum : multo minus decet quicquam vel petere vel accipere a promo, coquo et similibus sive pro se, sive pro alio quovis absque licentia.

10. Caveant ne apud præceptores, vel alios superiores collegii nec præfectos pro ullo convictorum intercedant, sive ut delictorum veniam obtineant, sive ut ad Superiorem classem promoveantur, nisi re prius cum primario communicata.

11. Famulis, præter ea quæ ad cubiculi munditiam pertinent et solita quæ pueris debentur officia, nemo quicquam præcipiat, vestesque proprias aut calceos purgandos tradat, neque eos foras mittat sine licentia Superioris.

12. Quando alicui mandata erit cura vel domi manendi, vel domo cum convictoribus exeundi, quæ ad rem pertinere noverit cum omni diligentia præstet.

Quæ ad bonum Convictorum pertinent.

Caput IIIum.

13. Nihil plane detur convictoribus describendum sine primarii licentia, neque vel donum vel mutuum, nisi forte liber aliquis v. g. scripta earumdem lectionum ad breve tempus vel depositum ab illis accipiatur.

14. Qui aliquid negotii cum convictoribus tractare debent, id eo tempore ac modo perficiant, quo neque illorum studia et exercitia, neque collegii ordinem interturbant.

Officium Primarii.

De iis quæ ad ejus personam et totius collegii Convictorum administrationem pertinent.

Caput primum.

1. Primarius immediatum Superiorem habet Rectorem collegii Societatis, cujus apud convictores vicem gerit; his maxime in rebus, ut oratione, sanctisque desideriis, illud velut humeris suis sustineat; charitatis, humilitatis, obedientiæ, quam ipse suis superioribus præstare debet, cæterarumque virtutum exemplo præeat, diligenterque invigilet ut et fratres nostri communes Societatis suorumque officiorum regulas observent, et pueri tum in pietate christiana cæterisque virtutibus tum in litteris proficiant

2. Communes regulas ipse etiam servet ac singularitatem in cibo, indumentis et aliarum rerum usu, quantum fieri potest, evitet; ac familiaritate indulgentiaque cum quibusdam cæteros ne offendat.

3. Sit sollicitus ne minister, præfecti cubiculorum reliquique officiales suis desint officiis, omissis etiam illis, quæ illum possent impedire; eosque interdum ut norit quomodo se quisque in quotidianis exercitiis gerat, crebrius vero in eumdem finem pueros visitet.

4. Nullam consuetudinem antiquabit, neque novam inducat, sed convictores gubernabit juxta eorum regulas et instructiones a superioribus sibi traditas, nec in ratione victus neque pensionis quicquam mutabit sine Rectoris consensu.

5. Convictores quos ipse ordinarie admittet erunt ut minimum duodenes, et ad quartam classem apti. In ætate vero decem annorum, et aptitudine ad quintum ordinem, Rector poterit dispensare, raro id tamen, et cum personis illustrioribus, vel bene de nobis jam meritis, vel in posterum necessariis; alias nulla prorsus fiat dispensatio sine consensu Provincialis. Famulos vero collegii admittet, cum ætate, tum doctrina quoad fieri poterit, provectiores quam quarta classis exigat.

6. Cum omnibus qui ad convictum admittuntur, hæc fiat pactio, ut per singulos trimestres pensionis solutionem anticipent. Externi etiam habeant in hac civitate fidejussorem, qui ad id se obligat, illisque de rebus omnibus, ac præsertim de hospitio, si opus sit, infirmitatis tempore provideat.

7. Qui ex aliis collegiis a parentibus educuntur, non facile admittantur, nisi id ipsi desiderent, atque studio proficiendi petant; neque vero propter ætatem grandiorem aut nationem quisquam repudiatur, modo adsint cætera quæ desiderantur in studioso adolescente,

velitque collegii regulas observare. Cæteris tamen paribus, præferantur qui propter nobilitatem aut alias causas Reipublicæ amplius profecturi creduntur.

8. Singulis hebdomadis cum aliqua præfectorum parte ita conferat, ut singulis quindecim diebus, vel saltem tertia quoque hebdomada cum omnibus agat, maxime de iis, quæ in pueris emendanda videntur, et in quibus collegii disciplina laxatur, demum quæ ad majorem illorum, tum in pietate, tum in litteris profectum valebunt. Si quæ vero alicujus momenti proponantur, ea in libellum referat, ne forte memoria excidant; illa præcipue de quibus cum Rectore aut Provinciali agendum putat.

9. Crebro et magna charitatis significatione alloquatur subditos fratres, eorumque necessitatibus non corporis tantum, sed multo magis animæ paterno prospiciat aspectu, si quem vero intelligat gravi tentatione pulsari Rectorem statim admoneat. Nulli denique convictorum se familiarem exhibeat, sed erga eos paternam benevolentiam, cum auctoritate atque suavitate debita conjunctam ostendat.

10. Videat scripta et litteras omnes quæ ad nostros mittuntur et quas ipsi aliis scribunt. Res autem vanas, aut quæ aliqua ratione offendere possunt neminem scribere permittat, nec sigillum quemquam habere sinat absque Provincialis facultate.

11. Nec ipse, nec alii e fratribus in urbem egredientur sine facultate Rectoris ad aliqua negotia tractanda aut ad aulam regiam invisendasve personas illustriores.

12. Non facile permittet convictoribus domo egredi nec sine comite; cum vero e nostris unus egreditur, plures convictores duobus ordinarie secum habeat; quo porro die exeundum est ambulandi gratia, nulli præfectorum concedatur, ut absque occupatione necessaria domi maneat, et tunc ejus contubernales cum alio præfecto duci poterunt.

13. Tempore orationi matutinæ et aliis exercitiis assignato, sit aliquis qui observet num omnes suo fungantur officio, quod et minister et aliquando Primarius ipsi per se faciant.

14. Syndicum domi constituat cujus officium erit in omnibus, quæ ad honestatem et decentiam externam pertinent. Præter hunc alios etiam habeat particulares syndicos *secretos*[1] in singulis classibus, juxta convictorum distributionem, ut intelligat num ordo constitutus, cum a nostris, tum a pueris observetur, præsertim in ecclesia, recreationibus, aliisque id genus locis ac temporibus.

15. Non permittat esse in nostrorum cubiculis arma quamvis

1. Et non *peritos*, comme a cru lire le P. de Rochemonteix (*op. cit.*, t. II, p. 14, note), en affaiblissant le texte. L'adjectif *secretus* revient d'ailleurs en deux autres endroits.

sint convictorum, sed ea sicut et alia, quæ collegio solent esse usui, in aliquo ad id deputato loco serventur.

16. Quando nostri ad sacram communionem accessuri sunt, curet ut id faciant simul omnes, scholastici cum vestibus nigris, coadjutores cum palliis, et separati ab externis ac convictoribus quantum locus feret.

De iis quæ particularem cum in pietate tum in litteris profectum attingunt.

*Caput II*m.

17. Singulis mensibus semel, in quadragesima vero singulis diebus Veneris exhortationem ad convictores ordinarie habeat Primarius si possit, vel certe curet ipse ut habeatur ab alio, qui ad virtutem, suarumque regularum observationem illos excitet. Curet etiam ut qui tunc primum in convictum admittuntur, post aliquot dies generalem totius vitæ confessionem instituant.

18. In correctionibus et pænitentiis injungendis, rationem habeat dispositionis personarum et ædificationis universalis et particularis eorum ad gloriam Dei. Caveat etiam in reprehensionibus et correctionibus puerorum maxime publicis, ne ullam det iracundiæ, vindictæ vel alterius sinistri affectus significationem.

19. Curet in mensæ benedictione ac gratiarum actione, lectione item quæ refectionis tempore habetur, eadem omnino servari, quæ in superiori collegio recepta sunt.

20. Curabit ut nostri qui apud convictores sunt diligenter scriptiones eorum emendent ac statutis temporibus eos audiant recitantes, quæ in classe exceperint ac, si opus sit, illis prælectiones repetant.

21. Exercitia litteraria, quæ convictoribus propria sunt, quæque non publice, sed inter ipsos tantum convictores habentur, ut declamationes in cœnaculo scriptiones affigendæ, ac prælectiones quæ, tempore intermissionis studiorum, fieri solent a Primario præscribantur. In cæteris suum officium exercebit Præfectus studiorum erga convictores, sicut erga externos. Cum tamen erunt promovendi, quocumque tempore id fiat, catalogum promovendorum dabit Primario, ut ipse suis significet in quam quisque classem ire debeat.

22. In puerorum recreationibus vitetur omnis excessus summaque modestiæ ac pietatis ratio habeatur; maxime vero in Epiphania, Carnisprivio, festo Joannis Baptistæ, et hujusmodi temporibus, quibus liberior animorum relaxatio permittitur, nulla larva, vel comœdia, sed si quod indulgendum sit, pius aliquis dialogus septem ad summum colloquutorum, qui materia prius a Superiore post examen probata componatur ab aliquo ex convictu. Habeantur vero

hæc omnia non in sacello nec cum ullis ceremoniis sacris, et sine magno vestium apparatu, atque ita privatim et nullus e superiore collegio etiam professor in illis occupari permittatur, sed omnia ut in convictu fiunt, sic ab illo proficiscantur. Nihil porro a convictoribus ad convivii apparatum exigatur, sed pro tempore, et decentia collegium aliquid extraordinarium apponat.

De rerum temporalium administratione.

Caput III[m].

23. In œconomia rerumque temporalium administratione collegium convictorum omnino sit a Societatis collegio separatum. Quocirca diligenter advertat Primarius ne propter dependentiam et subordinationem gubernationis cum Rectore, ulla rerum utriusque collegii fiat permixtio.

24. Caveat ne collegium ære alieno gravetur, quare in his contrahendis et mutuis alicujus momenti cum dandis tum accipiendis nihil plane faciat sine expressa Provincialis facultate.

25. Pauperes Christi habeat commendatos, et clementia prosequatur. Quare præter ea quæ ex ciborum reliquiis, quotidie illis dispensantur, poterit egentibus pecuniarum eleemosynam usque ad libram ex se libere elargiri : coronatum vero in quibusdam casibus necessariis cum rectoris facultate. In majori summa recurratur ad Provincialem.

26. Singulis mensibus exigat a Procuratore rationem accepti et expensi, ut totius administrationis ratio sibi constet, eamque cum Procuratore reddere possit Rectori, tertio quoque mense, et ad finem anni, rationem totius anni. Pecuniæ vero asservabuntur a Primario et Procuratore convictorum, qui etiam cavebunt ut annona pro illis ematur suo tempore, consulto tamen Rectore in rebus majoris momenti.

27. Cum pensionum diversitas disciplinæ multum incommodet, collegii ordinem perturbet, æmulationes gignat, aliaque incommoda pariat, curet cum eadem omnium quæ præscripta est vivendi ratione, unicam esse omnium convictorum pensionem, quæ tamen quo sufficiens sit, ut convictus honeste sustentetur, pro temporum conditione ac varietate augeri ac minui poterit, cum Provincialis auctoritate. Illud etiam habeat commendatum, ut ad incertos eventus, et annonæ difficultates, atque provisiones suis temporibus faciendas, pro majore ipsorum convictorum commodo, ex pecuniis, quæ ab illis colliguntur ad 2000 coronatorum summa asservetur.

28. In iis quæ ad victum, vestitum, habitationem et alia corpori necessaria pertinent, curabit diligenter ut nostris nihil desit. Vident

tamen ut vivant, et vestiantur Societatis more, nec illis quicquam concedatur extraordinarium in victu, vestitu, studiis et aliis occupationibus. In vestitu tamen habeatur ratio decentiæ exterioris et commoditatis propter studiorum laborem, et externorum quibuscum assidue versantur ædificationem. In victu quoque se convictoribus accommodent.

29. Singulis hebdomadis ut minimum, semel Rectorem adibit, ut de rebus sui collegii rationem reddat, simulque si quæ illi facienda committentur excipiat, et de iis quæ executus fuerit rationem reddet, cum primum fieri poterit. Horum porro memoriam singulis mensibus ea legendo sibi refricabit.

Instructiones pro præfectis cubiculorum.

De iis quæ ad eorum personas et rectam puerorum educationem pertinent.

Caput primum.

1. Nostri qui inter convictores agunt sæpe cogitent nullam aliam ob causam se in eorum contubernio esse positos, quam ut eos in pietate et litteris juvent, ipsique morum et corporis compositione, religione ac doctrina, omni denique virtutum genere sicut exemplo, quam ad rem necessariam summis a Deo precibus gratiam assidue flagitare debent, orareque sedulo pro omnibus quidem convictoribus, sed pro illis præsertim quorum est eis cura demandata.

2. Diligentissime animadvertere debent, ne quid de disciplina institutoque Societatis remittant, ideo ejus regulas omnes quoad fieri potest, observent.

3. In pueris regendis maxime inter se conformes esse studeant, quod facile consequentur, si cum sibi, tum pueris præscriptas regulas diligenter observant, atque ad eas velut ad amussim actiones hac in parte suas exigant. Quocirca nullam inducent novam consuetudinem novumve procedendi modum, neque in regulis dispensabunt, aut loca et ordinem ac dispositionem cubiculorum mutabunt sine Superioris consensu.

4. Omnem dent operam, ut summa cum suavitate auctoritatem suam tuentes ab omnibus amentur et timeantur, quod fiet, si leniter sint severi, ac severo lenes, studeantque puerorum indolem pernoscere, ut intelligant quinam timore ac reprehensionibus, quinam benevolentia potius et amore ducantur; idcirco, qui aliis in cubiculis succedunt, ab illis etiam de puerorum quoad fieri poterit ingeniis instruantur. Jam erit et in eumdem finem et a Præceptoribus et ab aliis qui eorum mores nosse possunt inquirere, atque ipsos præfectos de mediis quibus hæc juventus possit juvari crebro inter se conferre.

5. Tueantur suam auctoritatem erga pueros morum gravitate aliisque virtutibus, præsertim hilaritatem, et in vultu mansuetudinem præ se ferendo, et tamen paucis et valde prudenter cum illis loquendo.

6. Caveant diligenter ne aliquando sint erga unum quam erga alterum propensiores ne qua verborum lenitas aut arctioris, quam par sit, necessitudinis suspicio aut et perturbatio in eis notari possit. Denique ita se gerant ut omnes plane cognoscant eos præter Dei honorem et gloriam ac puerorum sibi commissorum eruditionem una cum pietate nihil quærere.

7. Non permittant pueros coram se gallice loqui, aut aliquid contra regulas aut modestiam ab ullo etiam suæ curæ non commisse fieri, quin aut verbo, aut signo sibi displicere ostendant; si tamen proprius delinquentium Præfectus adesset, illi hac in parte cedant, dum etiam in eadem cum convictoribus classe præfecti versantur, ne coram præceptore illos reprehendant, sed si quid immodestius gestum sit ad Primarium deferant.

8. Licet omnibus convictoribus ad observandum propositæ sint regulæ ἐπιεικείας tamen ac magnæ prudentiæ est opus, grandiores ratione potius quam summo jure in officio continere. Videant nihilominus omnes ne nimia indulgentia collabatur collegii disciplina, quæ illud tantopere apud omnes commendat.

9. Prudenter discernant quid merito possint a pueris exigere, nec statim putent vel de illis desperandum vel rigidius agendum esse si qui sint minus quam ipsi vellent pii, aut in externo vultu vaniores; quamvis enim omnino cavendum est, ut omnes sint probi, non debemus tamen ab omnibus exigere ut sint religiosi.

10. Pueros quos ex infirmitate delinquere judicant, seorsim reprehendant, neque statim ad Primarium deferant. Sint vero diligentes in discernendis quæ malitiose committuntur, ab iis quæ ex infirmitate accidunt, ut enim sæpe dissimulanda, sic illa nullo plane tempore sint toleranda.

11. Singulis hebdomadis semel ad Primarium deferant si quid emendandum aut ab aliquo gravius commissum animadverterint, quod ubi eos deprehendere contigerit, prudenter quasi non vidissent *dissimulabunt* atque ita fiet, ut *difficulter admodum*[1] delinquens intelligat a quo sit delatus.

12. In reprehensionibus et increpationibus moderatos imprimis se exhibeant, caveantque diligenter a contumeliis, et impatientiæ, superbiæ, iracundiæ, aversionis animi aut cujusquam sinistri affectus significatione, nullum manu percutiant, neque constitutum a Superiore in castigationibus modum excedant.

1. C'est nous qui nous permettons de souligner.

13. In pueros ipsi per se ne animadvertant, sed quibus permissum fuerit ut sine particulari facultate pueros flagris castigent, hi utantur opera præsidis quem ad propria cubicula ob eam causam vocabunt, sic tamen ut non inconsulto Primario, neque sæpius, quam permissum fuerit, neque alios quam suos punire cuiquam permittatur.

14. Assidui quoad fieri potest in cubiculis suis sint, neque ad collegium superius se conferant sive particulari vel generali facultate, qua habita vicinum præfectum admonebunt, ut utriusque cubiculi curam interim gerat.

15. Prudenter inquirant eorum quæ ad se delata fuerint veritatem, *secreto* ac circumspecte aliquos interrogent de omnibus quæ in cubiculo transiguntur.

16. Nihil a convictoribus dóno accipiant, nihil etiam sine facultate speciali aut generali largiantur.

17. Nullas omnino pecunias asservent, etiamsi pro lignis, candelis, sacellorum ornatu, et aliis hujusmodi rebus dentur, sed ea Procuratori tradantur. Nihil vero a pueris ad sacella in cubiculis erigenda vel alia de causa exigant, sine superioris consensu.

18. Curent describi regulas convictorum et ordinem collegii in tabula, quam in cubiculo, affixam servabunt, ut iis qui de novo admittuntur, et interdum etiam iis qui delinquunt ea legenda tradant, dabuntque operam ut omnes illa probe intelligant.

De curando puerorum profectu, tum in pietate, tum in litteris.

Caput IIm.

19. Observent diligenter quomodo se habeant pueri tempore orationis curentque ut omnes decenter vestiti ad precationem matutinam veniant, et in ea, sicut et in serotina distincte devoteque respondeant.

20. Dabunt operam ut singuli a confessariis suis modum rite instituendi confessionem, orandi, examinandi conscientiam, et audiendi sacrum addiscant eosque rationem honeste cum omnibus conversandi docebunt, nec non ad crebram peccatorum confessionem sacramque synaxim hortabuntur.

21. Commendent pueris libros spirituales maxime Granatensis, Gersonis, Soartis, atque eum qui Sodalitatis inscribitur, curentque ut singuli unum saltem habeant, quo suis temporibus utantur.

22. Contineant eos in cubiculis nec per domum vagari aut in suis locis otiari permittant, quod ut commodius exequantur, videant ne quis non habita prius facultate cubiculum egrediatur, atque ut finitis prælectionibus, singuli se ad cubicula et libros statim conferant. Visitabunt etiam interdum eos dum in suis locis student ut sciant, num præscriptum sibi particularem studiorum ordinem observent, neque permittent ut per varios auctores vagentur.

23. Obscænos aut prohibitos libros penes se nullos habeant, nec aut hujusmodi, aut etiam gallicos nisi pios se a pueris servari permittant; imo eorum loca atque adeo pulpita nonnunquam visitent, ut intelligant num illius generis libros, obscænas imagines, cantiones, aut his simile aliquid recondant curentque ab iis qui de novo admittuntur librorum quibus utuntur catalogum confici cujus unum exemplar ipsi retinebunt, alterum dabunt Primario.

24. Dent operam ut emendate contextum describant, qui in tertia et inferioribus classibus versantur, eumque omnes distincte pronuncient compositiones suas corrigant et in libros suos referant.

25. In hoc maxime incumbent, ut cum ipsi tum pueri latine loquantur, idque quantum fieri potest eleganter, quos vero audient incongruo, aut improprie loquentes emendabunt.

De cura exterioris hominis et recreationibus.

*Caput III*m.

26. Quæ ad exteriorem hominem pertinent in pueris excolantur, ut faciem habeant nitidam, vestes cum interius, tum exterius mundas, integras beneque compositas, ac idcirco curent Præfecti ut pueri quotidie manus et faciem abluant.

27. Curent etiam ut sint ubique modesti, ac bene compositi, utque in eorum locis libris, vestimentis aliisque rebus munditie sac decentia semper appareat; nec in vicum per fenestras respiciant, nec quando ad sacrum, lectiones, cœnaculum convocantur, cum impetu et tumultu egrediantur cubicula.

28. Non præbeant se difficiles in deducendis extra urbem recreationis causa pueris; quod si cui per occupationes non liceret, præmoneat is mature Primarium ut cum alio pueri emitti possint.

29. Non permittant eos neque domi, neque foris emere aut comedere fructus, aut quidvis aliud sine facultate Primarii.

30. Cum habita facultate ambulatum exibunt, pueros nec Issiacum nec in hortos parentum aut aliorum absque facultate deducent, neque permittent ut fluvium trajiciant. Curabunt vero ne immoderatum sit eorum exercitium neque ludus inhonestus aut periculosus.

31. Non permittent ut pueri detrita sua vestimenta vel calceos et similia famulis temere dent, aut ea servi sibi usurpent sine facultate.

32. Curent ut omnes suorum cubiculorum convictores arcas suas habeant obseratas; ipsi etiam clavem sui musæi in quo regulas suas scripta et his similia recondunt, penes se semper habeant.

Regulæ Convictorum collegii Societatis Jesu.

Quæ ad universam collegii disciplinam pertinent.

Caput primum.

1. Quicumque in contubernium nostrorum convictorum admittentur, primum omnium intelligant parentum vel eorum quibus curæ sunt mentem esse, ut simul cum litteris virtutum ornamenta sibi comparent.

2. Quam ob rem ad collegii disciplinam et instituta, totos se conforment, quæ certo sibi persuadebunt, præter rectam eorum in litteris ac bonis moribus institutionem aliud nisi spectare.

3. In superiores ac præceptores suos majoresque omnes sint officio ac reverentia quam ratio postulat seque ingenuos ac verecundos exhibeant, debitum illis honorem deferant, pareantque non alloquendo aut ullam contemptus vel aversi animi significationem dando.

4. Inter illos benevolentia tribuendis mutuis obsequiis eluceat, quam inter convictus socios, studiis pares, amore germanos esse par est, nullumque irrideant, aut ullo modo vexent, quin potius imperfectiones mutuo tolerent.

5. Unusquisque cum mane, dum a sommo excitatur, tum aliis horis sine mora ad locum ad quem vocatur se conferat, neve quisquam sine facultate Primarii in cubiculo subsistant.

6. Ut internam sic et externam munditiem in vestibus, libris ac cubiculis sectentur, omnia suo loco servent, nec abjecta negligant, nihilque appareat in coma vestibusque dissolutum, inurbanum aut parum modestum. Idcirco ab inconsideratis sermonibus et cachinnis omnique petulantia sibi magnopere caveant.

7. Nec domo egredi injussu Primarii cuiquam licebit, nec domi aut foris colloqui cum externis, assueta quædam urbanitatis et salutationis gratia sine facultate proprii Præfecti cubicularii. Egressi autem ne extra illam pernoctent, prandeant, cœnentur nisi Primario annuente.

8. Nulli etiam licebit ad quemquam scribere, neque litteras a quoquam accipere nisi facta sibi a Præfecto cubiculario potestate, ne tempus inanibus officiis et scriptationibus conteratur.

9. Nullus eorum alterius cubiculum, multo minus musæum adibit sine sui Præfecti facultate, neque prius ingrediatur quam fores pulsaverit, eumque qui intus est monentem ut ingrediatur exaudierit.

Quæ ad pietatem et litteras spectant.

Caput II^{m}.

10. Mane dum surgunt signent se signo sanctæ crucis, deinde

cum singulari modestia, se vestientes sicut et vesperi dum se exuunt breves ac tempori accommodatas ad Deum preces fundant.

11. Festis dimidiatam horam, reliquis vere diebus, quadrantem mane fundendis ad Deum precibus tribuent similiterque vesperi ad quadrantem facient, et quotidianas vitæ actiones, juxta præscriptam sibi normam examinare consuescent.

12. Cum sacellum ingrediuntur, primum omnium commendatum illis erit ut aqua lustrali frontem aspergant, tum singulari reverentia et pietate Christum Dominum ad altare plexo utroque genu revereantur.

13. Sacrum quotidie audient attente ac pie, nullum prorsus præter Primarium librum gerentes, nihilque ex eo legent quamdiu Sacerdos elata voce loquitur, sine consilio Præfecti aut confessarii, ut liberius meditandis iis quæ ex Sacerdote audient vacare possint. Dum vere Sacerdos submisse loquitur aut circa corpus Christi versatur, orent pro universa Ecclesia catholica, pro summo Pontifice, aliisque præsulibus, pro Rege nostro christianissimo ejusque regno, pro Societate Jesu, et hoc maxime collegio, pro hæreticorum conversione ac demum pro animabus in Purgatorio detentis.

14. Singulis ut minimum mensibus peccata confiteantur illis Sacerdotibus, qui sibi fuerint designati simulque sacram Eucharistiam sument, nisi forte confessario secus videatur.

15. Discant omnes inservire sacro, inserviantque suo ordine, statis vero diebus catechismum Præfectis suis ex memoria recitent.

16. Vespertinas preces, conciones et sacras exhortationes lectionesque quibus locis ac temporibus Primario visum fuerit, cuncti attente audiant, eamque servent in templo modestiam quæ christianos adolescentes decet.

17. Unusquisque in ea classe æquo animo manebit, in qua constitutus fuerit a Præfecto studiorum.

18. Rationem cum scribendi, tum lectiones repetendi tenebunt omnes, quam a suis Præceptoribus, vel a suis Præfectis acceperint.

19. Nullos legent, vel tenebunt libros nisi qui fuerint a suo Præfecto approbati, nec ex inconsulto, ement aut vendent.

20. Loquantur omnes in collegio latine et quoad fieri potest eleganter.

21. In cubiculo, suo quisque loco suas res agat, nec alios interturbet aut etiam interpellet neve cum illis extra recreationis tempus nisi Præfecti concessu loquatur.

22. In cœnaculo præeunti Sacerdoti in benedictione mensæ et gratiarum actione respondeant, et ex lectione aut declamatione, quæ ad mensam habetur, fructum quem decet colligant.

Quæ valetudinem, recreationem et rerum externarum curam attingunt.

*Caput III*m.

23. Summa illis curæ sit valetudo, propterea ubi se corpore male affecto sentient Præfectum cubicularium admonebunt, ut adhiberi remedia possint, utenturque omnes cum mediis tum ministrantium opera, sine ulla impatientis animi significatione.

24. Si quando ad campos relaxandi animi causa se conferant, (quod fiet vel cum omnibus scholasticis id concedetur, vel cum Primarius valetudinis causa mandabit) habebunt semper aliquem a nostris, qui eos ducat, et suo tempore reducat, decorisque ubique commonefaciat.

25. Cum ludendi facultas fiat ludus non alius erit quam qui fuerit a Primario concessus, cavebuntque ne immoderata corporis exercitatio valetudini officiat, neve recreationis tempore aliquis ex loco eidem assignato se subtrahat, nisi Primarii concessu.

26. A galeris prorsus abstineant nisi cum itur ad campos, vel ad aliquot dies valetudinis causa id Primarius concedit.

27. Ut variis incommodis obviam eatur nemo pecuniam apud se habeat, nisi concessu Primarii sed eam apud Procuratorem vel alium deponat, a quo cum libebit repetere licebit ad sumptus necessarios.

28. Nihil omnino quovis ex loco sument nisi concessu ejus, cujus fuerit id concedere.

29. Ad hæc omnia exequenda ita parati omnes esse debent, ut si qua in re defecerint, faciles se præbere meminerint ad constitutam pœnam subeundam.

30. Postremo ut hæc melius observari possint, juverit gratiam a Deo petere, de his libenter cogitare et loqui, et singulis mensibus in cœnaculo semel ea legi, nec non in singulis cubiculis in tabella descripta proponi.

Laus Deo Virginique Matri.

Circa Pauperes regios et Claromontanos.

1. Qui horum Pauperum contuberniis præficiuntur, idonei sacerdotes sint, si fieri possit, aut saltem maturi aliqui fratres qui illis juxta suum institutum educandis apti censeantur.

2. Quicumque inter hos Pauperes admittuntur a collegio juxta potestatem sibi ab eorum fundatoribus factam nominati, omnes ordinarie ad studia theologica vel physica idonei sint ut hac ratione

plures juvari et Ecclesiæ plures ministri parari possint, nec quispiam recipiatur ex prædictis, qui classi rhetorices saltem aptus non sit. Primo vero, quam quis admittatur, a Rectore collegii ejusque consultoribus accurate examinetur, ne ineptos admitti contingat. Quod ad ætatem, et cæteras admittendorum qualitates attinet serventur in Claromontanis quidem eorum constitutiones a P. nostro Everardo in Septem. 1578 approbatæ : in Regiis vero conditiones in Regia fundatione comprehensa. Qui vero inter Claromontanos admissi sunt vel admittentur Regiis ne in posterum adnumerentur, sed sua quisque sorte contentus in proprio perseveret contubernio.

3. Res Pauperum pecuniaria a Rectore nostri collegii sic administretur, ratione dati et accepti per Procuratorem in peculiarem codicem relata ut universa tum eorumdem supellex a nostri collegii supellectili separata omnino sit, et apud ipsos servetur. Conducatur vero sartor aliquis externus, qui eorum res subinde reficiat et in inferiori collegio ubi ejus occupatio utilis erit, communibus sumptibus, prorata cujusque loci portione, alatur. Utrum autem et sutor externus pro iisdem et nostris, qui inferius habitant similiter conduci debeat vel foris potius parandi calcei sint, fieri poterit quod commodius indicabitur.

4. Utrique Pauperes victum suum apud convictores habeant saltem eam victus rationem quæ diversa pro utrisque juxta pensionis ipsorum diversitatem a nobis constituta est. Pro quovis autem Claromontano eorumque Præfecto, omnibus computatis ordinariis, et extraordinariis, 20 aurei in singulos qualescumque annos numerentur quem censum licet sumptus excedat, id tamen illis concedatur partim eleemosynæ loco, cum major iis facultas non sit, partim in compensationem, quia munia quædam et obsequia laboriosa in gratiam convictorum obire solent. Pro Regiis autem et eorum Præfecto pendatur, quod anni conditio (subductis ad cujusvis semestris finem rationibus) saltem æquitatis debitum postulaverit. Porro utramque summam Primarius de pretio locationis ædium sibi retinebit. Quæ ratio ab initio sequentis anni 1588 valere incipiat.

5. Tam in victu quam in vestitu (licet Regios paulo largius, atque honestius Claromontanis tractari oporteat cum census illorum duplo major Claromontanorum censu sit) penes utrosque par sit mundities atque civilitas et eorum frugalitas sordes non habeat. Vestes vero deinceps coloris non amplius cineritii sed castanei Claromontanis parentur, prout in ipsorum fundatione decretum est.

6. Pecunia illa quæ a populo ad crucis adorationem in hebdomada sancta inferiori sacello, pietatis ergo, humi ultro abjicitur, Claromontanis pauperibus ad coemendos libros necessarios pro communi contubernio tota attribuatur, et simul aliquot cerei natalitii a sacello eodem, quos ante Imaginem B. Virginis in suo cubiculo accendant,

iisdem donentur : extremitates quoque candelarum quæ supersunt e classibus et si quæ pecuniæ ex collectis ad prædictas candelas emendas reliquæ sint ; res item inventæ omnes quarum privati domini ignorantur, nec quæsiti reperiuntur, in contubernii eorum usum convertantur.

7. [Ce paragraphe uniquement consacré à la bonne gestion des fonds réservés pour l'éducation des boursiers se préoccupait, avant tout, des mesures à prendre pour que le collège pût faire face à ses obligations financières.]

Instructiones pro præfectis Pauperum.

1. Præfectus Pauperum (Claromontanorum vel Regiorum) immediate subest Rectori collegii nostri sine cujus consensu nullam antiquabit consuetudinem, neque novam inducet, novumve procedendi modum, sed sibi commissos gubernabit juxta eorum regulas et instructiones a Superioribus sibi traditas.

2. Sæpe cogitet se nullam aliam ab causam in eorum contubernio ac Præfectura positum esse, quam ut eos in pietate et litteris juvet, ipsisque morum et corporis compositione, religione ac doctrina, omnique virtutum genere sit exemplo, quam ob rem necessariam summis a Deo precibus gratiam assidue flagitare debet, orareque sedulo pro omnibus quorum est ei cura demandata.

3. Diligentissime animadvertere debet ne quid de disciplina, institutoque Societatis remittat, ideo ejus regulas omnes quoad fieri potest, observet.

4. Tueatur suam auctoritatem erga suos morum gravitate, aliisque virtutibus, præsertim hilaritatem et in vultu mansuetudinem præ se ferendo, et tum paucis ac prudentia cum illis loquendo. Studeat quoque eorum indolem pernoscere, ut intelligat, quinam timore ac reprehensionibus, quinam benevolentia potius et amore ducantur.

5. Caveat diligenter ne aliquomodo sit erga unum quam erga alium propensior, ne quæ verborum lenitas, aut arctioris quam par sit, necessitudinis suspicio, aut etiam perturbatio in eo notari possit. Denique ita se gerat, ut omnes plane cognoscant, eum præter Dei honorem et gloriam et Pauperum sibi commissorum eruditionem una cum pietate nihil quærere.

6. In reprehensionibus et castigationibus moderatum imprimis se exhibeat, prudenter discernens, quæ malitiose committuntur, ab iis quæ ex infirmitate accidunt; caveatque diligenter a contumeliis et impatientiæ, superbiæ, iracundiæ, aversionis animi, aut cujusquam sinistri affectus significatione, nullum manu percutiat neque constitutum a Superiore in castigationibus modum excedat.

7. In delinquentem per se non anmadvertat, sed opera Præsidis

utatur, ita tum ut non absque facultate speciali, vel generali Rectoris quemquam flagris castiget.

8. Nihil ab illis domo accipiant nihil etiam sine facultate speciali aut generali largiatur, nihil præterea det illis describendum sine Rectoris licentia.

9. Nullas omníno pecunias asservet, etsi pro candelis, sacelli ornatu, et aliis hujusmodi rebus dentur, sed ea Procuratori, vel alteri a Superiore constituto tradantur.

10. Observet diligenter quomodo se habeant sui tempore orationis, curetque ut in ea distincte devoteque respondeant, atque ut de cæremoniis et modo serviendi sacro bene instruantur.

11. Det operam ut singuli a suo confessario modum rite instituendi confessionem, orandi, examinandi conscientiam et audiendi sacrum addiscant, eosque rationem honeste cum omnibus conversandi docebit.

12. Contineat eos in cubiculo, nec per domum vagari aut in suis locis otiari permittat, quod ut commodius exequatur, visitet etiam interdum eos, dum in suis locis student, ut sciat num præscriptum sibi particularem studiorum ordinem observent, neque permittat ut per varios authores vagentur.

13. Obscænos aut prohibitos libros penes se nullos habeat, nec aut hujusmodi aut etiam gallicos, nisi pios a suis servari permittat. Immo eorum loca atque adeo pulpita nonnunquam visitet, ut intelligat num illius generis libros, obscænas imagines, cantiones aut his simile aliquid recondant.

14. Det operam ut emendate contextum describant, qui in inferioribus classibus versantur, eumque omnes distincte pronuntient compositiones suas corrigant, et in libros suos referant, atque omnes latine loquantur, idque quantum fieri poterit, eleganter.

15. Demum eorum profectus in omnibus valde commendatus sit, cum ii nostræ fidei commissi sint, ut a nobis probe instituti ecclesiæ aliquando (?) prodesse possint, et ideo non occupentur in Superiori collegio ullis in laboribus, nec ad ministrandum sacris cum suorum studiorum jactura, vel ad alia quæpiam cum disciplinæ sui contubernii detrimento evocentur. Neque etiam in verrendis duabus areis scholarum et convictorum occupentur, in purgandis quoque stanneis inferioris collegii ita labor temperetur ut valetudo non lædatur.

16. Quæ ad exteriorem hominem pertinent in suis excolantur, ut faciem habeant nitidam, vestes cum interius tum exterius mundas integras, beneque compositas. Curet ut sint ubique modesti : in eorum locis, libris, vestimentis, aliisque rebus munditiesac decentia semper appareat.

17. Nullo quovis ludi genere vel domi, vel foris, cum suis utatur

nec illis præsentibus cum nostris patribus nisi cum toto die rusticantur et valde modeste, et non nisi iis ludis, qui nostris permittuntur Issiaci : neque cantet aut quævis instrumenta pulset sine licentia : neque ullam pænitentiam aut mortificationem coram illis obeat.

18. Nec ipse, nec ullus ex suis in urbem egrediatur absque facultate speciali vel generali Rectoris, cujus etiam erit eis facere potestatem rus proficiscendi diebus recreationi assignatis.

19. Constituat inter eos aliquem veluti custodem vestium, qui omnem supellectilem sive lineam, sive laneam, et quicquid ad indumenta spectat, diligenter apud ipsos custodiat, et juxta præscriptum distribuat, pannos item lineos lotum det ac recipiat.

20. Dabit operam ut unusquisque ipso initio sui in hoc contubernium ingressus per unius alteriusve hebdomadæ spatium, cum ad generalem confessionem instituendam, sacramque communionem suscipiendam; tum ad vitæ genus quod amplectitur, mature considerandum et contubernii regulas ac consuetudinis inspiciendas se recolligat, et interius proprium habitum retineat.

21. Curabit etiam, ut idem post illud tempus, frequentem pro missionem faciat : Ego, N., intellecto pio hujus contubernii instituto libenter illud amplector, ejus legibus, et consuetudinis juxta directionem meorum Superiorum, quorum judicium tam in studiorum ratione, quam in cæteris omnibus sequar, et sententiæ acquiescam, me obtemperaturum : et sacros ordines, quando illis visum fuerit, suscepturum : nec ante ex hoc contubernio discessurum, quam illi me missum fecerint, bona fide promitto. Hanc autem promissionem in libro ad id destinato quilibet propria manu scribet et subscribet, annotato die mense et anno, tum professionem fidei faciat.

22. Videat, ut postquam admissi fuerint aliqui, prima occasionis primam tonsuram, et quatuor minores, suscipiant, ac deinceps parvam in capite coronam gestent, et ob eam causam cum primum ad contubernium venerint, litteras dimissoriales a suis ordinariis obtinere curent.

Ratio victûs Convictorum

DE QUA NUMERO 27° OFFICII PRIMARII.

1. In jentaculo panis et vinum duntaxat apponatur, exceptis quinque solemnioribus diebus festis Paschatis, Pentecostes, Assumptionis B. Virginis, Omnium Sanctorum et Natalis Domini; diebus item Epiphaniæ et Carnisprivii quibus aliquid adjungitur.

2. Apponatur quotidie antipastus. Mane antipastus erit e carnibus nervecinis, bovillisve, et hujusmodi : sero ex herbis, radicibus fructibusve pro temporis conditione.

3. Ad quodvis portionis in quaternos ferculum arietinarum (*mouton*) carnium libra erit una, tantum denique bovillarum (*bœuf*) carnium.

4. Postpastus unicus e fructibus in prandio et cœna : duo postpastus dantur ter in hebdomada. Diebus autem festis, vespere, gemini dentur, antipastus et postpastus, ac pro portione, capones (*chapons*) vel quid simile.

5. Cum ad totum diem rus deducuntur, semel scilicet paschalibus feriis, iterumque in restauratione studiorum, liberalius tractentur sicuti in diebus supradictis, alias more solito.

6. Quibus diebus carnibus abstinetur, unus detur in prandio antipastus, unica e recentibus piscibus portio, et aliquando e salitis si boni inveniantur, raro tamen; postpastus unicus.

7. In Quadragesima, duo postpastus et totidem antipastus dentur jejunantibus, portio unica eaque ex recentibus piscibus. Non jejunantibus autem unicus antipastus. In cœna vero consueta hactenus ratio tenetur, quod satis est, ut par est moderata.

Ratio victûs alumnorum Claromontanorum et Regiorum de qua nº 4. Circa pauperes et s.

1. Alumnis Claromontanis quatuor uncia carnium quovis pastu singulis apponantur; tribusque in hebdomada diebus antipastus unus cum mane, tum vesperi; unus item postpastus quotidie Regiis plus carnium detur, scilicet sex unciæ[1].

2. Quibus diebus carnibus abstinetur, ova duo singulis in portionem aut saliti pisces; nonnunquam etiam recentes dentur, et postpastus unus, sero autem præter hæc antipastus unus.

Laurentius Magius.

Le procès verbal réglemente d'autres matières rangées sous sous ces titres :

Circa domestica[2].
Circa studia.
Circa cantum sacelli inferioris, etc.

1. Dans le procès-verbal d'une visite faite en 1562 par le P. Nadal, nous lisons que la provision ordinaire soit bonne : qu'on donne bon pain, bon vin, chair, poisson, œufs et potage. Le potage doit être varié, la chair diversement préparée, ainsi que le poisson. *Ibid.*, Mss. 10989, p. 6 verso.

2. Les considérations du début portent la marque du temps. « Omni cura ac diligentia in id præsertim incumbatur ne nostri rebus ad vitæ suæ professionem nequaquam pertinentibus, quales maxime sunt politicæ et quæ ad hujus regni perturbationis spectant, ulla ratione se immisceant, aut de iis cum quoquam pertractent, multo vero minus in sermonibus ad populum agant... » Mss. 10989, p. 56.

Ce règlement donné par Laurent Maggio au pensionnat du collège de Clermont fut appliqué à La Flèche en 1603 par le P. Armand, Provincial (Rochemonteix, II, p. 12). C'était une annexe au *Ratio Studiorum* qui ne s'était occupé que des externes.

Comme ce *Ratio Studiorum* a été la *charte* pédagogique de la Compagnie de Jésus, nous croyons utile de reproduire ci-après un document qui lui est antérieur et qui offre un spécimen de la manière dont il a été édifié, pièce à pièce. C'est une « visite » du célèbre Maldonat chargé par le Général de visiter les collèges de la Province de France en 1579. Ce procès-verbal présente, en outre, l'avantage de faire toucher du doigt cet esprit d'organisation de la Société, cette discipline à laquelle rien n'échappe, ce sens de l'opportunité chez les supérieurs qui tourne les obstacles loin de les affronter, qui n'hésite pas devant une concession suggérée par les circonstances, en un mot, cette prudence habile, parfois un peu terre à terre, trop calculée, à laquelle le détail méticuleux et l'intérêt immédiat risquent de dérober les vues d'ensemble, les grands courants d'idées.

V

Bibliothèque nationale, Mss. fonds lat. 10989, fol. 41 et seq.

Decima sexta mensis Martii 1579 venit in collegium Parisiense R. P. Joannes Maldonatus a R. P. nostro Generali Everardo Mercuriano visitator provinciæ constitutus, suasque litteras ostendit quæ sequuntur :

« EVERARDUS MERCURIANUS, *Societatis Jesu præpositus generalis,*
Carissimo in X° fratri Joanni Maldonato
Salutem in eo qui est nostra salus.

« Cum visitationis munus ad profectum et bonam gubernationem nostræ Societatis pernecessarium per nos ipsos obire in provincia Franciæ non possumus cumque de tua integritate, prudentia et nostri Instituti plena cognitione multum in Domino confidamus, te nobis ad prædictum munus substituendum duximus. In prædicta ergo provincia te visitatorem cum omni ea auctoritate quam nos in præsentia habituri essemus, tam in ipsum provincialem et ipsos rectores, quam in alias quasvis personas, collegia et domus Societatis constituimus, in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Et Dei bonitatem precamur, ut luce suæ sapientiæ et in omnibus dirigere et gratiæ suæ donis juvare ut ad ipsius gloriam et animarum profectum omnia transigas dignetur.

« Romæ 26 die Januarii 1579. »

Subscriptæ autem erant ab ipso R. P. N. Generali et Societatis sigillo munitæ.

VISITATIO COLLEGII PARISIENSIS
FACTA PER R. P. N. JOANNEM MALDONATUM ANNO DOMINI 1579.

Quæ rector in singulis rebus aut interrogatus respondit aut sponte proposuit.	Quæ consultores in rebus dubiis interrogati responderunt.	Quæ visitator constituit.

In regulas summa sapientia [1].

4. Inter pecunias non solet exerceri eleemosyna ostiatim.	4. Visum est in ista urbe Parisiensi non esse petendam,	4. De eleemosynis fiat quod consultoribus visum est.

1. Les réponses ou les remarques du Recteur aussi bien que les observations des Supérieurs portent, ainsi que le titre l'indique, sur les *règles* auxquelles doivent se conformer les religieux, celles de la communauté ou celles qui régissent les charges particulières.

Missiones quæsitum est an eæ exerceri possint hic.	extra vero non ordinarie, tantum aliquando peti posse, visum est consultoribus posse et debere.	Itemque de missionibus sed ne mittantur nisi homines probati et prudentes et, si fieri potest, sint semper duo simul sacerdotes.
5. Propositum est in hac regula an expediret ut ea pecunia quæ colligitur a scholasticis ad emendas candelas servetur ab aliquo ex nostris, ut hactenus factum est, an potius ab aliquo externo.	5. Visum est consultoribus ut ab externo servaretur posseque servari a correctore.	5. Nullo modo a nostris servetur. Ipsi scholastici externi qui conferunt videant a quo servari velint.
6. In examinatione hujus regulæ dubitatum est an in hac provincia scribendum est : *Societatis Jesu* an : *Societas nominis Jesu.*	6. Visum est consultoribus in formulis judicialibus et in aliis rebus similibus debere nunc scribi : *Societas nominis Jesu* ad vitandam offensionem ; in aliis vero litteris : *Societas Jesu* ad retinendam nostram consuetudinem.	6. Nihil immutetur quia bullæ utrumque habent, præsertim in principatibus septentrionalibus propter rationem quæ affertur offensionis.
Quæsitum est an consentaneum esset ordinationi P. N. ut in superscriptione litterarum nemo vocaretur gallice : *maistre* quod videatur titulus esse honoris.	Visum est consultoribus consentaneum esse.	Titulus autem magistri poterit dari iis qui actu legunt, aut pueris præsunt, ne veniant in contemptum, non aliis neque loquendo neque scribendo.
15. Hactenus hæc regula nunquam bene servari potuit	15. Major pars consultorum sensit remedium esse posse ut	15. Servetur regula ut omnes dicant quo eant.

sine multorum perturbatione, quod attinet ad nostros qui sæpe sine facultate ad aream collegii convictorum exire solent : quæsitum est etiam an conveniret ut cum nostri locuti sunt in superiori collegio cum externis, deducerent abeuntes usque ad portam superioris collegii.	janitor a singulis petat quo eant et quid acturi; et an facultatem habeant quemadmodum petit ab his qui exeunt extra collegium. Visum est consultoribus superiorem uti debere in ea re suo judicio, ex cæteris vero dare nonnullis facultatem generalem ut id faciant, cum judicaverit personæ qualitatem id postulare, alios vero passim non debere egredi ultra portam superioris collegii.	
Dubitatum est etiam an expediret ut nostri qui sunt cum convictoribus domo egrederentur ad concionem cum pueris quorum curam habent sine socio Societatis.	Visum est consultoribus non expedire.	Sive ad concionem, sive quo alio eant poterunt ire sine socio modo pueri sint saltem duo, non pauciores, quia P. N. ita declaravit.
16. Propositum est an conveniret ut coadjutores facerent recreationem suam cum novitiis ut nunc faciunt.	16. Visum est non convenire sed debere cum patribus fratribusque recreationem facere, ita tantum ut aliquis peculiarem eorum curam habeat.	
23. Quæsitum est in examinatione hujus regulæ an diebus jejunii et abstinentiæ possint dari uni-	23. Visum est consultoribus dari posse, nec id videri contrarium visitationi P. N. ubi non agitur	23. P. N. declaravit diebus jejunii et abstinentiæ dari solere in prandio aliquid amplius sive

cuique tria ova, quemadmodum et post visitationem P. N. diu factum est, in 3^{am} regulam coqui.	de diebus jejunii et abstinentiæ.	ova sive quidpiam aliud.
Propositum est etiam an conveniret cum superior prandet aut cœnat in cubiculo cum aliquibus proponere cibos in magnis patinis an in parvis, ut fit in refectorio.	Consultores existimaverunt cum aliquis externorum simul accumbit ministrandum esse in magnis patinis more regionis nisi sit aliquis quem credibile sit magis ædificatum iri si ei ministretur in parvis. Cum autem soli nostri accumbunt cum superiore, non videri irreligiosum aut indecens si in magnis patinis ministretur præsertim cum datur aliquid extraordinarium.	Quod attinet ad prandium et cœnam quæ sumatur in cubiculo P. N. respondit his verbis : Cum comeditur in cubiculo, quod perraro fieri debet, apponatur singulis separatim portio et habeatur lectio saltem in principio mensæ.
Dubitatum est etiam an revocanda esset consuetudo quæ jamdiu cœpta fuerat introduci, deinde omissa est legendi in mensa superioris in cubiculo prandentis.	Visum est consultoribus esse revocandam.	
44. Propositum est hic ut adhiberetur aliquid remedii ad coercendos sermones nostrorum in recreatione.		

In regulas communes.

1. Dubitatum est quando facile dispensandum esset ut loco meditationis patres et fratres occuparent aliquid præscripti temporis in oratione vocali.

1. Omnes consultores judicaverunt habendam rationem personarum et necessitatis, neque rem esse committendam soli confessario.

1. Ne adeo dispensetur, ut fructuosissimum genus orandi meditando, quod Societatis maxime proprium est, nostri obliviscantur.

Dubitatum est etiam an convictores prandere deberent eadem hora qua nos, ut nostri qui apud eos sunt, facerent examen eodem tempore quo nos facimus, et haberent idem campanæ signum quod nunc non habent.

Fiat si potest, videtur autem posse quia in aliis collegiis fit.

13. Quia experientia docet eos qui mittuntur ex uno collegio in aliud, cum primum eo perveniunt, multos rumores partim sæculares, partim de rebus nostris, et quod pejus est, de personis solere seminare, unde multa sæpe incommoda sequuntur, dubitatum est quid remedii adhiberi posset.

13. Visum est consultoribus debere superiorem qui eos mittit discedentes admonere ne quid in collegiis ad quæ pervenerint novi dicant, priusquam cum superiore communicaverint ; superiorem vero collegii ad quod pervenerint debere simili uti diligentia, ut eos cum primum venerint admoneat, uti si quid habent aliud novi sibi exponant, quod si videbitur non esse bonum ædificationis, prohibeat ne cui domi dicant.

20. In hac regula quæsitum est an expediret cum dantur alicui exercitia domi scripta eis relinquere · ut secum ferant, quemadmodum plerumque fieri solet.

20. Visum est consultoribus nihil esse certi constituendum in unam vel alteram partem; tantum ut qui exercitia dant, cum exercitator aliquod exercitium perfecisset illud recolligerent, et si postea judicarent convenire ut illi exercitia quæ fecisset scripto abeunti traderetur, facultatem a superiore peterent, congruenter huic regulæ.

In regulas sacerdotum.

8. Dubitatum est hic an habita ratione loci et temporis conveniret, ut confessarii nostri præsentarentur ordinario, unde enim periculosum esset ne aliquando aliquibus facultatem neget, quod in hac urbe magnam invidiam Societati concitaret.

8. Visum est consultoribus consulendum esse Patrem nostrum.

8. P. N. respondit his verbis : Nunc non est scrupulus quia hic episcopus ad instantiam P. Oliverii dedit ab initio universalem licentiam nec scimus postea fuisse revocatam, quod si hic episcopus decederet, posset idem peti ab ejus successore.

9. An aliquid adjungi possit ad quæ sunt in Missali, cum datur concio quale est *Ecce Agnus Dei* et *In manus tuas*.

9. Visum est non esse ista relinquenda quæ hactenus usitata fuerunt donec aliud a superioribus constituatur.

10. An expediat in hoc collegio legere publice casus conscientiæ aliquoties in hebdomade.	10. Omnibus visum est expedire et valde utile futurum.	10. Nulla nova lectio introduci potest sine facultate P. N.
11ª. Qua ratione uniformitas in casibus conscientiæ inter confessarios conservari possit.	11ª. Omnes consultores existimaverunt, ad conservandam conformitatem, ut unus esset in collegio præfectus casibus conscientiæ, ad quem omnes confessarii in rebus dubiis venirent, ejusque sententiam sequerentur, qui cum res erit incerta, alios theologos consulat.	11. Conferet etiam si omnes lectioni casuum intersint, et ut sacerdotes qui in theologia adeo versati non sunt ut inter varias opiniones dijudicare possint, eosdem legant auctores quos præscripserit is qui casibus præerit.

Regulæ præfecti ecclesiæ.

17. Nostri qui sunt cum convictoribus solent communicare cum pueris in sacello convictorum, quia debent pueris sacrum audientibus adesse ; quæsitum est an expediret et an fieri posset ut venirent ad communicandum cum aliis nostris, ad nostrum collegium.	17. Judicatum est a consultoribus id generale expedire, si fieri posset, sed non posse fieri sine magno incommodo quia aut debent pueros deserere cum eorum præsentia est maxime necessaria aut duo sacra audire, quod in magnis occupationibus facere non possent.	17. Curetur tantum ut illo sacro convictorum communi et primi et cuncti simul et non aliis mixti nostri, qui apud convictores sunt, communicent.
18. Reliquiæ hactenus non sunt asservatæ sub duabus clavibus; dubitatum est etiam an id nunc fieri deberet cum non	18. Visum est majori parti consultorum omnes esse includendas duabus clavibus et regulam servandam.	18. Regula servetur.

habeamus ecclesiam, et multæ sunt reliquiæ mobiles quæ aut quotidie aut valde frequenter opnantur super altare.

28. Quia experientia docuit, vix posse coerceri cantores, quin excedant modum musicæ, qui sæpe jam a superioribus præscriptus fuit, et quia sæpe jam nostri amici monuerunt ne musice caneremus, sed solo cantu gregoriano et falsis vocibus, propositum est an musica in hoc collegio esset omnino tollenda solo cantu gregoriano et falsis vocibus retentis.

28. Consultores judicaverunt expediendum esse quomodo res succedet per aliquod tempus relicta musica, et retentis falsis vocibus ; nihil interim statuendum in unam vel alteram partem.

28. Scribantur ad P. N. rationes in utramque partem et serventur diligenter quæ præscripserit.

Deinde quæsitum est quot psalmi canendi essent falsis vocibus.

Visum est consultoribus diebus dominicis tantum canendum esse unum et hymnum *Magnificat*, diebus autem solemnioribus duos psalmos cum *Magnificat*, diebus autem solemnissimis omnes psalmos alternis vocibus [1].

1. Une récente circulaire du ministre de l'Instruction publique (28 nov. 1911) recommandait dans les lycées l'institution de chorales... Les vieux collèges trouvaient sans peine... la musique et les paroles.

29. Dubitatum est etiam an expediret nostros cum faciunt primum sacrum illud cantare, cum pauci sint qui sciant canere et videatur esse invidiosa dissimilitudo si alii canant, alii non canant.	29. Visum est consultoribus non expedire.	29. Possunt canere missam ordinariam, non tantum ideo canere quia nova est quod intelligatur si sit aliqua necessitas, alioqui melius est non canere.
30. Hactenus quia hæc regula quod attinet ad duas claves non erat servata, pecuniæ quæ dabantur in eleemosynam ecclesiæ non scribebantur a præfecto ecclesiæ sed a procuratore in libro accepti et expensi in propria classe in qua scribuntur ea quæ pro ecclesia accipiuntur et expendantur, aliæ res quæ dabantur in suo libro scribebantur a præfecto ecclesiæ, dubitatum est quid nunc fieri debeat.	30. Visum est servandam esse regulam simpliciter, id est omnia a præfecto ecclesiæ scribenda esse.	30. Servetur regula.

Regulæ æditui.

10. Quia hic non habemus ecclesiam nec ullam campanam majusculam præter illam qua pulsatur ad classes quæ sola ab exter-	10. Visum est majori parti consultorum debere pulsari ut quoad ejus fieri possit, regulæ satisfaciat.	10. Pulsetur nam ea ipsa pulsari solet cum defuncti corpus effertur et in die omnium defunctorum.

nis audiri potest, dubitatum est an cum aliquis nostrorum decessit e vita, ea pulsanda esset.

Ad mittendos peregrinos.

....

Regulæ admonitoris.

1. Admonitor Rectoris non habet curam admonendi eum de rebus pertinentibus ad collegium convictorum, nam de iis Primarius convictorum et ejus admonitor.

1. Admonitoris officium est rectorem admonere de omnibus rebus quæ ad ipsius officium spectat, quale est collegium convictorum.

Regulæ procuratoris.

....
....

Regulæ præfecti refectorii.

6. Janitor dat signum ad prandium et cœnam ut præfectus refectorii commodius parare possit necessaria, forte cum paratus non erit, signum datur tardius.

6. Servetur regula.

8. P. N. cum hoc

8. Visum est om-

8. Tollatur signum.

collegium visitaret scriptum reliquit signum campanæ quod hic detur ad sumendum jentaculum posse tolerari, sed quia R. P. Visitator declaravit in reliquis Provinciæ collegiis non dari signum, propositum est consultoribus an propter conformitatem expediret ut hic non daretur.

nibus non esse dandum signum.

Jentaculum autem non adeo ordinarie fieri debet, præsertim a jam adultis et maxime sacerdotibus. Habenda est tunc ratio necessitatis.

Dubitatum est etiam quando concedendum esset jentaculum an non, habentibus facultatem privatam a superiore sed quasi ex consuetudine et veluti facta facultate jentantibus ut hactenus factum est, an potius solis petentibus, et quoties petere debent facultatem, num singulis diebus ut fit alicubi an semel tantum ut fit alibi.

Visum est consultoribus non esse permittendum ut sine speciali facultate quisquis sumat jentaculum neque facultatem quotidie petendam sed arbitrio superioris relinquendum ut videat quibus gratia danda sit, ut quoties indiguerint sumant, habita ratione personæ et temporis et quibus tunc concedenda sit ad tempus.

Regulæ præfecti infirmorum.

5. P. N. cum hoc collegium visitaret constituerat, ut supellex ægrotorum separata esset, quod aliquandiu factum est, sed postea aut

5. Visum est consultoribus servandum esse quod P. N. constituit et nomine supellectilis non esse intelligendum nisi vasa, culinaria,

5. Multo maxime intelliguntur lecti qui et latiores et molliores et melius tecti esse debent quam aliorum, linteis tantum suis quisque uti

necessitate, aut aliqua de causa redacta est in commune. Dubitatum est an nomine supellectilis intelligantur et linteamina lectorum et mappæ et mantilia.

quæ mensæ necessaria sunt.

poterit sicut et subuculis propter munditiam et ad vitandum periculum aut opinionem contagionis. Denique optima quæque quæ domi sunt valetudinario dari debent.

Regulæ excitatoris.

1. Excitator collegii nostri superioris consuevit hactenus cum primum surgit petere claves portæ a superiore, aperire et ire ad collegium convictorum ut pulset magnam campanam et det lumen uni ex nostris qui illud deferat per cubicula puerorum ut nostros excitet, qui apud pueros sunt.

1. Cum propositum esset consultoribus num magis expediret ut porta nostri collegii ea hora non aperiretur, sed ut apud convictores aliquis e nostris esset, qui campanam pulsaret, et reliquos ex nostris excitaret, nos similem proprium haberemus excitatorem visum est majori parti ita expedire.

1. Habeant patres qui apud convictores sint proprium excitatorem ex nostris.

Regulæ janitoris.

7. Hactenus nullus locus fuit collegio commodus ad excipiendos et alloquendos externos. Itaque necesse est eos in collegium introducere, aut in aream, aut in sacella, aut in hortos, quod valde est incommodum.

7. Cum interrogati essent consultores an ædificandum esset aliquid ante portam qui locus videbatur omnium commodissimus ut externi exciperentur, omnes responderunt nihil ædificandum esse priusquam ecclesia ædificaretur, tunc

7. Admoneatur tantum semper janitor ne eos qui in collegium ingrediantur, aut in cubicula ire, aut per domum vagari sinat, aut in area consistere, aut in sacella aut in hortum ducere poterit.

	enim et eadem opera et commodiore loco id fieri posse.	
10. His tribus annis præteritis permissum est mulieribus ingredi in sacellum collegii convictorum die Jovis et Veneris Sanctis ad videndum sepulcrum, quæ ita irruebant in collegium ut non potuerit resisti.	10. Propositum est consultoribus an hoc est tolerandum. Visum est consultoribus tolerari posse ac debere donec ecclesia fiat, qua facta incommodum cessabit.	10. An hoc tolerandum sit P. N. judicabit. Interim curet superior ut omnes januæ collegii et classium excepta janua sacelli bene sint obseratæ, quo tempore mulieres ingredientur et ne in ullum alium locum ingrediantur.
11. Porta nostri collegii superioris solet quotidie per dimidiam aut circiter horam ante prandium esse apertam, quia famuli collegii convictorum veniunt ad hauriendam aquam ex nostro puteo et solent ire et redire frequenter.	11. Interrogati consultores an id permittendum esset, plerique responderunt non esse relinquendam apertam, si fieri posset; posse autem si eo tempore detur janitori aliquis socius qui a janua non discedat, ut venientibus et redeuntibus famulis aperiat.	11. Præsente ipso janitore non est in inconveniens paulum esse apertam januam, præsertim quando est subinde aperienda.
15. Hactenus non consueverunt classes interdiu clave serari, neque noctu omnes quia ut expositum est P. N. cum hoc collegium visitaret, non est consuetudo Parisiensis Academiæ et quia fere sunt semper occupatæ aut ab externis	15. Quæsitum est a consultoribus quid videretur nunc agendum. Responderunt claudendas esse classes statis temporibus ut regula præscribit, posse tantum aperiri cum pluvium erit tempus, ut eo se convictores recipiant tempore recreationis.	15. Claudantur noctu. Interdiu vero servetur quod consultores dixerunt, adhibita cautione quam P. N. præscripsit.

scholasticis aut prælectionibus aut a pueris ludentibus ; quibus causis consideratis P. N. non jussit claudi, sed tantum ut esset semper aliquis qui diligenter observaret, ne aliquid ibi fieret contra munditiam et honestatem.

Regulæ magistri novitiorum.

6. Non sunt in hoc collegio nisi aliqui novitii 2[i] anni qui non solent facere probationes, quia fere omnes student.

6. Propositum est an ii qui non fecissent omnes probationes Verduni quales sunt multi, deberent nunc hic facere aut saltem aliquid eorum loco; visum est consultoribus debere mitti tempore vocationum ne eorum studia interrumpantur, in aliquam non longinquam peregrinationem mendicantes, loco autem xenodochii debent cum a studiis vacant per octo aut per tres dies in culinam trudi ne hæ probationes omnino prætermittantur.

6. Serventur regulæ magistri novitiorum ubicumque novitii erunt.

12. Hæc probatio hic fieri non solet.

12. Consultores dubitant an exerceri possit, et quia popu-

	lus a ratione habendæ doctrinæ christianæ tanquam a re suspecta abhorret, et quia novitii plerumque non sunt sacerdotes quod hoc loco desideratur.	
17. Ista non sunt facta hactenus Parisiis publice ad evitandam offensionem populi quæ hujusmodi rebus facile creditur offendi.	17. Consultores etiam et dubitant an fieri possint.	17. Quamvis omnia fortasse fieri non possint, tantum aliqua poterunt ut vilioribus uti vestibus, et ea quæ emptor emerit comportare. Cavendum est ne propter ea quæ fieri non possint, ea quæ fieri possint, omittantur.
30. In sacellis superioris collegii nostri, novitius aliquis solet sæpe esse æedituus, quia vix aliquis reperitur qui esse possit.	30. Visum est majori parti posse id hoc loco tolerari quia nec fœminæ veniunt ad sacella, nec externi præter paucos, eosque plerumque pios scholasticos.	30. Nemo tantum fiat æditius antequam mittatur ad novitiatum neque qui primum novitiatus annum non exegerit.

Regulæ præfecti studiorum.

21. Hactenus orationem consuevit habere in renovatione studiorum is qui primam classem moderatur.	21. Visum est consultoribus non esse in ea re servandam certam consuetudinem.	21. Fiat, sed ne introducatur consuetudo ut certus aliquis eam orationem habeat. Convenit præterea ut et ejus orationis et earum orationum quæ publice erunt recitandæ argumentum an-

		tequam componantur præfectus intelligat, ut videat num gravitate collegii dignum sit ne compositionis opera perdatur.
22. Hactenus nulla tragœdia vel comœdia exhibita est in hoc collegio publice.	22. Consultores judicaverunt non esse nunc exhibendam propter multas difficultates quibus ea res plena est et ne aliquis tumultus in collegio excitetur. Idemque censerunt de privatis versibus affigendis in renovatione studiorum.	
23. Præmia non dantur hic, quia non est qui det.		

Regulæ præceptorum.

3. Oratio sit in omnibus classibus initio et fine prælectionum, præterquam in prima et in philosophia et in theologia.	3. Visum est consultoribus et in prima classe et posse et debere induci hanc consuetudinem.	3. Tentetur paulatim.

Regulæ classium.

5ª classis.

7. Hæc classis bipartita est propter multitudinem puerorum, a sexta in 5am mittuntur 3° quoque mense qui apti sunt,		7. Examinentur tunc auditores 5ae classis 3° quoque mense ut regula jubet, ut si qui apti reperiantur promo-

ut regula præscribit. A 5^{a} vero in 4^{am} nonnisi 6° quoque mense quia 4^{a} adeo plena ut locus non sit; præterquam quod paulo est altior.		veantur ad 4^{am} ne tempus perdant.

1^{a} classis.

3. Præceptores 1^{ae} classis non manent in classe per quinque horas sed per 4^{or} tantum, quia dicunt se premi gravitate lectionum; deinde habere quotidie unam horam repetitionum extraordinariam.	3. Cum res proposita esset consultoribus, pares fuerunt utriusque sententiæ.	3. Toleretur, sed detur opera ut saltem convictores ea dimidia hora quæ superest in classe componant.

Regulæ scholasticorum externorum.

4. Curia Regis statuit superiore anno ut omnes scholastici gestarent pileos et togas talares, quod generalius cætera collegia non servaverint, sed potius contra curiam causam obtinuerint; tantum hactenus quoad fieri potest servari curavimus.	4. Propositum est consultoribus an ea consuetudo retinenda esset quia aliqui ad nostrum collegium non veniunt; visum est illis non solum retinendam, sed et augendam esse, videlicet, non solum ad scholas sed et ad cæteros actus omnes qui ex collegio sint scholasticos cum pileo et toga venire debere.	4. Fiat quandoquidem potest.

Regulæ correctoris.

1. In hoc collegio corrector hactenus vocatus est præses	1. Visum est consultoribus non esse appellandum ali-	

quia ita vocatur in aliis collegiis parisiensibus.	quem correctorem cum nunc sine incommodo id fieri posse videatur.	

De Philosophia.

1. Nonnulli philosophi docent paradoxa.		1. Abstineant ab iis quæ Romæ notata sunt. In cæteris quæstionibus maxime iis quæ religioni confines sunt ut de anima et de origine mundi, si quis quid sentit contra receptas opiniones ne prius doceat quam cum superiore communicaverit. De reliquis moneantur.
2. Philosophi nimium Theologiam miscent.		
3. Nimium dictant.		
4. Singulis diebus sabbati solebant fieri privatæ disputationes in singulis classibus philosophiæ quæ nunc sæpe non fiunt.		4. Fiant.
5. In publicis disputationibus quæ singulis mensibus habeantur, non servatur modus qui olim servabatur, ut bis contra singulos disputaretur, dum		5. Curet præceptor ut unum argumentum non occupet nisi dimidiam horam. Et si solutum non est, solvat ut omnes disputare possint.

nonnulli nimis longi sunt.		
6. Menstruæ disputationes non fiunt hic, nisi tantum a prandio et per tres horas; aliqui vero præceptores vellent fieri per totum diem sicut fieri dicunt Romæ.	6. Re cum consultoribus et præceptoribus tractata, major eorum pars judicavit non convenire ut per totum diem fiant.	6. Ne fiant, nunc per integrum diem, poterit tantum per quatuor horas a prandio fieri si omnes præceptores consentiant.
7. Philosophi solebant interesse theologorum disputationibus, quod facere destiterunt quia perdebant tempus.		7. Solus metaphysicus interesse poterit, quia multos omnes habet auditores et naturalem tractat theologiam.
8. Introducta est consuetudo ante 6 annos ut qui cursum absolverunt tam nostri quam externi generales disputationes habeant. Dubitatur an consuetudo retinenda sit et quot permittendi sint defendere, an theses imprimendæ an amici invitandi, an aliqui qui præceptores non sunt disputare debeant.		8. Retineatur consuetudo sed ne solum philosophiam docere videamur, aliquæ etiam theologicæ disputationes eodem tempore habeantur. Habeantur etiam in studiorum renovatione disputationes generales et celebres in philosophia et theologia quæ a solis nostris defendantur. Poterunt theses imprimi et amici invitari ad actum, disputare vero omnes quos superior judicaverit.
10. An concedendum sit plus integer dies recreationis.	10. Visum est consultoribus non esse concedendum.	10. Ne concedatur nisi alicui aliquando valetudinis causa.

De Theologia.

1. Propositum est consultoribus quot lectiones hic conveniret esse in theologia.	1. Omnes responderunt et ad majorem Dei gloriam et ad augendam auctoritatem Societatis quatuor esse debere, duas scholasticas, unam Scripturæ et unam de casibus conscientiæ, saltem bis in hebdomade [1]; posseque id facile fieri sine majore sumptu collegii.	1. P. N. hoc consilium valde probat, modo idonei sint præceptores, de qua re vult certior fieri antequam novæ lectiones introducantur.
2. Quæ exercitationes in Theologia habendæ sint.		2. Singulis diebus repetitiones, diebus sabbati privatæ disputationes, singulis mensibus generales, sub festum D. Joannis celebres, in renovatione studiorum celeberrimæ.
3. Quas vocationes Theologi habere debeant, nam hactenus in festo D. Joannis consueverunt finem facere docendi.		3. Potest ea consuetudo sustineri sed poterit aliquis junior theologus post festum D. Joannis aliquid docere; poterit etiam theologo qui mane docet integer dies recreationis dari.
4. Nostri Theologi conqueruntur quod non habeant auditores ex nostris qui esse possint quasi funda-		4. Voluntas Patris nostri est ut qui ingenio ad theologiam apti erunt ad theologiam mature appli-

1. Les Jésuites tenaient à ce corps de quatre professeurs de théologie, même en province : ainsi à Dijon, au collège des Godrans où le cours de théologie est fondé en 1649.

mentum classis theogloicæ ad respondendum, et disputandum, si qui sint aliqui, facile removeri.

centur, nec in aliis studiis detineantur etiam si per aliquod tempus aliqui sint et ut nemo si fieri potest philosophiam doceat qui non quatuor aut ut minimum tres annos theologiam audierit.

5. Si sint 4ae lectiones theologiæ, an nostri debeant omnes audire.

5. Qui eo erunt ingenio ut boni theologi esse posse videantur duobus primis annis non audient nisi duas lectiones scholasticæ theologiæ, aliis duobus præter eas audient Scripturam et casus conscientiæ nec applicandi ad theologiam sint nisi philosophiam graviter et fructuose audiverint. Si vero non tam cito sacerdotes futuri sint poterunt a lectione casuum liberari. Alii qui vere theologi esse non posse videbuntur audient tantum Scripturam et casus conscientiæ et, si quid aliud erit morale per duos annos; nec erit necesse ut philosophiam audiverint. Cavendum etiam erit ne qui theo logi sint, partm in concionibus occupentur, nisi admodum raro.

De pauperibus.

1. Cum examinaretur hæc regula et quæsitum esset quantum desiisset ex pecunia quæ ad alendos pauperes relicta fuerat, inventum est periisse circiter 243 Δ. annuos.

1. Tractatum est cum consultoribus quod pauperes demendi essent ex numero, visum est omnibus demendos esse ut minimum 4^{or} neque nunquam habendos plures quam : 14^{m}.

1. P. N. judicabit, informetur bene interim ne habeantur nisi quatuordecim.

2. Quod attinet ad paupertatem quam hæc regula desiderat dubitatum est an semper pauperiores essent præferendi et an habenda esset ratio nobilitatis ut minus pauper præferretur, quod attinet ad attestationem publicam, hactenus non est observatum *quia non erat regula* [1].

2. Visum est majori parti consultorum nobiliores modo sint pauperes quamvis minus pauperes sint, esse magis pauperibus præferendos.

2. Cæteris paribus vero præferendi nobiles quando omnibus perpensis id videbitur magis servitium Dei. Cum autem locus erit vacuus, non qui primus occurret, sed ex multis aut sponte occurrentibus aut diligentia aliqua quæsitis, dignissimus eligatur. Cognati vero nostrorum non soli, nec omnes omnibus sed pares paribus præferantur. Ita tantum ut etiam in eorum electione omnes regulæ serventur.

Aliqui sunt non galli. Datur etiam aliquid illis pro bellariis.

3. Unus est inter pauperes nepos Domini Nicquetii fun-

3. Retineatur, quia ante regulas editas receptus est.

1. Les mots soulignés sont de l'écriture de Maldonat

datoris collegii Bituricensis cujus pater est hæreticus.

5. Quod hæc regula præscribit ut non eligantur pauperes nisi qui per annum unum versati sunt in scholis nostris sæpe non servatur, quia aliunde assumuntur aut mittuntur aliqui.

5. Servetur posthac.

6. Non semper exigitur ista promissio a pauperibus neque a pueris cum recipiuntur, propter ætatem nimis puerilem, quamvis superior studeat interrogare cum jam recepti sunt.

Solent et admitti aliqui qui solvunt aliquam annuam pensionem ut 20 aut 25 aureorum.

6. Consultores existimaverunt non debere quemquam admitti qui pensionem solvat sive ut sit ex numero pauperum sive superadditus.

6. Exigatur. Et nemo recipiatur qui pensionem solvat.

8. Quidam est inter pauperes qui cum esset symphoniacus in quadam abbatia gestavit habitum religionis, cum religiosus non esset neque novitius, quia ea est consuetudo patriæ.

De pauperibus regis.

1. Quid agendum de pauperibus regis quod attinet ad admissionem et victum.

1. Tractentur ut pauperes quia pauperes sunt etsi regis ne multiplicentur mensæ.

Quæ in tertia columna de mea manu scripta sunt partim a R. P. N. præposito generali Everardo Mercuriano constituta et partim a me cujus nomine ordinata et ab ipso visa et approbata sunt.

Joannes Maldonatus. +

VI

Les « Emblèmes » du collège de Louis-le-Grand célèbrent la révocation de l'édit de Nantes (1685). — Le P. Lejay, *Bibliotheca rhetorum*. Parisiis, 1725, t. II, p. 797 et suiv. Bibl. nat., cote X. 2068².

RELIGIONIS TRIUMPHUS

SUB LUDOVICO MAGNO

INSCRIPTIONIBUS ET SYMBOLIS ADUMBRATUS

ADMONITIO

Cum, pro suo in catholicam Religionem studio, proscribere e Galliâ Calvinianam Hæresim Ludovicus Magnus statuisset; et abrogato Nannetensi Edicto, unicum, quo nitebatur illa, præsidium spemque deinceps omnem abstulisset, solemnis in Parisiensi Collegio Societatis Jesu habita est Religiosissimo Principi gratulatio. Atque ut nihil deesset ad celebrem festivæ diei Apparatum, visum est Aulam ipsam Panegyricæ orationi destinatam variis Inscriptionibus ac Symbolis ad rem eamdem comparatis decorare. Huc enim pertinent Inscriptiones et Symbola quæ rationes omnes quas Rex sapientissimus idem ac Religiosissimus, cum ad extirpandam Hæresim Calvinianam, tum ad avitam Religionem, promovendam putavit ineundas exponunt breviter, et quasi oculis subjiciunt.

Hæc porro ne perirent speciosissimæ Pompæ ornamenta; imo ut perpetuum navatæ feliciter a Ludovico Magno Religionis in gloriam operæ monumentum forent, collecta sunt in Libellum qui tunc *Triumphus Religionis* inscriptus est. Additi sunt ad uniuscujusque Symboli explicationem Latini versus, quos, cum ederentur illi primum, D. De Fontenelle ex gallicâ Academiâ gallicis reddere et cohonestare versibus pro humanitate suâ dignatus est[1].

1. Nous ne donnons pas la traduction de Fontenelle; on la trouvera en regard du texte latin.

Religionis

INSCRIPTIO I.

LUDOVICO MAGNO

QUOD

EJECTAM AULA, FORO,

COMMERCIO SCHOLIS

HÆRESIM

AD NATALES TENEBRAS ET PRIMAM IGNOBILITATEM

DAMNAVIT !

NAVIS

PROJECTIS IN TEMPESTATE MERCIBUS.

FERET JACTURA SALUTEM

Ecce per adversas navis jactata procellas
  Fluctuat et cæcis it peritura vadis.
Rector in incerto est, neque opem, miserabile visu !
  Ferre laboranti, quâ valet arte potest.
Pondus obest; ergo quando hæc spes una salutis,
  In medias gazæ pondera mittit aquas.
Dii bene ! namque *feret* navi *jactura salutem*
  Et cœptum levior per vada curret iter.

ARBORES

AMPUTATIS HINC INDE AD VERTICEM RAMIS,

UT CŒLO ASSURGANT

Quæ prius intactos Arbor jactabat honores,
  Latius effusis ambitiosa comis;
Jam nudata latus, decisis undique ramis,
  Vix tenui in summo vertice fronde viret.
Fortunata tamen ! ne te hæc dispendia tangant;
  Mox damnis fies pulchrior ipsa tuis.
Scilicet in cælum ramis felicibus ibis
  Altior, amissas et reparabis opes.

Religionis

INSCRIPTIO II.

LUDOVICO MAGNO

QUOD
EXCISIS TOTA GALLIA FANIS IMPIIS
MILLE SEXCENTIS
ERECTIS SACRIS ÆDIBUS
SEXAGINTA,
HÆRESIS FUNDAMENTA CONVULSIT.
RELIGIONIS DITIONEM
AMPLIAVIT.

SUBSTRUCTÆ A GIGANTIBUS MOLES DEJECTÆ.
QUOD CONTRA SUPEROS EXTRUCTA.

Extructa in superos, cœlumque lacessere moles
Jurata, ultricem sensit adesse manum.
Ipse Pater Divûm fulmen jaculatus ab alto,
Vertit in auctores impia saxa suos.
Hæresis ausa suis Divos detrudere templis,
Invito extulerat Templa profana polo.
Haud Deus invisas evertet ab æthere moles :
Namque manu Lodoix vindice fulmen habet.

SOL RESOLVENS NIVES ET VAPORES SUSCITANS
HINC DEJICIT, EVEHIT INDE.

Dum gravis hinc nivium terrisque incommoda moles,
Solvitur, et nimio victa calore perit :
Parte ex adversa felices natus in usus,
Sublime erigitur sole tepente vapor.
Haud secus, iratum sibi dum genuit Hæresis hostem,
Relligio sensit te, Lodoice, pium.
Quaque nefandâ ruis cultus monimenta profani,
Erigis hâc superis debita templa manu.

Religionis

INSCRIPTIO III.

LUDOVICO MAGNO

QUOD
PULSISSE REGNI FINIBUS
LETHIFERÆ DOCTRINÆ MAGISTRIS,
SUUM HÆRESI PRÆSIDIUM
AC SPEM OMNEM
ERIPUIT.

HYDRA RECISIS CAPITIBUS
NEQUEUNT ABSCISSA NOCERE

Tristia quæ quondam centeno immanis hiatu
Bellua, per populos funera mille dabat :
Ipsa etiam insolitum media inter vulnera robur
Sensit, et Herculeâ concidit icta manu.
Frustra illa expirans horrentia sibila mittit,
Et timidas jactat cæsa per ora minas.
Ne terrere nimis : nequeunt abscissa nocere,
Inque leves auras murmur inane cadet.

IGNES FATUI AURORÆ ADVENTU DISSIPATI
FUNESTOS DISSIPAT IGNES.

Quo ruis imprudens? quo te malus abripit error?
Quid dubium cæco lumine carpis iter?
Siste gradum, species te lucis fallit euntem.
Illuditque oculis insidiosa tuis.
Ah! cave, præcipitem scopulo te mittet ab alto
Incautum, aut mediis perfida merget aquis.
En tibi, *funestos* melior quæ *dissipat ignes*
Lux micat; optatæ dux erit illa viæ.

Religionis

INSCRIPTIO IV.

LUDOVICO MAGNO

QUOD
AVULSOS AB HÆRESIS GREMIO PUEROS
IN SINUM
AVITÆ RELIGIONIS
RESTITUIT.

SURCULI IN ALIENAM ARBOREM INSITI
ILLIC VENIENT FELICIUS

Plurimus hinc atque hinc felici infertus Olivæ,
Qui patulâ cœpit surculus ire comâ;
Hic fuit infelix silvestri ex arbore ramus,
De quo spes fructûs non erat ulla boni.
Deseruit natale solum, patriâque recisus
Arbore, in externo stipite germen habet.
Deseruisse juvat, *veniet felicius illic*;
Moxque dabit fructus dulcis Oliva suos.

CORALLIUM

RADICATO NULLA, STRADICATO TUTTO VALE

Dum gremio inclusum tenuit me Nereus alto,
Nec patrios licuit deseruisse lacus :
Tunc ego vile fui, despectum et inutile germen,
Cui laus, nec pretium, nec decor ullus erat;
Jam si qua est oculos quæ possit forma morari,
Si gemmas inter dicor habere locum :
Illa manus, quæ me natalibus eripuit undis,
Quodcumque est pretium vel decus, una dedit.

1. « De la main qui l'arrache, il reçoit tout son prix. »

Religionis

INSCRIPTIO V.

LUDOVICO MAGNO

QUOD
IN SINGULAS GALLIÆ PROVINCIAS
MISSIS DIVINIS VERBI PRÆCONIBUS
POPULIS ERRORES MALOS
DEPULIT,
PRISTINAM RELIGIONIS FORMAM
REVOCAVIT.

LUCIFER

FUGAT TENEBRAS, LUCEMQUE REDUCIT

Latius obtentâ tegitur caligine Cœlum,
Et lætum terris abstulit umbra diem.
Frustra inter medias micuerunt astra tenebras ;
Cælestes vincit lux inimica faces.
Ecce autem interea claro se Lucifer ortu
Tollit, et obscuro jam super axe micat.
Continuo pulsas toto fugat orbe tenebras :
Et secum optatæ tempora lucis agit.

PHARI

MONSTRANT PORTUMQUE VIAMQUE

Cernis ut incertas ignota per æquora naves
Nunc huc, nunc illuc devius error agit.
Involvit nox atra polum; tenebrisque sepulta
Astra negant solitâ pandere luce viam.
Eia agite ; en turri lampas modo fulsit ab altâ,
Et placidi vobis sideris instar adest.
Quamprimum celeres illuc advertite proras;
Dulcem portum aperit fida, viamque docet.

Religionis

INSCRIPTIO VI.

LUDOVICO MAGNO

QUOD

REGIA IN DESERENTES HÆRESIM

LIBERALITATE,

CÆTEROS AD EAMDEM ABJURANDAM

INVITAVIT.

CONCHA AD SOLIS RADIOS SE APERIENS.

DONA VIAM INVENIUNT

Dum pretiosa jacet deserto in littore Concha,
  Et tenui clausas carcere servat opes,
Obstructa incassum tentes divellere claustra,
  Inque latebrosos vi penetrare sinus.
Ast ubi Sol tepido Concham perfuderit imbre,
  Et radios propius senserit illa novos :
Continuo arcanos recludit sponte recessus,
  Et facilem *inveniunt* aurea *dona viam.*

VAPORES SOLARIBUS RADIIS EVECTI.

ET NOS CÆLO TUA MUNERA TOLLUNT

O pater ! immensi lux ô clarissima mundi,
  Quo nihil est melius, majus in orbe nihil !
Te sine, præcipites variisque erroribus acti,
  Ivimus æquoreis perdere nomen aquis.
  Respicis immeritos, solioque benignius alto
  Aspirans, largas fundis amicus opes.
Sic per te evehimur, sic *nos tua munera Cælo,*
Tollunt, et fato dant meliore frui.

Religionis

INSCRIPTIO VII.

LUDOVICO MAGNO

QUOD
OBSTINATAM HÆRESIM
SOLO MILITUM STREPITU,
RELIGIONIS DOCILEM
FECIT.

CANES
POST ERRANTEM GREGEM CIRCUMCURSANTES.
VIS AMICA

En quibus est arcere lupos, et cura tenello
Invigilare gregi, sedula turba canes,
Solliciti circumvolitant, crebroque latratu
Exagitant, si quas abstulit error oves.
Continuo trepidare metu, gressumque reflectens
Gens pavida, ad proprium sponte redire gregem.
Solve metum, blando nil triste minantur ovili :
Vis est illa quidem ; *vis* at *amica* tibi est.

ADAMAS.

BEN MI FA, CHI ME FERISCE [1]

Quod micat e nostro pretiosus corpore fulgor,
Qui superas possit vincere luce faces :
Artis opus : nec enim primo venit insitus ortu
Sidereus, pretium qui facit, ille nitor.
Asperitas innata mihi est; longoque labore
Et damnis adeo forma redempta venit.
Damna sed apponi lucro felicia possunt;
Meque juvat, dum me cœdit, amica manus

1. « Qui me frappe, me fait du bien. »

Religionis

INSCRIPTIO VIII.

LUDOVICO MAGNO

QUOD

AFFLICTAM PRÆTERITIS CLADIBUS HÆRESIM,

EDICTI NANNETENSIS ABROGATIONE,

CONFECIT

NODUS GORDIUS

ALEXANDRI MANU SOLUTUS.

FRUSTRA TENTASSENT ALII

Aspice multiplici religant quem vincula nexu.
Quondam Asiæ Nodus fatifer ille fuit.
Hunc adeo nequicquam alii dissolvere certent;
Nodus Alexandri postulat ille manum.
Gallia fatali Nodo constricta gemebas
Jam dudum; nec, qui solvere posset, erat.
Plaude tibi : Nodum hunc Lodoici dextra solutum,
Quem nec Alexander solveret ipse, dedit.

COLUMNA CORRUENS

TRAXIT CONVULSA RUINAM

Longa cæde ferox legem obtendebat iniquam,
Hæresis, hoc uno tegmine tuta satis.
Multi illam Reges armis voluere refixam;
Bella per et medias lex stetit usque neces.
Hæc, Lodoice, tibi laus debita : vindice ferro
Nil opus est; legem vis abolere, ruit.
Nec lex sola ruit, simili convulsa ruinâ,
Nequicquam obluctans Hæresis, ipsa perit.

Religionis

INSCRIPTIO IX.

LUDOVICO MAGNO

QUOD
CONSTANTI PIETATIS EXEMPLO
RELIGIONI
PONDUS AC PRETIUM
ADDIDIT.

MAGNES

NON VI, SED VIRTUTE

Impia quod nostro procul Hæresis exulat orbe,
Quod purâ colitur Religione Deus;
Hæc, Lodoice, tuæ virtuti debita laus est;
Vix opere in tanto vis habet ulla locum.
Teque adeo quicumque videt, dum supplice cultu
Ante aras fundis vota precesque Deo :
Nil moror, exclamat, quam sic Lodoicus amavit,
Debuit hæc reliquis purior esse fides.

SOL

ET VARIA HOROLOGIORUM GENERA.

OMNIBUS EXEMPLUM EST ET REGULA

Plurima quæ circum tibi machina dividit horas,
Temporaque et varias signat eundo vices,
Solis ad exemplum descriptos conficit orbes;
Et cunctis Sol est regula duxque viæ.
Haud aliter, Lodoice, tuus te conspicit orbis,
Et pietas cunctis regula, duxque tua est.
Non quisquam inspiret melius virtutis amorem;
Te vidisse satis, qui volet esse pius.

Religionis

INSCRIPTIO X.

LUDOVICO MAGNO

QUOD
STABILITAM INTRA LIMITES
IMPERII GALLICI
RELIGIONEM
IN REMOTISSIMAS ORAS PROPAGARE
FELICITER PERTENTAVIT.

SOL

IN CENTRO MUNDI SECUNDUM COPERNICUM CONSISTENS.

HINC TOTUM LUCET IN ORBEM

Hic licet immotus, punctoque affixus in uno
Hæreat, et nusquam Sol ferat inde gradum :
Attamen hinc radios totum diffundit in orbem,
Nullaque cœlesti lumine terra vacat.
Talis ades, Lodoice, etsi te publica cura,
Et populi in regno distinet usque salus :
Hinc divina tamen sic lumina spargis ubique,
Per te ut sit toto notus in orbe Deus.

FLUVIUS SUA IN ORIGINE

DA' SUOI A' REMOTI [1]

Nobilis ante alios qui vertice montis ab alto
Defluit, et purâ volvitur amnis aquâ;
Natales primum læto rigat ubere terras,
Et sua vicinis munera spargit agris.
Ast ubi mox patrios ditavit flumine campos,
Nulla mora est, alio portat amicus opes :
Et quocumque fluat, felices omnibus undas
Sufficit, extremis utilis atque suis.

1. « D'abord aux siens, ensuite aux étrangers. »

Religionis

INSCRIPTIO ULTIMA.

LUDOVICO MAGNO

QUOD

MAJESTATIS AC POTESTATIS AMPLITUDINE

RERUM FORTITER GESTARUM

GLORIAM

ORNANDÆ, TUTANDÆ, PROMOVENDÆ RELIGIONI

TOTAM IMPENDIT.

MONS ALTISSIMUS

SOLE AD MERIDIEM ACCEDENTE TOTUS PÆNE COLLUCENS

PIU S'INALZA, PIU M'ILLUSTRA [1]

Duc age luciferos medium super æthera currus,
O decus, et gemini, qua patet, orbis amor.
Pæne adeo procul hinc, quæ me prius umbra tegebat,
Dum cœlum exuperas, lumine pulsa tuo est.
Mox ubi supremum conscenderis arduus axem,
Nil ultra votis sollicitabo meis.
Namque mihi tecum est communis gloria, et unde
Altior es, major lux venit inde mihi.

VITIS

INGENTI ARBORE SUSTENTATA.

AMPLIFICAT, FULCIT, TUTATUR ET ORNAT

Illa multa licet sit virtus insitâ vite,
Et cui commissa est, pingue sit uber agri :
Quod tamen hinc atque hinc felicia brachia late
Explicat, atque alto vertice spernit humum ;
Quodque Euros tristesque Hyadas secura pericli,
Nec rabidæ metuit tempora sæva Canis :
Arboris est totum hoc munus, quæ commoda vitem
Ornat, tutatur, fulcit et amplificat.

Saint Ignace eût-il approuvé ces fêtes, lui qui avait recommandé à ses fils : « Vous devez toujours, selon votre pouvoir, faire en sorte que personne ne se retire après vos discours, moins disposé à la paix qu'il ne l'était au commencement » ?

1. « Plus il monte, plus il m'éclaire. »

VII

Au sujet des pratiques d'« espionnage » relevées dans les collèges de la Compagnie de Jésus.

Le tort des Jésuites, avons-nous dit (p. 484), fut de transporter dans les collèges des pratiques réservées au cloître.

Pour comprendre la vie religieuse monastique, il faut partir d'abord de cette idée que la « communauté » est une famille. Voilà pourquoi « toute liberté » est donnée au Supérieur de lire dans la conscience de ses fils comme dans un livre ouvert » (p. 49).

Mais le Supérieur ne connaît pas seulement la vérité par le *compte de conscience*, elle lui arrive encore par le canal de la dénonciation réciproque. Pour le plus grand avancement spirituel, disent les *Constitutions*, chacun doit être content que tous ses défauts, tous ses faux pas, de quelque nature qu'ils soient, puissent être révélés à l'autorité par quiconque les aura connus en dehors du saint tribunal (*Ad majorem in spiritu profectum contentus esse quisque debet ut omnes errores et defectus ipsius et res quascumque manifestentur Superioribus per quemvis qui extra confessionem eas acceperit.* Ribadeneira, p. 445).

On n'a pas manqué de relever ce que peut avoir de dangereux une semblable institution : « Quelqu'un peut-il céder à autrui le droit qu'il possède sur sa propre réputation ? Est-il honnête de constituer des religieux espions par devoir les uns des autres ? N'est-ce pas avilir l'humanité sous le faux prétexte de perfectionner et quel usage un supérieur ambitieux et criminel ne pourrait-il pas faire de pareils instruments ? » (La Chalotais, *op. cit.*, p. 102.)

La Compagnie de Jésus a compris la gravité de ce point des *Constitutions*; c'est pourquoi elle a voulu qu'il fût mis dans l'*Examen général* sous les yeux des postulants, précisément parce qu'il en est peu qui ne trouvent ce commandement pénible : *Perpauci inveniuntur qui hoc mandatum non gravatum ferant.* Ce qu'elle poursuit, avant même le profit spirituel de l'Individu, c'est, à n'en pas douter, l'honneur de l'Ordre.

A une époque où le scandale jetait le discrédit sur les cloîtres (abbé Martin, *L'Université de Pont-à-Mousson*, ch. I), alors que ses religieux répandus au milieu du monde se proposaient d'attester à la face de la Réforme protestante que l'Église romaine n'avait pas perdu le caractère de sainteté dont l'avait marquée le Christ, saint Ignace eut peur que les intérêts supérieurs de l'Institut et sa réputation ne fussent compromis et souillés par la chute d'un de ses membres

Il voulut que l'autorité, avertie à temps, fût à même d'aviser et d'obvier au mal. Pouvons-nous l'en blâmer? L'Institut fut organisé, pourrait-on dire, sur le pied de guerre et saint Ignace avait besoin — tout comme un autre grand manieur d'hommes — de connaître le « tirant d'eau » de chacun de ses compagnons d'armes.

A tout prendre, il ne nous semble pas que la dénonciation ne puisse être proposée et librement consentie dans le *milieu spécial*, dans *les conditions très particulières* de la vie religieuse. Je ne me dépouille nullement de mon droit à ma réputation, puisque la révélation tombe directement dans l'oreille de mon supérieur. Et je puis vouloir que *toutes mes faiblesses* lui soient connues, celles surtout qui atteindraient le grand corps qui a bien voulu m'accueillir dans son sein. Car le religieux n'est pas le chrétien ordinaire, il vise plus haut, il se fait une *obligation* rigoureuse de tendre à la pratique des *Conseils évangéliques*. Ne lui sera-t-il pas permis, se défiant de ce « corps de mort » qui sans cesse l'expose au péché, d'appeler à son aide ses frères en religion et de les prier de se constituer ses juges ?

Mais encore une fois, les Jésuites ne devaient pas — selon nous — apporter au collège des procédés seulement compatibles avec la fin très particulière que se propose la vie parfaite.

Et qu'on nous permette à ce sujet une réflexion d'une portée générale et qu'il faut toujours avoir devant les yeux, si l'on veut porter sur les choses et sur les hommes qui tiennent à la religion des jugements équitables et mesurés. C'est un fait que *toute* création de l'Esprit de Dieu finit par subir les défigurations de la maladresse des hommes : *Vitia erunt donec erunt homines*. La chose, malgré qu'elle nous attriste, n'a rien qui doive nous étonner. Un Ordre religieux, si édifiant qu'il soit, ne saurait être supérieur à l'Église dont la divine vitalité est attestée par les fautes mêmes des hommes qui furent à sa tête.

De plus, chose qui paraît étrange au premier abord, les vices des Ordres religieux les plus fervents se révèlent et parfois s'accentuent avec l'âge. Tandis que l'homme gagne en maturité à mesure qu'il s'éloigne de l'enfance, c'est dans les débuts, au contraire, c'est au berceau qu'une Congrégation nouvelle est le plus digne d'éloges... L'ardeur du fondateur et des premiers disciples échauffe encore toutes les âmes. Puis la charité primitive se refroidit; l'esprit du monde pénètre par mille fissures... En écrivant ces lignes, nous avons présents à l'esprit des faits qui, pour avoir été exceptionnels, n'en furent pas moins infiniment regrettables, tel le différend qui s'éleva, à Pamiers, entre le pieux évêque François de Caulet et les Jésuites du Collège et qui, pour des raisons, il est vrai, extra-pédagogiques, donna lieu, au collège et parmi les écoliers, à des scènes

scandaleuses où la religion recevait tous les coups. (*Relation de ce qui s'est passé sur le différend entre Mgr l'évêque de Pamiers et les Jésuites du collège de la même ville.* 1668, in-4°. Cote de la Bibliothèque Nationale L k3 424, et Bulletin de la Société Ariégeoise des lettres, tome XII. Foix, 1909. *Histoire du collège de Pamiers*, par M. Barrière-Flavy. La Relation, absolument digne de foi, fut adressée par l'évêque à tous les membres de l'épiscopat français.)

Aussi bien, nous croyons avoir toujours soigneusement distingué entre les *Institutions* et les *hommes qui les composèrent.* Le Christ n'a pas voulu que ses prêtres, que ses religieux fussent impeccables; eux aussi, parce qu'ils doivent prêcher d'exemple, ils ont à lutter, à résister à cette « loi des membres » dont la tyrannie faisait gémir le grand Apôtre ; et une âme vraiment sacerdotale se sent gagnée par une tristesse du caractère le plus élevé, à la pensée que ses misères ne nuisent pas qu'à elle-même, mais qu'elles rejaillissent sur l'idéal divin dont elle voudrait être le pur symbole et l'irréprochable reflet.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Imprimerie M.-R. Leroy, 185, rue de Vanves. Paris,

ADDITIONS ET ERRATA

I. — Additions.

Bibliographie. — Mentionnons encore parmi les monographies intéressantes :

Ch. Muteau, *Les Ecoles et Collèges en province avant* 1789. Paris, 1887. (L'auteur retrace l'histoire du collège des Jésuites de Dijon, p. 245 à la page 375 (1).

Abbé Torreilles, *Le Collège de Perpignan* (Bulletin de la *Société agricole et scientifique des Pyrénées-Orientales,* tome XXXIV, année 1893, p. 345 et suiv. (2).

Dubarat, *L'Ancien Collège de Pau.* Extrait de la *Revue des Universités du Midi,* tome II, octobre 1896 (3).

Indiquons encore aux chercheurs *La Bibliographie annuelle de travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France, dressée par Robert de Lasteyrie et Alexandre Vidier.* Malheureusement les courtes notices qui y sont mentionnées, d'ordre exclusivement historique, nous renseignent d'ordinaire très imparfaitement sur la vie intérieure des Collèges.

(1) Nous voyons le retour du collège, le P. Christophle animer et soutenir désespérément la Ligue au point que deux de ses élèves renouvelèrent sur Henri IV converti l'attentat de Châtel.

(2) La résistance des Perpignannais qui ne veulent pas laisser les Jésuites s'établir dans leurs murs ressemble à celle des Bayonnais Catholiques .

(3) Ce sont, ici, les Protestants de Béarn qui s'opposent de toutes leurs forces aux tentatives de la Compagnie. — A Perpignan, comme à Dijon, les Jésuites « éducateurs » furent regrettés. M. Muteau, nettement hostile à la Compagnie, en convient.

Les Controverses sur la grâce.

P. 62. — Il a paru que notre jugement porté sur les Congrégations religieuses était trop absolu. Aussi déclarons-nous n'avoir entendu parler que des *individus* sans mettre nullement en cause le Régime de la Congrégation. En maint endroit d'ailleurs nous reconnaissons toute la bonne foi des rigoristes et des gallicans. Est-il besoin d'ajouter que nous professons le plus profond respect pour les Congrégations religieuses, celles mêmes de l'Ancien Régime, considérées dans l'ensemble de leurs membres et de leurs œuvres ?

Le Gallicanisme de commande.

P. 110, 111. — C'est un Jésuite, le P. Messin, qui enseigne le premier les quatre articles à Perpignan (Bulletin de *La Société agricole des Pyrénées-Orientales*, tome XXXIV, p. 381. Notice de l'abbé Torreilles sur le collège de Perpignan.)

La déclaration des professeurs du collège de Quimper (1762), après avoir condamné comme exécrable la doctrine contraire à la sûreté de la personne des Rois « non seulement dans les ouvrages de quelques théologiens de notre Compagnie qui ont adopté cette doctrine, mais encore dans quelque autre auteur ou théologien que ce soit » promettait d'enseigner les quatre articles, ajoutant : « que si, à Dieu plaise, il pouvait arriver qu'il nous fût ordonné par notre général, quelque chose de contraire à cette présente déclaration, persuadés que nous ne pourrions y déférer sans péché, nous regarderions ces ordres comme illégitimes et de plein droit, et auxquels même nous ne pourrions, ni ne devrions obéir en vertu des règles de l'obéissance due au général, telle qu'elle est prescrite dans nos Constitutions... » Des déclarations du même genre étaient faites dans les autres villes du royaume. « Concessions regrettables », dit le P. Pra.

Les Complaisances vis-à-vis du pouvoir.

P. 269. — Lire dans le P. Carayon : *Histoire de l'Université de Pont-à-Mousson, extraite des manuscrits du P. Nicolas Abram.* Paris, 1870, p. 518, la lettre du P. La Chaise, à laquelle nous faisons allusion, suivie de l'appréciation sévère du P. Carayon : « Lettre dure et injuste. Le jugement du P. La Chaise est troublé au point de lui faire donner à propos de *l'esprit de nationalité* une fausse application de nos Règles. Son excuse est dans la faiblesse de son caractère ; son malheur d'avoir vécu trente quatre ans à la Cour, sans jamais lui déplaire et de voir son panégyrique dans les *Mémoires de Simon.* »

P. 270. — *L'Histoire de France* de M. Lavisse (tome VIII, I., p. 470,476) laisse entendre quelle fut la part du Père Le Tellier dans la rédaction du Testament de Louis XIV fait au profit des princes légitimés.

Sur la malheureuse complaisance du clergé, en général, à l'égard du grand roi, consulter le même ouvrage, T. VII. I., p. 400. « Servitude ecclésiastique », dit l'auteur. — Il est vrai que Duclos, qui se

montre si sévère pour les courtisans de Louis XIV, ne craignit pas d'appeler Louis XV « un prince supérieur à la gloire même ».

Sur la rude omnipotence de la Compagnie.

P. 277. — Lire *l'Essai sur l'Histoire de l'Education dans l'ancien Oratoire de France*, par Paul Lallemand, chapitres IV, V, VI, et dans *Les Derniers Jansénistes*, de M. Léon Séché, T. I. p. 17, la lettre écrite sous la dictée du P. Le Tellier, et dans laquelle l'Oratoire est dénoncé comme un foyer d'esprit républicain, la Compagnie de Jésus exaltée comme très nécessaire dans un Etat monarchique. Suit tout un plan pour exterminer l'Oratoire.

Aussi ce ne furent pas seulement les incrédules qui applaudirent à l'expulsion des Jésuites. Des membres du clergé, tant séculier que régulier, alors que l'heure était venue de déposer les animosités particulières, eurent le mauvais goût d'insulter les proscrits de 1762. « Comme les Pères quittaient la ville, un religieux rit sur le passage du cortège. Le recteur du collège lui dit : Riez, mon Père, mais la procession ne fait que commencer. Nous portons la croix, vous porterez ensuite la chape, vous autres. » Canron, *Les Jésuites à Avignon*, p. 86, 87.

La discipline au Collège.

P. 309. — Sur les frasques de la gent écolière, on trouvera des renseignements dans le livre de Jean-Marie Chassaignon, ancien élève de Lyon. *Les Cataractes de l'imagination*, éd. de 1779, p. 81 et suiv. (Cote de la Bque Nle : Z. 29. 728). L'auteur cite des traits de l'incrédulité des collégiens au XVIIIe siècle, voire des Congréganistes ; il nous les montre fréquentant les spectacles, correspondant avec les actrices. Quelques « anticléricaux » du cours de Logique du P. Trébati ne poussent-ils pas la cruauté jusqu'à fabriquer un mannequin de Malagrida, le poignard à la main ?

Le Théâtre et l'éducation mondaine de la jeune noblesse.

P. 426. — Sur l'abus des représentations théâtrales, voir la Table raisonnée et alphabétique des *Nouvelles Ecclésiastiques* (depuis 1728 jusqu'en 1760 incl. (1767), première partie, p. 229, au mot : Comédie. (Cote de la Bque Nle : L. c3 4.)

Le Comte de Valmont de l'abbé Gérard (éd. de 1774), touche un mot de l'education de la jeune noblesse. Ancien élève de Louis-le-Grand, l'abbé Gérard en était sorti avec des goûts de mondanité et un esprit irréligieux. Revenu à de meilleurs sentiments, il recherche la cause de la vie de désordre des jeunes seigneurs qui « mangent en deux ans l'épargne de plusieurs siècles » et il la signale dans une « éducation de routine, une foi de commande qu'on n'a fait porter sur aucune base solide, dans le trop de mollesse qu'on a tenue pour assurer le succès de l'éducation. »

P. 429. — Voici d'autres passages de la lettre de Vitelleschi : *Internus animi cultus velut princeps rota esse debet quâ sacra haec*

machina movetur : Si magistri cum suis auditoribus tractent et loquantur, non de variis rumoribus saeculi aliisve negotiis quae minus ad rem pertinent... Si quidem una ex parte silva e cannis vere debilibus atque levissimis atque agitatis undique ventis est juventus quam instituimus, ac proinde opus habet spiritali foco et devotione, quo solidior sit et confirmetur. Et quoniam sœpe videmus bonam educationem, ut rorem primo calore juventutis exarescere ac deperdi, eo majore contentione elaborandum est illis, quorum fuit curae commissa in excolendis adolescentum animis, ut delicatissimis ac tenerrimis plantis, quibus privatae familiae et Provinciae et Regna propagari debent et conservari. » Il adjurait les Maîtres de se préoccuper de l'avenir de ces jeunes gens « *quales futuri sunt aliquando principes et gubernatores provinciarum et familiarum* » et de ne pas tromper de chères espérances « *fructum ex eo reportaturi quod et jubet Deus et homines a nobis jam diu certa freti fiducia petunt et expectant.* »

Les Anciens Elèves.

P. 445. — Sait-on que Condé envoya au collège de Dijon, un des étendards pris à Rocroi, pour qu'il fût déposé dans la chapelle ? Ce qui donna lieu à une cérémonie. Muteau, p. 468.

Bossuet a parlé de ses Maîtres avec respect lorsqu'il prêcha le 1r janvier 1687 le Sermon pour la fête de la Circoncision, à Saint-Louis, chapelle de la maison professe.

P. 456. — Avec une hauteur de vues et un sens pratique remarquable, les supérieurs lisant peut-être dans l'avenir s'étaient exprimés sur les immixtions des Pères dans la politique ainsi qu'il suit : « Qu'avant tout, on évite le plus qu'il se pourra de donner lieu de croire, de soupçonner même qu'on ait quelque ascendant sur le souverain, ce qui révolterait justement l'opinion, discréditerait le Prince et perdrait infailliblement la Société. » Cité par l'Apologie générale de l'Institut, tome I, p. 219. — Sur Louis XIV et les Jésuites politiques, voir Lavisse, Histoire de France, tome VIII, p. 281.

P. 465. — Au nombre des anciens élèves il nous est arrivé d'omettre le nom du sympathique philanthrope. Auget de Montyon, élève de Louis-le-Grand. C'est lui, probablement, que Dionis du Séjour nous signale comme étant l'un de ses condisciples en septième sous le P. Séguin en 1743. (Bque Nle, Mss 10992, fds latin.)

Mentionnerons-nous encore un élève de Pont-à-Mousson, Saint-Lambert, qui fut tout à la fois poète à la mode, militaire médiocre et l'un de ces marquis de l'ancienne Société dont la vie de désordre — parce qu'elle avait du monde et des lettres — ne choquait plus les contemporains ? « Il conserva, nous dit-on, un tendre et bon souvenir de ses instituteurs » et pour eux il tourna ce compliment de sa façon :

Indulgente Société,
O vous, dévôts plus raisonnables,
Apôtres pleins d'urbanité,
Le goût polit vos mœurs aimables.

Vous vous occupez sagement
De l'art de penser et de plaire.
Aux charmes touchants du Bréviaire
Vous entremêlez prudemment
Et du Virgile et du Voltaire (?!

(*Société d'archéologie de Nancy*. t. X., 10e année. Nancy, 1861, p. 67, article de M. Louis Lallement.)

Appréciation générale.

P. 483. — Dans un ouvrage posthume de l'abbé Huvelin, *Bossuet, Fenélon, le quiétisme*. t. I, Paris, Gabalda 1912, p. 147 et suiv. nous lisons ce témoignage de l'abbé Legendre, écrit au XVIIe siècle : « Je ne crois pas qu'il y ait en Europe un collège plus florissant que celui des Jésuites de la rue Saint-Jacques. Il y règne un ordre merveilleux. On y envoie plus de cinq cents pensionnaires des meilleures familles de tous les pays catholiques. Il n'y a pas jusqu'aux Jansénistes qui n'y envoient leurs enfants, parce que tout Jansénistes qu'ils sont, c'est-à-dire ennemis des Jésuites, ils sont persuadés que leurs enfants y seront mieux élevés qu'ailleurs. Cette surabondance de jeunes gens de qualité qui accourent de toute part est une preuve bien authentique des soins que prennent les Pères de former leurs écoliers à la science et à la vertu... Tout grand qu'il est, ce collège ne l'est pas assez pour loger plus de mille personnes. C'est le chiffre ordinaire des élèves et les places sont retenues longtemps d'avance. »

L'abbé Legendre, fait remarquer l'abbé Huvelin, n'était ni janséniste, ni ami des Jésuites.

P. 484. — Voici la formule du serment demandé par Richelieu aux Jésuites lorrains et qui révèle les méfiances inspirées par des réticences possibles : « Je jure et promets à Dieu de servir loyalement et avec fidélité envers et contre tous, le roi de France, mon souverain seigneur, à raison des duchés de Lorraine et de Bar qui lui appartiennent légitimement, etc... Et cela de cœur comme de bouche, sans aucune équivoque. restriction, subtilité ou distinction mentale » D'aileurs la plupart des Pères refusèrent le serment et furent exilés de Lorraine et de France. Carayon, Op. cit., p. 516.

D'autre part, Rousseau dans les *Confessions*. première partie, livre VI, écrit : « Le P. Hémet, quoique jésuite, avait la simplicité d'un enfant, c'était mon confesseur. » Il va dans leur maison de Chambéry : « Leur bibliothèque était à mon service. Le souvenir de cet heureux temps se lie avec celui des Jésuites au point de me faire aimer l'un par l'autre, et quoique leur doctrine m'ait toujours paru dangereuse, je n'ai jamais pu trouver en moi le pouvoir de les haïr sincèrement. »

M. Muteau va bien loin lorsqu'il prétend que les Jésuites « ont substitué à la chevaleresque franchise du caractère national l'hypocrisie et le mensonge... » Op. cit. p. 424.

P. 486-487. — Faut-il rappeler que nous avons protesté à l'article

de la morale relâchée contre l'opinion qui tend à rendre les Jésuites responsables du christianisme hypocrite de la fin du grand siècle ? Mais il reste vrai que beaucoup d'entre eux se trompèrent dans l'interprétation de ce *sens de l'opportunité* que Saint Ignace s'était attaché à développer chez ses fils (*Ignace de Loyola*, par H. Joly, p. 170, 204). Et Saint-Cyran a raison lorsqu'il pense que Henri IV eût été plus fidèle si le confesseur royal avait été moins souple, plus ferme ? La remarque vaut pour les confesseurs de Louis XIV et de Louis XV.

P. 487. — L'abbé Barthélemy dans ses *Mémoires*, placés en tête de l'édition du *Voyage du Jeune Anacharsis* (éd. de 1860, p. 3) nous dit un mot de la violence avec laquelle ses maîtres jésuites déblatéraient en classe contre les Jansénistes.

Dès le XVIe *siècle*, très sagement, le visiteur du collège de Clermont mettaient les Pères en garde contre les excès de leur ardeur militante qui se faisait jour jusque dans les Assemblées des Congrégations : *quae fiunt in Congregatione B. Virginis exhortationes sint in posterum magis ad finem, qui nobis in hujus modi conventibus propositus est accommodatæ, ideoque tollantur tot curiositates, profanorum auctoritates et exempla, tantumque artificium... Caveat autem Congregationis pater, ne quid contra regem, principes, magistratus dicatur curetque ut oratio ad aetatem et qualitatem auditorum temperetur.*

Bque Nle Mss 10989 fds latin, p. 53.

Visitatio R. P. Odonis provincialis, anni 1585.

P. 489. — A côté des défaillances individuelles et passagères, à côté des abus sur lesquels la loyauté nous a fait un devoir de nous arrêter dans une étude proprement morale (nous ne pouvions à notre tour pécher par complaisance, sous peine d'être singulièrement illogique), il est juste de rappeler ici l'éloge d'un adversaire : « Aucune société religieuse sans exception ne peut se glorifier d'un aussi grand nombre d'hommes célèbres dans les sciences et dans les lettres... Les Jésuites se sont exercés avec succès dans tous les genres, éloquence, histoire, antiquité, géométrie, littérature profonde et agréable ; il n'est presque aucune classe d'écrivains où elle ne compte des hommes de mérite... La société doit à la forme de son Institut (si décriée à d'autres égards) cette variété de talents qui la distinguent. Elle n'en rejette d'aucune espèce et ne demande point d'autre condition pour être admis parmi ses membres que de pouvoir être utile (???); personne n'est inutile chez eux; ceux dont ils attendent le moins, ils en font, selon leur propre expression, des missionnaires pour les villages ou des martyrs pour les Indes. »

D'Alembert, *Sur la destruction des Jésuites en France*, éd. de 1821, p. 113 et suiv. Rapprocher de cette esquisse le large portrait tracé par Macaulay, *The History of England*, London 1885. Vol. II, p. 308 et suiv.

Conclusion.

P. 507. — Avant d'entrer à Brienne, Napoléon avait fréquenté à Ajaccio une école de Jésuites, nous dit M. Frédéric Masson. *Napoléon inconnu*. Paris 1895, T. I., p. 35. — Et sur l'école militaire de Brienne, le même auteur écrit : « L'instruction religieuse était donnée à l'Ecole de Brienne par le P. Charles, aumônier de la maison, à qui Napoléon écrira plus tard ; « Je n'ai point oublié que c'est à votre vertueux exemple et à vos sages leçons que je dois la haute fortune où je suis arrivé. Sans la religion, il n'est point de bonheur, point d'avenir possible. Je me recommande à vos prières. » Ibid. p. 62, 63. — Et du *Mémorial de Sainte-Hélène* nous extrayons ces lignes : « Napoléon aimait l'éducation monastique à laquelle il avait été soumis et il pensait aux Minimes et aux Jésuites lorsque, réorganisant l'Université, il disait : Ma pensée est que les moines seraient de beaucoup les meilleurs corps enseignants... j'ai du penchant pour eux. » Tome II., p. 5.

Pièces justificatives.

P. 583. — Un passage du Mss 10989 (Bque Nle, fds latin) *Modus confitendi generaliter in Societate*, p. 37 et suiv.) ne contredit-il pas le texte de Ribadeneira, sur ce point où la Compagnie excelle, à savoir l'obéissance ?...*An obmurmuraverit de superioribus vel obedientia. An sciat si quis hoc fecerit.*

II. — Errata.

Page 7, ligne 9, lire : *Barrière.*
Page 18, ligne 11, lire : sur tous les points *du* territoire.
Page 30, ligne 7, lire : des *raisons.*
Page 45, note 1 dernière ligne, lire : *erit.* eo melius.
Page 69, ligne 28, lire : qu'autant *que* ; ligne 33, lire *ou* en aggravent.
Page 75, ligne 5, dans ce qui fait suite à la note de la page 74, lire : *les* femmes.
Page 85, supprimer les trois dernières lignes de la note 2.
Page 86, ligne 27, lire : *quelles* sont les meilleures.
Page 87, ligne 8, lire : au *milieu.*
Page 102, ligne 22, lire : *donnèrent.*
Page 115, ligne 4, lire : *aride* nomenclature.
Page 118, ligne 10, lire : favorable à la *foi.*
Page 120, ligne 37, lire : auquel semble *condamnée.*
Page 162, ligne 9, lire : *en* voyait autrefois.
Page 174, note 2, lire : la langue française est *ma* grande passion.
Page 176, note, 2e et 3e ligne, lire : *Studienordnung.*
Page 190, ligne 15, lire : *l'*attitude.
Page 198 ligne 31, lire : *les* fasse tomber.
Page 199, ligne 24, lire : *leur* sein.
Page 211, ligne 26, lire : dès la fin du XVIe siècle.
Page 228, ligne 5, lire : *libéral.* »
Page 234, ligne 4, lire : pour *vous* ; lignes 5 et 6, lire : *conversation.*
Page 252, ligne 17, lire : dans cette *école.* »
Page 254, ligne 29, lire : le *génie* et souvent.
Page 255, note 2, ligne 2, lire : la *propreté.*
Page 256, ligne 6, lire : les *auxiliaires.*
Page 284, Intervenir les numéros d'appel des notes.
Page 292, ligne 2, lire : de *grasses* prébendes.
Page 311, ligne 4, lire : *infligez.*
Page 368, le titre du chapitre VI est celui-ci : LE THÉATRE ; L'ÉDUCATION MONDAINE DE LA JEUNE NOBLESSE.
Page 391, ligne 33, lire : sous ces portraits (sans guillemets).
Page 393, ligne 12, lire : *sermonner.*
Page 396, ligne 21, lire : *avait mis* à la mode.
Page 402, ligne 27, lire : qui *devrait* être.
Page 432, note, lire : le comte de Tressan (sans guillemets) élève, etc.... était, à la cour de Louis XV. « le plus aimable des vauriens. »
Page 445, note 4, lire : *La Grange.*
Page 477, ligne 15, lire : *Pour* terminer.
Page 481, lignes 27 et 28, lire : au-dessus des violences des instincts inférieurs (sans virgule).

Imprimerie roy, 185, rue de Vanves, Paris.